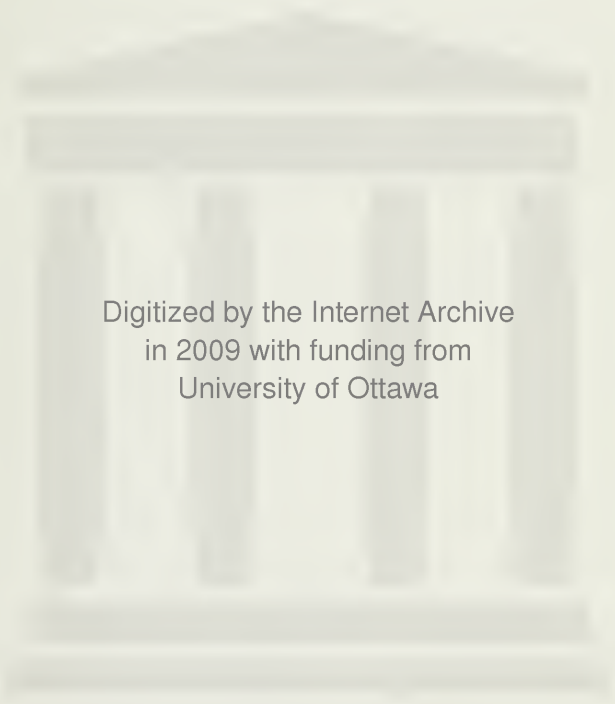


LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
RIVERSIDE



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

FÉLIX DESPORTES

ET

L'ANNEXION DE GENÈVE

A LA FRANCE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- Une amie de Marie-Antoinette. M^{me} Atkins et la Prison du Temple* (1758-1836). Préface de VICTORIEN SARDOU, de l'Académie française, 3^e édition. Un volume in-8 écu avec gravures 5 fr. »
- La mort de Pichegru, Biville.** Paris. *Le Temple*, 1804. Un volume in-16 jésus avec 5 plans du Temple et 7 gravures hors texte. 3 fr. 50
- Suisses hors de Suisse. Au Service des Rois et de la Révolution.* STANISLAS PONIATOWSKY et MARC REVERDIL. — MME DE STAËL et FERDINAND CHRISTIN. — JEAN-GASPARD SCHWEIZER. Un volume in-8° avec gravures 5 fr. »
- La route du Simplon.** *Illustration de Frédéric Boissonnas.* Genève, 1906 Épuisé.
-

10#3520189

FRÉDÉRIC BARBEY

FÉLIX DESPORTES

ET

L'ANNEXION DE GENÈVE

A LA FRANCE

1794-1799

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

avec huit gravures hors texte et deux plans



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE

PERRIN ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1916

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays



DQ 140

G3B3

IL A ÉTÉ IMPRIMÉ :

*10 exemplaires numérotés sur papier de Hollande
Van Gelder.*

Copyright by Perrin et C^{ie}, Paris, 1916.

A LA MÉMOIRE DE

LÉOPOLD MICHELI

INTRODUCTION

Loin de prétendre à une de ces trop nombreuses « réhabilitations » qui ont tenté tant d'historiens en ces dernières années, ce livre ne vise qu'à exposer les circonstances dans lesquelles le Directoire exécutif fut amené à s'annexer la République de Genève en 1798.

L'homme qui fut l'artisan de cet acte de violence, Félix Desportes, a été sévèrement jugé jusqu'ici. Pendant un demi-siècle, son nom resta en exécration à Genève. Quelques rares contemporains furent assez perspicaces ou instruits des dessous de la politique pour affirmer que Desportes n'était pas seul responsable de la chute de l'antique République. « L'impartialité m'oblige de déclarer, écrira Jean-Louis Mallet en 1803, que dans tout ce que je dirai sur la réunion de Genève à la France, il n'y a rien de personnel pour le citoyen Desportes, qu'il ne fit que suivre

les instructions du Directoire, qu'il adoucit même autant qu'il le put, soit en rendant service à des particuliers, soit en accordant à la République entière une espèce de capitulation qu'elle n'aurait pas obtenue de tout autre¹. »

Et l'historien Bérenger, si sévère par ailleurs pour l'intrigant personnage dont il avait eu cruellement à souffrir, dira que « Desportes était vain, léger, orgueilleux de représenter la nation grande, généreuse, conquérante, et ce sentiment le rendait tracassier. *Naturellement bon, il eût toujours été honnête* si son gouvernement l'eût été ; mais il lui était dévoué. Ceux qui en tenaient les rênes étaient à ses yeux de grands hommes ; il voulait leur plaire et ne pensait point qu'il fût possible de s'avilir en faisant des actions viles qu'il commandait² ».

Or, l'examen attentif de la correspondance de Desportes, des actes du Directoire exécutif et des archives genevoises nous a amené aux mêmes conclusions. En étudiant au jour le jour la conduite du résident de France à Genève depuis son premier séjour en 1794 jusqu'à son départ en octobre 1798, en évitant de l'isoler, mais en la

1. *Tableau historique des dissensions de la République de Genève et de la perte de son indépendance*, par J.-L. Mallet, né citoyen de Genève, p. 114, note.

2. *Histoire des derniers temps de la République de Genève et de sa réunion à la France*. Genève, 1801, p. 37.

rattachant à l'histoire générale et à celle de la France, nous avons acquis la conviction que les actes de Desportes répondaient dans le fonds aux vues secrètes de la plupart de ses chefs.

Car il importait, en un tel sujet, de rechercher hors de Genève l'explication de tant de mesures hostiles à la petite République. Tandis que le Comité de Salut public ne cessa, pendant le premier et court séjour de Desportes, de prêcher à son agent le respect complet de l'indépendance genevoise, le Directoire exécutif ne tarda pas à abandonner cette politique loyale, au moment où il pratiquait ce que son dernier historien a appelé la « résurrection de la propagande ¹ ». Le coup d'État du 18 fructidor qui expulsa du Luxembourg deux amis de Genève, Carnot et Barthélemy, changea les destinées de la République. L'intervention armée en Suisse fut résolue. L'histoire de l'annexion reste obscure, si on ne la lie pas constamment aux péripéties de la conquête de l'Helvétie. Cette annexion de Genève, le ministre des Relations extérieures, Charles Delacroix, si mal disposé pour le petit État, l'eût sûrement obtenue du Directoire, longtemps avant le 15 avril 1798, s'il ne se fût heurté à la résistance de Carnot, puis de Barthelémy. Son successeur Talley-

1. RAYMOND GUYOT, *le Directoire et la paix de l'Europe*.

rand avait des intentions beaucoup plus bienveillantes. Malheureusement, au bout de quelques mois, il dut se plier aux injonctions du Directeur *épuré* par le 18 fructidor et laisser le résident poursuivre son intrigue comme il l'entendait. L'invasion de la Suisse, la réunion de Genève, celle de Mulhouse, la chute de Rome et de Venise faisaient partie d'un vaste plan dans lequel fut entraînée fatalement la vieille cité huguenote.

Cependant, les Genevois ne furent pas exclusivement les victimes de cette politique d'oppression. Ils ont leur part de responsabilité dans cet événement du 15 avril 1798. Depuis cent ans, la cité de Calvin était déchirée par des luttes intérieures. Tout le dix-huitième siècle est rempli de l'histoire compliquée des émeutes populaires, des tentatives de pacification et de médiation étrangère. La Révolution accrut encore ces désordres. Quand Desportes arriva à Genève, il y trouva une ville déchirée par la guerre civile où les citoyens, partagés en deux camps, venaient de s'entre-tuer. Les *prises d'armes* étaient constantes, la rue livrée aux anarchistes, le Conseil sans autorité. On le vit bien dans les journées de juillet 1796. Sans l'arrivée du résident de France s'interposant entre les partis, Genève subissait de nouveau les tueries de 1794. Or, c'est précisément cet état d'anarchie qui poussa Félix Desportes à s'ingérer sans

cesse dans le ménage de l'État, puis à méditer l'annexion. Un perpétuel refrain domine dans ses lettres : « Les Genevois sont incapables de se gouverner eux-mêmes, ils finiront par s'entre-détruire. Leurs désordres sont un danger pour les départements voisins, pour la République française. Seule, une main puissante rétablira la tranquillité dans Genève. »

Et les événements lui donnaient, hélas ! raison. Sans doute, Desportes les exploita habilement, mais il est avéré que Genève eût fourni moins de prise à l'intervention française si elle se fût montrée plus unie.

Les esprits clairvoyants s'en doutaient bien. N'était-ce pas Reybaz qui, en 1795, déjà, écrivait, découragé, au Conseil de Genève : « Le Comité de Salut public paraît si persuadé que les troubles de Genève et la guerre civile qui en est la suite, scandalisent tous les États de l'Europe, qu'il ne met pas en doute qu'ils ne sus-sent bon gré à la France d'y mettre fin, en rendant ensuite à Genève sa liberté et son indépendance, après l'éclipse qu'elle aurait souffert. Je ne puis penser sans frémir à une extrémité si humiliante pour nous, et par conséquent, je ne puis voir sans affliction la plus amère, la déplorable conduite d'une partie de nos concitoyens, qui appellent cette extrémité et semblent la faire en-

trer dans leurs plans de subversion et de ruine¹. »

Vingt ans plus tard, après la chute de Napoléon, un historien genevois avouait, lui aussi, les lourdes responsabilités de ses concitoyens dans cette funeste époque : « Quand nous fûmes pris par la France, nous sortions de la révolution de 1794. Les quinze années de mort politique qui suivirent étaient nécessaires pour amortir de tristes souvenirs et faire cesser de longues habitudes de ressentiment². »

Oui, la conquête française fut un déplorable acte de violence, mais aussi une leçon méritée et salutaire. A cent ans d'éloignement, l'histoire sereine et impartiale conduit à cette conclusion.

Si nous avons réussi à évoquer dans leur poignante tristesse ces temps d'angoisse et à faire partager au lecteur les espérances et les déceptions des acteurs de cet ouvrage, nos vœux seraient comblés. « Dure destinée de l'historien, écrivait Michelet, d'aimer, de perdre tant de choses, de recommencer tous les amours, tous les deuils de l'humanité ! »

1. Reybaz au Conseil de Genève, 4 septembre 1795. *Port. hist.*, 5433 bis. *Archives de Genève*.

2. GEORGES MALLET, *la Restauration de Genève en 1814*, p. 90.

*
* *

Notre sujet exigeait une enquête approfondie auprès des adversaires en présence. Il était indispensable, en une matière si controversée, d'écouter patiemment, méthodiquement les arguments des deux peuples ou plutôt de leurs commettants, et de s'entourer du plus grand nombre de témoignages opposés.

Sur ce point, nous avons été favorisé au delà de toute espérance. Huit années d'investigations nous ont permis de recueillir, tant à Genève qu'à Paris, un volumineux dossier.

Le lecteur nous saura gré, croyons-nous, de le mettre brièvement au courant des sources dont nous nous sommes servi, en accompagnant ces notes de quelques observations critiques.

Aux *Archives du ministère des Affaires étrangères*, la correspondance de Desportes remplit les volumes 103 à 107 de la *Correspondance politique, Genève*, mais elle ne commence qu'au moment du second séjour de Desportes en 1796. Le volume 7 *supplément* renferme quelques lettres adressées à Desportes, en particulier par le général Brune, lors de l'invasion de la Suisse en 1798, lettres qui ont été publiées en partie dans l'*Archiv für schweizerische Geschichte*.

Les documents concernant le premier séjour de Desportes à Genève se trouvent presque exclusivement aux *Archives nationales*, série AF III 67 et 68. Ces cartons, le premier surtout, contiennent les dépêches du Comité de Salut public à Desportes, et, pour l'époque du Directoire, de copieux extraits des pièces du ministère des Affaires étrangères.

Un fonds d'une importance capitale est la collection des *Arrêtés du Directoire exécutif*¹, munis très souvent de rapports et de pièces justificatives du plus vif intérêt. Les documents que nous en avons extraits, après un dépouillement méthodique, les lettres inédites de Desportes au moment critique de l'annexion, nous ont permis de renouveler entièrement l'histoire de cette période et nous ont apporté une foule d'indications suggestives sur les acteurs du drame. Signalons rapidement les cartons concernant Genève : AF III 342, 345, 375, 387, 389, 396, 410, 416, 431, 483, 486, 493, 501, 502, 517, 521, 523, 529, 530, 531, 532, 535, 539, 540, 552, 556, 561, 568, 570, 572, 578, 580, 593, 605. Dans la même série, le carton, AF III 52-55 renferme des lettres de Desportes demandant à être employé, AF III 64, deux lettres à lui adressées, ainsi que des docu-

1. M. Debidour en a commencé la publication. A l'heure actuelle, trois volumes ont paru.

ments sur la révolution de Genève de 1794 ; AF III 79, 81 (Invasion de la Suisse) ; AF III 240 (Affaires départementales. Correspondance de Philippe, commissaire du Directoire à Genève, relative aux élections de l'an VII) ; AF III 297 (Note sur Monachon, secrétaire de Desportes). Les *Papiers de François de Neufchâteau*, ministre de l'Intérieur, mêlé de près à l'annexion, AB XIX 87 et 90 ne nous ont presque rien livré. C 439 (Rapport de Chénier sur la réunion de Genève). C 441 (Pétition des habitants de Carouge). Dans la série de la Police générale, nous avons consulté avec profit : F⁷ 3.681 (Arrestation de l'ingénieur Céard en 1799), 4.673 (Captivité de Félix Desportes en 1794), 4774 (Arrestation de Jacques Odier-Chevrier), 6161 (Jacques Grenus), 6330 (Casatti), 6463, 6680 (Surveillance de Félix Desportes sous l'Empire et la Restauration), 7326 (Milleret, prêtre de Samoëns). Nos recherches dans cet immense dépôt auraient été bien insuffisantes sans l'inépuisable complaisance de nos confrères MM. Le Grand, conservateur adjoint, Schmidt et Gauthier, archivistes, auxquels nous associons M. Raymond Guyot, qui nous a permis de profiter du résultat de ses investigations entreprises pour son beau livre, *Le Directoire et la paix de l'Europe*.

Archives historiques du ministère de la Guerre.

La Correspondance générale nous a fourni quelques lettres de Félix Desportes et du général Girard dit Vieux, tandis que les dossiers personnels des *Archives administratives* nous permettaient d'identifier les officiers qui passèrent ou qui commandèrent à Genève.

Les *Archives départementales de Seine-et-Oise* conservent plusieurs documents très curieux relatifs à la fabrique d'horlogerie genevoise établie à Versailles en 1796. Les dimensions de cette étude nous ont empêché de développer cet épisode. Nous nous nous réservons d'y revenir ailleurs.

Aux *Archives d'État* à Genève, nos recherches ont porté sur un grand nombre de fonds et ont été extrêmement fructueuses. La collection des *Registres du Conseil*, années 1795-1798, devait servir naturellement de base à ces recherches. Nous l'avons complétée par la série des *Copies de lettres* (Minutes de la correspondance des syndics) et par la collection des *Portefeuilles historiques*. Pour la période postérieure à la réunion, le fonds de la *Période française* a été consulté avec profit : Registres d'arrêtés de l'administration centrale, registres de correspondance du commissaire du Directoire.

La *Bibliothèque publique et universitaire de Genève* conserve deux précieux documents, les

Journaux du pasteur Ami Dunant et d'Isaac Bourdillon-Dieday, qui nous ont été de la plus grande utilité. Nous en dirons autant du *Journal de Jean Picot* et des nombreux cahiers d'*Extraits* intéressant l'histoire de Genève, faits par le regretté Edmond Pictet, qui ont été légués à la Bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Mais notre enquête aurait été incomplète si nous n'avions pas fait appel aux archives privées et si nous n'avions pas rencontré auprès de tant de familles genevoises le plus obligeant accueil. Les dépôts officiels ne livrent qu'une infime partie de la pensée d'un peuple, n'en donnent qu'une expression très superficielle. Pour pénétrer dans l'âme des Genevois, favorables ou hostiles à l'annexion, est-il rien de comparable à ces lettres intimes si nombreuses qu'ils échangèrent entre eux dans les temps critiques et aux *Souvenirs* inédits qu'ils rédigèrent, la catastrophe subie ?

Plaçons au premier plan l'*Histoire inédite* du syndic Bérenger, l'un des témoins les plus autorisés de cette époque, qui nous a été obligeamment communiquée par Mme Fol-Bourrit. Remercions M. Casimir de Candolle qui nous prêta les lettres de M. Naville-Rilliet, relatives à la conduite de Desportes à Céligny, M. Eugène Lullin, Mlle Victoire Viollier, qui possède le *Journal iné-*

dit de J.-P. Viollier, M. le docteur Léon Revilliod, M. Frédéric Raisin, M. Henry Deonna, M. Fernand Aubert, de la Bibliothèque publique et universitaire, M. Paul Martin, archiviste d'État, et son collaborateur M. Roch.

Plusieurs historiens ont déjà puisé dans les précieux papiers du physicien Marc-Auguste Pictet, aujourd'hui en possession du docteur Frédéric Rilliet. A notre tour, nous leur avons fait de fructueux emprunts. Des papiers provenant de la même source, qui nous ont été obligeamment communiqués par M. Paul Pictet, concernent surtout la période du Consulat et de l'Empire. Mlle Lucie Achard a bien voulu relever dans les *Papiers de Constant* tout ce qui était relatif à la villa de Saint-Jean, habitée par Félix Desportes.

Genève n'eut pas d'ami et de protecteur plus dévoué que le député Girod de l'Ain ; son nom reviendra souvent dans les pages qui suivent. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver chez son descendant M. le baron Girod de l'Ain, un dossier intéressant relatif à Genève, et nous renouvelons à son possesseur l'expression de notre gratitude.

Les nombreuses citations de journaux du temps que nous donnons au cours de ce récit attestent l'importance des renseignements fournis par la

presse du Directoire. Nous ne regretterons pas le dépouillement laborieux et méthodique que nous en avons entrepris. Sans vouloir citer tous les périodiques consultés signalons seulement *l'Ami des lois*, le journal de Poultier, extrêmement riche en correspondances sur Genève et la Suisse.

Parler des Genevois sans parler de Genève, sans reconstituer le cadre familial de leur vie, sans évoquer la petite ville enfermée dans ses remparts, si différente de l'industrielle cité d'aujourd'hui, eût été impardonnable. Nous avons tenté d'esquisser ce décor, dans l'espoir « de mettre le lecteur, comme le conseillait Fénelon, dans le fonds des choses ». Et sans cesse, nous avons présente à la pensée cette autre recommandation du grand écrivain : « Le point le plus nécessaire et le plus rare pour un historien est qu'il sache exactement la forme du gouvernement et le détail des mœurs de la nation dont il écrit l'histoire. »

*
* *

Si la période de l'occupation française, regardée comme un épisode néfaste dans les annales de Genève, a été presque totalement négligée par les historiens pendant un siècle, nous n'aurons garde de passer sous silence les travaux de M. le professeur Charles Borgeaud et de M. Édouard

Chapuisat, qui se sont efforcés de combler cette grave lacune. Le premier, dans son *Histoire de l'Université de Genève*, a raconté avec une sûreté d'informations parfaite les efforts de Genève pour conserver l'admirable création de Calvin. Les diverses études de M. Chapuisat, consacrées à la Révolution et à l'Empire, sa magistrale publication des *Registres de la municipalité de Genève pendant la domination française* constituent une source de premier ordre pour l'histoire. Nous l'avons largement utilisée pour les deux derniers chapitres de cet ouvrage.

L'*Histoire des résidents de France à Genève*, de Sordet, parue en 1834 ne fournit sur Desportes que des notes vraiment trop succinctes et incomplètes, mais l'*Histoire des derniers temps de la République de Genève et de sa réunion à la France*, de Bérenger, Genève, 1801, est un écrit de valeur, très digne du *Manuscrit* du même auteur que nous citons plus haut. Enfin, mentionnons encore l'*Histoire de Genève racontée aux jeunes Genevois*, de Jullien, un livre trop souvent utilisé sans être cité, et qui renferme un récit excellent de la période révolutionnaire à Genève.

F. B.

FÉLIX DESPORTES

ET

L'ANNEXION DE GENÈVE

A LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

DE MONTMARTRE A GENÈVE

Il n'avait rien de l'aspect farouche, solennel ou débraillé d'un représentant en mission, le citoyen Félix Desportes, qu'une chaise de poste emmenait sur les routes défoncées de la Bresse, dans les premiers jours de décembre 1794. Ses traits étaient fins, sa mise soignée. Il avait la taille élancée, les yeux bleus, très mobiles, constamment interrogateurs, le nez mince, la bouche rieuse et sensuelle. Il était âgé de trente et un ans, parlait avec volubilité et avec feu. Ses manières polies et déférentes étaient d'autant plus remarquées, qu'elles étaient rares, en ces années de terreur, sur les grandes routes de France.

A chaque relai, le voyageur et son frère Benja-

min, qui l'accompagnait comme secrétaire particulier, contraints à d'interminables attentes, vu la misère des temps et l'absence de chevaux, interrogeaient les paysans, s'informaient de l'opinion publique, du nombre des « patriotes », des subsistances. Tandis qu'ils roulaient sur la plaine dénudée qui s'étend entre Mâcon et le Jura, ils remarquaient à la ferme du Logis-Neuf, puis au pont sur l'Ain, à Neuville, deux corps de garde postés sur la grand-route pour empêcher le transport des grains hors du département et cette vue les exaspérait. Était-ce là une mesure digne de la « grande Révolution ? » Ne témoignait-elle pas de l'obscurantisme des populations ? Où fallait-il y voir la main des contre-révolutionnaires ?

Et Félix Desportes, conscient des pouvoirs dont il était revêtu, impatienté de la longueur du trajet — il y avait huit jours qu'il était parti de Paris — se promettait bien de signaler au Comité de Salut public ce coupable désarroi, indigne d'un grand peuple « émancipé »¹. La terreur était passée, son

1. « Les routes sont impraticables ; les postes manquent absolument de chevaux, et moi-même, malgré mon extrême empressement à exécuter vos intentions, j'ai été contraint d'employer dix jours et dix nuits sans relâche pour accomplir mon voyage. A peine quelquefois, pouvais-je faire six lieues en vingt-quatre heures... Pendant les longues heures d'attente qu'il m'a fallu compter dans tous les endroits sur ma route, j'ai eu le loisir d'étudier l'opinion des habitants. En général, l'esprit public est excellent, même dans le département de la Côte-d'Or, si cruellement travaillé par les agents de Robespierre. Votre collègue Calès y est adoré... Non, les subsistances ne manquent point ; bien plus, elles seraient partout abondantes si des insensés ou peut-être des conspirateurs, n'en arrêtaient la libre circulation... Une terreur panique ou la malveillance seule ont pu suggérer ces entraves liberticides. D'un mot, citoyens, vous allez les faire disparaître. Qu'un arrêté sévère les foudroye ! » Desportes au Comité de Salut public, 11 décembre 1794. *Archives nationales*, AF III 67.

cauchemar évanoui; depuis six mois, on respirait. N'était-ce pas le devoir sacré de tous ceux qui en avaient souffert mais qui gardaient encore leur foi dans l'œuvre révolutionnaire, de couper court aux abus? Car Desportes ne voulait pas désespérer. Nommé résident de la République française auprès de celle de Genève, il arrivait plein d'enthousiasme et de projets généreux, résolu à oublier des malheurs récents auprès des citoyens du grand Rousseau¹.

Sa voiture, après avoir rejoint la route de Lyon à Genève, s'engageait maintenant dans les défilés du Jura, gravissait la rude côte de Cerdon, taillée entre deux parois de rochers², puis descendait au grand trot sur Nantua. Et la vue de cette nature sauvage, le spectacle de la montagne en hiver, des sapins ployant sous la neige, laissait Desportes d'autant moins indifférent, que cent dix-sept jours de captivité venaient de lui révéler ce qu'il en coûtait d'être privé du grand air et de la liberté.

Lui, « né loin des privilèges³ » fils d'honnêtes

1. Dès le 6 décembre, l'envoyé de Genève à Paris apprenait à l'administrateur Delaplanche la nomination de Félix Desportes, mais nous ignorons à quel incident il faisait allusion dans les lignes suivantes : « L'on m'a dit qu'il s'était passé à Genève, il y a déjà un peu de temps, quelque chose relativement au citoyen Desportes, qui aurait pu laisser quelque ombre dans le souvenir; mais l'on a ajouté que ce citoyen s'était bien mûri dans ces derniers temps et qu'il aurait tout ce qui est nécessaire pour remplir sa mission utilement et agréablement pour nous. Sa fortune lui permet, dit-on, de vivre honorablement, sa femme passe pour être aimable et avoir le goût de la société. Il faudrait tâcher de procurer à ces nouveaux venus des relations qui pussent leur être agréables ». *Archives d'État de Genève*, Portefeuille historique, N° 5398 bis.

2. *Itinéraire complet du royaume de France*.

3. Desportes au Comité de Salut public. 27 juillet 1794. *Archives nationales*, F⁷ 4675.

bourgeois de Rouen, épiciers de père en fils¹, qui s'était jeté dans la Révolution avec toute l'ardeur d'un néophyte, il avait été suspecté comme les autres, emprisonné comme les aristocrates et les conspirateurs !

Ayant achevé ses études de droit et après un stage chez un notaire à Paris, il avait épousé, le 5 mai 1788, dans l'église Saint-Gervais, une riche héritière, Mlle Victoire Berryer. Il avait vingt-cinq ans, elle seize. A Montmartre, sur la butte encore couverte de moulins à vent, ils s'établirent dans une coquette habitation. Félix Desportes, par son activité, ses manières rondes, son obligeance, s'acquit bien vite la sympathie de tous les habitants de ce faubourg de Paris, peuplé de commerçants et de petits rentiers, qui cultivaient leurs vignes, leurs prés et leurs jardins. Quand s'ouvrent les États Généraux, l'avocat sémillant et beau parleur voit son influence grandir. Après la prise de la Bastille, la municipalité de Paris, ne sachant comment occuper une foule d'oisifs et d'inquiétants miséreux, qui sont accourus dans la capitale, les envoie à Montmartre, ouvre des ateliers de charité et emploie ces individus à des travaux de terrassements². Il y a là 17 à 20.000 hommes rassemblés. Mais ces gens sont indisciplinés, ils abandonnent l'atelier en toute occasion, ils

1. Félix Desportes était le fils de Jacques-Félix Desportes et de Marie-Madeleine-Barbe Lamireaux, mariés à Rouen le 16 octobre 1759 et demeurant rue de la Truie, paroisse de Saint-Patrice. Il naquit le 5 août 1763 et fut baptisé à Saint-Maclou de Rouen. *État civil de Rouen et Archives nationales*, FIBI 158¹⁹. Son frère Benjamin naquit en 1766.

2. Cf. les *Mémoires de Bailly*, t. II ; DE TRÉTAIGNE, *Montmartre et Clignancourt*, Paris, 1862, p. 151 ; LUCIEN LAZARD, *les Ateliers de charité de Montmartre dans le Vieux Montmartre*, 25^e et 26^e fascicules.

se débandent, pillent les champs de blé de la plaine Saint-Denis et menacent de rentrer en armes à Paris¹.

Félix Desportes, par sa fermeté, réussit à les contenir, à les discipliner; il calme les craintes des Parisiens. En reconnaissance de ses services et des sommes qu'il a avancées à l'administration, il est nommé, le 22 mai 1790², maire de la nouvelle commune de Montmartre et président de l'assemblée électorale du canton³. Les bureaux de la mairie sont établis dans sa demeure. « Monsieur le Maire » père de deux babys, Lucile et Flore, a un train de maison assez considérable, une « berceuse », plusieurs domestiques. En dépit de ses convictions révolutionnaires, il conserve ses manières affables, une tenue élégante, il est en bonnes relations avec l'abbesse de Montmartre, que persécutent les « enragés » de la commune, il se fait appeler Desportes de Blinval⁴. Alors, ses ennemis l'accusent d'être un ci-devant, de se faire accompagner à l'église par la garde nationale, de « jouer au seigneur ». Le « beau et sémillant maire de Montmartre », tel est le qualificatif perfide dont ne cessera d'être affublé le jeune administrateur.

De fait, cette distinction et cette autorité l'ont signalé aux bureaux du gouvernement à Paris. En dé-

1. FÉLIX DESPORTES, *Appel à l'opinion des habitants du Haut-Rhin*, 1820, pp. 16-20.

2. États de service de la main de Desportes. *Archives nationales*, F151 158¹⁹.

3. ÉTIENNE CHARAVAY, *Assemblée électorale de Paris*, p. 82.

4. Sur cette activité du premier maire de Montmartre, notre confrère M. Gaston Duval avait réuni un dossier très complet, qu'il nous a communiqué avec une libéralité dont nous lui sommes profondément reconnaissant.

cembre 1791, le ministre des Affaires étrangères dépêche Félix Desportes à Berne, auprès des cantons suisses, pour dissiper certains malentendus et faciliter l'achat de grains. L'avoyer de Berne, M. de Steiger, accueille favorablement ses ouvertures. C'est un « succès inespéré¹ ». Et le 1^{er} juin 1792, régulièrement admis dans la « carrière », grâce à la protection de Dumouriez², Desportes est nommé secrétaire de légation auprès du duc de Deux-Ponts. Mais le massacre du 10 août et la déclaration de guerre rendent soudain sa situation intenable en Allemagne ; les émigrés et les officiers de l'armée d'invasion menacent sa résidence et projettent de l'enlever.

Pour comble, à Montmartre, durant son absence, on l'accuse d'être aristocrate, on parle de le destituer de sa place de maire, bien que Desportes ait prouvé son républicanisme en adressant son serment à l'Assemblée nationale et en jurant *de vivre libre et de mourir pour la cause de la Liberté*³. Toutefois, le ministre l'ayant rassuré, Desportes reprend courage et donne libre cours à sa fougue. Il se croit appelé à révolutionner l'Allemagne. « Je puis mettre tout en feu », écrit-il⁴. Le tour de ses dépêches devient si enflammé, d'un lyrisme si désordonné, que le ministre le prie « de s'abandonner moins », car ses menées imprudentes ont été dénoncées à la tribune

1. *Archives nationales*. F1B1 158¹⁹. *Appel à l'opinion...*, p. 21.

2. C'est en sauvant des papiers compromettants de l'ex-ministre de Lessart, que Desportes, s'il faut l'en croire, aurait acquis la confiance de Dumouriez. *Appel à l'opinion...*, pp. 23-24.

3. Desportes au ministre des Affaires étrangères, 16 septembre 1792. *Archives des Affaires étrangères. Palatinat*, vol. 129, fol. 296.

4. 23 octobre 1792. *Idem*, vol. 130. — ALBERT SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, t. III, pp. 21, 113.

de la Convention¹. En outre, Desportes a le tort de mêler ses impressions personnelles à ses rapports officiels. Les attaques ont repris de plus belle contre le maire de Montmartre ; des gens viennent le traiter de « traître » et de « scélérat » sous les fenêtres de sa maison, où sa jeune femme, qui nourrit son baby, tremble d'inquiétude, et il ne reste plus à Desportes, à demi ruiné par la perte de son crédit, qu'à rentrer à Paris dans les derniers jours de 1792². Une nouvelle mission qu'il remplit à Metz, l'année suivante, pour tenter des négociations avec le roi de Prusse, échoue par la chute de Danton. Desportes, enveloppé dans la disgrâce de ses protecteurs, Dumouriez, Danton, Lebrun, Bailly, Beurnonville, exclu du club des Jacobins³, accusé de modérantisme par les

1. Lebrun à Desportes, 16 novembre 1792. Séance de la Convention du 21 novembre 1792. *Archives parlementaires*, t. 53, p. 502.

2. « Je n'ai rien fait, non rien fait pour mériter le blâme et je me vois accablé d'horreur ! On a voulu mettre les scellés sur les papiers de mon épouse ; persuadé que j'étais coupable et par conséquent perdu, on est accouru de toutes parts pour recevoir le montant des fournitures faites à ma maison. Je dois vingt-deux mille livres en assignats, que lors de mon départ pour Deux-Ponts, j'ai empruntés en deux fois à M. Le Jecq, mon banquier, pour me soutenir dans la place, et sur lesquelles j'ai perdu presque la moitié par le change. Il faut que je les paie le 14 du mois prochain, et l'accusation dont je suis entaché me ferme toutes les bourses, m'enlève tout mon crédit. » Desportes à Lebrun, 29 novembre 1792, *Palatinat*, vol. 130, fol. 141.

Cf. AULARD, *la Diplomatie du Comité de salut public. Révolution française*, 1890, t. XVIII, pp. 239 et suivantes. — SOREL, *l'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 421.

3. Si Desportes ne figure pas dans le recueil de M. Aulard sur le *Club des Jacobins*, sa présence au club n'en est pas moins attestée par les déclarations qu'il fit en prison. *Archives nationales*, F⁷ 4673. « Le prétexte de mon arrestation est que j'ai été rayé des Jacobins, il y a un an. Voici le fait dans toute sa vérité. Le comité de présentation des Jacobins m'écrivit le 7 mai de l'année dernière de me présenter à son bureau pour passer au scrutin épuratoire. Il y avait quatre jours que j'étais parti pour ma mission de

révolutionnaires de Montmartre, devenu maintenant Montmarat, en particulier d'avoir ôté de son chapeau la cocarde nationale¹, est arrêté le 23 avril 1794 et incarcéré dans la prison des Petits-Pères. Telle est la récompense de son zèle, lui qui a fondé à Montmartre une société populaire, à l'exemple des Jacobins !

Des Petits-Pères, on le transféra au Plessis. Le 21 juillet, à onze heures du soir, on vint le chercher pour le conduire à la Conciergerie et de là au Tribunal révolutionnaire. Il se crut perdu. Déjà, il était assis, garrotté, avec vingt-six autres détenus, le long du mur de la *Souricière*, salle basse de la prison, quand, à la lueur des flambeaux portés par les gendarmes, un geôlier des Petits-Pères, nommé Bordeaux, que Desportes avait soigné au cours d'une maladie, l'aperçut et le reconnut. Un moment interdit, Bordeaux court vers le commandant de la gendarmerie et l'entraîne dans une aile de la prison. Un quart d'heure après, vingt-six autres prisonniers, encore à moitié déshabillés, viennent prendre la place de Desportes et de ses compagnons². Sa tête était sauvée. Le 9 thermidor le libéra quelques semaines plus tard³. Desportes fut trop heureux d'al-

Stuttgart. La lettre ne me fut point envoyée, parce que mon épouse, s'apercevant que c'était un imprimé, ne lui soupçonna pas son importance ; et ne m'étant pas présenté pour être épuré, je fus conséquemment rayé de la liste des sociétaires. » De la maison des Petits-Pères, ce 5 floréal, à huit heures du soir, 24 avril 1794. Lettre à Laignelot.

1. *Archives nationales*, F⁷ 6680. On accusait aussi Desportes durant sa mission à Deux-Ponts, d'avoir soutenu les troupes du duc qui marchait contre les habitants du bailliage de Bergzabern, alors en révolution.

2. *Appel à l'opinion...*, p. 26, note.

3. *Archives nationales*, F⁷ 4673.

ler se terrer à Montmartre et d'y embrasser son petit Victor, né pendant sa captivité¹.

Il se remettait à peine de ses émotions, que le Comité de Salut public le mandait aux Tuileries. L'ancien maire de Montmartre obéit en tremblant, s'attendant à de nouveaux malheurs. Il rentra chez lui soulagé, rayonnant de joie. Le Comité, informé de ses connaissances diplomatiques, voulait des renseignements, des mémoires. Six semaines plus tard, il lui donnait l'ordre de partir pour Genève².

C'était une solution inespérée. Non seulement Desportes allait oublier ces terribles semaines, « cette prison affreuse, où il avait été confondu avec des voleurs et des assassins », mais il se rendait auprès de républicains éprouvés, bien différents des énergumènes qu'il pratiquait. Et, au bord de ce beau lac, chanté par tant d'écrivains et de voyageurs, il reprendrait courage. Enfin, le caractère secret, l'importance de sa mission qui dépassait le cercle étroit de Genève, augmentait son impatience d'arriver au terme de son voyage.

La nuit tombait, quand le 11 décembre 1794, il entra à Genève par la porte de Cornavin³. Après avoir traversé dans l'après-midi, sur un double pont-levis, le Fort de l'Écluse⁴, accroché aux flancs d'une gorge, au-dessus du Rhône écumant, il avait quitté définitivement le Jura et ses défilés pour pénétrer dans le pays de Gex. Il apercevait les villages de

1. Le 19 juin 1794.

2. *Appel à l'opinion...*, p. 29.

3. Desportes au Comité. Genève, 11 décembre 1794, sept heures du soir. « Je suis enfin depuis une heure en cette ville. »

4. *Itinéraire complet du royaume de France.*

Collonge, Saint-Genis, Meyrin. Sa voiture s'engageait dans une avenue, bordée de belles maisons de plaisance, passait devant les *Délices*, la demeure de Voltaire¹, puis longeait des remparts gazonnés. Ce que les voyageurs apercevaient de Genève, c'étaient des fortifications impressionnantes, dignes d'une place de guerre de premier rang, auxquelles rien ne manquait, bastions, ravelins, lunettes, doubles-fossés, contre-escarpes et contre-gardes, chemins couverts et souterrains casematés, poternes. A la porte de France ou de Cornavin, flanquée de ses corps de garde, la sentinelle vérifia les passeports, puis la voiture enfila la rue des Corps-Saints et descendit vers le Rhône. On distinguait de hautes maisons, des piliers supportant de larges avant-toits, d'étroites boutiques à leurs pieds; la voiture roulait sur un pavé de petits cailloux réguliers. Elle franchit le Rhône sur un pont de pilotis, muni de balustrades de fer; au milieu, un réverbère suspendu à une arcade en fer forgé, laissait deviner les eaux limpides du fleuve, des bateaux-lavoirs, l'enchevêtrement des bâtisses de l'île, ses bains et ses teintureries². On atteignit Bel-Air, la place d'exercice de la garnison, puis on gravit lentement, péniblement l'une des rues qui conduisait dans la vieille ville, dans la Cité. Enfin, au Grand-Mézel, dans la maison du citoyen De Tournes, qui abritait la résidence française depuis quelques mois³, les voyageurs descendaient.

1. *Itinéraire complet du royaume de France.*

2. H. MALLET, *Description de Genève ancienne et moderne*. G. FATIO, *Genève à travers les siècles*.

3. L. SORDET, *Histoire des résidents de France à Genève*, 1854, p. 151. Cette maison subsiste encore aujourd'hui. Elle porte le n° 4 de la rue du Grand-Mézel et a pour propriétaire M. Albert Dunant,

Une délégation du Conseil de la ville les attendait, leur souhaitait la bienvenue¹ et les introduisait auprès du citoyen Adet, que venait remplacer Desportes.

Adet, loin de manifester le moindre déplaisir et d'éclater en récriminations, reçut fort honnêtement son successeur. Pendant les trois mois qu'il venait de passer à Genève, cet homme bienveillant et paisible s'était efforcé de faire oublier aux Genevois le séjour néfaste du résident Soulavie, l'ami des terroristes, exécré par les citoyens modérés de la République². Il y avait pleinement réussi. Adet, nommé ministre aux États-Unis, partait avec la satisfaction d'avoir quelque peu apaisé les haines terribles suscitées à Genève par la Révolution. Ah ! la besogne était malaisée. Et durant les trois jours qu'il resta encore à la Résidence, il put mettre Desportes au courant de ce qu'était ce poste difficile. De quelles illusions l'ancien maire de Montmartre s'était bercé, en s'imagi-

ancien conseiller d'État. On y remarque un élégant escalier avec rampe en fer forgé. Le salon du rez-de-chaussée, habité par Desportes, conserve de charmants trumeaux et des corniches sculptées, œuvre de Jean Jaquet.

1. « J'ai été reconnu pour l'envoyé de notre République, dès le jour même de mon arrivée ; c'est le gouvernement de Genève qui m'a, pour ainsi dire, installé dans ma propre maison. Et tous les jours, il me comble dans ses notes officielles des témoignages de sa confiance et du plus vif attachement. Il est vrai que j'ai différé, sur le désir des syndics, la cérémonie de ma réception publique, pour éviter à ce petit État des dépenses considérables, dépenses qu'il serait obligé de répéter à l'inauguration de notre drapeau. » Desportes au Comité de Salut public, 5 janvier 1795, *Archives nationales*. AFIII 67. D'après les *Registres du Conseil* des Archives de Genève, ce n'est que le 12 décembre, que Desportes aurait reçu la députation du Conseil de Genève.

2. Sur Soulavie, cf. A. MAZON, *Histoire de Soulavie*, 2 vol. 1891 et le curieux et vivant témoignage du voyageur saxon, CHRISTIAN-AUGUSTE FISCHER. *Journal de Genève* du 1^{er} août 1911.

nant qu'il allait trouver à Genève la paix et le calme !

La ville sortait d'une crise épouvantable, conséquence de quatre-vingts années de discordes inouïes. La cité théocratique de Calvin, austère et fière, n'existait plus. Depuis longtemps, sa forme de gouvernement ne répondait plus aux exigences des temps nouveaux. Desportes le croirait-il ? Les vingt-cinq mille habitants de Genève étaient jadis séparés en castes, rigoureusement fermées. A côté des bourgeois, fils de bourgeois nés dans la ville, seuls autorisés à briguer les places de l'État, à côté des bourgeois, ayant acheté leurs privilèges et qui n'étaient admis qu'au Conseil général, auquel tout autre emploi était impitoyablement refusé, il y avait à Genève des milliers d'individus privés de tout droit, depuis les *Natifs*, les *Habitants* et les *Domiciliés*, jusqu'aux *Sujets* formant la population des campagnes. Les *Natifs*, traités d'abord comme les Juifs en Europe, étaient parvenus lentement à conquérir le droit au commerce. Les autres n'avaient aucun espoir de sortir jamais de leur état de sujétion¹.

Au cours de dix révolutions, qui avaient éclaté dans la ville, de 1707 à 1792, les habitants s'étaient efforcés de briser ce gouvernement d'une minorité et de conquérir un semblant de pouvoir. Chaque fois, les syndics et le Petit Conseil s'étaient tournés vers les puissances alliées et voisines, vers les Bernois et les Zurichois d'abord, vers la France et le Piémont². La lutte entre *Négatifs* et *Représentants*

1. GRENUS, *Appel à la nation ou mémoire pour les soi-disant sujets de la République de Genève*, 1791.

2. JEAN-LOUIS MALLET, *Tableau historique des dissensions de la République de Genève et de la perte de son indépendance*, 1803, p. 15.

s'était poursuivie de plus en plus opiniâtre, ardente, durant tout le dix-huitième siècle. Après une accalmie de sept ans, l'ouverture des États Généraux, le grand frisson de 89 qui secouait la France, avait rallumé l'incendie. Les épithètes d'*Englués*, d'*Aristocrates*, d'*Egaliseurs* et de *Patriotes* s'étaient substituées aux anciennes et on se les jetait à la face. Les esprits étaient surexcités. Sans doute, pendant quatre ans, la Révolution genevoise ne fut pas souillée par le sang, les réformes s'accomplirent à coup de pamphlets et de brochures, une arme dont les Genevois s'étaient toujours montrés passionnément friands¹. Mais il vint un moment où la Terreur, qui régnait à Paris, fut réclamée et appliquée à Genève.

Il y a, à la résidence de France, deux hommes qui ont vu de près cette époque, qui en ont connu toutes les circonstances. Ce sont les secrétaires Delhorme et Darneville². A défaut de son collègue, momentanément absent, Darneville, un ci-devant noble, propriétaire à Saint-Domingue, est à même de renseigner Desportes. Le spectacle qu'il a eu sous les yeux, six mois auparavant, a été navrant. Les confidences qu'il fait à son nouveau chef, sont une véritable révélation. Oui, les Genevois se sont offerts

1. Leur bibliographie remplit deux volumes. ÉMILE RIVOIRE, *Bibliographie historique de Genève au dix-huitième siècle*, Genève, 1897.

2. « Le citoyen Delhorme, patriote très prononcé. Beaucoup d'instruction et d'activité. Il a eu une grande part à la révolution populaire qui s'est effectuée dans cette ville. Le citoyen Darneville, bon patriote, bon esprit, très attaché à ses devoirs. Il est marié. Ses propriétés à Saint-Domingue ont été anéanties par suite de l'insurrection des nègres. » MAZON, *Histoire de Soulavie*, t. 1, p. 182. Barthélemy-Albin-Fleury Delhorme, né à Lyon le 19 avril 1769, devint maire de Saint-Quentin sous le premier Empire. TAUSSERAT-RADEL. *Papiers de Barthélémy*, t. VI, p. 271.

une Terreur, des clubs d' « enragés » et de *Marseillais*, des arbres de la Liberté, un tribunal révolutionnaire, mais, fait inexplicable, c'est au moment où la chute de Robespierre ouvrait les prisons de France, qu'ils se sont portés aux crimes irréparables. Ils ont eu un tribunal révolutionnaire, où les juges siégeaient jambes et bras nus, la poitrine découverte, un bonnet rouge sur la tête, un sabre au côté et des pistolets à la ceinture¹. Ce tribunal a siégé dix-huit jours, prononcé cinq cent huit sentences. Il a condamné à la mort trente-sept citoyens de Genève, dont vingt-six par défaut, sur des accusations invraisemblables, l'ancien syndic de la Garde Cayla, un jeune avocat de Rochemont, Fatio et Naville, des conseillers unanimement respectés, un horloger Delorme, « satellite attaché à l'aristocratie », — portait l'acte d'accusation — un banquier, Michel Audeoud. Il a exilé quatre-vingt-quatorze personnes, en a emprisonné deux cent soixante-quatre. Le gouvernement régulier, après avoir été un an sous la coupe des « assommeurs », qui parcouraient les rues en rouant de coups les « ci-devant », qui martelaient les armoiries sculptées au portail des maisons² et perquisitionnaient sans mandat, est resté impuissant, déconsidéré, lamentablement divisé.

Desportes douterait-il de ces récits lugubres, qu'une promenade de quelques heures dans la ville, jadis si riante, le convaincrail aussitôt de leur exactitude. Assurément, Genève garde encore son aspect si curieux, ses hautes maisons à quatre et cinq étages,

1. E. CHAPUISAT, *De la Terreur à l'annexion*, p. 56.

2. FISCHER, *Genève révolutionnaire décrite par un voyageur saxon. Journal de Genève*, du 28 juillet 1911.

qui ont abrité des milliers de réfugiés huguenots, mais les rues sont désertes, le commerce suspendu, les fabriques d'horlogerie et d'indiennes diminuées de moitié. Desportes, en parcourant les Rues-Basses, de la porte de Rive à la place de Bel-Air, contemple ces immenses piliers de bois, les *dômes*, sur lesquels s'appuient les toits des maisons et qui donnent aux rues l'apparence de couloirs frais et sombres. Il se promène au milieu des échoppes, les *hauts-bancs*, établis au pied des dômes ; ces boutiques, en forme de maisonnettes, placées des deux côtés de la rue, laissent entre les magasins des maisons et leur propre étalage, un passage dit *couverte*. Desportes admire les hôtels de la vieille ville, la maison « à l'italienne » de M. Turrettini, le palais Tavel, l'hôtel de ville et sa célèbre rampe, et sur la petite place, où s'élève encore l'arbre de la Liberté, la gracieuse fontaine avec son grand bassin ovale, sa colonne de marbre jaspé, surmontée d'un globe doré, et ses quatre jets ¹.

S'il descend vers le lac, il longe la rue *Derrière le Rhône*, passe devant des auberges et des magasins ; les murs, opposés à la façade sur la rue, surplombent le lac, appuyés sur des consoles en bois. Il régarde décharger les barques, aux grandes voiles carguées, apportant matériaux et approvisionnements. Par les places du Molard et de la Fusterie, sortes de trouées sur le lac, il aperçoit le port ², en ces journées d'hiver endormi sous le brouillard, avec ses rangées de pieux en estacades, qui partent des

1. MALLET, *Description de Genève*, p. 81.

2. *Idem*, p. 98.

deux rives et forment une barrière, contre laquelle s'accumulent les glaçons. Malgré la rude saison, Genève est encore la gracieuse cité, chantée par les voyageurs, « un des plus jolis joujoux du globe, » a dit le russe Karamzine¹.

Mais l'industrie, les habitudes laborieuses et austères des habitants ont disparu. L'ouvrier et le petit bourgeois, au lieu de travailler, passent leurs journées au club. Pas un Genevois qui n'ait le sien, pas un qui ne trouve à sa porte la salle enfumée où l'on discourt². Du cercle de la *Treille*, de celui de la *maison de Boisy*, refuge des « ci-devants », au cercle des *Egaux*, il y en a pour tous les goûts, pour tous les genres de partis, il y a le cercle du *Consistoire*, le club des *Amis de Jean-Jacques*, le club des *Droits de l'homme*, le cercle des *Barrières*, le club de la *Grille*, le club de la *Paix*, le club des *Amis réunis*, le club des *Joyeux*. Ne pas être membre d'un club, c'est se condamner à ne pas oser sortir dans la rue. Foyers de rivalités et de dénonciations, les clubs terrorisent Genève. Les bonnets rouges dont sont affublés leurs membres, leurs insignes portant les inscriptions à la mode : *Fidélité à la Nation*, *Vivre libre ou mourir*, rappellent étrangement à Desportes les scènes qu'il vient de fuir à Paris³.

Il est un lieu qui concentre et évoque toute l'horreur des crimes révolutionnaires. Au bas de la colline sur laquelle est construite la vieille ville, sous la promenade de la *Treille*, le jardin des Bastions

1. KARAMZINE, *Lettres d'un voyageur russe*, 1867, p. 146.

2. BÉRENGER, *Histoire des derniers temps de la République de Genève*, 1801, p. 24.

3. GALIFFE, *D'un siècle à l'autre*, t. I, p. 389.

était encore, il y a quelques mois, le rendez-vous préféré des promeneurs, et dans ces allées, à l'ombre des marronniers et des hauts tilleuls, la belle société aimait à se rencontrer¹. Aujourd'hui, les Bastions sont devenus un lieu d'exécration et de dégoût pour les trois quarts des Genevois, car c'est au pied d'un monticule, à l'extrémité du jardin que, le 25 juillet de cette même année, les sept premiers condamnés du tribunal révolutionnaire sont tombés, criblés de balles par deux pelotons de sans-culottes, qui ont dansé autour des cadavres. Les Jacobins ont baptisé ce tertre la *Montagne de plomb*. Et l'écorce des arbres porte encore la trace des balles²...

Ainsi, dans ce poste si mince d'apparence, il y a une œuvre redoutable de pacification à entreprendre, et Félix Desportes est bien résolu à la tenter. Pour commencer, il s'agit de conquérir le cœur de ces républicains. Son esprit généreux est rempli d'intentions enthousiastes. En quelques jours Desportes a pu constater que la municipalité de Carouge, cette petite ville de 4.000 habitants, de création toute récente³, séparée de Genève par la rivière d'Arve, entretient à l'égard de Genève « des sentiments condamnables de jalousie et de haine⁴ ». C'est le début d'une rivalité tenace, croissante, qui ne sera pas un des moindres

1. FISCHER, *Genève révolutionnaire..... Journal de Genève* du 26 juillet 1911.

2. FRÉDÉRIKA BRUN, *Lettres sur Genève*, p. 5.

3. Sur l'érection de Carouge en chef-lieu de province par le roi de Sardaigne Victor Amédée II, en 1786 et sur son développement économique, cf. l'instructive correspondance du comte de la Fléchère de Veyrier, publiée par E.-H. GAULLIEUR, *Annales de Carouge*, Genève, 1857.

4. Desportes au Comité de Salut public, 14 décembre 1794. *Archives nationales*, AF III 67.

dres facteurs de la chute de Genève. Desportes combattra de toute son énergie cette influence néfaste.

Très vite aussi, le résident a discerné chez les habitants de Genève, aristocrates et révolutionnaires, un ardent désir d'indépendance ; ils en sont « jaloux à l'excès¹ ». Il s'efforcera de les rassurer ; la Grande Nation doit permettre « à cette petite république de faire chez elle tout ce que bon lui semblera² ». Et le 23 décembre, le Comité de Salut public applaudit à ce principe exprimé par son agent et lui transmet des instructions formelles : « N'oublie pas que la République française a solennellement déclaré qu'elle n'entendait s'immiscer en aucune manière dans les affaires intérieures des gouvernements étrangers. Un principe sacré pour elle est celui de l'indépendance des États³. »

Au reste, si grande est la confiance de Desportes, qu'il ne veut pas croire à l'existence de divisions profondes, irréductibles chez les Genevois, et qu'il se fait fort, par son énergie, de réconcilier les partis. Cependant, la ville est encore sous l'impression de stupeur des récents événements. Des familles ont émigré en masse, fuyant les condamnations du tribunal révolutionnaire ; d'autres sont parties pour échapper à la *taxe révolutionnaire*, un impôt écrasant, qui classe arbitrairement et odieusement les citoyens en trois classes : 1° les aristocrates, coupables « d'égoïste inaction » ; 2° les « englués », bourgeois tranquilles et antirévolutionnaires ; 3° les « patriotes ». Les premiers doivent acquitter une

1. Desportes au Comité de Salut public, 22 décembre 1794.

2. *Idem*.

3. A. N. AF III 67.

contribution progressive qui peut atteindre le 40 p. 100 de leur fortune ! Les « patriotes » possédant moins de douze mille livres sont libérés de toute taxe ; au-dessus de cette somme, ils ne paieront dans aucun cas plus de 25 p. 100 de leur fortune¹. Qu'on s'étonne que la ville se vide, que de pareilles mesures suscitent des haines terribles !

Mais, en ces premières semaines, l'optimisme de Félix Desportes semble à toute épreuve. « La paix et l'amitié vont bientôt faire de tous les Genevois un peuple de frères », écrit-il le 10 janvier 1795. « Vous le voyez, citoyens représentants, la République française est une école de morale comme de haine contre les tyrans. Que nos destinées sont brillantes ! C'est à nous que l'univers devra bientôt sa félicité² ». « Le règne des Vandales est passé³ ».

Tout en observant une grande réserve, en menant « une vie solitaire », Desportes s'efforce d'entrer en contact avec des représentants des partis ennemis. Il reçoit chez lui le syndic Jean Janot⁴, homme énergique, avocat brillant et ambitieux, un des chefs de

1. Un exemplaire imprimé de la proclamation de la Commission nationale qui institue cet impôt, se trouve aux *A. N. AF III 67*.

2. *A. N. AF III 67*.

3. 11 janvier 1795. *Idem*.

4. Desportes au Comité de Salut public, 25 janvier 1795 *A. N. AF III 67*. Jean Janot, fils d'André, de Chancy, né le 25 juillet 1754, horloger, reçu notaire et avocat en 1775, membre du Deux-Cents en 1782, banni pour dix ans, rappelé à Genève par l'édit de 1789, châtelain de Dardagny en 1792, membre du comité d'administration le 28 décembre 1792, membre de l'Assemblée nationale en février 1793, président du Comité de sûreté en mars, syndic le 9 février 1794, président de la cour de justice criminelle, membre du Conseil législatif en 1797 et du Collège électoral du département sous l'Empire, mort le 7 novembre 1820. (SORDET, *Dictionnaire des*

la révolution de l'été précédent, mais il se lie aussi avec des savants et des hommes de lettres, qui représentent le parti modéré, avec l'illustre Horace Bénédict de Saussure, le héros du Mont-Blanc, avec les deux frères Pictet, physicien et agronome, qui vont créer la *Bibliothèque britannique*, avec Jurine, Le Fort, Maurice, Tingry, Prevost, Lesage, le pharmacien Henri-Albert Gosse, inventeur et encyclopédie vivante¹. « Toutes les factions s'éteignent à ma porte, écrit-il, il suffit d'être Genevois pour être bien reçu chez moi². » Apprenant que les Genevois qui servent dans les armées de la Convention ont laissé à Genève des femmes et des enfants dans la misère, il intervient auprès du Comité de Salut public pour leur obtenir des secours. Et avec quel accent, avec quelle chaleur ! « Quel spectacle sublime nous présenterions à l'univers ! Quel encouragement, quelle énergie nouvelle nous inspirerions aux partisans de la République ! Nous les verrions accourir, voler vers nous des quatre coins de la terre. Nous les verrions quitter en masse les enseignes ingrates de la tyrannie et se ranger avec transport sous les étendards bienfaisants de la République³. »

Avec sa fougue naturelle, Desportes, cédant aux impressions du jour, déclarera le 7 février, « qu'on

familles genevoises, manuscrit de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève). Cf. la préface du curieux journal de Janot en 1814, par M. Ami Bordier, Genève, 1912, et la biographie du personnage publiée par le même auteur, mais non mise dans le commerce.

1. Desportes a fait allusion à ces Genevois dans une lettre au professeur Marc-Auguste Pictet du 12 novembre 1795. *Archives du docteur F. Rilliet*.

2. Lettre du 10 mars 1795. A. N. AF III 67.

3. Desportes au Comité, 17 janvier 1795. A. N. AF III 67.

parle de l'égoïsme et de l'agiotage de Genève; ce discours pouvait être vrai en 1792, mais aujourd'hui, les Genevois sont trop glorieux de fraterniser avec nous ».

Ainsi Desportes, dès ce premier contact avec la petite république, se révèle un ami de Genève, rempli des meilleures intentions, désireux de rester impartial en présence des partis adverses. Mais bien vite aussi les Genevois, avec cet esprit critique qu'ils ont à un suprême degré, ont remarqué ses défauts, une faconde et une vanité extraordinaires, une facilité d'élocution qui touche à la grandiloquence. Son prédécesseur, l'abbé Soulavie, choquait les Genevois par sa tenue débraillée, ses allures de sans-culotte. Le nouveau résident, d'un extérieur impeccable, sera taxé par les révolutionnaires de la cité « de jolie femme, de poupée, de muscadin ». En outre, malgré ses prévenances, les politesses qu'il multiplie, le bruit est revenu à Genève qu'en désignant son poste, Desportes parle « de cet atome de république, auprès de laquelle il est envoyé », et on lui en veut de cette irrévérence¹. Entre ce diplomate,

1. Reybaz, ministre de Genève à Paris, au secrétaire d'état Didier. *Archives de Genève*, Portefeuille historique, N° 5433. — Il faut citer ici ce passage très significatif de l'Histoire inédite du Genevois Bérenger qui résume ce qu'on pensait de Desportes à Genève, dans un certain milieu, mais en se rappelant que ce jugement a été écrit postérieurement à la réunion, par un homme qui n'avait pas pardonné à Desportes sa politique. « Desportes avait du brillant dans l'esprit, une grande facilité de faire des phrases, de l'honnêteté dans sa conduite, mais violent et léger par caractère et par amour-propre, sachant trop bien revêtir des sentiments qu'il n'avait point, pour ne pas faire douter de ceux qu'il avait... Il parut voir les regrets qu'avait laissés son prédécesseur (Adet) et il crut ne pouvoir rien promettre de plus agréable que de s'attacher à suivre ses traces et à mériter la même affection, promesse difficile à remplir pour un homme qui demeura quelques années à

aimable, un peu léger et les Genevois, gens plus sérieux, plus graves, pareils aux Suisses décrits par Karamzine, « qui marchent à pas mesurés, qui vous écoutent encore quand vous avez cessé de parler, qui épluchent ensuite et commentent vos paroles », l'accord n'était pas durable¹.

En outre, Desportes, bien qu'il ait souffert des terroristes, qu'il ait salué avec soulagement la mort de Robespierre, est loin de manifester des opinions modérées ou royalistes. L'ancien maire de Montmartre n'a abandonné aucun de ses rêves démocratiques. Il sévira aussi bien contre les émigrés qui pullulent à Genève et en Suisse, « aussi perfides que lâches, qui complotent la ruine de notre gouvernement », et contre les prêtres insermentés, qui parcourent le département du Mont-Blanc, tout voisin, « où ils prêchent la révolte contre nos décrets », que contre les jacobins, ex-membres des comités, fugitifs de Paris, fauteurs de troubles². Cette conduite de Desportes, si juste à ses propres yeux, n'est pas comprise; ses intentions sont déformées. « Je le dis à regret, mande-t-il le 25 février, je ne remarque point dans l'administration de Genève cette énergie, cette constance qui

Genève et qui s'engouait, se passionnait par vanité, par convenue, qui ne rentrait dans son état de bonhomie naturelle que lorsqu'il était calme et sans intérêt... Il déplut à nos capucins révolutionnaires par l'élégance de ses manières, par ses soins d'ajouter aux agréments qu'il devait à la nature. Ils lui donnèrent les noms de jolie femme, de poupée, de muscadin. Il eut la sottise d'en paraître informé et de s'en plaindre. On fit des informations juridiques qui furent assez insignifiantes pour être obligé de les abandonner. Il avait de la pénétration et de l'éloquence. Quelquefois son cœur lui en dicta l'usage et toujours ses discours avaient la couleur du républicanisme ampoulé. »

1. KARAMZINE, *Lettres d'un voyageur russe*, p. 197.

2. Lettres de Desportes du 4 avril 1795. A. N. AF III 67.

maîtrisent et dirigent les événements. Ici, toutes les passions s'agitent, se croisent et s'entrechoquent... Démocrates, englués, aristocrates, tous se plaignent, tous veulent dominer; l'esprit de faction se relève¹. » Lui « qui s'efforce de réunir les esprits et les cœurs », il voit les chefs de parti, convoqués dans sa maison, « se rapprocher, s'embrasser, puis s'observer, s'épier ». Les aristocrates, « ces hommes incorrigibles, sont à Genève encore plus qu'à Paris, toujours orgueilleux, toujours intraitables, tout à leur or, à l'agiotage; ils ont les vices des anciens fermiers généraux. Cette nation restera toujours ergoteuse et inquiète ».

Pour comble d'embarras, voici que l'ambassadeur de la République à Bâle, Barthélémy, l'oracle très écouté de la diplomatie française, signalait au Comité de salut public des imprudences de Desportes. A l'en croire, Desportes aurait exprimé au Conseil de Genève le mécontentement du gouvernement français, démarche qui pouvait remettre le feu aux poudres. Cambacérès et Merlin de Douai, alors les chefs de la politique extérieure de la République, ne cachaient pas à Desportes leur surprise de pareille nouvelle, au moment où la France témoignait tant d'intérêt à sa petite voisine et lui facilitait à la fois ses débouchés commerciaux et ses approvisionnements².

1. A. N. AF III 67.

2. Le 6 mai 1795, un arrêté du Comité de Salut public annula un arrêté du district de Carouge du 17 janvier, en vertu duquel les autorités de ce district avaient exigé des droits et opéré des saisies sur des marchandises appartenant à des Genevois. Il ordonnait la restitution des saisies. AF III 67.

« Nous ignorons complètement ce que cela signifie, lui écrivaient-ils ; jamais il ne nous est arrivé de nous mêler du gouvernement de Genève, et tu sais aussi bien que personne, que rien ne serait plus contraire aux principes de notre gouvernement... Le repos et le bonheur des hommes libres, que la nature a rendus nos voisins, voilà l'objet de tous nos désirs¹. »

Cette remontrance frappa au cœur le sensible diplomate. De quel droit Barthélemy se faisait-il le propagateur de rumeurs aussi fausses et comment le Comité avait-il pu y ajouter foi ? Desportes « proférait la diplomatie la plus pure ». Ses efforts secrets n'avaient pas peu contribué à entretenir l'harmonie dans Genève. Décidément ce poste devenait « le plus difficile, le plus ingrat de toute la diplomatie française ». Le résident était entouré « de sots novellistes et de vils pamphlétaires ». Sa « maison était le point de mire de tous les oisifs² ». S'il devait en être ainsi longtemps encore, il préférerait abandonner la place. Ne lui avait-on pas promis, à son départ pour Genève, de ne pas l'y laisser longtemps ?

En y réfléchissant, Desportes distinguait dans ces menées la main perfide des aristocrates français associés à ceux de Berne. Et de là date, sans doute, cette animosité constante qu'il ne cessera d'éprouver contre les cantons suisses et qui inspirera de plus en plus sa conduite. Mais il ignorait que plusieurs

1. Le Comité de Salut public à Desportes, 5 mars 1795. La minute est de la main de Merlin. A. N. AF III 67.

2. Lettre de Desportes du 15 mars 1795. A. N. AF III 67. « Si je fais amitié au syndic Janot, je suis un *sans-culotte enragé* qui flatte la tyrannie du peuple. Si je passe une heure avec le professeur de Saussure, je complète la ruine de la démocratie et le triomphe des *Magnifiques*. »

Genevois étaient encore assez patriotes et jaloux de leur indépendance, en dépit de leurs divisions, pour s'alarmer de certains propos qu'on lui attribuait. « La réunion à la grande république », c'étaient là des mots qu'on avait déjà entendus à Genève. Il existait un parti « réunisseur », dont l'avocat Jacques Grenus était le chef avéré. Grenus, avocat de talent, mais esprit inquiet, frondeur, ne pardonnait pas aux Genevois de l'avoir exilé à perpétuité en 1791, comme coupable de machinations contre l'État, et il n'avait plus qu'un désir, se venger de ses compatriotes¹. Ancien commissaire à l'armée des Alpes,

1. Jacques Grenus, fils de Jean Gabriel, né le 2 novembre 1751. Il fut reçu avocat en 1773, membre du Deux-Cents en 1782, fut exilé la même année, cassé de la bourgeoisie et exilé à perpétuité le 22 mars 1791, condamné à mort par contumace par le second tribunal révolutionnaire; il revint s'établir au Grand-Saconnex, et mourut en 1817 d'après Galiffe, en 1819 d'après Sordet. Il avait épousé en 1772 Catherine-Alexandrine Chalumeau. Le 13 juillet 1781, il écrivait à sa femme : « J'ai dans la tête un ouvrage de politique, sans aucune personnalité, conçu depuis plus de six mois, et qui me fatiguait si fort à penser que je l'avais abandonné. C'est un ouvrage sur les démocraties, dans le genre de celui de Montesquieu sur *l'Esprit des lois*. Je suis fort étonné en le faisant de me trouver plus raisonnant et plus méthodique que je ne croyais. C'est un ouvrage profond et énergique. Je l'ai communiqué; il sera corrigé et imprimé soigneusement par d'autres que par moi. En cessant de composer et en pensant, je me suis mieux formé. *Mon âme et mon imagination m'épuisent*. Je suis soulagé d'écrire. » (Archives de M. Edmond de Grenus.) Sur les projets équivoques de Grenus à l'égard de Genève, il faut lire les 3 volumes de sa *Correspondance* avec Desonnaz, parue en 1794. Desonnaz abandonna son ami en découvrant ses intentions secrètes. Grenus écrivait un jour : « Je n'ai jamais trouvé que le local (Genève) pût s'accorder avec mon imagination ardente et ma tête fertile en projets. » Le baron de Grenus, l'historien de la famille, dans ses *Notices biographiques* (Genève, 1849, p. 107, note), a cru trouver dans un dérangement d'esprit de son parent la cause de tant d'actes inqualifiables. « Quoique le rôle de ce démagogue, écrit-il, soit pour moi un sujet fort désagréable, je ne puis me dispenser de faire les observations... Il fallait considérer que son imagination s'exaltait quelquefois au point de le rendre à peu près fou... »

venant souvent à Paris, il travaillait sans relâche à la ruine de sa patrie. Qui sait si le pétulant résident n'avait pas laissé échapper quelque phrase analogue à ce passage d'une de ses lettres au Comité de Salut public : « Pourquoi vouloir anéantir Genève?... Peut-être un jour la sagesse et la douceur de notre gouvernement porteront-elles les Genevois, fatigués de leurs dissensions intestines, à nous supplier eux-mêmes de les incorporer à notre auguste république¹. »

Or, ce n'était pas au moment où le Comité de Salut public s'efforçait de mettre fin à une guerre épuisante, de conclure la paix avec la Prusse, avec l'Espagne, avec le Piémont, qu'il était disposé à se créer de nouveaux embarras et à violer ses engagements. En 1795, il se garda bien de prêter l'oreille à cette insinuation de Desportes, simple boutade ajoutée à tant d'autres.

Trois ans plus tard, c'était le gouvernement français qui devait reprendre ce projet et l'imposer, cette fois, à son agent.

En acceptant de se rendre à Genève, Desportes s'était convaincu que le Comité de Salut public avait des vues particulières sur lui, et l'on s'explique l'empressement qu'il mit à exécuter ces ordres quand on en saura l'importance. Il ne s'agissait rien moins que de l'amorce de négociations européennes en vue de la paix.

Desportes avait si bien fait valoir ses services, les

1. Lettre de Desportes du 14 février 1795. A. N. AF III 67.

relations qu'il avait nouées à Deux-Ponts, à Stuttgart et ailleurs, que le Comité le pria, dès son arrivée à Genève, de faire des ouvertures secrètes à l'électeur palatin, en observant « prudence, discrétion, célérité¹ ». On devine si l'ambitieux et actif agent était désireux de répondre à tant de confiance. A peine installé à Genève, il mande au Comité qu'il est prêt à entrer en campagne. « J'ai remis, ajoute-t-il, avant mon départ, aux citoyens Merlin de Douai et Thuriot les projets que je vous ai présentés sur nos négociations avec la Prusse et la Bavière et les puissances les plus marquantes de l'Italie ». Et, le 17 décembre, il prie Merlin de lui faire parvenir son dernier rapport à l'Assemblée sur les relations extérieures, rapport qui est en quelque sorte un manifeste du Comité et que Desportes, en adroit courtisan, qualifie de « chef d'œuvre d'éloquence et de philosophie politique ». Il écrit au baron d'Esebeck et à Pfeffel, ministres de l'électeur

1. Le Comité de Salut public à Desportes, 21 frimaire an III, 11 décembre 1794. « Avant ton départ pour Genève, citoyen, tu nous as assuré que tu avais conservé des intelligences auprès de l'électeur palatin, duc de Bavière. Le moment est peut-être venu d'en profiter pour l'avantage de la République. Nous t'invitons en conséquence à sonder les dispositions de la maison palatine et à l'amener à une négociation qui, sans doute, serait utile au gouvernement français, mais qui le serait bien plus à elle-même, par les moyens qu'elle lui fournirait de rassurer et de consolider son existence plus que jamais chancelante, plus que jamais menacée par l'astucieuse maison d'Autriche. Tu nous as remis là-dessus un travail dont les vues peuvent conduire à ce résultat. Tu sens d'ailleurs qu'un moyen très propre à y arriver promptement, c'est de faire entendre, ce qui est en effet, que si nous voulions sacrifier la Bavière nous aurions bientôt fait avec le cabinet de Vienne une paix avantageuse. Prudence, discrétion, célérité, voilà ce que nous te recommandons. » (Signé) Merlin de Douai, Carnot, Boissy, Cambacérés, Richard, Fourcroy, Prieur de la Marne, Guyton. — La minute de cette dépêche est tout entière de la main de Merlin de Douai. A. E. *Genève*, vol. 7, suppl. p. 132.

de Bavière, des « renards diplomatiques ». Il s'agit, il passe ses nuits à rédiger des projets de traité, il envisage leur réussite dans un avenir très prochain. « Je vois le Rhin limiter notre empire », s'écrie-t-il. Et dans son zèle, il se met à donner des conseils au Comité du Salut public : « Annoncez fermement votre volonté d'avoir le Rhin pour limite; tout l'Empire est en secret d'accord de souscrire à cette dure proposition¹. »

Mais le ton de ses lettres devient si étrange, si familier, si plaisant, qu'il rappelle fâcheusement celui de ses dépêches de Deux-Ponts et que Merlin le priera, comme naguère Lebrun, « de prendre un ton plus décent ». « Pendant que le vieux électeur de Bavière fait des apprêts de noce, a mandé Desportes, pendant qu'il court, dans sa joie, au devant de la jeune vierge que le cabinet de Vienne a su lui immoler, le duc de Deux-Ponts attend tout pantois à Mannheim quelle idée vous allez vous former d'un hymen si bien assorti² ». Ce n'est pas tout. Desportes, songeant que Genève est aux portes de la Savoie, recommande l'envoi à Turin d'un homme circonspect, « d'une politesse un peu italienne, qui ait un usage consommé de ce qu'on appelait ci-devant le grand monde³ », et il se lance dans des considérations sur l'empire de la Méditerranée et les Antilles.

On commence à s'inquiéter à Paris de ce zèle inconsidéré. On a refusé déjà toutes les propositions de Desportes pour le Piémont. Merlin de Douai,

1. Lettre de Desportes du 13 janvier 1795. *A. N. AF III 67.*

2. Lettre de Desportes du 29 janvier 1795. *Idem.*

3. Lettre de Desportes du 22 février 1795. *Idem.*

dont l'esprit mesuré, juridique et laborieux, est à l'opposé du caractère de Desportes, s'efforce de répondre à ces dépêches ardentes par des instructions laconiques, propres à refroidir ce cerveau bouillant.

A Genève, les syndics sont également surpris par ces propos pétulants. Une note du résident, très exigeante, réclamant la saisie de pamphlets royalistes déposés chez des libraires de la ville, provoque des murmures¹. On n'y accède qu'à contre-cœur.

1. Le 10 mai, le Comité de Salut public, par la main de Merlin de Douai, désapprouvait cette démarche : « Par notre lettre du 19 germinal, nous t'avions seulement recommandé de constater le fait qu'on nous avait dénoncé et de porter des plaintes au gouvernement, *s'il y avait lieu*. Il nous paraissait convenable de ne faire aucune démarche directe près de ce gouvernement, sans avoir acquis préalablement quelques preuves des mauvaises intentions que l'on supposait à quelques libraires genevois. La précipitation avec laquelle tu as porté des plaintes qui n'étaient appuyées sur aucun fait constant, a dû produire le mauvais effet de faire taxer de légèreté la conduite du résident de France, d'indisposer contre lui les libraires, à qui l'on a fait subir des interrogatoires, ou de les avertir de répandre plus secrètement les écrits contre-révolutionnaires, qui peuvent se trouver dans leurs magasins. Quoi qu'il en soit, nous avons lieu d'être satisfaits de l'empressement avec lequel le gouvernement genevois s'est porté à faire des recherches sur l'objet de la dénonciation ». *A. N. AF III 67*. De son côté, le ministre de Genève à Paris, Reybaz, jugeait sévèrement la note de Desportes. Il écrivait à Didier le 13 mai : « La note du 29 germinal contre nos libraires est d'un très mauvais ton, et ce ton contraste étrangement avec la fausseté de l'accusation. On peut tout dire dans une note. C'est à la forme à sauver le fond. Il n'y a presque jamais que la forme qui blesse et jamais on ne doit en employer de plus douces que quand on a des choses désagréables à dire... Je pourrais bien aisément faire repentir Desportes des licences qu'il se donne au sujet de nos libraires. Je n'aurais qu'à montrer sa note à Tallien ou Fréron et leur demander si la liberté de la presse qu'ils défendent ici doit être opprimée à l'étranger par les agents que la France y envoie. Mais je me garderai bien de cette démarche, elle aurait sûrement des conséquences trop graves pour D... qui, je crois, n'est en tout cela qu'inconsidéré... » *Archives de Genève, Portefeuille historique*, N° 5433.

Les Genevois se cabrent. Le mécontentement deviendrait sérieux, si le 26 mai, un incident ne venait rapprocher, d'une façon inattendue, les conseillers de la République et le Résident.

Genève, comme Paris, avait ses *muscadins*, jeunes gens excentriques et insolents, qui prétendaient châtier à coups de gourdin les sans-culottes. Comme signe de ralliement, ils portaient des cravates vertes, tandis que leurs adversaires se reconnaissaient à un petit bonnet rouge pendu au chapeau. Un de ces écervelés, nommé Sautter, était assis, le 26 mai au soir, dans le café Galline au bas de la Cité, lorsqu'il fut provoqué par un certain Coquet, terroriste grossier, ancien juge du tribunal révolutionnaire. Il se lève, sort dans la rue et porte à Coquet un coup de stylet, qui blesse mortellement celui-ci. Immédiatement, un tumulte éclate en ville, chaque parti court aux armes, les Marseillais crient : *On assassine les patriotes !* La générale bat, le tocsin sonne. Mais les syndics — ce qui ne leur est pas arrivé depuis bien des mois — tiennent bon, convoquent la milice, et en quelques heures dominant les mutins. Cinq arrestations sont opérées.

Au premier bruit, Desportes est sorti de chez lui accompagné de ses secrétaires, et il s'est rendu à l'hôtel de ville pour « partager les dangers du gouvernement et défendre avec eux la liberté et l'égalité¹ ». Il ne regagne la Résidence que lorsque tout est rentré dans l'ordre, et à deux heures du matin, une députation du Conseil vient le remercier de sa démarche et lui « jurer, au nom de tous les citoyens

1. Lettre de Desportes du 27 mai 1795. A. N. AF III 67.

de Genève, amitié et fraternité éternelles à la République française¹ ».

Si, en cet instant, l'on n'avait pas reçu à Genève la nouvelle des événements de Paris, des journées de prairial, où la Convention eut à subir l'assaut suprême des Montagnards, « cette Convention, disait Desportes, sur laquelle tous les yeux sont fixés, qui absorbe les idées, qui est le centre de toutes les espérances », nul doute qu'une nouvelle révolution n'eût soulevé Genève. Mais les « buveurs de sang » paraissaient écrasés.

Néanmoins, la paix n'était qu'apparente. Desportes constatait avec tristesse, le 22 juin, combien son optimisme de naguère était injustifié. « Les traces du sang innocent qui a coulé sont loin encore d'être effacées », écrivait-il².

Un soir du mois de juillet, deux officiers français cantonnés à Carouge, les citoyens Ferdinand Roux, sous-lieutenant au 3^e bataillon de sapeurs, et Bertholon, employé dans les convois militaires, ainsi que Joseph Duval, chef de légion de la garde nationale du district de Gex, assistaient à une représentation au théâtre de Châtelaine, l'ancien théâtre de Voltaire, aux portes de la ville. Des Jacobins, por-

1. Voici comment l'historien Bérenger, dans son manuscrit inédit cité plus haut, s'exprime sur cet événement : « Dans ces circonstances, Desportes se conduisit avec sagesse... Il se rendit dans le Conseil, lui déclara qu'il venait se réunir et faire cause commune avec lui, qu'il ne quitterait la ville que lorsque la tranquillité y serait rétablie. On le remercia et il rentra chez lui. Le jour qui suivit, il protesta à l'un des syndics qu'il prenait le plus vif intérêt au sort de la République, qu'elle devait s'honorer par son impartialité et défendre les petits bonnets rouges que les Jacobins portaient alors à leur chapeau, comme elle avait défendu les cocardes vertes... »

2. Lettre de Desportes du 14 juin 1795. A. N. AF III 67.

tant la cocarde genevoise, se mettent à réclamer à grands cris *l'Air des Montagnards*. Les officiers se lèvent et répliquent « que la Montagne est abattue, nivelée, qu'ils ne reconnaissent que la Convention, la Liberté et l'Égalité pure, sans mélange de terrorisme et d'anarchie¹ ». Ils sont hués, et la représentation terminée, un groupe de Jacobins les suit en hurlant : *Vivent les braves Montagnards ! Ils ont sauvé la République*. Ces gens portent de petits bonnets rouges au chapeau et sont armés de triques. Roux, l'officier de sapeurs, dégaîne, mais il est aussitôt entouré, frappé ; on lui casse son sabre, et il est obligé de s'enfuir en abandonnant son arme.

Desportes venait de quitter Genève pour se rendre aux bains d'Aix et aux « glaciers » de Savoie. Il adressa une note fulgurante aux magistrats genevois demandant « une réparation prompte et éclatante ». Peut-être y fut-il poussé par la présence malencontreuse de deux députés de la Convention, Saladin et Garnier de l'Aube, qui se trouvaient de passage à Genève au moment de la rixe. On accusait aussi Mlle Kunkler, une Genevoise qui fréquentait beaucoup la résidence, d'exagérer par ses récits l'importance de l'incident². Mais les syndics étaient bien décidés à sévir. Les coupables furent trouvés et condamnés, outre une forte amende, à restituer entre les mains du résident, l'arme dont ils s'étaient emparés.

Sans doute le Comité de Salut public ne prit pas, lui, l'affaire au tragique. « J'espère que pour cette

1. La copie des procès-verbaux de cette affaire se trouve aux A. N. AF III 67.

2. Le Conseil de Genève à Reybaz, 17 juillet 1795. *Archives de Genève, Copie de lettres*, vol. 70.



MADAME BENJAMIN DESPORTES-KUNKLER
Miniature d'Isabey, appartenant à M^{me} Auguste de Beaumont,
et reproduite dans *Nos Anciens et leurs Œuvres*.

fois, il ne sera plus question chez vous de cette queue de Robespierre, dit un de ses membres au ministre Reybaz à Paris... C'est de nous que vous tenez ce jacobinisme et toutes ces horreurs¹. » Mais le même Reybaz ne dissimulait pas à ses concitoyens que la République française commençait à se préoccuper des désordres persistants à Genève, et il les suppliait de cesser leurs disputes. Le Comité de Salut public recevait de Desportes des lettres extrêmement alarmantes. A l'entendre, « au milieu de ce dédale de passions haineuses et sangui- naires, de ces débats déchirants, le gouvernement de Genève, dépouillé de toute confiance et de force, chancelant, irrésolu, voyait les dangers de la chose publique et gémissait de ne pouvoir y apporter de remède². »

Reybaz, qu'un séjour de treize ans à Paris et une grande expérience avaient mis à même de péné- trer la politique des Comités, s'inquiétait de plus en plus. Cet ancien pasteur, âgé de cinquante-huit ans, qui avait été le collaborateur de Mirabeau, esprit avisé, prudent, très perspicace, représentait avec infiniment d'autorité la petite république à Paris et lui rendait les plus grands services. Quelle ne fut pas sa surprise d'être réveillé, dans la nuit du 1^{er} septembre, dans son appartement de l'hôtel Mon- tholon, rue Montmartre, par un messenger lui ap- portant une lettre du Comité de Salut public, et d'y lire une admonestation en règle à l'adresse des syndics de Genève ! « L'intention de la Convention

1. Reybaz à Didier, 30 juillet 1795 *Archives de Genève. Portefeuille historique*, N° 5433 bis.

2. Lettre de Desportes du 21 août 1795. *A. N. AF III 67*.

nationale, disait la lettre, n'a jamais été de contempler d'un œil tranquille les mouvements séditieux qui pourraient précipiter dans la plus affreuse anarchie un peuple qu'elle a tout lieu de considérer comme le fidèle allié et l'ami le plus constant de la République française. Et lorsque ces mouvements paraissent menacer non seulement le gouvernement qui en est l'objet, mais la tranquillité des pays limitrophes, l'amitié et sa propre conservation lui imposent le devoir de mettre un terme à ces convulsions dangereuses, *d'abord par la voie des représentations et, si celles-ci étaient insuffisantes, par des mesures répressives*. Nous apprenons avec le plus grand regret que chaque jour ajoute de nouveaux aliments au feu qui menace d'embraser l'État de Genève... Nous sommes fermement résolus de soutenir contre la fureur des factions la majorité vertueuse de ce peuple, si elle continuait à être en proie aux atteintes continuelles de quelques hommes ennemis de Genève et de la France¹. »

Au matin, Reybaz courait au Comité, s'efforçait d'atteindre les signataires de cette lettre, Cambacérès, Boissy d'Anglas, Henri Larivière, Sieyès, et obtenait d'eux la suppression des passages imprimés en italique, dans lesquels il devinait tant de menaces². Mais l'alerte avait été vive et Reybaz saisis-

1. *Archives de Genève, Portefeuille historique*, N° 5433 bis.

2. Reybaz au Conseil, 4 septembre 1795. « Je m'élevai fortement contre ces idées et ces expressions auprès des membres que je pus entretenir et je les priai de retirer la lettre qui les contenait, après leur avoir fait sentir combien de telles menaces blessaient les principes, et le danger qu'il y aurait pour l'intérieur de notre État à ce qu'elles y fussent seulement connues. J'eus la satisfaction d'obtenir qu'on m'écrivait une autre lettre, où ces expressions seraient supprimées. Ce retranchement est capital... Vous pouvez

sait cette occasion pour adjurer de nouveau ses concitoyens de vivre en paix. Puis, avec beaucoup de dignité, il défendait auprès du Comité de Salut public l'indépendance de son pays, la liberté qu'il devait conserver de gérer ses affaires. Très discrètement, il faisait allusion à une intervention intempes- tive de Desportes : « Le peuple genevois sentira croire son respect et sa confiance pour ses magis- trats, quand il verra l'envoyé d'une grande nation et tout ce qui tient à sa personne, leur marquer en toutes occasions de justes égards¹. » *Tout ce qui tient à sa personne*, les syndics en effet se plaignaient amèrement de l'entourage de Desportes, affirmant « que toutes les fois que le secrétaire Darneville était présent aux conférences avec le résident, il faisait quelque observation désagréable pour le gouvernement de Genève et que le résident était alors bien moins facile à revenir de ses préven-

juger par là à quel point le Comité de Salut public non seulement désire mais veut que nos troubles finissent, puisqu'il admet pour les terminer des maximes d'État incompatibles avec ses propres principes et avec notre indépendance, des maximes dont (*sic*) Vergennes lui-même s'appuyait aussi pour intervenir chez nous, sous ombre d'y rétablir la paix et le bon ordre... Je ne puis penser sans frémir à une extrémité si humiliante pour nous et si fatale... Je confie à votre sagesse la lettre qui m'a été écrite pour la taire entièrement, pour la faire connaître en partie ou dans sa totalité ou pour en laisser percer seulement l'esprit, savoir les fortes exhortations à la paix qu'elle renferme, selon que les circonstances et le bien de notre État pourront l'exiger. Je crois qu'il y aurait peut-être plus de danger que d'avantage à faire connaître cette lettre au canton de Berne, car qui sait si elle ne lui fournirait pas une occasion ou un prétexte pour s'entendre avec le Comité de salut public sous des couleurs spécieuses, mais dans le fond pour relever chez nous l'aristocratie ? » *Archives de Genève. Portefeuille historique*, N° 5433 bis.

1. Reybaz au Comité de Salut public, 4 septembre 1795. A. N. AF III 67.

tions¹. » Bref, la situation se tendait singulièrement.

∴

La lettre inattendue du Comité de Salut public, accompagnée des avertissements de Reybaz, provoqua-t-elle dans la cité un brusque sursaut, un sentiment de honte ? Fut-on humilié d'avoir donné au résident le spectacle navrant des émeutes dernières ? Les cœurs patriotes comprirent-ils enfin qu'à prolonger ces coupables discordes, la république courrait à sa ruine ? Il n'en faut pas douter.

Les cercles et les clubs, toujours si puissants, résolurent de s'aboucher et de publier une *Adresse à tous les Genevois*, dans laquelle les adversaires de la Révolution déclaraient abjurer sincèrement toute vengeance publique et personnelle, tandis que les citoyens du parti contraire témoignaient le plus vif regret des événements désastreux qui avaient souillé leur patrie. Et, le jeudi 24 septembre, un cortège solennel entra à la cathédrale de Saint-Pierre. Le sanctuaire était rendu au culte, après avoir servi aux représentations indécentes des Marseillais. Il gardait encore la trace de leurs déprédations. Le tombeau du duc de Rohan était toujours à terre², mais, au lieu du *Ça ira* qui avait retenti sous ces voûtes³, l'orgue jouait des airs de l'*Escalade*, l'anniversaire genevois par excellence. Et, dans un recueillement impressionnant, le syndic président

1. Le Conseil à Reybaz, 20 septembre 1795. *Archives de Genève, Copie de lettres*, vol. 69.

2. MALLET, *Description de Genève*, p. 149.

3. GALIFFE, *D'un siècle à l'autre*, t. I, p. 330.

lisait l'*Adresse* et l'acte d'amnistie, prononçait des paroles de paix, engageait ses concitoyens à se rendre dans les temples « pour terminer dignement ce jour à jamais mémorable ».

Félix Desportes assista à cette heureuse solennité. Mais, quel que fût l'intérêt qu'il y prenait, il avait l'esprit trop préoccupé pour s'y associer, comme il l'aurait fait six mois auparavant. Des journaux de Paris, arrivés à Genève, venaient de lui apporter la nouvelle foudroyante de son rappel. Le Comité de Salut public, au moment de déposer ses pouvoirs et de les transmettre au gouvernement établi par la nouvelle constitution, retirait à son agent sa confiance. On parlait pour le remplacer du citoyen François de Neufchâteau, dramaturge à succès mais diplomate fort discuté¹.

Cette rumeur, immédiatement répandue à Genève, causait l'étonnement général, et, il faut bien le constater, de véritables regrets. Desportes en était consterné, il se refusait d'y croire, « il espérait, disait-il à un conseiller, qu'on ne lui donnerait pas un pareil soufflet, qu'il ne croyait pas l'avoir mérité ». Il avait, ajoutait-il, « pris racine à Genève », et fait des dépenses pour son établissement².

Mais, au bout de quelques jours, le doute cessait. Desportes était bel et bien rappelé. L'arrêté datait du 12 septembre³. Son successeur n'était pas Fran-

1. Reybaz au Conseil, 29 août 1795. « La chose est très désagréable pour Desportes, mais voilà l'histoire des hommes en place, surtout dans les temps orageux. » *Archives de Genève, Portefeuille historique*, N° 5433 bis.

2. Le Conseil à Reybaz, 11 septembre 1795. *Archives de Genève, Copie de lettres* 69.

3. L'arrêté est signé par Cambacérès, Boissy, Sieyès, La Réveillère-Lepeaux, Berlier. *A. E. Genève*, vol. 103, p. 277.

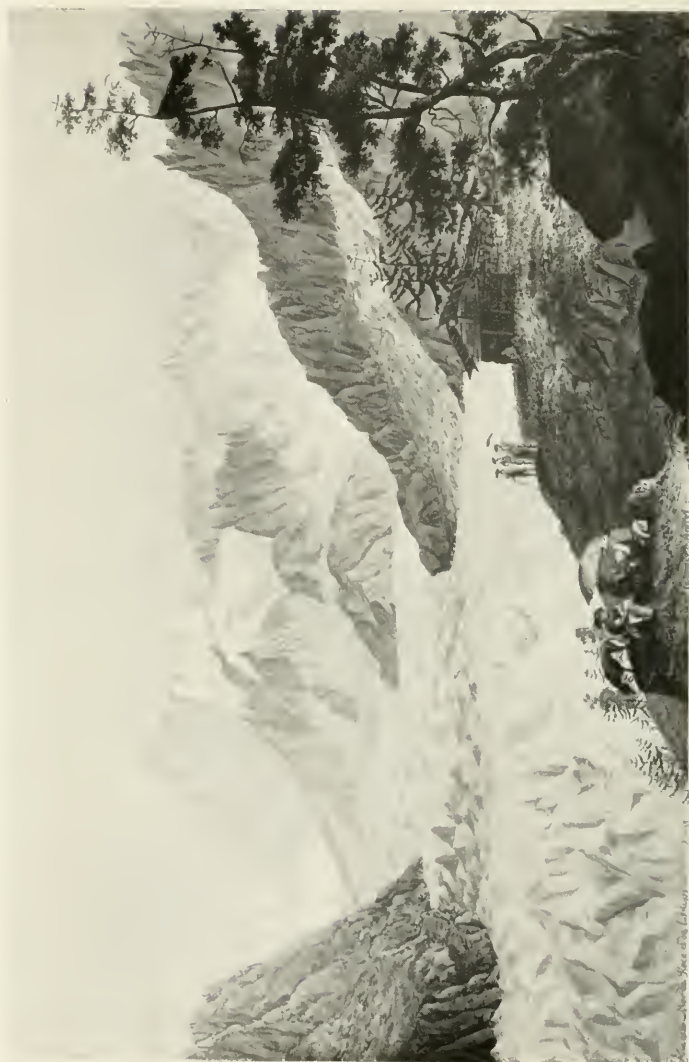
çois de Neufchâteau, qui visait d'autres fonctions dans le gouvernement, mais un sieur Resnier, ami de Sieyès, rédacteur au *Moniteur*, ayant lui aussi quelques succès de théâtre à son actif. Reybaz, chez lequel Resnier était venu déjeuner, « pour se dégrossir un peu sur nos affaires », n'était pas complètement rassuré sur ses intentions, car Resnier « avait la physionomie et la conversation ardentes, et si cet esprit-là tournait à l'intrigue, écrivait Reybaz, il nous mènerait loin¹ ».

Ces nouvelles avivaient les regrets des syndics, tranquilisés maintenant par l'acte de réconciliation. Desportes, par sa bonne grâce, en ces derniers jours, avait réussi à plaire à la majorité des Genevois, à faire oublier les incidents de l'été. Ne l'avait-on pas vu, le 1^{er} octobre, assister à la séance de la Société des Arts, ce foyer de la science et des belles-lettres à Genève, siéger au milieu de ses amis Pictet et de Saussure, et accepter avec empressement le premier volume des *Mémoires* de la Société². Ne s'efforçait-il pas « de témoigner plus d'honnêteté aux administrateurs qui venaient le voir et de leur répéter : Nous avons des ennemis communs, nous devons nous unir pour les combattre³. »

1. Reybaz au Conseil, 20 septembre 1795. « — Nous voulons absolument, me dit Resnier, que vous soyez tranquilles et heureux. — C'est à nous, lui ai-je répondu, à le vouloir, et à vous, nos amis, à le désirer... Je pense que vous ne négligerez rien pour disposer favorablement cet envoyé, qui n'est pas, à ce qu'il me semble, d'un naturel à être passif en quoi que ce soit ». *Archives de Genève, Port. hist.*, 5433 bis.

2. OTTO KARMIN, *L'Institut de France et la Société des arts de Genève en l'an IV*. Extrait de la *Revue historique de la Révolution française*, avril-juin 1910.

3. Le Conseil à Reybaz, 6 octobre 1795. *Archives de Genève, Copie de lettres*, N° 70.



PREMIER REFUGE DU MONTANVERS AU-DESSUS DE LA MER DE GLACE
d'après une gravure de Hackert, 1781.

Dans un autre domaine, les Genevois lui devaient un nouveau sujet de gratitude. Au cours de son voyage aux « glaciers » de Chamonix, Desportes, conquis par la majesté des Alpes et contemplant au Montanvert la Mer de glace, surpris de n'y trouver qu'une hutte en pierres sèches bâtie par un Anglais, lord Blair, quinze ans auparavant, avait généreusement offert au cicerone attiré de ces lieux, le chantre Bourrit de Genève, une somme de deux mille francs pour la construction d'un refuge plus solide. C'était la reprise d'un projet, conçu en 1793 par son compatriote l'ambassadeur Sémonville, qui se rendait à Constantinople, mais l'arrestation perfide dans les Grisons du malheureux diplomate par les Autrichiens avait suspendu son exécution. Aux applaudissements des touristes, d'année en année plus nombreux à Genève, s'éleva bientôt, grâce à Desportes, un hospice « en forme de petit temple », qu'on aurait cru, dit son constructeur, « déposé par miracle ». Le pavillon, de forme octogonale, fut garni d'une table, de six chaises, de quatre lits de sangle et d'une cheminée en face de la porte, surmontée d'une glace, « qui réfléchissait la cascade du Mont-Blanc ». Huit médaillons, correspondant aux huit faces intérieures, portaient les noms des principaux « historiographes des Alpes ». L'exubérant Bourrit ne se possédait pas de joie¹.

Que n'aurait pas donné Desportes pour connaître

1. D. BAUD-BOVY, *Le Mont Blanc de près et de loin*, pp. 24-25. Le voyageur saxon Christian-Auguste Fischer (*Bergreisen*, Leipzig, 2^e partie, p. 63, note) décrivait ce pavillon en 1805 et ne signalait pas de dégradations, tandis que Leschevin, qui le visita en octobre 1810 écrivait : « Les meubles ont été pillés, la glace détruite,

les auteurs de sa disgrâce ? Si, quelques mois plus tard, il réussit à les découvrir, on ignore toujours à Genève les raisons de ce rappel¹. Après un siècle d'incertitude, les documents du ministère des Affaires étrangères permettent d'élucider complètement ce problème.

Félix Desportes fut d'abord desservi à Paris par de multiples dénonciations, qui ne cessaient de le représenter comme un « ci-devant » déguisé et de lui reprocher « l'élégance de sa figure, ses mœurs, ses habits, sa mignardise ». Ensuite, le résident dut son rappel à l'imprudence de ses démarches et à un véritable malentendu. Emporté par son désir de conclure les négociations avec le duc de Deux-Ponts, il avait correspondu activement avec l'un de ses ministres, M. de Salabert. Il l'avait traité d'*Excellence* et de *Sérénité*, « expressions, trouvait-on à Paris, peu conformes à la dignité de l'homme public, » et en tous cas, indignes d'un républicain français². Mais, ce qui était plus grave, c'est que Desportes avait pré-

les portes et les fenêtres brisées... Tel qu'il était resté, M. le sénateur Doulcet de Pontécoulant voulut s'associer à la bienfaisance de son fondateur et laissa à M. Couteran une somme suffisante pour le réparer. L'intérieur de la chambre a été reblanchi, on y a placé une grande table et six bancs, qui en se réunissant peuvent former des lits. » LESCHEVIN, *Voyage à Genève et dans la vallée de Chamouni*, Paris et Genève, 1812, pp. 262-266.

1. Ainsi l'historien Bérenger, dans son histoire inédite, écrit : « Quelle était la cause de la disgrâce de Desportes ? Nous l'ignorons. Peut-être vint-elle de ce que le parti qui l'avait nommé commençait à déchoir, tandis que les jacobins reprenaient un nouvel empire, et les capucins politiques de Genève, ceux de Carouge et surtout les militaires, blessés de l'élégance de sa figure, de ses mœurs, de ses habits, de sa mignardise, si l'on peut s'exprimer ainsi, lui rendaient de mauvais services à Paris, cherchaient à le rendre ridicule, à le faire mépriser. »

2. Rapport sur le rappel du citoyen Desportes, 29 décembre 1795. A. E. Genève, vol. 103, p. 407.

tendu transférer à Genève le siège des pourparlers, enlevant, semblait-il, à l'ambassadeur Barthélémy à Bâle, des prérogatives auxquelles celui-ci tenait¹. Les chefs du Comité, Boissy d'Anglas, Cambacérès, oubliant, à vrai dire, leurs précédentes instructions, leurs appels réitérés à Desportes, étaient outrés d'une pareille maladresse, qui blessait à juste titre Barthélémy, et le 17 août, Boissy d'Anglas exprimait à Desportes le « mécontentement » du Comité. « Vous n'étiez point autorisé à cette démarche, lui mandait-il, et d'ailleurs rien n'est moins convenable dans la forme que votre lettre à M. Salabert². »

Desportes, au reçu de cette algarade, répliquait avec chaleur qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres du Comité, sans les outrepasser.

Il croyait s'être disculpé, lorsque l'arrêté qui le rappelait lui prouva que sa cause était perdue à Paris. Une tentative assez inattendue de ses deux secrétaires, qui écrivirent au Comité pour plaider chaleureusement en faveur de leur chef, ne fut pas plus heureuse. Desportes, obligé de s'incliner définitivement devant « le sort rigoureux », songeait mélancoliquement « à cette ville déchirée par les factions, malheureuse à son arrivée » et que son successeur

1. Desportes, comme nous l'avons dit plus haut, ne tarda pas à découvrir le rôle joué par Barthélémy dans son rappel. Le 15 avril 1796, lors de son second séjour à Genève, il écrivait au ministre Delacroix : « *Quelque peine que le citoyen Barthélémy ait cherché à me faire et quoiqu'il se soit montré mon ennemi dans plus d'une circonstance, je ne puis cependant vous dissimuler qu'il passe généralement en Suisse pour avoir soutenu avec beaucoup de dignité l'honneur du nom français...* » *A. E., Genève*, vol. 104, p. 312.

2. La minute de cette dépêche est de la main de Boissy d'Anglas. *A. N. AF III 67*.

3. Lettre de Desportes du 14 août 1795. *Idem*.

trouverait « jouissant de la paix et du bonheur¹ ».

Du moins, le 28 octobre 1795, au moment de quitter l'hospitalière cité, l'amertume qu'il éprouvait fut inopinément tempérée par ces vers que lui adressa un Genevois :

Quand tu vins dans ces lieux, tous nos cœurs consternés,
Pour jamais au malheur se croyaient condamnés.

.
De tant de maux affreux, Genève désolée
Par tes soins généreux fut pourtant consolée.
Un si grand changement proclamait tes bienfaits,
Quand un décret fatal vint borner tes projets.
Dans nos cœurs attristés, si tu pouvais descendre,
Tu verrais à quel point le chagrin peut s'étendre.

Quel plus touchant témoignage pouvait-on rendre à la bienfaisante activité de l'alerte diplomate ! Quel contraste avec le départ du résident Soulavie, décrié, exécré, chargé des malédictions des Genevois² !

1. Lettre de Desportes du 6 octobre 1795. A. N. AF III 67.

2. *Vers adressés au citoyen Félix Desportes par un Genevois*. Imprimé. Archives du docteur Frédéric Rilliet.

CHAPITRE II

L'ATTENTE

Dans la décade même où Félix Desportes rentrait à Paris, le nouveau gouvernement que se donnait la France, le Directoire, procédait à son installation. C'est le 2 novembre 1795, que les quatre directeurs, élus de la veille, La Réveillère-Lepeaux, Reubell, Letourneur et Barras, sans attendre leur cinquième collègue qui devait être Carnot, après s'être réunis aux Tuileries, vinrent prendre possession des bureaux et des appartements qui leur étaient destinés au palais du Luxembourg. Desportes arriva trop tard pour contempler l'étrange cortège si souvent décrit, qui, sur les onze heures du matin, traversa la Seine, l'unique voiture dont s'étaient contentés les élus de la Nation, la triste escorte formée de deux cent quarante fantassins et d'un détachement de dragons, qui portaient en guise de bottes « de mauvais souliers et des bas de laine percés ¹ ». Mais, l'ex-résident de Genève n'eut pas plutôt établi les

1. RAYMOND GUYOT, *Le Directoire et la paix de l'Europe*, pp. 39-41.

siens dans un logement de fortune qu'il accourait au Luxembourg, impatient de prendre « l'air des bureaux ».

A cette simplicité républicaine, à ce mépris du décor et de la représentation, les cinq directeurs n'entendaient pas unanimement se plier, et bien vite, le plus jeune d'entre eux, Barras, de très ancienne noblesse, avec ses manières hautaines, frisant l'insolence, ses goûts de luxe, ses besoins d'argent, montra qu'il était passé maître dans l'organisation d'un train de maison brillant et de réceptions splendides. Letourneur, un ancien officier, honnête, méthodique, Carnot, célèbre par ses talents militaires, travailleur acharné et La Réveillère-Lepeaux, petit bourgeois de province, botaniste à ses loisirs, étaient sans doute des inconnus pour Desportes, mais la « forte tête » du Directoire, et d'ailleurs son doyen et son président, c'était cet ancien avocat de Colmar, Jean-François Reubell, alors âgé de quarante-huit ans. Sans se laisser arrêter par son abord froid, ses allures lourdes, par ses sarcasmes débités avec un fort accent alsacien, Desportes n'ignorait pas que Reubell allait diriger presque exclusivement la politique de la France ¹. Il importait donc de conquérir la faveur du personnage, tout glacial qu'il fût et en dépit de sa froideur qui faisait dire au genevois Reybaz : « Il est de Colmar et l'aménité des habitants de cette ville n'est pas celle des Parisiens ². »

1. GUYOT, *ouvr. cité*, et *Documents biographiques sur J. F. Reubell*.

2. Reybaz au Conseil de Genève *Archives de Genève*, Port. hist. 5468 bis. « Reubell était le protecteur de Desportes; il l'avait maintenu dans sa place. » BÉRENGER, *Histoire des derniers temps de la République de Genève*, p. 80, note.

Sans doute, il existait un ministre des relations extérieures, le citoyen Charles Delacroix, et Desportes ne manqua pas après le Luxembourg de se rendre au Ministère, rue du Bac, dans le ci-devant hôtel Galiffet. Mais cet ancien professeur d'éloquence, ce conventionnel régicide instruit en finances et en administration, était peu qualifié pour ses nouvelles fonctions¹. C'était un sectaire, adversaire acharné des prêtres, et malgré son activité, son influence s'effaçait derrière celle du directeur Reubell.

Quoi qu'il en soit, Desportes était trop avisé pour mépriser l'appui de cette maison, dont faisait les honneurs la fille du ministre, qui devait devenir la belle Mme Verninac². Et l'adroit diplomate s'insinuait si rapidement dans la confiance de Delacroix, que, deux mois après son retour, c'était lui qui rédigeait les dépêches à l'adresse de Resnier à Genève.

Or, Desportes revenait « outragé par son rappel ». Son honneur, ne cessait-il de répéter, « en était cruellement compromis ». Oubliant les incidents fâcheux de son séjour, il ne se consolait pas de son départ, il ne s'en consolerait jamais. « Sa petite famille était triste », le cœur de ses enfants, comme le sien, était resté à Genève. Et chez le citoyen Thouin, au Jardin des Plantes, où il se rencontrait avec le géographe Buache, et peut-être avec La Réveillère-Lepeaux, un habitué, lui aussi, du logis, « il peignait les jouissances si pures, si délicieuses qu'il avait goûtées au sein de Genève, il disait à ses amis les éter-

1. FRÉDÉRIC MASSON, *Le Département des affaires étrangères*, p. 392. « Le plus piètre des hommes », disait de lui Napoléon. FABRE DE L'AUDE, *Histoire secrète du Directoire*, t. III, p. 61.

2. GUYOT, *ouvr. cité*, p. 70.

nels regrets que son rappel lui avait préparés¹ ».

Mais à quoi servaient de stériles récriminations? Ce qu'il fallait, c'était agir énergiquement auprès du Directoire. Et, dès le 15 novembre, sur le bruit « que beaucoup de nominations nouvelles dans la politique extérieure allaient être arrêtées », Desportes rédigeait un premier Mémoire, suppliant « d'être renvoyé à son poste ». Ce qui lui donnait quelque espoir, c'est qu'il savait de source sûre que son successeur Resnier, qualifié « d'envoyé extraordinaire », n'envisageait pas un long séjour à Genève, qu'il soupirait après son retour à Versailles, où l'attendait une place enviable, celle d'archiviste du dépôt et de bibliothécaire des Quatre-Nations. Puis, Desportes rappelait ses services, les succès qu'il avait obtenus en faisant du poste de Genève « une espèce de vedette diplomatique, centre de correspondance où venaient aboutir tous les secrets de l'Italie, de l'Allemagne et même de l'Angleterre », ses cent cinq dépêches au Comité de Salut public « toutes remplies des avis les plus neufs et les plus intéressants ». Et c'est au moment où il allait jouir de la récompense de tant de peines, que le Comité « par oubli de ses ordres antérieurs, l'avait fait revenir à Paris ». L'ancien maire de Montmartre, renonçant à toutes visées ambitieuses, ne souhaitait que son renvoi à Genève, où « il était aimé », où on le reverrait avec satisfaction. « Plus je serai obscur, plus je serai heureux », mandait-il².

1. Desportes à Delacroix, 15 novembre 1795. *A. E., Genève*, vol. 103, p. 336. Desportes à Marc Auguste Pictet, 12 novembre 1795. *Papiers du docteur Frédéric Rilliet*.

2. Desportes à Delacroix. *A. E., Genève*, vol. 103, p. 336.

La vie de Paris, avec son luxe criard, fastueux, insolent, succédant aux misères de la Terreur¹ ne convenait plus à la fortune de Desportes, bien diminuée. Elle ne convenait pas davantage à ses goûts; s'il aimait de certains plaisirs, s'il appréciait la vie de société, il n'éprouvait que du mépris pour ces Parisiens de l'an IV enrichis et parvenus, amateurs de spéculations effrénées, se ruant à la conquête de l'or. Combien il leur préférait la société de ses amis genevois, les Pictet, les Maurice, les de Saussure, leur conversation instructive, leurs entretiens de savants et d'amis des belles-lettres. Conquis par l'accueil de la Société des Arts à Genève, il s'était empressé, dès son retour à Paris, de faire porter à l'Institut les tableaux des observations météorologiques de l'agronome Maurice, le futur maire de Genève. Quelques semaines plus tard, il recevait la première livraison d'une revue qui avait fait le sujet de tant de leurs causeries, l'été précédent, la *Bibliothèque britannique*, fondée par les frères Pictet et leur ami Maurice. Ce journal mensuel se proposait de faire connaître au public français toutes les productions littéraires et scientifiques parues dans les pays anglo-saxons. Formidable et dangereux programme, à une époque où les « menées de Pitt et de Cobourg » étaient en France journalièrement dénoncées. Les créateurs de la *Bibliothèque britannique* s'attendaient à disparaître au bout de peu de temps. Leur œuvre, non seulement traversa le Directoire et l'Empire, mais elle se poursuivit tout au cours du dix-neuvième siècle.

1. Cf. sur la vie de Paris à cette époque les curieuses lettres de CHARLES DE CONSTANT, *Nouvelle revue rétrospective*, 1894.

Fonctionnaire soumis et empressé du Directoire, Félix Desportes, cédant à l'hostilité générale contre l'Angleterre, eût dû décourager, semblait-il, ses amis de leur projet. Or, il n'en fut rien ; il fut un des premiers abonnés de la Revue, il salua avec joie, au mois de janvier 1796, l'apparition de la première livraison, où figuraient des comptes rendus d'ouvrages de morale, d'histoire, la traduction d'un conte en vers de Prior, etc., il écrivait à Pictet que « la préface était de main de maître », il s'employa avec ardeur à recruter des souscriptions, même auprès du ministre de l'Intérieur¹. Bref, Desportes

1. Desportes à Pictet, 28 décembre 1795. « J'ai reçu par les Relations extérieures les douze exemplaires du prospectus de votre journal, mon cher professeur. J'aurais désiré que vous m'eussiez fait connaître en même temps à quelles personnes vous désiriez plus spécialement que je les adressasse. Comme vous ne m'aviez rien marqué ni sur votre santé ni sur leur destination, j'en ai fait la distribution à ma guise, ainsi qu'il suit : six au ministre de l'Intérieur, auquel j'ai recommandé avec chaleur cet ouvrage, un à l'agent des manufactures et des arts, deux au ministre des Relations extérieures, un à Perlet, auquel je suis abonné, un à la *Gazette nationale* et l'autre à l'Institut. Je ne doute pas que le gouvernement ne souscrive pour plusieurs exemplaires. Je compte en redemander deux au citoyen Bénézech, pour les présenter moi-même au président du Directoire... Je viens d'écrire à l'Institut pour le prier d'établir une correspondance *habituelle* avec la Société des arts de Genève. Le citoyen de Laplace doit appuyer ma demande et proposer de la faire insérer *comme article* dans le procès-verbal du règlement. Vous voyez, mon digne ami, que je n'oublie pas mes savants collègues. Je leur ai, dans ma lettre, rendu à tous, ainsi qu'à vous, un éclatant hommage. Vous savez combien la gloire de votre patrie m'est chère ! » — 30 janvier 1796. « J'ai reconnu le traducteur de l'article *Physique*. Quoique je ne sois qu'un très mauvais physicien, il me semble aujourd'hui que je vaudrais quelque chose, depuis que j'ai lu les *Expériences sur la chaleur*... Je dois vous prévenir qu'on attache ici une très haute importance à votre journal, et d'après ce que le ministre de l'Intérieur m'en a dit, je ne doute pas qu'il ne s'empresse de ranger le gouvernement français au nombre de vos abonnés... Lorsque nous pourrons être longuement les trois ensemble, nous conviendrons des moyens de donner une grande activité et un intérêt majeur aux rapports

donnait à ses amis de Genève la meilleure preuve que ses protestations d'affection et de dévouement n'étaient pas de pures flatteries, comme on le répéta si souvent plus tard.

De fait, ce qu'il apprenait de Genève avivait son ardent désir d'être rendu à son ancien poste. Les syndics, après s'être félicités, les premiers jours, de l'arrivée de Resnier, après avoir déclaré « qu'il était rempli d'égards, qu'il faisait beaucoup plus de choses par lui-même que son prédécesseur, qu'il traitait les affaires sans témoin »¹, n'avaient pas tardé à tempérer leurs louanges. Un mois plus tard, ils écrivaient à Reybaz : « Quel esprit malfaisant souffle le feu de la division dans l'esprit de la légation française²! » C'est que Resnier, sous des dehors affables, se révélait un homme chicanier et entêté, plutôt malveillant.

On le vit bien dans cette *Affaire du drapeau* qui faillit compromettre gravement la petite république vis-à-vis de sa grande voisine. Il s'agissait d'envoyer à Genève un drapeau aux couleurs tricolores, de même que deux ans auparavant, la Convention nationale avait accueilli dans la salle de ses séances une bannière genevoise, en souvenir de « l'immortel Jean-Jacques ». Ce projet, repris par Desportes, semblait définitivement abandonné, quand un matin, Reybaz vit entrer chez lui, à Paris, l'ex-résident,

de notre Société avec l'Institut national. Nous prendrons aussi quelques arrangements pour déterminer le Directoire à répandre votre journal dans nos administrations et à envoyer un exemplaire à la bibliothèque du Corps législatif. » *Papiers du docteur Frédéric Rilliet*.

1. Le secrétaire d'État Didier à Reybaz, 14 novembre 1795. *Archives de Genève*. Copie de lettres, vol. 70.

2. Le Conseil de Genève à Reybaz, 12 décembre 1795. *Idem*.

rayonnant de joie. Desportes venait d'obtenir du Directoire l'envoi du drapeau; il était chargé de sa confection, il le ferait « magnifique¹ ». Le 11 janvier 1796, l'étendard arrivait à Genève, mais Resnier, au lieu de le faire remettre aux syndics avec une lettre, comme l'avait fait jadis Reybaz pour les couleurs genevoises, prétendit le porter en pompe à travers la ville. Le Conseil s'y refusa catégoriquement. Plusieurs conférences eurent lieu. Resnier ne démordait pas de son idée. Enfin, il paraissait plus accommodant, il avait consenti à ce que le drapeau fût seulement déployé dans la salle du Conseil, toutes les dispositions étaient prises pour cette cérémonie, quand il se ravisa soudain et revint à ses premières exigences. Il fallut parlementer à nouveau; plusieurs jours se passèrent. De guerre lasse, il dut se contenter de voir la bannière tricolore portée dans son fourreau à l'hôtel de ville. Peu après, le Conseil la faisait déposer à la cathédrale de Saint-Pierre, pour la joindre au faisceau de celles des alliés de la République².

Cette malencontreuse affaire, rapportée au Directoire dans tous ses détails par le vindicatif « envoyé extraordinaire » provoqua un mécontentement, dont Desportes et Reybaz eurent aussitôt l'écho. Le premier y vit un coup de ces aristocrates genevois dont il se méfiait depuis longtemps et dont les me-

1. Reybaz au Conseil, 18 novembre 1795. « J'ai vu hier au Directoire le citoyen Barras, avec lequel j'ai toujours été fort bien. Je lui ai parlé de notre République, de la réception de décadi, etc. Il ne m'a rien dit du drapeau. Peut-être s'occupe-t-il peu de ce qui regarde les relations extérieures? Je crois que Reubell en est particulièrement chargé. » *Archives de Genève*, Portefeuille historique, n° 5433 bis.

2. SORDET, *Histoire des résidents de France à Genève*, pp. 169-171.

nées avaient le don de l'exaspérer. N'était-ce pas Desportes qui, tenant la plume pour son ministre, avait dénoncé au gouvernement genevois de prétendues « intrigues que les émigrés genevois ourdissaient à Berne et à Zurich ». A l'entendre, « ces fauteurs de l'agrégation à la Confédération helvétique » méditaient la ruine de leur patrie. Qu'on ne s'y trompât pas à Genève. La France ne verrait pas avec indifférence cette volte-face, elle n'admettrait jamais que Genève « ne fût plus qu'une place d'armes avancée du Corps helvétique ». Et Desportes, qui avait étudié avec soin l'histoire de la ville, rappelait « les cinq époques de ce siècle, pour elle à jamais mémorables, où son ancien traité d'alliance avec Zurich et Berne manqua d'être si fatal aux patriotes genevois¹ ».

En vérité, Genève jouait un jeu dangereux avec sa voisine. Si le Directoire ne semblait pas attacher grande importance à l'incident du drapeau, il y avait à Paris des agents anonymes, acharnés à grossir l'affaire et à indisposer le ministère des relations extérieures contre la petite cité. L'honnête Reybaz en eut soudain le pressentiment. Déjà, on l'avait prévenu, de Genève, d'un fait assez inquiétant. Le

1. Lettre signée par Delacroix mais tout entière de la main de Desportes, 30 décembre 1795. *A. E. Genève*, vol. 103, fol. 419. Que Desportes exagérât les intrigues des émigrés, de certains aristocrates genevois et des Anglais en Suisse, la chose est probable. Néanmoins, l'extrait suivant du journal de Bourdillon-Dieday montre que ses reproches avaient quelque raison : « Ce fut alors (janvier 1796) que Duval, qui était à Londres, écrivit que Jacques Martin-Dassier, banquier genevois et ami de Wickham, fit un voyage à Londres pour aider à bouleverser la France. Il livra, par l'intermédiaire d'Audeoud, banquier genevois, jusqu'à huitante un mille francs à l'émigré Vincent, mais il craignit de se compromettre en lui en envoyant davantage. » *Bibliothèque de Genève*. Manuscrit Bourdillon, n° 29.

28 décembre, qui était l'anniversaire de la destitution de l'ancien gouvernement, trois officiers français avaient assisté à un repas offert par le cercle de la *Grille*, le plus remuant et le plus dangereux des clubs révolutionnaires. L'un d'eux, nommé Favre, officier général et originaire de Thonon, se lève, porte la santé de tous les patriotes de la terre, puis, s'adressant à ceux de Genève, leur offre le secours des Français « pour défendre leur liberté contre l'aristocratie ». Quelques heures plus tard, le même officier, dans une promenade qu'il faisait en ville avec ses hôtes, s'arrête devant l'arbre de la Liberté planté vis-à-vis de la Maison de ville et s'écrie d'une voix forte : « Je vous invite à jurer au pied de cet arbre sacré que vous exterminerez l'aristocratie genevoise¹. »

En toute autre occasion, Reybaz aurait haussé les épaules à la nouvelle de l'incident. Cette fois, il en demeura interdit. Il le rapprochait de celui du drapeau et surtout de certains étranges propos que venait de tenir le ministre Delacroix. Il découvrait chez Resnier des intentions dangereuses, le désir « de franciser les Genevois par la reconnaissance », mais ce qui était plus grave, il s'apercevait que ces insinuations étaient écoutées à Paris.

Au cours d'une audience chez le ministre des Relations extérieures, celui-ci parlant à Reybaz de la ruine des fonds publics à Genève, lui dit à brûle-pourpoint :

« — Mais, citoyen — je mets ici de côté, de part et d'autre, le caractère de ministre, je vous parle de

1. Le conseil de Genève à Reybaz, 31 décembre 1795. *Archives de Genève*, Copie de lettres, vol. 70.

« particulier à particulier et sans tenir à la moindre
« conséquence — dites-moi si Genève ne gagnerait
« pas beaucoup plus à resserrer tous ses liens avec
« la France, plutôt que de souffrir dans l'état d'isole-
« ment où elle se trouve ? »

Et le ministre d'énumérer tout ce que la République se propose d'entreprendre pour les départements qui entourent Genève, les grandes routes à construire, le Rhône rendu navigable, des canaux reliant le lac Léman au Rhin, la restauration de Versoix, — tous les projets néfastes de Grenus, songe Reybaz. — Alors, poursuit Delacroix, n'est-ce pas le devoir de Genève « de fondre ses intérêts avec ceux de la France et de se réunir à elle » ? Chef-lieu d'un département magnifique, Genève parviendrait dans peu au plus haut point de prospérité¹ ».

Il fallait tout le sang-froid du perspicace Reybaz pour ne pas être atterré devant de pareilles propositions. C'était la première fois — et ce point est à retenir — qu'un membre du gouvernement français parlait avec une telle franchise à un Genevois, dévoilait les vues secrètes de l'État. Il n'était plus question des principes désintéressés tant de fois exprimés par le Comité de Salut public. Reybaz, déjà mis en défiance par certains indices, se convainquait maintenant « que le gouvernement avait absolument changé, que les principes, les hommes n'étaient plus les mêmes. » Il s'efforça de représenter adroitement au ministre que « Genève indépendante valait beaucoup mieux pour la France que Genève française », que son commerce neutre était

1. Reybaz au conseil de Genève, 21 janvier 1796. *Archives de Genève*, Portefeuille historique, n° 5468 bis.

avantageux à sa voisine, il défendit avec opiniâtreté mais modération les droits de sa patrie. Delacroix parut impressionné par cette réponse ferme et l'on se sépara. Rentré chez lui, Reybaz expédiait à Genève « par une personne de confiance », une dépêche secrète relatant ces ouvertures alarmantes.

Qu'en s'exprimant avec une si brutale liberté, le ministre des Relations extérieures n'eût pas laissé échapper une simple boutade mais qu'il eût découvert un plan très réel du Directoire, le fait est indiscutable. Ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'on éprouvait alors à Paris un de ces accès d'emportement contre les aristocrates suisses, amis des émigrés et de l'ambassadeur anglais Wickham.

Immédiatement après l'entrevue avec Reybaz, une dépêche de Delacroix — celle-ci de nouveau rédigée par Desportes — dénonce à Genève « le ci-devant syndic Rigaud, adulateur servile de l'envoyé Wickham et le plus honteux proxénète des machinations de ce ministre ». Qu'on le surveille, lui et ses complices, « les Saladin, les Tronchin et quelques autres aristocrates, dont la tourbe est éparpillée dans les cantons protestants de la Suisse¹ ».

1. « Il n'est pas moins nécessaire que non seulement les quatre syndics, mais encore les partisans les plus éclairés et les plus vrais de nos principes soient indirectement informés des tentatives des ennemis de leur indépendance. Ainsi donc, sans chercher davantage à former soit chez vous soit chez le syndic président une réunion simultanée des principaux magistrats de Genève, et même en évitant soigneusement à cet égard toute conférence préméditée, il n'en faudra pas moins, dans vos conversations générales, revenir quelquefois, mais toujours sans affectation, sur les trames diverses que le ci-devant syndic Rigaud et ses consorts ourdissent à Berne pour arriver à cette agrégation, qui serait le signal de leur retour triomphal dans Genève. » Delacroix à Resnier, 23 janvier 1796. *A. E., Genève*, vol. 104, p. 81.

Mais, en relisant la suite de la dépêche, Delacroix s'aperçoit que Desportes, qui l'a rédigée, ou a pris trop à la lettre ses instructions, ou y a ajouté de son chef des avertissements trop précis. « Nous devons empêcher Genève, a dit Desportes, qu'aucune main plus puissante que celle de son faible gouvernement ne saisisse les rênes de son état politique, et si, toujours fidèles à nos principes, nous respectons son indépendance, nous ne pouvons consentir que des voisins usurpent sur elle des droits que son enclavement dans notre territoire nous assure plus qu'à tout autre, mais que nous sommes bien loin de vouloir réclamer. *Peut-être, par la suite des temps, les Genevois, lassés de leurs discussions intestines et frappés de l'isolement auquel les condamne la fausse politique qui les tient séparés de nous, seront-ils les premiers à ambitionner le beau titre de citoyens français et à solliciter la faveur de jouir, sous les lois de la Grande République, d'une liberté plus entière et plus pure. Alors, notre gouvernement examinera dans sa sagesse s'il lui convient de se prêter à leurs vœux*¹. »

Un pareil langage était prématuré, et Delacroix remplaça ce passage par une recommandation plus générale².

Ce qui donne à croire qu'en écrivant ainsi, Félix Desportes obéissait moins à des vues personnelles

1. Tout ce passage souligné a été barré dans la minute et remplacé par le texte de la note suivante.

2. « Vous concevez combien il importe à la République française d'empêcher que les principes démocratiques du gouvernement de Genève ne souffrent une altération funeste. Il est de votre devoir de ne rien négliger pour y parvenir, et je vous le recommande expressément. » *Idem*.

qu'aux intentions secrètes de son chef, c'est que tout alors dans sa conduite dénotait l'immense envie de revoir les Genevois, de les servir et de s'en faire des amis. Le 29 décembre 1795, un rapport du Directoire sur les causes de son rappel l'avait entièrement réhabilité ; il déclarait que Desportes « était suffisamment autorisé pour ouvrir une négociation avec le duc de Deux-Ponts » et que les expressions de Sérénité et d'Excellence « justement ridicules aux yeux des Français », pouvaient s'admettre quand on traitait avec des princes étrangers. Le représentant Boissy d'Anglas, consulté, répondait « que ce qu'il avait vu et entendu de la conduite de Desportes à Genève, persuadait qu'il pouvait être utilement employé ». Si Desportes avait montré trop de légèreté et de précipitation, « il avait été, ce semble, suffisamment puni¹ ».

Un moment, Desportes éprouva des craintes en apprenant que l'ex-abbé Soulavie intriguait pour être envoyé lui aussi à Genève². Mais, le 26 janvier 1796, il accourait tout joyeux chez Reybaz, apportant un arrêté du Directoire de la veille qui l'accréditait pour la seconde fois à Genève³. Il est

1. A. E., *Genève*, vol., 103, p. 407.

2. Reybaz au Conseil de Genève, 16 janvier 1796. *Archives de Genève*. Portefeuille historique 5468 bis.

3. A. E., *Genève*, vol. 104, p. 85. *L'Ami des lois* du 30 janvier 1796 annonçait en ces termes cette nomination : « Nous apprenons avec un vrai plaisir, et les républicains partageront sans doute notre satisfaction, que le Directoire exécutif vient de renvoyer à la résidence de Genève le citoyen Desportes, qui en avait été rappelé on ne sait trop ni pourquoi ni comment par l'ancien Comité de Salut public. Le citoyen Resnier, qui l'avait remplacé momentanément, reprend sa place d'archiviste des Relations extérieures. Le poste de Genève est plus important qu'on ne pense, dans les circonstances présentes. Son voisinage de Lyon et des départements du Doubs, du Jura et de l'Ain le rendent difficile, mais le citoyen

vrai qu'il s'y rendait à ses frais, mais c'était lui-même qui avait fait cette proposition au Directoire, vu l'état de délabrement des finances de l'État. Son traitement était fixé à 25.000 francs, celui de ses secrétaires à 6.000 et 4.000¹. « Il m'a manifesté tant de joie de revoir Genève, mandait Reybaz, tant de dispositions à s'y rendre agréable et à nous y donner toutes les preuves d'un véritable intérêt à notre bonheur, que je me fais un plaisir de vous transmettre ses sentiments. » Et Reybaz, profitant de l'occasion pour parler à cœur ouvert, recommandait à Desportes de surveiller ses secrétaires, toujours « mal disposés pour Genève ». Desportes « protestait avec toute l'apparence de la candeur » que c'était là des préventions et se plaignait à son tour de « la grande réserve » des magistrats genevois, réclamait plus de cordialité². Ils se quittèrent l'un et l'autre fort contents.

C'est dans ces heureuses dispositions que, le 1^{er} février 1796, Desportes montait en voiture, après avoir retardé son départ de deux jours pour rendre un dernier service à son ami Pictet³.

Desportes, qui vient de mériter la confiance du Directoire, réunit les moyens, le civisme, l'aménité et le *liant* nécessaire pour y opérer le bien. »

1. *Archives nationales*, AF III 52-55. Le traitement de l'ambassadeur Barthélemy à Bâle était de 80.000 francs.

2. Reybaz au Conseil de Genève, 26 et 28 janvier 1796. *Archives de Genève*, Port. hist. 5468 bis.

3. « Il faut que je vous gronde encore une bonne fois, avant de vous embrasser *in effectu*, mon cher et aimable professeur. Vous êtes cause, l'unique cause du retard que j'ai mis à mon départ. J'ai attendu jusqu'à ce jour, avec une impatience difficile à exprimer, la petite caisse qui contient l'heureux *Essai* dont vous me parlez dans votre lettre du 12 janvier. MM. Cottel, Berthollet cadet, Thouin et Lacépède devaient se réunir chez moi pour l'examiner et convenir du jour où je devais moi-même le présenter à l'Ins-

Il devait emmener, comme la première fois, son frère Benjamin, ainsi que sa femme, ses trois enfants, leur « berceuse » Adélaïde Saint-Omer, mariée au valet de chambre Pierre Roux, un garçon de trente-sept ans, et la femme de chambre de la « citoyenne résidente », Élisabeth Meusnier ¹. Mais, au dernier moment, une circonstance ignorée retenait à Paris pour trois semaines Mme Desportes et son beau-frère.

Comme la première fois aussi, la neige qui obstruait les cols du Jura forçait nos voyageurs à prendre la route de la Bresse et du Fort de l'Ecluse.

titut national. La malheureuse petite caisse n'est point encore arrivée, notre rendez-vous a été manqué, et il faut que je parte avant de pouvoir faire valoir auprès de nos savants le travail intéressant auquel votre commission s'est livrée... Je pars après-demain. J'irai prendre les ordres de Mme Lullin et ses commissions, si elle veut bien m'en charger pour vous. » Desportes à Marc-Auguste Pictet, 30 janvier 1796. *Papiers du docteur Frédéric Rilliet*.

1. A. E., *Genève*, vol. 104, p. 85.



VUE DE GENÈVE PRISE DE LA MAISON DE FÉLIX DESPORTES, A SAINT-JEAN
(Bibliothèque de Genève. Collection Rigaud.)

CHAPITRE III

UN SECOND BAIL

Félix Desportes fit son entrée à Genève le mercredi 9 février 1796, sur les trois heures de l'après-midi¹. Le temps était affreux. La veille, il avait plu tout le jour. Le Jura et le Salève étaient blancs de neige².

Aux quatre conseillers qui vinrent lui souhaiter la bienvenue à la Résidence, deux heures après son arrivée, Desportes annonça qu'il avait l'intention de s'établir en dehors de la ville, dans une de ces riantes campagnes entrevues l'été précédent. Il laisserait ses bureaux au Grand-Mézel, mais il préférerait aux rues sombres et tristes de la Cité une maison de plaisance dans le voisinage immédiat de Genève, et il se rendrait chaque jour à la Résidence.

Sur la berge nord du Rhône, à la sortie du fleuve de la ville, un ancien officier au service de Hollande,

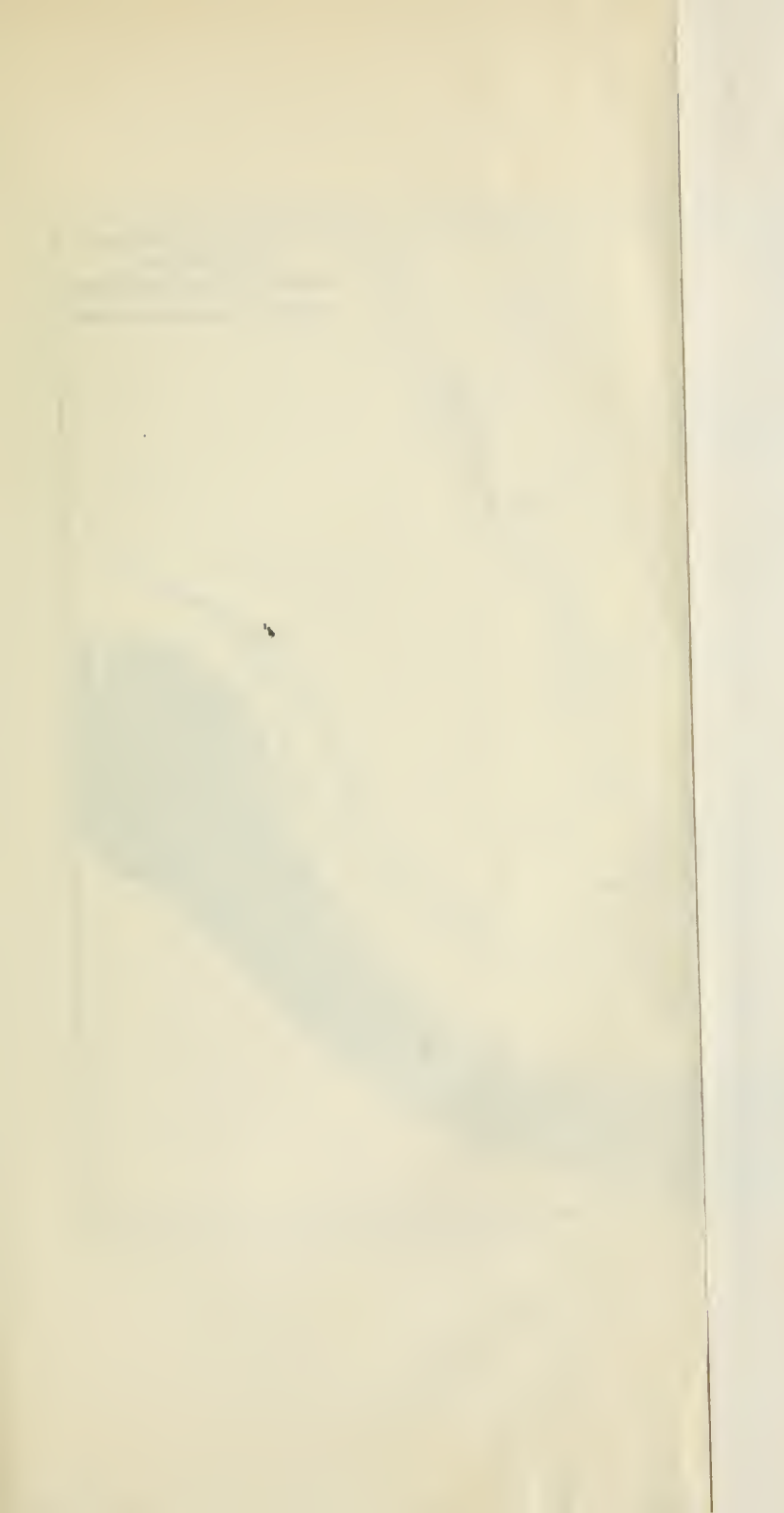
1. Registres du Conseil, 9 février 1796. *Archives de Genève*. (Nous indiquerons dorénavant cette série de documents par l'abréviation suivante *R. C.*)

2. Le Conseil à Reybaz. *Archives de Genève*, Copie de lettres, vol. 70.

le major Samuel de Constant, possédait une gracieuse villa, dans une situation incomparable. Bâtie sur une falaise de trois cents pieds dominant le Rhône, la *maison de Saint-Jean* comprenait au rez-de-chaussée, un vaste salon, une salle à manger et un petit salon, un entresol pour le personnel, et un premier étage avec six ou sept chambres d'habitation¹. Du salon, on descendait par un perron sur la terrasse, plantée d'un fin gazon, et d'où partaient deux larges allées. A gauche, d'immenses marronniers formaient une sombre nef, au bout de laquelle on embrassait toute la ville, ramassée autour du clocher de Saint-Pierre, trapu, assez lourd, et dont les lames de fer-blanc, qui le couvraient, brillaient au soleil². On apercevait une échappée du lac bleu, l'estacade des pilotis du port, formant une ligne de zig-zags. En revenant sur la terrasse, on avait en face de soi la croupe énorme, rocheuse et dénudée du Salève qui se poursuivait sur la droite par les

1. Je dois la plupart des renseignements relatifs à la propriété de Saint-Jean à une bienveillante communication de Mlle Lucie Achard, l'alerte biographe de Rosalie de Constant. Mlle Achard m'a non seulement communiqué des *Souvenirs inédits de la maison de Saint-Jean* rédigés par Mme Picot-Achard, mais elle a bien voulu relever pour moi à la Bibliothèque publique de Genève, dans l'énorme fonds des papiers de Constant, divers extraits des lettres de Rosalie de Constant adressées à son frère Charles. Rosalie de Constant, qui était la fille du major Samuel, juge sévèrement la conduite de Desportes à l'égard de ses concitoyens; elle l'accusera, à son départ en 1798, « d'avoir laissé la maison dans un délabrement effroyable et de n'avoir pas voulu payer un sou pour les dégâts qu'il a faits ». Hélas, pour satisfaire aux nécessités modernes, Saint-Jean a été démoli en 1904, et sur son emplacement, on a bâti de hideuses maisons de rapport. Pour établir la topographie de la propriété et de ses alentours, j'ai consulté le cadastre français de 1812 aux Archives de Genève et j'ai largement bénéficié des renseignements de M. Guillaume Fatio, l'historien du vieux Genève, à la complaisance duquel personne n'a jamais fait appel en vain.

2. H. MALLET, *Description de Genève*, p. 137.



Légende

- 1 Maison d'habitation
- 2 Verger
- 3 Terrain planté
- 4 Bosquets
- 5 Jardin
- 6 Cour et dépendances
- 7 Verger
- 8 Champ
- 9 Avenue
- 10 Saint-Jean-sous-Terre. Propr. de Delarua
- 11 Sur-Saint-Jean. Propr. de Baumgartner
- 12 Les Délices. Maison et cour
- 13 Bosquets
- 14 Jardin
- 15 Promenade
- 16 Carrière
- 17 Cour
- 18 Terrain planté
- 19 Verger
- 20 Maison
- 21 Route de Lyon à Genève

PLAN DE LA CAMPAGNE
DE SAINT JEAN
HABITÉE PAR FÉLIX DESPORTES

Archives de Genève. Cadastre Français 1872



Rollot, daté.

Monts de Sion. Au pied de la falaise, coulait, majestueux, le Rhône; ses eaux verdâtres faisaient mouvoir des moulins et des fouloirs, *le moulin de l'hôpital, le moulin Chaudon, le moulin à poudre*, dont les grincements plaintifs montaient jusqu'à Saint-Jean. Au delà du fleuve, c'était une plaine cultivée et découpée en une infinité de petits carrés, couverte de jardins avec leurs baraques et sillonnée de sentiers; elle s'étendait dans un vaste triangle formé par la jonction de l'Arve et du Rhône et limité par les fossés de la ville. Le dimanche, accourait aux *Savoises* une foule de promeneurs et de citadins qui venaient se délasser et cultiver leurs jardins.

Enfin, plus à droite de la terrasse de Saint-Jean, le propriétaire avait planté des bosquets, construit un grand banc rond de pierre. Un sentier conduisait à un petit bois, d'où le regard plongeait sur la Jonction; on voyait de là les eaux rapides et grisâtres de l'Arve s'unir aux flots glauques du Rhône. La vue de Saint-Jean était si réputée, qu'aucun étranger de passage à Genève ne manquait de s'y rendre. En 1777, l'Empereur Joseph II, qui devait refuser d'aller visiter le patriarche de Ferney, était venu à Saint-Jean contempler ses marronniers et le Mont Blanc.

Telle était la demeure que le major de Constant, émigré à Lausanne pour des raisons politiques, littérateur et romancier sur ses vieux jours, consentit à louer au résident de France.

La décision de Desportes fut bien vite prise. A vrai dire, l'accès de la campagne était malaisé. Tan-

dis que sa distance de la ville en ligne droite ne dépassait pas une portée de canon, il fallait, pour l'atteindre du Grand Mézel, faire un long détour, sortir par la porte de Cornavin, dans une direction presque opposée, contourner les fortifications, prendre la route de Lyon — suivie par Desportes à son arrivée — et longer l'ancienne propriété de Voltaire, *Les Délices* ; le chemin aboutissait par une élégante avenue à la porte d'entrée de M. de Constant. Sans doute, la promenade était charmante, infiniment variée et animée. En traversant les ponts de l'île, on apercevait la pompe hydraulique, construite sur pilotis au commencement du siècle par l'ingénieur Abeille, puissante machine qui alimentait d'eau treize des fontaines de la ville, jusqu'aux quartiers les plus élevés¹. La vue du port et de l'île des Barques n'était point trop abimée par la grande fabrique de toiles peintes et « d'indiennes » du citoyen Fazy, aux Bergues, qui occupait avant la Terreur plus de quatre cents ouvriers², et quand on sortait de la porte de Cornavin, on contemplait le plus admirable spectacle, la nappe du lac baignant le coteau de Cologny, la pyramide du Môle, l'Aiguille Verte, le Mont Blanc gigantesque et fascinant. Un labyrinthe de petits chemins, bordé de buissons, couvrait le pays dans la direction du Jura et de la Suisse.

Mais, à fixer sa demeure hors des remparts de Genève, il y avait un inconvénient grave. C'est que

1. G. FATIO, *Genève à travers les siècles*, p. 142. MALLET, *Description de Genève*, p. 260.

2. LEQUINIO, *Voyage dans le Jura*, Paris, 1800, tome I, p. 406. ED. CHAPUISAT, *le Commerce et l'industrie à Genève...* 1908, p. 386.

les portes de la ville se fermaient au couchant du soleil, impitoyablement, et que durant toute la nuit, les citadins restaient sans aucune communication avec l'extérieur. Après cinq heures du soir, du 1^{er} au 14 janvier, après 8 heures 45, du 1^{er} juin au 12 juillet, les promeneurs attardés ou les voyageurs devaient renoncer à pénétrer en ville¹. C'est pourquoi, un aubergiste avisé, le citoyen Dejean, avait ouvert à Sécheron, à un quart d'heure de Genève sur la route de Suisse, une hôtellerie « qui avait l'apparence d'un château », où il hébergeait les touristes dans l'embarras². Le résident n'ignorait pas ce règlement. D'ailleurs, des tableaux des heures de clôture, affichés à chaque porte, rappelaient la consigne aux passants. Mais cet obstacle ne l'arrêta point. Sans doute aussi, fut-il tenté par le bon marché de la location, trente louis par an, car depuis la Révolution, la plupart des villas des environs de Genève étaient désertes, les étrangers n'osaient plus y séjourner. L'abandon de ces beaux parcs était un spectacle attristant³.

*
* *

Ces préoccupations matérielles empêchèrent Félix Desportes d'accorder beaucoup d'attention à un événement politique que son prédécesseur Resnier

1. On trouvera un tableau des heures de fermeture des portes dans les *Étrennes genevoises* de 1797, p. 105.

2. *Lettres d'une voyageuse anglaise* (1797) dans BABEAU, *La France et Paris sous le Directoire*, 1888, p. 205.

3. « Les nombreuses villas élégantes sur le bord du lac sont maintenant à peu près abandonnées. Plusieurs maisons, qui étaient louées de 7.500 à 10.000 francs par an en 1790, où la gloire de cette république était au zénith, pourraient être cédées pour 625 ou 750 francs par an. » *Idem*.

jugeait, lui, fort grave. Au moment de l'arrivée du nouveau résident, les électeurs de Genève venaient de nommer quatre syndics, qui devaient entrer en fonctions au mois d'avril suivant. A en croire Resnier, cette élection consacrait le triomphe des aristocrates. Et pourquoi? Parce que Janot, l'intrigant et remuant Janot, l'avocat populaire, l'ancien président du Comité de Sûreté, avait été honteusement « lâché » par ses concitoyens. Les élus, Alexandre Delor, François Gaillard, un ex-pasteur, patriote de la dernière heure, André Chambrier, maître orfèvre, qui avait siégé au tribunal révolutionnaire, et leur doyen, Jean-Pierre Bérenger, âgé de cinquante-neuf ans, littérateur et historien, n'avaient pas seulement montré trop de timidité en ces dernières années, mais leur modération et leur obscurité devaient « donner de graves inquiétudes, affirmait Resnier, aux vrais amis de cette République ¹ ».

Il ne réussit pas à faire partager immédiatement ses craintes à Desportes. Celui-ci n'avait qu'un désir : renouer avec ses amis de jadis, savants, littérateurs

1. Resnier à Delacroix. A. E., *Genève*, vol. 104, p. 132. Gaspard-Pierre-Alexandre *Delor*, d'une famille du Dauphiné, né en 1753, mort en 1840, membre de l'Assemblée nationale en 1793, syndic en 1796, membre du Conseil représentatif et de la Chambre des tutelles après la Restauration. François *Gaillard*, originaire des environs de Chambéry, né en 1769, consacré au saint ministère en 1794, membre de la Commission révolutionnaire en juillet 1794, régent de la 7^e classe du Collège en 1809 jusqu'en 1831, mort en 1832. Pierre-André *Chambrier*, originaire de Chézery (Vaud), né en 1748, maître orfèvre très habile, membre du Deux-Cents en 1792, membre de l'Assemblée nationale en 1793, condamné par contumace au bannissement par le second tribunal révolutionnaire en 1794, mort en 1818. Jean-Pierre *Bérenger*, originaire du Dauphiné, né en 1737, chef des natifs, banni à perpétuité après l'insurrection du 15 février 1770, retiré à Lausanne, rétabli dans son état de natif par l'édit de 1781, membre de l'Assemblée nationale en 1793, membre du Conseil législatif en 1797, mort en 1807.

et hommes politiques, sans distinction de parti, des relations cordiales. N'était-il pas porteur de lettres de créance où le Directoire s'adressait aux Genevois en les traitant de *Fidèles amis et alliés*? Le 15 février, avec une joie évidente, il assistait à une séance de la Société des Arts, y était véritablement fêté, reçu en ami¹. Le 18, à sa réception à l'Hôtel de ville, suivie d'un modeste banquet — car les temps étaient durs, les finances de la république obérées, — il renouvelait aux Genevois ses assurances bienveillantes, il leur prêchait l'union, la fraternité, il parlait « de deux peuples libres, également jaloux de leur indépendance ». « Genève! cité chère aux hommes libres, et bientôt fortunée, s'écriait-il, tes orages politiques sont passés. » « Le repas fut extrêmement gai, mandaient les syndics à Reybaz, le citoyen Desportes exprimait de toutes les manières imaginables le plaisir qu'il ressentait de se retrouver au milieu de nous et nous ne restions point en arrière pour lui témoigner celui que son retour nous faisait². »

Pourquoi fallut-il que moins de huit jours après ces heureux débuts, le résident fut obligé de transmettre aux syndics des réclamations du Directoire, qui prouvaient qu'à Paris on n'était guère disposé à ménager la petite république. Le bruit courait que des prêtres insermentés et des émigrés avaient de nouveau trouvé refuge à Genève. Desportes exigeait leur expulsion immédiate. En même temps, les deux secrétaires de légation, Delhorme et Darneville, s'ef-

1. ORTO KARMIN, *L'Institut de France et la Société des Arts de Genève en l'an IV*, 1910.

2. Le Conseil à Reybaz, 20 février 1796. *Archives de Genève*, copie de lettres, vol. 70.

forçaient, comme jadis, de détruire ses dispositions bienveillantes. Les syndics en étaient outrés. Ces deux hommes étaient les mauvais génies de la Résidence. En quelques jours, par leur perfide influence, ils avaient « retourné » leur chef. Après quelques promenades en ville, quelques visites, Desportes, ayant remarqué que les citoyens étaient astreints à porter la cocarde genevoise au chapeau ou un ruban à la boutonnière, tandis que ces emblèmes étaient interdits aux étrangers, en concluait à une revanche de l'aristocratie contre les patriotes¹. C'était à croire que ses principes républicains s'étaient singulièrement réchauffés dans les bureaux du ministre Delacroix à Paris.

Cependant, il se gardait bien d'agir avec préméditation; il était fermement et sincèrement résolu à se faire le moins d'ennemis possible à Genève. S'il redoutait par-dessus tout les entreprises des royalistes, ce n'était pas dans la République qu'il s'avisait de les découvrir, mais en Suisse et en particulier dans le canton de Berne où un gouvernement trop indulgent tolérait leur présence. A défaut d'un théâtre plus vaste, Desportes avait à Genève une tâche tout indiquée, pour laquelle d'ailleurs il avait reçu des instructions très nettes du Directoire. Il était bien placé pour surveiller et déjouer les intrigues des agents royalistes, devenus extraordinairement audacieux. Ceux-ci trouvaient depuis quelques mois auprès de Wickham, le ministre anglais accrédité à Berne, un appui inespéré. Wickham avait

1. Cf. les ordonnances sur le port de la cocarde dans RIVOIRE, *Bibliographie historique de Genève*, t. II, pp. 281, 330, 348 et R. C. vol. 307, 23 février 1796. *Archives de Genève*.

épousé une Genevoise, Madeleine Bertrand, fille d'un professeur de mathématiques. Non seulement il recevait à Berne des personnes suspectes, mais il entreprenait continuellement des voyages dans le pays de Vaud, dont Desportes s'alarmait à juste titre. Le 28 mars, il signalait la présence de Wickham à Mont, petit village au-dessus de Rolle, d'où il correspondait activement avec les colonels Arpeau et Rolland, postés sur la frontière du Jura. En passant à Lausanne et à Morges, Wickham s'y était entretenu avec Dandré, Dupont, Lameth, Narbonne, Benjamin Constant, tous ennemis déclarés de la constitution républicaine¹. Enfin à Berne, un habitué de la maison Wickham était Mallet-Dupan, ce publiciste genevois « l'oracle du parti royaliste », dont Desportes connaissait la redoutable influence et la plume acerbe. Ruiner le crédit de Mallet-Dupan, c'était là l'ardent désir du résident; sa haine de l'aristocratie suisse se concentrait sur cet homme, qui répandait sur toute l'Europe, dans les gazettes et dans des pamphlets, ses mensonges et ses sarcasmes².

Pour réduire à l'impuissance tant d'intrigants, toutes les armes étaient bonnes, même l'espionnage. Héritier des traditions du Comité de Salut public, passé maître dans ce domaine, le Directoire avait autorisé Desportes à employer sur le compte des dépenses secrètes, tous les fonds qui lui paraîtraient nécessaires pour obtenir des informations utiles, dans un rayon étendu autour de son poste.

A peine arrivé à Genève, Desportes reçoit les offres

1. Desportes à Delacroix, 19 mars, 28 mars 1796. A. E. *Genève*, vol. 104, pp. 224 et 245.

2. Desportes à Delacroix, 12 avril 1796. *Idem*, fol. 285.

d'un Suisse allemand habitant Schaffhouse, qui, déshérité par son oncle l'abbé de Saint-Gall, professe des idées avancées et se déclare prêt à servir la République. Il s'appelle Henry Ebnetter. Desportes le met à l'épreuve. En quelques semaines, Ebnetter fournit au résident une foule de notes concernant les allées et venues de Wickham et de ses complices. Desportes est informé jour après jour de leurs déplacements, des visites qu'ils reçoivent, des correspondances qu'ils entretiennent. Ebnetter, ne pouvant être partout à la fois, recrute des auxiliaires, un citoyen Chenet, de Morat, entre autres. Et à Paris, ces indications sont accueillies avec le plus vif empressement; le ministre Delacroix prie Desportes d'encourager le zèle de son agent¹.

Mais il est un personnage dont l'intelligence et la célébrité naissante vont causer beaucoup plus d'alarme encore dans les bureaux du Directoire et de la police à Paris. Les premières notes secrètes d'Ebneter font toutes allusion à la fille du grand Necker, à la baronne de Staël. Elle a trente ans, elle a la réputation d'une jeune femme prodige; plusieurs productions littéraires l'ont déjà placée fort haut dans la société des hommes de lettres de Paris, et depuis les débuts de la Révolution, Mme de Staël, très remuante, très perspicace, s'est entourée d'amis influents, surtout

1. Delacroix à Desportes, 1^{er} avril 1796. « Bureau secret. — J'ai reçu, citoyen, vos deux lettres... Les objets qu'elles renferment sont d'une telle importance que j'estime qu'au reçu de ma lettre vous devez envoyer un homme à M. Ebnetter... Menez toute cette affaire bien activement, c'est-à-dire comme à votre ordinaire. » A. E., *Genève*, vol. 104, p. 254.

dans le parti dit constitutionnel. Ses avis, ses conseils ont été d'année en année plus écoutés. Même de Coppet, où elle vit beaucoup maintenant, elle ne cesse de réchauffer le zèle de ses confidents. Ses voyages fréquents en Suisse, de ville en ville, à la recherche de certains émigrés, sa volumineuse correspondance ont d'autant plus donné l'éveil à Paris, qu'elle a dans les bureaux du Directoire un intraitable ennemi, le citoyen Bonnier, chef du bureau diplomatique et « l'éminence grise » de Reubell¹.

Sur la nouvelle que la baronne a fait plusieurs voyages à Berne, qu'elle y a vu Wickham, l'avoyer Steiger, d'Erlach, « la providence des émigrés », qu'à Lausanne elle est restée cinq jours, qu'elle a « scellé sa réconciliation avec l'émigré Narbonne » dans sa campagne du Petit-Ouchy, on commence à s'émouvoir à Paris². Desportes a bien mandé, le 19 mars, que Mme de Staël était venue lui rendre visite, « probablement pour calmer ses craintes », mais que « sa conversation avait été absolument insignifiante », le Directoire, travaillé par Bonnier, a pris peur, et dans sa séance du 22 avril, convaincu qu'elle allait arriver à Paris, il a décidé son arrestation « comme prévenue de conspiration contre la sûreté de l'État ». En outre, il dépêchera sur la frontière suisse un agent secret, qui aura pour instruction de surveiller étroitement la baronne, dès son départ de Coppet,

1. Plusieurs des documents relatifs à Mme de Staël extraits de la correspondance de Desportes ont été étudiés et utilisés en septembre 1904 par M. RAYMOND GUYOT dans un article de la *Bibliothèque universelle*, *Mme de Staël et la police du Directoire*, puis par M. EDOUARD CHAPUISAT, *Mme de Staël et la police. Episodes* (Genève et Paris, s. d).

2. Desportes à Delacroix, 2 avril 1796. A. E. *Genève*, vol. 104, p. 262.

ou de la filer sur la route. Un ancien commissaire de police d'une section de Paris, le citoyen Rousselet, est chargé de cette mission. Il part le 29 avril avec 4.000 francs, il arrive à Versoix le 7 mai, après s'être arrêté deux jours à Genève pour s'y entretenir avec Desportes. Le plan de Rousselet est ingénieusement conçu. En se donnant pour un inspecteur des ponts et chaussées, un crayon à la main, dessinant le port, les routes, les montagnes de Versoix, il poussera aisément jusqu'à Coppet et interrogera tous les badauds et les familiers du château.

Il n'était pas depuis huit jours dans le pays, en bonne voie de réussite, quand la maladresse d'un fonctionnaire du département de l'Ain, le citoyen Morand, venait compromettre toute sa mission. Le signalement de Mme de Staël avait été imprimé et distribué aux agents des douanes sur la frontière. La baronne, aussitôt informée des dangers qu'elle courait, outrée « de cette inconcevable grossièreté », adressait à la fois à Desportes et au Directoire des plaintes véhémentes sur cet inqualifiable attentat. Il ne restait plus à Rousselet qu'à faire ses paquets et à déguerpir de Versoix. Cette fois, la châtelaine de Coppet était sauvée.

Mais, qu'aurait-elle éprouvé, la malheureuse, qui était encore tremblante huit jours après de tant d'émotions, si elle avait appris de quel perfide et savant réseau d'espionnage elle était cernée !

« Nous saurons bientôt ce qui se passe chez Mme de Staël », mandait déjà, le 2 avril, Desportes à Paris, bien avant qu'il fût question de la mission de Rousselet. Et, dès les jours suivants, il combinait avec un de ses protégés une singulière machination.

Il y avait à Carouge un Vaudois, qui après avoir été pasteur à Gingins et à Grandson, était devenu ministre du saint Évangile du petit groupe de réformés de Carouge. Il s'appelait Charles Monachon, était actif, beau parleur et de sympathies si prononcées pour la Révolution, que sa popularité l'avait désigné dès 1793 comme président de l'assemblée primaire de Carouge, puis du comité révolutionnaire de cette commune pendant onze mois. On avait vu aussi cet ancien pasteur paraître comme défenseur officieux au tribunal de l'armée des Alpes. Monachon avait alors trente-deux ans. Desportes qui l'avait rencontré lors de son premier séjour à Genève et qui semblait fort goûter son esprit inventif, s'avisait de le dépêcher auprès de Mme de Staël, pour la surveiller avec discrétion... Et Monachon n'eut pas la pudeur de s'y refuser¹. Il s'installait à Coppet, se faisait présen-

1. Sur Charles-Daniel Monachon, né à Grandson vers 1764, mort à Gingins en 1845, cf. EUGÈNE MOTTAZ, *Le Pasteur Monachon, Revue historique vaudoise*, 1900, et FRÉDÉRIC BARBEY, *Pasteur et policier, Gazette de Lausanne* du 18 septembre 1910. Nous avons en outre retrouvé aux Archives nationales AFIII 297, un document de premier ordre sur le passé de ce personnage. C'est une note, rédigée sans doute par Monachon, contresignée par Desportes pour faire obtenir à Monachon, au moment de la mise en vigueur de la constitution de l'an III, la place de commissaire du Directoire près le canton de Carouge.

« Charles Monachon, homme de lettres, âgé de trente et un ans, domicilié à Carouge, s'est constamment montré l'ami de la liberté et de l'égalité. Jamais il n'a varié dans ses principes. Depuis le commencement de la Révolution jusqu'au moment actuel, il s'est livré tout entier au service de la chose publique. Il a rempli les fonctions de président d'un bureau de conciliation pendant dix-huit mois, il a rempli des fonctions municipales pendant plus de deux ans et surtout dans des moments aussi difficiles qu'il s'en soit présenté dans aucun lieu de la République (à l'époque de l'invasion de la ci-devant Savoie par les Piémontais). Il a été nommé défenseur officieux devant le tribunal militaire de l'armée des Alpes et depuis la création de ce tribunal jusqu'au moment présent, il a défendu plus de deux cents militaires; ses soins ne se sont

ter au château — en quelle qualité, nous l'ignorons — assistait aux repas, observait les visites et les

pas bornés à plaider la cause des défenseurs de la patrie. Il a eu le courage de plaider encore celle de l'humanité, lors même qu'on cherchait de toutes parts à en étouffer les précieux sentiments. Porté dans le Comité de surveillance du district de Carouge, non point par un mouvement révolutionnaire, mais par la réunion des vœux de tous ses concitoyens, Monachon n'y est entré que pour y inspirer de la sécurité aux bons citoyens et pour déjouer les intrigues des méchants. Sa conduite dans ce comité a toujours été sans reproche et ce qui fait d'autant plus en sa faveur, c'est qu'Albitte qui aurait bien voulu éloigner un homme de bien de ce corps, fut réduit à déclarer publiquement, lorsqu'il en sortit Monachon, que ce théâtre était trop petit pour lui et que ses talents pourraient être employés plus utilement ailleurs. Cette politesse satisfait le public qui chérissait l'homme de son choix. Mais Monachon, plus délicat qu'ambitieux, aima mieux rester sans vocation pour un moment que d'en tenir une d'Albitte, dont il aurait été humilié. Le représentant Gauthier vint ensuite et remplaça Monachon à la tête du même comité dont Albitte l'avait sorti. C'est au public qu'il appartient de déclarer si Monachon fut utile ou non dans ce corps pendant les onze mois qu'il y a resté. Assurément, il s'y est conduit avec autant de probité que de civisme; son généreux dévouement, son humanité compatissante et son infatigable activité lui ont assuré la bienveillance envers elle (*sic*). Dans toutes les assemblées primaires, il a été nommé président. Dernièrement encore, il a été nommé électeur, et c'est ainsi que le public n'a cessé de lui donner des témoignages d'estime et de satisfaction. Mais plus un homme travaille pour le public, moins il a le temps de pourvoir à ses propres affaires. Après avoir consacré trois ans consécutifs de travaux à la chose politique, sans aucune rétribution, Monachon, qui n'a que fort peu de fortune, se voit contraint de solliciter un emploi qui lui assure quelque moyen d'existence. Il désirerait en conséquence que le Directoire exécutif daignât le nommer commissaire près l'administration municipale du canton de Carouge. La bienveillance dont il jouit dans le lieu, la connaissance qu'il a des localités environnantes et surtout de Genève et du pays de Vaud ne contribueraient pas peu à l'heureuse issue de toutes ses opérations. »

En dépit de cet excellent brevet présenté par Desportes, Monachon échoua dans sa requête et il dut attendre trois ans, au cours desquels il sut encore rendre des services inappréciables au résident, pour obtenir la place de commissaire du Directoire près les communes rurales du pays. Voici la note attachée à sa requête, et qui combattait sa nomination. « La députation du Mont-Blanc observe au Directoire que Monachon, présenté pour commissaire national près le canton de Carouge en place de l'ex-député Gentil,

convives, enregistrait les propos tenus et les transcrivait fidèlement pour le résident. Mme de Staël se rendait-elle de Lausanne à Berne, Monachon ne la quittait pas d'une semelle.

Le 1^{er} juin, Desportes communique à Paris un véritable journal des faits et gestes de l'infatigable voyageuse, de ses visites à l'abbé de Bouillé à Nyon, un des agents « les plus actifs de la coalition », de sa rencontre à Lausanne avec un certain Thomas, qui a la réputation « d'être l'espion de Wickham », avec le jeune chevalier de Mun, petit-fils d'Helvétius, avec le baron d'Erlach de Spiez, « l'ennemi le plus virulent de la République française ». Et Desportes, qui ne manifestait à l'égard de Mme de Staël qu'une antipathie croissante, employait pour flétrir sa conduite ces expressions violentes et inattendues dont il avait le secret. « Caméléon toujours indéfinissable aux yeux du public, elle se pare de toutes les couleurs dans ses conversations générales. Royaliste avec les émigrés et démocrate avec les patriotes, elle encense tous les partis à leur tour ¹. » Et ce qui prouve la ténacité et le soin avec lesquels Monachon exécutait sa mission, c'est le tableau que cet inquiet « observateur » traçait de la vie intime à Coppet. « Chaque parti est admis indistinctement à toutes les heures chez elle ; les républicains s'y rencontrent souvent avec les royalistes ; les premiers n'y

que la députation persiste à proposer, la députation observe que Monachon est un ministre protestant suisse, qui n'a aucune propriété en France, ami des Suisses et Genevois, conséquemment ne peut être employé sur une frontière suisse et genevoise. Il y pourrait favoriser la contrebande et les correspondances avec les émigrés. — J. Dumaz député du Mont-Blanc. »

1. Desportes à Delacroix, 1^{er} juin 1796. A. E. *Genève*, vol. 105, p. 6.

sont pas mal, mais les royalistes y sont mieux. Ceux-ci jasant et sourient avec elle dans l'angle d'une croisée, tandis que les autres promènent leur ennui et attendent que l'idole de la maison veuille bien les en tirer par quelque saillie de cet esprit qui la caractérise. *Les premiers y dînent mais les seconds y couchent!* »

Ces potins furent jugés si savoureux à Paris, que le ministre Delacroix enjoignit au citoyen Guiraudet « de faire un extrait très soigné de cette piquante dépêche » pour la soumettre au Directoire¹.

Quant à la baronne, elle finit par concevoir sans doute certains soupçons des intentions peu bienveillantes du résident à son endroit, car elle se rendit à plusieurs reprises auprès de lui, escortée de son oncle Necker de Germany, pour protester contre les calomnies dont elle était l'objet et supplier le Directoire de la laisser revenir à Paris « où son honneur lui ordonnait de rentrer ». Plusieurs mois s'écoulèrent encore avant que l'ambassadeur de Staël parvînt à vaincre les craintes du Directoire et le ressentiment du féroce Bonnier. Mieux que son mari, son adorateur, le terrible Benjamin Constant, fort en crédit alors à Paris, devait enfin obtenir à la châtelaine de Coppet ce retour à Paris, après lequel elle soupirait.

*
* *

Toute cette besogne de surveillance, plus policière que diplomatique, n'occupait cependant pas Desportes en ces premières semaines, au point de lui

1. Desportes à Delacroix, 1^{er} juin 1796. A. E. *Genève*, vol. 105, p. 6.

faire négliger l'état intérieur de la République. Son activité fiévreuse, sa curiosité sans cesse en éveil lui auraient interdit de mener à Genève une vie passive. Et le cercle de ses relations, qu'il ne cessait d'agrandir par de nouvelles visites et par des invitations à Saint-Jean prouvait, certes, sa sociabilité mais n'excluait pas d'autres préoccupations plus graves.

Qu'apportait avec lui le nouveau résident en fait d'instructions du Directoire français ? Les dispositions des cinq « rois » de la France étaient-elles bienveillantes pour leur petite et faible voisine ? A ces questions, les magistrats qui fréquentaient Desportes étaient bien embarrassés de répondre. Assurément, Desportes n'avait rien perdu de ses manières affables de jadis ; ses protestations de bonne volonté étaient toujours exprimées avec la même chaleur. Mais, à considérer ses actes, ses prétentions à intervenir constamment dans le ménage intérieur de l'État paraissaient grandir de jour en jour, ainsi que son aversion pour l'alliance helvétique. Et ce qu'il venait d'apprendre des menées de Wickham et des émigrés royalistes dans les cantons allemands aiguïait son ressentiment. En signalant à son ministre, le 19 mars, le mouvement populaire qui réclamait une révision de la constitution genevoise, il avouait « que ses efforts secrets avaient préparé cette démarche solennelle », qu'il s'était rendu secrètement maître de l'opinion publique des cercles « par les orateurs qu'il avait su y gagner », qu'en « réchauffant l'esprit patriotique et antihelvétique, il espérait recouvrir bientôt et assurer pour jamais sa première influence ».

« Les Genevois seront forcés, sans s'en apercevoir, de marcher dans le sens français, je ne les laisserai pas dévier... Je vais enfin heureusement échapper à la monotonie, et la scène sur laquelle je figure ne tardera pas à prendre un développement plus vaste¹. » Les ordres qu'il recevait de Paris n'étaient-ils pas d'ailleurs conformes à ces vues ? Le ministre Delacroix insistait même sur la nécessité de parler avec fermeté aux Genevois. Apprenant qu'il se faisait des exportations illicites de grains par le lac de Genève, il s'écriait : « Serait-il possible que le gouvernement genevois manquât ainsi à la loyauté et à la franchise qui doit caractériser sa conduite envers la République française !² » Il est vrai que deux jours plus tard, informé de l'empressement des syndics à faire saisir des fusils et des sabres embarqués pour la Suisse et à expulser les réquisitionnaires et les prêtres, il mandait à Desportes : « Dites à nos amis et fidèles alliés que nous n'oublierons pas l'empressement qu'ils ont mis à seconder nos efforts », message que le résident transmettait aux magistrats avec une réelle satisfaction. Mais les rapports officiels n'en restaient pas moins extrêmement variables, soumis à tous les caprices des circonstances du jour³.

L'impression produite par les singulières ouvertures de Delacroix à Reybaz, au mois de janvier, toutes confidentielles qu'elles fussent, pesait fatalement encore sur les esprits. Combien les alarmes

1. A. E., *Genève*, vol. 104, pp. 188, 190.

2. *Idem.* p. 200.

3. A. E., *Genève*, vol. 104, p. 204. Note de Félix Desportes aux syndics, 19 mars 1796. Annexe en original aux R. C. vol. 307. *Archives de Genève*.

des syndics en auraient été augmentées, s'ils s'étaient doutés que Desportes — par une trahison qu'on révélera plus loin — était parfaitement instruit de la missive secrète de Reybaz et en était fort contrarié !

En outre, la campagne d'Italie qui commençait, l'arrivée de Bonaparte à Nice, puis ses foudroyants succès contre les armées autrichiennes, ses victoires de Millesimo, de Lodi, et de Mondovi, allaient brusquement fournir de nouvelles forces morales et militaires au gouvernement de la grande République et attirer son attention sur les pays voisins du théâtre des hostilités. Avant que parvinssent à Genève les premières rumeurs de victoires, les magistrats s'aperçurent que le résident devenait plus pressant. C'était toujours la contrebande qui provoquait ses représentations. La France affirmait qu'il sortait de chez elle sur territoire genevois des chevaux, des mulets, des denrées, et que ses armées subissaient par là de grandes pertes. Le 1^{er} avril, « mettant dans son ton la plus haute gravité », Félix Desportes soutenait au conseiller Des Gouttes que le gouvernement genevois ne témoignait pas assez d'empressement à ses observations, que ses employés n'étaient point assez sévères, que des mulets avaient été embarqués à Genève, et qu'il « en résultait beaucoup de défaveur » pour la petite république dont il ne cessait de prendre la défense à Paris¹. Quatre jours plus tard, nouvelles plaintes du résident. Cette fois, il proposait au ministre d'établir une croisière armée sur le lac, mesure singulière-

1. R. C. vol. 307. *Archives de Genève*.

ment grave¹. Enfin, le 14 avril, la mauvaise humeur de Desportes éclatait ouvertement. Il venait de lire dans le compte rendu du Conseil sur son administration de l'année écoulée un mot qui l'avait profondément blessé. Le Conseil, rappelant l'incident du drapeau et la fâcheuse insistance de Resnier, déclarait qu'il avait été « circonspect ». Desportes jugeait cette expression inconvenante, exigeait sa suppression ou un désaveu². A tous les Genevois, magistrats et savants, qui venaient le voir, il ne cachait pas son mécontentement. Il attendait avec impatience la réponse du Directoire à ses propositions.

Mais plus de trois semaines s'écoulèrent, et quand celle-ci arriva, Desportes dut reconnaître qu'il avait été trop vif. « Le Directoire dédaignait de s'occuper de cet objet », écrivait Delacroix, qui semblait avoir épousé les griefs de son agent et qui ajoutait : « Vous ferez sentir à Genève que la conduite du Directoire est l'effet de son indulgence et de la persuasion où il est que la République genevoise connaît trop le prix de son amitié pour lui faire aucune offense³. »

Dans ce même moment, survenaient à Genève des dépêches de Milan, annonçant que Bonaparte, après avoir culbuté les Piémontais du baron de Colli et les Autrichiens du général Beaulieu, était entré à Milan en triomphateur, comme le libérateur de l'Italie. A en croire Desportes, ces nouvelles terrifiaient une

1. « Je m'occupe en ce moment de la recherche de tous les traités relatifs à la navigation du lac. Mes archives ayant été presque entièrement enlevées par le ci-devant chargé des affaires de France, Maligny, lors de son émigration en Suisse, je suis obligé d'avoir recours aux chancelleries de Carouge et de Chambéry. » Desportes à Delacroix, 5 avril 1796. A. E., *Genève*, vol. 104, p. 264.

2. Desportes à Delacroix, 14 avril 1796. A. E., *Genève*, vol. 104, p. 292.

3. A. E. *Genève*, vol. 104, p. 332.

partie des Genevois. Leur commerce était suspendu avec l'Italie, et surtout leur dernier espoir sombrait de voir la Savoie restituée à ses anciens maîtres, puisque le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, s'avouant vaincu, venait de se retirer de la coalition et d'implorer la paix. « Enclavés de toutes parts dans le territoire français, mandait Desportes à Delacroix, les Genevois supposent que notre premier soin sera d'attenter à leur indépendance... Leurs inquiétudes sont d'autant plus incurables qu'aussi orgueilleux que petits, ils croient que l'addition de leurs quatre lieues de territoire serait d'une grande importance pour le nôtre. » Si Desportes s'exprimait avec tant d'aigreur, c'est qu'il croyait discerner dans beaucoup de rumeurs fausses, propagées à Genève, la voix perfide de ces aristocrates dont les relations avec Berne l'exaspéraient; en vain s'efforçait-il de démentir ces propos et de rassurer les patriotes en leur représentant combien « était désintéressée la protection que la France leur accordait¹ ».

1. Desportes à Delacroix, 1^{er} mai 1796. A. E., Genève, vol. 104, p. 399. En marge de cette dépêche, une note du ministre, probablement, est ainsi conçue : *Répondre que ce sera à Genève à supplier pour sa réunion et non à la France à se la procurer par quelque voie que ce soit.* En outre, un passage de cette lettre fait allusion pour la première fois à la future route qui reliera la France au Piémont à travers les Alpes. « Les habitants du Grand Saint-Bernard espèrent que la France, si elle accorde la paix au roi de Sardaigne, réclamera la restitution des biens attachés à la maison hospitalière qui se trouve sur le sommet de cette montagne. L'existence de cette maison est d'autant plus essentielle qu'il est hors de doute que le gouvernement français profitera de la voie militaire que ses troupes ont préparée pour ouvrir de ce côté une grande route vers l'Italie, dont nos établissements sur le lac Léman tireront par la suite de très grands avantages. » Cette note fut lue avec beaucoup d'attention à Paris, comme en témoigne la réponse inscrite en marge : « *Écrire au citoyen Desportes et au citoyen Helflinger pour donner des renseignements prompts et détaillés sur cet important objet,*

De fait, Genève était sérieusement alarmée, et les syndics, comme s'ils se sentaient sourdement menacés, cherchaient au dehors du secours. Dans leur esprit, le roi de Sardaigne, définitivement vaincu, allait conclure un traité avec la France. Si Genève réussissait à faire insérer dans cet acte une clause la concernant, son indépendance en serait garantie pour un certain temps.

A Paris, Reybaz entra aussitôt dans ces vues. Le 17 mai 1796, dans une note adressée au Directoire, il exprimait avec beaucoup de clairvoyance et d'habileté les raisons qu'avait Genève de demander son inclusion dans le futur traité. C'est au nom d'un État faible, plus intimement lié avec la France, dont les citoyens avaient souffert de la Révolution et qui avait besoin de protection puissante et efficace, qu'il intervenait. Genève avait été la première à signaler son attachement à la France depuis la Révolution. Plusieurs grandes puissances, ses voisines, ne lui pardonnaient pas cette conduite. Elles l'accusaient « d'avoir été le berceau de la liberté, de l'avoir propagée par ses exemples et par ses écrits ». Si la France ne prenait pas la patrie de Jean-Jacques sous sa protection, comment celle-ci se défendrait-elle ? « L'Angleterre, en haine de nos principes et de notre affection déclarée pour la France, n'a-t-elle pas essayé plusieurs fois de nous faire rayer de la Confé-

sur la liaison qu'il peut avoir avec la facilité de nos communications et du commerce du département du Mont-Blanc. » Et le 3 juin, le ministre donnant une forme définitive à ce projet de réponse, mandait à Desportes : « Je vous invite surtout à me tracer de la manière la plus claire la route qu'il importe d'ouvrir dans la suite vers l'Italie. Le point où vous résidez vous met à portée d'en connaître parfaitement la topographie et ces données que j'attends de vous seront d'une véritable utilité. »

dération helvétique ? Et le roi sarde, quand il comptait encore rentrer en Savoie, n'avait-il pas porté d'avance en son conseil (23 août 1793) un arrêté de proscription et de mort contre nous ? » Aussi Reybaz suppliait-il le Directoire, en considération de cet isolement de Genève et de sa situation périlleuse, de faire insérer l'article suivant dans le traité imminent : *Les puissances contractantes déclarent que la république de Genève, libre, souveraine et indépendante est et demeurera comprise au présent traité. En conséquence, les Genevois seront accueillis avec bienveillance dans toute l'étendue du territoire des puissances contractantes*¹.

Imminente, la paix ! Certes ! Déjà le mot n'était plus juste. Quand la missive de Reybaz parvint au Luxembourg, depuis deux jours les envoyés de Victor-Amédée III avaient conclu la paix avec la France. La Savoie était définitivement cédée. Reybaz était joué, il arrivait trop tard.

Et, ce même jour de la ratification du traité, tandis que le député genevois l'ignorait encore, le ministre Delacroix l'accueillait sur un ton goguenard, par d'étranges propos, dont Reybaz ne comprenait que plusieurs jours après toute la signification.

« — Eh ! bien, lui dit le ministre, voilà maintenant votre république cernée dans notre territoire, comme le nez au milieu du visage. Nous vous bouclons entièrement !

— Oui, lui répondit Reybaz avec son habituel sang-froid, mais autrefois aussi, au premier mouvement aristocratique dirigé contre notre liberté, nous

1. Note de Reybaz au Directoire. *Archives de Genève*, Portefeuille historique 5468 bis.

étions bouclés par la coalition de nos voisins. Maintenant, nous sommes au milieu de nos amis, et nous devons nous regarder comme en parfaite sûreté...

— Oh ! sans doute, dit le ministre. »

« Ces discours me firent monter le feu au visage, ajoute Reybaz, et j'eus bien de la peine à ne répondre que par des raisons ¹. » C'est que le perspicace diplomate les rapprochait des précédentes déclarations du même ministre au mois de janvier précédent, « m'étalant toutes les belles raisons que nous avons de nous réunir ». Sans doute, « ces propos appartenaient à l'individu et non à la place », et cet individu « au caractère conquérant et réunisseur », pouvait à l'improviste céder son fauteuil ministériel à un « fonctionnaire d'un meilleur esprit ». Mais comme Reybaz avait raison, poussé par certains pressentiments, en adjurant ses compatriotes d'être prudents, de se tenir tranquilles, de ne plus écrire de paragraphes comme celui du drapeau, « qu'il aurait racheté pour beaucoup ² ».

Quelques jours après, la nouvelle de la conclusion du traité de Paris entre la France et la Sardaigne, parvenant enfin au ministre de Genève, apportait une confirmation inattendue à ses appréhensions.

A Genève, lorsqu'on apprit cet échec, la déception fut immense. La démarche tentée auprès du Directoire paraissait si justifiée, si naturelle, si légitime, que sa réussite ne faisait pas de doute. En présence de cette omission voulue et humiliante, les

1. Reybaz au syndic Bérenger, 22 mai 1796. Dépêche apportée à Genève, le 28 mai, par le citoyen Moré ou Morel. *Archives de Genève*, Portefeuille historique 5468 bis.

2. Reybaz au Conseil, 21 mai 1796. *Idem*.

orateurs des clubs, les chefs de parti, oubliant leur trêve, éclatèrent en récriminations. On chercha un coupable ; on crut le trouver dans la personne du député de Genève à Paris. L'avocat Janot, qui ne se consolait pas de son échec aux dernières élections syndicales, accusa Reybaz d'être l'auteur responsable du refus essuyé par Genève. S'il avait été au pouvoir, les affaires eussent autrement tourné¹. Et les griefs s'amoncelaient sur la tête de Reybaz, un orage violent se formait contre lui.

Les reproches prenaient chaque jour plus de précision. En envoyant secrètement des courriers extraordinaires au syndic Bérenger, connu pour ses sympathies aristocratiques, Reybaz avait fait sans doute le jeu de quelques ambassadeurs étrangers à Paris, qui se servaient de lui pour correspondre avec les ennemis de la République ; sa conduite imprudente avait compromis l'État de Genève. On l'accusait de se permettre, dans l'exercice de ses fonctions, des distinctions et des préférences criminelles parmi ses compatriotes, de se faire l'agent d'un parti, d'avoir tenté des démarches en faveur des Suisses domiciliés à Paris et menacés d'être expulsés, à un moment où le Corps helvétique était fort mal vu du Directoire, ce qui était regardé à Genève comme un « acte blâmable et très impolitique ». Si Reybaz avait échoué dans ses revendications, c'était « l'inactivité de ses démarches » qui en était la seule cause, et surtout le peu de considération dont il jouissait auprès du Directoire, grâce à sa conduite équivoque, Enfin, on en voulait à Reybaz d'avoir entretenu, en

1. BÉRENGER, *Histoire de Genève*. Manuscrit inédit, propriété de Mme Fol à Genève.

ces derniers mois, le gouvernement de Genève dans des inquiétudes constantes en lui faisant passer des avis alarmants¹.

Ainsi éclatait à Genève un mouvement de réprobation très vif à l'égard du malheureux ministre, mouvement dont aucun historien ne s'était jusqu'ici avisé. Quand la nouvelle en parvint à Paris par Desportes, il y avait deux jours que le Directoire venait de prendre une résolution extrêmement grave. Par un arrêté du 4 juin, il avait demandé au gouvernement de Genève le rappel du citoyen Reybaz².

Les raisons de cet acte brutal et inattendu demeurent

1. L'existence de ce ressetiment populaire très vif à Genève contre Reybaz, sur lequel les historiens ont été muets jusqu'ici, est attesté non seulement par une lettre de Desportes du 29 mai 1796, A. E., *Genève*, vol. 104, p. 455, mais par une importante lettre de Didier à Reybaz du 4 juillet dans laquelle le premier dévoilait à son correspondant les trames de ses ennemis. *Archives de Genève*, Portefeuille historique 5473 bis.

2. *Archives nationales*, AF III 375 (1873). Delacroix à Desportes, 19 prairial, 7 juin 1796. « Au moment où l'orage commençait à se former à Genève, citoyen, contre le ministre Reybaz, il éclatait au Directoire, qui depuis assez longtemps regardait comme bien fondés la plupart des griefs présentés dans votre dépêche du 10 (29 mai) comme des soupçons dont le Conseil genevois s'inquiète. J'ai reçu votre lettre le 18, et vous verrez que le Directoire exécutif a pris le 16 un arrêté, dont je vous envoie copie, par lequel il me charge de demander le rappel du ministre Reybaz. Je vous fais cette observation, parce qu'il importe que cette mesure soit le résultat de la déférence du gouvernement de Genève pour le gouvernement français et qu'elle ne soit pas considérée dans cette République comme l'effet d'une intrigue et le triomphe d'un parti sur un autre. Il vous sera facile, en vous tenant renfermé dans le cercle de vos fonctions, de faire sentir aux syndics et conseils de Genève que s'ils remplaçaient leur résident actuel par un homme attaché au parti aristocratique, et qui se rendrait facile à servir les intrigues de la faction de l'étranger, ils verraient bientôt provoquer de la part du gouvernement français le même acte qui frappe le ministre Reybaz. Mais, sur ce point, je m'en rapporte à votre prudence et à l'expérience que vous avez faite des hommes qui dirigent les affaires du gouvernement près duquel vous êtes placé. » A. E., *Genève*, vol. 105, p. 23.

rèrent toujours énigmatiques pour les contemporains de Reybaz. Les historiens de Genève, auxquels elles échappèrent aussi, ne voulurent voir dans la conduite du Directoire qu'une nouvelle preuve de sa malveillance pour sa voisine. La vérité — telle que la révèlent des documents inédits — est tout autre. La cause principale du renvoi de Reybaz fut une indiscretion, une sorte de trahison au sein du Conseil de Genève. Il y eut parmi les magistrats de la République un homme assez vil pour se laisser acheter par le résident. Pour quinze francs par jour, un citoyen genevois consentit à livrer immédiatement à Desportes le secret des délibérations du Conseil, de telle sorte que, lorsque parvinrent à Genève les avis confidentiels de Reybaz de janvier et de mai, relatant les propos inquiétants du ministre Delacroix, le Directoire français en fut aussitôt informé et en conçut un violent ressentiment qu'il reporta tout entier sur le propagateur de ces bruits, sur Reybaz¹. De là, sa résolution de ne plus souffrir auprès de lui l'envoyé de Genève, dont les sympathies royalistes lui paraissaient déjà suspectes, et qui passait au reste pour être l'ami des aristocrates et des agioteurs de la Bourse. On n'oubliait pas à Paris le rôle mystérieux joué dans la Révolution par les financiers genevois, les Clavière, les Necker, les Panchaud. Aux yeux du Directoire, « les mots de Genevois et d'agioteurs étaient synonymes² ».

1. A. E., *Genève*, vol. 104, p. 281. « Je pourrais presque jour par jour, écrivait Desportes le 18 novembre 1796, vous présenter le résultat des délibérations du Conseil, mais le secret de ses séances est pour l'ordinaire bien peu digne d'être mis sous vos yeux et mérite à peine l'argent que je consacre à le découvrir. »

2. Didier à Reybaz, 6 juillet. *Archives de Genève*, Portefeuille historique 5473 bis.

De fait, en renvoyant Reybaz, le Directoire entraît dans les vues de beaucoup de citoyens de Genève, qui réclamaient ouvertement son rappel. Peut-être, parmi ceux-ci, s'en trouvait-il que sa succession éblouissait, tel l'avocat Janot. D'après Bérenger, Janot, circonvenant Desportes, « l'amusait par ses contes, l'étonnait par sa jactance », si bien que le résident se serait écrié un jour : « Voilà l'homme qu'il faudrait pour réussir auprès du gouvernement français ! Votre Reybaz est un homme empesé, qui ne sait point se plier aux circonstances¹. »

Quoi qu'il en soit, le rappel de Reybaz provoqua à Genève une immense émotion. Les syndics en furent « atterrés² ». Ils cherchaient en vain la raison de ce nouvel acte de malveillance du Directoire. Le secret — on l'a vu plus haut — devait longtemps être bien gardé. Et cet événement survenait au moment où leurs relations avec le résident reprenaient leur ancienne cordialité. Après l'incident du compte rendu, qu'ils s'étaient efforcés de faire oublier par une députation solennelle, Desportes avait rétabli avec eux « ces rapports de fraternité », suspendus depuis plus d'un mois. La députation du Conseil avait été invitée à dîner à Saint-Jean. Les syndics avaient plus d'espoir. Et voici que cette nouvelle brutale les plongeait derechef dans les plus vives alarmes³.

1. BÉRENGER, *Histoire manuscrite inédite*.

2. Desportes à Delacroix, 18 juin. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 67.

3. Desportes à Delacroix, 26 mai. A. E., *Genève*, vol. 104, p. 447. Ces griefs du gouvernement français contre Reybaz furent ouvertement exprimés par le ministre Delacroix aux députés de Genève Des Gouttes et Matthey, dans une audience qu'il leur donna au mois de juillet. « Reybaz n'a pas toujours mis en pratique, leur dit-il, dans sa conduite privée et dans le choix de ses relations, les principes d'un républicain démocrate, il s'est peut-être trop prêté à des spécu-

A vrai dire, Desportes aurait pu les rassurer sur plus d'un point. Le Directoire, s'il jugeait sévèrement la politique inquiète de sa voisine, ne s'associait aucunement aux vues de Delacroix. « Les Genevois, écrivait-il à Desportes, ne connaissent pas les principes qui dirigent la République quand ils témoignent des craintes que nous veuillions les forcer à se réunir à nous; ce serait à eux à le désirer, mais ce n'est point à nous de le demander¹. » Et si Genève se désespérait de se voir traiter différemment que la République batave, qui, elle, avait été comprise dans le récent acte de paix avec la Sardaigne, les syndics commettaient une lourde erreur; ils oubliaient que la république batave avait une alliance offensive et défensive avec la France,

lations contraires à la restauration de nos finances. Enfin, ajoutait-il, il n'est pas exempt de quelque soupçon de complicité dans la dernière conjuration. » (Il s'agit de la conspiration de Babœuf.) Lettre de Des Gouttes et Matthey au Conseil, 22 juillet 1796. *Archives de Genève*, Portefeuille historique 5481 bis. Enfin, plusieurs mois après, une correspondante et une amie du ministre Reybaz, Mme Ausset, qui s'était entretenue avec un confident de Desportes de la disgrâce de Reybaz, écrivait à ce dernier de Vevey, le 16 novembre 1796, que Desportes se défendait d'en être l'auteur, « que Reybaz avait dû être disposé à croire la chose, ayant sans doute appris qu'il (Desportes) avait eu des liaisons avec Grenus, votre ennemi acharné et familier, avec Lacroix (le ministre Delacroix) votre autre ennemi. Là-dessus, il a expliqué sa liaison. Grenus était venu chez lui pour lui parler de son journal et de fabriques, que d'ailleurs il avait employé la plus grande partie du temps à parler de lui-même et qu'il n'y avait jamais été question d'un mot sur vous. Il dit que votre disgrâce, à ce qu'il croyait, *était partie des Genevois et que notre Conseil administratif y avait une bonne part* ». *Bibliothèque de Genève*. Manuscrits Reybaz, Mrc, III a.

1. Delacroix à Desportes. 3 juin. Une première rédaction, barrée dans la suite, portait : « Vous peignez très bien l'esprit du peuple genevois, toujours inquiet et remuant, aujourd'hui désorienté de voir la Savoie à jamais unie à la France. Il est évident que Genève, ci-devant placée entre trois États, doit depuis plusieurs siècles son indépendance politique à l'équilibre et au concours... » A. E., *Genève*, vol. 105, p. 13.

ce qui n'était pas le cas pour Genève¹. Ces arguments et ces assurances, le résident les développa, sinon dans cette forme du moins dans leur esprit, aux Genevois qui venaient le trouver. Mais il ne réussit que difficilement à les convaincre. Et quand son espion lui apprit, le 16 juin, que les syndics dépêchaient à Paris deux de leurs concitoyens, pour faire une enquête sur la conduite de Reybaz et tenter de fléchir le Directoire, il essaya en vain de les dissuader de cette résolution dont il prévoyait avec raison l'échec.

Plus que jamais, la République de Genève souffrait du manque de magistrats expérimentés et payait cruellement de terribles dissensions intérieures.

Les deux hommes choisis en ce moment critique pour se rendre à Paris étaient l'auditeur Henri-Zacharie Des Gouttes, un jeune avocat, qui devait devenir préfet de l'Empire, « homme aimable, disait Desportes, mais imprécis, sans tact² », et David

1. Note de Delacroix en marge d'une dépêche de Desportes du 26 mai. A. E., *Genève*, vol. 104, p. 447.

2. Lettre de Desportes du 16 juin 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 57. « Le Conseil est très inquiet sur l'issue de leur négociation. Sa politique tortueuse mais encore trop novice s'est embarrassée dans ses propres filets. Aucune main savante ne l'aide ici à les débrouiller ; c'est à tout hasard qu'il envoie des députés à Paris. Il espère au moins par l'éclat de cette démarche semi-démocratique, étouffer dans leur naissance les clameurs des patriotes. Je ne doute pas que pour écarter loin de lui les soupçons dont on l'environne et que son *imprudent compte-rendu* n'a que trop fortifiés par les basses adulations qu'on y remarque pour la Suisse, il ne les déverse lui-même sur M. Reybaz en l'accusant d'être vendu à la faction helvétique, et qu'en plaçant ce ministre sous le poids d'une vérité aussi connue à Genève, il ne le sacrifie comme l'auteur du refus qu'il va peut-être essayer de notre gouvernement. »

Matthey, ancien syndic, « un cœur républicain, honnête mais timide ¹ ».

Ils s'efforceraient de sonder les dispositions secrètes du Directoire, et à défaut du traité politique, de faire comprendre Genève dans la prochaine convention de commerce que la France allait conclure avec le roi de Sardaigne. L'industrie et le commerce n'avaient cessé de périlcliter à Genève en ces dernières années. Les faillites ne se comptaient plus. La ville allait être désormais comprimée d'une façon plus étroite encore. Elle était à la merci de sa puissante voisine. Il fallait à tout prix sortir de cette situation économique intenable et obtenir des garanties.

Mais là encore, que de difficultés ! Le courageux Reybaz, faisant taire son ressentiment, avait repris ses démarches au Luxembourg, au ministère, chez divers députés. Bien qu'il n'ignorât pas les injustes reproches qu'on lui adressait à Genève et qu'il eût ressenti une « peine amère » de l'indiscrétion commise au sein du Conseil par ceux qui avaient communiqué sa lettre alarmante de janvier ² — cause de sa disgrâce, sans nul doute — il continuait à se démener pour le salut de sa patrie avec la même persévérance. L'arrivée de Des Gouttes et de Matthey, loin de le blesser, ranima son courage.

Au Luxembourg, Reybaz distinguait deux cou-

1. David-Jacob Matthey, du Locle, reçu habitant en 1776 et bourgeois en 1790, mort en 1817, membre du Comité d'administration en 1792, du Comité de sûreté en 1793, de la Commission révolutionnaire et de la Commission nationale en 1794, administrateur et syndic en 1795. SORDET, *Dictionnaire des familles genevoises*. Manuscrit.

2. Reybaz au Conseil, 20 juin 1796. *Archives de Genève*, Port. hist. 5468 bis.

rants. Le président actuel du Directoire, Carnot, La Réveillère même, Reubell se déclaraient favorables à l'expansion économique de Genève. Le 19 juin, Carnot avait affirmé de vive voix à Reybaz que « la liberté et l'indépendance de Genève tenaient singulièrement à cœur au gouvernement français ¹ ». Reubell, lui, élevait des objections. « Convenait-il à la République française de travailler à la prospérité de Genève », alors que dans les départements voisins se créaient des établissements qui réclamaient toute la sollicitude du gouvernement ? Et l'Alsacien Reubell alléguait l'exemple de son pays, qui souffrait, disait-il, de la concurrence de Bâle et de la république de Mulhouse². Mais l'obstacle capital auquel se heurtait Reybaz et ses collègues, c'était la question de l'horlogerie.

Le 25 juin de l'année précédente, la Convention nationale avait confirmé l'établissement de deux fabriques d'horlogerie à Besançon et à Versailles, avec 200 et 100 élèves chacune, et leur avait octroyé des privilèges considérables³. La fabrique de Besançon, dirigée par Mégevand, après avoir recueilli plusieurs ouvriers genevois, était en pleine activité. Celle de Versailles venait de s'ouvrir, installée dans l'ancienne maison de Madame Élisabeth, rue de Montreuil. Venir parler aux directeurs et aux ministres des horlogers de Genève, de leur situation navrante,

1. Reybaz au Conseil, 20 juin 1796. *Archives de Genève*, Port. hist. 5468 bis.

2. Reybaz au Conseil, 18 juin 1796. *Archives de Genève*, Port. hist. 5468 bis.

3. Les renseignements qui suivent, relatifs à la fabrique d'horlogerie de Versailles sont tirés d'un dossier conservé aux archives départementales de Seine-et-Oise, Lm¹ 469.

de ces trois mille ouvriers, acculés à la misère¹, c'était, dans ces circonstances, chose singulièrement périlleuse. Bien plus, la malchance voulait que le ministre Delacroix, alors qu'il remplissait une mission à Versailles, l'année précédente, comme représentant du peuple, se fût activement occupé de la fabrique d'horlogerie et eût rendu un important arrêté à son sujet. Reybaz et ses collègues allaient trouver en lui un adversaire résolu. Enfin, le fameux avocat Grenus surgissait là encore sur leur route. Grenus était l'inspirateur de la fabrique de Versailles, créée par haine de son ancienne patrie. C'est lui que l'on découvrait derrière le ministre Delacroix, excitant sa malveillance, c'est lui qui avait présidé à l'établissement de la manufacture,

1. Un état de la population de Genève, établi le 20 septembre 1798 par les Genevois Odier et Gervais, et conservé dans les papiers Girod de l'Ain, donne les indications suivantes, qui nous paraissent intéressantes :

Sur 7.186 mâles au-dessus de 14 ans domiciliés dans la ville, il y a :

Horlogers.	1.162
Monteurs de boîtes	660
Bijoutiers, joailliers, orfèvres	354
Peintres ou émailleurs	215
Professions diverses relatives à l'horlogerie et à la bijouterie	564
Employés à la fabrique d'indiennes	621
Professions et métiers divers	2.484
Dans le commerce	674
Sur 9.265 femmes au-dessus de 14 ans, il y a dans diverses professions relatives à l'horlogerie et à la bijouterie	1.064
Occupées à la fabrique d'indiennes	498
Dans diverses autres professions ou métiers	1.410
Marchandes	303
Instituteurs, ministres du culte, hommes de lettres	109
Domestiques mâles	104
Servantes	1.003

aux choix des directeurs, les citoyens Lemaire et Glaesner, c'est lui qui avait attiré à Versailles plusieurs familles de Suisse, monteurs de boîtes, peintres sur émail, les frères Bernard, les Verre, les Nicoud, de Genève, les Vuagnieux, les Paillard, les Sandoz, les Hirziguer, de la Suisse. Tandis que Reybaz défendait chaleureusement à Paris les intérêts de l'horlogerie genevoise, qui faisait vivre un tiers des habitants, Grenus harcelait le ministre, dénonçait comme criminels les efforts de Reybaz, réussissait à circonvenir à son tour Félix Desportes, qu'il associait à ses manœuvres¹.

En présence d'une pareille coalition, que pouvaient les timides députés de Genève ? Ils se seraient vite retirés, vaincus par tant d'hostilité, s'il ne s'était présenté à eux un secours inopiné. Seul, parmi ses collègues des départements voisins de Genève, qui té-

1. Grenus à Delacroix, 6 juillet 1796.

« Citoyen ministre ! La colonie de Versailles s'accroît. Diverses familles sont arrivées de monteurs de boîtes, peintres en émail et horlogers, etc. Mais les travaux des ateliers ne sont pas achevés. Il manque tantôt du bois, tantôt des ouvriers. Cependant le ministre de l'Intérieur s'y est rendu. J'ai l'honneur de vous envoyer une copie d'un mémoire envoyé par la manufacture au Directoire. Je pense que dans ce moment où l'on s'occupe des lois relatives à l'importation et à l'exportation, il est utile d'en recommander les vues aux diverses commissions.

« Reybaz n'a pas cessé de tromper le gouvernement français. Il a ruiné nos manufactures frontières et la manufacture de Besançon en obtenant des exceptions en faveur du lieu près lequel il résidait.

« La colonie émigrante de Suisse insiste pour que des mesures protectrices se prennent à l'égard de l'art qu'ils viennent exercer en France. Veuillez avoir égard à ces réflexions. Je suis, citoyen ministre, votre très dévoué concitoyen.

« JACQUES GRENUS. »

A. E., *Genève*, vol. 105, p. 115.

Desportes à Delacroix, 14 juin 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 43.

moignaient tous une haine farouche à la République, le représentant de l'Ain au Conseil des Anciens, Jean-Louis Girod de l'Ain, alors âgé de quarante-trois ans, prit résolument en main la cause des Genevois. A plusieurs reprises déjà, Reybaz avait apprécié les dispositions bienveillantes de ce député, « un des bons amis de notre République, » écrivait-il. Il retourna le voir dans son logis du cul-de-sac du Doyenné, près du Carrousel, et comme il le savait fort lié avec Reubell, il l'adjura de venir en aide aux envoyés de Genève, dans cette question si épineuse de l'inclusion de la République dans le prochain traité de commerce.

L'accueil de Girod dépassa toutes les espérances de Reybaz, et le long mémoire qu'il rédigea, le 25 juin 1796, pour être soumis au Directoire, constituait l'exposé le plus clair, la défense la plus habile et la plus concluante de la requête des députés de Genève¹.

Après avoir rappelé le concours constant apporté par Genève à sa puissante voisine depuis 1789, ses fournitures de fusils, de matériel de campement, de bois, de médicaments, de draps, de mulets à l'armée des Alpes, Girod établissait par une série d'arguments précis que la « prospérité de la petite République devait être le thermomètre de celle de plusieurs départements voisins », que ces départements trouvaient à Genève des débouchés réguliers et indispensables tant pour leurs produits agricoles, fromages, bois de chauffage, volailles, vivres, eaux de vie, fourrages que pour leurs fabriques, ainsi les

1. A. N., AF III 68.

verreries de Thorens, les aciéries d'Annecy, les mines de fer, cuivre et plomb du mont Blanc, les industries de Saint-Claude et d'Oyonnax, pour leurs ouvrages d'ivoire, de corne, de buis, etc. On objectait qu'une ville étrangère et riche appauvriissait le territoire qui la touche. Quelle erreur ! L'expérience de Genève prouvait précisément le contraire. Et d'ailleurs, quel était le facteur de la prospérité de ce petit État ? C'était « son heureuse situation », c'était l'influence d'un gouvernement plus rapproché de la liberté. « Depuis François I^{er}, Genève a offert un asile à tous ceux qui fuyaient le despotisme de leur gouvernement ou les persécutions de l'intolérance religieuse ; de tous temps, les Genevois ont parcouru diverses contrées du globe et ont rapporté de Londres, de Lisbonne, de Madrid, de Goa, le secret de leurs travaux et de leurs économies dans une patrie qui leur était chère, placée dans le plus beau site », donnant ainsi un magnifique exemple de labeur et de persévérance. Les « misérables tracasseries » de quelques « malveillants » réussiraient-elles à ruiner tant d'efforts ? Girod se refusait à le croire et ajoutait pour conclure : « Sa faiblesse est la principale garantie de son indépendance, elle ne peut donc avoir d'affection que pour la France. Il importe de comprendre cette République dans les traités dont il s'agit. »

Ce chaleureux plaidoyer ne trouva pas grâce auprès des malveillants que visait le député de l'Ain et dont il connaissait les menées. Il fut aussitôt énergiquement combattu. « Pourquoi faut-il donc que l'industrie genevoise étouffe la nôtre ? » répondaient les adversaires de Genève, inspirés par Grenus et sa clique. « C'est précisément à mesure que

les manufactures de Genève déclineront que les nôtres prospéreront¹. »

Après plusieurs jours d'attente, les députés Des Gouttes et Matthey, admis à une audience du ministre Delacroix, constatèrent que leur cause était fort compromise. Un concours imprévu s'était bien offert à eux en la personne de leur compatriote Jean Johannot, ancien conventionnel et député du Haut-Rhin au Conseil des Anciens, très compétent en matière de finances. Johannot, avec une bienveillance égale à celle de Girod de l'Ain, s'efforçait par ses conseils et ses démarches de faire aboutir la mission des Genevois². Mais, quand il apprit l'impression défavorable qu'ils emportaient de leur première audience, il ne leur cacha pas que « Delacroix était du bord de ceux qui n'aimaient pas les Genevois », qu'il les tenait pour complices des agio-teurs et des contrebandiers; quant au directeur Reubell, « il n'aimait pas les pays enclavés³ ». Et Johannot, inquiet, leur répétait « de louvoyer le plus possible pendant ces temps d'orage ». Ne venait-il pas d'apprendre que Reubell prétendait considérer le lac de Genève, jusqu'à Versoix, comme appartenant à la France, sous le prétexte que les deux rives étaient françaises⁴. A tout prix, il fallait éviter les

1. Mémoire anonyme du 22 messidor an IV, 10 juillet 1796. *Idem*.

2. Joseph-Jean Johannot, né à Genève le 30 juin 1740, propriétaire en Alsace, président de l'Administration centrale du Haut-Rhin, député à la Convention le 5 septembre 1792, au Conseil des Anciens, le 13 octobre 1795, mort à Echandens (Vaud) le 15 janvier 1829. SORDET, *Dictionnaire des familles genevoises* et *Dictionnaire des parlementaires français*.

3. Lettre de Des Gouttes et Matthey au Conseil, 27 juin 1796. *Archives de Genève*, Port. hist. 5481 bis.

4. Lettre des mêmes, 12 juillet 1796. *Idem*.

discussions sur des objets infimes. Ces craintes étaient si fondées, qu'elles alarmaient à la même époque un jeune Genevois de passage à Paris, Charles de Constant. « On dit pour s'excuser que l'esprit est mauvais à Genève, écrivait-il à sa sœur Rosalie, que les cercles et les Jacobins dominant le gouvernement, que c'est un foyer de troubles¹. »

Et, par une véritable fatalité, ces bruits n'étaient pas dénués de vraisemblance. Matthey et Des Gouttes avaient beau s'évertuer à détruire les préventions du gouvernement français, affirmant que le calme régnait à Genève, coup sur coup plusieurs dépêches de Desportes venaient démentir ces assertions.

Le lundi 21 juin 1796, qui était le jour de la fête des Promotions, c'est-à-dire de la distribution des récompenses aux élèves du Collège, comme le cortège des syndics et des conseillers sortait de l'Hôtel de ville pour se rendre à Saint-Pierre, et que la fanfare qui marchait en tête attaquait l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, des révolutionnaires mêlés à la foule avaient réclamé à grands cris la *Marseillaise* et le *Ça ira*. Le chef de la musique s'y refuse, mais comme ces gens insistent, préfèrent des menaces, qu'à leur tête on reconnaît Mourié, l'un des forcenés de la tragédie des Bastions, il finit par céder et le cortège entre à Saint-Pierre au son de ces accents menaçants. Le syndic Gaillard,

1. « On est ici dans de sincères et vives inquiétudes sur l'indépendance de Genève; on assure que le parti de réunir cette petite République à la France est décidément pris, que le gouvernement y est porté par le parti qui a tant fait de mal et qui a encore toute l'influence. » Charles de Constant à sa sœur Rosalie, 7 juillet 1796. LUCIE ACHARD, *Rosalie de Constant, sa famille et ses amis*, t. I, p. 204. Cf. *Lettres de Charles de Constant. Nouvelle revue rétrospective*, 1894, p. 162.

qui s'est interposé, est même injurié et bousculé.

Desportes, à la nouvelle de cet incident, en parut fort ému. Il fit mander le magistrat de police Guérin et l'avertit « qu'un mouvement quelconque ne pourrait que perdre Genève¹ ».

Et la semaine suivante, où l'on célébrait l'anniversaire de la naissance de Rousseau, il n'accepta l'invitation du Conseil, que sous l'assurance répétée qu'il ne se produirait aucun désordre. Ces appréhensions étaient quelque peu fondées. Peut-être aussi Desportes, par certaines imprudences, en était-il responsable. Car si la fête se passa dans le calme, le résident fut obligé de subir de sa maison de Saint-Jean en ville la compagnie de plusieurs révolutionnaires, auxquels il défendit de chanter le *Ça ira* pendant la cérémonie, et tandis qu'il parcourait les rues, la vue de figures sinistres, de personnages dont le col était orné d'une tête de mort gravée, l'impressionna désagréablement.

« — Qui sont ces gens ? dit-il.

— Ce sont les patriotes purs que vous avez fait renaître », lui répondit le syndic Bérenger.

Et toute la soirée, on entendit dans certains quartiers de Genève, hurler le *Ça ira* au bruit du pas de charge².

Cette fois encore, malgré les leçons innombrables des événements, les syndics de Genève s'étaient montrés au-dessous de leur tâche, d'une impardon-

1. Desportes à Delacroix, 21 juin 1796. A. E., *Genève*, vol., 105, p. 73. BÉRENGER, *Histoire manuscrite inédite*. R. C., 24 juin 1796. *Archives de Genève*.

2. *Histoire manuscrite de Bérenger*.

nable faiblesse. Tant que les chefs de la République toléreraient les excès d'une poignée d'anarchistes et de violents, ils mettraient en péril leur indépendance. Ils fournissaient à l'intervention française le meilleur des prétextes.

Desportes n'avait pas tort en prophétisant de nouveaux orages dans cette ville, « où l'opinion publique est si versatile, où l'administration est composée d'hommes si faibles, et peu propres aux affaires ». Sans doute, certains magistrats comprenaient le danger, et le résident « profitait de cette crainte salutaire pour balancer les partis », mais Desportes avait perdu confiance, en s'apercevant « que chaque jour pouvait enfanter l'événement le plus imprévu¹ ».

C'est ce qu'il écrivait à Paris, le 6 juillet 1796. Sa clairvoyance ne l'avait pas trompé.

1. Desportes à Delacroix. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 116.

CHAPITRE IV

GENÈVE EN INSURRECTION LE PACIFICATEUR

« Les Genevois, écrivait l'un d'eux, le colonel Michel Micheli, ont la fureur de remplir les papiers publics de ce qui les regarde¹. » La remarque était juste. Tandis que les presses de la ville inondaient chaque semaine les cercles de brochures, de pamphlets, de factums, de « représentations », il se trouvait encore à Genève une multitude de correspondants bénévoles, qui adressaient aux innombrables feuilles de Paris des nouvelles de ce qui se passait dans l'État. Chaque parti naturellement choisissait son organe. Les « patriotes » écrivaient à *l'Ami des lois*, alors rédigé par François Poultier, un ancien capitaine de volontaires, élu député au Conseil des Anciens, journaliste virulent, mais publiciste de premier ordre. Ses informations sur la politique du Directoire étaient souvent exactes, toujours piquan-

1. Micheli à un ministre à Paris, 2 janvier 1797. *Archives nationales*, AF III 68.

tes. L'on puisera, au cours de ce récit, dans la collection de ce journal, maint renseignement inédit sur Genève du plus vif intérêt pour l'histoire¹. *Le Miroir*, *les Nouvelles politiques* et surtout *l'Historien* de Dupont de Nemours accueillaient en revanche les avis que les modérés et les aristocrates de Genève s'empressaient de leur communiquer pour réfuter les calomnies de leurs adversaires².

Et la guerre de plume à défaut de l'autre, provisoirement suspendue, mettait aux prises avec une ardeur toujours nouvelle les Genevois révolutionnaires et les partisans des « ci-devant ». Ainsi s'explique l'émotion extraordinaire qui s'empara des citoyens, le vendredi 15 juillet 1796, à l'arrivée du courrier de Paris. Les patriotes qui reçurent les *Nouvelles politiques nationales et étrangères* y lurent à la date du 9 juillet un récit de la fête de Rousseau qui les souleva d'indignation. « Nos révolutionnaires, disait l'informateur genevois, ont repris depuis quelque temps leur gaieté féroce. » Dans cet anniversaire qui aurait pu être si touchant, si pai-

1. *L'Ami des lois*, parut du mois de juillet 1795 au 31 mai 1800. Malheureusement, l'exemplaire de la Bibliothèque nationale est très incomplet, surtout pour les premières années, et nos recherches dans d'autres bibliothèques pour retrouver les numéros manquants, sont demeurées infructueuses. Poultier prit une part effective à la rédaction, à partir du mois d'août 1796. Il était en relation avec le colonel Frédéric-César de la Harpe, et son journal est à consulter pour l'histoire de l'intervention française en Suisse en 1798. M. Albert Mathiez a consacré quelques pages à *l'Ami des Lois*, qui avait 5.000 abonnés en 1798, dans son article : *le Bureau politique du Directoire. Revue historique*, janvier 1903.

2. *Le Miroir* qui parut du 30 avril 1796 au 4 septembre 1797, sous la direction de Beaulieu, eut pour imprimeur un Vaudois, Georges Bridel, qui, dénoncé par Poultier, fut forcé de quitter Paris. Poultier l'accusait de recevoir dans cette ville des informations tendancieuses.

sible, ils se sont emparés de toutes les dispositions, ils ont ordonné le cortège à leur convenance, plaçant en tête « les principaux assassins du mois de juillet 1794 », et des groupes d'enfants dont la tenue jurait singulièrement avec les préceptes « du restaurateur de l'éducation ». L'auteur mentionnait avec ironie « ces sans-culottes portant au bout de longs bâtons, les uns des trophées, les autres des sentences de Rousseau ». Sans doute, tant que le résident de France, Félix Desportes, avait été présent, l'ordre et la décence avaient régné dans le cortège ; les jacobins craignaient celui qu'ils appelaient tout bas le *muscadin*, l'*aristocrate*. Mais, le soir de cette journée, quelle revanche, quels débordements dans les rues de la ville ! On avait vu les « bouchers de Janot », en bonnets rouges, se promener, armés et provocants, au pas de charge, en hurlant des refrains sanguinaires. Toute la nuit, Genève était retombée sous la « griffe des patriotes exclusifs, de ces tigres ». Une fois de plus, les honnêtes gens avaient courbé la tête, « comme un troupeau de moutons¹ ».

A cette lecture, l'émotion gagne la ville entière.

1. L'article parut sous une forme de lettre datée de Genève, 29 juin, donc le lendemain de la fête. Il se terminait par ces mots : « Notre gouvernement, si nous avons quelque chose qui puisse porter ce nom, est sans aucune force. Il n'a d'autre impulsion que celle que lui donne le coalition des membres du tribunal révolutionnaire de juillet. Les honnêtes gens, *englués* ou *gouvernistes*, sont bien dix fois plus nombreux que leurs ennemis. Mais ils sont vingt fois moins actifs et il n'est pas sans vraisemblance qu'avant peu on les conduira de nouveau à la prison de Chantepoulet et de là, à la Boucherie (que nos anthropophages nomment en riant la *montagne de plomb*, parce que c'est à coups de fusil qu'ils y expédient leurs victimes) sans éprouver de leur part plus de résistance que n'en opposerait un troupeau de moutons, tant l'expérience est peu utile aux hommes. »

Les syndics, le Conseil en sont confondus. Ils envoient une députation au résident pour répudier toute connivence avec cette inqualifiable production. A dix heures du soir, en guise de réponse à cette provocation, une troupe de 50 à 60 jacobins sort dans la rue en braillant le *Ça ira* et en criant : *A mort les aristocrates* ¹ !

Desportes avait raison quand il appréhendait, la semaine précédente, le retour de la révolution à Genève. On est à quatre jours seulement du néfaste anniversaire de la fusillade des Bastions. Comment se passera-t-il ? Qu'en résultera-t-il ? Le syndic président François Gaillard, malgré sa jeunesse, ses vingt-sept ans, a certes conscience du péril. Il en entretient journellement ses collègues. Il prend timidement quelques mesures d'ordre ; mais il est paralysé par ce qu'il sait de l'état des esprits. Les violents de la ville, les *anarchistes*, malgré leur petit nombre, en imposent encore au plus grand nombre.

Au moment où, le 19 au soir, les magistrats reprennent espoir, la journée s'étant écoulee sans incident, l'émeute éclate. Au mépris des ordonnances, les *Amis de l'ordre* — c'est sous ce nom que se rallient les antirévolutionnaires — ont eu l'imprudence de s'armer et de se répandre dans les rues pour y faire des patrouilles². Immédiatement, les anarchistes

1. *Archives de Genève*. R. C. registre 308.

2. Nous suivons pour ce récit de l'émeute des 19 et 20 juillet les registres du Conseil de Genève, les dépêches de Desportes à son gouvernement et surtout l'exposé très détaillé du syndic Bérenger, un des acteurs principaux de cette journée, dans son *Histoire inédite*, à laquelle nous avons déjà fait plusieurs emprunts. Bien qu'il soit nécessaire de consulter son témoignage avec une certaine prudence — Bérenger écrit plusieurs années après les événements, défend son œuvre et juge le rôle de Desportes avec l'an-

courent aux armes, et comme on vient d'arrêter quatre *Amis de l'ordre* porteurs de cannes à épée et de poignards, ils se précipitent à l'Hôtel de ville, en déclamant contre la violation des ordonnances. Deux de leurs ennemis détestés, Baudit et Durand, sont déjà en prison. Il s'agit de découvrir le beau-frère de Baudit, Germain Pradier, que les anarchistes poursuivent d'une haine féroce. Or, deux fois Pradier leur échappe; enfin, ils se saisissent de lui, le bourrent de coups de poings, lui arrachent les cheveux et l'auraient assommé sur place, si un magistrat de police ne le leur eût enlevé pour le conduire aux arrêts.

Le mardi 20 juillet, à onze heures du matin, le Conseil s'assemble et croit bien faire en convoquant deux députés de chaque cercle pour aviser sur la situation. C'est retomber dans les erreurs des années précédentes, puisque par là on perd un temps précieux et qu'on reconnaît implicitement le pouvoir de Comités, sans mandat légal. Et tandis que le Conseil attend, discute, qu'à trois reprises le syndic de la garde Bérenger lance l'ordre de sonner le tocsin puis le retire, indécis entre les donneurs d'avis qui se succèdent dans la salle, chacun avec ses conseils et ses adjurations, les révolutionnaires forcent les portes du Temple Neuf, place de la Fusterie, ou y pénètrent par les fenêtres, tiennent une courte réunion, et, conduits par les membres du fameux club de la Grille, les maîtres de l'heure, montent à l'assaut de l'hôtel de Ville. Bérenger, qui s'est enfin décidé à faire battre la générale, voulant en porter l'ordre en

tipathie que lui inspira sa conduite ultérieure — cette source est de tout premier ordre pour l'événement. — Cf. DESPORTES, *Appel à l'opinion publique des habitants du Haut-Rhin*, pp. 36-38.

personne, se heurte à cette troupe. Il est injurié, bousculé et forcé de rentrer en hâte au Conseil. Les *Grillards* se précipitent sur ses pas, font irruption par toutes les portes dans la cour de l'édifice, en chassent le peloton de tambours qui attendaient les ordres du syndic de la garde pour battre le rappel, s'emparent de leurs caisses, envahissent toutes les salles et ne s'arrêtent qu'à l'antichambre du Conseil. Au milieu de leurs vociférations, du vacarme qui éclate sous ces voûtes et dans la cour pavée, au milieu de leurs cris de mort, on perçoit deux noms, hurlés sans relâche, Baudit et Pradier, dont ils réclament la tête. Le Conseil est assiégé. Seuls, deux ou trois de ses membres, reconnus pour être des « frères », obtiennent de sortir. D'un moment à l'autre, les magistrats s'attendent à être massacrés sur leurs sièges.

Du moins, se refusent-ils énergiquement à livrer les malheureux qui sont sous leur garde.

Enfin, au bout de deux heures, deux conseillers, ayant quitté leurs écharpes, parviennent à s'échapper et à gagner la rue. Le reste des révolutionnaires est occupé dans le bas de la ville à s'emparer de la Porte Neuve, du hangar d'artillerie et à guetter les citoyens qui courent aux armes, pour les rosser aux cris de : *A bas le gouvernement ! A bas la constitution !*

Félix Desportes, aux premières rumeurs, est accouru de Saint-Jean à la Résidence, bouleversé lui aussi et sincèrement résolu à empêcher un massacre, s'il est encore temps. Il reçoit aussitôt les deux députés du Conseil et apprend de leur bouche la catastrophe qui menace les autorités de la République. Il n'y a pas une minute à perdre. Sur son ordre, son secrétaire Delhorme part pour l'Hôtel de ville. Il

pénètre dans la salle du Conseil, malgré les rebuffades de Janot qui l'interpelle en lui disant : « Que venez-vous faire ici ? C'est un dissentiment entre des Genevois, vous n'avez rien à y voir, vous ne pouvez y paraître sans attaquer notre indépendance. » Delhorme s'adresse au président Gaillard et lui propose de se rendre à la Résidence, mais les émeutiers qui veillent aux portes leur refusent le passage. On parlemente, le secrétaire interpelle avec force ces hommes, réussit à les faire céder en acceptant l'escorte de deux de leurs chefs. Un instant après, il introduisait le syndic Gaillard auprès de Félix Desportes.

Gaillard, pâle et épuisé d'émotion, dépeignait avec indignation au résident la terrible situation des magistrats, dont l'autorité depuis dix heures était ouvertement méprisée et bafouée. Aveu terrible et humiliant. Une seule perspective de salut s'offrait. Si le représentant de la « Grande République » consentait à intervenir, à paraître au milieu des révoltés, peut-être leur en imposerait-il par son prestige ? L'heure est singulièrement grave. Desportes se rend-il à cette requête — et son cœur naturellement généreux l'y porte — il se substitue au gouvernement de Genève. Une fois de plus, l'étranger aura recueilli des mains impuissantes des syndics le bâton de commandement dont ils se sont rendus indignes.

Fendant la foule qui obstrue la Grand'rue, la place, Desportes se fait annoncer au Conseil. Il a constaté durant ce court trajet que le danger est imminent. Avec un sang-froid et une aisance remarquables, il parle aux magistrats, il leur propose de former un

comité de députés de chaque club; on trouve l'expédient trop incertain. Il offre de recevoir le Conseil à la Résidence, à l'abri des assassins; un des syndics le remercie, mais décline cette ouverture comme pouvant compromettre leur indépendance. A ce soupçon, Desportes s'indigne, s'échauffe; il proteste « que dans toutes ses démarches, il aura le plus grand respect pour notre indépendance et qu'il mourra plutôt que de souffrir qu'il y soit porté quelque atteinte ». On le calme, on lui réitère des remerciements chaleureux, et l'on finit par accepter son plan de conduite¹.

A six heures et quart du soir, tandis qu'il fait encore jour, le résident de France sort de l'Hôtel de ville, accompagné du syndic président Gaillard, du procureur général et de deux conseillers. D'un pas rapide, il descend la ruelle abrupte qui conduit aux Rues Basses. Arrivé sur la place du Molard, que baigne le lac, et où deux à trois cents *englués* sont toujours sous les armes², il va droit aux meneurs, il les interpelle par ces mots : *Citoyens amis*, il les conjure de mettre bas les armes au nom de l'ordre et de l'égalité. Son ton décidé, sa voix chaude font impression. On l'écoute et on lui obéit.

Desportes laisse auprès de ces gens le syndic

1. « Le Conseil, considérant que privé de tout appui, il ne lui reste en ces circonstances douloureuses d'autre ressource que celle-ci pour sauver l'État, accepte avec reconnaissance la proposition cordiale et affectueuse que lui fait le citoyen résident. » *Archives de Genève*. R. C. vol. 308.

2. BÉRENGER, dans son *Histoire inédite*, donne des détails circonstanciés sur les agissements des *englués* dans la basse ville durant la matinée. Après avoir offert le commandement de leur troupe à l'ancien syndic Mussard, qui le refusa, ils chargèrent un ancien officier nommé Rilliet de les commander.

Gaillard et son secrétaire, et court à la place de Bel-Air, d'où une colonne de patriotes s'avance avec du canon, prête à châtier les antirévolutionnaires. Là encore, les mots qu'il sait trouver portent aussitôt. « Dans quel sang vous proposez-vous de tremper vos armes? » dit-il à ces hommes. Il leur promet que les magistrats sauront rechercher les coupables et protéger les patriotes, il les adjure de se disperser. A ces paroles, une clameur enthousiaste s'élève : *Vive la République! Vive la paix!* On s'embrasse; Desportes donne l'exemple en étreignant les plus enragés des *Grillards*. Puis, suivi de ces bandes maintenant confondues, il passe à chacun des corps de garde et désarme tous les postes. Deux heures après son départ, à huit heures, le résident rentrait à l'Hôtel de ville aux applaudissements des citoyens. Retour triomphant, inespéré. Les plus hostiles au résident ne pouvaient dissimuler que son intervention seule les avait préservés d'une effroyable tragédie¹.

A la réflexion, cette constatation, humiliante pour leur amour-propre, ne fit que s'accroître. Sans Desportes, les abominables scènes de juillet 1794 se seraient infailliblement renouvelées. On pouvait se demander, à la vérité, si cette explosion avait été

1. Pendant ce temps, le Conseil assemblé avait vu arriver à l'Hôtel de ville un ancien terroriste, Cellier, le commandant de la fusillade des Bastions, à la tête de sa compagnie formée en partie du club des *Amis de Jean-Jacques*. « Autrefois membre du tribunal révolutionnaire, dit Bérenger, il voulait regagner l'estime de ses concitoyens, et il se montra dans ces circonstances et dans celles qui suivirent comme un véritable ami de l'ordre et des lois. Il se conduisit avec autant de fermeté que de courage. Il traversa la ville sans bruit, vint à la Maison de ville, rangea la troupe sous la halle et entra au Conseil pour lui annoncer qu'il attendait ses ordres. »

perfidement combinée, si le résident était secrètement d'accord avec les conjurés. Plusieurs Genevois le crurent et l'exprimèrent, sans doute par dépit de leur impuissance si lamentablement prouvée ce jour-là. Mais, aucun document, aucun indice quelconque ne vient à l'appui de ce soupçon. Au contraire, tout permet d'affirmer que Desportes fut surpris, comme les magistrats, par l'émeute, et que dès qu'il en fut instruit, il tenta par tous les moyens d'arrêter les anarchistes¹. Donc, de complicité, pas trace. Tout au plus, pouvait-on accuser Desportes d'une certaine imprudence. Il n'était en effet pas niable que dès son retour à Genève, le résident avait accueilli avec beaucoup d'empressement les patriotes remuants de la ville, qu'il s'était laissé prendre aux protestations de leur chef, l'avocat Janot. Pendant quelques mois, Janot avait été l'hôte quotidien de Desportes, conquis par l'intelligence supérieure et par la lucidité du robuste personnage. En même temps, ses préventions contre les aristocrates, contre les anciennes familles dirigeantes de la République s'étaient accrues. Les sachant en rapports intimes avec les patriciens de Berne, avec les « oligarques, » les soupçonnant de méditer une nouvelle intervention comme en 1792, Desportes s'était promis de déjouer inlassablement leurs perfides projets. En cela d'ailleurs, il s'inspirait des idées du ministre

1. Même l'historien Bérenger, qui est en général sévère pour Desportes, avoue en cette occasion que « pour juger de cet acte du résident, il faudrait connaître les intentions de son gouvernement. Par son caractère, on peut croire que les choses honnêtes étaient celles qui lui étaient les plus faciles et les plus agréables. Il est certain qu'il agissait encore par esprit de ressentiment contre Janot... »

Delacroix, qui n'avait cessé de l'approuver et de l'encourager.

Mais, depuis les scènes tumultueuses de la fête des Promotions, de l'anniversaire de Rousseau, les sentiments de Desportes avaient complètement changé. Les violences des *Grillards* lui avaient ouvert les yeux. L'insurrection qu'il venait d'apaiser lui révélait soudain la profondeur du mal. Et, par une inéluctable fatalité pour Genève, elle avait définitivement convaincu le résident que ce petit peuple était incapable de se gouverner et de se régénérer. L'appui de sa grande voisine lui était indispensable. Livrée à elle-même, Genève retomberait sous peu dans de plus sanglants désordres encore. Sans la France qui la recueillerait et la protégerait, elle était irrémédiablement perdue. Une première fois, le ministre de la « Grande république » s'était présenté à elle comme un sauveur. Désormais, un noble rôle lui était réservé : amener par les voies de la douceur et de la persuasion ce peuple intraitable à se donner à la France, relever les finances et le commerce de cet état ruiné par dix révolutions, lui procurer le bonheur dont il était privé depuis tant d'années.

Et Desportes trouvait autour de lui de singuliers encouragements à entrer dans cette voie. Ses deux secrétaires lui prodiguaient flatteries et félicitations pour sa courageuse intervention. Ils adressaient au Directoire un récit enflammé de l'insurrection et couvraient leur chef d'éloges, démarche si déplacée d'ailleurs qu'elle était vertement blâmée par le ministre¹.

1. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 166.

D'autre part, beaucoup de Genevois ne se dissimulaient pas les conséquences funestes de ces tristes journées. Il était maintenant avéré que les vingt-cinq mille habitants de la cité, acharnés à s'entre-détruire, étaient incapables de se gouverner par eux-mêmes. Les plus avertis comparaient avec amertume l'autorité des syndics méprisée par les émeutiers et le respect témoigné à Desportes par ces mêmes hommes.

Isaac Bourdillon-Dieday, l'ancien président du second tribunal révolutionnaire, très attaché à son pays, mais qui commençait à regretter ses violences, avait été douloureusement surpris d'entendre dire par Desportes au syndic Gaillard au retour de sa démarche triomphante : « Voilà bien le moment de demander votre démission¹. » De fait, huit jours

1. Isaac Bourdillon-Dieday, né le 29 novembre 1758, mort le 18 décembre 1820, joua un rôle considérable dans la Révolution genevoise, fut président de l'Assemblée nationale de 1793, président de la Commission révolutionnaire et du second tribunal révolutionnaire en 1794. Il a laissé un journal curieux, écrit dans une langue bizarre qui reflète bien son tempérament violent, inquiet et désordonné. Ce document, auquel nous avons fait quelques emprunts, est conservé à la Bibliothèque de Genève, N° 29 des *Manuscrits Bourdillon*. « Qu'arriva-t-il de l'intervention de Desportes? Ce que personne ne remarqua, tant l'on est aveuglé par l'esprit de parti. Ce fut le résident seul qui le demanda et qui l'obtint (le désarmement). Aucun syndic n'y fut pour rien. Quoique accompagné des premiers magistrats de la République, Desportes fut le seul qui parla, qui persuada et qui détermina les citoyens à le suivre par bataillons. Tous obéirent à sa voix, comme s'ils devaient lui être soumis et n'être soumis qu'à lui. Jamais le peuple ne fut aussi peuple, et les syndics qui n'en sentaient point la conséquence, paraissaient tous ne porter que le bâton du sautier. Aucun n'imagina qu'il devait annoncer le résident pour faire une invitation à laquelle les syndics désiraient l'acquiescement des citoyens. Il fallut que le résident s'annonçât lui-même. On l'écouta, on l'applaudit, on le suivit... Desportes s'en prévalut aussitôt. Dès qu'il vit tous ces moutons soumis à son obéissance, il s'approcha du syndic Gaillard qui était près de moi et lui dit : « Voilà bien le moment de demander votre démission. »

après, le magistrat ainsi interpellé obéissait à cette injonction. Et le surlendemain de l'affaire, aux députés du Conseil qui étaient venus à Saint-Jean lui renouveler les remerciements de la République, Desportes adressait des remontrances polies mais énergiques, et il ne leur cachait pas « l'abandon et le discrédit » qui résultaient pour Genève de ces fâcheux événements¹.

Ce même jour, il se produisait en ville un incident qui confirmait à la fois les pronostics du résident et les rumeurs étranges provoquées par la révolution genevoise. L'adjudant général Chastel², un ancien officier de la légion allobroge, agent du Directoire à Carouge, étant entré à Genève accompagné d'un général français, avait abordé le citoyen Guinet, son ex-camarade de la légion, devant sa boutique, en lui disant : « Eh ! bien, quand vous rendrez-vous français ? Et tarderez-vous encore longtemps ? » Et comme Guinet, interloqué, protestait, le général qui accompagnait Chastel avait ajouté en lui frappant sur l'épaule que le Conseil de Genève devait être saisi ce jour-là ou le lendemain au plus tard de la

1. R. C. vol. 308. *Archives de Genève*.

2. *Idem*. Il y avait trois frères Chastel : Michel-Baltazar-Marie, né à Veigy le 28 novembre 1769, qui servit en Helvétie sous le général Ney, l'auteur du *Tribun des Alpes*, son frère François, membre du Conseil des Cinq-Cents, et Amédée-Pierre, né à Veigy le 29 avril 1774, entré au service dans les dragons allobroges le 13 août 1792, lieutenant au même corps, général de division le 26 avril 1812. Nous ne sommes pas parvenus à établir avec certitude lequel de ces trois frères est visé dans l'incident rappelé ici. Les R. C. le qualifient expressément du titre d'adjudant général, d'agent national du Directoire à Carouge et d'ancien officier allobroge, tandis que Chapuisat (*De la Terreur à l'annexion*, p. 252) cite François Chastel « comme commissaire du Directoire exécutif près de l'administration municipale du canton de Carouge », sans mentionner son passé militaire.

proposition de sa réunion. Voilà ce qui ressortait partout de l'intervention du résident de France dans les affaires de la ville.

*
* *

Les deux députés de la République à Paris, Des Gouttes et Matthey, ne furent pas moins bouleversés en apprenant les désordres survenus dans leur patrie. Leur tâche déjà si malaisée devenait impossible. Que répondre au ministre Delacroix, qui les reçut le 30 juillet et qui leur répéta en insistant sur les mots « que rien n'excusait de semblables scènes », que le Directoire ne pouvait « rester spectateur indifférent des désordres arrivés à Genève¹ ». Du moins, adjuraient-ils leurs compatriotes « de conserver pour ami le citoyen Desportes, de se rappeler qu'ils étaient petits, et que les grandes personnes n'aiment point entendre sans cesse les cris des petits enfants à leurs oreilles² ».

Se doutait-on à Genève de l'impression désastreuse de ces séditions ? Genève n'était certes pas déjà en grande faveur dans les bureaux du Directoire ni au ministère des Relations extérieures. Les dépêches expédiées par Desportes représentaient les choses sous le jour le plus sombre. Après avoir raconté l'insurrection en ces termes fulgurants dont il était coutumier, le résident avait proposé une série de mesures violentes, l'interruption de tout rapport de la République française avec Genève,

1. Lettre des députés au Conseil de Genève, 30 juillet 1796. *Archives de Genève*. Port. Hist. 5481 bis.

2. Lettre des mêmes, 1^{er} août 1796. *Idem*.

l'envoi de troupes sur la frontière. Desportes, profondément blessé d'avoir mis sa confiance dans un homme comme l'avocat Janot, le chargeait de toutes les responsabilités; il expliquait comment « ses formes athlétiques en avaient imposé jusqu'ici, comment sa voix forte et sonore avait su trouver le chemin des cœurs et réveiller les passions¹ ».

Et comme le Directoire tardait à répondre et à lui adresser ses instructions, Desportes avait beau jeu pour tenir les magistrats de Genève dans de croissantes appréhensions, pour leur faire entendre que ce silence ne présageait rien de bon et pour intervenir avec une inconvenante désinvolture dans leurs délibérations. On a vu comment il avait conseillé, pour ne pas dire exigé, la démission du syndic Gaillard qu'il détestait. Pour le remplacer, Desportes patronait la candidature du citoyen Flournois-Delisle, mais le 7 août 1796, le suffrage populaire donnait cent voix de plus au médecin Guillaume Solomiac², ancien membre de l'Assemblée nationale, qui fut élu. Bien que Solomiac passât pour « avoir une vieille rancune contre les aristocrates », cette nomination, contraire à ses vues, irrita profondément Desportes. « Il est peu de ville où l'esprit public soit aussi dénaturé, aussi corrompu », s'écriait-il³.

Fort de son intervention et de ses heureuses con-

1. Desportes à Delacroix, 23 et 28 juillet 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, pp. 168 et 183.

2. Guillaume Solomiac, né à Genève en 1740, mort en 1815, fils de Jean-François, de Saint-Antoine de Rouergue, reçu bourgeois en 1770. SORDET, *Dictionnaire des familles genevoises*. Manuscrit.

3. *Histoire inédite de Béranger*. Desportes à Delacroix, 5, 7 et 9 août 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, pp. 208, 210, 212.

séquences, le résident de France dépassait véritablement ses pouvoirs et abusait de sa place. Il aurait persévéré dans cette voie, sans aucun doute, si coup sur coup, deux dépêches de Paris n'étaient venues le rappeler à l'ordre, en des termes singulièrement catégoriques.

Déjà, le 26 juillet, alors qu'on ignorait à Paris l'insurrection de Genève, le ministre Delacroix lui avait recommandé « de mettre dans sa conduite du zèle, de la dignité et de la circonspection¹ ». Quand, le 30, on apprit en séance du Directoire le rôle joué par Desportes dans la journée du 23, il se produisit, malgré l'heureuse issue de l'événement, un mouvement de protestation chez certains directeurs, qui trouvèrent que Desportes avait outrepassé son mandat. On exigea du ministre des Relations extérieures un rapport circonstancié, et le 5 août, Delacroix, tout en félicitant le résident de son courage à propos, faisait suivre ces compliments d'une sérieuse réprimande². « Vous n'avez pas le droit, mandait-il, d'entrer dans le conseil des Genevois et d'y délibérer avec eux sur leurs propres affaires, quelque urgentes qu'elles soient. » Le ministre avait été désagréablement surpris par les « épithètes injurieuses » de *montagnard*, d'*aristo-*

1. Delacroix à Desportes, 26 juillet 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 182.

2. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 204. Le compte décadaire présenté au Directoire s'exprime ainsi au sujet de cette décision : « On a recommandé à Desportes de ne plus s'immiscer, autant qu'il l'a fait dans cette occasion, dans les affaires intérieures de cette république. Il a été chargé de déclarer au gouvernement genevois que le Directoire exécutif ne pourrait souffrir que de semblables agitations se renouvelassent dans un pays enclavé dans le territoire français ». *Archives nationales*, AF III 56.

crate, de patriote, d'exclusif, d'englué, employées par Desportes, pour désigner les partis. Ces partis, d'ailleurs, il devait les ignorer et refuser les députations particulières d'aucun club, d'aucun cercle. Sans doute la France, depuis qu'elle était maîtresse de la Savoie « avait double droit de pacifier Genève », et les désordres qui venaient de se produire étaient infiniment regrettables. Comme le ministre l'avait déjà exprimé aux députés Mathey et Des Gouttes, le Directoire en était « scandalisé » ; mais il était résolu encore à patienter, « à éviter les mesures de rigueur. » Une allusion à l'indépendance de Genève, « qui faisait son lustre et son bonheur », était, à vrai dire, effacée du texte définitif de la dépêche, mais, ce qu'on signifiait expressément à Desportes, c'est qu'il devait « éviter toute espèce de menace » et « observer une extrême circonspection dans ses paroles ». Treize jours plus tard, le 18 août, nouvelles recommandations du ministre à son pétulant subordonné¹. La République française, en dépit de sa puissance que venaient de porter à son comble les victoires de Loano et de Castiglione remportées en Italie par Bonaparte, ne prétendait pas en abuser contre son infime voisine. C'est « par des insinuations fraternelles », par « des voies de conciliation et non par des menaces », que le résident devait inviter sans retard les Genevois à la réconciliation et à s'unir, à abandonner « une conduite qui était un scandale politique aux yeux de leurs voisins ». Enfin, comme Desportes s'était plaint avec véhémence d'un article des *Nouvelles politiques* qui diminuaient

1. A. E., Genève, vol. 105, p. 225.

son rôle dans la dernière insurrection, le ministre s'efforçait de le calmer en lui assurant « que ce n'était point d'après des journaux infidèles que sa conduite serait jugée¹ ».

Perspicace et chatouilleux comme il l'était, Desportes, auquel n'avait pas échappé l'arrière-pensée de son chef, n'entendait pas endosser cette mercuriale sans se défendre. Mais une certaine gêne transperçait dans sa réponse. Il s'excusait d'avoir employé des épithètes malsonnantes en prétendant que les partis eux-mêmes à Genève s'en servaient sans fausse honte. A l'en croire, il avait travaillé plus qu'aucun autre à réconcilier les Genevois divisés, « à faire régner l'ordre et la paix à Genève par des moyens de persuasion² ».

L'accuser de démarches brutales et intempestives, c'était s'associer aux menées de ses ennemis, qui, à Genève et à Paris, complotaient de le perdre. Voulait-on une preuve de ses intentions bienveillantes pour les Genevois, de son ardeur à les comprendre et à les défendre, qu'on s'adressât à tout ce que la République comptait en fait de savants et de lettrés, et l'on verrait quelles précieuses amitiés le résident de France avait su nouer et cultiver à Genève. Avec le physicien Marc-Auguste Pictet, il échangeait continuellement des lettres et des visites. Desportes ne tarissait pas en compliments sur la *Bibliothèque britannique*, dont chaque livraison était impatientement attendue à Saint-Jean³; il dévorait les analyses de

1. *Idem.* p. 214. Delacroix à Desportes, 24 août 1796, p. 228.

2. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 230.

3. Desportes à Pictet, 23 thermidor, 9 août 1796. *Papiers du docteur Frédéric Rilliet*. Voir le texte complet à l'Appendice, N° 1.

livres, celui entr'autres du comte de Rumford, ce chambellan de l'électeur de Bavière, inventeur, ingénieur militaire et créateur d'œuvres sociales presque génial. Et pour satisfaire son ardente curiosité, peut-être aussi pour préparer sa campagne politique contre l'influence helvétique, il se faisait prêter par Pictet des livres sur l'histoire de la Suisse, où il trouverait « des lumières sur la politique intérieure de la Confédération en général ».

Dans les dîners que Desportes offrait à ses amis genevois « dans son ermitage de Saint-Jean », la politique intervenait, à vrai dire, fort peu. Pictet et ses compagnons, tenus à beaucoup de réserve, déjà fort mal jugés par certaines familles de Genève, évitaient les sujets brûlants. Une seule fois, profitant d'une cure qu'il faisait aux bains d'Aix, au mois de septembre, le résident se plaignit avec amertume à Pictet des calomnies qu'on répandait sur son compte à propos de la dernière insurrection. « Je vous ai sauvés une fois de vos fureurs, lui mandait-il, vous vous êtes retournés pour me mordre... J'en ai assez ! C'est à Dieu et non à vos voisins d'entreprendre de vous rendre sages. Malgré vos injustices, je vous aime trop encore pour ne pas espérer que vous allez le devenir. » Mais suivaient aussitôt de nouvelles félicitations sur la *Bibliothèque britannique* qui prouvaient que la mauvaise humeur de Desportes n'était que passagère¹.

1. Lettre datée d'Aix, 11 septembre 1796. Nous la reproduisons à l'appendice, N° 2. Dans une autre datée de Saint-Jean, ce 19 fructidor, 5 heures du matin (5 septembre 1796), on lit : « Je pars dans ce moment, mon aimable professeur, mais je n'ai pas voulu m'éloigner de vous, sans vous faire mes adieux et sans vous prier de me donner de vos nouvelles pendant notre séparation. Rappelez-moi

..

Trois mois s'étaient écoulés depuis le rappel de Reybaz et officiellement la république de Genève n'était plus représentée à Paris. Des deux députés extraordinaires qui se morfondaient dans la capitale sans obtenir de réponse précise du Directoire, l'un, Mathey, rentra découragé à Genève. Le 15 août, l'Assemblée souveraine de la République nommait l'ex-syndic Esaïe Gasc comme envoyé à Paris en remplacement de Reybaz. Gasc avait quarante-huit ans. C'était un ancien pasteur, qui s'était jeté dans la politique déjà fort jeune, avait été exilé en 1782, puis rappelé en 1789. Il s'était lié avec un Genevois proscrit comme lui à la même époque, le banquier Clavière, dont il avait adopté les idées avancées. Ce personnage de belle prestance, froid, était tout à la fois un penseur profond, un mathématicien, un orateur brillant, un théoricien prolix, une manière de Sieyès genevois, fabricant de constitutions à la douzaine¹. Desportes qui ne niait pas son patrio-

au souvenir de M. Maurice et priez M. le comte de Capelle d'agréer mes regrets de ce que je suis privé du plaisir de cultiver sa connaissance. Pour vous, mon cher professeur, croyez bien que l'absence n'altérera jamais les sentiments que vous m'avez inspirés et que vous aurez toujours un inspirateur et un ami dans votre tout dévoué. (Signé) FÉLIX DESPORTES. » Cf. lettre du 9 décembre 1796. *Idem.*

1. Esaïe Gasc, fils de Louis, chantre à Saint-Pierre pendant vingt ans et originaire du Languedoc, né en 1748, fut reçu bourgeois en 1774 et nommé pasteur en 1781. Durant son exil, il desservit l'église de Constance, et après son rappel à Genève celle de Céligny. Il cessa ses fonctions pastorales en 1793, fut nommé membre de l'Assemblée nationale et du Comité de sûreté, syndic en 1794 et secrétaire d'État en 1798. Il mourut à Montauban le 23 octobre 1813. Il avait épousé le 26 septembre 1774 à Vandœuvres Étienne-Louise Dominicé. SORDET, *Dictionnaire des familles gene-*

tisme, le représentait comme un esprit faible¹.

Le Directoire eût probablement accepté cette nomination si, à ce moment, n'avait commencé dans les journaux de Paris une maladroite et tardive campagne de presse en faveur de Reybaz. Dupont de Nemours, directeur de *l'Historien* et le *Courrier républicain* prenaient vigoureusement en main la défense de l'ex-envoyé, le couvraient de louanges, tandis qu'ils attaquaient violemment le Directoire, sur le bruit qu'un terroriste de Genève, Alexandre Bousquet, ancien juge du tribunal révolutionnaire, allait arriver à Paris comme député de Genève². Au

voises. Manuscrit. En 1773, ayant été consacré au saint ministère l'année précédente, Gasc, à l'occasion d'une fête nationale, avait paru publiquement en habit de dragon, sans toutefois marcher avec la troupe. Après que le fait eut été constaté par la Vénération Compagnie, noble F. Sarasin fut chargé de lui signifier « l'improbation » de la Compagnie, et le registre ajoute « que Gasc avait senti son tort et promis d'être extrêmement attentif aux bienséances de son état ». CH. DARDIER, *Esaïe Gasc, citoyen de Genève*, 1876, p. 15.

1. Desportes à Delacroix, 16 août 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 217.

2. Cf. l'important article de *l'Historien* du 22 août 1796, N° 275, et ceux de *l'Ami des lois* des 25 et 26 août 1796. Dans sa réponse au journal, Bousquet affirme : 1° qu'il n'a jamais agioté ni même commercé; 2° qu'il n'est ni auteur ni instigateur de l'insurrection qui a eu lieu à Genève en 1794; 3° que loin d'y susciter des septembriseurs, il a, au péril de sa vie, prévenu divers accidents de cette nature; 4° que le tribunal révolutionnaire n'a pas été créé par lui mais par 3.600 citoyens qui forment la presque totalité de la petite nation genevoise, etc. Ailleurs il allègue « qu'étant originaire français, petit-fils d'un homme proscrit lors de la révocation de l'édit de Nantes par la tyrannie sacerdotale, il a toujours chéri la France comme sa véritable patrie, qu'il veut la rendre et la conserver à ses enfants, tous nés en France, y demeurer avec eux pour les y élever dans les principes qui forment d'honnêtes citoyens, de dignes soutiens de la République et de la Liberté » et que c'est pour cela qu'il est venu à Paris. D'après une lettre de Desportes du 12 novembre 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 232, publiée par CHAPUISAT, *De la Terreur à l'annexion*, p. 234, Bousquet serait devenu à Paris le rédacteur du *Journal des campagnes et des armées*.

même moment, parvenaient au Luxembourg deux notes anonymes, également venimeuses, contre Esaïe Gasc; l'une le dépeignait comme « un homme très fin, très adroit et profondément dissimulé »; l'autre l'accusait d'avoir jadis outragé le résident Soulavie à Genève, et insinuait que s'il était élu « il n'y aurait pas de parti à Genève qui ne se soulevât contre un homme aussi dangereux et criminel¹ ». A en juger par le ton de ces imputations, l'auteur de ces diatribes ne pouvait être que l'ancien abbé Soulavie, qui, chassé ignominieusement de Genève deux ans auparavant, avait réussi à se faufiler dans les bureaux du Directoire, où il ne cherchait qu'une occasion de se venger de la petite République. Et la perfide intrusion du vindicatif personnage allait — comme on le verra dans la suite — être la cause de la plupart des désagréments éprouvés par les Genevois auprès du Directoire exécutif. Ce rôle de Soulavie, ignoré jusqu'ici, se révèle singulièrement grave et néfaste.

Sans vérifier ces charges, sans se défier de leur forme incohérente et personnelle, le ministre Delacroix, approuvé par Reubell, les fit siennes et refusa de recevoir le nouvel élu. Le 20 septembre, au moment où Gasc, ayant achevé ses paquets, s'appretait à partir le lendemain pour Paris, Desportes accourait chez les syndics, porteur d'un message du ministre. Le Directoire s'étonnait que la République eût fait choix « d'un royaliste terroriste aussi décidé, d'un homme notoirement connu pour être un des principaux Genevois du parti anglais ». Il déclarait

1. A. E., *Genève*, vol. 105, pp. 232 et 233.

que Gasc ne serait pas reçu. Il n'admettrait « qu'un homme ami des bons principes¹ ».

Cette injonction brutale consterna le Conseil. Colportée en ville, elle y provoqua une émotion d'autant plus déplorable qu'il y régnait déjà une sourde effervescence.

A la suite de l'émeute du mois de juillet, treize prévenus avaient été retenus par l'instruction. La voix publique désignait comme les plus coupables Germain Pradier et son beau-frère Baudit, deux hommes encore jeunes; le premier avait trente-six ans, le second trente-quatre. Ils étaient l'objet de l'exécration des « patriotes » et des exaltés de la ville. On trouvait que leur procès tardait beaucoup, on commençait à murmurer².

Le jeudi 22 septembre, la cour criminelle se réunit à l'Hôtel de Ville, dans la *Chambre de la reine*, pour les juger. Longtemps avant l'ouverture des portes, une foule se pressait dans la cour et dans les couloirs de l'édifice, bruyante et houleuse. On reconnaissait les têtes sinistres des clubs révolutionnaires; les porteurs de bonnets rouges s'étaient de nouveau donné rendez-vous.

A neuf heures du matin, la Cour entre en séance. Les accusés sont introduits par une porte spéciale,

1. BÉRENGER, *Histoire manuscrite*. R. C. vol. 308. Delacroix à Desportes, 16 septembre 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 263.

2. Notre source principale pour l'histoire de ce drame est *l'Histoire manuscrite* et inédite du syndic Bérenger, que nous avons déjà largement utilisée pour l'émeute de juillet. Nous la complétons par le *Journal de Bourdillon-Dieday* cité plus haut et conservé à la Bibliothèque de Genève.

tandis qu'au dehors, la foule qu'on retient encore, témoigne son mécontentement par un vacarme infernal. Les portes ouvertes, elle fait irruption dans la salle et s'y entasse. Avec peine on obtient un peu de silence. La sentence est lue par le greffier. Elle condamne Baudit à cinq ans d'emprisonnement, Pradier à deux ans, trois autres à diverses peines.

En l'entendant, les révolutionnaires poussent une clameur indignée. Non seulement on leur refuse les têtes qui leur sont dues, mais on les brave par ces peines dérisoires. Les juges sont insultés, des cris furieux : *A mort ! A mort !* résonnent sous les voûtes de la salle. Un membre du Conseil qui assiste à l'audience, répète en balbutiant, hors de lui : *C'est infâme ! C'est affreux !* Les anarchistes se ruent dans les corridors, cherchent à enfoncer la porte de la pièce où les accusés ont été conduits.

Au Conseil qui siège en ce moment, dans le même bâtiment, l'effroi est à son comble. Les syndics sont atterrés et perdent la tête. Ils ordonnent que la procédure sera annulée et recommencée. Comme en juillet, ils gaspillent des heures précieuses à discuter si l'on sonnera le tocsin et si l'on décidera une prise d'armes. En vain l'un d'eux, sur les midi, a-t-il adjuré ses collègues de profiter de ce que les émeutiers ont en partie disparu pour aller manger dans les cafés du voisinage, et de faire libérer les prisonniers. Les syndics n'osent pas, laissent échapper cette occasion unique. Bientôt, il est trop tard. Les révolutionnaires reviennent plus furieux, plus exaspérés que le matin. Dans leur rage de ne pouvoir atteindre les condamnés, l'un d'eux se hisse par un cordon de sculpture le long de la muraille extérieure de l'Hôtel

de ville jusqu'au premier étage pour arriver à eux par la fenêtre. On l'arrête à temps. Et, enfermés dans leur chambre, Pradier et ses compagnons, dans une anxiété mortelle, écoutent la foule qui hurle.

La nuit approche. Il faut à tout prix sortir de cette situation. Le premier syndic Chambrier tente une dernière fois de parlementer avec les émeutiers. Il sort du Conseil, blême de peur, mais ne réussit qu'à bégayer ces mots : « Faites ce que vous voudrez, mais sauvez la patrie ! »

Alors un terroriste avéré, le sergent Gabriel-Robert Chauffat, chef du poste des prisons, se présente aux syndics et leur propose de ramener les détenus à l'Évêché, sous l'escorte de ses gens. Il répond d'eux sur sa tête. Son ton assuré en impose aux syndics. Ils acceptent cette offre. Tandis que les prisonniers descendent du premier étage, Chauffat rassemble sous la halle de l'Arsenal ses hommes, dont plusieurs sont ivres, qui sont tous armés, et les introduit dans la cour de l'Hôtel de Ville. Mais au lieu d'encadrer Baudit et Pradier de plusieurs rangs de soldats, il ne dispose ces derniers que sur trois rangs et forme ainsi un cortège interminable. Un des syndics marche en tête, conseillers et magistrats de police suivent sur les flancs, mêlés aux soldats.

La distance qui sépare la Maison de ville de l'Évêché est fort courte, cinq cents mètres tout au plus. Mais à peine le cortège s'est-il engagé dans l'étroite rue de l'Hôtel-de-Ville, que des hommes armés de gourdins, qui faisaient le guet autour de Saint-Pierre, sortent des allées des maisons en bordure, qui presque toutes communiquent avec la venelle du Soleil-levant parallèle à la Grand'Rue, se précipitent

sur la tête de la colonne, bousculent le syndic, l'entraînent plus loin, tandis que d'autres désarment les soldats et se faufilent au milieu des rangs. Pradier est renversé par un coup de crosse; il git à terre, ensanglanté, cherche à se relever en gémissant, mais les soldats le lardent avec leurs baïonnettes; l'un d'eux lui décharge à bout portant deux coups de feu et l'achève. Baudit, lui, s'est échappé tout en sang en se jetant dans l'allée de la maison Argand. Il grimpe au second étage, mais ses bourreaux le suivent, l'empoignent, le traînent dans la cour par les pieds et le massacrent comme son camarade. Puis Chauffat et ses gens s'éclipsent.

Le Conseil vit rentrer dans la salle les témoins accablés de ce double assassinat. Mais, au lieu de prendre des mesures énergiques, de faire courir sus aux coupables, ils s'ajourna au lendemain. Chauffat et ses complices eurent l'audace de rentrer en ville, escortés des membres de la *Grille* et du club des *Joyeux* et de revenir sur le théâtre du drame pour enjoindre aux habitants des maisons voisines, spectateurs de la tragédie, de se tenir coi, si on les interrogeait. Et même, fait incroyable, Chauffat se présenta encore le lendemain chez le syndic Bérenger, réclamant le compte des dépenses qu'il aurait faites à l'Hôtel de ville; son attitude était hardie. Il affirmait avoir tenté l'impossible pour sauver les prisonniers. Le syndic, chose plus incroyable encore, lui acquitta sa note et le laissa sortir.

Quand enfin les magistrats se décidèrent à sévir et eurent lancé des mandats d'arrêt, Chauffat avait déguerpi de Genève et s'était réfugié, disait-on, à l'armée d'Italie. Quant au syndic Chambrier, il sen-

tit sa responsabilité si engagée qu'il démissionna et partit presque en fugitif pour le pays de Vaud.

On devine si le résident de France, informé immédiatement de cet odieux assassinat, en recueillit toutes les circonstances pour les transmettre à Paris et de quels commentaires il accompagna ce récit!

Dans la ville, le premier moment de stupeur passé, il n'y eut qu'une voix pour maudire ce nouveau crime. Les magistrats étaient universellement blâmés d'avoir montré tant de faiblesse et d'imprévoyance. On vit même le fameux sans-culotte Cellier monter à l'Hôtel de ville à la tête d'une députation pour réclamer des sanctions. « Nous sommes las de tant de désordres, dit-il, il faut enfin qu'ils finissent, que l'ordre renaisse, que les coupables soient punis et que tous se soumettent au joug des lois¹. »

De son côté, le résident offrait ses services aux syndics pour la recherche des coupables. Il expédiait plus de quarante lettres pour donner leur signalement. « Fussent-ils réfugiés au fond de la Corse, répétait-il, ils y seraient atteints². » Devant un mouvement d'opinion si pressant, le Conseil se décidait à agir mais avec quelle lenteur³!

1. BÉRENGER, *Histoire inédite*.

2. R. C., vol. 308, 27 septembre 1796. *Archives de Genève*.

3. La procédure intentée contre les assassins de Baudit et Pradier ne prit fin qu'au mois de mars de l'année suivante. Elle impliqua 32 individus, mais sur ce nombre, trois seulement furent détenus, les sept principaux coupables étant contumaces. Le procès commença le 20 mars 1797. C'était le fameux avocat Jacques Grenus qui avait rédigé les défenses des prévenus. Grenus, cependant, qui s'était établi au Grand-Saconnex, n'osa pas venir en personne à Genève où il croyait sa vie en danger; il se fit remplacer à l'audience par son secrétaire Pommaret. Le jugement fut rendu le 23 mars. Les sept contumaces étaient condamnés à mort, les autres au bannissement. Lettres de Desportes des 16 et 24 mars 1797. A. E. *Genève*, vol. 106, pp. 128 et 137. « Les tableaux furent

Son impardonnable lâcheté, cause de tous les derniers malheurs, fit le désespoir des amis de Genève à Paris. Quand le député Des Gouttes apprit le drame de la rue de l'Hôtel-de-Ville, il abandonna son suprême espoir de réussir dans sa mission. « Je le dis avec l'amertume la plus affreuse dans le cœur, nous courons à notre perte, » mandait-il le 30 septembre. Il tremblait de se présenter à l'audience du Directoire, d'essuyer les reproches du ministre; le « bruit lui revenait de toutes parts » que Genève était soupçonnée de travailler elle-même à la perte de son indépendance¹. Sans doute, le ministre Delacroix, ayant d'autres préoccupations en tête, gardait une certaine réserve dans ses appréciations; il enjoignait derechef à Desportes de ne pas intervenir dans les affaires intérieures de Genève, il le priait « de restreindre sa diction, de préciser les faits, de ne pas mêler les matières » dans ses dépêches, mais sous ce mutisme inquiétant, on devinait sa malveillance croissante pour la petite république dont les habitants persistaient à s'entr'égorg².

C'est sous ces fâcheux auspices que le 17 octobre 1796, le Conseil de Genève procéda à la nomination du successeur de Reybaz à Paris. L'élu, Jean-Lazard Delaplanche, âgé de trente-trois ans, était un

pendus au gibet sans que la tranquillité fût troublée, mais dès que les magistrats se furent retirés, des hommes qui regardaient ces condamnés comme des Brutus, des martyrs de la Liberté, préservèrent jusqu'au soir ces tableaux de toute insulte, et dans la nuit vinrent les ensevelir honorablement dans le cimetière. Le Conseil les en fit ôter le lendemain et jeter dans le Rhône. » BÉRENGER, *Histoire inédite*.

1. *Archives de Genève*, Portefeuille historique, 5481 bis.

2. Delacroix à Desportes, 20 octobre 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 341.

ancien pasteur qui avait rempli les fonctions de chapelain de l'ambassade de Danemark à Paris. Desportes le dépeignait comme adroit, insinuant, rampant, mais très libéral d'idées. Cependant, deux ans auparavant, il avait signalé à Paris ses démarches suspectes dans divers bureaux du Directoire où Delaplanche pénétrait avec trop de facilité¹.

Ces seuls avis devaient suffire pour réveiller les défiances du gouvernement de la République française.

1. La lettre de Desportes relative à Delaplanche a été publiée in-extenso par M. ED. CHAPUISAT, *De la Terreur à l'annexion*, p. 185. Déjà, le 31 août, le ministre des Relations extérieures avait prévenu son collègue de la police générale des agissements de Delaplanche. « Un agent secret du citoyen Desportes vient de découvrir que le citoyen Delaplanche, Genevois, est en correspondance intime non seulement avec les chefs du parti patriote mais encore avec les syndics auxquels il rend un compte très exact sur tout ce qu'il peut recueillir dans les bureaux de Paris. » *Archives nationales*, F⁷ 3681⁴.

CHAPITRE V

LES RIGUEURS DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

Depuis que le roi de Sardaigne avait définitivement abandonné la Savoie à la France, Genève et son minuscule territoire se trouvaient littéralement encerclés par les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, à l'exception des quelques lieues de lac qui lui permettaient de communiquer encore librement avec la Suisse. De cet état de choses nouveau, le ministre des Relations extérieures entendait profiter. Il ne s'en était pas caché — on l'a vu plus haut — dans ses conversations avec Reybaz et les députés de Genève¹. Or, le gouvernement directorial traversait alors une crise financière terrible. Les impôts rentraient mal. La plupart des fonctionnaires n'étaient pas payés depuis plusieurs mois, le papier-monnaie avait atteint une dépréciation inouïe. Force était donc au Directoire d'empêcher à tout prix l'exportation des denrées de première nécessité et d'exercer une surveillance draconienne sur les marchandises introduites en France. Obtenir des impo-

1. Voir pages 51, 81, 95.

sitions de douane leur maximum de rendement, c'était là une des plus vives préoccupations de ce gouvernement aux abois.

Et Genève passait encore à Paris pour une cité opulente et commerçante. Bien plus, le bruit commençait à courir dans les bureaux du Luxembourg et du ministère des Finances qu'elle devenait un entrepôt de contrebande, que ses habitants la pratiquaient ouvertement. Le tracé bizarre de sa frontière, les enclaves de territoire qu'elle possédait en Savoie rendaient, il faut l'avouer, la surveillance presque impossible. La rivière d'Arve, qui la séparait de Carouge, était guéable en plusieurs endroits pendant les basses eaux, et d'ailleurs, Genève se trouvait propriétaire au delà de ce fleuve de diverses parcelles de terrain ; sur une étendue de deux lieues c'étaient des prés et des champs que coupait la frontière, indiquée seulement par des haies et des sentiers.

Dans ces conditions, les contrebandiers avaient beau jeu pour opérer à leur aise et narguer les douaniers.

Une loi rendue le 31 octobre 1796 venait de prohiber l'importation et la vente de toute marchandise anglaise sur le territoire de la République française. Quand on la connut à Genève, les négociants en furent consternés. C'était par leur entremise que l'Angleterre introduisait en France des draps, des mousselines, des bazins gaufrés. Le 22 septembre, Desportes écrivait qu'ils en avaient commandé pour 40.000 livres sterling ¹. Privés de ce profit, les mar-

1. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 276.

chands genevois se trouveraient acculés à la faillite. Et, par surcroît, c'était ce moment que choisissait le résident pour multiplier les notes, les réclamations, pour les presser de réprimer la fraude. Ces injonctions hautaines que l'on a toujours attribuées à Desportes jusqu'ici, venaient directement de Paris. Le ministre Delacroix en était l'instigateur. « Les abus sont à leur comble », écrivait-il le 6 octobre, et il prétendait exiger de Genève l'autorisation de laisser les douaniers français pénétrer sur leur territoire, dans cette bande de terrain située sur la rive gauche de l'Arve ¹.

A cette prétention les syndics répondirent par un refus très net ², et comme Félix Desportes s'était borné à le transmettre à son chef en déclarant que les magistrats « apportaient une grande répugnance » à modifier cet état de choses ³, Delacroix parut piqué de voir son agent accepter si bénévolement ce refus. Le jour même où il l'invitait à modérer son zèle pour les affaires intérieures de la ville, le 20 octobre, il lui enjoignait de défendre énergiquement les droits du fisc français ; sa dépêche semblait reprocher à Desportes une certaine indulgence pour les contrebandiers.

Quelle était la cause de ces rigueurs subites ? Ne faudrait-il pas la rechercher dans une série d'articles que publiait dans ce même moment un journal très répandu de la capitale, *l'Ami des lois*, défenseur attitré du ministre des Relations extérieures ? Le

1. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 319.

2. R. C. 13 et 14 octobre 1796. Vol. 309. *Archives de Genève*.

3. Desportes à Delacroix, 17 octobre 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 325.

17 octobre, un correspondant occasionnel qui signait J.-E. Lemoine, arrivé au bourg de Fernex-Voltaire aux portes de Genève, après avoir traversé le Tyrol et le pays des Grisons, après avoir assisté à la glorieuse mais harassante retraite des soldats du général Moreau sur le Rhin par le Val d'Enfer et avoir vu les Suisses accueillir avec empressement leurs ennemis, longeant la frontière du Jura de Bâle à Genève, avait été indigné de la contrebande qui, s'y pratiquait. Il la dénonçait en termes virulents¹. « La cupidité des marchands suisses et genevois corrompt une foule de malheureux ouvriers, qui, séduits par l'appât de gains, forment des bandes qui intimident les employés des douanes. » En outre, Genève recélait encore beaucoup d'émigrés logeant chez des particuliers. Et Lemoine mettait directement en cause la légation de France et « son peu de vigilance ». N'osant pas s'attaquer directement à Desportes, il l'accusait « de se laisser subjugué, avec son caractère naturellement doux », par ses deux secrétaires, « bien connus pour être des chouans ». Il dénonçait l'influence pernicieuse exercée à la Résidence « par une certaine dame Counclair-Beaumont, vieille mégère qui porte dans son cœur tous ces infortunés qui ont juré de bouleverser la France ». Il la traitait de *Messaline*. « Dans Genève on s'en entretient publiquement dans les cafés, mais on croit généralement que Félix Desportes a trop de mœurs et qu'il estime trop son intéressante épouse pour être de moitié dans les orgies scandaleuses de ses secrétaires. Quoi qu'il en soit, la Counclair-Beau-

1. La première lettre de Lemoine parut dans les numéros des 27 et 28 octobre 1796.

mond est la Dubarry de la légation... » Et l'auteur, après s'être exprimé longtemps encore avec cette violence, conseillait au Directoire d'ouvrir les yeux « sur ce pygmée de république ».

Sans doute Poulitier, le directeur de *l'Ami des lois*, crut-il bon d'adoucir « ces reproches un peu amers », en prenant la défense du résident et en alléguant « qu'il était souvent entouré de personnes qui n'avaient pas toute la moralité, la délicatesse et la dignité que son caractère comportait », mais la polémique gagnait maintenant d'autres journaux, s'enflammait, revêtait un ton passionné¹. La feuille royaliste *l'Historien*, sous la plume de Dupont de Nemours, prenait vigoureusement la défense de Genève, et revenant sur le rappel du ministre Reybaz, elle dénonçait les projets criminels du Directoire contre l'indépendance de la ville, elle attaquait Charles Delacroix². Là-

1. *Ami des lois* du 15 novembre 1796.

2. *L'Historien* du 21 octobre 1796... « Ce sont les Jacobins de France qui ont déchiré Genève et qui l'agitent encore... La République de Genève est le premier État de l'Europe qui ait reconnu formellement la République française et lui ait envoyé un ministre. Charles Delacroix, trop livré aux conseils de la faction jacobine, a répondu par une insinuation de faire renoncer la République de Genève à sa souveraineté et de la réunir à la République de France. Reybaz a dû faire part à ses commettants de cette étrange ouverture, que le Directoire n'avait sûrement pas autorisée... C'est en conséquence de cette conversation que le ministre français a engagé le Directoire à demander aux magistrats de Genève le rappel de Reybaz... On n'a pu trouver à Genève un *patriote assez pur* pour vouloir vendre sa République à la France. Celui qui a été envoyé n'a nullement rempli l'attente de Charles Delacroix et ne lui a pas encore convenu. Mais ses conseillers ont pensé qu'en rendant Genève inhabitable, en y excitant les assassins, les brigands, les violences de toute espèce, on pourrait faire désirer à la majorité paisible la réunion à un gouvernement puissant et tout établi, qui enfin protégerait ses nouveaux concitoyens. De là, les menaces, les cris et les meurtres, enfin, qui ont eu lieu... Cette politique est affreuse... Les Genevois, devenus Français malgré eux,

dessus, *l'Ami des lois* continuait sa campagne et allait jusqu'à excuser l'assassinat de Baudit et Pradier¹.

Pris à partie par ce feu croisé de dénonciations et d'injures enflammées de Paris, Félix Desportes eut à ce moment-là assez de caractère pour démentir catégoriquement les calomnies qui pleuvaient sur lui et sur les Genevois. A Delacroix qui l'invitait « à déployer toute l'énergie qu'exigeait son caractère public », à repousser avec dignité « les prétentions déplacées de ce petit état² », Desportes répondit avec chaleur que toutes les imputations lancées contre Genève étaient exagérées, que « la ville n'était point le foyer des intrigues anglaises », qu'elle « ne nourrissait point contre la France d'ennemis déclarés et dangereux »,³ qu'enfin ceux qui pratiquaient la contrebande et qui en vivaient étaient le plus souvent des Français⁴.

Mais ces justifications devenaient déjà sans effet à Paris, où l'on était décidé à sévir, et où le mal produit par cette campagne de presse était irréparable. Car l'ex-abbé Soulavie, toujours plus écouté aux relations extérieures, était entré en scène, et c'est lui qui, associé aux calomniateurs attitrés de Genève,

prendraient notre liberté pour un esclavage. Ils croiraient porter des fers... Notre gouvernement rassurera Genève; il tancera ou punira le ministre qui a compromis, par ses projets et son inconsideration, la loyauté, la dignité, la réputation française... »

1. Seconde lettre du citoyen Lemoine, datée de Fernex, 15 novembre 1796. *Ami des lois* des 28, 29 et 30 novembre 1796.

2. Delacroix à Desportes, 18, 23 octobre 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 349.

3. Desportes à Delacroix, 18 novembre 1796. *Idem*, p. 384.

4. 6 novembre 1796. *Idem.*, p. 369. Publiée par CHAPUISAT, *De la Terreur à l'annexion*, p. 268. Dans *l'Ami des lois* des 5 et 6 décembre, un Genevois, François Turc, protestait aussi contre ces accusations et affirmait que la contrebande était faite par des Français.

aux Grenus, aux Gauthier de l'Ain, aux Poulthier travaillait à ruiner le petit état.

Le 7 novembre, à sept heures et demie du soir, l'avocat Jean Janot était arrivé à Paris pour traiter des intérêts considérables d'une pupille. Son voyage n'avait aucun objet politique — son Journal et sa correspondance l'attestent¹. Il employa ses loisirs à courir la ville, à visiter les monuments publics, à aller au théâtre en compagnie de son compatriote Hugues-Pierre Veyrat, un important fonctionnaire, inspecteur au ministère de la Police. Mais Soulavie était au guet. Il dirigea sur l'heure une note fulminante contre Janot et le 23 novembre, un arrêté du Directoire ordonnait à celui-ci de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, en même temps que Reybaz, contre lequel Soulavie nourrissait une vieille rancune. Des Gouttes et Delaplanche étaient invités également à faire leurs préparatifs de départ. Le Directoire se refusait à discuter plus longtemps avec eux².

Tous quatre s'inclinèrent immédiatement devant cet acte brutal, mais leur retour précipité à Genève avec la nouvelle du coup qui les frappait provoqua une vive émotion. Desportes, qui était totalement étranger à cette décision — les textes en font foi — mais qui avait prévu depuis longtemps l'échec des dernières députations, déplora les rigueurs employées. A l'en croire, Janot profitait de l'inquiétude générale pour alarmer les esprits, déclarait « qu'un

1. Le journal de Janot sur son séjour à Paris nous a été obligamment communiqué par M. Ami Bordier. Nous en reproduisons des fragments en appendice, N° 3.

2. La dénonciation de la main de Soulavie est annexée à l'arrêté du Directoire. *Archives nationales*, AF III 46, plaq. 2319. Voir à l'appendice, N° 4.

complot se tramait à Paris pour opérer incessamment la réunion de Genève à la France » et que son expulsion « ignominieuse était uniquement le prix de son amour pour la liberté de sa patrie ». Et le Conseil, en présence de ce nouveau désarroi, « incertain de la marche à suivre, ballotté par la morgue inhérente au caractère genevois et par la peur d'encourir la disgrâce du Directoire, tremblant pour son indépendance et ne trouvant en lui-même aucune ressource pour conjurer l'orage, s'occupait à *consulter* plutôt qu'à *diriger* l'opinion publique¹ ».

Qu'il eût perdu son autorité sur la population, le fait sautait aux yeux de chacun.

Le lundi 14 novembre, quelques magistrats s'étaient réunis à l'hôtel des Balances pour dîner. Il y avait là les syndics Delor et Solomiac, le procureur général Butin, les juges de paix de la ville. Au coup de 10 heures, l'on se sépare et le syndic Delor quitte la salle du banquet, précédé de son huissier. Mais arrivé au bas de l'escalier, il aperçoit un groupe d'hommes qui l'attendent, munis de lanternes, et qui ricanent à sa vue. Ce sont des membres de la *Grille* et du cercle des *Joyeux* qui, forts du règlement de police ordonnant la fermeture des auberges à 10 heures, sont venus guetter les convives et leur jouer un mauvais tour². Delor, interloqué, remonte préve-

1. Desportes à Delacroix, 10 décembre 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 411.

2. Desportes à Delacroix, 15 novembre 1796. *Idem*, p. 380. *Journal de Braillard* communiqué obligeamment par M. F. Raisin, avocat à Genève. « La salle d'audience était si pleine de monde, que l'on ne pouvait pas y rester sans danger, et comme l'on faisait le tirage de la loterie, on ne put sitôt débarrasser la salle de la cour criminelle. Alors le syndic Flournois fit transporter le tribunal à l'église de Saint-Germain qui se trouva remplie. Au sortir de là,

nir ses collègues. Ceux-ci n'osent plus sortir et les clubistes profitent de ce retard pour aller quérir le syndic Flournois et constater le délit. Deux administrateurs, Sestié et Serment, sont conduits aux arrêts. Le lendemain, un tribunal extraordinaire — les juges de paix étaient au nombre des inculpés — condamnait les délinquants à deux et trois jours d'arrêt à l'Hôtel de ville et à 16 et 21 florins d'amende. Au sortir de l'audience, la foule hua les magistrats.

Desportes était donc bien en droit de désespérer du rétablissement de la paix et de l'ordre dans cette cité turbulente.

Genève était désormais privée de tout représentant officiel ou provisoire à Paris. Cette situation ne pouvait durer. Mais l'embarras des syndics était grand, après un double et retentissant échec. Quel moyen tenter pour pénétrer les vues secrètes du Directoire, dont la conduite apparaissait inexplicable ? C'était la question angoissante qui agitait les esprits de tous les citoyens en cette fin d'année.

Malgré les inquiétudes de l'heure présente, le Conseil ne crut pas devoir renoncer à son traditionnel

ces magistrats passèrent au milieu d'une foule considérable. Près de la prison, ils furent hués et essayèrent plusieurs propos désagréables. Le syndic Solomiac témoigna beaucoup d'humeur de la différence que l'on avait (faite) de lui et du syndic Delor et s'emporta très vivement contre Gasc. A cinq heures, plusieurs citoyens présentèrent une pétition aux syndics pour que la peine de Solomiac fût commuée en celle de son collègue, ce qui fut sur-le-champ accordé, mais Solomiac ne voulut sortir de prison que le lendemain avec ceux qui n'y étaient que pour deux jours et qui avaient promis d'en rester trois pour lui tenir compagnie. Il fit le reste de sa détention à la Maison de ville. Il voulait demander sa démission, mais on l'engagea à rester, et, le lendemain, il assista au Conseil. » Cf. GALIFFE, *D'un siècle à l'autre*, t. I, p. 240.

présent de nouvel an, et Desportes, après avoir assisté, le 26 décembre avec son secrétaire à la revue de la garde nationale et au repas qui suivait, fut gratifié d'une caisse de 48 bouteilles *d'eau cordiale* et de deux truites ! Pareil envoi fut aussi adressé à Paris au ministre des Relations extérieures¹.

Quelques jours plus tard, Desportes communiquait au Conseil un message plus réconfortant du Directoire.

« Le Directoire ne veut pas plus d'aristocrate que de terroriste », avait déclaré Barras dans cette séance du 18 décembre, où l'on décida au Luxembourg l'expulsion immédiate des députés genevois. « Que Genève envoie un honnête homme, étranger à ces partis extrêmes, attaché à sa patrie et à la liberté et il sera reçu avec déférence². »

« Mais, prenait soin d'ajouter Delacroix en transmettant ces ordres à Desportes, je vous recommande d'avoir les yeux ouverts sur toutes les intrigues qui pourraient se nouer entre les Genevois et Zurich et Berne. Tout appel de secours serait insensé de la part des premiers et nécessiterait de grandes mesures de la part du Directoire. J'aime à croire qu'il n'aura jamais besoin d'en venir là. L'État genevois a changé de place depuis quelques années. *Il n'y a plus de Savoie derrière lui*, qui prête la main à son équilibre politique. Nous avons les deux rives du lac et Genève est dans notre sein³. »

1. R. C. 26 décembre 1796. Desportes à Delacroix, 27 décembre 1796. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 430.

2. Décision du Directoire du 28 frimaire an V (18 déc. 1796) en marge de la dépêche de Desportes du 10 décembre. A. E., *Genève*, vol. 105, p. 411.

3. Delacroix à Desportes, 23 décembre 1796. *Idem*, p. 427.

« L'honnête homme » était là, prêt à cette ingrate tâche. Dès le 2 janvier 1797, Michel Micheli, d'une antique famille lucquoise fixée à Genève pour cause de religion, avait posé sa candidature à la succession de Salomon Reybaz. Agé de quarante-trois ans, Micheli qui était entré au régiment des gardes suisses à Paris à l'âge de dix-sept ans, et qui en était revenu avec le grade de lieutenant et la croix du Mérite militaire en 1791, n'était pas, il est vrai, un diplomate de carrière. Mais cet officier avait du sang-froid et du caractère. Ses concitoyens le respectaient, lui avaient confié le commandement d'un des quatre régiments de la garde nationale de la ville avec le grade de colonel, et malgré ses origines aristocratiques, Micheli était populaire à Genève, s'étant toujours montré libéral et sympathique aux idées nouvelles. En 1793 il avait déposé, conformément à la loi, sa décoration à la mairie de Versoix, où il habitait l'été. En outre il cultivait les sciences, étant passionné de botanique, et dirigeait le jardin public de la ville¹.

— « Que voulez-vous ? avait réparti un jour le directeur Carnot à un Genevois qui se plaignait des procédés du Directoire. Nous avons aussi notre amour-propre et nous n'aimons pas les parvenus². »

Parvenu, Michel Micheli ne l'était certes pas, et cette fois, Barras et ses collègues devaient chercher d'autres griefs, s'ils prétendaient persister systématiquement dans leur refus.

1. Desportes à Delacroix, 13 février 1797. *Idem*, vol. 106, p. 79. CLAUDIUS FONTAINE, *Recherches historiques sur Versoix*, Genève, 1865, p. 35.

2. BÉRENGER, *Histoire manuscrite de Genève*, décembre 1796.

De fait, la nouvelle de cette candidature ne s'était pas plutôt répandue à Paris, qu'elle y révéla chez les ennemis de Genève cette fureur et cette campagne de calomnies qui avaient déjà eu tant de succès dans les mois précédents. « Un aristocrate, bon ami des émigrés et contre-révolutionnaire n'est pas précisément ce que vous désirez », insinuait au Directoire le sans-culotte Alexandre Bousquet, l'ancien président du comité révolutionnaire de Genève¹. « Micheli était présent à la journée du 10 août, il a servi dans l'armée des coalisés, il a été l'amant de Marie-Antoinette », portait une dénonciation anonyme envoyée au ministère². Et un Genevois, l'adjutant général Pierre Dassier³, qui avait servi sous Kellermann et

1. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 48.

2. *Idem*, p. 47.

3. Pierre Dassier, fils de Jean et de Suzanne Pérouse, né à Genève, le 21 janvier 1738, entré au régiment suisse de Sonnenberg en mars 1756, enseigne en avril 1757, sous-lieutenant puis lieutenant jusqu'en 1775, retiré à cette époque à Genève, « où il a constamment occupé des emplois militaires jusqu'à l'époque de sa rentrée au service français en qualité de lieutenant-colonel adjoint » en mars 1793, commandant de bataillon en juillet 1793, adjudant général chef de bataillon, le 20 décembre 1793, mis à la retraite le 13 février 1796. En 1797, Dassier vivait retiré à Montbonnot près de Grenoble, dans un bien national qu'il avait acheté. Il écrivait au ministre de la guerre : « Je suis l'ami de Granger de Grenoble, qui, l'hiver, vous communiqua des notes sur Genève et la Suisse que vous trouvâtes très intéressantes. » Ce personnage étant tombé dans un complet oubli et aucune notice biographique n'existant sur lui, nous croyons utile de citer encore quelques documents qui précisent son rôle. Le 9 avril 1793, de Chambéry, le général Kellermann écrivait à Dassier à Genève : ... « Quoique le ministre n'ait pas encore répondu à la demande que je lui ai faite de vous employer dans mon armée, vous pouvez vous rendre à Chambéry. Votre attachement à la cause de la liberté, les soins que vous vous êtes donnés pour repousser de Genève les déserteurs qui s'y rassemblaient, ajoutent à mon estime pour vous. La République a besoin plus que jamais d'hommes fermes, pour lesquels aucun sacrifice ne soit pénible quand il s'agit de la défendre ». Le 30 septembre 1793, un inconnu adressait de Grenoble

Dugommier, révolutionnaire convaincu et l'un des fondateurs du club des Marseillais de Genève, n'avait pas honte de dénoncer également son compatriote¹. Enfin, Soulavie intriguait lui aussi, infatigable, dans les bureaux du Directoire, pour faire échouer cette candidature. Pendant quelques semaines, il crut y avoir réussi. Il avait gagné le chef du bureau diplomatique, Bonnier, l'ancien persécuteur de Mme de Staël, qui rédigea un rapport défavorable sur Micheli². Impressionné par toutes ces dénonciations, le Directoire intima l'ordre à Desportes de prendre des informations rigoureuses sur le passé de Micheli ; il était « décidé à le rejeter, si Micheli était convaincu d'être un royaliste éhonté³ ».

Alors Desportes, indigné de tant de calomnies et d'injustices, se montra pour la seconde fois le défen-

au ministre des Relations extérieures cette note : « Je vous envoie l'état des services du patriote genevois Dassier ; je crois qu'il est juste de le promouvoir au grade de général de brigade. C'est aussi fort utile, surtout si on le fait commander à Thonon ou à Carouge. Car, étant le fondateur du club marseillais à Genève (c'est une agrégation de patriotes énergiques, sincères et uniques amis des Français), et ayant des intelligences très étendues en Suisse et en Valais, il pourra faire avec moi et avec le général Doppet, qui connaît le pays, de la très bonne besogne. Il a les attestations les plus honorables et c'est un sans-culotte auquel les citoyens Simon et Hérault rendent témoignage ; je combats toujours avec vigueur l'aristocratie. » *Archives administratives de la Guerre*.

1. A. E., Genève, vol. 106, p. 65.

2. Protestation de Guiraudet, secrétaire général des Relations extérieures, auprès du secrétaire du Directoire Lagarde contre l'accusation de Soulavie d'avoir soustrait des pièces de Genève sur Micheli. *Archives nationales*, A F III, 52-55. Le 2 janvier 1797, assez maladroitement, Micheli avait adressé à un ministre à Paris un long mémoire pour expliquer sa candidature et exposer ses principes. Ce fut Bonnier qui fut chargé le 7 mars de faire un rapport à Reubell sur ce mémoire, et il le rédigea, on l'a dit plus haut, d'une façon défavorable. Ces deux pièces se trouvent aux *Archives nationales*, A F III, 68.

3. A. E., Genève, vol. 106, p. 48.

seur chaleureux des Genevois. Il prouva que Micheli n'avait jamais été présenté à la Cour, qu'il était absent des Tuileries au moment du 10 août¹. Un ancien officier des gardes suisses, le citoyen Lendy, vint en personne au ministère des Relations extérieures affirmer les mêmes faits². Et Micheli ayant été élu le 19 février par l'assemblée souveraine de Genève, par 1.442 suffrages contre 62 donnés à Samuel de Constant, le propriétaire de la villa de Saint-Jean, le Directoire ne trouva plus aucun prétexte à refuser cette nomination.

Au reste, si le nouveau député de Genève à Paris triomphait de cette violente cabale, il le devait surtout au résident dont l'énergique intervention avait ramené le Directoire à des vues plus justes.

A Genève, l'heureuse issue de cette élection provoqua un grand soulagement. On soupirait tellement après une détente, on avait un tel besoin d'apaisement, après les émeutes et les crimes de l'année écoulée, dont le spectacle désolant frappait tous les voyageurs qui s'aventuraient encore dans la ville. Le 29 mars, une Anglaise de passage à Sécheron écrivait dans son journal ces lignes significatives : « Rien ne peut dépasser les soupçons, les alarmes, le défaut de sécurité qui règnent dans cette république. Je suis retournée dans la ville, mais je l'ai retrouvée dans un tel état d'agitation, que je ne fus heureuse que lorsque j'en fus sortie³. »

1. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 79.

2. *Idem*, p. 169.

3. BABEAU, Lettre d'une voyageuse anglaise. *La France et Paris sous le Directoire*, p. 239.

CHAPITRE VI

DESPORTES EN DISGRACE

Le voyageur qui se rendait de Genève en Savoie, après être sorti de la ville par la Porte Neuve et après avoir traversé l'Arve sur un antique pont de bois, parcourait, sur une étendue de quelque cent mètres encore, le territoire de la République, puis s'arrêtait devant un imposant bâtiment à l'entrée du bourg de Carouge. C'était la douane française sur la route de Chambéry. Aussi les administrations des Finances et de la Guerre avaient-elles envoyé dans cette ville deux fonctionnaires revêtus de hauts pouvoirs et commandant des détachements de soldats et de douaniers, le général César Oubxel¹ et le citoyen Gay. En raison de son emplacement sur la frontière, le pont d'Arve était garni de portes et d'un corps de garde; les soldats genevois qui y étaient de piquet

1. Raymond-César Oubxel, né à Sommières (Gard) le 2 mars 1740, soldat au régiment de Bourgogne le 1^{er} novembre 1759, lieutenant le 12 janvier 1792, capitaine le 1^{er} août 1792, chef de bataillon le 10 août 1793, chef de brigade le 14 octobre 1793, général de brigade le 7 octobre 1794, retraité le 27 octobre 1804, décédé le 8 février 1813.

examinaient les passeports et surveillaient la contrebande, mais — on l'a dit plus haut¹ — le tracé bizarre de la frontière et les eaux basses de l'Arve rendaient cette tâche très malaisée.

Dans la nuit du lundi au mardi 4 avril 1797, une troupe de deux à trois cents contrebandiers attaqua la douane de Carouge et y enleva vingt et un ballots de marchandises, qui venaient d'y être déposés après avoir été saisis en vertu de la loi sur les produits anglais. Un des préposés reçut plusieurs coups de baïonnette, deux de ses camarades auraient été entraînés sur territoire genevois et grièvement blessés. Les soldats de piquet au pont, alors fermé, déclarèrent avoir entendu des coups de feu et vu « plusieurs individus filant le long de la rivière ». Mais, à ce moment-là, aucun rapport, aucun indice quelconque n'autorisa d'insinuer que le pont eût été ouvert pour permettre aux coupables de se sauver à Genève, ni que les contrebandiers fussent des Genevois². Et quand une députation du Conseil se rendit auprès de Desportes, après cet événement, pour lui exprimer son indignation, le résident l'accueillit, à vrai dire, avec un visage sévère, en l'adjurant d'employer de nouveaux moyens « pour purgers on territoire des scélérats qui l'infestaient³ », mais Desportes savait fort bien, pour l'avoir appris de la bouche même du citoyen Gay le lendemain de l'affaire, que ceux des meurtriers reconnus par les douaniers au milieu des ténèbres « étaient tous des

1. Voir page 129.

2. Desportes à Delacroix, 4 avril 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 163. *Idem*, 17 mai 1797, p. 252.

3. Desportes à Delacroix, 9 avril 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 176.

habitants de Carouge ». Gay et son compagnon, le citoyen Roissard, visiteur en chef, avaient également affirmé à Desportes que le pont d'Arve, jusqu'à son ouverture habituelle au matin, avait été constamment fermé¹.

C'était donc aux autorités de Carouge qu'incombait le soin de rechercher les coupables et de les punir. Mais les administrateurs de la commune étaient animés, on le sait déjà, des dispositions les plus malveillantes à l'égard de Genève, et leur autorité était nulle sur cette population remuante, qui vivait de la contrebande. Encouragés par le citoyen Gay qui avait épousé leur ressentiment, excités par l'avocat Jacques Grenus, ils rejetèrent toute la responsabilité de cet attentat sur les Genevois, en altérant outrageusement la vérité. Le directeur Gay s'enfuit à Chambéry, déclarant « que ses jours étaient en danger dans Carouge », abandonnant son poste à l'instant de la désorganisation générale de ses brigades » et malgré « les vives instances » du résident².

Or, Félix Desportes était en butte, en ce moment, à un de ces accès de mauvaise humeur contre Genève qui l'assaillaient de temps à autre. La nomination d'un modéré, de Jean-François Butini, à la place de procureur général, l'avait indisposé; il ne croyait discerner de vrais amis de la France que « parmi les patriotes courageux qui avaient détruit le joug libéricide de la magistrature de 1789³ ». Il déplorait ce

1. Lettre de Desportes du 17 mai.

2. *Idem.*

3. Desportes à Delacroix, 13 avril 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 180.

recul des patriotes, il voyait dans cette élection la main « de la faction helvétique », et le 16 avril, il avait autorisé un de ses secrétaires à composer un long mémoire, déconseillant catégoriquement le désenclavement du territoire de Genève réclamé par les syndics et prônant la réunion de Genève à la France¹.

Qu'il eût donc apparu dans l'attentat de Carouge le plus léger indice défavorable aux Genevois, Desportes s'en serait immédiatement emparé pour le faire servir à ses desseins. Mais, loin de là, plus le temps s'écoulait, plus il était convaincu de l'innocence de Genève dans cette affaire et de la coupable faiblesse des autorités de Carouge. L'événement s'oubliait déjà, plus d'un mois s'était passé, quand le dimanche 14 mai, Desportes reçut un courrier de Paris qui le stupéfia. A la suite d'un rapport circonstancié adressé au Directoire, le ministre Delacroix, faisant l'historique de l'attaque de la douane, prenait vivement à partie les Genevois, contestait leurs dires et ceux du résident, exagérait le nombre des blessés, parlait de tués, affirmait que le pont d'Arve avait été ouvert pour recevoir les meurtriers, « que cette bande était composée en grande partie de Genevois » et que la garde du pont « était de connivence avec eux ». « Cet acte, disait Delacroix, était une véritable hostilité du gouvernement genevois² » et il

1. A.-E., *Genève*, vol. 106, pp. 184, 189-195.

2. Rapport de Delacroix au Directoire, 5 mai 1797. Ce document est suivi de la note : *Approuvé. Le ministre demandera de plus des indemnités pour les veuves et les enfants des employés tués. Il reprochera à Desportes de n'avoir pas agi avec assez de vigueur, de n'avoir pas instruit de l'ouverture du pont d'Arve et du meurtre des deux employés.* Signé : Le Tourneur, Carnot, P. Barras. A. E. *Genève*, vol. 106, p. 228. Delacroix à Desportes, 9 mai 1797... « Vous déclarerez donc, au nom

enjoignait à Desportes « de faire les représentations les plus vigoureuses aux syndics », d'exiger la restitution des ballots enlevés, la punition immédiate des soldats coupables, une indemnité; il annonçait la prochaine arrivée à Carouge de 400 hommes de troupe, et sous une forme menaçante, il ordonnait à Desportes d'obtenir des magistrats de Genève la permission d'établir au pont d'Arve un piquet de soldats français « pour y faire le service avec la garde genevoise ». Enfin, Delacroix ne cachait pas au résident le mécontentement du Directoire, qui lui reprochait « de n'avoir pas agi avec assez de vigueur ».

Cette inculpation et ce désaveu inattendu laissèrent Desportes étourdi. Autant d'affirmations, autant d'inexactitudes! En vérité, les Carougeois avaient habilement « travaillé » à Paris pour faire accepter si bénévolement leurs impudents mensonges. Et, sur l'heure, de sa meilleure plume, Desportes s'efforça de rétablir les faits. « Ma justification sera simple, citoyen ministre, écrivit-il, elle repose sur les déclarations formelles des principaux employés de nos douanes... » Ces déclarations, Desportes les avait transmises presque mot à mot à Paris. Pourquoi les Carougeois revenaient-ils maintenant sur leurs premières dépositions? N'était-ce pas en raison de « cette haine invétérée » qu'ils nourrissaient contre Genève, et qui leur faisait « déverser

du Directoire exécutif, que si les Genevois ne prennent eux-mêmes et promptement les mesures les plus efficaces pour rétablir l'ordre sur cette frontière, assurer leur neutralité et disperser les brigands, le gouvernement français qui a le droit de haute protection sur la ville et seigneurie de Genève, prendra, pour y parvenir, tous les moyens qui sont en son pouvoir. J'attends prompt réponse. » *Idem*, p. 239.

sur cette République tout l'odieux de l'attentat » ?

Certes, Desportes était « loin de ménager les Genevois lorsqu'il les croyait coupables ». Le ministre pouvait lui rendre cette justice ; toutes ses dépêches le prouvaient. Mais, dans cette affaire, la vérité éclatait trop ouvertement pour qu'il ne s'inclinât pas devant elle. Au reste, le résident n'était pas un héros, son caractère n'était pas d'airain, il tenait à sa place, et flairant un danger pour sa personne, il s'écriait en terminant : « Il serait trop douloureux pour moi que le Directoire pût penser que je suis exposé à encourir de sa part un seul reproche¹. »

De fait, comme cette sévérité tombait mal ! On venait d'apprendre à Genève la signature des préliminaires de Léoben, premier triomphe diplomatique de Bonaparte en Italie, et cette nouvelle provoquait une joie délirante. La ville, la banlieue étaient secouées par les décharges d'artillerie ; cent neuf coups de canon acclamaient la paix, les enfants même avaient tiré leurs petites pièces. A la nuit tombante, la ville s'illuminait, les cercles, les maisons des patriotes surtout. Dans les rues, la foule criait : *Salut à la paix, Vive la République !* Et les vivats éclataient en faveur de Bonaparte. On frappait en son honneur une médaille en or et en argent, gravée par Pierre Ferrier. Des dîners s'improvisaient entre citoyens sur les places publiques et, à l'Hôtel de ville, un banquet avait réuni les syndics et les conseillers, le résident et sa légation, les commissaires municipaux de Ferney, de Carouge et d'Annemasse, le général Oubxel, commandant à Carouge, le commissaire

1. Desportes à Delacroix, 17 mai 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 252.

saire des guerres Herpin, le peintre Saint-Ours. On y avait porté des toasts enflammés aux victoires de la République, à Bonaparte, à la paix prochaine¹.

Et c'est au moment où Genève s'abandonnait tout entière à ce délire, que la frappaient les foudres du Directoire ! Et sous quelle forme, avec quelle injustice ! Quand, le lundi 16 mai, à sept heures du matin, le syndic président Gervais vit arriver chez lui le résident et son secrétaire Darneville, quand il s'entendit reprocher « la négligence du gouvernement » qui ne « manquerait pas d'attirer sur Genève les plus grands malheurs », la prétendue ouverture du pont d'Arve, il demeura confondu².

Était-ce bien le même homme, qui, une semaine auparavant, s'associait si enthousiaste à la joie des citoyens de Genève, qui tenait maintenant ces propos menaçants ? Le Conseil aussitôt prévenu, en était indigné. Mais, en rapportant la réponse des syndics à Desportes — réponse négative et très digne — en discutant avec lui, Gervais découvrait la cause de cet inexplicable langage. Desportes lui montrait une partie de la dépêche du ministre ; « avec le ton d'un homme oppressé », il lui parlait de sa situation compromise, de menaces de rappel qui le guettaient « pour avoir défendu notre cause ».

Or, loin de s'arranger, les choses s'aggravaient. Tandis qu'à Paris, Soulavie et sa bande multipliaient leurs attaques abominables contre Genève, exci-

1. Desportes à Delacroix, 4 mai 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 230. *Journal de Bourdillon-Dieday*. Bibliothèque publique de Genève, N° 69 R. C. 2 mai 1797. *Ami des Lois* du 8 mai 1797 : « Les patriotes de Genève ont appris avec la joie la plus vive la nouvelle de la paix. Les aristocrates se sont enfermés chez eux pour cacher leur tristesse. »

2. R. C. 24 mai 1797.

taient le directeur Reubell, qui en arrivait à traiter les Genevois de « bande d'assassins et de brouillons¹ », Desportes ne digérait pas sa demi-disgrâce et continuait à traiter avec rigueur les magistrats, leur affirmant que leur ville « était l'égout de la contrebande, que la France la ferait cerner par dix mille hommes² ». Le 26 mai, le général Kellermann, arrivé à Carouge pour y installer le détachement de soldats ordonné par le Directoire, parlait lui aussi brutalement aux députés du Conseil et leur déclarait qu'il « ferait fusiller tous les fraudeurs qui seraient surpris en contravention³ ».

Néanmoins, la conduite de Félix Desportes à l'égard de Genève fut beaucoup plus généreuse et honorable dans le fonds qu'elle ne le parut à ses contemporains. Ses dépêches inédites ne laissent aucun doute à cet égard. Pendant deux mois encore le résident persista à répéter, contre l'avis de ses chefs, du Directoire et des ministres, que dans cette affaire de la douane, les Carougeois, et à leur tête le citoyen Guerre, agent municipal, mentaient lorsqu'ils assuraient que le pont d'Arve avait été ouvert⁴. Un nouvel incident de contrebande s'étant produit à Chêne, Desportes continua à défendre le gouvernement de Genève, « qui dans cette circonstance avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour remplir notre attente ». « Nous devons nous en prendre,

1. Note autographe de Reubell en marge d'une pièce inspirée par Soulavie et demandant au Directoire d'arrêter à Paris les assassins de Baudit et de Pradier, Janot en tête. 7 avril 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 217.

2. R. C. 21 mai 1797.

3. *Idem*.

4. Desportes à Delacroix, 23 mai 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 273.

ajoutait-il, au silence vraiment scandaleux, vraiment déloyal de nos préposés qui craignent presque toujours ou plutôt qui refusent de confirmer leurs aveux devant le tribunal¹. »

Ces paroles étaient graves. Le ministre Delacroix les trouva déplacées, et constatant que son agent poussait les choses trop loin, il résolut pour la seconde fois de blâmer son attitude. « Les nouveaux détails que vous me donnez ne m'offrent aucune couleur de vérité, lui écrivit-il le 2 juillet 1797... ils sont même en contradiction avec ceux que j'ai recueillis. » Pour le ministre, le pont d'Arve avait été bel et bien ouvert dans la nuit du 3 avril. Les dépositions des Carougeois étaient catégoriques, « elles emportaient sa conviction ». « Je ne saurais imaginer quelles raisons vous avez eues de ne pas exécuter les ordres du Directoire exécutif que j'avais reçus par écrit et dont vous devenez responsables... Je vous charge de présenter aux syndics la note la plus énergique². »

Alors, devant de pareilles injonctions, sentant qu'à poursuivre ce jeu, il risquait et sa place et son avenir — il n'oubliait pas son rappel de 1795 — Félix Desportes perdit sa fermeté. Désormais, il abandonnerait les Genevois à leur malheureux sort. Le ministre des Relations extérieures témoignait une malveillance continuelle à leur égard, il oubliait, de propos délibéré, leurs preuves répétées d'obéissance et de bon voisinage. Soit ! Desportes s'inclinerait, d'autant plus qu'en agissant ainsi, Delacroix paraissait avoir l'approbation de la majorité du

1. Desportes à Delacroix, 27 juin 1797. *Idem*, p. 326.

2. *Idem*, p. 334.

Directoire. Dame ! Le résident tenait à sa place, il avait une famille à faire vivre, la Révolution l'avait ruiné. Quelques jours auparavant, un arrêté du Directoire lui avait notifié que son traitement était réduit de 4.000 livres, en vertu d'une décision générale concernant le corps diplomatique, que son secrétaire Darneville allait être rappelé¹. Non, il ne sacrifierait pas ses intérêts les plus légitimes à ce peuple, chez lequel, il est vrai, il comptait de chauds et de bons amis², mais qui était incapable de se gou-

1. Arrêté du Directoire du 22 juin 1797. A. E., *Valais*, vol. 5. p. 67.

2. Cf. une lettre de Desportes au citoyen Martin, premier bibliothécaire de Genève (13 juin 1797) pour lui annoncer l'envoi d'un ouvrage du citoyen Magnien sur le commerce des Français aux colonies d'Amérique. *Papiers du docteur Léon Revilliod à Genève*. Lettres de Desportes à Marc-Auguste Pictet, 19 juillet 1797... « Il y a trop longtemps que vous nous privez du plaisir de vous voir à Saint-Jean. Je ne suis pas le seul à m'en apercevoir et de très belles dames me chargent de vous gronder de votre négligence... Le départ de M. Darneville pour Paris va m'enchaîner plus que jamais dans mon ermitage... » 28 juillet 1797. « Je ne vous exprimerai point, mon cher professeur, combien votre prochain voyage me contrarie et même me cause d'inquiétude. Un petit orgueil national m'en empêche, mais au fond, le sentiment n'y perd rien, et vous connaissez assez mon cœur pour être bien sûr que quel que soit le motif de vos absences, elles me feront toujours beaucoup de peine. Vous partez avec un Anglais, homme d'un mérite très distingué, et qui plus est, avec une Genevoise, bien plus redoutable encore pour moi par l'amabilité et les grâces que tout le monde lui accorde ! En vérité, j'ai bien peur que vous n'oubliez ma langue et que vous ne reveniez l'esprit absolument séduit, et le cœur tout à fait breton. Prenez y garde ! Vous avez plus que de la propension à l'anglomanie, et je me suis aperçu souvent que je ne vous tenais attaché que par un cheveu. Au surplus, ce cheveu-là est celui de Nysus ; j'arme contre vous cinquante-huit millions de bras, si vous ne me rapportez pas tout l'attachement que vous devez à ma patrie pour le bien qu'elle pense de vous ; avec ce léger secours, je suis bien sûr de faire de vous un homme mort... matériellement s'entend, car votre souvenir, je le sens, vivra toujours dans le cœur de ceux qui savent apprécier les plus beaux talents réunis à la modestie la plus rare. Salut et inaltérable attachement. » *Papiers du docteur F. Rilliet*.

verner, et qui, à s'entre-déchirer depuis tantôt deux ans, à s'user en discordes violentes, avait perdu tout droit à la sympathie et au respect.

Cette date est capitale dans l'histoire de la chute de Genève. C'est à partir du mois de juillet 1797, que le résident entra délibérément dans une voie nouvelle à l'égard de la République et qu'il n'eut plus désormais en vue qu'un but, consolider sa situation et mériter la reconnaissance du Directoire en amenant avec prudence et avec art les Genevois à se donner à la France. S'il y réussissait, quel triomphe pour lui, quelle compensation des injustes attaques dont il avait été la victime.

Un échec au contraire entraînerait infailliblement son rappel, peut-être sa mise à la retraite.

Cette attitude, bien peu la devinèrent à Genève. Seul, l'historien Bérenger en eut le pressentiment¹. Mais les Genevois ne comprirent jamais les causes de cette volte-face inattendue, qui devait aboutir, dans leur esprit, à la plus déloyale des trahisons.

*
* *

Son parti pris, Desportes adresse au Conseil une de ces notes « énergiques », dont il a déjà usé en des temps critiques; il y renouvelle impérativement les

1. « Desportes, naturellement bon, eût toujours été honnête, si son gouvernement l'eût été; mais il lui était dévoué. Ceux qui tenaient les rênes étaient à ses yeux de grands hommes. Il voulait leur plaire et ne pensait point qu'il fût possible de s'avilir en faisant les actions viles qu'ils commandaient. » BÉRENGER, *Histoire des derniers temps de la République de Genève et de sa réunion à la France*. Genève, 1801, p. 37. « Cette hypocrite fausseté n'était point dans le caractère de Desportes, surtout lorsqu'aucun motif ne lui imposait la nécessité de s'en servir », p. 49.

demandes du Directoire, la punition des hommes du pont d'Arve, une indemnité, l'admission de soldats français sur territoire genevois. En agissant avec cette brutalité, il apparaît si clairement que Desportes fait violence à ses convictions personnelles, que le même jour, il répond à son ministre qu'il se taira désormais, « qu'il obéira sans réflexion » aux ordres reçus, en s'abstenant « de faire la moindre représentation », mais, ajoutera-t-il, « je persiste à vous déclarer que le rapport aussi bien que les lettres que le commissaire Chastel adresse soit à vous, soit au ministre de la police générale, sont un tissu de faussetés et de calomnies... Les ténèbres dont on enveloppe cette odieuse affaire vont bientôt s'éclaircir sans doute, et vous connaîtrez, mais trop tard, qui de moi ou des agents de Carouge a eu la criminelle audace d'en imposer au Directoire¹ ».

Les membres du Conseil de Genève, qui ignorent, eux, que Desportes s'est fait leur défenseur à Paris, sont indignés à la lecture de cette nouvelle note et d'apprendre que pour rétablir l'ordre sur la frontière, « le gouvernement français emploiera tous les moyens ». Les demandes du Directoire « ne reposent sur aucun motif réel », répliquent-ils à Desportes, « et puisque les explications les plus satisfaisantes, la conduite la plus sage et la plus amicale, les mesures les plus sévères, ont été inutiles contre les

1. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 372. « ... Puisque vous avez jugé que les détails que je vous adressais ne vous offraient aucune couleur de vérité, puisque... ma lettre et la pièce ne vous ont pas convaincu que le citoyen Guerre, agent municipal de Carouge, avait menti à sa conscience et à la vérité dans son rapport... je m'abstiendrai !! » En marge de cette dépêche, on lit : *Rechercher toutes les pièces de cette affaire et préparer un rapport le plus promptement possible.*

efforts de la malveillance et de la calomnie », ils décident sur l'heure de rédiger « une protestation solennelle » et de députer à Paris l'administrateur Jean-Jacques Richard, pour découvrir les intentions du Directoire exécutif¹. Résolution hâtive et irréfléchie, que Michel Micheli, installé depuis peu à Paris, ne put s'empêcher de désapprouver, ainsi que « le ton un peu vif », employé par les syndics dans leur réponse à la note de Desportes.

Micheli avait été présenté officiellement au Directoire un mois auparavant; il avait reçu du président Carnot et de ses collègues un chaleureux accueil, et grâce à la botanique, il avait échangé avec la Réveillère-Lepeaux les propos les plus aimables. L'ancien ambassadeur à Bâle, Barthélemy, entré au Directoire le 26 mai précédent, lui avait témoigné « les meilleures dispositions² ». Pourquoi cette malheureuse affaire du pont d'Arve surgissait-elle à nouveau, déformée et enflée, pour le plus grand déplaisir du novice ministre, dont l'expérience diplomatique était encore si précaire³. Micheli ne s'était pas gêné

1. Les syndics à Desportes, 8 juillet 1797. Copie de lettres 70, *Archives de Genève*.

2. Cf. CHAPUISAT, *De la Terreur à l'annexion*, pp. 197-205.

3. Tout en entretenant personnellement les meilleurs rapports avec Micheli, en le couvrant de fleurs (cf. sa lettre du 18 juin 1797 publiée par Chapuisat, p. 199), Desportes, dans ses dépêches au ministre Delacroix, jugeait Micheli avec une fort grande liberté. « ... Malgré l'étendue de ses connaissances littéraires, il ne peut se dissimuler qu'il est absolument neuf en diplomatie... Néanmoins sa conversation n'est point sans facilité ni sans grâce, mais elle est plus solide que brillante... Je ne lui suppose pas dans l'esprit ce raffinement, cette subtilité qui dénotent une propension à l'intrigue; ainsi nous n'avons point à redouter que sa finesse dégénère en duplicité, et s'il vous importe un jour de connaître le fond de sa pensée, ce seront moins ses paroles que son silence que vous serez dans le cas d'interpréter. » Desportes à Delacroix, 23 avril 1797. A. E. *Genève*, vol. 106, p. 209.

pour multiplier les conseils de prudence à Genève, estimant qu'on y manquait vraiment de doigté et de sens politique¹.

Au point où en étaient les choses, avec cet envoi malencontreux de Richard, et Desportes réitérant les notes sur la contrebande², la situation menaçait de devenir inquiétante. Elle plongeait Micheli dans une grande anxiété, quand se produisit le 19 juillet un changement inespéré dans les bureaux du Directoire. Le ministre Charles Delacroix démissionna. L'ex-évêque d'Autun, le ci-devant abbé Charles-Maurice de Talleyrand, protégé de Mme de Staël, lui succéda au ministère des Relations extérieures³. C'était pour les députés genevois un opportun changement. Ils s'aperçurent bien vite qu'avec ce ministre, leur affaire allait prendre une tout autre tournure. Soupçonneux, rancunier, malveillant contre Genève, Delacroix était remplacé par un homme aimable et fin, libéré des violentes préventions de son prédécesseur. Par malheur, personne ne présentait encore à Paris ce que cachait de fourberie et d'astuce le cœur du ci-devant évêque d'Autun.

En quelques semaines, la question de la contrebande se trouva liquidée. Le serviable Girod de

1. CHAPUISAT, *Ouvr. cité*, p. 224.

2. Aux dates des 31 juillet, 4 et 21 août, Desportes avait adressé au Conseil de Genève de nouvelles plaintes sur la contrebande. R. C.

3. En lui adressant, le 28 juillet, sa première dépêche, Desportes écrivait à Talleyrand : « La célébrité que vous vous êtes si honorablement acquise dans la Révolution, les talents supérieurs en diplomatie que la voix générale vous attribue à si juste titre, et bien plus encore les excellents principes dont les amis de la République savent que vous êtes si sincèrement animé, tout porte vos collaborateurs à se féliciter du choix du Directoire. » A. E., *Genève*, vol. 106, p. 401.

l'Ain, « notre bon ami », écrivait Richard¹, et l'ancien résident à Genève Adet, y contribuèrent pour beaucoup. A force de questions et de démarches, Richard en arrivait à deviner le rôle conciliant de Desportes dans cette affaire. « Je me plais, mandait-il, à lui rendre la justice qu'en cette occasion, il n'a fait que ce qu'il ne pouvait refuser de faire¹... »

Hélas ! ces heureuses dispositions ne devaient guère durer, et Genève se trouva fatalement entraînée à subir tout à coup les conséquences d'une nouvelle révolution éclatant à Paris.

Le 18 fructidor (4 septembre), Richard qui était cloué au lit par un accès de fièvre, entend, en pleine nuit encore, tirer le canon d'alarme; sur les quais, c'est un roulement continu de pièces d'artillerie; les places publiques sont gardées par la troupe². Les barrières sont rigoureusement fermées pour toute la journée. A cinq heures du matin, le général Augereau s'est présenté aux Tuileries et y a arrêté les derniers députés qui s'efforçaient encore de résister à ce coup d'État. Les murs de Paris se couvrent de proclamations annonçant qu'une conspiration a été découverte par le Directoire, que le général Pichegru s'est laissé acheter par le prétendant Louis XVIII

1. Richard au Conseil, 3 août 1797... « Parmi le grand nombre de personnes qui faisaient la cour à Barthélemy en ce moment, il se trouva un officier général qui avait servi dans l'armée que la France envoya contre nous en 1782 et qui fit l'éloge des Genevois, en déplorant les maux auxquels ils avaient été exposés, ce qui, quoique rien en soi-même, ne laissa pas que de me faire plaisir, en répandant sur nous un certain intérêt. On aime à rencontrer des amis. » Portef. histor., 5509 bis. *Archives de Genève*.

2. 9 septembre 1797. *Idem*.

et que la République a couru les plus grands dangers. Le bruit se répand dans la journée que le Directoire a été épuré, que Barthélemy est en prison, que Carnot s'est échappé. Divers décrets annulent les élections de 49 départements, condamnent à la déportation 65 citoyens, dont 42 députés des Cinq-Cents, 11 des Anciens, 29 rédacteurs et imprimeurs de journaux (leur nombre sera porté à 42 les jours suivants). La loi nouvelle signifie que ceux qui demanderont un roi ou la constitution de 1793 seront fusillés sur-le-champ, ainsi que tout émigré rentré sans autorisation. Pendant plusieurs heures, toute communication a été suspendue entre les deux rives de la Seine.

Une lutte terrible se poursuivait depuis un an entre les Conseils législatifs et le Directoire, ceux-ci refusant au pouvoir exécutif des crédits, sous le prétexte qu'il gaspillait les finances publiques et qu'il gouvernait par l'arbitraire et sans contrôle. Le Directoire accusait les députés des Cinq-Cents et des Anciens de tiédeur républicaine et de coupable faiblesse à l'égard des royalistes. L'élection récente d'un tiers des Conseils avait encore augmenté cette influence des modérés. Si l'on continuait dans cette voie, la France redeviendrait infailliblement monarchique. C'est alors que la majorité jacobine du Directoire résolut d'en appeler à la force et de recourir aux baïonnettes du général Augereau. Mais, comme ils redoutaient d'être assimilés aux terroristes de 93, les fructidoriens crièrent bien haut qu'ils ne répandraient pas le sang. Les députés et les journalistes arrêtés, après avoir été enfermés au Temple, furent conduits, sans jugement, dans des

chariots grillés, à Rochefort, et de là, embarqués pour la Guyane, où l'on comptait sur le climat pestilentiel pour les faire disparaître sans éclat. De fait, bien peu résistèrent à ce barbare traitement.

La révolution du Dix-huit fructidor allait être néfaste pour Genève. D'abord elle amenait au Directoire deux hommes animés de dispositions peu bienveillantes, résolument opposés à la politique conciliatrice de Carnot et de Barthélemy. Si François de Neufchâteau par son incapacité et son inexpérience, ne devait pas jouer un rôle important dans le Directoire, Merlin de Douai, l'ancien rapporteur de la loi des suspects, travailleur acharné, y exercerait au contraire un pouvoir immense. N'était-ce pas lui qui avait dirigé les Relations extérieures au Comité de Salut public, et ce sectaire, révolutionnaire entêté mais impassible, revenait au pouvoir, peu disposé à ménager les États, qui comme la Suisse, tardaient à se « régénérer », à « s'émanciper ». Au reste, il connaissait les affaires de Genève pour avoir été le chef direct de Desportes en 1795. En présence de cette majorité d'hommes sans scrupule, prêts à toutes les violences, l'intervention de Talleyrand, jusqu'ici favorable à la petite République, devenait bien problématique¹.

1. Talleyrand écrivant, pour la première fois comme ministre, à Desportes, le 10 septembre 1797, lui disait : « J'ai remarqué que si d'une part, l'activité de vos démarches ne s'était pas un moment ralentie, la bonne volonté du gouvernement de Genève s'était manifestée par quelques dispositions tout à fait convenables... Avant que votre correspondance ait achevé de m'en convaincre, je savais combien le voisinage, le morcellement et l'enchevêtrement des deux territoires devenaient chaque jour entre la France et Genève l'occasion de discussions litigieuses qui rendait votre résidence laborieusement et quelquefois même péniblement occupée. Je suppose cependant, que dans les nombreuses circonstances où votre

Le 18 fructidor inaugurerait une politique de propagande jacobine intense, dont Genève, après Mulhouse, après Venise, après la Confédération helvétique, serait fatalement la victime.

Or, ce coup d'État répondait aux sympathies secrètes du résident de France à Genève. Desportes était l'adversaire acharné des émigrés et des Bernois qui leur offraient l'hospitalité. Féliciter chaleureusement le Directoire de son audace et de ses décrets, c'était pour Desportes consolider sa situation à Genève, compromise par l'affaire du pont d'Arve, en lui permettant d'approuver bien haut ses chefs et de leur exprimer avec effusion sa soumission, c'était aussi l'autoriser à traiter désormais rigoureusement les aristocrates bernois et leurs adhérents à Genève¹.

A peine a-t-il connaissance des événements de Paris, qu'il fait afficher à la porte de la résidence les décrets du Directoire, et pendant plusieurs jours, une foule de curieux se presse au Grand Mézel pour les lire². Comme en 1794 beaucoup de suspects,

intervention est réclamée, soit de la part des autorités et agents de notre République, soit de la part de Genève, vous avez soin de prendre les informations préalables qui peuvent vous être nécessaires pour ne pas prodiguer à contretemps les démarches officielles, car ce n'est qu'en les préparant avec maturité qu'on acquiert le droit de les soutenir... » A. E., *Genève*, vol. 106, p. 445.

1. « Le gouvernement de Genève, toujours méfiant, toujours craintif, pour échapper à la domination de la France, s'est asservi aux suggestions des meneurs du Petit Conseil de Berne et il ne forme aucun plan, aucune entreprise, sans l'attache, sans la permission tacite de ces mentors étrangers. » Desportes à Talleyrand, 30 août 1797. A. E., *Genève*, 106, p. 432.

2. Desportes à Talleyrand, 27 décembre 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 470. *Ami des lois* du 7 octobre 1797, N° 783. « De Genève, le 27 septembre : Un émigré français, arrivant de Paris, dinait avant-hier à table d'hôte dans une auberge de Genève ; il jetait les soup-

qui ont échappé aux sbires de la police parisienne, se sont réfugiés à Genève et en Suisse¹. Desportes les guette, apprend que sa vieille ennemie, la baronne de Staël, en reçoit à Coppet, le journaliste Suard entr'autres, rédacteur des *Nouvelles politiques*, et sa femme, Boissy d'Anglas, Dumolard, et grâce à ses espions, il se procure « l'agenda de toutes les conversations, de toutes les visites » du château, qui est « métamorphosé en bureau de gazette² ».

Après avoir donné ces preuves de civisme, quelle n'est pas son indignation d'apprendre qu'un Savoyard, le pamphlétaire Michel Chastel, dans une

cons les plus odieux sur les motifs de l'énergique résolution prise par le Directoire exécutif pour sauver la patrie; il traitait d'injuste, de barbare, le sort des députés; il osait assurer que les projets dont on les accusait, n'étaient qu'une indigne supposition et que même l'idée d'une conspiration ne leur était jamais venue. « — Allez, lui répondit fièrement un Biennois, allez donc lire sur les « murs de la Résidence les preuves de cette conspiration que vous « niez si complaisamment; elles sont écrites en traits de feu qui « vous brûleront la vue. » Tous les convives applaudirent à la rigueur de l'invitation et, dès lors, l'émigré se condamna au silence. Le ci-devant archevêque de Paris et la princesse Louise ont passé le 1^{er} du mois par Lausanne; ils arrivaient de Vienne et se rendaient à Turin par le mont Saint-Bernard, dans le plus rigoureux incognito. Alexandre et Théodore Lameth sont à Nyon depuis quatre jours; ils vont se transporter à Berne, pour y solliciter une permission de séjour, jusqu'à leur radiation définitive, ce qui leur sera sans doute refusé. »

1. 7 octobre 1797. « Le citoyen Desportes mande que des députés, frappés par la loi du 19 fructidor, sont réunis à Lausanne sous des noms étrangers et préparent une protestation dont Duplantier sera le rédacteur... Il est urgent que toutes les autorités du département de l'Ain exercent la surveillance la plus active non seulement sur tous les voyageurs en voiture ou à cheval, mais encore sur tous les piétons qui vont parcourir leur ressort. Le passage le plus à surveiller est celui du Fort de l'Ecluse et spécialement le sentier pratiqué le long du Rhône, au pied des rochers. » *Archives nationales*, F⁷ 6146.

2. Desportes à Talleyrand, 8 septembre, 5 octobre 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, pp. 442, 476.

brochure publiée à Carouge, se permet de dénoncer sa tiédeur, ses complaisances pour Genève et les royalistes. « Je prouverai, a dit Chastel, combien le résident est peu loyal, peu honnête et délicat dans ses procédés, j'arracherai quelques plumes à ce paon, à cet homme qui paraît plus occupé de ses toilettes et de ses plaisirs que des intérêts de la République, à cet homme dont l'esprit est trop fin et le corps trop délié pour avoir du caractère et de la consistance dans ses opinions¹ ». Et pour finir, cette insinuation perfide, toujours la même, qu'une genevoise, Mlle Kunkler, exerce un pouvoir néfaste à la résidence ! Ce qu'il y a d'odieux, c'est que *l'Ami des Lois* poursuit à Paris la même campagne². Décidément, si les Carougeois et leur clique ne sont pas muselés, le résident succombera sous peu à leurs injustes accusations.

Il vient de se fonder à Carouge un nouveau journal, *l'Écho des Alpes*, que dirige un ancien médecin de Chambéry, le général Amédée Doppet, auteur de productions érotiques et stratège fort discuté³.

1. *Le Troisième cri de la Liberté dans les Alpes*, par MICHEL CHASTEL (du Mont Blanc), Carouge, de l'imprimerie de Spineux. *Bibliothèque de Genève*. Cf. 315, vol. 174.

2. *Ami des lois* du 18 octobre 1797. N° 794. « Le comte de Puységur, qui était à Paris le fournisseur général des journaux royalistes, a passé à Genève le 2 octobre avec le marquis de Chabrilant et plusieurs autres émigrés ; le gouvernement ne leur a pas permis de séjourner dans cette ville. On nous écrit que les patriotes genevois ont été plus prompts à leur faire donner la chasse que notre envoyé M. Desportes. »

3. *L'Écho des Alpes ou vedette littéraire, politique et commerciale de trois grandes Républiques*. La feuille porte comme épigraphe : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir. » (Devoirs de l'homme et du citoyen, art. 2, Constitution de l'an III.) La collection complète comprend 100 numéros, du 22 septembre

Cet officier, qui a conquis le grade de général sous la Révolution, et dont la nullité a été durement appréciée par Napoléon, est le type du soldat débraillé, du jacobin farouche et sectaire. Sa feuille, dont le premier numéro paraît le 20 septembre 1797, a pour mission de propager dans le département du Mont Blanc, désespérément réactionnaire, les principes de la Révolution, et avant tout, de protéger les acquéreurs de biens nationaux¹. Doppet et Desportes sont-ils en relation ? On ne sait, mais ce sansculotte, grossier et fanfaron, ne doit guère éprouver de sympathie pour le diplomate élégant qui réside à Genève. Néanmoins, c'est à *l'Écho des Alpes* que recourt Desportes pour défendre ses actes. « Je somme les hommes honnêtes, écrit-il le 22 octobre, qui osent me représenter si complaisamment comme le *Don Quichotte des émigrés et des prêtres réfractaires*, je les somme de déclarer dans votre journal le nom d'un seul de ces individus que j'ai protégés ou à qui même j'ai simplement accordé mon visa pour rester à Genève². »

1797 au 18 avril 1798. Pour suppléer à l'exemplaire très incomplet de la Bibliothèque nationale, nous avons consulté un exemplaire de la bibliothèque de feu Jules Vuy à Carouge, qui nous a été obligeamment communiqué par la fille de l'historien.

Amédée Doppet, né à Chambéry en 1753, mort dans cette ville et non à Aix-les-Bains, le 28 avril 1799 (Cf. ALBERT METZGER, *les Pensées de Mme de Warens, son biographe le général Doppet*, Lyon, 1888), écrivait, le 24 janvier 1799, au ministre de la Guerre : « Je me suis tué et ruiné au travail de *l'Écho des Alpes*, journal qui a républicanisé le Mont-Blanc. »

1. « Le général Doppet arriva au siège de Toulon le 18 novembre. Il était Savoyard, médecin, ayant plus d'esprit que Carteaux, mais aussi ignorant de tout ce qui tenait à l'art de la guerre. C'était un coryphée de la Société des Jacobins, ennemi de tout ce qui avait du talent... » *Correspondance de Napoléon*, citée par Guillon, *Napoléon. Textes choisis et commentés*, p. 221.

2. *Écho des Alpes* du 24 octobre 1797, n° 16. En outre, Desportes,



ENTRÉE DE BONAPARTE A GENÈVE EN 1797

d'après une gravure du temps.
 (Bibliothèque de Genève, Collection Rigaud.)

Et comme la contrebande a repris de plus belle, Desportes, exposant à Talleyrand ses appréhensions sur le sort de Genève, entonne à nouveau son refrain favori : « La paix est sur les lèvres des Genevois, mais d'antiques ressentiments et des rivalités perpétuelles les divisent en deux parties et les rendent irréconciliables. Jamais, non jamais cette peuplade, aussi longtemps qu'elle sera abandonnée à elle-même, ne pourra vouloir assurer son repos. » En vérité, il devient presque impossible de rester dans une ville « où les plaies révolutionnaires saignent encore, où le bourreau est toujours côte à côte de la victime¹ ».

Ainsi s'abandonnait Desportes à ces réflexions moroses, quand l'arrivée à Genève d'un voyageur illustre lui apporta la plus salutaire des distractions.

*
* *

Le 13 novembre 1797, le général Murat, aide de

toujours pour se justifier de l'accusation de Chastel d'être « un bon ami » de Barthélémy et de Carnot, mandait à Talleyrand le 24 novembre : «... Barthélémy, par un sentiment de jalousie, exigea mon rappel de Genève six semaines avant le 13 vendémiaire, époque de sa toute-puissance. Carnot signa ma mort comme membre du Comité de Salut public, le 3 thermidor de l'an III... Ne partagez-vous pas mon indignation, citoyen ministre, contre un lâche qui ose outrager l'innocence et la vertu, quand je vous aurai appris que la citoyenne Councler (Kunkler), dont le père et la mère, respectés autant que chéris dans Genève et depuis longtemps liés avec mon frère par des raisons d'établissement, de fortune, font ma principale, mon unique société, que cette citoyenne, dis-je, est l'intime amie de mon épouse et que bientôt elle sera ma sœur. » A. E., *Genève*, vol. 106, p. 562.

1. Desportes à Talleyrand, 12 novembre 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 532. Publiée par Chapuisat, ouvr. cité, pp. 234-238. Sur un incident de contrebande à Crète, cf. R. C., 10 novembre 1797. *Archives de Genève*.

camp de Bonaparte, passant à Genève pour se rendre à Rastadt, annonça que son chef, le héros de l'armée d'Italie, le suivait à quatre jours de distance et qu'il traverserait, lui aussi, le territoire de la République¹. Cette nouvelle provoque aussitôt dans la ville une joyeuse rumeur. Les citoyens sont transportés d'allégresse, à l'idée de contempler le conquérant de l'Italie, dont ils ont fêté déjà les premiers succès, lors des préliminaires de Leoben. Le 17 octobre, Bonaparte a conclu définitivement la paix avec l'Autriche à Campo-Formio; il convient de célébrer avec éclat cette date mémorable, et l'aubaine inespérée de son passage exige une réception enthousiaste. Ah! le résident n'a guère besoin de réchauffer le zèle des Genevois. Dès le 14, une proclamation des syndics appelle sous les armes la garde nationale et convoque les artilleurs à leur poste. On désigne les magistrats qui iront complimenter le général, on fixe le nombre des salves d'artillerie qui salueront son entrée sur territoire genevois, on prépare un banquet solennel. Sept jours se passent dans cette fièvre, on est sans nouvelle de Bonaparte, le bruit court qu'il a renoncé à aller à Rastadt, quand le mardi 21 novembre, le courrier Vicat, l'homme de confiance du gouvernement, franchit la Porte Neuve à sept heures du matin, et annonce que Bonaparte sera à Genève dans la matinée.

1. Il a paru toute une littérature sur le passage de Bonaparte à Genève en 1797 et en 1800. A côté des documents d'archives inédits de Genève et de Paris, nous nous sommes surtout servi de l'excellent travail de Mulinen-Gurowsky, *Bonapartes, des General en chefs der italienischen Armee, Reise von Mailand nach Rastadt durch die Schweiz und die bernische Land im november 1797*, paru dans l'*Archiv des historischen Vereins des Cantons Bern*, 1857, et du piquant volume d'Eugène de Budé, *les Bonaparte en Suisse*, 1905.

De peur que, dans sa hâte, le « héros » ne brûle l'étape, le secrétaire d'État Didier se rend à Carouge pour l'inviter au nom du Conseil à accepter l'hospitalité de Genève. Déjà le canon tonne sur la route de Chambéry, tout Carouge est dans la rue; un arc de triomphe est dressé à l'entrée du bourg. A une heure et demie, après une longue attente, Didier aperçoit un carrosse entouré d'une escorte commandée par le général Pouget, qui a remplacé Oubxel à Carouge¹, s'engager dans l'unique rue de la ville et s'arrêter devant l'auberge du Grand-Cerf. A grand peine peut-il être introduit auprès du général, tant la foule obstrue l'entrée, les corridors, l'antichambre. Il le trouve assis à une table et s'acquitte de son message. Une heure et demie plus tard, les Genevois qui se pressaient à la Porte Neuve acclamaient à leur tour ce général de vingt-huit ans, contemplaient au fond du carrosse à huit chevaux, précédé de musiciens, ce visage pâle et grave, se bousculaient à sa suite, tandis que le cortège, passant sur le front de la garde nationale qui formait la haie, gravissait la Treille pour se rendre au Grand Mézel, chez le résident de France.

1. Jean-Pierre Pouget, né à Peret (Hérault) le 5 août 1761, lieutenant dans la garde nationale de Carcassonne le 14 août 1789, chef d'état-major de l'armée des Alpes le 9 octobre 1793, général de brigade le 16 novembre 1793, général de division le 14 novembre 1794, commandant à Lyon et dans le département du Rhône le 28 août 1797, employé en Savoie le 9 septembre 1797, décédé à Montpellier le 7 décembre 1825. « Le 24 octobre, quelques membres du Conseil parmi lesquels étaient trois syndics, dînèrent à Malagnou, dans la maison du citoyen administrateur Deonna, avec le général Pouget, le citoyen Doppet, général émérite, le citoyen Domanget, commandant de Carouge et le secrétaire du citoyen Pouget. C'est un diner que le Conseil a donné au général Pouget. » Le syndic Butin à Micheli, 26 octobre 1797. Copie de lettres 70. *Archives de Genève*.

Au syndic Gervais et à ses deux collègues, venus pour lui présenter « les sentiments d'admiration et de reconnaissance des Genevois, » Bonaparte déclarait que la République française protégerait toujours sa petite voisine, « qu'il serait à souhaiter que la France fût entourée de cinquante républiques genevoises ». Puis, remerciant les patriotes genevois de la belle médaille d'or qu'ils lui avaient apportée quelques mois auparavant, et ayant accepté le traditionnel présent d'« eau cordiale » présenté par le Conseil « comme une production du pays, propre à le soulager des fatigues du voyage », il sortait du Grand Mézel, et conduit par Desportes, précédé de la musique de la ville, il longeait la promenade de Saint-Antoine, s'arrêtait un instant pour admirer au-delà des remparts le lac et le coteau de Cologny, et gagnait la villa du résident à Saint-Jean, où il était attendu pour dîner. Sur tout le parcours, la route était illuminée.

Pendant le repas, Bonaparte s'informa dans les plus grands détails de la situation de Genève, de sa constitution, critiqua la composition du Conseil, trop nombreux d'après lui¹.

La soirée aurait parfaitement réussi, si un accident n'était venu l'assombrir, au moment où elle s'achevait.

Bien qu'il n'eût pas pris une part directe au coup d'État du dix-huit fructidor, Bonaparte, du fond de

1. «... A Saint-Jean, Bonaparte reçut quelques citoyens qui s'étaient distingués avec lui dans diverses occasions, entre autres Guinet, officier major du régiment de Saint-Gervais, qui était capitaine sous ses ordres, lorsqu'ils chassèrent les Anglais de Toulon. Il l'embrassa beaucoup. » *Journal de Bourdillon-Dieday*, n° 29. *Bibliothèque de Genève.*

l'Italie, avait applaudi à cet acte de violence. Il approuvait les déportations ordonnées par le Directoire, la crainte d'une restauration monarchique le hantait lui aussi. Il était à Genève depuis quelques heures, qu'un soi-disant comte milanais, appelé Casatti, demandait à le voir et lui révélait la présence dans la ville de l'ex-directeur Carnot fugitif que deux Genevois, Bontems et Hentsch auraient fait évader de Paris. A ces mots, le visage du général devient grave; la capture de Carnot lui paraît capitale ¹. Ca-

1. Sur cette affaire, cf. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, pp. 256 et 257, à compléter par les pièces inédites suivantes :

17 frimaire, an VI (9 décembre 1797).

Très pressé.

Au citoyen président du Directoire exécutif.

« Citoyens directeurs,

« Casatti, prisonnier d'État, arrêté à Genève, vient d'être conduit chez moi par le citoyen Vivalda, capitaine de la légion polonaise, à qui sa garde a été confiée. Les lettres de Desportes et l'interrogatoire fait à Genève sont entre les mains du citoyen Barras, qui, je crois, en a remis une copie au ministre de la Police. Où le Directoire ordonne-t-il que ce Casatti soit conduit et à qui doit-il être confié ? Je le garde chez moi, jusqu'à ce que j'aie reçu les ordres du Directoire. Salut et Respect.

« CH. MAURICE TALLEYRAND. »

Du même jour.

« Le Directoire exécutif arrête que le nommé Casatti, étranger, arrêté militairement à Carouge et amené à Paris, par ordre du général en chef de l'armée d'Italie, sera sans délai conduit en la maison d'arrêt du Temple, où il sera interrogé par le ministre de la Police générale pour, sur son rapport, être statué ce qu'il appartiendra.

« Le présent arrêté ne sera pas imprimé.

MERLIN, LA RÉVEILLÈRE-LEPEAUX, REUBELL. »

Archives nationales, AF III 483, plaq. 3005.

Le dossier de police Casatti, aux Archives nationales, F⁷ 6320, contient aussi un extrait de la main de Barras d'une lettre de Bonaparte ainsi conçue : « Arrivé à Genève, le nommé Casatti, Milanais de naissance, qui avait des propriétés à Lyon, est venu me trouver et m'a fait la déclaration contenue dans l'interrogatoire ci-

satti est d'abord appréhendé pour être expédié à Paris sur-le-champ, et le commissaire de police Noblet court à la recherche des deux Genevois inculpés. Il les trouva dans la soirée et les amena fort tard à Saint-Jean où Bonaparte tint à les interroger en personne. Hentsch réussit à prouver son innocence. Bontems eut beau nier toute connivence dans la fuite de Carnot, il n'en fut pas moins arrêté et conduit en prison, où il devait rester trois mois sans que sa culpabilité eût jamais été établie¹. Ces allées et venues, ces entretiens mystérieux n'avaient pu rester secrets; leur issue jeta un certain froid parmi les hôtes de Saint-Jean. Mais le conquérant de l'Italie avait parlé; sa demande était trop juste, ses raisons trop graves pour qu'il ne fût pas immédiatement obéi.

Or, l'ex-directeur Carnot se cachait bel et bien à

joint. J'ai fait arrêter le citoyen Bontems à trois heures après-midi; il a comparu devant le président et moi et après un tas de mensonges, il est convenu qu'il avait amené de Paris à Genève le représentant Bornes et un autre député appelé Charles, qui, d'après les renseignements qu'il me donne, paraît être Carnot. J'ai fait mettre les scellés sur les papiers de l'un et de l'autre. M. Casatti a été conduit à Carouge; le résident de la République à Genève s'est chargé de faire lever les scellés de dessus leurs papiers, ils seront tous les deux conduits à Paris. Vous pourrez tirer de ces deux hommes des renseignements précieux.

Certifié conforme, P. BARRAS. »

Un arrêté du 30 octobre 1798 condamna Casatti à la déportation pour être rentré sur le territoire de la République. *Archives nationales*, AF III 552, plaquette 3712.

1. « Bontems est toujours dans les prisons de Genève, où depuis près de deux décades, il expie une faute qu'il n'est pas encore bien démontré qu'il ait commise. J'ai vainement attendu jusqu'à présent l'envoi que le général Bonaparte m'avait promis de me faire de l'interrogatoire subi chez moi par Casatti et qui a motivé l'arrestation de Bontems. » Desportes à Talleyrand, 10 déc. 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 600.

Genève depuis plusieurs jours. Il avait trouvé un asile dans la famille Raffinesque, de braves blanchisseurs de Plainpalais, qui le déroberent à toutes les recherches, car quelques-uns de ses anciens collègues de Paris, les députés Duhem, Chastel l'avaient reconnu dans les Rues-Basses. Desportes, talonné par le passage de Bonaparte, eut beau réclamer des syndics plusieurs visites domiciliaires, Carnot se tint si bien terré qu'il demeura introuvable et qu'il finit par s'embarquer pour Coppet, en se rendant au port, déguisé en garçon blanchisseur, coiffé d'un bonnet de coton, un panier de linge au bras ¹.

Le lendemain 22 novembre, un accident de voiture força Bonaparte à retarder son départ de Genève. Desportes lui proposa alors une visite au bord du lac. Accompagné du capitaine Marmont et du pharmacien Gosse, Bonaparte et Desportes partaient pour Sécheron, quand, à la hauteur des Délices, ils rencontrèrent une députation du Conseil qui s'offrit à leur faire visiter la ville. On se rendit à la rue Jean-Jacques-Rousseau, puis à la Bibliothèque, installée dans le vieux collège de Calvin, où l'élève Louis Malan présenta au général un compliment que Desportes lut à haute voix.

A cinq heures et demie du soir, sa voiture étant réparée, Bonaparte quittait Saint-Jean au milieu des acclamations. La joie des Genevois était encore allée en augmentant pendant ces quelques heures, et sur la route de Suisse, le général croisa longtemps encore des citoyens et des fanfares qui le saluaient avec enthousiasme.

1. Voir à l'appendice la curieuse lettre de Desportes à Carnot, du 3 avril 1815, qui fait allusion à ces faits.

Seul, l'infortuné Bontems, au fond de son cachot de l'Évêché, maudissait cette néfaste apparition¹.

Pendant qu'ils s'entretenaient en tête-à-tête, Bonaparte et Desportes avaient à coup sûr abordé le sujet de l'indépendance de Genève. Mais, tandis que le général prodiguait aux magistrats de la ville de belles paroles, des affirmations de respect, il écoutait complaisamment Desportes lui narrer les derniers incidents, la contrebande intense, l'impuissance des syndics à régénérer l'État². Loin de défendre les Genevois et leurs libertés, Bonaparte, à en juger par les actes qui suivirent, se rangea aux projets de Desportes, lesquels, depuis l'affaire de Carouge et l'alerte qu'il en avait ressentie, n'étaient plus douteux.

De même qu'en roulant sur les routes du pays de Vaud, en recevant les compliments et en écoutant les harangues enflammées des patriotes de Rolle et

1. Doppet consacra un long article dans son *Écho des Alpes*, n° 12, au passage de Bonaparte, sous ce titre : *l'Accueil sincère et bien mérité*. « Les républicains de cette commune ont eu hier la satisfaction de jouir pendant quelques heures de la présence du général en chef Bonaparte. Ceux qui ont vécu sous l'ancien régime et qui ont eu l'occasion de voir voyager d'illustres mannequins, chargés de cordons et de privilèges, doivent avoir trouvé une différence bien marquée entre les effets passifs que la présence d'un soi-disant grand opérant sur la curiosité d'un peuple esclave, et les effets actifs que la vue d'un héros républicain produit sur l'âme et le cœur des hommes libres... Ce qui frappe le cœur, ce qui flatte l'âme en étonnant les sens, c'est l'aménité du héros que nous avons accueilli, c'est cette sensation d'amour et d'admiration que ses regards et ses paroles ont produit sur tous ceux qui l'ont approché. » Cf. les curieux articles de *l'Ami des lois*, 2 et 7 décembre 1797.

2. Desportes à Talleyrand, 26 novembre 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 574.

de Lausanne, Bonaparte saisissait partout les signes précurseurs d'une révolution imminente, tout lui révélait qu'à Genève aussi la situation actuelle ne pouvait durer, et qu'il existait à Paris un plan d'intervention dont il ignorait les détails.

Les fructidoriens étaient résolus à ne plus observer les mêmes ménagements que leurs prédécesseurs envers ces « oligarques » bernois qui exerçaient en Suisse la plus détestable tyrannie et qui tenaient sous le joug d'une despotique domination, une partie de leurs concitoyens, les habitants du pays de Vaud. Un Vaudois, le colonel Frédéric César de la Harpe, ancien précepteur de la cour de Russie, banni de sa patrie pour ses idées avancées, dénonçait alors au Directoire, avec une persévérance infatigable, la tyrannie des Bernois dans le pays de Vaud et suppliait la France d'intervenir, même par la force. Desportes, que sa haine pour Berne rapprochait de la Harpe, avait pressenti depuis plusieurs mois la révolution vaudoise, et il l'appelait maintenant de tous ses vœux¹. Son ancien confident, le pasteur Monachon, devenu l'agent très actif des patriotes vaudois, courait le pays en portant des proclamations et en réclamant des signatures. Par lui, Desportes se trouvait exactement renseigné.

Quoi d'étonnant que le Directoire associât dans les mêmes vues hostiles Genève et la Confédération

1. Desportes à Delacroix, 17 juin 1797. « Le jour révolutionnaire, d'après la disposition des esprits, ne peut tarder à luire pour la République de Berne; la faux de l'inégalité passera aussi sur ces antiques abus... » Desportes à Talleyrand, 2 décembre: « L'orage gronde dans le pays de Vaud et les oligarques bernois sentent très bien qu'ils ont besoin de toutes leurs forces, s'ils veulent réussir à le conjurer. » A. E., *Genève*, vol. 106, pp. 301, 583.

helvétique ! Les dernières dépêches de Desportes révélèrent de nouveaux actes de contrebande inadmissibles. Dans la nuit du 2 au 3 décembre 1797, des douaniers français voulant saisir du blé transporté sur le territoire genevois à Chêne, avaient essayé des coups de feu de la part des fraudeurs. Pour Desportes, les habitants de Chêne, c'est-à-dire des Genevois, étaient de connivence avec les contrebandiers, et il eut le lendemain de cet incident une explication très violente avec l'administrateur Vernes ; à l'entendre, le territoire de Genève « était le réceptacle de la contrebande la plus effrénée », les douanes françaises en éprouaient une perte « allant à plus de cent millions » ; au lieu d'agir, « on le noyait de papier ». Si toutes les mesures continuaient à être inefficaces, « Genève aurait besoin de quatre mille hommes dans ses murs » ; la faute en revenait à « ces détestables jurys et à l'organisation de la justice criminelle ¹ ».

Ce même jour, le général Pouget se plaignait amèrement dans une lettre adressée à Bonaparte de l'audace des contrebandiers et le suppliait d'intervenir. Or, Bonaparte avait déjà quitté Rastadt et il reçut à Paris la lettre de Pouget ². Ainsi affluait en ce moment au Luxembourg une série de témoignages concordants qui appelaient tous des mesures énergiques et violentes.

Ces mesures, l'ancien ministre Delacroix les avait préparées depuis longtemps. Au printemps de cette

1. R. C. 3 décembre 1797. Le Conseil de Genève à Micheli, 3 décembre. Copie de lettres 70. *Archives de Genève*.

2. Cette importante lettre, qui n'a pas été citée jusqu'ici par les historiens, a été imprimée dans la *Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, édition Panckoucke, Paris 1819, t. IV, pp. 461-467.

année 1797, il avait enjoint à Desportes de rechercher tous les anciens traités conclus entre Genève et les ducs de Savoie, les rois de Sardaigne, les rois de France relatifs à la souveraineté sur le lac entre Hermance et Versoix¹. Un peu plus tard, son refus brutal d'accorder aux Genevois un désenclavement quelconque de leur territoire trahissait ses vues secrètes, l'anéantissement du commerce de Genève. « Cette portion interrompue de leur sol, ajoutait-il, nous donne plus aisément prise sur eux, s'ils sont remuants, et les retient dans l'ordre par la crainte et la facilité que nous aurions de nous faire justice. La gêne que peuvent éprouver leurs habitants nous sera utile dans tous les événements possibles à l'égard de cette petite république². »

La démission de Delacroix et l'arrivée de Talleyrand au ministère des Relations extérieures suspendirent pour quelques mois l'exécution de ces menaces. Micheli affirmait qu'on en parlait déjà quand il se présenta au Directoire³. Quoi qu'il en soit, un mois s'était à peine écoulé depuis le passage de Bonaparte à Genève, le souvenir de ses paroles bienveillantes et de ses assurances formelles était encore présent à toutes les mémoires, lorsqu'une rumeur stupéfiante se répandit en ville, apportée de Carouge. Par un arrêté rendu le 7 décembre, le Directoire, pour dissiper « les attroupements qui assassinent ses préposés », décrétait que des chaloupes canonnières croiseraient jour et nuit sur le lac entre Bellerive

1. Delacroix à Desportes, 25 avril 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 211.

2. *Idem*, 15 mai 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 250.

3. Lettre de Micheli du 26 décembre. R. C. *Archives de Genève*.

et Versoix et saisiraient les marchandises anglaises prohibées, que les droits ordinaires frapperaient dorénavant tout ce que les Genevois extrairaient de leurs « mandements » ou y introduiraient, et qu'enfin la France ferait construire sans retard un corps de garde et un pont sur le Rhône au-dessous de Genève, en même temps que des chaînes seraient tendues sur le fleuve pendant la nuit, pour défendre le passage aux contrebandiers¹. Chacune de ces mesures portait directement atteinte à l'indépendance de la petite république ; couper ses relations avec la Suisse, c'était bien là l'encerclement prédit naguère par Delacroix à Reybaz.

Le Conseil, dès que la nouvelle se confirma, dès qu'il eut pris connaissance de l'arrêté signé par Merlin, François de Neufchâteau, La Réveillère-Lepeaux et Reubell, jugea ces « dispositions désastreuses ». Ah ! Micheli avait raison d'écrire « que la malveillance s'agitait contre nous à Paris, qu'on nous représentait comme un ramas d'agioteurs, de contrebandiers, de brouillons² ». Si Genève n'entendait pas succomber à de si perfides accusations, il fallait dépêcher au plus vite au Luxembourg des députés

1. *Archives nationales*, AF III, 483. plaq. 3005. R. C., 18 et 19 décembre 1797, *Archives de Genève*. « Mes souvenirs se portent encore avec intérêt sur le pont de bateaux qui, à l'époque du Directoire, je crois, exista pendant quelque temps entre Aire et Saint-Georges. Il donnait lieu à d'agréables communications entre les deux rives et les parties de plaisir s'en trouvaient à merveille. Mais comme il y avait alors dans nos environs beaucoup de troupes françaises et que les soldats profitaient de ce pont pour aller à la maraude dans le vignoble d'Aire, les cultivateurs de ce village le mirent hors de service en détachant nuitamment les bateaux qui le formaient. » GAUDY LEFORT, *Promenades historiques dans le canton de Genève*, t. II, p. 126.

2. R. C. 19 décembre 1797.

qualifiés. Ce même soir, à sept heures, le syndic Pierre Gervais, un négociant, Jacques Odier-Chevrier et l'infatigable pharmacien Gosse recevaient la mission de partir pour Paris et d'éclairer la religion du gouvernement français¹.

Félix Desportes, comme on pouvait s'y attendre, les vit s'éloigner narquois et sceptique. Son parti était pris, il devinait les intentions du Directoire, il ferait tout pour amener les Genevois à se donner à la France, sans effusion de sang. Cette fois, il n'hésitait plus. Assez longtemps il avait patienté, jusqu'à en compromettre sa situation. L'heure n'était plus aux ménagements. Il fallait que Genève cédât à la force.

Un nouveau message de Talleyrand qu'il reçut dans les derniers jours de l'année ne modifia en aucune manière ses intentions. Le Directoire venait de supprimer le journal *le Narrateur universel*, qui avait répandu le bruit de la prochaine cession du pays de Vaud et de Neuchâtel à la France, et déclarait « qu'il était loin d'avoir les vues que la malignité lui prête sur les États voisins² ». Les faits étaient là, en opposition évidente avec de telles expressions. L'invasion de la Suisse décidée, organisée, la conquête de Genève devait infailliblement suivre.

1. Cf. *l'Écho des Alpes* du 21 décembre, un article malveillant de Doppet sur cette députation.

2. L'arrêté est du 17 décembre de la main de Merlin... « Considérant que le rédacteur du journal cité ne sème des bruits aussi évidemment faux que dans l'intention de calomnier le gouvernement français, en lui prêtant des vues d'envahissement contraires à sa loyauté et par là d'effrayer le peuple helvétique sur les suites des démarches qu'il pourrait faire pour se rétablir dans la plénitude de ses droits, arrête... » AF III 486, plaq. 3029. Talleyrand à Desportes, 22 décembre 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 623.

CHAPITRE VII

SUPRÊMES RÉSISTANCES

Le jeudi 28 décembre 1797, peu après midi, le sergent Veillard qui commandait le poste du pont d'Arve, était informé que des soldats français de la garnison de Carouge sortaient du bourg, violaient la frontière genevoise et marchaient sur le pont. C'était pour saisir, disaient les uns, des sacs de blé exportés contre toutes les défenses, hors du territoire de la République et entreposés dans le bois de la Bâtie, qui dominait la Jonction; d'autres prétendaient que des contrebandiers avaient tenté d'introduire en France des ballots de grosse draperie, dite *ratine*¹.

Sur ce bruit, le sergent genevois alarme ses hommes, au nombre de six, traverse le pont, dé-

1. Les documents relatifs à l'affaire du pont d'Arve sont fort nombreux. Le texte capital, à côté des R. C. est une enquête judiciaire conservée aux *Archives de Genève*, Portefeuille historique 5517, et qui renferme un plan très détaillé du théâtre de l'incident, avec la disposition des soldats des deux partis. Cf. *l'Écho des Alpes* et *l'Algéographie genevoise* de Gorani, manuscrit à la Bibliothèque publique de Genève, lettre de Butin à Micheli, 29 décembre 1797. Port. hist. 5504 bis. *Archives de Genève*.

ARVE

Pré du Cit^e Cabrit
dit le Pré Livache



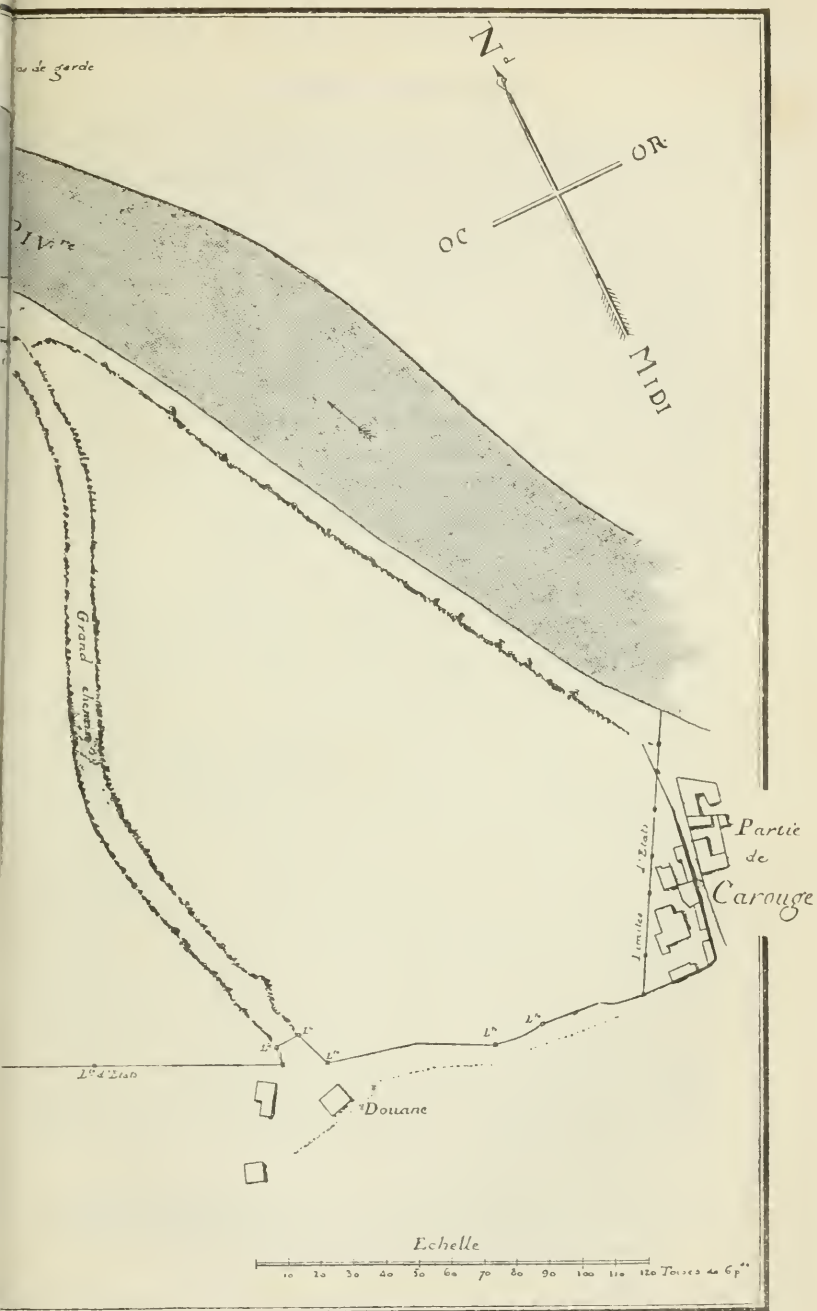
Limite d'Etat

Limite

Limite d'Etat

Sentier le 20/10

THÉÂTRE DE L'INCIN
(D'après un plan contenu)



D'ARVE (Décembre 1797).
 de Genève. Ports hist. 5517.)

bouche sur la petite place où aboutissent quatre voies, la grande route de Carouge, un sentier qui conduit au village de Lancy, et les deux chemins qui longent la rivière d'Arve, dans des directions opposées. Arrivé là, il aperçoit en effet des soldats français engagés sur la grand'route et qui ont pénétré sur territoire genevois, à cinq cents pieds déjà de la limite. D'autres sont répandus en tirailleurs dans le pré Livache, après avoir franchi les haies qui bordent le chemin; une troisième colonne marche sur le bois de la Bâtie. Alors Veillard fait ouvrir le « cléda¹ » qui donne accès au pré Livache, et ayant sommé les Français de s'arrêter, ses hommes se mettent à tirer. Les grenadiers répondent. C'est bientôt une fusillade générale sur toute la frontière.

Le général Pouget, instruit de l'incident ou surpris par lui — il est impossible d'établir s'il l'a prémédité — sort de Carouge à cheval, au milieu d'un groupe gesticulant et très excité. Lui aussi passe la frontière et aperçoit ses grenadiers aux prises. On l'entend dire en parlant de la garde du pont d'Arve : « Je crois que ce sont des soldats piémontais². » Puis il fait signe à ses gens de se retirer. Ceux-ci n'obéissent qu'à regret, et longtemps encore on aperçoit des hussards français galoper dans les prés qui s'étendent le long de l'Arve. Le professeur Marc-Auguste Pictet, qui s'en revenait de sa campagne de Lancy, assiste à la fin de l'engagement. Il se heurte au pont d'Arve fermé, car en se retirant, la garde genevoise a pris la précaution

1. *Cléda, clédal, clépard*, locution suisse indiquant une barrière à claire-voie fermant un pré.

2. Déposition du citoyen Derodon-Humbert. R. C. vol. 311.

de faire tomber la herse établie sur le pont, en son milieu¹. Il faut attendre, parlementer. Il est quatre heures du soir, l'heure où de nombreux Genevois, occupés dans les champs et à Carouge, rentrent en ville. Sur leurs réclamations, le pont s'ouvre quelques minutes, mais à onze heures du soir, l'ordre arrive des syndics de le tenir rigoureusement fermé. Il le sera pendant cinq jours. Toute communication se trouvera ainsi suspendue entre Genève et la Savoie par la grand'route.

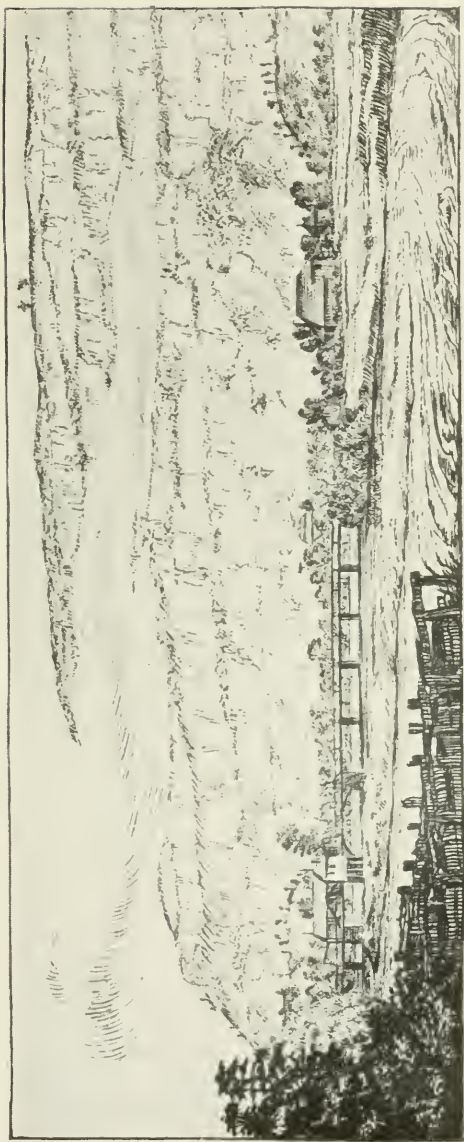
Quant on apprit à l'Hôtel de ville cette violation formelle de territoire et le combat qui en était résulté, les syndics, forts de leur droit, en conçurent plus d'indignation que d'inquiétude. Précisément, cette nuit-là, qui était l'anniversaire de la Révolution de 1792, ils avaient décidé de siéger en permanence, redoutant des désordres². Et voici qu'une fois de plus, les contrebandiers et leurs complices venaient aggraver une situation déjà bien compromise.

Au premier moment, Desportes, peu informé des faits, reçut avec un certain calme les administrateurs Aubert et Deonna qui s'adressèrent à lui « comme à un véritable ami de notre république ». Mais dès le lendemain, ce fut une autre affaire. Il venait d'arriver à Genève un diplomate français, Michel-Ange Mangourit³, qu'un arrêté du Directoire envoyait en

1. Portefeuille historique 5517. *Archives de Genève*.

2. R. C., 28 décembre 1797.

3. Sur Mangourit, né à Rennes le 21 août 1752, mort le 17 février 1829, cf. FRÉDÉRIC MASSON, *le Département des Affaires Étrangères pendant la Révolution*, p. 323, note 2. Mangourit avait été nommé résident en Valais le 16 novembre 1797, au traitement de 18.000 livres. Il en fut rappelé par arrêté du 25 mai 1798. *L'Ami des lois* du 8 octobre 1797 contient un curieux article faisant l'éloge de Mangourit et de Fauchet, que Poulthier aimerait voir réemployés.



L'ANCIEN PONT D'ARVE AU XVIII^e SIÈCLE
(Bibliothèque de Genève, Collection Rigaud.)

Valais pour y représenter la République française. Ce personnage intrigant, connu par ses excentricités et ses intempérances de langage, jouissait alors d'une certaine autorité dans le Directoire. Il était parti de Paris, porteur d'instructions toutes fraîches de son gouvernement pour Desportes, et ces instructions, il les avait reçues d'un homme politique français, le citoyen Gauthier de l'Ain¹. Gauthier, un ancien conventionnel régicide, député au Conseil des Anciens, chargé à plusieurs reprises par le Comité de Salut public de missions sur les frontières du Jura et de la Savoie, vouait à Genève une haine implacable. Son intervention dans l'annexion, ignorée jusqu'ici, est attestée par des textes inédits². Or Mangourit, dûment éclairé par ce représentant, à peine entré à Genève, après avoir passé le col de la Faucille, s'était hâté de se transporter à Carouge pour y conférer avec le général Pouget, lui aussi protégé de Gauthier de l'Ain et son confident dans le plan d'attaque médité contre Genève. Par une fatalité, Mangourit se trouva être le témoin de la fusillade du pont d'Arve, ou du moins se heurta-t-il, le soir du 28, comme il s'en revenait de Carouge à son hôtel à Genève, à la porte fermée qui ne s'ouvrit qu'après de longs pourparlers. Rentré en ville, il n'eut rien de plus pressé que de courir chez Desportes, de lui narrer les faits, en suivant la version du général Pouget, et, chose infiniment plus grave,

1. Nous reproduisons à l'appendice, N° 5, un extrait de ce texte capital pour l'histoire de la réunion. Lettre de Mangourit à Talleyrand, Genève, 30 décembre 1797. A. E., *Valais*, vol. 5, p. 146.

2. Outre le document signalé dans la note précédente, cf. les lettres inédites de Gauthier de l'Ain au Directoire, des 4 et 5 janvier, citées plus bas et reproduites à l'appendice, N° 6 et 7.

de lui transmettre les instructions nouvelles dont il était muni de la part de Gauthier de l'Ain.

Au cours de cet entretien, le résident ne tarda pas à deviner quelle portée l'incident allait prendre à Paris. Le général Pouget, affirmait Mangourit, en instruirait tout au long son protecteur Gauthier de l'Ain¹. La violation de territoire genevois par les soldats français se changeait en une attaque perfide des contrebandiers contre les préposés des douanes, attaque où la garde soldée genevoise avait osé se joindre aux « brigands », les soutenir, protéger leur retraite et faire feu sur les Français. Ainsi présenté, l'événement prenait les proportions d'un *casus belli*. Pour ne pas l'avoir dénoncé immédiatement, Félix Desportes risquait une nouvelle disgrâce, la désapprobation formelle du Directoire et, qui sait, son rappel peut-être...

Alors, sa modération de la veille fait place à une violente indignation, et la note qu'il envoie sur l'heure aux syndics est écrite sur un ton bien différent de sa réponse aux députés du Conseil. « Je m'attends, citoyens, dit-il, que vous ferez subir à ces fauteurs de la fraude, à ces violateurs de toutes les lois du bon voisinage le châtiment que des actions aussi coupables méritent². » La colère de Desportes s'augmente encore du dépit qu'il éprouve en voyant ses courriers arrêtés au pont d'Arve, inexorablement fermé sur l'ordre des syndics. Ce n'est qu'en faisant un long détour, par le pont de Sierne et Bellerive, que Pouget a pu correspondre avec lui.

1. Le général Pouget à Gauthier de l'Ain, 28 (datée par erreur du 27) et 29 décembre 1797. *Archives nationales*, AF III 493, plaq. 3088.

2. Portefeuille historique 5517. *Archives de Genève*.

Néanmoins, l'effet de cette philippique et l'émotion que toute l'affaire avait aussitôt provoquée à Genève furent atténués par un désir aussi sincère chez le résident qu'à l'Hôtel de ville d'éviter un éclat irréparable. La présence du citoyen Mangourit invitait au sang-froid ¹. On le vit bien dans un dîner que Desportes offrit, le 31 décembre, en l'honneur de son hôte, aux conseillers Butin et Aubert, et auquel le général Pouget ne crut pas devoir se dérober. Ce dernier, qui s'était rendu au Grand-Mézel, escorté de deux hussards, carabine au poing, témoignant ainsi de ses craintes d'être insulté dans la ville, garda pendant toute la soirée une attitude très réservée, ne desserra pas les dents, se borna « à faire aux Genevois des salutations jusqu'à terre » et parut aux convives « absolument battu ² ». Quant à

1. « On ne peut (imaginer) une violation de territoire plus grave, plus caractérisée et plus notoire. Invasion, décharges, insultes, telles sont les couleurs de cet acte violent et irrégulier. Mais que en a été le prétexte ? On a parlé d'un chariot de blé portant quinze sacs. N'est-ce point là une fiction ? C'est presque par ouï-dire que nous savons que ce chariot a paru dans le pré. N'est-ce point là une comédie ? On dit que le citoyen Doppet, ami du général (Pouget) excelle dans cet art qu'il a pratiqué dans le midi de la France. Quoi qu'il en soit, nos citoyens, quoiqu'indignés, exaspérés, ne se sont portés à aucun acte que la malveillance puisse tourner contre eux ; et nos lents soldats ne peuvent être taxés de précipitation ni d'hostilité. La mesure de la fermeture du pont, pleine de prudence, mérite des éloges... Comment nos concitoyens ont-ils envisagé un événement de cette nature ? Comme il convenait à des républicains, attachés au sol de leur patrie. Peut-être leur vivacité, leur énergie était-elle trop grande d'abord ? Nous avons cherché à calmer leurs alarmes. Déjà ils comprennent que la prudence et la sagesse doivent former la base de toutes nos démarches. Vous parlez de surveiller les traitres. Rassurez-vous. L'union est générale. On se serre depuis l'orage. » Butin à Micheli, 29 décembre 1797. *Archives de Genève*. Portefeuille historique 5504 bis.

2. Lettre de Delaplanche du 31 décembre 1797. *Port. hist.* 5517, R. C., 1^{er} janvier 1798.

Desportes, plus « aimable et accueillant » que jamais, il s'efforçait de tranquilliser ses hôtes, de leur faire oublier, ce soir-là du moins, la rigueur de ses dernières notes.

Mais son ressentiment persistait. Le résident s'exaspérait de la fermeture prolongée du pont d'Arve, il y voyait une provocation des syndics¹. Et, après ses conversations avec Mangourit, qui l'avait quitté pour gagner Saint-Maurice, il demeurerait singulièrement perplexe, il se demandait quels étaient les projets secrets du Directoire, il tremblait de les contrarier et par là d'être remplacé à Genève.

Mangourit n'avait assurément pas pu lui cacher qu'il se tramait au Directoire, en ces premiers jours de janvier 1798, un plan de la plus haute gravité. Après des mois d'indécision, d'atermoiements et grâce aux intrigues passionnées, infatigables du Vaudois Frédéric-César de la Harpe et du Bâlois Pierre Ochs, la France se décidait à intervenir en Suisse. Les Vaudois et les cantons « sujets » avaient supplié la Grande République de les émanciper de la tutelle de Berne et des « oligarques ». Leurs appels venaient d'être écoutés. Dans quelques semaines, une division détachée de l'armée d'Italie recevrait l'ordre de se transporter sur les frontières de la Suisse et appuierait une sommation énergique au gouvernement bernois². Ce qui s'ensuivrait, personne n'osait le

1. Note de Desportes aux syndics du 1^{er} janvier 1798. *Port. hist.* 5519, *Écho des Alpes* des 2 et 4 janvier 1798.

2. Le général Massol, commandant la 7^e division militaire, au ministre de la Guerre, 3 janvier 1798. *Archives historiques de la guerre*. Les demi-brigades qui composaient cette division détachée étaient la 2^e, la 18^e d'infanterie légère, la 25^e, la 32^e, la 75^e de bataille. « Une colonne de l'armée d'Italie va arriver ou est déjà peut-être près de ces frontières. Il faut être aussi bête que nos gens pour

supposer. En intervenant dans cette Helvétie restée fidèle à sa neutralité à travers tant d'orages, comme il le faisait en Italie et en Hollande, le Directoire poursuivait un double et même un triple but, l'établissement de républiques démocratiques et alliées sur ses frontières, la possession d'un passage à travers les Alpes, la route du Simplon, et surtout l'acquisition de ressources financières nouvelles pour les besoins de ses armées et pour l'expédition d'Égypte. Comment cette intervention armée s'exécuterait-elle et quel serait le sort de l'antique Confédération ? Cette question, à vrai dire, ni Mangourit ni Desportes n'en avaient la moindre idée. Mais, le fait seul que le Directoire passait des menaces à l'exécution ouvrait au résident des horizons inattendus. Dès lors, puisqu'on était bien résolu à Paris à ne plus ménager les Bernois — ces aristocrates contre lesquels il nourrissait une si tenace rancune — Desportes s'attendait à voir employer la même politique énergique et radicale à l'égard de Genève¹. Qu'advierait-il du microscopique État, serait-il entraîné dans la chute de la Confédération,

croire encore à une incorporation. On n'y pense ni pour eux ni pour Genève... » Frédéric-César de la Harpe au peintre Brun, 1^{er} janvier 1798. FONTAINE-BORGEL, *Louis-Auguste Brun*, p. 28.

1. « Il est probable que Desportes ignorait alors (c'est-à-dire à la fin de l'année 1797) les vues secrètes du Directoire et qu'il les ignora quelques mois encore ; car, s'il les eût connues, il n'aurait pas déclaré au plus grand nombre des magistrats qu'il était autant attaché à l'indépendance de Genève que le meilleur de ses citoyens pouvait l'être et que si le gouvernement le chargeait de commissions qui pussent y donner atteinte, il abandonnerait sa place plutôt que les remplir. *Cette hypocrite fausseté n'était pas dans son caractère*, surtout lorsque aucun motif ne lui imposait la nécessité de s'en servir. C'est sans doute peu de temps après qu'il fut instruit des intentions du Directoire ou de l'un des Directeurs. » BÉRENGER, *Histoire des derniers temps de la République de Genève*, p. 49.

partagerait-il ses destinées ? Comment le savoir ? Un seul point importait désormais à Desportes, c'est que la situation actuelle ne pouvait plus durer, c'est que le Directoire attendait de son agent un acte d'initiative.

Avec quel empressement le résident s'efforcerait de répondre aux désirs de son gouvernement, on le devine à la crainte qu'il ressentait de perdre sa place. Le 1^{er} janvier 1798, Talleyrand l'ayant invité à protéger le journal du général Doppet, *l'Écho des Alpes*, qui périclitait, ne parvenant pas à dépasser le chiffre de trente-sept abonnés, Desportes avait bondi sur l'idée et réalisé soudain qu'il pouvait être l'actif agent de la révolution vaudoise¹. De fait, il allait se consacrer avec une ardeur fébrile à cette mission et devenir l'auxiliaire indispensable de l'intervention armée, sans négliger pour cela la tâche qui lui incom- bait à Genève.

1. Lettre de Mangourit du 30 décembre 1797, accompagnée d'une note sur *l'Écho des Alpes*. A. E., *Valais*, vol. 5, pp. 144 et 146. Talleyrand à Desportes, 1^{er} janvier 1798. « J'ai remarqué parmi les journaux qui s'impriment autour de vous *l'Écho des Alpes*... Il est écrit dans des vues qui paraissent bonnes ; il pourrait être utile que vous prissiez le soin de l'encourager et d'en diriger l'esprit... Aujourd'hui, plusieurs parties de la Suisse, depuis longtemps opprimées et sujettes, réclament la plénitude de leurs droits ; il est plausible de leur fournir le secours des lumières et de les instruire sur la teneur de leurs anciennes chartes. Tant de feuilles périodiques se sont imprimées en Suisse contre le gouvernement français, qu'il est temps de repousser l'attaque avec les armes de la raison. Je vous recommande de mettre *l'Écho des Alpes* à portée de recevoir ou de répandre tous les articles que les patriotes suisses et français lui fourniront. » A. E., *Genève*, vol. 107, p. 3. Le 8 janvier, Doppet, instruit de cette approbation et de ce secours officiel, publiait un *Avis aux patriotes de l'Ain et du Mont-Blanc* pour réclamer de nouveaux abonnés et réchauffer le zèle de ses souscripteurs. Cependant, le 27 janvier, Talleyrand dut prévenir Mangourit que le gouvernement français n'entendait pas se charger seul des frais du journal. A. E., *Valais*, t. V, p. 185.

Le 5 janvier, Desportes mande à la Résidence l'administrateur Deonna et lui apprend que cinq demi-brigades, 15.600 hommes environ, de l'armée d'Italie doivent incessamment se transporter de Savoie dans le pays de Gex. Le ministre de la Guerre ne met pas en doute que Genève, comme elle l'a fait jadis, autorisera ces détachements à emprunter son territoire, à traverser la ville et les ponts du Rhône, moyennant certaines précautions. Certes, ces soldats, vainqueurs de l'Italie, « troupes fières et aguerries, ne seraient pas disposés à poser les armes ». On convient donc qu'ils défilent en ville, par détachements successifs, le fusil en bandoulière, la baïonnette au fourreau et sans battre le tambour¹.

L'annonce de ces forces militaires n'a pas été sans susciter en Conseil et chez les citoyens de Genève d'alarmants commentaires. Ainsi, il ne faut plus en douter, le Directoire français est résolu à soutenir la révolution qui gronde au pays de Vaud et à châtier les cantons aristocratiques. Dans ce bouleversement imminent, quel sera le sort de Genève ? Les rumeurs les plus inquiétantes circulent de porte en porte. Le 6 janvier, au cours d'une conversation de plus de deux heures avec Deonna, Desportes revient sur l'affaire du pont d'Arve, sur la contrebande et maintient qu'il a raison en qualifiant, comme il l'a fait dans sa note, le territoire genevois de « repaire de brigands² ».

1. R. C., vol. 311. *Archives de Genève*. On voit d'après *l'Écho des Alpes* du 4 janvier que le pont qui aurait dû être construit sur le Rhône en dessous de Genève, en vertu de l'arrêté du Directoire du 7 décembre, n'était pas achevé ; les matériaux étaient seuls rassemblés.

2. Deonna à Micheli, 6 janvier 1798. Portefeuille historique, 5504 bis.

Or, en s'exprimant avec cette énergie, le résident ne parle pas seulement de son propre chef, il entre avec un extraordinaire à-propos dans les vues du Directoire. Cette affaire du pont d'Arve, qui semblait apaisée, oubliée, est au contraire furieusement exploitée à Paris par les ennemis de Genève. Le jour même où Desportes conversait avec Deonna, Gauthier de l'Ain a transmis au Directoire le rapport du général Pouget et lui a dénoncé « la conduite infâme de quelques Genevois et même du gouvernement de ce petit État ». Gauthier affirme « que c'est l'or de l'Angleterre qui corrompt tout » à Genève, jusqu'à cette téméraire magistrature. « Hâtez-vous, citoyens directeurs, de témoigner votre mécontentement à ces hommes qui se targuent de patriotisme et d'attachement à la France, tandis qu'ils sont les agents décidés de l'Angleterre¹. »

Desportes ne s'est pas trompé en s'imaginant que c'est lui qui finirait par être la victime de ces maudits contrebandiers et de la faiblesse des magistrats genevois. Gauthier de l'Ain, la veille, au Directoire, a bel et bien réclamé son déplacement, et s'il ne l'a pas obtenu, vu les protecteurs que Desportes conserve au Luxembourg, le vindicatif député de l'Ain a eu la satisfaction d'entraîner les directeurs à sévir contre Genève². Le surlendemain de sa démarche, un arrêté du Directoire enjoint à Desportes d'exiger immédiatement du gouvernement genevois des explications sur l'incident. « Qui a donné l'ordre » à un corps de troupes genevoises de faire feu « sur

1. *Archives nationales*, AFIII, 493, plaq. 3088. Voir cette pièce à l'Appendice, N° 6.

2. *Idem*. Voir cette pièce à l'Appendice, N° 7.

des soldats français » ? Quelles punitions ont été infligées « à celui ou ceux qui ont commandé, dirigé et provoqué cet acte d'hostilité, attentatoire au droit des gens » ? Sur ces deux points, le Directoire « veut une réponse prompte, positive et catégorique ». En outre, preuve évidente de ses rigueurs, il ordonne aux trois députés Odier, Gervais et Gosse de quitter Paris avant trois jours. La flottille établie sur le lac entre Bellerive et Versoix sera augmentée de « deux pataches canonnières¹ ».

Ah ! l'infatigable et naïf pharmacien Gosse comprend maintenant l'embarras de son ami le général Bonaparte, chaque fois qu'il a essayé de l'entretenir des intérêts de sa patrie, à ce diner du jour de l'an entre autres, où on l'a comblé de prévenances rue Chantereine, en l'invitant avec des savants, en le plaçant à côté de Marmont, l'aide de camp du général². Ce que l'on est « monté » à Paris contre les autorités de Genève dépasse l'imagination. Malgré l'accueil empressé qu'il a reçu chez Fourcroy, chez le directeur La Réveillère, Gosse ne conserve plus d'illusions. « Tu ne te ferais pas l'idée des atrocités dont on a imbu le Directoire contre nous », mande-t-il à sa femme. « Reubell est de tous nos ennemis le plus dangereux, parce qu'il a un pouvoir immense dans le Directoire. » En vain, Gosse s'efforce-t-il de ramener Desportes, qui a ses sympathies, à une plus juste appréciation : « Dans cette diabolique contrebande, les torts ne

1. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 25.

2. DANIELLE PLAN, *Un Genevois d'autrefois*, Henri-Albert Gosse, p. 373. « Il est étonnant combien ce grand homme (Bonaparte) craint de se compromettre ; il redoute, à ce qu'il paraît, ma présence comme Genevois », p. 385.

viennent pas tous des Genevois », lui écrit-il¹. Le jour même où le Directoire a lancé son arrêté foudroyant, Poultier, dans *l'Ami des lois* a surenchéri, en des termes d'une violence inconnue jusque-là. « Le Gouvernement français se lassera sans doute de toutes ces incursions dont l'audace n'a pas d'exemple, puisque les Genevois veulent être les colporteurs des marchandises anglaises et puisqu'ils servent d'une manière très utile nos ennemis, la France est naturellement dispensée de les traiter avec générosité². » Et le virulent journaliste adjure son gouvernement de renvoyer le ministre Micheli contre lequel il réédite le fameux grief d'avoir participé à la journée du Dix août, et de rappeler le résident Desportes, « témoin passif des violations réitérées du territoire français ».

Contre une pareille campagne de calomnies, la lutte du côté des députés genevois devenait trop inégale.

Le ministre des Relations extérieures, Talleyrand, jusque-là si bien disposé pour Genève et les Suisses, partisan des voies de douceur, cédait, lui aussi, à l'empirement des Directeurs, invitait Desportes à « demander une juste et honorable réparation de cet événement odieux », attendant de lui toute l'énergie dont il était capable « pour obtenir à la République une satisfaction éclatante et complète³ ».

1. *Idem*, pp. 380, 388. CHAPUISAT, *De la Terreur à l'annexion*, p. 294.

2. Déjà, le 6, Poultier, à la première nouvelle de l'événement, a écrit : « Il y a eu quelques coups de fusil tirés à Genève entre des contrebandiers et nos préposés aux douanes. Il faudrait bien pouvoir aller faire une visite chez les *Anglais de Genève*, qui veulent ainsi ruiner notre commerce et nos manufactures, comme on a fait hier au Palais-Royal. » Mais son grand article est du lendemain, le 7 janvier. N° 875.

3. Talleyrand à Desportes, 13 janvier 1798. A. E. *Genève*, vol. 107, p. 41.

On devine si le résident, en recevant coup sur coup ces missives, fut empressé de les communiquer au Conseil de Genève. De la réponse qu'il en obtiendrait, dépendait son sort, son rappel. Les syndics, déjà prévenus par une lettre de Paris du député Odier, s'efforcèrent de recevoir ces « nouvelles affligeantes », avec une « résignation courageuse », et le lendemain de cette communication, ils consentirent à destituer le sergent Veillard, commandant du poste du pont d'Arve, et à révoquer le citoyen Fol, assesseur de Vandœuvres, compromis dans une autre affaire de contrebande à Crête ¹. Mais Desportes se récria, trouvant ces sanctions trop faibles. Était-ce là la justice prompte et éclatante qu'exigeait son gouvernement ! Que les Genevois y prissent garde. Le Directoire les déclarerait bien vite « ennemis de la République française ». Devant cet ultimatum, les syndics s'inclinèrent, l'âme ulcérée, et le 18 janvier, ils firent conduire aux prisons l'assesseur et le sergent ².

Tandis que Desportes, joyeux et soulagé, annonçait à Paris cette satisfaction, les magistrats de Genève sentaient gronder dans toute la ville la colère de leurs concitoyens outragés et humiliés, tant leur sentence apparaissait injuste ³.

1. R. C. 14, 16 et 17 janvier 1798.

2. *Idem*, 18 janvier. Les syndics à Desportes, 18 janvier. Copie de lettres, vol. 102. *Archives de Genève*.

3. Desportes à Talleyrand, 19 janvier. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 77. « Aujourd'hui, les syndics et Conseil perdent leur orgueil et changent de langage. » Le 13 janvier, le Conseil avait reçu une *Adresse du peuple genevois*, conçue en des termes émouvants, pour protester contre les entraves apportées au commerce genevois et supplier le Conseil d'intervenir énergiquement.

*
*
*

Si le mécontentement du peuple de Genève ne se traduisit pas par un soulèvement, la cause en fut sans nul doute l'apparition, ce jour-là, dans la ville, des baïonnettes françaises. La première des colonnes de l'armée d'Italie arrivait à Carouge. Le 18 janvier, son avant-garde composée d'une centaine d'hommes escortant quatre pièces d'artillerie, traversa Genève, et le surlendemain, à 10 heures du matin, la tête d'une colonne de 2.000 hommes se présenta à la Porte-Neuve. Deux conseillers, les citoyens Victor et Garnier l'attendaient pour surveiller le passage. Le général Philippe-Romain Ménard, qui commandait, avait recommandé à ses officiers la discipline la plus rigoureuse. De fait, les Genevois qui regardèrent défiler ces vétérans d'Italie, au son de leur fanfare, le long de la Corraterie, sur les ponts et à Coutances, furent surpris de leur tenue. Un soldat tentait-il de quitter son rang, les officiers le repoussaient énergiquement. Félix Desportes se tenait au bas de la Terrasse, contemplant attentivement ce spectacle. Il constata que, contrairement à ce qui avait été convenu avec les syndics, les hommes avaient la baïonnette au fusil, et que les tambours des deux derniers bataillons seuls portaient leur caisse sur le dos¹. Les

1. Note de Desportes aux syndics demandant le passage pour les troupes françaises. Portefeuille hist. 5519. R. C. vol, 311. *Archives de Genève*. Cf. *Souvenirs militaires du général de Pelleport*, parus en 1857. Pelleport, qui servait dans la 18^e demi-brigade comme lieutenant, traversa Genève et raconte que le 21 janvier, leur chef par intérim, Suchet, fit renouveler à ses soldats le serment de haine à la royauté, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du Roi; cette cérémonie fut blâmée hautement par les officiers. La troupe y assista comme à un exercice

syndics hasardèrent timidement une observation, mais sans insister, tant cet impressionnant défilé guerrier, la vue de ces vieilles troupes aguerries annonçait d'imminents conflits. Et il en passa ainsi le 21 janvier, le 22, le 23, le 24, des milliers de fantasins, des hussards, des dragons, de l'artillerie, puis des caissons, des chariots, près de 15.000 hommes. Chaque matin, des officiers de la garnison allaient les attendre à la Porte Neuve et les accompagnaient jusqu'à celle de Cornavin. Le 24 janvier, un détachement de 2.500 hommes, au lieu de prendre la route du pays de Gex, fila vers Thonon.

Tandis que les Genevois s'interrogeaient anxieusement sur la destination de cette armée, le résident, lui, informé jour après jour des événements du pays de Vaud, travaillait fébrilement à précipiter la révolution. Dès le 10 janvier, à la suite de la demande maladroite des autorités bernoises à leurs sujets vaudois de renouveler leur serment de fidélité, des *Comités de surveillance* avaient surgi partout, à Vevey, à Cully, à Moudon, à Aubonne, prêchant le refus du serment. Aux députés du Comité de Nyon, venus à lui pour implorer aide et conseil, le résident de Genève répondait avec enthousiasme, promettait l'appui du Directoire ¹, et le 22 janvier, il apprenait avec une joie immense que la veille, à Lausanne, s'était

1. Desportes à Talleyrand, 11 janvier 1798. A. E. *Genève*, vol. 107, p. 38. « En vous avouant que j'ai soutenu dans cette conjoncture délicate le courage chancelant des patriotes vaudois, je ne dois pas vous laisser présumer que je me sois à l'extérieur livré aux mouvements qui les agitent. Mes rapports avec eux ne laissent aucune trace. Tout, jusqu'à mes exhortations, leur est transmis indirectement, mais j'ai cru que je pouvais, que je devais même leur promettre en secret la protection de notre gouvernement. ».

constituée l'assemblée des villes et communautés du pays de Vaud, l'*Assemblée provisoire* élue pour la conquête de la liberté¹. La malheureuse affaire de Thierrens, où deux hussards français escortant le capitaine Autié², adjudant du général Ménard, furent tués à la suite d'une méprise, précipitait l'intervention française, et le 28 janvier, Ménard en suivant le Jura et la rive droite du lac, le général Rampon en traversant le lac d'Évian à Ouchy, pénétraient sur le territoire vaudois, avec leurs 15.000 hommes. Avant d'en venir aux mains avec les troupes bernoises, levées en hâte, Ménard procédait à l'organisation du pays libéré et demandait de nouveaux ordres au Directoire exécutif.

Ces rapides bouleversements surprisent étrangement les autorités genevoises. Les renforts qui ne cessaient de défiler dans leurs murs pour augmenter l'armée de Ménard, prouvaient que cette fois le Directoire entreprenait une véritable campagne avec toute ses conséquences³. Quelles vues avait-il sur eux ? Entendait-on les associer aux destinées de la Suisse,

1. Dans un rapport inédit adressé au Directoire le 29 octobre 1798, on voit que Desportes dépensa 3.180 livres pour son agence de propagande dans le pays de Vaud et en Suisse, 691 livres pour colportage d'écrits, 722 livres pour ses voyages personnels, 3.614 livres pour courriers aux présidents des clubs, à l'armée, au Directoire. *Archives nationales*, AF III 552, plaq. 3715.

2. Jean-François-Étienne Autié, né à Villeneuve près Béziers (Hérault) le 10 juin 1771. Il était capitaine au 5^e bataillon de l'Hérault, quand le général Ménard le demanda comme adjudant le 26 juin 1795. Le 5 février 1798, probablement à la suite de l'affaire de Thierrens, il était nommé chef de bataillon, le 5 octobre 1803, colonel. Il fut tué à Chiclana en Espagne le 5 mars 1811.

3. Le 28 janvier, 1 bataillon, 4 canons, 10 caissons; le 2 février, 2 canons, 2 obusiers, 35 caissons, 2 soufflets de forge; le 10 février et les jours suivants, 3 régiments de cavalerie; le 16 février, 400 hommes, fantassins et cavaliers.

Genève allait-elle partager les inévitables souffrances d'une invasion, les calamités de la guerre ? Car personne ne s'y trompait. L'arrêt des opérations militaires n'était qu'un répit. Berne se défendrait, le sang coulerait en Suisse dans peu de jours. Et si les menaces du colonel de la Harpe à Paris étaient exagérées¹, le gouvernement français ne paraissait guère se relâcher de ses rigueurs envers Genève, malgré les satisfactions accordées pour l'affaire du pont d'Arve.

Bien loin de là, en ce mois de janvier, la ville se voyait soumise à une sorte de blocus commercial impitoyable. Sous prétexte de contrebande, les produits de première nécessité étaient arrêtés à la frontière, taxés à des droits énormes. L'exportation de marchandises et d'objets fabriqués à Genève devenait impossible, à cause de la croisière armée sur le lac. « Pour peu que ce cruel et désastreux blocus dure encore, écrivait Deonna, nous devons périr de nos propres mains, parce que les produits de notre industrie s'engorgent dans nos murs. La ruine et le désespoir s'emparent de nos concitoyens². »

Les cercles révolutionnaires, exploitant ce mécontentement et l'humiliante condamnation des fonctionnaires du pont d'Arve, s'efforçaient d'entraîner la masse du peuple genevois à s'~~ins~~urger contre

1. « Les Genevois font tant de sottises, qu'ils pourraient à la fin s'en repentir. On ne veut pas d'eux ici, et il serait très fâcheux pour le pays de Vaud d'être accolé à de si mauvaises têtes. » De la Harpe à Brun, 15 janvier 1798. FONTAINE-BORGEL, *Ouvr. cité*, p. 34.

2. Deonna à Micheli, 20 janvier 1798. Copie de lettres 102. *Archives de Genève*.

cette politique de faiblesse¹. Mais les syndics veillaient, de plus en plus convaincus que Desportes était secrètement approuvé de Paris. Ce qu'ils ignoraient néanmoins — eux qui respectaient le secret des correspondances — c'est que le résident, en butte à de nouvelles attaques qui dénonçaient sa prétendue mollesse, se cramponnait à sa place, résolu plus que jamais à jouer un rôle de premier ordre soit dans la révolution vaudoise, soit dans la réunion de Genève. « La régénération de cette ville s'opérera d'elle-même, avait-il mandé à Talleyrand, lorsque la révolution du pays de Vaud aura pris décidément un caractère² », et le ministre lui avait répondu en applaudissant à ses efforts, en le pressant « de seconder les mouvements des patriotes vaudois », et de multiplier la propagande par les brochures et les journaux. Quant aux Genevois, Talleyrand se divertissait des difficultés soulevées pour le passage des troupes de Ménard. « Jamais les grands États ne furent si susceptibles sur l'étiquette. J'approuve votre conduite en cette occasion. En continuant l'énergie qui convient à votre caractère public, vous êtes sûr d'être avoué du gouvernement³. » Voilà qui consolait Desportes des injustes calomnies dont il était la victime à Paris, des

1. R. C. 20 janvier 1798.

2. Desportes à Talleyrand, 17 janvier 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 65.

3. Talleyrand à Desportes, 23 janvier 1798. « Mandez-moi ce que vous aurez appris de *certain* sur l'enlèvement du trésor de Berne dont le bruit avait couru. Je n'ai point laissé ignorer au Directoire exécutif que les boute-feux genevois se proposent de faire une démarche éclatante qui lui *forcera la main*, suivant leur expression, et le contraindra à *s'expliquer catégoriquement*. Ces rodomontades sont appréciées comme elles le méritent. » A. E., *Genève*, vol. 107, p. 83.

propos du colonel de la Harpe écrivant à ses amis vaudois : « Je crois le résident de Genève peu zélé, pour ne rien dire de plus ; Mangourit vaut mieux ¹ », ou de ces lâches qui étaient allés au-devant du général Ménard à Annecy, pour l'avertir « que le résident était un aristocrate dont il fallait se méfier », un ami de Carnot, l'ex-directeur prescrit ².

Non, le ministre Talleyrand ne prêtait pas l'oreille à cette avalanche d'imputations. Mais que Desportes y prit garde ! Tout dépendait de sa conduite et de son énergie. « Vous êtes fort de l'aveu du Directoire dans les démarches que vous ferez, lui mandait son chef, et je me repose sur votre zèle et votre activité qui me sont bien prouvés. Le Directoire ne cesse d'avoir les yeux sur le pays de Vaud. » Quant à Genève, c'était le même encouragement tacite aux menées suspectes du résident. Les syndics avaient été prudents en prêchant le calme à leurs concitoyens et en déférant aux réclamations de la France. Mais leurs mesures pour réprimer la contrebande arrivaient trop tard ; il y avait dix-huit mois qu'ils auraient dû les prendre, elles n'avaient « plus le même prix » aux yeux du Directoire ³. *L'Ami des lois* ne venait-il pas de prouver « que Genève était le dépôt de toutes les marchandises qui constituent le commerce anglais, que 1416 saisies, faites sur la frontière dans l'espace de trois ans, attestaient l'immensité de la contrebande, que tout Carouge dépo-

1. De la Harpe à Brun, 19 janvier 1798. FONTAINE-BORGEL, *ouvr. cité*, p. 34.

2. Desportes à Talleyrand, 29 janvier 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 110.

3. Talleyrand à Desportes, 31 janvier 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 114.

serait au besoin que les Genevois avaient été les agresseurs dans l'affaire du pont d'Arve¹ ». Et le général Pouget, peu suspect pourtant de sympathies pour Genève, n'était-il pas blâmé par le ministre de la Guerre pour avoir battu en retraite dans cette fameuse après-midi du 28 décembre, devant les milices genevoises² ?

Comment douter, après des faits aussi significatifs, des intentions cachées du Directoire ?

Le 5 février, le pharmacien Gosse, encore à Paris, traversait le boulevard Saint-Antoine, quand il rencontra Servan, l'ancien ministre de la Guerre sous la Terreur, une vieille connaissance. Et comme ils s'entretenaient de l'invasion de la Suisse, Servan ne cacha pas à son interlocuteur qu'il considérait la réunion de Genève comme imminente, qu'on en ferait une place forte, indispensable à la sécurité de la République³.

Quinze jours auparavant, avec un magnifique empressement, par 591 voix contre 15, la ville de Mulhouse avait voté sa réunion à la France⁴. Pourquoi Genève n'imiterait-elle pas cet acte de sagesse et de nécessité ? « Sans l'opiniâtreté qui fait la force de leur caractère, affirmait Desportes avec cynisme,

1. *L'Ami des lois* du 20 janvier 1798, N° 888. L'article de tête, signé P[oultier] porte pour titre : *Griefs de la République française contre les Genevois*.

2. Pouget au ministre de la Guerre, Carouge, 30 janvier 1798. *Archives historiques de la guerre*. Correspondance générale. Voir cette pièce à l'appendice, N° 8.

3. DANIELLE PLAN, *Henri-Albert Gosse*, p. 395.

4. Sur la réunion de Mulhouse à la France, cf. ERNEST MEININGER, *le Traité de la réunion de Mulhouse à la France*, fac-similé et documents inédits, Mulhouse 1910, et surtout CHARLES SCHMIDT, *Une Conquête douanière. Mulhouse*, Paris, s. d.



LE MARÉCHAL BRUNE
d'après une gravure de J.-J.-F. Tassaert.

sans cet esprit de contradiction qui flatte les Genevois d'une chétive illustration », ils s'y seraient résignés depuis longtemps¹.

*
* *

« Les *Excellences* de Berne disparaîtront comme les *Sérénités* de Gênes, écrivait Talleyrand le 7 février. Bientôt, il n'y aura plus en Suisse de républicains *souverains* et de républicains *sujets*². » Cette déclaration catégorique répondait trop aux véhémentes aspirations de Félix Desportes pour qu'il ne travaillât pas de tout son pouvoir à en assurer la réussite et par là même à raffermir sa situation personnelle à Genève.

Déjà, le général Ménard, de Lausanne où il se morfondait dans l'incertitude, l'avait interrogé anxieusement, le priant de lui donner des conseils sur la forme de gouvernement à proposer aux Vaudois « régénérés³. » Emporté par son imagination et par ses foudroyants et récents succès de propagande, Desportes ne doutait pas que ce petit pays ne demandât son agrégation à la grande République.

Dans la matinée du 4 février, un des officiers les plus réputés de l'armée française, le général Brune, traversait Genève, mais avec tant de hâte que ni le résident ni le syndic n'en furent informés⁴. Brune

1. Desportes à Talleyrand, 4 février 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 122.

2. A, E., *Genève*, vol. 107, p. 138.

3. Ménard à Desportes, au quartier général de Lausanne, 1^{er} février 1798. A. E., *Genève*, vol. 7 suppl., p. 292.

4. R. C. 5 février 1798, vol. 311. Les administrateurs Aubert et Victor furent députés « en diligence » à Lausanne, le 6 février et

venait de recevoir du Directoire exécutif le commandement de l'armée d'Helvétie et se rendait à Lausanne remplacer Ménard ou du moins le décharger de ses lourdes responsabilités ¹.

Desportes, navré de n'avoir pu lui parler à Genève, lui fit aussitôt ses offres de service, et le général en chef, prévenu par Ménard des talents de l'alerte diplomate, s'empressa de les accepter. Ces deux hommes étaient également hypnotisés par le spectre de l'Angleterre et de l'intrigue bernoise. Mus par le même ressentiment, ils allaient s'entendre immédiatement.

Dès le 14 février, Desportes expédiait à Brune trente mille pierres à feu, cinq cent mille cartouches, onze tonneaux de poudre, pour les besoins de son armée, et le général lui mandait : « Sous peu de jours, je serai en état d'agir et de vous annoncer des succès ². »

Mais sur le terrain politique, le fougueux résident marchait décidément trop vite. « Je me fais fort, en moins de trois décades, et tout en persévérant dans mon immobilité apparente, de faire solli-

furent reçus « de la manière la plus gracieuse » par le général Brune à onze heures du matin, qui les retint à déjeuner et qui leur assura « que la République française serait constamment l'amie de la patrie de Jean-Jacques Rousseau ».

1. La correspondance du général Brune relative à l'invasion de la Suisse a été conservée en bonne partie et publiée dans les t. XII, XIV, XV et XVI de l'*Archiv für schweizerische Geschichte*. Les originaux sont déposés à la bibliothèque de Berne. C'est à l'heure actuelle une source de premier ordre pour l'histoire de l'intervention française en Suisse.

2. Brune à Desportes, 8 février 1798. « L'oligarchie bernoise est pour ainsi dire une des plus importantes forteresses de l'intrigue britannique. » *Archiv*, t. XII, p. 243. Desportes à Brune, 11 février. « Cette ville (Genève) est encore imprégnée d'un vernis bernois. » *Archiv*, t. XIV p. 321, t. XII p. 255, t. XIV p. 349.

citer la réunion par les Vaudois eux-mêmes, avait-il écrit au Directoire. Je n'ai pas besoin d'acheter les cœurs, ils sont tous au Directoire¹. » Or, ces projets contredisaient formellement les intentions de Talleyrand, et trois jours après, Desportes en devait déchanter. On ne lui en demandait pas tant. Quand les « rois du Luxembourg » prirent connaissance, le 19 février, des étranges conceptions du résident de Genève, ils sursautèrent, et Merlin, immédiatement, rédigea pour Talleyrand une note « pour faire la défense la plus expresse au citoyen Desportes de provoquer, soit directement soit indirectement, la réunion du pays de Vaud au territoire de la République² ». Talleyrand, en communiquant ces ordres à son protégé, en adoucit les termes³, mais déjà ce dernier avait prudemment battu en retraite, comprenant qu'il faisait fausse route⁴.

Tandis que le général Brune concluait avec les Bernois à Payerne un armistice de quinze jours et les endormait par ses promesses pacifiques, en attendant que son collègue Schauenbourg fût prêt à entrer en scène au nord de la Suisse, avec une division de l'armée du Rhin, il ne cessait d'entretenir avec le résident de Genève la correspondance la plus active et la plus affectueuse. Ce qu'il avait appris par ses collègues de l'armée d'Italie, les généraux Kellermann, Baragney d'Hilliers, Rey, tous reçus jadis à Saint-Jean et enchantés de l'aménité du

1. Desportes à Talleyrand, 10 février 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 142.

2. A. E., *Suisse*, vol. 465, p. 293.

3. Talleyrand à Desportes, 22 février 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 171.

4. *Idem*, p. 150.

citoyen Desportes et de son épouse, avivait son désir de profiter du zèle de l'aimable diplomate¹. Il lui confiait ses préoccupations, ses déceptions, en constatant le peu d'ardeur des Vaudois à s'enrôler dans les demi-brigades françaises, pour la conquête de leurs libertés. « Il me reste des épines sans rose, des obstacles sans gloire. » A quoi Desportes lui répondait : « Les obstacles que vous avez à surmonter ne seront point inutiles à votre gloire, et au milieu des ronces dont les rochers bernois vous paraissent hérissés, vous cueillerez, soyez-en sûr, plus d'une branche de lauriers, j'oserais presque dire, plus d'une rose. » Aussi, Brune, enchanté de recevoir ces encouragements de Genève, déclarait au Directoire qu'autant ses relations avec le citoyen Mengaud, résident à Bâle étaient « désagréables et inutiles », autant celles qu'il entretenait avec Desportes « lui profitaient beaucoup² ».

La présence de l'armée française en Suisse n'occupait pas l'esprit de Desportes au point de lui

1. On trouve dans le volume 7 suppl. A. E., *Genève*, des lettres de ces généraux remerciant Desportes de son accueil. « Veuillez du haut de votre délicieuse retraite élaner votre pensée par dessus les sommets chauves et glacés des Alpes... Du coin de votre riant séjour, songez quelquefois aux républicains d'Italie. »

2. Brune à Desportes, 14 février 1798. A. E. *Genève*, vol. 7 suppl. p. 296 et *Archiv*, t. XII, p. 255. Desportes à Brune, 16 février. *Archiv*, XIV, p. 358. Brune au Directoire, 24 février. *Archiv*, XII, p. 301. Une longue dépêche de Brune à Desportes du 23 février, qui n'a pas été publiée par l'*Archiv*, donne des détails circonstanciés sur la conclusion de l'armistice de Payerne et le rôle de Herrenschwand, « l'ermite médiateur ». A. E., *Genève*, vol. 7 suppl., p. 298. Nous la reproduisons à l'Appendice, N° 9.

faire négliger la situation à Genève. Moins que jamais, il avait renoncé à son idée d'incorporer par les voies de la douceur les Genevois à la République française. Tour à tour, il invitait à Saint-Jean des citoyens des divers partis et tentait de les amener à ses vues. Le 8 février, il recevait ses amis le professeur Pictet, De Tournes, Rilliet¹, le 14, il donnait à dîner au même Pictet, à Lasserre, à Constançon². Mais, il fallait bien l'avouer, ces premières ouvertures ne rencontraient aucun succès. Toute l'éloquence du résident se heurtait à une résistance opiniâtre de ces hommes, que le danger commençait à réunir dans un même esprit patriotique, après tant d'années de discordes. Un Genevois s'étant permis d'annoncer dans un journal de Paris, *la Décade philosophique* « que le moment approchait où il faudrait que la France prononçât définitivement sur le sort de Genève », un de ses compatriotes, indigné, lui répliqua dans une brochure anonyme. « Voulez-vous que je vous dise ce qui la rehausserait votre gloire ? » écrivait-il en s'adressant aux Français. « C'est de faire de Genève un monument de votre modération, d'en faire la chaumière dans le parc du seigneur. » Or, Desportes eut la mortifiante surprise de découvrir que c'était son ami et commensal Pictet qui était l'auteur de cette énergique réplique, et cela au moment où il mandait à Talleyrand que « les habitants de Genève attendaient sans envie, mais aussi sans un grand déplaisir, leur pas-

1. Journal du pasteur Ami Dunant à la *Bibliothèque publique de Genève*.

2. Delaplanche à Micheli, 13 février. Copie de lettres 102. *Archives de Genève*.

sage à un nouveau régime ». Pour s'en consoler, il prétendait « que ce philosophe anglo-genevois avait la manie de traiter des questions politiques, auxquelles ses connaissances autant que son genre d'esprit le rendaient tout à fait étranger ». Mais l'amour-propre du résident n'en avait pas moins été douloureusement blessé¹.

Ce qui augmentait encore son dépit, c'étaient les affirmations audacieuses de Micheli, soutenant que le Directoire ne se préoccupait aucunement d'un changement à Genève et qu'il était, lui Micheli, assez en cour au Luxembourg, pour ne rien ignorer de ce qu'on y tramait contre sa patrie. Or, d'un air triomphant, Micheli rassurait ses concitoyens, contredisant par là directement les efforts du résident².

Desportes ennuyé, incertain, se demandait où le Directoire voulait en venir avec cette ville, « perpétuel foyer de discordes sur notre frontière », réclamait des instructions précises³, quand, le 4 mars, au soir, lui parvinrent de Lausanne des nouvelles qui le tirèrent d'embarras.

L'armistice conclu à Payerne avait pris fin le 28 février. Le 1^{er} mars, le général Brune a fait avancer toutes ses troupes contre la frontière bernoise, assuré que son collègue Schauenbourg descend également du Jura et marche sur Soleure. Le 2 mars, Soleure est emporté par les Français de l'armée du Rhin, Fribourg par la brigade Pijon de la division d'Italie. Le lendemain, Morat capitule, la

1. Desportes à Talleyrand, 16 et 24 février 1798. A. E., *Genève*, 107, pp. 155 et 176.

2. *Idem*, p. 179.

3. Desportes au Directoire, 4 mars 1798. *Archives nationales*, AF III 68.

route de Berne est ouverte, et le 5 mars, à une heure de l'après-midi, malgré la tragique résistance des Bernois au Grauholz, où les femmes et les vieillards ont combattu en désespérés, malgré l'affaire du pont de Neueneck où le corps de Graffenried a repoussé les grenadiers de Pijon, Schauenbourg, débouchant sur le plateau du Beundenfeld, arrive aux portes de Berne et fait son entrée dans la ville des Zaehringen. Les milices bernoises, débandées, après avoir massacré leurs généraux d'Erlach et Stettler, sont licenciées¹. C'en est fait de l'antique république, qui paie par sa perte son aveuglement à l'égard de ses sujets vaudois. Ces fiers patriciens, malgré leur héroïsme suprême, sont définitivement humiliés et vaincus.

A Lausanne, où il est accouru aux premières rumeurs de combat, pour en savoir plus long et pour offrir ses hommages à la « charmante épouse » du général Brune, Desportes apprend la grande nouvelle². Il salue la prise de Berne avec un indicible enthousiasme. N'a-t-il pas prédit depuis deux ans la chute de ces orgueilleux aristocrates ! Et, dans sa joie, il commande ses chevaux et file pour Berne.

Il arrive quelques heures après l'entrée des Français et se précipite chez Brune, transporté d'allégresse, ne tarissant pas en félicitations. Il assiste à l'organisation d'un gouvernement démocratique, il voit accourir les députés de l'Oberland et de Zurich, anxieux de connaître les intentions du vainqueur. Il applaudit à la modération du général, il s'entre-

1. Cf. outre la correspondance de Brune signalée p. 198, note 1, E. Muret, *l'Invasion de la Suisse en 1798*, 1881.

2. Desportes à Brune, 5 mars 1798. *Archiv*, XVI, p. 180.

tient longuement avec lui du sort de la Suisse¹, et quand il rentre à Genève, trois jours plus tard, Desportes est cette fois résolu à ne plus observer de ménagements.

On ne l'avait pas vu partir sans inquiétude, on pressentait quelque événement grave. Aussi la nouvelle qu'il rapporta de la chute de Berne et des sanglants combats qui s'étaient livrés plongea dans la douleur une bonne partie de la population. Qu'allait devenir Genève au milieu de ce bouleversement² ?

Hélas, Desportes n'était pas rentré depuis quelques heures, qu'on ne tardait pas à l'apprendre. Le mercredi 14 mars, il mande à la résidence l'administrateur Aubert et lui dit à brûle pourpoint : « Savez-vous ce que notre gouvernement désire de vous ? C'est votre réunion. » Le lendemain, Desportes démasque ses batteries à tous ceux qui viennent le voir. C'est d'abord Jacques Lasserre, auquel il déclare que « la réunion est entièrement décidée et que Genève deviendra le chef-lieu d'un département qui prendra une partie du pays de Vaud », puis, à onze heures du matin, il a un entretien décisif avec le syndic Butin. Sur un ton empreint de tristesse,

1. Desportes au Directoire, 8 mars. *Archives nationales*, AF III 68 ; à Talleyrand, 10 mars. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 195.

2. Les inquiétudes provoquées à Genève par la chute de Berne sont attestées par l'extrait suivant d'une lettre de Mme Gosse à son mari du 6 avril 1798 : «... Dans les premiers jours de la Terreur où nous croyions le général Brune à notre porte, le beau-frère de M. Binet-Raymond (Bosson, le sergent du mois d'avril, après avoir mis ordre à ses affaires, s'est tué pour n'être pas le témoin de l'entrée des Français, c'est un vrai Genevois. » DANIELLE PLAN, *Henri-Albert Gosse*, p. 414. « La guerre atroce que les Français faisaient alors en Suisse fut donc la cause principale des fausses démarches que firent les commissaires genevois. La consternation les jeta dans une fatale irrésolution. » GORANI, *Algéographie genevoise*, p. 140, *Bibliothèque de Genève*.

Desportes a commencé par lui déclarer qu'il lui faut maintenant rompre un silence qui l'opprime depuis longtemps et que les Genevois doivent se considérer aujourd'hui « comme placés sous de nouveaux rapports à l'égard de la République française, que ces rapports sont le résultat d'un système général qui vient d'être adopté. » Ah ! il lui en coûte beaucoup de faire cette communication, et celle-ci n'est « qu'inofficieuse, non comme du résident à un syndic, mais comme du citoyen Desportes au citoyen Butin ». La nécessité, la loi du plus fort exigent ce changement. Genève, « devenue un foyer de contrebande, un entrepôt de marchandises anglaises », a trop longtemps toléré ces fauteurs de troubles. Ne vient-on pas encore de découvrir des Genevois enrôlés dans les milices bernoises ? Dix-huit mille hommes sont réunis à Lausanne sous les ordres du général Pouget, prêts à marcher sur la ville et à lui infliger le sort de Berne. Que Genève se soumette, qu'elle accepte « la médiation » du résident et l'on ne « tirera pas la baïonnette ». Son culte, ses institutions seront respectées¹.

Butin écoute ces ouvertures, consterné, et en regagnant sa maison, il est rejoint par les citoyens Lagier et Dupré des Eaux-Vives qui l'informent que le résident leur a tenu des propos semblables. A Carouge, le bruit court que le général Pouget doit arriver incessamment avec sa division pour occuper Genève.

1. R. C., 15 mars 1798. Gasc à Micheli. Copie de lettres 102. Delaplanche à Micheli. Portef. hist. 5504 bis., *Archives de Genève*. PLAN, *Henri-Albert Gosse*, p. XLVIII. *Écho des Alpes*, N° 84. *Journal d'Ami Dignant*.

Cette soirée du 15 mars, le Conseil qui siégeait en permanence et les cercles de la ville la passèrent dans l'accablement. En vain, des magistrats s'étaient-ils rendus dans quelques « sociétés » pour « calmer les esprits » et les empêcher de se laisser aller à « une explosion dangereuse ». « Tous ne savent pas ce qui s'est passé, écrivait Delaplanche à Micheli, mais ceux qui savent sont atterrés par la terreur. » Au temple de Saint-Gervais, à l'heure du sermon, « les larmes rougissent tous les yeux¹ ». Et ce qu'il y a de terrible, c'est que le résident est furieusement pressant et pressé. On dirait qu'il est avide de réparer le temps perdu, d'annoncer à son tour au Directoire un succès diplomatique, de rivaliser avec le général Brune. Il menace à chaque instant de quitter une seconde fois Genève, si une décision n'est pas prise sur-le-champ. Ses amies, Mmes Kunkler ne cessent de répéter que s'il ne part pas pour Berne, chercher les troupes françaises, c'est uniquement par amitié pour Genève. Comme le rapporte l'administrateur Aubert, le résident ne veut que le mot « promptement, sans condition quelconque ». A l'entendre, le Directoire ne comprend pas « qu'on puisse hésiter plus longtemps à acquérir l'honneur et le titre de citoyen français ». Résister encore, c'est infailliblement provoquer l'intervention des armées françaises, enivrées par leurs victoires².

Qu'en se targuant de l'appui du général Brune et d'ordres formels du Directoire, Desportes gasconne

1. DANIELLE PLAN, *ouvr. cité*, p. 409. Cf. à l'appendice, N° 11 : *Les derniers jours de l'indépendance genevoise*. Extraits de la correspondance de Jean-Louis Micheli du Crest.

2. PLAN, *ouvr. cité*, p. XLVIII. R. C. 16 mars 1798.

effrontément, la chose est indiscutable. Pour s'en convaincre, il suffit de lire sa première lettre inédite au Directeur François de Neufchâteau, qui paraît avoir suivi de très près l'affaire : « C'est une opération très difficile, écrit-il le 16 mars, que de faire solliciter par les Genevois eux-mêmes la réunion de leur pays à la France. Ce peuple, nourri depuis trois cents ans des idées les plus républicaines, idolâtre de son indépendance, fier du petit rôle qu'elle lui permettait de jouer entre de grands États et connu d'ailleurs par l'opiniâtreté de son caractère, ne peut être amené qu'avec des peines infinies où l'on veut le conduire. Néanmoins, le résident est loin de voir de l'impossibilité à cette entreprise¹. »

Aux citoyens paraissant bien disposés, il a fait espérer qu'on leur conserverait leur hôpital, avec ses biens et ses revenus, leur collège, le culte calviniste, leur caisse d'escompte. Il demande au Directoire, qu'à l'instar de ce qui a été accordé à Mulhouse, on dispense les Genevois de toute contribution et réquisition militaire pendant deux ans. Pour les amener à composition Desportes leur a donné bon espoir, sans s'engager cependant à fond car il ignore les conditions du Directoire.

Si puissants et entraînants sont ses arguments, que, le surlendemain, Desportes paraît jubilant. A l'en croire, « les cœurs sont à lui ». Par le *seul moyen de la persuasion*, il a réussi à faire faire au peuple genevois « le sacrifice du plus beau, du plus sacré de ses droits, à se dépouiller lui-même de sa souveraineté ». Une saisie considérable de montres

1. *Archives nationales*, AF III 514, plaq. 3266. Le texte complet à l'Appendice, N° 10. *Journal d'Ami Dunant*.

et de soieries opérée l'avant-dernière nuit sur le lac et qu'il a restituée à des négociants a contribué d'une façon providentielle à cet heureux revirement. « Ainsi donc, la réunion de Genève à la France paraît à peu près infaillible. Elle sera sollicitée par les Genevois eux-mêmes, et la demande solennelle en doit être faite au plus tard sous huit jours¹. »

Qu'y avait-il au fond de tout cela? Était-ce pure fanfaronnade du diplomate, dont l'imagination galopait? Assurément non. Et Desportes était fondé à croire que ses conseils menaçants allaient triompher d'un jour à l'autre. Le 19 mars en effet, le Conseil souverain, assemblée formée de tous les citoyens et réunissant près de 4.000 votants — chiffre qui n'avait pas été atteint depuis plusieurs années — avait décidé par 3.936 voix contre 384, de remettre le sort de la République à une grande commission de 130 à 140 membres où entreraient tous les fonctionnaires publics de l'État. Cette commission, pendant un mois, aurait le pouvoir de « prendre et d'exécuter toutes les résolutions qu'elle estimerait nécessaires au salut des citoyens ». En votant cette résolution conçue en des termes aussi vagues, aussi ambigus, les Genevois espéraient gagner du temps, comme le leur recommandait Micheli, de Paris². Ils attendaient du hasard un secours inespéré, qui les tirerait d'an-goisse. Le résident, lui, considérait ce vote sous un

1. Desportes à François de Neuchâteau, 18 mars 1798. AF III 514, plaq. 3266. Le texte à l'appendice, N° 12.

2. Micheli au Conseil, 19 mars 1798. Voir cette pièce à l'Appendice, N° 13.

tout autre jour. Il y vit le triomphe imminent de ses menées. « Les résolutions nécessaires au salut des citoyens » n'équivalaient, dans sa pensée, qu'à une solution : l'annexion. Avec une juste et extraordinaire clairvoyance, il comprit — ce qui échappait aux Genevois — que cette *commission extraordinaire* composée d'un nombre de citoyens beaucoup trop considérable, serait incapable de prendre des décisions énergiques, qu'elle serait fatalement divisée, ballotée d'un avis à l'autre, exposée à toutes les hésitations, et par là même dans l'impossibilité de lui résister¹. Il aurait ainsi beau jeu pour la « travailler » et détruire chez elle toute velléité d'indépendance.

« Les succès du résident dépassent son attente », écrivit-il à François de Neufchâteau, dès qu'il fut informé de cette élection. « La première et sans doute l'unique opération de cette commission sera de demander au Directoire la réunion de Genève à la République française. » Sa hâte d'en finir, sa joie étaient si vives, qu'il comptait que tout serait achevé au plus tard sous six jours². Aussi, s'occupait-il déjà, pour ne négliger aucune précaution et pour frapper les Genevois par un appareil militaire imposant, plus convaincant que tous les raisonnements du monde, d'obtenir du général Brune un millier de soldats commandés par un officier ayant du tact et de l'autorité. Précisément, Desportes apprenait qu'il venait d'arriver à Sécheron, dans l'hôtellerie des frères Dejean, un officier se rendant de

1. *Journal d'Ami Dunant*. Desportes à François de Neufchâteau, 20 mars 1798. *Archives nationales*, AF III 514, plaq. 3266. Le texte à l'Appendice, N° 14.

2. Desportes à Talleyrand, 20 mars 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 204.

Berne à l'armée d'Angleterre. Le général Girard dit Vieux, alors âgé de quarante-huit ans, fils d'un horloger de Genève, avait servi douze ans dans les gardes suisses. Banni de la République en 1781, à la suite d'une rixe où il avait eu le malheur de tuer un citoyen, condamné même à être pendu en effigie, il s'était engagé en 1793 dans les volontaires de la Gironde, avait été nommé lieutenant-colonel du troisième bataillon, s'était courageusement comporté à l'armée du Rhin et Moselle, y avait conquis le grade de général de brigade ¹. Lors de la prise de Berne, Girard était entré le premier dans la place, à la tête de l'avant-garde de Schauenbourg.

Desportes, prévenu de sa présence, ne crut pas trouver d'officier plus apte et plus sympathique aux Genevois, que ce brave dont on lui avait vanté l'affabilité. Il le réclama ce même jour au général Brune, persuadé que la réunion était imminente, au grand

1. Jean-Pierre Girard, dit Guerre, était né à Genève le 9 août 1750. Il avait ajouté à son nom celui de *Vieux*, nom d'un grenadier de ses amis qui lui avait prêté son passeport pour s'enfuir de Genève. Il s'engagea dans les gardes suisses en mai 1768, fut nommé sergent en mai 1775, fut congédié le 20 juin 1780, rentra à Genève, en fut exilé en 1781, y rentra couvert par une amnistie, mais fut de nouveau banni l'année suivante. fut élu chef du 3^e bataillon des volontaires de la Gironde le 8 septembre 1791, général de brigade le 2 novembre 1793 et mourut à Arras le 5 mars 1811 comme commandant du Pas-de-Calais. Une note de son dossier porte : « Brave homme et excellent patriote. Il n'est point d'homme plus digne que lui d'occuper la place de général. Ses connaissances militaires et son zèle infatigable pour le service de la République lui ont gagné l'estime générale de l'armée. (Signé) Général GOUVION-SAINT-CYR. » C'est à Bienne, le 22 février 1798, que Girard avait reçu l'ordre de se rendre à l'armée d'Angleterre. *Archives administratives de la Guerre* et communication obligeante de M. Georges Sens à Arras.

2. Desportes à Brune, 19 mars 1798. *Archives historiques de la Guerre*, armée d'Helvétie. Publiée dans l'*Archiv*, t. XVI, p. 282.

chagrin du général Pouget, qui estimait avoir des droits, en raison de sa conduite à Carouge dans les derniers mois ¹. Le général Girard dit Vieux opposa d'abord un refus formel aux propositions du résident. Puis, ému par « le tableau déchirant » que lui fit Desportes de la situation de Genève, il finit par les accepter ².

C'était tout de même aller un peu vite en besogne. Malgré son affection pour Desportes, le général Brune fut surpris de cette demande ; aucune dépêche du Directoire ne disait mot d'une intervention armée à Genève³. Le résident ne prenait-il pas un peu trop facilement ses espoirs pour des réalités ? N'agissait-il pas avec précipitation ? Le vainqueur de Berne était perplexe, d'autant plus, qu'encouragé par Desportes, il venait de commettre une erreur dans l'organisation de la future Helvétie. Il avait combiné un plan de partage des XIII cantons, en formant trois républiques distinctes, aux noms sonores et pittoresques, la Rhodanique, l'Helvétique et le Tellgau, mais sur les réclamations et les cris d'orfraie des patriotes suisses de Paris, des de la Harpe et des Pierre Ochs, le Directoire avait désavoué son général et lui avait enjoint d'en revenir à son ancien projet d'une république une et indivisible⁴. Desportes — on n'en peut douter — avait con-

1. Le général Pouget à Brune, 21 mars 1798. *Archiv*, t. XVI, p. 292.

2. Lettre de Girard du 16 janvier 1799. *Communication particulière*.

3. Brune à Desportes, 20 et 21 mars 1798. A. E., *Genève*, vol. 5 suppl., pp. 303 et 304. Publiées dans l'*Archiv*, t. XV, pp. 390 et 395.

4. Il convient de relever ici que contrairement à l'opinion répandue, c'était le Directoire qui avait pris l'initiative de ces trois Républiques, dans une dépêche adressée à Brune dès le 27 février et dont on trouvera le texte au tome XVI de l'*Archiv* à la date. Le Directoire, il est vrai, abandonna très vite ce projet pour celui

tribué par ses conseils à cette erreur du général en chef. A la future république rhodanique il comptait adjoindre Genève et son territoire. Il fut non seulement déçu mais vexé du désaveu du Directoire. « Cet incident fâcheux », immédiatement connu en Suisse et à Genève, détruisait l'effet des victoires françaises, diminuait l'autorité de Brune; bien plus, les patriotes genevois en venaient à croire que Desportes comme Brune n'était pas soutenu par son gouvernement, qu'il agissait de son propre mouvement. En quelques heures, les heureuses dispositions dont se félicitait le résident avaient totalement changé¹. Et quel dommage ! Au moment où tout cheminait suivant les prévisions de l'intrigant agent.

La Commission extraordinaire, réunie dans la salle de la cour criminelle de l'Hôtel de ville, avait jusque-là perdu son temps en des discussions de forme et d'ordres du jour. La division régnait dans son sein, annihilait toute décision féconde². Et pendant ce temps, le résident ne cessait de convier les citoyens chez lui, de les « travailler » par la persuasion, par la douceur ou par la terreur. Aux industriels, il assurait qu'on avancerait deux millions à leurs fabriques, qu'ils auraient d'immenses commandes en France; aux commerçants, que le

d'une République une et indivisible, pas assez vite cependant pour que Brune ne s'en emparât. On sait que ce dernier ne persista pas longtemps dans cette idée, mais il n'en est pas moins avéré que le général Brune en proposant trois Républiques distinctes, ne fit que s'inspirer d'instructions du Directoire.

1. Desportes à François de Neufchâteau, 22 mars 1798. *Archives nationales*. AF III 514, plaq. 3266. Voir le texte à l'appendice, N° 15, Cf. n° 22.

2. Procès-verbaux des séances de la *Commission extraordinaire*. R. C., vol. 313.

Rhône, rendu navigable, ferait de leur ville un entrepôt central, la rivale de Lyon; au vieux parti protestant, que le culte serait conservé intact; aux riches, qu'ils ne seraient plus exposés aux violences et aux exactions des révolutionnaires; aux sans-culottes, que c'était le seul moyen d'éviter le triomphe de la réaction; aux fonctionnaires, il promettait des places plus lucratives¹. Sous ce flux de promesses, à ces perspectives miroitantes et dorées. déjà plusieurs s'étaient laissé prendre, commençaient à céder.

Et voici que le maladroit contre-ordre du Directoire, l'inopportune intervention des la Harpe, des Pierre Ochs compromettait tant d'efforts, de si beaux résultats!

Desportes ne pouvait s'y résigner. Tandis qu'il adjurait son protecteur François de Neufchâteau de lui venir en aide, il déployait toutes les ressources de son prodigieux esprit d'intrigue à frapper l'esprit des Genevois et à gagner sa partie.

Le blocus de la ville reprenait intense. Desportes n'accordait de passeports aux citoyens qui désiraient voyager en France qu'à ceux qui lui promettaient leur signature pour la réunion. A l'égard des autres il demeurait impitoyable². Tour à tour devant ses visiteurs, il jouait la colère et le chagrin. Le 23 mars, recevant des députés de la Commission extraordinaire qui s'étaient déclarés prêts à tous les sacrifices, sauf leur indépendance, il refusait net leur note, et graduant savamment ses effets, il leur annonçait son départ imminent de la ville en vertu

1. JULLIEN. *Histoire de Genève racontée aux jeunes Genevois*, p. 90.

2. BÉRENGER, *Histoire des derniers temps de la République de Genève*, p. 90.

d'ordres du Directoire¹. S'il faut en croire Gorani, un aventurier italien alors réfugié à Genève, on le vit un certain soir debout à la porte de son hôtel, crier à ses gens de préparer des lits pour le général, pour le commandant, pour tout l'état-major de l'armée qui devait entrer la nuit même dans les murs de Genève². Le pis c'est qu'effectivement, ce jour-là, des colonnes de troupes renvoyées de l'armée d'Italie défilaient dans le pays de Gex et fortifiaient ces rumeurs.

« Je suis bien aise de vous prévenir », avait-il dit aux administrateurs Aubert et Vernes, le 23 mars, qu'à deux heures j'ai reçu un courrier dont les dépêches m'appellent ailleurs pour affaires importantes. Néanmoins, je resterai pour traiter ici si vous acquiescez à mes dispositions. » Ce n'était point là un effronté mensonge; le Directoire avait en effet ordonné au résident de se rendre à Berne, mais Desportes se gardait bien d'ajouter qu'il ne s'agissait que d'un entretien avec le nouveau commissaire du Directoire, Lecarlier, envoyé en Suisse pour y remplacer Brune et que cette mission ne présentait aucune menace pour Genève³.

Au reste, les Genevois, encouragés de Paris à

1. R. C. vol. 313. *Journal d'Ami Dunant*. Les syndics à Micheli, 23 mars 1798 «... Le citoyen résident a reçu aujourd'hui un courrier qui lui a apporté, à ce qu'il dit, l'ordre de se rendre ailleurs pour une mission importante. Il y a donc lieu de présumer que s'il part, ce ne sera pas uniquement par mécontentement de la conduite des Genevois... L'esprit général répugne beaucoup à demander la réunion de Genève... Mais si des moyens de force venaient à se déployer contre les citoyens, comme le résident l'insinue, ils sont bien décidés à n'opposer aucune résistance. » Copie de lettres, N° 102. *Archives de Genève*.

2. GORANI, *Algéographie genevoise. Bibliothèque publique de Genève*. BÉRENGER, *Histoire des derniers temps...*, p. 79. *Journal d'Ami Dunant*.

3. La lettre du Directoire à Desportes est perdue comme beaucoup d'autres pièces de cette époque. Mais son existence est

« louvoyer » par des lettres de Michel Micheli et du pharmacien Gosse, ne prirent pas au sérieux cet ultimatum et la colère de Desportes se reporta sur les députés genevois dont les conseils ruinaient ses plus savantes conceptions¹. Pourtant, il avait réussi à convaincre quelques citoyens influents parmi le peuple; on disait que Jacques Grenus, Chalumeau, l'ancien conseiller Jacob Tronchin et Isaac Cornuaud, l'illustre polémiste, qui avait joué un rôle capital dans la Révolution, étaient conquis par son éloquence et gagnés à l'annexion². A Paris, Desportes ne doutait plus de l'appui du Directoire. Chacune de ses dépêches à François de Neufchâteau était lue attentivement au Luxembourg. « Le zèle du résident mérite d'être soutenu », écrivait François de Neufchâteau le 23 mars, et le surlendemain, s'associant aux inquiétudes de son protégé, il ajoutait : « Il me semble que l'intention du Directoire est de se prononcer nettement et d'en finir avec toutes ces incertitudes³. »

Cet avis l'emporta au Luxembourg. Les deux arrêtés que prit le Directoire dans sa séance du 25 mars prouvèrent que le gouvernement était lui aussi décidé « d'en finir ». Ce jour-là, conformément à ses propositions, il fut accordé à Félix Desportes pleins pouvoirs du Directoire de recevoir, « en qualité de commissaire du gouvernement, le vœu des citoyens et habitants de la République de Genève » relatif à

attestée par une note de François de Neufchâteau en marge d'une lettre de Desportes du 24 mars reproduite à l'Appendice, N° 18.

1. Desportes à François de Neufchâteau, 24 mars 1798. Reproduite à l'Appendice, N° 18..

2. *Journal d'Ami Dunant*. Les *Mémoires* d'Isaac Cornuaud, récemment publiés, s'arrêtent malheureusement en 1795 et ne fournissent aucun renseignement sur la réunion.

3. *Archives nationales*, AF III 514, plaq. 3266.

la réunion, d'organiser les autorités provisoires et de requérir du général commandant en Suisse « la force armée nécessaire au maintien de la tranquillité publique ainsi qu'à la solennité qui pourrait avoir lieu à l'occasion de la réunion ». Le président du Directoire, Merlin, qui rédigea ces actes d'une si haute importance, autorisait Desportes à confirmer aux Genevois la garantie de leur culte, de leur collège, hôpital, caisse d'escompte, etc ; et même la dispense des réquisitions de guerre pendant deux ans. Il l'engageait à s'inspirer du traité tout récent conclu avec Mulhouse et à le prendre pour modèle. Enfin, le lendemain 26 mars, Merlin ajoutait un ordre secret à ses instructions de la veille. Il enjoignait à Desportes de faire insérer dans le traité de réunion une clause excluant Mallet-Dupan, le fougueux journaliste contre-révolutionnaire, d'Ivernois et Duroveray, deux Genevois fixés en Angleterre, de tous les privilèges concédés aux futurs citoyens « comme ayant écrit ou manœuvré ouvertement contre la République française¹ ».

Ainsi, cet ostracisme dont on a voulu rendre Desportes responsable est entièrement imputable au gouvernement français. Peut-être lui fut-il suggéré par Soulavie, qui, revirement inattendu, s'était montré en ces derniers mois l'adversaire de la réunion, mais qui n'avait pas renoncé à ses terribles rancunes².

1. *Archives nationales*, AF III 514, plaq. 3266. Toutes ces pièces sont reproduites à l'Appendice, N^{os} 21 et 23.

2. Les *Archives nationales*, AF III 514, plaq. 3268, renferment une longue note anonyme, mais qui est de la main de Soulavie, datée du 25 mars 1793, et qui tend à prouver : 1^o que la réunion ne donne aucun profit pécuniaire à la France ; 2^o que l'administration d'un peuple turbulent coûtera des sommes extraordinaires ; 3^o qu'en gardant pour la France les trois mandements de Genève situés en France, c'est au contraire donner à la République de petites peuplades

Un courrier extraordinaire fut dépêché à Desportes, porteur de ces actes impatientement désirés. Et aussitôt les journaux de la capitale, *l'Ami des lois* en tête, annoncèrent l'annexion de Genève comme un fait imminent ou même accompli. On attendait pour la fin de la décade à Paris les députés chargés d'exprimer les vœux des citoyens de Genève. Poulthier félicitait Desportes, après l'avoir naguère durement tancé¹.

Le pharmacien Gosse, mieux informé, s'efforçait de rétablir les faits et d'éclairer la religion du Directoire qu'il estimait avoir été surprise². Ne savait-il pas de source certaine que les Genevois, ne voyant pas arriver les baïonnettes françaises et constatant que Desportes remettait de jour en jour son départ, persistaient dans leurs hésitations et recommençaient à espérer³.

Si les dires de Gosse se confirmaient, si vraiment Desportes mystifiait ses chefs et Genève, c'en était fait à tout jamais de sa situation et de son crédit à Paris. A tolérer encore de nouveaux renvois, toute son œuvre était compromise.

agricoles et républicaines, etc. Nous reproduisons cette pièce à l'Appendice, N° 19.

1. 25 mars. — « La petite République de Genève vient de prononcer unanimement son vœu pour être réunie à la grande République française. » 26 mars. — « Genève est tranquille ; les habitants en général sentent l'avantage de leur réunion à la République et le citoyen Desportes, qui s'est comporté avec beaucoup de sagacité dans cette occasion, a reçu des députations composées des coryphées de plusieurs partis opposés, qui l'ont assuré de leur accord parfait pour cette réunion, en le priant d'oublier les divisions qui ont trop longtemps affligé leur pays... »

2. Sa lettre au Directoire du 28 mars se trouve dans D. PLAN, *Henri-Albert Gosse*, p. LV.

3. Delaplanche à Micheli, 27 mars 1798. *Archives de Genève*, Port. hist., 5504 bis.

CHAPITRE VIII

LA CHUTE

Le mercredi 28 mars 1798, le secrétaire d'État Esaïe Gasc achevait une longue dépêche à l'adresse de Micheli à Paris, dans laquelle il lui mandait « que l'espèce de calme où nous sommes dans ce moment rehausse toutes les espérances... On trouve qu'il faut attendre qu'on nous demande plutôt que de nous hâter d'offrir... On parle avec une dignité qui contraste un peu avec le délabrement de nos affaires... » Il avait fermé et cacheté sa missive, et il s'apprêtait à la remettre au courrier, quand on lui annonça qu'un extraordinaire attentat venait d'être commis au Grand-Mézel¹. Le drapeau tricolore placé sur la porte de la résidence avait été sali pendant la nuit par des inconnus, maculé par un liquide noirâtre,

1. *Archives de Genève*, Port. hist. 5504 bis. Sur l'incident du *Drapeau taché*, cf. journaux d'Ami Dunant, de Braillard, d'Isaac Bourdillon, les lettres de Delaplanche à Micheli, la lettre de Desportes à Talleyrand du 20 mars 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 213. Lettre de Butin à Gosse, 3 avril 1798. Copie dans les papiers Edmond Pictet, cahier 91. *Bibliothèque de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*. BÉRENGER, *Histoire des derniers temps...*

composé « d'encre et de noir de fumée ». Des criminels avaient profité d'une défaillance de la garde bourgeoise, postée devant l'hôtel de Desportes, pour se livrer à cette stupide et inqualifiable manifestation. Et la nouvelle s'en répandait en ville dès la pointe du jour, provoquant partout une immense émotion.

Le Conseil et la Commission extraordinaire, aux premières rumeurs, consternés à la pensée des conséquences de cet acte, dépêchèrent à Desportes les administrateurs Aubert et Richard. Mais ceux-ci, malgré leur hâte de se rendre à Saint-Jean, trouvèrent le résident déjà en route et hors de lui, dans une violente colère. Il consentit cependant à faire arrêter sa voiture, il les invita à y monter, mais arrivé au Grand-Mézel, il se précipita dans son hôtel, et aidé de son cocher et d'un serrurier, il enleva le drapeau souillé. Puis, dans son salon qu'il arpentait à grands pas, il interpella rudement les conseillers : « Malheur à Genève, s'écria-t-il : Ce qu'on a osé ici dépasse ce que l'on a tenté à Rome. »

De toutes les rues, la foule accourt, se masse à la porte de la résidence. Les regards s'interrogent, anxieux, interdits. Quels sont les auteurs de cette insulte ? On relève des traces du liquide noirâtre sur le sol jusqu'à la Porte Neuve.

De nouveaux conseillers pénètrent auprès de Desportes, le supplient de se calmer, de ne pas confondre la masse des Genevois avec les malfaiteurs qui se sont permis un pareil outrage. Ils s'adressent à lui avec tout le « pathétique » dont ils sont capables, ils l'implorèrent d'accepter un drapeau neuf, qu'on s'empressera d'aller chercher. Desportes finit par céder à tant d'instances, son expression s'adoucit. « Et

bien, qu'on le replace vite ! » leur dit-il ! A ces mots, les magistrats se jettent à son cou, se confondent en remerciements, et deux d'entre eux, les citoyens Lasserre et Pictet, rentrent en hâte à l'Hôtel de Ville, se font introduire auprès du Conseil qui s'est réuni, et là, d'une voix entrecoupée par l'émotion, s'écrient : « Vite un autre drapeau ! Le résident veut bien l'accepter. Son bon cœur n'a pu résister à nos vives instances. C'est un brave homme ! »

Une heure plus tard, le syndic Gervais, suivi de tout le Conseil et de la Commission extraordinaire, se rendait au Grand-Mézel, et Gasc, portant un étendard neuf, le remettait au résident. Gervais et Souter-Martin, au nom de la Commission, prononçaient deux vibrantes harangues, on se donnait l'accolade, et tandis que Desportes se tenait debout sur le perron de son hôtel, un immense cortège de citoyens, plus de cinq mille personnes, montait de la Tertasse et défilait devant le représentant de la République française qui s'inclinait gracieusement, tandis que des femmes, postées aux fenêtres des maisons voisines, contemplaient avec curiosité cette impressionnant spectacle.

En regagnant sa campagne de Saint-Jean où il emmenait déjeuner les députés Aubert et Richard, Félix Desportes, le visage rayonnant, relatait à sa femme tous les incidents de cette inoubliable matinée. Quand il avait pris congé des syndics, ceux-ci lui avaient annoncé qu'une récompense de deux mille écus ou de vingt mille florins était promise au dénonciateur de cet odieux attentat. Après une si éclatante réparation, le résident ne pouvait que se déclarer satisfait.

D'autant plus, qu'immédiatement, des soupçons surgissaient chez plusieurs Genevois sur l'auteur de cet acte. Certains se demandaient s'il n'avait pas été perfidement préparé par le résident lui-même. Un citoyen de Plainpalais, qu'on disait bien informé, répondait à ceux qui l'interrogeaient : « M. le résident se moque de nous. Est-ce qu'un fait qui s'est passé en ville peut être connu en campagne... *Hors des portes, personne ne peut le savoir.* » Des plaisants répétaient ce vers de Virgile : *Félix qui potuit rerum cognoscere causas*, et les patriotes de la *Grille* et du *Faisceau* se divertissaient de ce jeu de mots.

Néanmoins, à considérer les faits avec attention, il est difficile d'accuser Desportes d'une pareille machination. Il était véritablement trop perspicace pour recourir à un artifice si grossier, et lui-même, dans un rapport adressé au Directoire, où il n'avait rien à cacher de son dessein, se défendit d'en être l'auteur¹. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que l'affaire du *Drapeau taché* survint fort à propos pour tirer Desportes de l'embarras extrême où le plongeait la résistance des Genevois. En assistant à cet imposant défilé, en voyant tant d'expressions inquiètes braquées sur lui, en entendant ces cris de *Vive le résident ! Vive la République française !* saluer son acceptation du drapeau neuf, Desportes fut envahi d'une joie intense. Il se croyait au bout de ses efforts. Depuis tant de mois qu'il luttait, qu'il intriguait jour après jour, « pour vaincre la ré-

1. *Exposé de la conduite du citoyen Desportes à l'occasion des insultes faites au drapeau tricolore à Genève. Archives nationales, AF III 68. Voir le texte complet à l'Appendice, N° 25.*

pugnance de tout un peuple, pour le séduire, pour l'enthousiasmer», cet événement inattendu lui donnait soudain l'illusion qu'il triomphait. Une pareille manifestation ne laissait plus de doute. Par leurs acclamations, les Genevois affirmaient leur soumission, leur adhésion à l'acte indispensable, à l'annexion. « Encore quelques jours, mandait Desportes au Directoire le 30 mars¹, et Genève se précipite elle-même tout entière dans les bras de la France ! »

Aussi, avec quel air conquérant, dans cette même après-midi du 28 mars, il avait montré — de loin — ses pouvoirs, reçus à l'instant du Directoire, à deux membres de la Commission extraordinaire venus à Saint-Jean ! Cependant, comme on lui demandait sur quelles bases on entrerait en négociation, Desportes avait hésité un instant avant de répondre qu'on ne discuterait que la réunion volontaire de Genève à la République française, et, comme il répétait à nouveau que c'était là l'unique principe « d'après lequel on pût espérer de traiter », ses visiteurs avaient cru remarquer qu'il n'y avait pas dans ses paroles « ce ton ferme et positif qui ôte toute espérance² ». Trompés par sa réception « affectueuse », ils avaient rapporté à leurs collègues des impressions meilleures.

Le surlendemain de l'affaire du drapeau, le 30 mars, deux autres administrateurs, allant saluer à Carouge le général Brune, qui quittait la Suisse pour gagner à bride abattue l'armée d'Italie, croyaient discerner eux aussi, au cours d'un entretien très amical avec

1. *Exposé de la conduite du citoyen Desportes à l'occasion des insultes faites au drapeau tricolore à Genève. Archives nationales, AF III 68. Voir le texte complet à l'Appendice, N° 25.*

2. Les syndics à Micheli, 29 mars 1798. *Archives de Genève, Port. hist. 5504 bis.*

le général, des motifs d'espérer. A les entendre, Brune aurait « trouvé indignes les chicanes faites aux Genevois¹ ».

Malgré toutes les affirmations de Desportes à son gouvernement, la majorité des Genevois opposait une sourde et tenace résistance à l'annexion. Chose curieuse, c'étaient maintenant les révolutionnaires, les exaltés, les « patriotes », qui montraient le plus d'énergie, des gens comme Jacques-Daniel Martin, Bellamy, Neff, les orateurs des clubs avancés. Le résident avait beau les attirer chez lui, les combler de prévenances, les plus captieux raisonnements de *la perruque blonde*, de *Divos*, comme ils l'avaient baptisé, les laissaient froids. Le 3 avril, il avait fait venir à Saint-Jean Mourier, compromis jadis dans les émeutes de 1794 et 1796. « Eh ! bien, camarade, lui avait-il dit, vous êtes un brave homme ; on fera de vous un militaire, vous êtes, vous, des patriotes qu'on n'oubliera pas. Vous rappelez-vous, lorsque vous avez cerné le Conseil ? Voilà du courage ! » Mais, en vain, Desportes l'avait embrassé et congédié en le frappant sur l'épaule. L'autre était parti, réservé, peu convaincu².

L'anxiété croissante qui accablait Genève se traduisait partout. Le 1^{er} avril, jour où entraient en fonctions les quatre nouveaux syndics, Moïse Moricand, Samuel Mussard, Louis Guérin, Paul-Louis Rival — personnages sans notoriété, plus obscurs encore que leurs prédécesseurs — une foule morne et triste avait envahi la cathédrale de Saint-Pierre. Une amie

1. Un Genevois anonyme à Micheli, 3 avril 1798. *Id.*, R. C., 30 mars.

2. Lettre anonyme citée dans la note précédente. *Journal de Bourdillon-Dieday*.

de Genève, Mme Ausset, écrivait à Reybaz : « Le deuil se voit jusque sur la façade des maisons¹. »

La Commission extraordinaire piétinait sur place, malgré des séances quotidiennes; les timorés qui y dominaient annihilait toutes ses résolutions. Desportes, au courant de ce qui s'y tramait, avait beau jeu pour la terroriser, et il passait avec une égale facilité des flatteries aux pires menaces, lorsqu'il s'entretenait avec l'un de ses membres. « Le Directoire est fatigué de vos délais, leur disait-il, leur prolongation ne pourrait que l'irriter davantage, il veut votre réunion². »

Le 5 avril, il entra dans une véritable fureur en apprenant que la Commission avait décidé de publier un rapport sur ses opérations jusqu'à ce jour. « Vous allez répandre, dit-il aux députés, un écrit qui aura les suites les plus funestes; il est un outrage pour moi, un outrage pour le Directoire³. » L'impudent diplomate devinait en effet que cette publication révélerait à Paris une situation absolument contraire

1. Mme Ausset à Reybaz. Vevey, avril 1798. «... Mais Genève, qu'en sera-t-il? Bien des personnes parient qu'elle conservera son indépendance, parce qu'elle ne peut plus la perdre sans que la France s'avilisse. Il est déjà bien au-dessous d'elle d'avoir employé tant de rubrique (*sic*) et d'astuce pour l'y amener. Pendant que les papiers disent que les Genevois ont demandé la réunion, on m'écrit dudit Genève qu'il n'y a qu'un seul vœu *contraire* et que le deuil se voit jusque sur la façade des maisons. Le résident a eu des membres de la Commission et leur a paru moins empressé de presser l'affaire et conseiller d'éviter les incidents. Le bon homme ! Vous avez su la fâcheuse histoire du drapeau. D'après les données qu'on a pu recueillir, il paraît que ce sont des étrangers. D'autres assurent que c'est le résident lui-même et qu'on a trouvé le pot au noir sur sa fenêtre. J'ai peine à croire à une telle abomination... » *Bibliothèque de Genève*. Manuscrit Reybaz, Mre III a, fol. 310.

2. R. C., 3 avril 1798.

3. R. C. BÉRENGER, *Histoire des derniers temps...*, p. 106.

à ses dires, lui attirerait les pires ennuis et compromettrait ses menées. Déjà, il avait eu tant de peine à convaincre le général Schauenbourg, successeur de Brune en Helvétie, de lui envoyer un millier d'hommes. Schauenbourg protestait contre ses exigences, alléguait que Desportes pouvait se passer de faire faire une si longue promenade « à des soldats harassés et mal habillés » pour aller « parader à Genève ¹ ». Mais le résident disposait d'autres moyens d'intimidation. Depuis une quinzaine, il cernait absolument Genève par son cordon de douanes, il ne laissait arriver en ville aucune denrée, il n'accordait de passeport qu'aux Genevois qui lui promettaient leur appui. « On nous cerne comme une place assiégée », écrivait le Genevois de Luc à son frère ². Or, ce jour-là, 5 avril, Desportes triompha de nouveau du semblant de résistance de la Commission extraordinaire en autorisant la levée des barrières. La Commission fit mettre les scellés sur les exemplaires imprimés de son rapport et se contenta d'en faire lire des copies manuscrites dans les clubs et dans les églises de la campagne ³.

Le dimanche 8 avril, jour de Pâques, le résident sortit de Genève et se rendit à Céligny, petite enclave genevoise située dans le pays de Vaud. Il réunit chez l'assesseur Chenevard les notables de la localité et leur vanta avec tant d'astuce les avantages de la

1. Lettres de Schauenbourg au ministre de la Guerre des 1^{er} et 4 avril 1798. Nous les reproduisons à l'Appendice, N^{os} 24 et 26. *Archives historiques de la Guerre*, armée d'Helvétie.

2. Extraits de la correspondance de Guillaume-Antoine de Luc à son frère Jean-André en Angleterre. Lettre du 10 avril 1798. *Papiers Edmond Pictet*, cahier 84. Cf. Appendice, N^o 20.

3. R. C. BÉRENGER, *Histoire des derniers temps...*

réunion, qu'il emporta leur adhésion¹. Cinq jours plus tard, le bruit se répandait à Genève qu'un détachement de 800 soldats français venait d'arriver à Coppet, et qu'ils allaient incessamment occuper la ville².

On approchait, il n'en fallait plus douter, de l'instant décisif. Les lettres de Micheli devenaient de plus en plus rares, et en fait d'espérances ou de garanties, elles n'en donnaient aucune. Au contraire, ce qu'on savait du Directoire était inquiétant. « Le pentandrique Reubell, disait Butin, veut absolument la réunion, et l'on sait qu'il la désire autant qu'il a désiré la destruction des oligarques bernois³. » Micheli avait fini par offrir au Directoire les plus humiliantes concessions. Genève accepterait une garnison et une douane françaises permanentes, elle modifierait ses lois criminelles, elle ferait des sacrifices d'argent. Il n'avait obtenu aucune réponse. Et de Berne, le chirurgien Jurine, après une conversation avec le commissaire français Lecarlier, en avait conclu que tout espoir de sauver l'indépendance de sa patrie était évanoui. En prolongeant les attermoiements, « ces négociations à la Malmesbury », selon l'expression de Desportes, on s'exposait à être *conquis*⁴.

Alors, le 12 avril au soir, la Commission extraordinaire, que Desportes, le matin même, avait sommée de lui donner une réponse dans la journée

1. *Journal d'Ami Dunant* (Dunant était pasteur de Céligny). Desportes au Directoire, 9 avril 1798. *Archives nationales*, AF III 514, plaq. 3268.

2. *Journal d'Ami Dunant*. Gasc à Micheli, 11 avril 1798. *Port. hist.* 5504 bis. *Archives de Genève*.

3. DANIELLE PLAN, *Henri-Albert Gosse*, p. LIII.

4. BÉRENGER, *Histoire des derniers temps...*, p. 98.

avant six heures, prit l'engagement formel de la fournir le mercredi 18 avril à minuit, si, à ce moment-là, elle n'avait reçu de Paris aucun rapport décisif¹. Après bien des objections, le résident consentit à ce nouveau délai, mais il y mit une condition : dans l'intervalle, le Conseil général, assemblée souveraine de tous les citoyens de la République, serait convoqué à Saint-Pierre pour proroger les pouvoirs de la Commission extraordinaire. On convint qu'il le serait le dimanche 15 avril.

Il avait fallu discuter âprement avec le résident pour obtenir son consentement. Desportes marchait à grands pas dans son salon, devant les députés du Conseil, répétant : « Je vous l'ai dit, vous ne recevrez point de réponse de Paris, ni dans peu de jours ni jamais. Il me faut une réponse positive, un *oui* ou un *non*². » Et pour leur fermer la bouche, il brandissait ses pouvoirs, affirmait qu'il possédait maintenant, 1.011 signatures de citoyens genevois en faveur de l'annexion. Ce chiffre, en effet, paraissait impressionnant, mais au bout de deux jours, les syndics étaient édifiés sur sa valeur. Ils apprenaient que plusieurs citoyens, entre autres tous les régents du Collège, le jour de l'affaire du drapeau, étant arrivés trop tard au Grand-Mézel pour défiler devant Desportes, le portier de la Résidence leur avait présenté un registre sur lequel ils avaient signé. Voilà ce que Desportes représentait comme un vœu de réunion³ !

1. Gasc à Micheli, 11 avril 1798. Butin à Micheli, 12 avril 1798.

2. R. C. BÉRENGER, *ouv. cité*, p. 108. Gasc à Micheli, 13 avril 1798. Port. hist., 5504 bis.

3. *Idem*. Un Genevois à Micheli, 14 avril 1798. *Idem*.

Quoi qu'il en soit, le terme fatal une fois fixé, les magistrats de Genève semblèrent plongés dans une sorte de prostration, attendant leur unique salut d'une dépêche de Micheli¹. Elle arriva enfin par un courrier extraordinaire, le vendredi 13 avril, à huit heures du matin, et bien que cette missive n'apportât aucun espoir, aucune nouvelle favorable, le bruit se propagea aussitôt en ville, par le fait seul qu'elle ne mentionnait pas une demande immédiate du Directoire pour la réunion, que la République était momentanément sauvée. « Elle monta les esprits, dit un Genevois, jusqu'au troisième ciel. »

Desportes, qui en fut informé, en conçut une véritable exaspération et il enjoignit aux syndics de démentir ce bruit dans tous les cercles ; on lui obéit. Il venait de lire une brochure anonyme intitulée *Réflexion d'un Genevois à ses concitoyens*, dans laquelle l'auteur — on sut que c'était Bérenger — en termes fort mesurés d'ailleurs, faisait l'historique des dernières semaines, et adjurait à l'heure suprême les Genevois de se reprendre, de montrer de la fermeté. Bientôt, il serait trop tard, et « il ne resterait plus, disait-il, que de longs, que d'amers et d'inutiles regrets ». Les administrateurs Deonna et Aubert, appelés auprès du résident, le trouvèrent hors de lui, se plaignant avec véhémence d'un passage où Bérenger avait écrit : *Le ministre du Directoire nous presse, nous sollicite. Ses discours sont affaiblis par ses précédentes protestations*. Desportes réclamait un

1. ...« Vous voyez donc que nous touchons au dénouement et que si dans ce court espace, il ne nous vient pas quelque bonne nouvelle de Paris, nous ne tarderons pas à faire un pas qui coûtera infiniment à la majorité des Genevois. » Gasc à Micheli, 13 avril.

châtiment exemplaire. « En France, ajoutait-il, l'auteur eût été fusillé¹. »

Raisonner plus longtemps avec cet homme devenait inutile. Simulés ou sincères, ses emportements ne méritaient d'autre réponse que le silence.

On en était au samedi 14 avril, veille du jour fixé pour l'assemblée du Conseil général à Saint-Pierre. Les magistrats se retirèrent pour préparer la réunion du lendemain. Le résident, lui, résolut d'en finir et de précipiter le dénouement de toute cette comédie.

*
* *

En cette matinée du dimanche 15 avril 1798, la voix grave de la cloche *la Clémence* appelait les ci-

1. R. C. On lira dans la lettre de Butin à Micheli du 14 avril (Port. hist. 5504 bis) les détails relatifs à la composition et à l'impression de l'écrit de Béranger. C'est ce même jour que Desportes adressait sa fameuse note pour se plaindre des Genevois qui venaient surveiller les abords de la Résidence : « Des scélérats, noirs de crimes, couverts de sang et de boue, continuent, malgré mes plaintes, à obstruer les avenues de la Résidence... » La réclamation avait quelque fondement. Plusieurs *Grillards* étaient furieux des visites quotidiennes de Grenus, de Cornuaud, de Second, « amateur de comédie », au résident. « Les patriotes exclusifs voulurent connaître quels étaient les citoyens qui désiraient la réunion et ils se répandirent dans les environs de la demeure du résident, soit à la ville, soit à la campagne. Ils virent s'y rendre des hommes de la classe du peuple, peu estimés même de leur parti... A cette apparition, les surveillants laissèrent échapper des huées et Desportes s'en plaignit avec aigreur... Le gouvernement crut devoir placer un corps de garde d'hommes sûrs dans le chemin qui conduisait à la campagne du résident. » BÉRENGER, *ouv. cité*, p. 97. « Le 13 avril, dit Ami Dunant, Cornuaud avait été insulté dans la ville d'une manière grave parce qu'il désirait la réunion. » D'un autre côté, Desportes, indigné des agissements de Micheli à Paris, ne cessait de le dénoncer au Directoire. Le 5 avril, il avait déjà mandé : « La réunion de Genève sera définitivement prononcée du moment où l'envoyé Micheli ne pourra plus abuser ses concitoyens par la promesse d'une réponse favorable aux propositions que la Commission extraordinaire l'a chargé de vous soumettre. »

toyens de Genève à l'assemblée de Saint-Pierre¹. Quel serait le résultat du vote? La Commission extraordinaire continuerait-elle à tenir d'inutiles séances, poursuivrait-on de vaines discussions ou suspendrait-on ses pouvoirs? Ceux des Genevois qui avaient répondu à la convocation et gravissaient les rues de la Cité, ne se posaient pas d'autres questions, se refusaient à admettre d'autres éventualités, voulaient ignorer un danger immédiat²...

Cependant, de grand matin, plusieurs habitants de la campagne qui se sont présentés aux portes de la ville, se sont vu refuser l'entrée, tandis qu'au même moment, deux détachements de soldats français ont traversé Genève avec du canon³, mais il en a tant passé de ces troupiers depuis trois mois, que les Genevois sont blasés de ce spectacle.

Et à Saint-Pierre, le Conseil général s'est ouvert; avant que l'on passe au vote, le citoyen de Martine a prononcé une vigoureuse allocution. Il semble que seul, cet homme, au milieu de ces concitoyens aveuglés et apeurés, ait compris la solennité de l'heure, ait percé le jeu du résident de France. Pour lui, c'est une absurdité de croire que le Directoire a ré-

1. ED. CHAPUISAT (*la Restauration de la République de Genève*, Bibliothèque universelle de décembre 1913, p. 451) parle d'une pluie fine tombant ce jour-là, tandis que les *Souvenirs* de Pierre André Rigaud écrits par sa fille Anne-Sophie-Adélaïde, propriété de M. de Candolle et qui nous ont été aimablement signalés par M. Édouard Favre disent : « Il faudrait une autre plume que la mienne pour vous raconter ce triste jour, qu'éclairait le plus beau soleil d'avril. »

2. Nos sources sont, pour l'histoire de cette journée, les journaux d'Ami Dunant et de Bourdillon, le rapport du syndic Butin à Gosse, publié par Mlle PLAN, *ouv. cité*, pp LVII-LXI, les R. C. etc. Voir à l'Appendice la lettre d'Antoine de Luc à son frère du 17 avril 1798, N° 31.

3. BÉRENGER, *Histoire des derniers temps...*, p. 124.

solu, comme on en fait courir le bruit, l'annexion de Genève dans le traité de Campo Formio. Martine croit beaucoup plus à l'existence d'une intrigue secrète machinée par Desportes pour se procurer de l'avancement¹... Paroles pénétrantes, lueurs inattendues, que de nouveaux faits viennent étrangement confirmer.

A onze heures du matin, les syndics ont reçu de Desportes une seconde note, encore plus violente et plus folle que celle de la veille, où il dénonçait de prochains attentats « des sicaires de la Grille et du Faisceau ». « Citoyens, le crime s'agite dans vos murs, écrit-il, et vous restez muets, immobiles ! Êtes-vous assiégés par la Terreur² ! » Plaisante et perfide allusion que cette expression d'« assiégés » !

Les syndics, ahuris, incapables de comprendre les desseins du résident, remettent à l'après-midi leur réponse, et se séparent pour aller « diner ». Il est midi et demi, quand, par les portes de la ville, des détachements de grenadiers, de hussards et d'artilleurs français, avec deux canons conquis sur les Bernois, débouchent brusquement, désarment les postes de la garde genevoise, et au pas de charge, baïonnette au canon, tambours battants, mèche allumée, montent à l'Hôtel de ville³. Un peloton de cent hussards vient occuper les unes après les autres les places de la ville, et un second détachement, arrivant de Carouge par la Porte Neuve, gravit au galop la Treille, sabre au clair, puis se range en face de la

1. Port. hist. 5538 bis. *Archives de Genève*.

2. Port. hist. 5519.

3. Ainsi s'explique le passage matinal des détachements le même jour. Ils venaient prendre position aux environs de la ville pour opérer leur entrée par les trois portes à la même heure.

Maison Commune. La gracieuse fontaine est entourée de caissons et de fantassins ; les soldats stationnent l'arme au bras, occupent tous les abords de l'Hôtel de ville, depuis la colonnade de la Treille jusqu'à la place de la Taconnerie¹. Il y a maintenant dans la ville quinze cents hommes, commandés par le général Girard dit Vieux, qui, le coup fait, est descendu à la résidence prendre les ordres de Desportes.

Cette occupation, il faut l'avouer, s'est opérée sans désordre, sans violence de la part des soldats de la République française. Ils bivouaquent dans les rues durant tout l'après-midi, contenus par leurs officiers. Les Genevois, eux — et ici les témoignages sont catégoriques — ne manifestèrent ni joie ni tristesse ; ils paraissaient s'être immédiatement soumis à cette dure nécessité. Ceux qui ne regardaient pas curieusement les fantassins au bivouac s'en furent à leur promenade habituelle, les dames à leurs « sociétés » du dimanche².

1. Butin à Micheli, 1^{er} mai 1798. Port. hist. *Archives de Genève*.

2. *Journal de Braillard*, communiqué par M. F. Raisin. *Extraits du journal du professeur Jean Picot*. MS. 206 de la bibliothèque de la Société d'hist. et d'archéol. de Genève. « 13 avril. — Il est étonnant de voir combien le parti de la réunion a fait de prosélytes depuis peu de temps. On dit... que quelques jours de plus ne nous sauveront pas. On craint... que la misère qui règne dans la ville ne porte les habitants affamés à un pillage... On se représente les troubles et les dissensions au milieu desquels nous vivons depuis huit ans, et l'on se flatte que nos agitateurs seront comprimés par le nouvel ordre de choses. Le temps est superbe, les arbres verdissent, les fleurs brillent de tous côtés ; nos promenades vers sept ou huit heures du soir sont couvertes de monde. 15 avril. — A midi et un quart, des corps de troupes françaises entrent à la fois par les trois portes de la ville ; ils déclarent d'abord que leur intention est seulement de traverser la ville, puis une fois entrés, ils désarment les postes et montent à la Maison de ville... La Treille est couverte de canons, de chariots de munitions, de soldats et de femmes de Carouge. Je passe la soirée et soupe chez

Mais à l'Hôtel de ville règne la consternation et les syndics vont et viennent, désespérés, affolés devant cette invasion brutale et injustifiée. Sur les injonctions de Desportes, accompagné du général Girard et de son adjudant le citoyen Claude Domanget, un jeune officier savoyard, un brave qui a déjà reçu plus de quarante blessures au service de la République et qui commande en second à Carouge¹, l'Assemblée souveraine de Saint-Pierre a voté par 2.204 voix contre 960 la prorogation des pouvoirs de la Commission extraordinaire. A quatre heures, les membres de cette Commission, porteurs de laissez-passer, pénètrent à la Maison Commune en se frayant un passage à travers les canons et les soldats. Il manque une quarantaine de commissaires ; la réunion de la République de Genève à la France est votée à une faible majorité². La Commission

une de nos voisines qui a à loger un officier français lequel préféra rester avec les domestiques de la maison, plutôt que de souper avec nous ; il a trouvé dans la ville un ouvrier tailleur de ses amis, qui lui tient compagnie. 16 avril. — L'officier qu'on nous donne à loger vient chez nous aujourd'hui. Il a 39 ans et a servi seize ans dans un régiment suisse avant la Révolution. Il est devenu sous-lieutenant dans une compagnie de chasseurs à pied ; il est sans instruction, mais poli, peu exigeant. »

1. Claude Domanget, né à Chambéry le 3 février 1769, entré dans les gardes du corps du roi de Sardaigne en août 1784, rentré dans sa patrie en janvier 1793, lieutenant au 22^e régiment de chasseurs à cheval en mai 1793, capitaine au 4^e régiment de dragons par un décret de la Convention du 13 décembre 1794 (motivé sur le fait qu'à l'affaire du 17 septembre 1793, à l'armée des Pyrénées-Orientales, à Peyrès-Tort, sous les murs de Perpignan, étant entouré par un régiment de cavalerie espagnole, il refusa de se rendre et reçut 40 blessures), nommé commandant de place à Carouge, le 7 mars 1796 jusqu'au 5 juillet 1798, ensuite nommé commandant de place à Genève jusqu'au 8 août 1801. Nous ignorons le lieu et la date de son décès.

2. « Le nombre des votants dans la journée du 15 ne peut être parfaitement connu. Vous savez qu'on ne vote pas au scrutin mais par mains levées. On n'était pas 80, et environ une trentaine

charge son comité de négocier le traité avec Desportes.

C'était pour le résident la fin de ses alarmes. Il reçut les députés de la Commission avec un visage rayonnant. « Mes amis, vous m'avez sauvé », leur aurait-il dit. Et aussitôt après, les portes de la ville furent ouvertes, les soldats rompirent leurs faisceaux, les hussards évacuèrent la place, le général Girard dit Vieux et son état-major prirent leurs quartiers à la maison Saladin de Crans, en face de l'Hôtel de ville, où ils invitèrent Desportes à dîner.

Pendant ce temps, les Genevois s'empressaient de porter aux casernes et dans les édifices publics des matelas et des couvertures pour les troupes, tandis que les officiers, au nombre de quatre-vingts, recevaient des billets de logement chez les particuliers. Plusieurs d'entre eux étaient indignés du rôle qu'on leur avait fait jouer et exprimaient ouvertement leur sympathie pour les Genevois.

A quelque temps de là, des citoyens allèrent à la place de Longemale ouvrir la cage où étaient enfermés les aigles et leur donnèrent la volée. Ces rois des airs, armes parlantes de l'antique république, n'avaient désormais plus leur place dans la ville conquise...

a rejeté. Je ne vous donne pas cela comme très près de la vérité, mais ce qui est certain, et je vous l'ai dit déjà, la Maison de ville était complètement cernée. » Butin à Micheli, 1^{er} mai 1798. *Port. hist. Archives de Genève.*

CHAPITRE IX

FÉLIX DESPORTES MAITRE DE GENÈVE

« Genève est dans l'allégresse et le bonheur... Les Genevois sont dans l'ivresse du bonheur », c'est en ces termes impudents que Félix Desportes, dès qu'il eut quelques instants de répit au lendemain de ce coup de force, se hâta de prévenir le Directoire exécutif et Talleyrand de l'issue de sa persévérante intrigue. « Une députation solennelle, ajoutait-il, précédée d'une foule de citoyens qui faisaient retentir l'air des cris de : *Vive la Grande Nation ! Vive le Directoire exécutif !* est venue m'annoncer cette résolution (la réunion). J'ai accepté en votre nom le vœu du peuple genevois... On n'entendait de toutes parts que les chants qui rappellent les hauts faits des héros français... »

Tant de cynisme et de mensonges révoltèrent les Genevois. Car, le pharmacien Gosse, pour se venger d'avoir été expulsé de Paris, humiliation dont il rendait le résident responsable, lui joua le tour de faire aussitôt publier dans un journal de Paris cette inqualifiable missive, et le texte s'en répandit

immédiatement à Genève, déchainant l'indignation des patriotes¹. Au lendemain du jour fatal, un groupe de quarante-trois de ces derniers dénonçait avec violence au Directoire exécutif la perfidie du résident, sur lequel « se réunissaient toute leur haine et leur mépris », le suppliait de les débarrasser « de l'odieux aspect d'un homme dont le séjour aliénerait tous les cœurs », d'éloigner « l'homme fourbe et féroce qui nous est insupportable² », et un citoyen, à la tête exaltée, se rendit gazette en main auprès de Desportes, le sommant de désavouer ces mensonges³.

1. La lettre de Desportes à Talleyrand est aux *Archives nationales*, AFIII 68, celle adressée au Directoire dans AFIII 517, plaq. 3316. Nous en donnons à l'appendice le texte complet, publié pour la première fois ; le texte reproduit par les journaux du temps et si souvent cité par les historiens genevois, renferme de graves lacunes qu'il importe de relever. On trouvera ces lacunes signalées à l'Appendice, N° 27.

2. Cette curieuse pièce est signée : *Pour le cercle de M... L. P. Archives nationales*, AFIII 68.

3. *Journal inédit de J.-P. Viollier*. Communication obligeante de Mlle Viollier. « Le citoyen Desportes avait des espions connus dans la Commission extraordinaire, mais il chercha inutilement à corrompre un ou plusieurs membres du Comité ; il employa flatteries, promesses et menaces sans succès, tandis que tout ce qu'il faisait et disait était connu. Il arriva même à cette occasion une scène qui aurait été très plaisante, si l'on avait pu se réjouir dans ce moment-là. Un des membres du Comité annonça un jour qu'il avait vu le citoyen Desportes qui lui aurait dit que les aristocrates remuaient, qu'ils cherchaient à faire une contre-révolution, que les vengeances seraient terribles, etc... Un autre membre rapporta que le même résident lui avait dit ce même jour le contraire, cherchant à faire peur aux aristocrates des menées des révolutionnaires, qui voulaient les faire périr, etc., etc. L'on engagea ces deux hommes à se rendre auprès du citoyen Desportes. Ils y furent de suite ensemble, et là, ayant poussé à bout le résident, celui-ci finit par leur déclarer qu'en diplomatie l'on disait ce que l'on voulait et faisait ce que l'on pouvait. Ces Messieurs se retirèrent en remerciant le diplomate de leur avoir donné la clé de la diplomatie pour savoir à quoi s'en tenir avec lui... On peut rendre cette justice au citoyen Desportes qu'il mit beaucoup de zèle à nous être utile par le traité de réunion, mais sa conduite, soit à

Que Desportes, en ces dernières semaines, eût à la fois trompé son gouvernement et les Genevois, qu'il se fût prévalu avec une suprême habileté d'ordres dont il exagérait l'urgence pour terroriser des citoyens affaiblis par quatre années de révolutions et d'émeutes, le fait est évident. L'étude attentive du dossier par nous réuni ne laisse aucun doute à cet égard. Mais ce qui ressort aussi des textes, c'est la volonté parfaitement arrêtée du Directoire d'annexer Genève en même temps qu'il révolutionnait l'Helvétie, et son approbation catégorique de la conduite de Desportes.

Seulement les Directeurs entendaient agir en douceur, éviter l'emploi de la force, et provoquer, comme à Mulhouse, une démarche spontanée des Genevois. Depuis plus d'une année, c'était là leur dessein. Et Micheli, à force de se heurter à des réponses évasives au Luxembourg ou à des refus répétés, avait fini par percer le sens de ces réticences. Toutefois, il s'illusionnait encore et le jour même où s'opérait la réunion, n'avait-il pas adjuré ses compatriotes « de ne pas effrayer par des menaces ceux qui la voudraient », bien convaincu qu'il était désormais parfaitement inutile « de prétendre forcer le Directoire à s'expliquer ». Ce qui le mettait hors de lui, du moins, c'était la légèreté des Genevois à s'être « engagés sur de simples propos, sur des conversations non officielles », de n'avoir pas exigé de Desportes communication de ses pouvoirs¹.

l'occasion du drapeau, soit pour notre réunion, le fera toujours regarder avec mépris par les Genevois. »

1. Micheli aux syndics, 15 avril 1798. *Archives de Genève*, Port hist. 5538 ter. Le texte complet à l'Appendice, N° 28.

Quant au fait lui-même, à l'annexion, si Félix Desportes employa pour arriver à ses fins des moyens indignes d'un honnête homme, il y fut contraint en quelque sorte par la nécessité de sortir à tout prix d'une situation équivoque. Et eût-il respecté la répugnance de la majorité des Genevois à sacrifier leur indépendance, il se serait mis en contradiction ouverte avec les intentions du Directoire, il aurait perdu sa place. Ces raisons, dont on a déjà établi l'importance au cours du présent livre, ne laissent plus aucun doute en ce qui concerne la chute de Genève, depuis que les documents inédits ont parlé.

Déjà Talleyrand, en recevant la nouvelle du drapeau taché, n'avait pas caché à Desportes que le Directoire s'était ému de l'incident, qu'il exigeait le prompt châtement des coupables, et il encourageait son agent à conclure la réunion¹. Mais, plus vindicatifs que le ministre des Relations extérieures, les ennemis de Genève veillaient ; ils n'entendaient pas laisser passer ainsi cet attentat.

Aux premières rumeurs de ce qui était survenu à Genève, l'irascible député, Gauthier de l'Ain, accourait au Luxembourg chez le directeur Reubell, tenant en main une lettre du commissaire du Directoire à Gex, le citoyen Girod, et s'associait aux dénonciations furibondes de celui-ci : « Le drapeau français venait d'être couvert d'ordures... Depuis le commencement de la Révolution, les couleurs nationales n'avaient reçu nulle part un pareil outrage... Le Directoire aurait bien peu de dignité, si on ne

1. Talleyrand à Desportes, 16 avril 1798. *Genève*, vol. 107, p. 221.

tirait une vengeance éclatante de ce fait-là et si l'on ne profitait pas de l'occasion pour humilier la peuplade la plus vaine de l'univers. » Les *Magnifiques seigneurs*, en réponse aux plaintes portées, avaient « fait les bons apôtres ». Le résident « s'était contenté de ces simagrées-là ! » On aurait cherché à humilier « la grande Nation devant les agioteurs de Genève », qu'on n'aurait pas agi autrement. Était-ce admissible ? Ne fallait-il pas en finir avec les négociations traînantes, rappeler Desportes, expulser Micheli et précipiter l'annexion ? Et Gauthier de l'Ain avait parlé avec tant de feu, avait si bien impressionné son interlocuteur, que le jour même le Directoire, suivant aveuglément ses avis, adoptait l'arrêté que lui proposait Gauthier. Les légations de Genève et du Valais étaient provisoirement réunies, Mangourit se transporterait à Genève pour les diriger, Félix Desportes lui remettrait ses pouvoirs et viendrait immédiatement s'expliquer à Paris « sur l'assassinat réitéré des préposés français » et sur « l'insulte faite aux couleurs nationales ». C'est à contre-cœur, peut-on le supposer, que Talleyrand transmit ces ordres à son agent, mais cette fois, en présence de si violentes injonctions, il n'y avait pas à tergiverser ; un courrier partit aussitôt pour Genève¹.

Or, vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées, que parvenait à Paris la dépêche de Desportes annonçant l'événement du 15 avril. Les directeurs

1. *Archives nationales*, AFIII 517, plaq. 3315. Nous reproduisons à l'Appendice ces textes importants, N^{os} 29 et 30. Talleyrand à Desportes, 17 avril 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 222. Cette dépêche, tout entière de la main de Talleyrand, porte cette note en tête : *Lettre écrite, mais dont l'effet a été détruit par l'arrêté du 29 germinal.*

s'aperçurent qu'ils s'étaient décidément trop hâtés, et ceux-là même qui, la veille, avaient signifié si durement au résident son rappel, Merlin, Reubell, Barras, sur l'heure rapportèrent leur arrêté, et en exprimant au diplomate « leur vive satisfaction », s'empressèrent de le rassurer¹.

Conçoit-on maintenant l'état d'esprit de Desportes recevant coup sur coup ces deux messages, sa stupeur à la lecture des termes « foudroyants » — ce sont ses expressions — du premier arrêté. Ah! comme il se félicitait de sa conduite, d'avoir bousculé les Genevois! Si vive fut son émotion que, pendant une heure — temps qui sépara l'arrivée des deux courriers — il fut dans « une affliction mortelle² ». Ainsi, ce qu'il avait tant de fois prévu, soupçonné, se serait accompli, on l'aurait sacrifié à Paris, sous le prétexte qu'il ménageait les Genevois. Il l'avait échappé

1. Le Directoire à Desportes et à Mangourit, 18 avril 1798. *Archives nationales*, AF III 517, plaq. 3316. *Par courrier extraordinaire*.

2. Desportes au Directoire, 23 avril 1798... « Que votre agent fidèle a été bien dédommagé de cette heure d'affliction mortelle, par la certitude que vous le jugiez toujours digne de votre confiance et de vos bontés! » A. N., AFIII 68. « Ce traité de réunion était d'autant plus difficile à négocier avec un peuple aussi jaloux de son indépendance, que le Directoire exécutif, qui en pressait avec véhémence la conclusion, semblait désavouer publiquement l'intérêt secret qu'il y mettait. » *États de service rédigés par Desportes lui-même sous l'Empire*. A. N. F¹^{bi} 158¹⁹. « Les ordres du Directoire, quoique secrets, étaient irrévocables; il se fatiguait de mes délais; il allait confier à un autre le soin * d'exercer ses prétendues vengeances contre ce faible État, à qui il n'avait pas même laissé la faculté de protester de son innocence. Le désir de le sauver du sac et du pillage où il allait être immanquablement lié à l'instar des cantons de la Suisse envahis par nos armes, l'emporta sur ma répugnance et fit taire tous mes scrupules. » DESPORTES, *Appel à l'opinion publique...*, p. 39.

* Quatre jours avant la réunion de Genève, M. Mangourit fut nommé par un arrêté du Directoire exécutif pour me remplacer. Les termes foudroyants de cet arrêté prouvaient assez quelles étaient les intentions du Directoire.

belle ! Et il fallait la certitude que Genève était maintenant annexée, que ses tracas étaient terminés, pour le tranquilliser.

Oui, en agissant comme il l'avait fait, Desportes s'était entièrement conformé aux vues de ses chefs. Il n'en pouvait plus douter. L'avenir le justifierait aux yeux de ses détracteurs, des Genevois surtout.

Car, la ville traversait des heures douloureuses, tragiques en ces premiers jours. Si une minorité de citoyens acceptait, avec une étrange docilité la ruine de leurs libertés, si un Gasc, secrétaire d'État, pouvait écrire : « Voilà donc le dénouement arrivé ! Quoique le résultat en soit la perte de notre indépendance, *il a été aussi heureux qu'il pouvait l'être...* Les Français nous ont joué un terrible tour, mais ils nous ont rendu un grand service¹... » les patriotes appartenant aux deux partis extrêmes, aristocrates et révolutionnaires, confondant leur douleur, assistaient, désespérés, à l'établissement du régime nouveau.

Le syndic Butin surtout pleurait d'indignation et l'exhalait dans des lettres navrantes à Micheli, qui ont été conservées. « Notre chère Genève a péri par un coup de Divos... Il faut travailler à adoucir notre malheur... Les citoyens sont abimés sous le poids du désespoir... » Et ce qui augmentait ses souffrances, c'était de voir le résident traiter Genève en ville conquise, reçu et fêté dans certains cercles, complimenté par certains Genevois et continuant à dicter ses conditions². Le 17 avril, le syndic Musard, réunissant la garnison de la cité sur la Treille,

1. Gasc à Micheli, 17 avril 1798. *Archives de Genève*, Port. hist. 5504 bis.

2. *Archives de Genève*, Port. hist. 5504 bis.

l'avait soldée puis licenciée, les tambours étaient allés à l'Arsenal déposer leurs caisses, les soldats leurs fusils. C'était le commencement de la fin¹.

Au lendemain du coup de force, en effet, le comité diplomatique avait dû se réunir sur les injonctions de Desportes et entreprendre immédiatement la rédaction du traité de réunion promis par le résident au Directoire. Or, à en croire Butin, le résident se montra dans cette discussion peu accommodant, il avait de la hauteur, c'était un vrai charlatan, petit, faux, violent. Le mardi 24 avril, les commissaires, rendus de fatigue, ayant fait mine de se retirer à 10 heures du soir, Divos (Desportes) se serait levé avec fureur, aurait défendu à personne de sortir, prétendant qu'on en finit tout de suite, que son gouvernement était pressé, que, parce que lui, Desportes, donnait trop de facilité aux Genevois, il avait été rappelé, etc., etc.

Ces faits se passèrent-ils véritablement, le malheureux Butin, dans sa douleur, en exagéra la portée, en se montrant injuste pour le résident. Assurément, Desportes était pressé d'en finir, surtout après l'alerte subie et en songeant à la disgrâce qui l'avait guetté. Et il se peut fort bien qu'il eût talonné les membres de la Commission extraordinaire chargés de discuter avec lui, de telle sorte que le 26 avril, à minuit, il emportait le traité de réunion signé par les syndics et les commissaires, et qu'il l'envoyait aussitôt à Paris avec un vrai soulagement en écrivant à Talleyrand : « Enfin, Genève peut aujourd'hui se compter avec orgueil parmi les villes les plus florissantes de l'Europe². »

1. Journal de Bourdillon-Dieday. *Bibliothèque de Genève*.

2. Desportes à Talleyrand, 29 avril 1798. A. E., *Genève*, vol. 107,

Mais il faut avouer que cette convention, malgré les plaintes de Butin ¹, respectait la plupart des intérêts de Genève et sauvegardait toutes ses institutions. Loin de traiter la République en pays conquis, Desportes — ses dépêches le prouvent — s'efforça de sauvegarder son industrie et plaida avec chaleur auprès du Directoire la cause de la cité. Non seulement Genève fut exempte de réquisitions militaires jusqu'à la paix générale, la plupart des propriétés nationales restèrent entre les mains d'une société de Genevois, sur laquelle on reviendra, la ville fut assurée de posséder un hôtel des monnaies, un bureau du timbre, des tribunaux criminels et civils, mais Desportes conserva ses règlements particuliers à l'antique corporation des horlogers et bijoutiers, l'industrie genevoise nationale. « Mon but, écrivait-il au Directoire, en accordant cette faveur aux Genevois, a été de prévenir la désorganisation de la plus belle fabrique de l'Europe... C'est pour éviter la ruine totale des Genevois que j'ai adhéré à la conservation momentanée de leurs statuts ²... » Un autre arti-

p. 240. L'original du traité de réunion, rédigé sur parchemin, dans un portefeuille relié et couvert de velours violet, muni du grand sceau du Directoire, est conservé aux *Archives de Genève*. Port. hist. 5539. Le texte en a été publié in-extenso par M. ED. CHAPUISAT, *La Municipalité de Genève pendant la domination française*, t. I, pp. 4-11. Voir à l'Appendice les lettres de Desportes au Directoire des 19 et 23 avril 1798, N^{os} 33 et 34.

1. « On n'a rien fait de ce qu'il fallait faire. On a été entièrement subjugué ; point de corruption mais une faiblesse, un entraînement incroyable. Je ne sais quel génie planait sur nous. On a commencé par être trop familier avec Divos, par être trop docile, trop souple. On a perdu par là toute son énergie et on a fini par périr. On n'a jamais osé lui résister le moins du monde. On a fait tout ce qu'il lui a plu. Il lui suffisait de faire l'irrité pour qu'on cédât, parce qu'on voyait toujours derrière lui l'orage prêt à fondre sur nous et à nous écraser. » Butin à Micheli, 9 avril 1798.

2. Desportes au Directoire, 29 avril 1798. *Archives nationales*, AF III68.

cle du traité autorisait le remboursement des droits perçus sur les toiles de coton introduites en ville pour y être imprimées et exportées à nouveau, seconde faveur accordée à une industrie florissante à Genève. La République conquise cédait généreusement à la France ses arsenaux et ses fortifications, 112 pièces d'artillerie, 63.000 boulets et bombes, 6.391 fusils, etc. « Ne fallait-il pas témoigner de la bienveillance, ajoutait Desportes, à une nation si intéressante ; je me suis donc montré sinon facile, du moins porté à faire du bien à Genève, et j'ose me flatter que mon gouvernement ne me désapprouvera pas. »

Le syndic Butin était donc assez mal fondé à se plaindre, et l'ancien secrétaire d'État, Gasc, ennuyé des « jérémiades » de ses collègues, trouvait que dans leurs perpétuelles réclamations, « il percevait un peu trop de cette animosité que notre Conseil a depuis longtemps contre le résident et qui ne nous a pas fait beaucoup de bien ¹. » A Paris, Michel Micheli partageait entièrement cet avis. Le député de Genève n'en revenait pas de surprise, et à la première nouvelle de l'annexion, il avait tancé durement ses compatriotes : « Les Genevois sont regardés ici comme ayant lâchement abandonné leur indépendance... Vous vous êtes livrés poings et pieds liés au résident ²... » Au contraire, les Jacobins de Paris jubilaient de ce succès de propagande républicaine, et *l'Ami des lois* s'était fait écrire de Genève, le jour même de l'événement, une lettre lyrique, digne de

1. Gasc à Micheli, 29 avril 1798, *Archives de Genève*, Port. hist. 5504 bis.

2. Micheli à Butin, 27 avril 1798. *Idem.*

celles du résident. « Elle était voulue, cette utile réunion, par les cinq sixièmes de la nation, qui avait énergiquement manifesté son vœu... Nous bénissons tous la providence du gouvernement français, il a sauvé nos vies et nos propriétés... Le résident s'est extrêmement bien conduit ; nous l'avons le soir serré dans nos bras avec les larmes de la reconnaissance¹. » Quelle différence de ton avec les reproches véhéments adressés naguère à Desportes !

Maintenant, les compliments pleuvaient sur l'habile diplomate. Pas une dépêche de Talleyrand qui ne lui témoignât la joie de ses chefs. Aussitôt parvenu au Luxembourg, le 30 avril², le traité de réunion

1. *Ami des lois* du 20 avril 1798.

2. Par une erreur inexplicable, certains textes officiels, en particulier celui reproduit par M. CHAPUISAT, *la Municipalité de Genève pendant la domination française*, t. I, p. 4, mentionnent la date du 9 floréal (28 avril) comme celle de la signature du traité de réunion par le Directoire, au lieu du 11 floréal (30 avril). Or, le traité ratifié le 26 avril à Genève, ne pouvait l'être matériellement le surlendemain à Paris. En outre, la lettre inédite du Directoire au Conseil des Cinq-Cents du 30 avril, annonçant l'envoi du traité, dit catégoriquement : « La République de Genève, enclavée dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, a voté sa réunion à la République française. Le Directoire exécutif a cru devoir accueillir ce vœu et il transmet en conséquence au Corps législatif : 1° les pleins pouvoirs remis aux députés de Genève ; 2° le traité qui renferme les clauses de la réunion ; ce traité a été conclu à Genève le 7 de ce mois (26 avril), ratifié le même jour par la Commission extraordinaire créée par la loi du 19 mars 1798 (v. st.) et approuvé aujourd'hui par le Directoire exécutif. Le territoire de Genève paraît devoir être provisoirement incorporé dans le département de l'Ain et vous jugerez sans doute convenable, citoyens représentants, de placer dans la commune de Genève un hôtel des monnaies, les tribunaux civil et criminel du département auquel le territoire genevois sera réuni, un tribunal correctionnel et un tribunal de commerce. Le Directoire vous invite à vous occuper le plus tôt possible de l'objet de ce message. »

(Signé) : FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU. MERLIN. P. BARRAS.

Archives nationales. AF III 519, plaq. 3339.

avait été approuvé par le Directoire et expédié séance tenante au Conseil des Cinq-Cents. « Je vous félicite de cette acquisition à la République, pour (*sic*) laquelle vous avez eu tant de part, » mandait Talleyrand à Desportes, le 5 mai. « Je vous réitère mes félicitations sur la manière dont vous avez secondé le vœu des Genevois », lui répétait-il le 11¹. Et à Paris comme à Genève, l'on se louait des sages dispositions du résident et du général Girard dit Vieux, qui faisaient régner l'ordre, qui avaient étouffé toute tentative de révolte. A vrai dire, l'occupation militaire commençait à peser sur la ville. Bien des citoyens, Butin à leur tête, trouvaient excessif ce nombre de 1.500 hommes, se plaignaient que le général et son état-major fussent logés et nourris aux frais de la ville, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques et leurs chevaux, que la table du général coûtât de 10 à 12 louis par jour².

Ces récriminations finirent par prendre corps et par être portées au ministre de la Guerre. Une enquête fut prescrite. Desportes, avec sa fougue habituelle, protesta contre ces propos, affirma que c'étaient les Genevois eux-mêmes qui avaient supplié le général d'accepter leur hospitalité, et comme Girard, blessé par ces inculpations, avait offert sa démission au ministre, il adjura Reubell de laisser cet officier à son poste. Sa présence était indispensable au maintien de l'ordre. Le rappeler et le remplacer par le général Pouget de Carouge, ce serait faire le jeu des terroristes genevois, qui n'attendaient que

1. A. E., *Genève*, vol. 107, pp. 243, 247, 256.

2. Plainte de Micheli du 6 mai 1798, transmise au ministre de la Guerre, *Archives historiques du ministère de la Guerre. Armée d'Italie*.

cette occasion pour troubler la paix. Déjà, Girard et lui étaient en butte à leurs fureurs. Dans un dîner aux Pâquis, ils avaient tenu de violents propos contre le commissaire du gouvernement et le général, ils avaient chanté d'ignobles couplets :

Dans le crâne du Résident, (*bis*)
 Nous boirons dans peu de temps. (*bis*)

.
 Dans le ventre du général, (*bis*)
 Nous ferons un arsenal. (*bis*)

.
 Autour du drapeau tout taché, (*bis*)
 On les fera danser, (*bis*)
 Un tour de ritournelle,
 Vive le son, Vive le son,
 Vive le son du canon.

« J'ai préservé Genève de l'effusion du sang dont elle était menacée, mandait Desportes, et je l'ai donnée vierge de malheurs à la Grande République. » Il triompha et garda le général Girard dit Vieux¹.

*
 * *

Loin de décréter, comme l'avait promis Desportes aux Genevois, que leur cité serait le chef-lieu d'un nouveau département, le Directoire exécutif, en ces premières semaines qui suivirent l'annexion, se montra nettement opposé à ce projet. Le résident, dont l'imagination, on l'a déjà vu maintes fois, n'était jamais à court, avait immédiatement conçu la création d'un département qui compren-

1. Lettres de Desportes et du général Girard des 17 et 19 mai. Nous les reproduisons à l'Appendice, N^o 35-37.

draient une partie de l'Ain et du Mont-Blanc, et — proposition pour le moins inattendue — du pays de Vaud, jusqu'à la rivière de la Venoge, entre les lacs Léman et de Neuchâtel¹. A cette rumeur, les patriotes vaudois s'émurent, et leur chef, le colonel de la Harpe protesta avec indignation dans *l'Ami des lois*, niant que le gouvernement français eût jamais eu l'intention « de défendre les lubies de quelques faiseurs de projets² ». Desportes, mieux informé, revint à des conceptions plus sages.

C'est aux deux Conseils de la République, celui des Anciens et celui des Cinq-Cents, qu'il appartenait de trancher la question, après un examen approfondi.

En attendant qu'une décision fut arrêtée, et fort des pouvoirs qui lui avaient été octroyés par le

1. Ce curieux mémoire se trouve aux *Archives nationales* AFIII 68. ... « Le nouveau département s'étendrait du côté du nord dans le ci-devant pays de Vaud jusqu'à la Venoge, dont le lac Léman reçoit les eaux environ à un quart de lieue au delà de Morges. Il remonterait le cours de cette rivière, suivrait celui du canal d'Enteroche, jusqu'au-dessous de son embouchure dans la rivière, d'Orbe, et de là serait terminé par une ligne droite, qui passant par les villages de Rances et Method, aboutirait au département du Doubs... »

2. Numéro du 12 juin 1798... « Loin que les souffrances momentanées de l'Helvétie diminuent l'attachement de ses enfants, jamais il ne fut plus grand que dans ces circonstances. Si le peuple suisse, né pour la liberté et digne à tous égards d'être l'ami du peuple français, devait ne recueillir de sa révolution que des désastres (ce qui n'est pas probable), du moins il ne verra pas accroître sa misère par de douloureuses défections, et les habitants du canton du Léman attachés au nom d'Helvétiens, n'auront jamais l'insigne lâcheté de renoncer à leur patrie, parce qu'elle est momentanément dans l'infortune. On peut leur faire haïr les individus qui décrivent la plus belle des causes, mais ils répéteront jusqu'au dernier soupir : *Vive la liberté et ses défenseurs! Vive la République helvétique une et indivisible, fille de la République française!* » Cf. aussi le N° du 3 mai, qui prétendait que les Genevois avaient renoncé à devenir le centre d'un nouveau département.

Directoire, Desportes s'était mis à l'œuvre pour doter la ville d'un gouvernement provisoire¹. Il divisa en deux parties le territoire de la ci-devant république de Genève ; une administration municipale *intra muros*, présidée par un négociant expérimenté, Jacques Odier-Chevrier, fut chargée des intérêts de la ville. Un second corps, qu'il intitula l'administration *extra muros*, régit toutes les terres situées au dehors des fortifications². Tous deux étaient flanqués d'un commissaire du Directoire. A la tête du second, Desportes plaça son protégé, l'expasteur Charles Monachon, l'ancien espion de Mme de Staël, le coryphée de la révolution vaudoise, qui lui servait en ces derniers mois de factotum et de secrétaire. Pour compléter ces autorités, Desportes nomma aussi quatre juges de paix, cinq commissaires de police, et institua un tribunal civil et un tribunal de commerce, avec leurs greffiers et leurs assesseurs.

Mais, dans cette tâche, la patience du résident fut soumise à une rude épreuve. Plusieurs citoyens désignés pour ces places, encore révoltés des violences subies par leur patrie, les refusèrent. Desportes s'emporta et menaça d'établir à Genève un régime militaire, comme en pays conquis³. Il fallut bien céder. Les patriotes genevois consentirent à se dévouer à la chose publique. Mais, à mesure que s'organisait

1. Les élections annuelles des autorités municipales et judiciaires venaient d'avoir lieu sur le territoire de la République française. C'est pourquoi Desportes fut obligé d'instituer un gouvernement provisoire. *Journal de Bourdillon-Dieday*, 17 mai 1798.

2. CHAPUISAT, *la Municipalité de Genève pendant la domination française*.

3. *Journal de Bourdillon-Dieday*. Butin à Micheli, 23 mai 1798.

le nouveau régime, en voyant briser les coins de la monnaie, marteler les armoiries de la République à l'Hôtel de ville et sur les édifices publics, enlever de la cathédrale les drapeaux et le tableau de la liberté du peintre Saint-Ours, les girouettes si pittoresques des halles remplacées par les couleurs tricolores, en voyant un officier du génie français, le citoyen Monnier, prendre possession de l'Arsenal, arpenter les remparts, des douaniers français perquisitionner dans les maisons de la ville, bien des Genevois gémissaient en secret, pleuraient leur indépendance perdue¹.

Dans quelques jours, les cloches mêmes deviendraient muettes, en vertu des lois françaises ; elles n'appelleraient plus, le dimanche, les fidèles dans les temples. Les notaires de la ville étaient sur les dents, chaque citoyen désirant faire son testament d'après l'ancienne constitution genevoise. Et pourtant, il y avait des gens qui prenaient facilement leur parti du régime nouveau, ainsi cette famille Baraban avec laquelle une Genevoise patriote eut une discussion passionnée, la trouvant trop accommodante. Ces gens estimaient que Genève était tombée en 1794 si bas « à un point de corruption tel », qu'il n'y avait plus rien à perdre, plus de progrès à faire ; « ils aimaient mieux le gouvernement français que celui de la Grille, sans comparaison et mille fois mieux ». Le culte ? Il serait conservé.

1. Journal d'Ami Dunant, 8, 17 et 20 juin. Port. hist. 5542. *Archives de Genève*. — 27 juin 1798. « Aujourd'hui, le marteau destructeur frappe sur mon cœur. Partout on l'entend mutiler et détruire entièrement ces superbes armoiries que nous avons aux portes de la ville, aux greniers à blé, à l'hôpital et partout ailleurs. » *Journal de Bourdillon*.

D'ailleurs les pasteurs ne pouvaient plus rien sur l'esprit public. La Comédie ? « Cela n'était point un mal. Sans elle la ville fourmillait de filles et de libertins. » Bref, « ils étaient du plus beau sang-froid sur la perte de leur indépendance ». Hors d'elle, leur interlocutrice essaya de les raisonner¹. Hélas ! ils n'étaient pas les seuls à afficher sans pudeur de tels sentiments, et le syndic Butin écrivait à Micheli : « Je ne suis point étonné de la satisfaction que témoignent certaines personnes de l'état actuel des choses, mais j'en gémiss². » Ne venait-il pas d'apprendre que la Compagnie des pasteurs avait écrit au commissaire du gouvernement pour l'assurer de ses dispositions pacifiques et lui recommander le culte. Cette démarche — si naturelle et sage — paraissait à Butin « la plus irrégulière et la plus inconsidérée³ ».

Enfin, après beaucoup de peines, Félix Desportes constitua les autorités provisoires et fixa la date du 13 juin pour leur installation solennelle.

Le 8 mai, il s'était rendu à Céligny en un cortège imposant, accompagné du général Girard dit Vieux, de fanfares et d'une soixantaine de personnes formant une cavalcade de quarante-huit chevaux. Il fut reçu chez M. Naville-Rilliet ; on lui offrit une collation ; on dansa⁴. Dans toutes ses conversations, le résident défendait sa conduite, s'efforçait de convaincre les Genevois qu'il n'avait agi que pour leur bien,

1. Voir à l'appendice cette curieuse missive, N° 38. *Communication obligeante de M. Eugène Lullin.*

2. 8 juin 1798.

3. 1^{er} mai 1798.

4. Lettre de M. Naville-Rilliet du 7 mai 1798. Le texte à l'Appendice, N° 39. Cf. N° 40.

qu'il les avait préservés d'une conquête sanglante, qu'en toute occasion il se montrait leur défenseur¹. En parlant ainsi, il disait assez vrai. Des préposés aux douanes étant venus saisir jusque dans Genève des marchandises qui avaient échappé à leur surveillance sur l'extrême frontière, Desportes s'était plaint à Paris de ce « traitement odieux ». « Il me semble écrivait-il, que depuis la signature du traité, les préposés prennent à tâche d'accabler les Genevois de vexations et de se montrer inexorables². »

Cependant, sous ces dehors bienveillants et ces protestations débordantes, l'humeur inflammable du résident perçait en toute occasion. Le plus futile des prétextes suffisait à provoquer sa colère.

En perquisitionnant dans le cercle de la Grille, rue Verdaine, on avait découvert un fanion portant une tête de mort et quelques crânes avec des ossements. Ces reliques macabres provenaient tout simplement de l'ancien couvent des Dominicains de Rive et avaient été mises au jour au moment où l'on plantait un arbre de la Liberté. Dès qu'il eut connaissance de cette trouvaille, Desportes, par une note virulente adressée aux syndics, réclama une cérémonie expiatoire pour ces emblèmes exécrationnels, mais le Conseil s'y refusa avec beaucoup de dignité³.

1. C'est ainsi qu'il répondait aux reproches qu'on lui faisait sur sa fameuse lettre au Directoire du 15 avril, tissu de mensonges et d'inexactitudes, en affirmant qu'il l'avait écrite pour couvrir les Genevois vis-à-vis du Directoire ! *Journal d'Ami Dunant*, 23 avril 1798.

2. Desportes à Talleyrand, 31 mai 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 255.

3. « ... Non, les derniers magistrats de la République de Genève ne descendront point de leurs sièges en secouant dans la nouvelle commune de Genève les brandons de la discorde et de la

Alors, le résident éclate en reproches aussi ridicules qu'inconvenants : « Votre réponse ne m'étonne point, s'écrie-t-il. Elle est pour vos concitoyens le type caractéristique du principe qui vous a dirigé dans votre administration. L'opinion publique fait assez justice de vos dénégations et de vos refus. Demain, vos fonctions cessent; peu importe à la sûreté des citoyens comment vous les terminez. Je me borne à vous déclarer que la générosité française remplira les devoirs dont vous n'avez pas voulu vous acquitter ¹. »

Or, la « générosité française » aussi bien que « l'opinion publique » donnèrent un éclatant démenti aux assertions du Résident. Le fait, colporté à Paris, lui valut un blâme général. Le *Républicain* dénonça « l'atroce et dégoûtante crânerie du citoyen Desportes, qui avait assez oublié son caractère auguste d'agent français à Genève pour se charger du rôle incendiaire de dénonciateur, parmi des citoyens au milieu desquels il devait sceller la réunion et la paix », le représentant Gauthier de l'Ain, estimant que cette démarche « pouvait allumer la guerre civile dans Genève », proposa au Directoire de nommer un autre commissaire; le Directoire interdit à son agent de donner aucune suite à sa réclamation ².

guerre civile. Citoyen commissaire, on peut détruire les signes dégoûtants contre lesquels vous vous élevez, sans y mettre un éclat inutile et dangereux. »

1. Port. hist. 5519. *Archives de Genève*. Ce même jour, concordance inattendue. Desportes envoyait au Conseil de Genève le traité de réunion ratifié par son gouvernement et lui écrivait : « Je me féliciterai toute ma vie, citoyens, d'avoir été chargé par mon gouvernement de la négociation de ce traité si important pour votre patrie, puisqu'il va en assurer à jamais le repos et la prospérité. » Port. hist. 5519.

2. *Ami des lois* des 20 et 27 juin 1798. Desportes protesta par une

Desportes dut se contenter de faire porter de grand matin, par deux huissiers, au cimetière de Plainpalais les ossements enfermés dans une caisse de sapin et escortés par le commissaire de police Noblet¹.

Au moins, cet incident fâcheux, dont il portait toute la responsabilité, ne parut pas troubler la cérémonie du 13 juin. Desportes en avait réglé minutieusement la mise en scène.

Ce jour-là², le Conseil de Genève tint une suprême et dernière séance. Après avoir remercié officiellement par une députation le général Girard dit Vieux de ses soins, de la discipline de ses troupes, le Con-

lettre insérée dans le N° du 27 juin de ses bonnes intentions, et le 8 juillet, parut une lettre d'Argand, administrateur municipal, qui le défendait : « Le citoyen résident, qui, seul, empêcha le meurtre des syndics il y a deux ans et à qui nous dûmes alors de ne pas voir ruisseler le sang genevois, le commissaire du gouvernement qui a prévenu le 26 germinal dernier (15 avril) de pareils excès, celui qui n'a marqué chez nous sa carrière politique que par des actes d'humanité et de générosité, ne saurait être le même homme auquel on voudrait attribuer l'intention de secouer aujourd'hui les torches de la discorde dans Genève... *Au reste, citoyens, il est bien vengé dans nos cœurs par la vénération et la reconnaissance chaque jour mieux senties de notre commune.* » Le Directoire à Desportes 20 juin 1798. *Archives nationales*, AF III 529, plaq. 3454. Quel était le secret dessein de Desportes dans toute cette affaire ? Ses explications au Directoire restent énigmatiques... « J'avais à faire descendre les magistrats genevois de leurs chaises curules sans qu'ils emportassent un seul regret, j'avais à environner mon administration nouvelle des témoignages de la satisfaction générale, en mettant implicitement leurs principes en opposition avec ceux des autorités précédentes... » Desportes au Directoire, 25 juin 1798. *Archives nationales*, AF III 68.

1. *Journaux d'Ami Dunant et de Bourdillon*, 24 juin 1798.

2. La veille, le 12 juin, le Conseil avait reçu de Desportes le traité de réunion, relié dans un somptueux étui. D'après le journal de Braillard, ce serait Desportes qui l'aurait apporté lui-même, en grand cortège, accompagné de 25 à 30 cavaliers. Au contraire, d'après les registres du Conseil, suivis par M. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, p. XXI, Monachon et Second, secrétaires de Desportes, escortés de quatre officiers français, auraient opéré cette remise.

seil fit lire dans les rues une proclamation annonçant que l'annexion de Genève à la République française était consommée et prêchant aux Genevois la soumission aux autorités nouvelles. A dix heures du matin, réunis pour la dernière fois à l'Hôtel de ville, les syndics et leurs collègues déposaient leurs pouvoirs. Heure poignante, malgré le laconisme du procès-verbal! *Après avoir fait des vœux pour le bonheur des citoyens, sous le nouvel ordre de choses où ils vont entrer et s'être fait réciproquement leurs adieux, les syndics et conseil déposent les pouvoirs que le souverain leur avait confiés et terminent les séances du gouvernement de la République de Genève*¹.

Bien des Genevois quittèrent la ville, ce jour-là, le cœur brisé, tandis que tonnait sans interruption le canon sur la Treille².

A trois heures, au travers des rues bordées de fantassins français et de cavaliers, un cortège pénètre à Saint-Pierre. Le général Girard dit Vieux marche en tête, suivi d'une fanfare; le commissaire du gouvernement, Félix Desportes, « vêtu en soldat », s'avance ensuite, et derrière lui, au son des cuivres, on voit défiler ses secrétaires, les nouvelles autorités, administrateurs municipaux et juges, dans un costume étrange, précédés d'enseignes à la romaine qui indiquent leurs fonctions, puis les officiers du corps d'occupation. L'église se remplit d'une foule bruyante; ce sont surtout des soldats et des gens de Carouge et de Chêne, attirés par la curiosité. Desportes prend place au fond du chœur, sur un siège élevé, entouré d'une guirlande de roses. Il prononce un

1. R. C. vol. 312.

2. *Journal d'Ami Dunant*.

long discours, parle pendant deux heures, dit-on, le général Girard et le président de la municipalité Odier-Chevrier sont plus brefs. Puis, sur un signe du commissaire du gouvernement, quatre jeunes filles vêtues de blanc, portant des corbeilles, s'avancent dans le chœur et présentent à Desportes des écharpes bordées de franges d'or et d'argent. Les nouveaux administrateurs se sont levés, défilent devant le représentant de la République française, prononcent le serment de haine à la Royauté et de fidélité à la République, reçoivent le baiser fraternel et s'en retournent décorés de leurs insignes. Quelques cris de *Vive la République!* se font entendre.

Les administrateurs municipaux sont ceints de leurs écharpes tricolores. Leur président porte sur son chapeau rond une plume panachée aux trois couleurs. Les juges de paix ont été gratifiés, en vertu du décret du 25 octobre 1795, d'un bâton blanc, « de la hauteur de l'homme » surmonté d'une pomme d'ivoire, sur laquelle est gravé un œil ouvert, emblème de la vigilance.

A cinq heures, un grand banquet réunit à l'Hôtel de ville les nouveaux élus autour de Desportes, mais là encore, beaucoup de Genevois s'abstiennent de paraître. Des tables ont été dressées pour quatre cents convives; il en vient cent cinquante. Enfin, « une promenade fraternelle » dans les Bastions, des airs de musique joués autour du buste de Rousseau, terminèrent cette cérémonie, où, dit un contemporain, les habitants ne témoignèrent « ni joie ni chagrin ¹ ». Quelques maisons furent illuminées. A

1. *Idem.* R. C. Butin à Micheli, 17 et 26 juin. *Journal de Bourdillon*,

la Résidence, un transparent portait ces mots : *L'Union fait la force*. « Dites plutôt, fit remarquer quelqu'un à Desportes : *La force fait l'union*¹. »

*
*
*

Une résignation silencieuse de la part des Genevois, aristocrates et conservateurs, une indifférence complète chez le parti jadis patriote et révolutionnaire, telle fut l'attitude qu'observèrent les Genevois en ces premières semaines de nouveau régime. Pourtant, dans l'entourage de Desportes, un groupe de partisans manifestait clairement sa satisfaction, ainsi cet Isaac Cornuaud, l'ancien horloger de Saint-Gervais, si populaire en 1794. Trois jours après la solennité du 13 juin, Cornuaud publia une *Lettre au citoyen M** à Paris*, dans laquelle il célébrait l'heureux événement. L'invasion française en Suisse, le blocus économique avaient rendu, d'après lui, la position de Genève désespérée. « Nous allions être

Desportes à Talleyrand, 16 juin 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 279.

Le 19 juin 1798, Guillaume de Luc écrivait à son frère : « Si cette proclamation d'adieu eût été faite par le gouvernement légitime... c'eût été pour tout vrai Genevois une journée de deuil et de désespoir. Mais, comme je l'ai dit, nous ne tombons pas comme les Bernois par exemple de toute notre hauteur. *On ne peut se dissimuler que le gouvernement et l'état des choses qui viennent de finir ne sont pas à regretter...* Je me suis tenu chez moi pendant toute la cérémonie, ainsi que bien d'autres... Quand on porte ses regards sur les scènes de désolation qui se passent ailleurs, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Genève est traitée en effet *avec distinction* et comparativement, on doit s'estimer fort heureux ». *Papiers Edmond Pictet*. Cahier 59. *Bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*.

1. Rosalie de Constant à son frère, 19 juin 1798. LUCIE ACHARD, *Rosalie de Constant*, t. II, p. 238. Les dépenses de cette fête se montèrent à 6.914 livres. *Archives nationales*, AF III 552, plaq. 3715.

comme une poignée de blé entre deux meules de moulin... Nous échangeons notre indépendance, précaire dans tous les temps et devenue enfin tout à fait chimérique, contre l'indépendance assurée et glorieuse de la République française une et indivisible à juste titre... Nous allons faire partie d'un peuple doux, aimable, malgré ses inclinations belliqueuses, de la nation la plus sociable, la plus éclairée, et qui, de plus, a d'heureuses préventions en notre faveur... Le caractère genevois, disait Cornaud, comprimé par le malheur, par l'oppression, va reprendre son essor¹. »

Ce chaleureux plaidoyer — est-il besoin de le dire — ravit d'aise Félix Desportes. Il le trouva « rempli d'idées justes autant que lumineuses », et s'empressa de le communiquer à Talleyrand². Au contraire, les membres des anciens clubs révolutionnaires, les *Grillards* en particulier, en furent exaspérés. Ils se seraient livrés à quelque acte de désespoir, n'eût été la salutaire présence des soldats du général Girard³. Et l'inévitable trouble-fête de la nation genevoise, l'avocat Jacques Grenus, les excitait avec tant de persévérance à recommencer les luttes néfastes de 1794, que Desportes lui-même finissait par s'émouvoir de ses tentatives perfides, et signalait au ministre de la Police à Paris « cet intrigant profond et rusé, le fléau de son pays

1. Cette brochure se trouve dans les papiers du docteur Frédéric Rilliet. Michel Micheli ayant été soupçonné d'en être le destinataire, s'en défendit dans la *Feuille d'avis*.

2. Desportes à Talleyrand, 24 juin 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 284.

3. Lettre de MM. Naville-Rilliet, 18 juin 1798. *Papiers de M. Casimir de Candolle*. Le texte à l'Appendice.

depuis vingt ans », qui n'avait qu'un plan décidé : « la désorganisation, la destruction ». En vain, jadis, l'avait-il « accablé des meilleurs procédés, il s'était bientôt aperçu que c'était un serpent qu'il réchauffait dans son sein¹ ».

En dépit de ces obstacles, Desportes poursuivait son œuvre d'organisation avec un plein succès, et si les mécontents ne désarmaient pas, si quelques citoyens s'obstinaient encore à porter la cocarde genevoise au lieu des couleurs tricolores décrétées à partir du 13 juin, le résident, grâce à sa bienveillance et à sa modération, trouvait un accueil très chaud dans plusieurs salons genevois. Le 27 juin 1798, il assistait à une brillante réception aux Volandes chez M. Boissier, avec le général Girard dit Vieux, les officiers de la garnison. On y entendit Mlle Dubreuil, « jeune chanteuse distinguée² ». Le

1. Déjà, dans sa séance du 18 mai, le Conseil « réfléchissant aux nouveaux malheurs que préparent à notre patrie les manœuvres du citoyen Jacques Grenus et ses efforts continuels tendant à ranimer au milieu de nous les ressentiments et les vengeances politiques », avait prié Michel Micheli de faire une démarche auprès du gouvernement français pour dénoncer sa conduite (R. C.). Cf. à l'Appendice, N° 43, l'importante lettre de Desportes du 26 août 1798. De son côté, Girod de l'Ain, le 1^{er} août 1798, écrivait au Directoire : « Les citoyens de Genève les plus sincèrement attachés à la France et à la République, sont alarmés du crédit qu'ils supposent au citoyen Grenus et à ses correspondants de Paris. Cet individu fait circuler les lettres qu'il reçoit du représentant Gauthier de l'Ain. Le soussigné en a même vu des copies qui ont été renvoyées ici. Grenus porte ses indiscretions jusqu'à la jactance ; il prétend notamment qu'il va y avoir des changements dans la municipalité organisée par le commissaire du gouvernement à la satisfaction de tous les citoyens, si on en excepte quelques aristocrates ou quelques anarchistes du club de la Grille. » *Archives nationales*, F⁷ 6161. *L'Ami des lois* du 9 juillet inséra une lettre de Grenus très violente contre la nomination de Romilly à l'emploi de juge de paix. Cf. Desportes au ministre de la Police, 7 septembre 1798. *Archives nationales*. *Idem*.

2. 19 juin. « Le citoyen Soret, ancien administrateur, s'étant

26 juillet, la Société des Arts l'invitait à un grand dîner, et le surlendemain, quatre-vingts négociants de la ville donnaient une fête sur le lac en l'honneur du citoyen Collin, régisseur des douanes, le futur comte de Sussy et ministre des manufactures sous l'Empire, de passage à Genève. On s'en alla dîner à Genthod, où des tables étaient dressées pour deux cents convives, dont plusieurs Genevoises, Mmes Kunkler, Boissier, Aubert, Diodati, qui accompagnaient la « citoyenne Desportes », et au retour, à dix heures du soir, un feu d'artifice illuminait le port. MM. les négociants de Genève, qui n'avaient pas lésiné, en étaient pour trois cents louis¹.

Et puis, il y avait les fêtes officielles, décrétées par la Constitution, 14 juillet, 9 thermidor, 10 août, 18 fructidor, etc. Ah ! celles-là, le commissaire du gouvernement eut bien du mal à les faire célébrer avec conviction à Genève. Lui et l'administration municipale s'ingénierent à en fixer avec soin tous les détails. On eut beau recourir aux conseils du sculpteur Jaquet, nommé directeur des fêtes nationales, assaisonner le programme assez fastidieux des discours et des évolutions militaires, de courses à pied et à cheval. Rien n'y fit ; ces solennités, trop fréquentes, ne parlaient pas au cœur des Genevois, comme la fête des Promotions et celle de Jean-Jacques Rousseau, supprimée cette année-là par raison d'économie². On se rendait à Plainpalais, Desportes et

présenté à la porte de Neuve, sans cocarde française et ayant mal parlé au factionnaire, a été mené au général qui l'a fait conduire chez une marchande pour y acheter une cocarde française. » *Journal d'Ami Dunant*.

1. *Journal de Jean Picot*.

2. En réponse à une lettre de Grenus qui accusait ses adver-

les fonctionnaires revêtus de leurs écharpes. Le général Girard dit Vieux réunissait sa troupe, cinq à six cents hommes ; des discours, « analogues à la circonstance », étaient prononcés devant l'autel de la patrie, les soldats manœuvraient et des courses clôturaient la fête. Le 9 thermidor, il fallut battre la générale à trois reprises dans la ville, et encore, les assistants furent-ils très clairsemés. Les vainqueurs des courses, gratifiés de couronnes, eurent l'honneur de les déposer sur deux arbres de la Liberté, replantés ce jour-là à Saint-Gervais et sur la Treille¹. Mais Desportes se déclarait satisfait malgré tout. A l'en croire, sauf la fameuse Fédération du Champ de Mars en 1790, dont il avait été spectateur, « il n'avait vu nulle part aucune fête qui présentât plus d'ensemble, plus de dignité, plus d'intérêt² ».

Enfin, le théâtre avait rouvert ses portes, après une longue interruption causée par la Révolution et les drames de 1794. On avait vu reparaître à Genève l'acteur Saint-Géran, « directeur du spectacle », une vieille connaissance, qui avait eu jadis maille à partir avec les autorités de la république³.

saires d'avoir supprimé cette fête, *l'Ami des lois* du 24 juillet inséra une lettre de Genève rejetant cette décision sur l'ancien gouvernement qui avait arrêté qu'elle ne serait célébrée que tous les cinq ans.

1. *Journal d'Ami Dunant*. CHAPUISAT, *la Municipalité de Genève*, t. I, p. 83.

2. Desportes à Talleyrand, 16 juillet 1798. A. E., Genève, vol. 107, p. 303. « Rien n'était plus agréable (le jour de la fête du 18 fructidor) que de voir dans cette plaine riante des groupes de jeunes citoyens dansant de distance en distance, et, au milieu d'un cirque, des athlètes qui se disputaient le prix de la course. Ce spectacle rappelait les beaux jours d'Athènes. » *Ami des lois* du 12 septembre 1798.

3. *Journal d'Ami Dunant*

*
* *

Pendant ce temps, les intérêts les plus graves de Genève se discutaient à Paris, et, par ignorance ou par indifférence, les Genevois ne semblaient guère s'en préoccuper. Cependant, il ne s'agissait rien moins que de l'avenir de leur cité. C'était l'existence même de leur patrie qui était en jeu, car, on l'a vu plus haut, le Directoire s'était refusé tout d'abord d'ériger Genève en chef-lieu de département, prétendant l'annexer simplement à l'un des deux départements voisins, l'Ain ou le Mont-Blanc. Ce dessein était néfaste. Michel Micheli et son fidèle soutien, le député Girod de l'Ain s'en rendirent compte immédiatement. Pouvait-on concevoir qu'une ville de 25.000 habitants dépendît d'une bourgade comme Bourg-en-Bresse, qui n'en comptait que 7.000, ou même de Chambéry, et que ses habitants eussent trente lieues de poste à faire pour s'y rendre, à travers des montagnes dont les chemins étaient constamment interceptés l'hiver par la neige¹. Mais ce serait la ruine de cet État. Et Desportes ne s'était-il pas engagé en quelque sorte à obtenir le chef-lieu du département pour Genève. Déjà, Girod de l'Ain, avec un courage magnifique, reprochait à son gouvernement l'acte de violence commis à l'égard de ses amis genevois et déplorait catégoriquement la réunion. « Ce sont des vues fausses, avait-il déclaré, étroites, novatrices ou tracassières, de quelques colporteurs d'intrigues, qui, pour se faire

1. Mémoire de Girod de l'Ain, 17 mai 1898. *Archives nationales*, AF III 68.

valoir ou pour d'autres motifs, ont trompé le Directoire et lui ont fait voir de l'avantage où il n'existait que perte, ruine et destruction... Il me paraît que cette réunion est un grand contre-sens politique¹. »

Le coup fait, c'était abuser indignement de la petite république que de la frustrer des avantages d'un chef-lieu de département. Lui et Micheli s'employèrent de tout leur pouvoir à faire revenir le Gouvernement français de ses intentions. Et, à force de démarches au Luxembourg et auprès des députés des deux Conseils législatifs, ils y réussirent². La chance avait voulu que le représentant des Cinq-Cents, président de la Commission nommée pour s'occuper des affaires de Genève et chargé de rapporter sur ce sujet, fut Marie-Joseph Chénier, frère cadet du poète, dramaturge jadis célèbre, l'auteur du *Chant du Départ*, homme politique et orateur non moins connu, qui parut tout de suite bien disposé pour Genève. Micheli et son protecteur n'eurent qu'à se féliciter de lui ainsi que du général Jourdan, de la Haute-Vienne, son collègue à la Commission³.

Les Genevois étaient presque coupables, trouvait Micheli, de se désintéresser à ce point d'une question aussi capitale, tandis qu'ils ergotaient sur des objets infimes. Un de ses amis le lui avait bien mandé : « Si nos gens savaient faire, il ne tiendrait

1. *Papiers inédits de Girod de l'Ain*. Communication obligeante du baron Girod de l'Ain. Le texte à l'Appendice, N° 32.

2. Voir aux *Archives nationales*, F²¹ 859 un Mémoire du 23 mai 1798, d'un certain Jollivet, conservateur général des hypothèques à Paris, se prononçant énergiquement pour l'érection de Genève en département.

3. Micheli à Butin, 25 juillet 1798.

qu'à eux d'améliorer considérablement leur sort. Mais ils sont d'une gaucherie impardonnable et incorrigible¹. » Micheli était exaspéré d'une telle inconscience : « Pour l'amour de Dieu, leur écrivait-il, tâchez de vous occuper des choses en raison du degré de leur importance, et quand la maison brûle, ne vous occupez pas de quelque petit arrangement intérieur... Vingt-quatre heures de retard peuvent nuire infiniment... Si quelque chose peut faciliter la réussite des demandes que vous aurez à faire sur les gardes champêtres et sur l'horlogerie... c'est d'abord d'obtenir le chef-lieu. Voilà ce que le dernier des écoliers en politique verrait du premier coup d'œil... Je suis honteux de ce que mes concitoyens répondent si peu à l'idée que j'en avais². »

Se doutait-on du péril que courait, à Paris, l'une des institutions nouvelles concédées par Desportes, cette *Société économique* créée le 4 mai 1798 et composée de quinze membres, qui était chargée de régir toutes les propriétés des anciens Genevois et qui allait devenir le dernier et précieux refuge des vrais patriotes ? Desportes, en autorisant sa création, ne l'avait fait qu'à son corps défendant. C'était dans l'État une sorte de pouvoir indépendant, et il savait que la Constitution française « réprouvait ces espèces de corporations ». Il avait compté que la Société économique disparaîtrait au bout d'un an « en se confondant insensiblement avec l'administration municipale³ ». Mais Micheli avait compris l'utilité

1. Un Genevois à Micheli, 17 juillet 1798. Port. hist. 5504 bis. *Archives de Genève*.

2. Micheli à Butin, 24 juin 1798. *Idem*.

3. Desportes à Talleyrand, 21 mai 1798. A. E., *Genève*, vol. 107, p. 249.

de cette institution pour ses compatriotes, et avec quelle perspicacité, l'avenir le dirait.

Aussi n'eut-il de repos qu'il n'eût triomphé des violentes résistances que son maintien rencontrait à Paris. Le 8 août, il écrivait à Genève, annonçant un succès imminent¹. Chénier avait déposé son rapport le 31 juillet et le 1^{er} août, les Cinq-Cents le discutaient ; malgré l'opposition des députés Mansord et Leborgne, le projet était voté à une grande majorité. Aux Anciens, où Girod de l'Ain, ayant entraîné ses collègues Gavard, Chastel et Dessaix, tenait tête au député Curial, le rapport était adopté presque unanimement. Le 25 août, une loi promulguait la constitution du nouveau département², le Léman, avec Genève pour chef-lieu. Vingt-sept cantons³ détachés de l'Ain et du Mont-Blanc, s'ajoutant aux trois cantons de l'ancienne république — Genève *intra* et *extra muros*, le district de Dardagny-Russin-Satigny — formaient son territoire. C'était, en somme,

1. «... Un troisième vice (de ces démarches) était la prodigalité que vous mettiez dans les cessions que vous faisiez ; la Résidence et cette multitude de bâtiments relatifs aux écoles étaient absolument superflus... De plus, vous vantiez la générosité que vous aviez à abandonner à la commune des établissements qui ne pouvaient être utiles qu'à ses propres habitants. Quel gré pouvait-on vous savoir par exemple de la cession de vos pompes à feu, puisque dans le fait, elles n'étaient destinées qu'à éteindre le feu de vos maisons ? A côté de la prodigalité qui régnait dans vos dons, on trouvait de la défiance et de la lésinerie dans votre manière de donner... »

2. *Archives nationales*, F³ I 859.

3. Ces cantons étaient : Gex, Ferney-Voltaire, Thoiry, Collonges-Arbusigny, La Roche, Thorens, Viuz-en-Salaz, Bonneville, Cluses, Taninge, Samoëns, Carouge, Viry, Chaumont, Frangy, Cruseille, Annemasse, Bonne, Régnier, Thonon, Evian, Le Biot, Notre-Dame d'Abondance, Lullin, Bons, Douvaine. Le district de Jussy fut réuni au canton d'Annemasse, ceux de Cartigny, Chancy et Avully au canton de Viry.

lui adjoindre le pays de Gex, le Faucigny et le Chablais. Genève devenait le centre d'un important territoire, digne d'elle. Elle était le siège de trois tribunaux, civil, criminel et de commerce, d'un hôtel des monnaies, d'un bureau du timbre, d'une école centrale. Trois tribunaux correctionnels étaient établis l'un au chef-lieu, le second à Thonon, le troisième à Bonneville. Jusqu'aux élections prochaines, le Directoire nommerait les membres de l'administration centrale, les juges et les fonctionnaires des anciens cantons genevois.

En somme, Micheli et Girod de l'Ain avaient obtenu plein succès. Aussi le premier suppliait-il ses compatriotes d'accepter avec reconnaissance les conditions qu'on leur faisait. « Rien ne serait plus maladroit, leur disait-il, et plus impolitique que de clabauder à Genève sur quelques dispositions de détail¹... »

Il fallait réellement se féliciter des bonnes dispositions du Directoire. L'homme choisi pour la place de commissaire auprès de l'administration centrale — l'âme du nouveau gouvernement — François-Jérôme Philippe, sous-chef de division au ministère de la Guerre, malgré ses principes révolutionnaires, était un fonctionnaire de valeur, à respecter et à ménager². En nommant les cinq membres de l'administration centrale, le Directoire parut peu s'inspirer des propositions de Félix Desportes, qui avait déjà pris les devants depuis dix jours pour indiquer à Paris « des citoyens éclairés et patriotes ». C'est ainsi qu'on refusa les services de Brillat-Savarin,

1. Micheli à son cousin, 30 août 1798.

2. Sur Philippe, cf. p. 289, note 2.

cet ancien magistrat, originaire de Belley, le futur auteur de la *Gastronomie*, désigné par Desportes¹. Le Directoire élit trois Français : Frarin, du Mont Blanc, Dumont, receveur de district à Bonneville, Girod, fils d'un ex-constituant et deux Genevois, l'ancien syndic Guillaume Solomiac, qu'on regardait comme responsable, par sa faiblesse, du massacre de Baudit et Pradier, et Lazare Delaplanche, le député naguère éconduit par le Directoire.

« Il était de la plus haute importance, écrivait Micheli, que les Genevois ne montrassent pas de mécontentement de ce choix. » Tant de prétentions subsistaient encore à Paris contre Genève. L'ancien ministre s'efforçait avec peine « de détruire les fausses idées que plusieurs personnes se font de sa richesse et de sa prospérité² ».

De fait, ces nominations furent bien accueillies. « La physionomie de cette commune, mandait un correspondant de *l'Ami des lois*, a entièrement changé, elle est vraiment républicaine. La stupeur a fait place à une vive satisfaction³. » Pour témoigner sa gratitude à Chénier, la ville lui offrait un chronomètre en or, fait « par l'un des plus habiles artistes de la cité⁴ ». Le 7 septembre, Philippe, qui quittait Paris le lendemain, avait un long entretien avec Micheli, au cours duquel il examinait « à peu près toutes les affaires en litige ». Le nouveau commissaire emportait en manière d'instruction pour ses collègues de l'administration centrale une très belle lettre du

1. Voir à l'appendice, N° 41, l'importante lettre de Desportes à Merlin du 15 août 1798, accompagnée d'un tableau de proposition, N° 42.

2. Micheli à Butin, 31 août 1798.

3. Numéro du 7 septembre 1798.

4. Butin à Micheli, 19 août 1798.

ministre de l'intérieur, François de Neuchâteau, qui leur dictait, sous une forme élevée, les principes à suivre pour « faire fructifier une des subdivisions du trône majestueux de la République française, élevé par la loi au bord du lac Léman », et qui leur rappelait leurs hautes responsabilités. « Faites, citoyens, leur disait-il, que les autorités qui vous sont subordonnées soient composées de véritables amis du régime républicain... Des sujets bien choisis suffisent en très petit nombre, tandis qu'on ne fait rien avec une armée d'employés, adoptés par faveur et indiqués par le hasard... Attachez-vous à tout classer, à ne rien omettre. Avec de l'ordre, le travail devient uniforme, simple et facile... Le beau titre de citoyen doit être honoré à Genève. Un grand homme l'a illustré et les habitants de Genève, devenus citoyens français, soutiendront cette double gloire. Que votre exemple y contribue, citoyens administrateurs¹. »

Le 19 septembre 1798, Philippe, arrivé depuis quelques jours et après avoir été solennellement installé avec ses collègues dans une des salles de l'Hôtel de ville par Félix Desportes, « en présence de tout l'état-major de la place et d'un peuple nombreux », se déclarait enchanté de ses premières impressions dans « cet intéressant département » et bien décidé à se rapprocher « avec une égale effusion de confiance et de fraternité, des deux partis qui ont toujours divisé Genève ». A vrai dire, il avait déjà remarqué « quelques regrets de la perte de ce qu'appelaient les Genevois leur indépendance ». Mais il était convaincu que sa bonne foi et

1. 9 septembre 1798. *Archives de Genève*. Registre 1 d'arrêtés de l'administration centrale.

ses efforts finiraient par rallier tous les cœurs¹.

La tâche du commissaire du gouvernement était achevée. Rien ne retenait plus Desportes à Genève. Dès le 1^{er} septembre, son chef Talleyrand, en lui prodiguant des paroles flatteuses, lui avait notifié l'arrêté du Directoire du 29 août qui le rappelait à Paris. Si Desportes retarda son départ jusqu'au 23 septembre, c'est qu'il tint à assister à la fête du 1^{er} vendémiaire (22 septembre), anniversaire de la fondation de la République. Ce jour-là, les Genevois montrèrent un peu plus d'empressement à s'y associer, parce qu'ils célébraient eux aussi, selon leur expression, « l'époque de l'égalité », et comme le temps était superbe, on les vit accourir en grand nombre à Plainpalais, où jouait une fanfare de 35 musiciens. Le commissaire du Directoire Philippe y fit ses débuts comme orateur, et les troupes prêtèrent serment à la Constitution, avec un enthousiasme peu marqué, semble-t-il, puisque la plupart des soldats restèrent couverts au lieu de mettre leur chapeau au bout de la baïonnette, comme le voulait la tradition de 93. Il y eut des courses de chevaux et des courses à pied ; le chirurgien major de l'armée française remporta le prix des premières ; le vainqueur des secondes reçut une montre à savonnette en or, et de « très beaux plats bien historiés² ».

1. Registre de lettres du commissaire du Directoire exécutif, coté N° 30. *Archives de Genève*.

2. *Journal de Bourdillon-Dieday*. «... Dès longtemps, Paccard, Genevois, devançait tous ses concurrents, mais comme il se tournait souvent pour jouir de l'avantage qu'il avait sur eux, il tomba à trente pas du but, un soldat français lui enleva le drapeau, un autre eut le second prix, et Thomas Badollet eut le troisième prix. »

En somme, Félix Desportes pouvait partir satisfait. Oubliant leurs légitimes griefs, plusieurs Genevois tinrent à le fêter au terme de son séjour. Le 12 septembre, le futur maire de Genève, Guillaume Aubert, l'invita à venir dîner chez lui; le 18, Desportes déjeûna chez Janot avec Philippe et les nouveaux administrateurs; le soir chez le municipal Argand, il y eut un grand souper, où parurent, dit Butin « beaucoup de femmes ¹ ».

Enfin le corps ecclésiastique, après avoir déclaré solennellement à Desportes que le décadi substitué au dimanche par la constitution française serait observé à Genève, que des prédications auraient lieu ce jour-là dans les églises ², ce corps et l'Académie lui envoyèrent des députés pour prendre congé et lui exprimer leurs regrets.

1. Butin à Micheli, 21 septembre 1798. *Journaux d'Ami Dunant et de Jean Picot.*

2. 9 août 1798. « Le Modérateur rapporte que le citoyen commissaire du gouvernement l'avait envoyé chercher pour lui dire que le vœu du gouvernement était de voir se propager dans toute la France le culte protestant de l'église de Genève, qu'il estimait que le meilleur moyen d'y parvenir serait d'aller spontanément au-devant du désir qu'avait le gouvernement qu'il y eût un culte célébré le jour du décadi, qu'il savait que le clergé de Genève était éclairé, éloigné du fanatisme et de la superstition, que la religion était chez nous plus rapprochée de la religion naturelle qu'en aucun autre pays, qu'il était à désirer que sans attendre les décrets qu'on prépare pour la célébration religieuse du décadi, Genève donnât l'exemple et qu'il le priaît d'en conférer avec ses collègues. M. le Modérateur ajoute que la Compagnie ayant été convoquée pour en délibérer, son préavis a été qu'en demeurant invariablement attaché à la sanctification du dimanche, si la cessation du travail était ordonnée pour le décadi, il serait convenable de placer ce jour-là des sermons et des prières. Le Consistoire, considérant que la cessation du décadi est sur le point d'être ordonnée par la loi, et qu'il n'y a pas de meilleur moyen de remédier au danger qui résulterait pour la religion et pour les mœurs que d'employer une partie de ce jour de repos aux exercices religieux, arrête d'inviter la Compagnie à s'occuper incessamment d'un plan d'exercice religieux pour le décadi. »

Le 23 septembre 1798, ses préparatifs terminés, Desportes allait monter en voiture, quand vingt-cinq citoyens se présentèrent à la résidence, ayant à leur tête l'avocat Cornuau et lui remirent une médaille d'or du prix de vingt-cinq louis, sur laquelle on lisait ces mots : *Par ses vertus il nous a réunis*¹.

Le canon tonna, le général Girard² et son état-major vinrent prendre la tête du cortège et l'ex-résident avec sa famille sortit de la ville par la porte de Cornavin. Trente-deux soldats genevois seulement s'étaient présentés pour border la haie, et encore, rapporte Dunant, furent-ils hués par leurs concitoyens³.

Deux ans plus tard, Desportes reparut à Genève pendant trois jours, et cette fois l'accueil fut glacial; on trouva même affiché sur le poteau du carcan au

1. A ce sujet, Butin, toujours intraitable, écrivait à Micheli le 3 octobre : ... « Je vous ai parlé de la médaille de Divos ; les papiers en ont parlé pompeusement, c'est ce qu'il voulait et c'est sans doute ce qu'il a provoqué. Il faut vous dire que c'est lui qui se l'est fait donner, qu'elle a coûté environ 60 louis et qu'il a souscrit pour 30, que Mme Kunkler a été l'entremetteuse dans cette grande affaire et Argand le grand solliciteur. »

2. La veille, Desportes avait remis au général Girard un certificat constatant ses services signalés à Genève et attestant « que son esprit conciliateur a prévenu tous les sujets d'éloignement qui auraient pu exister entre les habitants et la force armée, dont il a été constamment le modèle par ses vertus civiques... » L'original autographe fait partie de notre collection. Cf. en outre sur Girard, p. 309, note 2.

3. *Journal d'Ami Dunant*. Philippe à l'administration municipale de Genève, 24 septembre 1798. « Je suis instruit, citoyens, que quelques agitateurs ont cherché hier à troubler le bon ordre et la tranquillité publique en s'opposant avec menaces aux mesures que l'administration municipale avait jugé à propos de prendre à l'occasion du citoyen Félix Desportes. On m'assure que le citoyen Motu, canonnier, qui a servi hier les pièces de 4, a été insulté par plusieurs personnes et désarmé de son sabre par un nommé Tille demeurant rue du Temple... » *Archives de Genève*. Registre 30, fol. 4.

Molard un écriteau dans lequel il était voué à l'exécution publique¹.

* *

Mais, en cette année 1798, il rentrait à Paris le cœur débordant de joie et se répétant ces mots de Talleyrand : « Je pense que vous ne serez point mécontent de demander et d'obtenir le prix de vos utiles travaux, c'est-à-dire une nouvelle occasion d'employer votre zèle et vos talents². » De fait, Desportes ne fut pas oublié. A peine Bonaparte eut-il expulsé de Saint-Cloud les députés récalcitrants et réussit son coup d'État du 18 brumaire, que l'ancien résident de Genève, qui avait su adroitement rappeler au proconsul leurs relations de 1797, le séjour à Saint-Jean, la réception des Genevois, se vit octroyer par le dictateur une mission de confiance. Sous le titre d'inspecteur général des grandes routes de France, il parcourut la République au moment où s'établissait le nouveau régime consulaire, prit des informations sur tous les fonctionnaires à choisir, et de retour à Paris, nommé secrétaire général du ministre de l'Intérieur Lucien Bonaparte, le héros de Saint-Cloud, il fut appelé

1. CHAPUISAT, *la Municipalité de Genève*, t. I, p. XXI, note 2. Une lettre d'Argand à Pictet-Diodati fait allusion à ce passage de Desportes à Genève : « Genève, 30 mars 1800. J'ai appris avec beaucoup de satisfaction l'avancement de Desportes, et malgré la réception impolitique de nos compatriotes, je ne doute pas qu'il ne cherche à leur être utile, et par le grand nombre de services individuels qu'il a rendus à des Genevois, sur ma recommandation dans un moment où il n'était pas en faveur, je puis me faire une idée de ceux qu'il pourra rendre, soutenu par le crédit de sa nouvelle place. » *Papiers de M. Paul Pictet*.

2. Talleyrand à Desportes, 1^{er} septembre 1798. A. E., *Genève*, vol 107, p. 381.

à fournir des notes importantes pour la création des premiers préfets de la République¹.

Malheureusement, Desportes devait partager l'es-pèce de disgrâce encourue par Lucien dès son arrivée au pouvoir. A Madrid, où il l'avait suivi le 1^{er} novembre 1800 en qualité de secrétaire d'ambassade, le trop expansif diplomate bavarda si librement que Bonaparte en fut informé et le blâma². Pourtant, le Premier Consul lui voulait du bien. Il le nomma préfet du département du Haut-Rhin le 8 juillet 1802³.

A Colmar, où il s'installe le 21 septembre, Félix Desportes se révèle immédiatement fonctionnaire actif, brûlant de signaler son administration par des actes bienfaisants. Il embellit la ville, fait planter des tilleuls sur les boulevards, assainit les rues, abat les vieilles portes du moyen âge, reconstitue la Société d'émulation, fonde une école d'accouchement. Dans le reste du département, c'est la même activité débordante. Sur son ordre, sept cent mille arbres sont plantés au bord des routes. Sur celle de Brisach, à un kilomètre du chef-lieu, une pépinière est créée, avec des allées pour les promeneurs et l'on y transporte les vieux orangers des châteaux de Ribeauvillé et Ribeaupierre, dont quelques-uns ont neuf siècles d'existence. Desportes, profitant du séjour de José-

1. DESPORTES, *Appel à l'opinion publique...*, p. 45, note 1. DEJEAN, *Un préfet du consulat*, pp. 21 et 43. *Archives nationales*, F161 158⁴⁹.

2. Napoléon à Lucien Bonaparte, 22 juin 1801. «... Félix Desportes ne fait que bavarder à Madrid avec tous les ambassadeurs qui écrivent un tas de sottises à leurs cours, qui me reviennent. Il écrit aussi beaucoup trop à des journalistes de Bayonne.» LECESTRE, *Lettres inédites de Napoléon*, t. I, p. 33.

3. Le 2 mars 1800, il avait refusé la préfecture des Alpes-Maritimes.

phine à Strasbourg, obtient même de sa libéralité des arbustes rares de la Malmaison¹.

Pourquoi tant d'efforts furent-ils récompensés par une disgrâce éclatante ? Le 12 mars 1813, Desportes était révoqué avec quarante et un autres de ses collègues. Les causes de cet acte demeurent obscures. A l'en croire, Napoléon l'aurait accusé d'être en relations avec les généraux Moreau et Mallet, ce dont Desportes se défendit énergiquement². Son dossier des Archives Nationales renferme d'autre part des dénonciations extrêmement graves de certains de ses administrés, qui l'accusaient d'avoir dilapidé des sommes colossales destinées à l'achat de chaloupes canonnières, à la pépinière, d'avoir élargi, moyennant finances, des contrebandiers, d'être devenu le jouet de trois ou quatre individus tarés. Mais ces imputations sont suspectes et paraissent émaner d'ennemis personnels du préfet, d'une moralité plus que douteuse. Tous les témoignages s'accordent au contraire

1. *Extrait des souvenirs manuscrits de Jean-Benjamin Kuhlmann, architecte à Colmar. Le vieux Montmartre, 1895.* Voir aux Archives de Colmar, série *M. Personnel* une curieuse correspondance de Desportes en 1811 avec le sous-préfet de Belfort, Antoine Mengaud, frère de Joseph Mengaud, l'ancien commissaire en Suisse en 1798. Mengaud avait quitté sa résidence sans autorisation et Desportes l'admoneste vertement. Par lettres patentes du 28 janvier 1809, Desportes fut nommé baron de l'Empire.

2. « Une conjuration avait éclaté dans sa capitale, lorsque Napoléon était encore assis triomphant sur les décombres embrasés de Moscou... Le nom du général Moreau avait été prononcé par les conspirateurs... Quoique je ne connusse point personnellement le général Moreau, quoique je ne lui eusse ni parlé, ni écrit de ma vie, quelques esclaves complaisants se chargèrent de prêter une apparence de réalité aux anciens rêves du despotisme; je fus dénoncé comme un partisan secret du vainqueur de Hohenlinden, comme ayant toujours ménagé ses adhérents dans le Haut-Rhin, et surtout comme ayant été prêt moi-même à favoriser la témérité du général Mallet, si elle avait eu une issue moins malheureuse... » DESPORTES, *Appel à l'opinion*, p. 73.

à louer l'heureuse administration de Desportes. Ses mœurs seules furent l'objet de critiques assez légitimes des Alsaciens¹.

Quoi qu'il en soit, la calomnie avait porté ses fruits et pendant les Cent Jours, au cours d'une audience que Carnot, le nouveau ministre de l'Intérieur donna à l'ancien préfet, le 12 avril 1815, l'ex-directeur proscrit du 18 fructidor, qui n'avait pas oublié son séjour périlleux à Genève, rappela durement cet incident à Desportes, et le prévint en outre « que des notes infâmes existaient sur son compte au ministère ». Desportes, interdit par ces propos, se retira chez lui atterré et écrivit au ministre une lettre très digne,

1. *Archives nationales*, F¹BI 158⁴⁹. Un rapport du 20 mars 1813 résume la dénonciation de Richert, maire de Colmar, en disant : « Le montant des malversations de M. Desportes dans le Haut-Rhin est porté à 1.500.000 francs. M. le maire parle ensuite des causes d'inimitié qui existent entre lui et le préfet, des offres qui lui ont été faites plusieurs fois pour le séduire et des désagréments qu'il a endurés... » Le 2 avril 1815, un certain Gastrez écrivait au ministre de l'Intérieur : « Il ne serait point extraordinaire que dans ce moment-ci, un homme d'une audace extrême, M. Félix Desportes, préfet du Haut-Rhin avant M. de la Vieuville, se mît sur les rangs pour retourner à cette préfecture. Je dois prévenir Votre Excellence pour le bien-être des Alsaciens que cet homme, pendant neuf années d'administration, ne s'est occupé qu'à spolier et démoraliser ce beau département. Il a été destitué par l'Empereur, qui s'en souviendrait bien, mais il ne faut pas que Votre Excellence ait le regret d'avoir proposé un pareil homme. » M. Rodolphe Reuss, le savant historien de l'Alsace et M. André Waltz, bibliothécaire à Colmar, se sont efforcés, avec la plus grande amabilité, de nous aider à élucider ce point d'histoire. Ils estiment comme nous que la moralité des dénonciateurs et surtout les preuves de confiance témoignées ultérieurement à Desportes par ses anciens administrés du Haut-Rhin rendent ces imputations très problématiques. Nous leur adressons encore nos plus vifs remerciements. Le dossier F⁷6680 des Archives nationales renferme en outre plusieurs dénonciations de cette époque et de la Restauration contre Desportes. C'est ainsi qu'en octobre 1813, on l'accuse d'avoir tenu dans un hôtel, à Bâle, des propos contre l'Empire français et d'avoir souhaité l'invasion des Alliés.

qui le justifie, semble-t-il, mieux que toute démonstration, des imputations lancées par le maire de Colmar¹.

Il était d'autant plus surpris de cet accueil, qu'il venait de rentrer en grâce auprès de Napoléon. En effet, ayant été revêtu en 1814 de la charge d'aide de camp près le général chef d'état-major de la garde nationale de Paris et après avoir fait courageusement son devoir à la barrière des Martyrs le 30 mars 1814, lors de la prise de Paris, Desportes, nommé lieutenant-colonel, avait été chargé, au retour de l'île d'Elbe, d'une mission inattendue. Le 20 mars 1815, il sortait de Paris au-devant de l'Empereur, le rencontrait sur la grande route entre Fromenteau et Essones, accompagné dans sa voiture des généraux Bertrand, Drouot et Caulaincourt, et au cours d'un entretien, le suppliait de la part du chef de la garde nationale de Paris, le général Montesquiou, de ne pas entrer dans la capitale suivi de ses troupes de ligne, pour éviter un conflit avec celles qui n'avaient pas encore arboré la cocarde tricolore. Napoléon acquiesça à ce désir et n'eut pas à s'en repentir. On sait ce que fut sa rentrée aux Tuileries le soir de cette journée. Aussi reçut-il à plusieurs reprises l'ancien préfet du Haut-Rhin et lui rendit-il sa confiance².

De son côté, Carnot revint à des sentiments plus justes. Si Desportes, jugeant la situation encore trop précaire, suspendit ses démarches pour obtenir un emploi public et se retira à Bâle afin d'y surveiller ses propriétés d'Alsace dévastées par la guerre,

1. Voir cette lettre à l'Appendice.

2. DESPORTES, *Appel à l'opinion publique...*, pp. 55 et 80.

il consentit néanmoins, sur la demande du ministre des Affaires étrangères, le général Caulaincourt, à se charger de missives pour le président de la diète helvétique, M. de Wyss. Il s'agissait d'une tentative pressante de Napoléon tendant à obtenir des cantons suisses leur neutralité à la veille de la lutte formidable et suprême qui devait aboutir à Waterloo. L'insuccès en fut complet¹; la Suisse, travaillée par les Alliés, se joignit à eux, et non contente de refuser à l'Empereur sa neutralité, elle fit irruption avec une division en Franche-Comté, quelques jours après Waterloo, expédition peu glorieuse et que rien ne justifiait. A l'inverse de sa mission de 1792, auprès de M. Steiger, Desportes avait complètement échoué.

L'Alsace pourtant lui était demeurée fidèle, puisqu'elle l'avait envoyé siéger à la Chambre des Représentants. Mais l'ancien préfet du Haut-Rhin était furieusement desservi à Paris par certains royalistes. Ceux-ci le firent passer pour si dévoué à la cause de « l'usurpateur », qu'ils réussirent à l'envelopper dans les ordonnances royales du 26 juillet 1815 et du 17 janvier 1816 qui expulsaient les conventionnels régicides et plusieurs députés hors de France. Le coup, à n'en pas douter, venait surtout de Fouché, jadis ministre du Roi Très-Chrétien, auquel Desportes, alors qu'il faisait encore partie de la Chambre des Représentants, quelques jours après Waterloo, avait reproché avec une belle franchise, sa trahison envers l'Empereur².

1. BERTHOLD VAN MUYDÉN, *la Suisse sous le pacte de 1815*, t. 1, p. 205. DESPORTES, *A Messieurs les électeurs de l'arrondissement de Montfort et de Redon*, Paris, 1830.

2. Sur cette scène qui eut lieu chez Fouché, cf. DESPORTES,

Durant quatre années, Desportes, pourchassé par ses persécuteurs, erra en Allemagne misérablement, à Landau d'abord, puis à Mayence, à Wiesbaden, et se cacha enfin dans un village au milieu des bois à Isembourg, dépendant du grand-duché de Hesse-Darmstadt, dont le prince consentit à tolérer sa présence¹.

En 1820, il rentrait à Paris, rappelé par l'ordonnance royale du 1^{er} décembre 1819, découragé et usé, ayant renoncé à toute ambition. Il mourut le 26 août 1849, dans un appartement de la rue Laffitte, au numéro 6. Il était âgé de 86 ans.

Le premier maire de Montmartre², l'ancien rési-

Appel à l'opinion publique... p. 90 et Madelin, *Fouché*, t. II, pp. 414-415.

1. *Moniteur*. Années 1815 et 1816, *passim*. Lettre aux rédacteurs de la *Minerve*, Isembourg, 9 février 1819. Requête au ministre de l'Intérieur pour obtenir une pension. Paris, 12 juillet 1831. *Archives nationales*, F¹BI 158⁴⁹. Le 5 novembre 1815, à Colmar, le préfet royaliste l'avait fait surveiller par un gendarme attaché à sa personne, ce qui indigna Desportes. Au bout de quelques jours, sur des ordres de Paris, cette mesure fut adoucie. Desportes quitta Colmar pour l'exil le 23 février 1816. La police française guettait tous ses actes. En 1816, on sut qu'il recevait à Mayence la visite de sa belle-sœur, Anne-Elizabeth Kunkler, épouse de Benjamin Desportes, qui lui était très attachée. C'est en compagnie de cette même personne qu'on l'accusa d'avoir traversé la Suisse en 1818 pour aller à Chamonix, muni d'un faux passeport. *Archives nationales*, F⁷ 6680.

2. Voici son acte de décès extrait des Archives de la Seine : « Nicolas-Félix, baron Desportes, rentier, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 86 ans, né à Rouen, mort le dimanche 26 août 1849, à trois heures et demie de relevée, en son domicile rue Laffitte, époux de Victoire Berryer. Témoins, Laurent Méjean, ancien consul général de Suède à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, Louis Legrand, principal clerc de notaire. » Sa femme lui survécut et mourut 8, rue Grétry, le 20 novembre 1857, à l'âge de 85 ans. Leurs enfants, Victor, qui était étudiant à Gottingue en 1808, Lucile et Flore-Pierrette, étaient décédés avant 1850. Flore avait épousé le 28 novembre 1809 un officier, le comte Bertrand de Boucheporn, dont elle eut deux fils et deux filles. La cadette, Léonie, épousa



TOMBE DE FÉLIX ET BENJAMIN DESORTES
au cimetière du Calvaire à Montmartre.

dent de Genève repose aujourd'hui avec son frère Benjamin, dans le paisible petit cimetière du Calvaire, sur la Butte Montmartre, à côté de Mme Swetchine et de la princesse Galitzine.

M. Dupré, agent de change, dont la famille représente seule aujourd'hui la descendance de Félix Desportes. Benjamin Desportes, administrateur des hospices de Paris, qui avait épousé en 1799 Anne-Elisabeth Kunkler de Genève, mourut le 29 novembre 1860, à l'âge de 74 ans, 50, Chemin-Neuf à Montmartre.

CHAPITRE X

TREIZE MOIS DE POLITIQUE DIRECTORIALE. LA CHASSE AUX PRÊTRES

Les vingt-quatre mille habitants de Genève¹ sont maintenant régis par les lois françaises et par la Constitution de l'an III. Le nouveau département, comme tous ceux de la République française, possède une administration centrale, avec un commissaire du Directoire, des administrateurs municipaux, des fonctionnaires étrangers, général, commandant de place, inspecteur des douanes, receveur de l'enregistrement, etc. Ce sont non seulement des figures nouvelles, avec lesquelles il faut entrer en relations, mais c'est à une forme de gouvernement, inconnue jusqu'ici, qu'il faut s'acclimater.

L'installation des autorités s'était opérée sans désordre, on l'a vu plus haut, grâce à la prudence de Desportes et à ses réels talents d'organisateur. En nommant plusieurs Genevois dans les adminis-

1. Un recensement du 13 décembre 1798 donne pour Genève une population de 23. 395 habitants. CHAPUISAT, *la Municipalité de Genève*, t. I. p. 153.

trations récemment créées, il rassura les citoyens qui attendaient avec une certaine anxiété ce régime étranger, il évita des conflits. De fait, les habitants montraient une passivité inattendue qui frappait l'ancien syndic Butin, toujours irréductible dans ses regrets : « Jusqu'à présent, les Genevois m'ont paru fort calmes, écrivait-il le 30 septembre, et surtout très indifférents. Ils s'occupent de leurs affaires et de leurs plaisirs, quelques-uns de places. »

Le commissaire du Directoire, Philippe, était agréablement surpris de rencontrer tant de facilités et de bonne volonté en ces premiers jours. A vrai dire, instruit des dissensions terribles qui avaient divisé les Genevois durant tout le siècle, de leurs querelles incessantes entre aristocrates et jacobins depuis la Révolution, il s'était efforcé, en arrivant à Genève, de tenir la balance égale entre les deux partis et surtout de les réunir pour les faire travailler à l'organisation du département. « Vos discussions passées ne doivent plus s'offrir à votre mémoire, leur avait-il dit, que comme on se souvient d'un songe pénible. Tous les germes du bonheur existent pour vous. Le Directoire exécutif va leur donner le mouvement et la vie. » Et en envoyant ces heureuses nouvelles au député Gauthier de l'Ain, à Bourg — l'ennemi farouche de la ci-devant république, un des auteurs de l'annexion — il l'engageait à venir à Genève constater sur place ces encourageants résultats ¹. Le lendemain, écrivant à Desportes, Philippe s'exprimait avec la même confiance et plus d'abandon encore. Ah ! quel bienfaisant sou-

1. 8 octobre 1798. *Archives de Genève*. Epoque française. Registre de correspondance, N° 30, fol. 29.

venir gardaient de l'ex-résident le commissaire et ses collègues de l'administration centrale. N'était-ce pas à son labeur persévérant qu'on devait la tranquillité dans Genève¹.

Mais, tout éloigné qu'il fût, Desportes pouvait encore rendre de précieux services à ses protégés, en plaidant leur cause à Paris. En effet, les administrations centrale et municipale manquaient absolument d'argent. « Forcés de nous procurer à crédit, mandait Philippe, et toujours à un prix excessif les objets de première nécessité, ayant été obligés de faire un emprunt, après avoir épuisé nos bourses pour payer le bois, chandelles, ports de lettres, chaises, tables, etc., nous ne sommes pas encore pourvus du quart de ce qu'il nous faut². » Et le commissaire du Directoire, en dépit de ses dispositions bienveillantes, commençait à s'irriter d'une certaine résistance qu'on opposait à ses vues.

Tout d'abord, il avait fallu trouver un local pour l'administration centrale, l'Hôtel de ville où elle avait siégé les premiers jours suffisant à peine à la municipalité et aux tribunaux. Philippe songea à s'installer à l'ancienne Résidence, le gracieux hôtel de la Grand'-Rue, au haut de la Cité, qui, depuis le séjour néfaste de Soulavie, servait de cabinet de physique et de minéralogie. Mais il se heurta au refus de la *Société économique*, qui possédait et gérait, on l'a vu, tous les biens des anciens Genevois. Déjà prévenu contre cette institution, Philippe éprouva un vif mécontentement de son opposition. Il savait, de source cer-

1. 9 octobre 1798. Registre de correspondance, N° 30, p. 18.

2. Philippe à Gauthier de l'Ain, 14 novembre 1798. Registre de correspondance N° 31. *Archives de Genève*.

taine, celle-ci entretenue de Paris par Michel Micheli, qui jugeait le projet de transfert inconciliable avec les intérêts de Genève¹. Aussi le commissaire crut-il bon de dénoncer à son protecteur Gauthier de l'Ain la *Société économique* « comme un monstre en politique, comme un être étranger à tous les principes de notre constitution, puisque, indépendante au milieu de l'État, elle ne prétend être tenue ni à aucune surveillance, ni à aucune comptabilité² ».

Cette opinion n'était point sans fondement. La *Société économique* — les historiens genevois l'ont déjà remarqué — fut le véritable refuge des patriotes genevois sous la domination française, et son rôle alla croissant avec les années.

Néanmoins, Philippe finit par l'emporter et l'administration centrale occupa l'ancienne résidence de France. Le député Girod de l'Ain, toujours dévoué à Genève et que Micheli avait presque convaincu, s'en vint à Genève reconnaître la situation, et, s'étant rangé aux projets de Philippe, il l'aida à triompher. Mais la mauvaise humeur du Commissaire fut longue à se dissiper. « Nous n'avons point d'argent, disait-il à Desportes en se lamentant, et les Genevois sont un peu du naturel de la fourmi³. » Et ces pre-

1. Micheli à Butin, 17 octobre 1798. « J'ai vu avec un extrême regret que le département avait suivi à l'idée de s'établir dans la Résidence... La Société économique montre, il me semble, bien peu d'énergie pour défendre les intérêts dont elle a l'administration. Je me suis présenté aujourd'hui chez le ministre avec une pétition pour demander qu'il fit surseoir à l'arrêté du 14 vendémiaire, qui ne me paraissait pas suffisamment motivé. J'ai été accompagné dans cette démarche par les députés du département, qui m'ont bien secondé, et le ministre a sur-le-champ donné des ordres pour que l'on écrive à Genève ». *Archives de Genève*. Port. hist. 5539.

2. 14 novembre 1798.

3. 9 octobre 1798.

nières difficultés le frappaient d'autant plus désagréablement qu'il se donnait tout entier à sa tâche, qu'il travaillait avec acharnement, refusant toute distraction de société, qu'il était cloué à son bureau, interrompant à peine sa besogne « pour prendre un repas par jour et dormir deux à trois heures ». « Ce sont de grands enfants que nos bons Genevois, ajoutait-il, et il en est qui, en convenant qu'ils sont mille fois plus heureux et plus tranquilles qu'ils ne l'avaient jamais été avant la réunion, ne peuvent pas cependant la digérer¹. »

Sous d'autres rapports, cependant, le citoyen Philippe fut forcé d'avouer que ses administrés acceptaient avec une singulière bonne volonté d'insolites nouveautés.

On sait que la Révolution avait bouleversé le calendrier en partageant les douze mois de l'année — rebaptisés par Fabre d'Églantine — en trois périodes de dix jours ou *décades*. Mais, malgré tous les efforts des législateurs, cette réforme, depuis la grande époque de 93, avait perdu de sa popularité. Quelques jours avant la réunion de Genève, le 3 avril 1798, le Directoire prit un nouvel arrêté ordonnant la stricte exécution du calendrier républicain. « Il faut, disait-il, que les citoyens le rencontrent à chaque pas, qu'ils en aient besoin même pour leurs délassements et leurs plaisirs². » Désormais, c'était sur le décadi et

1. Philippe à Félix Desportes, 14 novembre 1798. Registre de correspondance N° 31. *Archives de Genève*.

2. Cf. l'excellent travail de M. ALBERT MATHIEZ : *la Théophilanthropie et le culte décadaire*. Paris, 1903, pages 418 et suiv.

non plus sur le dimanche que devaient être fixés les rendez-vous de commerce et de bourse, les jours d'ouverture et de fermeture des écluses, les départs et retours des messageries, les grandes parades dans les places de guerre, les exercices des gardes nationales.

Deux autres lois, en août et en septembre, aggravèrent ces dispositions. En outre, aux cultes de la Raison et de l'Être suprême, le Directoire substitua le *culte décadaire*. Il s'agissait de détruire non seulement la foi catholique mais aussi la *théophilanthropie*, cette étrange religion morale fondée deux ans auparavant et dont La Réveillère-Lepeaux passait pour le pontife convaincu et pratiquant. La loi du 30 août 1798 (13 fructidor an VI) institua que tous les décadis les administrations municipales de canton se rendraient « en costume » dans un local spécial. Là, leur président ou le commissaire du Directoire donnerait lecture : 1° des lois et actes de l'autorité publique ; 2° d'un bulletin décadaire qui contiendrait des traits de bravoure, des actes propres à inspirer le civisme et la vertu et un « article instructif sur l'agriculture et les arts mécaniques ». Ensuite, les autorités procéderaient à la célébration des mariages, on donnerait connaissance aux citoyens des naissances et décès, des actes d'adoption, de reconnaissances d'enfants et des divorces qui se seraient produits au cours de la décade.

Cette loi fut publiée à Genève le 30 septembre 1798. On devine si ce cérémonial bizarre devait surprendre les Genevois. En dépit de toutes les secousses politiques par eux subies, ils étaient restés attachés au culte calviniste ; les pasteurs conservaient encore à

Genève une très grande influence. Mais les deux corps ecclésiastiques, le Consistoire et la Vénérable Compagnie avaient déclaré dès la réunion — on l'a dit plus haut¹ — leur ferme désir de se soumettre aux nouvelles lois de la République française. D'ailleurs, si le Directoire, depuis le 18 fructidor surtout, reprenait avec acharnement la lutte contre le catholicisme, le culte protestant, beaucoup plus républicain à ses yeux, jouissait d'une grande tolérance². Aussi, pasteurs et fidèles à Genève, décidèrent d'accommoder leurs habitudes séculaires aux prescriptions nouvelles. On prêcherait dans les temples à la fois le dimanche et le décadi. A Saint-Pierre, que la Société économique consentait à prêter pour le culte décadaire, et à Saint-Gervais, les sermons seraient prononcés de grand matin³.

Et c'est ainsi que les choses se passèrent le 1^{er} octobre 1798. La plupart des boutiques restèrent fermées ; la cérémonie se déroula à Saint-Pierre selon le rite prescrit⁴. Mais le citoyen Philippe en avait saisi l'insuffisance et la froideur, et, dès le 7 octobre, il réquisitionnait les musiciens de la Garde nationale, les suppliant de prêter leur concours et de « seconder le gouvernement dans le projet sublime de rendre les fêtes décadaires aussi intéressantes et amusantes pour le peuple, qu'elles doivent devenir favorables au progrès de la raison et de la

1. Voir page 270.

2. Mémoire anonyme cité par CHAPUISAT, *La Municipalité de Genève...* t. I, p. CXLIX.

3. *Journal de Bourdillon*, 1^{er} octobre 1798.

4. *Journal d'Ami Dunant*. « Des officiers municipaux et des commissaires de police se promenant par la ville faisaient observer la loi. »

philosophie¹ ». Il fut obéi. Le 11 octobre, les voûtes de Saint-Pierre retentirent des hymnes de l'*Institut de musique*, et Philippe s'empressait d'annoncer ce réel succès à son chef direct le ministre François de Neufchâteau, qui était précisément l'inspirateur du culte décadaire, son metteur en scène, et dont la plume élégante et facile en avait rédigé les principales ordonnances.

Mais Philippe se trouvait dans un sérieux embarras, n'ayant ni *Bulletin des lois* ni chants de circonstances, et son programme manquait d'attrait². Les maîtres du collège avaient beau conduire leurs élèves à Saint-Pierre, les artistes du théâtre se dérangeaient même pour figurer dans les cérémonies, celles-ci n'en devenaient pas moins, une fois le premier mouvement de curiosité passé, d'une inévitable monotonie³. Et, dans la ville, au bout de quelques mois, les contraventions se mettaient à pleuvoir. Le 2 décembre 1798, il se tient un gros marché, bien

1. 7 octobre 1798. Registre de correspondance 30, fol. 16. *Archives de Genève*.

2. MATHIEZ, *ouvr. cité*. Philippe à François de Neufchâteau, 11 octobre 1798... « Les musiciens se sont tous rendus à mon invitation au nombre de 35... Ce succès et la foule innombrable de peuple qui remplissait le beau temple de Saint-Pierre ont inspiré encore plus d'émulation à la municipalité.... Les musiciens m'ont demandé de leur procurer les morceaux de musique les plus analogues aux fêtes décadaires et les hymnes qui doivent y être chantés... Je leur ai promis ainsi qu'à la municipalité que je vous communiquerai leur vœu. (Cf. la réponse négative du ministre, CHAPUISAT, *ouvr. cité* p. LXXXVIII)... Si on ne pique pas un peu la curiosité des Genevois, ils pourraient bientôt se dégoûter, et cela nuirait essentiellement à l'esprit public dont les progrès sont déjà prodigieux pour un si court espace de temps... Je dois aussi vous instruire que les Genevois, jusqu'ici très religieux observateurs du dimanche, ont ouvert une grande partie des boutiques dimanche dernier ». Registre 30, fol. 20. *Archives de Genève*.

3. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, p. 191.

que ce ne soit pas le jour fixé par l'administration centrale. Philippe dénonce à la municipalité cette « contravention scandaleuse et publique », lui reproche « sa faiblesse et l'insouciance de sa police¹ ». Peut-il en être autrement, alors que la ville, soumise si longtemps à un véritable blocus, manque d'approvisionnements et que les montagnards des environs, fidèles à la routine, profitent des chemins encore libres avant la neige ? Le 24 février 1799, un dimanche de l'ancien calendrier, mais jour fixé par le nouveau pour le marché, même conflit. Aucune boutique n'est ouverte. « Je gémissais aujourd'hui, disait Philippe, de ce que l'esprit public semble rétrograder². »

De fait, dans toute la France, le culte décadaire éprouvait la même défaveur. Encore quelques mois, et son grand-prêtre, François de Neufchâteau, quittant le ministère, il disparaîtrait entièrement dans les départements. Somme toute, les Genevois s'étaient loyalement soumis à l'épreuve. Ils n'étaient pas responsables de cet échec fatal³.

Au reste, le commissaire Philippe était préoccupé ailleurs, et bien plus gravement. Depuis le 18 fructidor, le Directoire était repris d'une fureur anticléricale et s'efforçait de rendre l'existence impossible au catholicisme. Au moment où Genève était réunie à la France, le gouvernement de la République se livrait sur tout le territoire à une véritable chasse aux prêtres. Tous ceux qui étaient arrêtés étaient

1. Registre 32.

2. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, p. 204. Registre 36.

3. « Nos demoiselles prennent plaisir aux fêtes du décadi. » 31 octobre 1798. *Journal de Jean Picot*,

immédiatement déportés à l'île de Ré. En l'an VI seulement, le Directoire prit 1.148 arrêtés de déportation. D'un seul coup, le 4 novembre 1798, il ne proscrivit pas moins de 8.000 prêtres belges¹.

Or, toute la partie de l'ancienne province de Savoie qui composait le nouveau département du Léman, était foncièrement catholique, fermement attachée à ses curés et à ses sanctuaires. Dès son arrivée à Genève, le citoyen Philippe, qui passait d'ailleurs pour un sectaire jacobin farouche, quoique originaire de Faverges en Savoie, qu'on accusait même d'anarchisme et d'avoir été l'ami du général Doppet², Philippe, épousant, avec une secrète satis-

1. MATHIEZ, *ouvr. cité*, p. 453.

2. Les papiers du député Girod de l'Ain, dont nous devons l'obligeante communication à M. le baron Girod de l'Ain, renferment une curieuse *Note sur le commissaire central du Léman, Philippe* : « N'ayant ni propriété ni fortune, il sortit de son pays et vint en France avant la Révolution. Il s'engagea et a servi dans différents corps comme soldat. Il devint ensuite greffier de maréchaussée et juge de paix. Il fut violent, anarchiste avant le 9 thermidor. Il vint à Paris prendre part aux événements de germinal et prairial an III. Il y eut contre lui mandat d'amener de la part du Comité de sûreté générale. Quelque temps après le 22 floréal, les anarchistes imaginèrent qu'il y aurait quelque changement en leur faveur. Philippe se permit de dire dans un dîner en pleine table : *Ah ! Ah ! le Directoire commence à faire amende honorable aux patriotes, mais il faudra bien qu'il la leur fasse à genoux*. Lors de l'organisation du département du Léman, il fut nommé commissaire ; Dessaix contribua beaucoup à cette nomination. On croit qu'il serait fort dans les intérêts du gouvernement de révoquer le citoyen Philippe. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est attaché par des liens très forts au parti qui cherche à dominer les élections... Il abusera de l'influence que lui donne sa place pour diriger les choix soit pour la députation soit pour la composition des autorités constituées. Ce résultat est d'autant plus vraisemblable, que la destitution de la municipalité de Genève en a fort imposé en sa faveur. La distribution des fonds et dépenses secrètes que la police a mis entre ses mains a fait croire ainsi qu'il avait toute la confiance du gouvernement et lui a fourni des moyens de se faire des partisans. Quelques nominations fâcheuses, surprises au Directoire, ont enfin pu égarer l'opinion et décourager les bons citoyens. »

faction la politique persécutrice de ses chefs, comprit que la lutte serait chaude dans cette partie du département arriérée et superstitieuse. Non seulement les prêtres insermentés rentraient en foule du Piémont et du Valais, infestaient les vallées, trouvaient partout des retraites, disaient la messe en secret, « ensorcelaient les bons habitants qui les cacheraient dans les chemises de leurs femmes¹ », — prétendait Philippe — mais ils détournaient ouvertement les citoyens de leur devoir, ils encourageaient les conscrits à s'enfuir, ils tranquillisaient les consciences, en allant même jusqu'à falsifier des actes de mariage pour soustraire les jeunes gens à la loi². En apprenant de pareils faits, l'indignation du commissaire du Directoire éclata. Il lança circulaire sur circulaire pour réveiller les autorités de canton et rappeler les réfractaires au devoir. « Malheur à ceux qui ne profiteraient pas de ce nouvel avis d'une sollicitude paternelle », mandait-il le 7 novembre, quelques semaines après le décret qui appelait sous les armes 200.000 hommes. « Trop longtemps on a abusé du gouvernement. Trop longtemps on s'est joué des lois, des arrêtés, des proclamations... Les réfractaires n'ont plus rien à espérer que la honte, les fers et la misère³. »

Pour Philippe, « l'engeance sacerdotale » est la seule coupable de l'état effrayant de révolte qui soulève un tiers du département. A Carouge, les prêtres incarcérés, « ces êtres dangereux de la société »,

1. Philippe à Gauthier de l'Ain, 14 novembre 1798. Registre de correspondance 31.

2. Philippe au ministre de la Guerre, 25 octobre 1798. Registre 30, fol. 42.

3. Circulaire du 7 novembre 1798. Registre 31.

ces « éternels ennemis de la Liberté comme de la Raison », parviennent, de leur prison, à communiquer avec les campagnards qui arrivent de loin pour les voir et qui s'en retournent « toujours plus fanatisés et plus ennemis du gouvernement¹ ». Le geôlier des prisons de Genève, Magnin, se plaint que des collectes s'organisent en faveur des prêtres Merlin, Jullian et Collioud, dont il a la garde².

Si l'on tolère plus longtemps pareilles infractions aux lois, c'est la République même mise en péril autour de Genève. Philippe l'a compris. Il sévira avec tous les moyens dont il dispose. Il donnera la chasse à cette centaine de prêtres connus dans le département et qu'il a dénoncés au ministre de la Guerre dès le 25 octobre³. Le 28 novembre, un arrêté de l'administration centrale déporte à l'île de Ré, François Merlin et Marie Collioud, prêtres réfractaires. Il en sera de même de Martin Jullian, arrêté à Collonges le 15 novembre, à neuf heures du soir, porteur « d'un calice, de sa patène, d'un ciboire, d'un bréviaire, » et qui prêchait ouvertement, un crucifix à la main, à la porte de l'église de Lancrans. Cet homme conseillait la désobéissance aux réquisitionnaires, affirmait « que les parents étaient aussi damnés que les fils, parce qu'ils étaient pour la défense de la République⁴ ». Et ces menaces ont eu leur effet sur les populations de ces vallées. Les Sa-

1. Philippe aux commissaires des cantons de Carouge et Genève, 13 novembre 1798. Registre 31.

2. CHAPUISAT, *ouvr. cité*.

3. Registre 30, fol. 42. *Archives de Genève*.

4. Registre 1 d'arrêtés de l'administration centrale. *Idem*. Philippe au ministre de la Police, 11 décembre 1798. Registre 33. *Idem*.

voyards défendent leurs pasteurs farouchement. Le 2 février 1799, les douaniers de Meillerie se voient arracher par les habitants un prêtre qu'ils venaient l'arrêter¹.

Alors, ayant enfin obtenu le renfort de gendarmerie et les fonds secrets qu'il réclamait avec insistance², le commissaire Philippe entreprend une véritable chasse à l'homme. Dans la nuit du 20 février, deux brigades cernent le village de Peillonex, en Faucigny, et après de longues recherches, découvrent dans une cachette, à laquelle on ne parvenait que par un couloir creusé dans le foin, le chanoine Claude-François Rannaud. Cet homme, d'une haute stature et d'une force extraordinaire, condamné depuis longtemps à la déportation par le Directoire, « faisait trembler tous les acquéreurs de domaines nationaux des environs ». Il était muni d'un faux passeport, dissimulait un registre des enfants qu'il baptisait et une liste des citoyens de sa commune qui avaient souscrit pour l'exercice du culte³. Quelques jours plus tard, un nommé Chevassine, ci-devant vicaire du canton de Reigner, était également arrêté dans la tour d'un vieux château, où il se terrait dans une sorte de tanière, en compagnie d'un conscrit⁴.

C'est cette influence directe et néfaste du clergé sur les jeunes gens qui avait porté à son comble

1. Philippe au commissaire près le tribunal correctionnel de Thonon. 5 février 1799. Registre 35. *Archives de Genève*.

2. Une lettre du ministre de la Police Duval à Philippe révèle que c'est Gauthier de l'Ain qui avait obtenu des fonds « pour assurer l'exécution des mesures secrètes de police utiles au maintien du bon ordre » dans le Léman. Port. hist. 5545. *Archives de Genève*.

3. Philippe au ministre de la Police, 24 février 1799. Registre 35.

4. 25 février 1799. Registre 36.

l'indignation du citoyen Philippe. Il voulait à tout prix éviter à son département la honte d'être comparé à la Vendée, il était résolu à tout tenter pour briser cette résistance. Aussi, le 21 novembre 1798, il faisait partir de Genève deux colonnes mobiles, fortes chacune de cinquante hommes, l'une pour Carouge, Viry, l'autre sur Chêne et Annemasse. Ces détachements, après s'être réunis à Faverges, feraient le tour du Salève, puis sillonnaient la vallée de l'Arve. Le mauvais temps les empêcha d'exécuter la seconde partie de leur tâche¹. Mais l'effet était déjà salutaire. Dans les derniers jours de novembre, Philippe réussit à diriger sur Chambéry un premier détachement d'une centaine de conscrits, qui traversèrent Genève aux sons de la musique, en chantant des airs patriotiques et aux cris de *Vive la République!* « Que n'avez-vous pu, citoyen ministre, mandait Philippe à Paris, être témoin du courage et de l'ardeur de cette jeunesse généreuse². »

Derrière la croupe rocheuse du Salève, perdu sur un plateau sauvage, le village d'Arbusigny est depuis plusieurs mois en révolte ouverte contre les lois. Des gendarmes, conduisant sept détenus de Bonneville à Chambéry, y ont été attaqués à coups de feu, le 28 février précédent, dépouillés de leurs armes et de leurs effets. Le 4 septembre 1798, ces mêmes habitants, au nombre de 200, enlèvent un prêtre réfractaire à un détachement de trente hommes, après avoir tenté d'assassiner le secrétaire de l'administration de canton. Cette contrée « est le théâtre

1. Philippe au commissaire des guerres à Genève. Registre 31.

2. Philippe au ministre de la Guerre, 25 novembre 1798. Registre 32.

des excès les plus graves. « On ne compte plus les militaires, marchant isolément, qui y ont été maltraités et volés. Les lois y « demeurent sans vigueur ».

Instruit de ces faits, le Directoire, par un arrêté du 17 novembre, mit la commune d'Arbusigny en état de siège. Cette mesure fut accueillie avec joie par Philippe, qui la fit publier aussitôt dans tout le département. « Juste punition des excès et des attentats dont ce malheureux canton avait été le théâtre », parce que les fonctionnaires publics s'y étaient montrés « insoucians et pusillanimes ».

Mais les insurgés ne désarmaient pas aisément. La conscription affolait une partie de la population. Des jeunes gens se couvraient les jambes et le corps de vésicatoires pour y faire venir des ulcères. D'autres se jetaient de la poudre et du soufre dans les yeux, se faisaient couper ou se coupaient eux-mêmes des doigts ¹.

L'énergie et le sang-froid de Philippe finirent par vaincre cette terreur. Le 11 janvier 1799, il put mettre en marche sur Chambéry un nouveau détachement de 95 réfractaires. « L'impulsion est donnée », lui mandait le ministre de la Guerre en le félicitant. « Le récit de ce premier départ de vos conscrits aura retenti dans les gorges engourdies du Mont-Blanc² ! »

*
* *

Genève demeurait étrangère à ces mesures de ré-

1. Philippe au ministre de la Guerre, 9 janvier 1799. Registre 34.

2. *Idem.* Le ministre de la Guerre à Philippe, 19 décembre 1798. Port. hist. 5547. *Archives de Genève.*

pression qui ne la touchaient pas directement. En vertu de l'article 3 du traité de réunion, la ville était dispensée des réquisitions militaires jusqu'à la paix générale. Cette différence de traitement lui attira, on n'en peut douter, l'animosité du reste du département, du pays de Gex et de la Savoie, contraints à payer à la République le dur impôt du sang¹. Mais Desportes avait été bien inspiré en procurant aux Genevois cet adoucissement passager. La conscription appliquée à Genève sous le premier Empire, détruisit définitivement les dernières sympathies françaises. Et, ne s'étant engagés qu'à tenir toujours prêts des logements militaires pour 3.000 hommes de passage, les Genevois — les membres de la Société économique surtout — eurent beaucoup de peine à exécuter leur promesse. Cette clause engendra des difficultés sans nombre avec le ministre de la Guerre, qu'il serait fastidieux d'exposer ici².

Au bout de quelques mois d'occupation, des rixes éclatèrent parfois entre soldats et habitants, les premiers se plaignant d'être traités avec mépris par certains Genevois aristocrates³. La bonne volonté de Philippe, du général Girard et de l'administration municipale les firent cesser. Véritablement, l'agent du Directoire prenait à cœur sa mission. Alarmé « des progrès rapides de l'immoralité dans Genève », de la multiplication des tripots ruineux, des jeux de lotos, qui « étaient devenus une fureur », il les avait

1. CHAPUISAT, *la Municipalité de Genève*, t. I, p. CL.

2. Cette question remplit la correspondance de cette époque. Cf. Lettre de Philippe au ministre de la Guerre, 11 novembre 1798. Registre 31. *Archives de Genève*.

3. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, p. 178. *Journal d'Ami Dunant*, 28 octobre 1798.

fait interdire¹. Et apprenant que le spectacle devenait « licencieux, immoral et incivique », il censura le directeur Saint-Géran, en attendant de sévir plus rigoureusement, comme on le verra tout à l'heure.

Gagnés par cette bienveillance, la plupart des Genevois subissaient le nouveau régime avec une certaine docilité. A l'inverse d'autres contrées, que la Révolution avait libérées d'un dur asservissement, le peuple genevois, conscient de sa liberté et de ses droits, surtout depuis 1793, n'avait pas connu la douceur de cette émancipation. En prononçant le serment exigé par la loi : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III », les fonctionnaires genevois répétaient sans conviction une formule banale et superflue. *Ici, l'on ne reconnaît d'autre titre que celui de citoyen*, lisait-on en gros caractères, sur la porte de l'administration municipale à l'Hôtel de ville. Était-il vraiment besoin de rappeler cette déclaration aux compatriotes de Jean-Jacques Rousseau, à ces précurseurs du « culte du citoyen », aux Genevois républicanisés depuis trois siècles ?

En luttant opiniâtrément contre les princes ses voisins pour sauver ses libertés, Genève n'avait-elle pas montré la voie aux républicains de 1789 ? Félix Desportes l'entendait bien ainsi. Son acte de violence

1. Philippe au ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, 16 novembre 1798 : « ... Des filles du monde étaient venues se réfugier dans un quartier isolé de la ville, où les soldats de la garnison allaient ruiner leur santé et organiser des rixes. J'ai provoqué l'arrestation de ces prostituées... Je veille sans relâche et je travaille sans la moindre distraction à faire de ce département un de ceux qui offrirait au gouvernement le plus de satisfaction et à vos soins paternels, citoyen ministre, la plus digne et la plus douce récompense. » Registre 32.

accompli, il s'était efforcé d'empêcher à Genève un bouleversement trop radical des institutions. De Paris, où il avait retrouvé des relations influentes, il s'ingéniait à servir encore les Genevois. C'est à lui qu'on dut la conservation de l'Académie de Genève. En effet, si l'on avait exécuté la loi française du 3 brumaire (25 octobre 1795), Genève, comme le reste de la République, aurait été forcée de remplacer l'antique et glorieuse création de Calvin par une *École centrale*. Le sacrifice eût été douloureux, presque inutile, et le Corps législatif avait autorisé le Directoire à ne mettre en vigueur la loi que « dans les délais et avec les précautions qu'il jugera convenables ». Comparant l'Académie de Genève au Collège de France, qui avait été conservé malgré les Écoles centrales, Desportes fit mieux encore. Il persuada le ministre François de Neufchâteau d'établir à Genève un *jury d'instruction*, composé de six membres, pour organiser les études dans cette commune. Les noms qu'il proposa furent ratifiés par le Directoire et le jury entra en activité au commencement de l'année nouvelle. C'était du temps de gagné, puisque l'événement du 18 brumaire et l'établissement du Consulat firent abandonner le système des Écoles centrales ¹.

Genève avait besoin de ce traitement de faveur. Contrairement aux prévisions brillantes de l'ex-rési-

1. Sur cette question, nous renvoyons à l'exposé si complet de M. le professeur Charles Borgeaud dans son beau livre : *Histoire de l'Université de Genève. L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon*, Genève, 1909, pp. 30-48. Les noms proposés par Desportes pour le jury d'instruction et qui furent approuvés par l'arrêté du Directoire du 8 janvier 1799, étaient ceux de Marc-Auguste Pictet, Horace-Bénédict de Saussure, Simon L'Huillier, Henri Boissier, Jacques Lefort, Louis Odier. Le pharmacien Gosse protesta contre ces choix « aristocrates ».

dent, l'hiver s'annonçait très mal. Le commerce n'avait cessé de péricliter, la guerre du Levant suspendait le travail des fabriques, des centaines d'ouvriers se voyaient, à l'entrée de la mauvaise saison, sans ouvrage et sans ressource ¹. Dès la fin de novembre, le thermomètre descendit la nuit à 4° puis à 10° de froid. On patinait sur tous les fossés. Et si, dans la classe riche, les diners, les soirées, les bals allaient leur train, si, à la veille de l'Escalade, l'on vit des masques dans les rues, bien des citoyens étaient douloureusement affectés de la tristesse dès temps et de la misère croissante ². Comment acquitterait-on les contributions nouvelles fixées par la loi française ? A peine avait-on appris à Genève le montant des impositions auxquelles la commune était taxée, à peine les percepteurs avaient-ils commencé leurs opérations, que des murmures s'étaient fait entendre ³. Philippe s'en plaignit avec aigreur. « Vous jugerez, écrivait-il à François de Neufchâteau, combien les Genevois proprement dits — et par là, il visait les membres de la Société économique — sont éloignés d'être entièrement fondus dans le régime français. Les prestiges de leur ancienne indépendance fermentent encore dans presque toutes les têtes, et ce n'est qu'autant qu'ils sont for-

1. Compte décadaire du 5 décembre 1798. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, p. 200.

2. *Journal de Jean Picol*. 28 décembre. Froid très vif, — 14°. « L'on fit enlever tous les bancs des revendeuses qui bordaient la grand-route du haut du Molard, et on les transporta au milieu de la place, du côté de la douane, ainsi que toute la volaille. » *Journal de Bourdillon-Dieday*. Ms. N° 30.

3. Les papiers Girod de l'Ain renferment une longue et curieuse lettre de Micheli à Girod du 24 octobre 1798 pour lui reprocher son accusation d'avoir négligé les intérêts financiers de Genève. Nous la reproduisons à l'Appendice, N° 45.

tement impulsés (*sic*) qu'ils sortent de l'ornière profonde de leurs habitudes et des préventions d'un gouvernement particulier. » Et le commissaire du Directoire, soupçonnant que le « perfide anglais » et des espérances absurdes travaillaient un grand nombre de cerveaux à Genève, s'élevait avec force contre « la manie de ce peuple que l'on dit philosophe, aussi servilement attaché à ses hochets d'une chimérique indépendance que les fanatiques habitants de nos montagnes le sont à leurs fétiches ridicules¹ ».

Pourtant Philippe ne négligeait aucune occasion de relever le prestige de la « Grande Nation » aux yeux des Genevois. Quand survint, le 12 décembre, la nouvelle de la chute du roi de Piémont détrôné par le général Joubert et obligé de s'enfuir en Sardaigne, il avait fait tirer le canon sur les remparts, il avait couru au théâtre pour donner lecture au public de la dépêche de Chambéry annonçant « qu'un nouveau peuple était rendu à la liberté par les succès de l'armée française », il y avait entendu les cris répétés de : *Vive la République!* l'orchestre avait attaqué, aux applaudissements des spectateurs, des « airs patriotiques chéris des Français ». A l'administration centrale, convoquée extraordinairement, Philippe adressait une allocution vibrante, il parlait de « cette cour de Turin qui fut l'ennemie de Genève,

1. Philippe au ministre de l'Intérieur, 23 décembre 1798. Le mécontentement de Philippe provenait aussi du refus de l'administration municipale de livrer à l'administration centrale les mappes, cadastres et plans de l'ancienne République. Le 13 janvier 1799, l'administration centrale réclamait du ministre l'autorisation de se faire livrer « les pièces et actes des archives » pour les détruire et « effacer les titres et le souvenir de la féodalité ». Il ne fut heureusement pas donné suite à cette demande. *Archives nationales*, F² I 859.

le cratère qui vomissait sans cesse au milieu de nous les laves du fanatisme et de la rébellion ». Il tenta de faire partager à ses collègues sa joie de voir abattu « le trône sanglant du farouche despote de Turin ». « Les Genevois ne sont peut-être pas tous très contents, mandait-il à Chambéry, ils perdent je ne sais combien de rentes, mais nous, qui ne comptons pas par écus, nous crions : *Vive la République*¹ ! » Toute cette agitation ne dissipait ni les regrets ni les murmures.

Mais le commissaire du Directoire n'en poursuivait pas moins son dessein, aussi rigide dans l'exercice de ses pouvoirs qu'empressé d'offrir à ses administrés des distractions civiques et républicaines. Le 21 janvier 1799, l'anniversaire de la mort de Louis XVI — en langage officiel « de la juste punition du dernier roi des Français » — fut célébré à Genève sur ses ordres avec toute la pompe possible.

C'est d'abord le traditionnel cortège des autorités en grand costume, se rendant de l'ancienne résidence à Saint-Pierre, aux sons du canon qui tonne depuis le lever du jour. Cette fois, « le temple des réunions décadaires » a reçu une décoration particulièrement riche. Un autel de la patrie, pavoisé des couleurs tricolores, a été dressé au milieu de la nef ; il est flanqué de deux piédestaux portant les symboles des sciences, du commerce et des arts. Aux quatre piliers principaux du chœur, les assistants contemplent, posés sur des consoles, les bustes de Brutus, de Rousseau, de Voltaire et de Charles Bon-

1. Registre 1 des arrêtés de l'administration centrale. *Archives de Genève. Journal d'Ami Dunant.*

net. Après un roulement de tambour et une ouverture à grand orchestre, le citoyen Philippe prononce un discours « brûlant de patriotisme », dans lequel il fulmine contre « les crimes des despotes, la perfidie et les parjures de Louis Capet, les fureurs de l'anarchie ». Puis, les artistes du théâtre, massés dans les tribunes latérales, chantent le chœur *Liberté déesse de la France*. Leurs talents et leur bonne volonté sont mis sérieusement à contribution ce jour-là. Car, après le serment juré par tous les fonctionnaires sur l'autel de la patrie, après « l'imprécation contre les parjures », lancée du haut de la tribune par le président de l'administration centrale, les artistes exécutent encore plusieurs hymnes, un entr'autre composé par le citoyen Chaponnière, juge au tribunal civil, avec accompagnement de musique du citoyen Beccadelli, secrétaire de l'administration de Carouge.

Le soir, au théâtre, à défaut de *Brutus* et de *Guillaume Tell*, trop longtemps négligés, ils jouaient une tragédie : *Fénelon ou les religieuses de Cambrai et la Jambe de bois*¹.

Leur concours avait été si précieux, si empressé, que Philippe et ses collègues leur adressèrent des remerciements officiels.

Peut-être, en se prêtant avec tant de bonne grâce aux projets du commissaire du Directoire, le directeur Saint-Géran et sa troupe espéraient-ils réparer un incident fâcheux dont leur salle venait d'être le théâtre. Un mois auparavant, en effet, lors d'une représentation de l'opéra de *Jean-Baptiste*, œuvre d'un

1. *Idem.*

écrivain humoriste de Paris, le cousin Jacques, dans laquelle il était question de papier timbré — un impôt nouveau, fort impopulaire à Genève — l'acteur Berville avait parsemé son rôle d'allusions de son crû au dit papier, à la joie des spectateurs qui l'applaudirent furieusement. Son succès fut tel, que deux employés de la régie qui se trouvaient dans la salle, auraient été provoqués et insultés.

Aussitôt informé du fait, Philippe le dénonça avec impétuosité au commissaire près l'administration municipale, le citoyen Schmidtmeyer. Depuis longtemps il surveillait certains acteurs dont les preuves d'incivisme se multipliaient. Déjà, l'orchestre du théâtre négligeait de jouer, comme il en avait la consigne, des airs patriotiques au commencement de chaque représentation. Des acteurs s'étaient permis d'introduire le mot *Monsieur* dans une pièce. Aussi le commissaire du Directoire pratiquait-il souvent de salutaires coupures sur les manuscrits qu'on lui soumettait. Les artistes devaient se souvenir que les talents dramatiques n'étaient plus « comme sous l'ancien régime, prostitués à la bassesse, à la corruption et à l'esclavage¹ ». L'insolent Berville méritait une punition, et, en tout cas, il était inadmissible que la pièce de *Jean-Baptiste* fût jouée une seconde fois.

Schmidtmeyer s'était efforcé de calmer Philippe, en lui démontrant qu'il s'agissait surtout d'une innocente plaisanterie², l'affaire s'oubliait déjà, lorsque

1. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, t. I, p. 148. Philippe au directeur du théâtre, 1^{er} décembre 1798. Philippe à Schmidtmeyer, 31 déc. 1798. Registre 33. *Archives de Genève. Journal d'Ami Dunant*, 24 janvier 1799.

2. Schmidtmeyer à Philippe, 1^{er} janvier 1799. Port. hist. 5552. *Archives de Genève*.

trois semaines plus tard, survenait à Genève un arrêté foudroyant du Directoire exécutif, comme aux plus mauvais jours de Félix Desportes.

Le théâtre de Genève était fermé jusqu'à nouvel ordre. L'administration municipale était révoquée pour avoir toléré cette représentation scandaleuse et « s'être rendue indigne de la confiance du gouvernement ». Le commissaire du Directoire la remplacerait provisoirement par des citoyens plus fermes et plus patriotes¹.

L'inspirateur de ces mesures de rigueur, le dénonciateur de l'affaire était un fonctionnaire français, nommé Guédé, qui venait d'arriver à Genève en qualité de receveur de l'enregistrement du timbre et des patentes, au moment où se donnait le malencontreux opéra. Ce personnage, exaspéré de trouver dans la ville une certaine résistance à l'acquittement du nouvel impôt, avait adressé, le 28 décembre, au Directoire une lettre fulminante pour se plaindre de l'incident du théâtre. « Les dispositions haineuses des Genevois envers ce qu'ils appellent Français ne font qu'augmenter tous les jours », écrivait-il. « Au milieu d'une chouannerie où Charette ne serait pas même au deuxième rang », les Français sont « harcelés et rançonnés d'une manière indécente ». Cette conduite intolérable était secrètement encouragée de Londres par Mallet-Dupan et ses complices, Genève était remplie d'*écrivassiers*, aussi détestables que cet homme. C'était au reste « un pays de taquins et d'ergoteurs, où vingt sociétés populaires cherchent

1. Cet arrêté, dont la minute est aux *Archives nationales* A F III 570, plaq. 3871, a été reproduit par M. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, p. 248 note 1.

impunément à y prêcher et y organiser des vêpres siciliennes¹ ».

Il n'en fallait pas tant, surtout en prononçant le nom de l'Angleterre, pour émouvoir les « rois du Luxembourg ». Le ministre de la police Duval était déjà convaincu par des rapports reçus de Genève ce même mois, qu'un comité anglais établi près de Lausanne préparait « une nouvelle Vendée » en Helvétie².

Ainsi s'explique l'accueil que trouva au Luxembourg la diatribe du citoyen Guédé et l'arrêté que prit le Directoire le 16 janvier 1799.

Sa réception à Genève provoqua une grande émotion. Ce jour-là, 24 janvier, on célébrait les obsèques d'une gloire nationale, l'illustre géologue et physicien Horace-Bénédict de Saussure. Derrière le cercueil, marchaient sur deux rangs les professeurs de l'Académie, les membres des sociétés littéraires et scientifiques, vêtus de noir, avec de longs crêpes et des gants blancs. Le général Girard, avec son état-major, s'était joint au cortège, les tambours battaient aux champs sur tout le parcours, tant le deuil était général à Genève³.

Les mauvaises dispositions du Directoire parurent d'autant plus inexplicables et injustes que la veille déjà, l'on avait procédé, sur des ordres de Paris, à une arrestation sensationnelle. La gendarmerie était montée à l'Hôtel de Ville, appréhender le citoyen Monti, qui tenait dans la cour du bâtiment, sous une

1. Voir à l'Appendice, N° 46, la lettre de Guédé du 28 décembre 1798.

2. Duval à Philippe, 14 décembre 1798. Port. hist. 5545. *Archives de Genève*.

3. *Journal de Jean Picot*.

arcade, une boutique de lunettes, d'instruments de physique et d'estampes. C'était une physionomie très populaire en ville. La police l'accusait d'avoir expédié à Milan des gravures irrespectueuses pour le Directoire, une caricature entre autres représentant le peuple français sous la forme d'un âne, portant sur son dos des ballots dont le poids l'accablait et qui désignaient le gouvernement compliqué et coûteux de la République : les Anciens, les Cinq-Cents et le Directoire, avec cette devise dans le bas, *Autrefois je n'en portais qu'un*. Monti partit pour Paris le 26 janvier, sous l'escorte d'un adjudant de la garde nationale. Il allait avoir beaucoup de peine à sortir des griffes de la police française¹.

On comprend qu'en de pareilles circonstances, le commissaire Philippe fût singulièrement embarrassé. Destituer la municipalité était aisé. Mais, pour la remplacer, Philippe se heurta à des refus répétés. Il éprouva des peines infinies à constituer un nouveau corps. Il dut s'y reprendre à trois fois. La sévérité du Directoire lui paraissait exagérée. En tous cas, elle allait produire un effet désastreux dans la ville, en écartant définitivement de la chose publique

1. Sur cette affaire, cf. les *Journaux d'Ami Dunant* et de *Jean Picot*. Philippe au ministre de la Police, 24 janvier 1799. Registre 33, *Archives de Genève*, l'arrêté du Directoire ordonnant l'arrestation, du 16 janvier 1799, AFIII 570, plaq. 3871, aux *Archives nationales*. Monti avait été dénoncé par l'ambassadeur de France à Milan, Rivard. L'adjudant qui l'accompagna à Paris n'était autre que le sculpteur Jaquet, l'*impresario* des fêtes à Genève, que Philippe recommandait chaudement au député Gauthier de l'Ain. « C'est lui qui dirige toutes nos fêtes décadaires et nationales et nous lui devons la satisfaction d'avoir vu la fête du 2 pluviôse (21 janvier) offrir la physionomie la plus républicaine par le goût avec lequel il l'a embellie et par l'ordre qu'il y a mis... Il n'y a pas un seul individu à Genève qui ne prenne le plus vif intérêt en Monti, et son arrestation a fait ici la plus grande sensation. » Registre 33.

quantité de bons citoyens dont le concours était indispensable. Le 30 janvier 1799, n'étant parvenu qu'à réunir vingt-cinq hommes pour la compagnie des vétérans nationaux, Philippe mandait au ministre de la Guerre : « La réunion de Genève à la France n'a absolument encore opéré aucun changement dans le caractère national. Les Genevois sont toujours Genevois et nous sommes et serons peut-être encore longtemps considérés ici comme les agents d'une puissance étrangère. »

Comment éviter qu'une mesure telle que la destitution de magistrats aimés ne dégoutât les Genevois du gouvernement? Ce n'étaient pas les largesses du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui les réconcilieraient avec leurs maîtres. Les quelques spectateurs qui assistèrent, le 1^{er} février, à l'ouverture de caisses de coquilles, de coraux, de madrépores, de poissons et d'oiseaux, envoyés de Paris grâce à l'intervention de Félix Desportes, ne furent guère éblouis par ce présent, ni par le zèbre, le petit hippopotame, le paresseux et le « singe couita » destinés à enrichir le futur musée départemental du Léman¹!

En vérité, Desportes prouvait par là et par ses affectueuses épîtres qu'il n'oubliait pas ses anciens administrés². Mais, avant de songer à l'histoire na-

1. *Journal de Jean Picot*. Voir à l'Appendice, N° 48, une lettre de Desportes à Marc-Auguste Pictet sur ce sujet.

2. Sur les sentiments de Desportes à l'égard des Genevois, cf. ses lettres à Henry Deonna, qui nous ont été obligeamment communiquées par M. Henry Deonna, avocat à Genève. «... Vivre dans le souvenir des Genevois est un bonheur que je ne cesserai jamais d'ambitionner. » Desportes à Martin, bibliothécaire, pour lui annoncer qu'il était conservé dans sa place avec le citoyen Le Cointe, 24 mars 1799. *Archives Léon Revilliod*. Desportes à Marc-Auguste Pictet, 28 mars 1799. *Papiers du docteur Frédéric Rilliet*. Le texte à l'Appendice, N° 47.

turelle, les autorités de la Grande Nation auraient été plus heureusement inspirées en ne blessant pas les sentiments des Genevois et en les traitant avec plus de doigté. Philippe en était maintenant convaincu. Ah ! comme on se trompait à Paris en se préparant à sévir contre les *cercles* de la ville. Ces sociétés, qui avaient exercé sous la Terreur un pouvoir politique funeste, avaient complètement changé de caractère. Les Genevois qui s'y retrouvaient ne songeaient plus qu'à s'entretenir des nouvelles politiques et de leurs affaires particulières ; l'été, ils allaient jouer à la boule ou « goûter » dans des jardins aux environs. Non seulement, ces citoyens étaient inoffensifs, mais ils se désintéressaient souvent par trop des intérêts de l'État, ils témoignaient d'un navrant « esprit d'apathie ». Schmidtmeyer n'avait cessé de le répéter à Philippe. Les Genevois devenaient trop indifférents à la chose publique. Fermer leurs cercles, ce serait les détacher à tout jamais de la France et jeter les habitants de la commune dans le désespoir, tant « ils étaient attachés par habitude et par goût à ces institutions républicaines¹ ».

Au contraire, la réouverture du théâtre s'imposait. Philippe la réclamait avec insistance du ministre de la Police dès la fin de février². Le théâtre était la seule distraction qu'eussent les Français à Genève. Sa fermeture pesait injustement et lourdement sur d'excellents citoyens. Le ministre Duval se rendit

1. Schmidtmeyer à Philippe, 4 et 11 mars 1799. Port. hist. 5552. *Archives de Genève*.

2. Philippe au ministre de la Police, 26 février 1799. Registre 36. «... Si l'on veut bien connaître l'opinion aux approches des élections prochaines, je crois que le théâtre deviendra un excellent thermomètre. »

sans peine à ces raisons. « Cette correction paternelle, la punition de l'histriion incivique » avait produit son effet. Il était maintenant opportun de rendre leur théâtre, « cette école des mœurs » aux Genevois, « dont beaucoup sont encore encroûtés d'habitudes aristocratiques ». Son rapport au Directoire fut suivi d'un arrêté en date du 24 février levant l'interdiction¹.

Le 6 mars, la comédie recommençait à Genève avec une troupe « épurée ». Philippe en fut soulagé. Mais il avait d'autres sujets de préoccupation.

*
*
*

Pour la première fois, les électeurs du nouveau département allaient être appelés à nommer leurs représentants aux Conseils législatifs de la République. Comment fonctionneraient ces assemblées ? Se passeraient-elles sans désordre ? Les prêtres et les habitants fanatisés de la Savoie tenteraient-ils un suprême effort, comme les royalistes avant le 18 fructidor ?

Le commissaire du Directoire envisageait les élections avec une certaine appréhension. L'esprit ne s'était guère amélioré dans la ci-devant Savoie. Les conscrits réfractaires recommençaient à faire parler d'eux. Le 25 février et le 6 mars, il avait fallu remettre en marche les colonnes mobiles du département. Des garnisaires étaient placés dans les maisons des fuyards, aux frais de leurs parents². Si le

1. *Archives nationales*, AF III 580, plaq. 3964.

2. *Journal d'Ami Dunant*, 25 et 28 février 1799. *Journal de Jean Picot*, 15 mars. Arrêté de l'administration centrale, 6 mars. Registre 1

clergé reprenait le dessus, Philippe redoutait les pires événements. « Nos ennemis se flattent, écrivait-il au commandant de la gendarmerie du Léman pour exciter son zèle, s'ils font des élections comme en l'an V, de pouvoir au moins pendant quelques mois savourer le plaisir de boire à longs traits le sang des Républicains que le fanatisme égorgera... Mais vous vous abusez, farouches brigands ! Votre rage sera impuissante et vous ne réussirez à amener au milieu de nous aucune réaction¹. »

En dépit de cet optimisme, les inquiétudes du commissaire du Directoire allaient croissant. Il en vint même à exiger du ministre de la guerre le remplacement du général Girard, dit Vieux, son fidèle collaborateur, persuadé « que d'anciens souvenirs ne lui permettaient pas de professer l'impassibilité qu'exige sa place ». Le 10 mars, Girard faisait ses adieux aux Genevois. Malgré certaine cabale dirigée contre lui et quelque refroidissement passager causé par sa vivacité, Girard laissait à Genève un excellent souvenir. On lui savait gré de la discipline de ses soldats et de sa fermeté pour le maintien de l'ordre. Il partit pour Perpignan, désolé de cette destination. Un mois plus tard, l'intervention de son protecteur Félix Desportes le ramenait à l'armée d'Helvétie, puis sur les bords du Rhin où l'on se battait². Il fut remplacé par l'adjudant général

d'arrêtés. Philippe au commissaire de Viuz-en-Salaz, 21 avril 1799. Registre 38.

1. 20 février 1799. Registre 35.

2. Le ministre de l'Intérieur à son collègue de la Guerre, 12 février 1799. *Archives administratives du ministère de la Guerre*. Compte décadaire de Schmidtmeier, 1^{er} janvier. Port. hist. 5552. *Archives de Genève*. *Journal d'Ami Dunant*, 10 mars. *Journal de Jean Picot*, 6 avril. Nous possédons les originaux de quatre lettres de Desportes au

Grillon, qui avait commandé à Marseille et à Lyon et qui se montra moins accommodant ¹.

Les assemblées primaires s'ouvrirent à Genève le 21 mars 1799, dans quatre locaux, au Temple Neuf (la Fusterie), au Jeu de paume de Saint-Gervais, dans les églises de l'Auditoire et de Saint-Germain. Philippe surveillait avec anxiété leurs opérations. Il se félicitait de les voir débiter dans le calme, il signalait aux ministres de l'Intérieur et de la Police ces heureuses dispositions, quand, le troisième jour, des scissions se produisirent dans deux arrondissements. Un parti de révolutionnaires, où l'on voyait reparaître d'anciens *Grillards* se sépara des assemblées, s'empara des registres électoraux et alla tenir ses séances dans un autre local. Ces incidents étaient la conséquence de l'arbitraire du Directoire exécutif, qui avait sanctionné les scissions après le 18 fructidor, par haine

général Girard, des 29 novembre et 3 décembre 1798, 16 janvier, 3 mars 1799, qui font allusion à des dénonciations envoyées à Paris contre Girard. Voir à l'Appendice, N° 49, la lettre du 3 mars 1799.

1. Alexis-Catherine-Victor Grillon, né le 22 décembre 1750, soldat dans les gardes françaises le 1^{er} avril 1770 jusqu'au 31 août 1789, capitaine de la garde soldée parisienne le 1^{er} septembre 1789, capitaine au 104^e rég. d'inf. le 1^{er} janvier 1792, chef de bataillon le 20 décembre 1793, adjudant général le 18 avril 1794, commandant de la place de Marseille le 20 mars 1796, admis à la retraite le 27 août 1803. Tandis que le 24 juillet 1799, les députés du Léman Philippe et Frarin rendaient à Grillon un témoignage favorable, le 27 décembre, le général Ferino, commandant la 7^e division militaire et le citoyen Meric en mission à Genève, blâmaient sa conduite, et le 7 février 1800, Pictet-Diodati, Duvillard, Girod de l'Ain, J.-B. Say, Benjamin Constant, tous députés du Léman réclamaient son déplacement et le rappel du général Girard dit Vieux à Genève. Grillon quitta Genève peu après et fut remplacé par le général Saurer. Le 19 avril, il se plaignait que les Genevois portaient des coardes nationales trop petites, qu'on ne célébrait point à Genève le décadi avec assez de solennité. *Journal d'Ami Dunant*. Le 9 mai, il s'effarouchait d'une pièce jouée au théâtre, *la Dot de Suzette*, et exigeait des suppressions.

des minorités royalistes. Néanmoins, le sang-froid des autorités municipales rétablit le calme à Genève. Le reste du département ne fut aucunement troublé. A Collonges seulement, près du Fort de l'Écluse, des rivalités locales produisirent une échauffourée.

Le 17 avril, l'assemblée électorale, réunissant pour le département 140 voix et qui siégeait depuis huit jours, terminait ses travaux dans la tranquillité la plus complète. Elle nommait au Conseil des Anciens le commissaire Philippe et aux Cinq-Cents, Frarin, deux Savoyards. Les Genevois devaient se contenter d'un haut-juré, d'un administrateur du département, de quatre juges et de trois suppléants¹. Certains d'entre eux n'étaient guère satisfaits. « Ce qu'il y a de pire, rapportait l'ingénieur Céard, c'est qu'on assure que quelques apôtres du cher Robespierre ont été remis en place sur les bancs des juges². »

Et, pour augmenter un certain malaise qui régnait dans la ville, voici que des nouvelles sérieuses arrivaient de la Suisse, où les Autrichiens préparaient une formidable attaque contre les lignes de Maséna. Obligé de battre en retraite et d'évacuer le canton des Grisons, ce général appelait à son secours toutes les troupes disponibles dans son voisinage. Le 24 avril, 400 hommes de la garnison de Genève partaient pour l'armée d'Helvétie. Des rumeurs inquiétantes se répandaient. Les partisans secrets de la coalition, escomptant la défaite des Français, en-

1. Philippe au ministre de l'Intérieur, 21 et 24 mars 1799, au commissaire de Genève, 23 et 25 mars. Registre 37. Schmidtmeier à Philippe 25 mars. Port. hist. 5552. *Journal de Jean Picot*, 17 avril. Voir à l'appendice, N° 47, la lettre de Marc-Auguste Pictet à Desportes du 28 mars 1799. *Journal d'Ami Dunant*, 15 avril.

2. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, t. I, p. XXXI, note 1.

flaient ces nouvelles, se plaisaient à répéter que pour faire face à l'ennemi, la France violerait le traité de réunion et enrôlerait de force les Genevois¹.

L'émotion devint si grande à Genève, que l'administration centrale, entraînée par Philippe, décida de couper court à ces bruits fâcheux et de rassurer les habitants. A trois jours d'intervalle, deux proclamations font appel au sang-froid des Genevois : « Citoyens, disent-elles, des hommes connus depuis longtemps dans cette cité par leurs dispositions contre-révolutionnaires, des hommes qui furent mêlés plus d'une fois dans les complots du Roi et des oligarques, ne rougissent pas de fonder des espérances criminelles sur les succès momentanés de nos ennemis... De pressants dangers menacent cette frontière. Réunissons nos efforts... Et nous verrons expirer à nos portes les projets liberticides des tyrans coalisés². » Et la nouvelle de prétendues victoires remportées en Italie étant parvenue à Genève, leur publication au théâtre entraîne bien quelques acclamations des anciens jacobins, mais les rumeurs de défaite n'en circulent pas moins. Les Autrichiens ne tarderont pas à entrer à Genève. Déjà, une liste de cinquante noms est dressée ; ce sont les révolutionnaires qu'on leur livrera pour être fusillés³. Des déserteurs de l'ar-

1. *Journaux d'Ami Dunant et de Jean Picot*. Philippe au général Grillon, 20 avril. Registre 38. Le 9 mai, l'administration centrale ordonnait un appel de 1.030 gardes nationales dans les vingt-quatre heures pour le service de l'intérieur du département.

2. 8 et 12 mai 1799. Registre d'arrêtés N° 1. *Archives de Genève*. La municipalité blâma les termes de ces proclamations qui englobaient tous les Genevois dans une même réprobation au lieu d'encourager le patriotisme des habitants. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, p. 307.

3. *Journal d'Ami Dunant*, 16 mai.

mée d'Italie affluent à Chamonix. Le 28 mai, le Directoire prend une décision qui prouve combien la situation est jugée grave dans le Léman. Il met la commune de Genève en état de siège. Simple mesure de sûreté, il est vrai, qui fait partie d'un système de défense adopté dans les départements voisins du Mont-Blanc, de l'Isère et des Hautes-Alpes, mais qui frappera les esprits¹.

La France semblait accablée de tous les côtés. Deux de ses plénipotentiaires au congrès de Rastadt, Bonnier et Roberjot, venaient d'être attirés dans un guet-apens et lâchement assassinés. Ce crime allait être exploité par le Directoire pour réchauffer le patriotisme.

Sur ses ordres, le 8 juin, une cérémonie funèbre et expiatoire se célébra à Genève. Dans le temple de Saint-Pierre, tendu de draperies noires semées de larmes, les autorités se réunirent, après avoir fait le tour de la ville en cortège ; les membres du gouvernement portaient le deuil, un crêpe et une écharpe blanche au bras. La décoration de Saint-Pierre était une étrange évocation de l'antiquité. Deux grands lustres, suspendus à la voûte immense et une lampe sépulcrale éclairaient l'autel de la patrie ainsi qu'un catafalque couvert d'inscriptions relatives au « forfait ». De trépieds placés sur le devant montait la fumée des parfums qui brûlaient dans des cassolettes. Le commissaire du Directoire, le président de l'administration municipale, le président de la cour criminelle s'efforcèrent tour à tour de soulever l'indignation de l'assistance. Chacun de leurs discours se

1. *Archives nationales*. AF III 605, plaq. 4211.

termina par les cris de *Vengeance! Vengeance!* répétés trois fois, au scandale de plusieurs auditeurs. Le professeur Boissier, dans une allocution plus modérée, parla « de l'inviolabilité des ambassadeurs et négociateurs de paix », et la musique joua des hymnes funèbres, qui impressionnèrent beaucoup plus l'assemblée que les cris de malédiction des orateurs ¹.

Quelques jours plus tard, la nouvelle survenait à Genève que le général Masséna avait éprouvé une grande défaite à Zurich, le 4 juin, et qu'il se retirait derrière la ligne de l'Aar. Grillon, convaincu que la ville allait subir un siège, faisait conduire des canons sur les remparts de Saint-Gervais et raccommoder le parapet. On savait que le Directoire attachait une grande importance à Genève comme place forte et qu'il comptait sur une résistance opiniâtre ².

Au lieu de s'associer à cet élan patriotique, les Genevois demeuraient dans l'angoisse et la perplexité. Était-ce là l'avenir riant que leur avait prédit Félix Desportes ? Les troupes de passage se rendant à Chambéry ne cessaient d'encombrer leurs casernes trop étroites ³.

Quand, le 30 juillet 1799, le citoyen Herbin, adjudant du général Championnet, se présenta à l'administration centrale, réclamant un prêt de 150.000 francs pour les besoins de l'armée des Alpes, l'alarme fut à son comble. L'officier était pressant,

1. *Journaux d'Ami Dunant et de Bourdillon-Dieday*. CHAPUISAT, *ouvr. cité*, p. 323.

2. Cf. HENNEQUIN, *Zurich*, p. 454, les instructions signées par Sieyès adressées au général Moreau, commandant de l'armée du Danube, lui prescrivant à son passage à Genève de mettre la place en état de défense. En fait, Masséna garda son commandement et Moreau passa à l'armée du Rhin.

3. *Journal de Jean Picot*, 26 juillet 1799.

Championnet inexorable. Tant bien que mal, on recueillit 100.000 francs ; une partie de cette somme était destinée à l'établissement de l'école centrale du département. Le projet en fut abandonné, on l'a vu plus haut. On plaça des garnisaires chez les habitants des campagnes pour faire rentrer les contributions arriérées, mais le commissaire du Directoire, Gavard, le successeur de Philippe, ne se résignait qu'avec peine à cette « cruauté ». Deux tempêtes venaient de dévaster la moitié du pays. Moissons et vignes, tout avait été détruit. Il ne restait ni grain ni fourrage¹.

Encore quelques mois de pareils désastres, encore une bataille perdue en Suisse, et Genève échapperait fatalement à la France. L'ingénieur Céard avait vu juste un mois auparavant. Les Genevois comptaient toujours sur « un nouvel ordre de choses », ils ne se soumettraient définitivement que devant le triomphe indiscutable des armées de la République².

Il était réservé au général Masséna de produire ce revirement.

En tentant audacieusement, dans la nuit du 24 au 25 septembre 1799, le passage de la Limmat, le général en chef de l'armée du Danube prépara non seulement sa brillante victoire du lendemain, la seconde bataille de Zurich, où il mit en déroute

1. Registre d'arrêtés N° 1. *Journal de Dunant*. Gavard au ministre de l'Intérieur, 16 août 1799. Registre 41. BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*, p. 47.

2. Lettre de Céard du 19 mars 1799, citée par CHAPUISAT, *ouvr. cité*, p. XXXIV.

les Austro-Russes, leur tua ou prit douze mille hommes, cent canons, tout un matériel de guerre, mais il sauva la Suisse occidentale et le territoire de l'ancienne république de Genève de l'invasion. Et cela, au moment où les vingt-cinq mille Russes du vieux Souvaroff, escaladant le Saint-Gothard, s'apprêtaient à fondre sur les Français et à les écraser. On sait que ce fut tout le contraire qui arriva, que Lecourbe et Molitor surprirent le malin stratège dans les hautes vallées du canton d'Uri. Les Russes, décimés par le froid et les tempêtes, empêtrés dans leurs colonnes de bagages, furent rejetés sur Glaris, bousculés et forcés de regagner l'Italie, après avoir perdu soixante mille des leurs. Succès insuffisant, il est vrai, pour rendre au Directoire impuissant, sombrant dans la banqueroute, le pouvoir qui lui échappait partout, mais c'était un répit, en attendant le restaurateur de la République, le « régénérateur ».

Il approchait.

Le 13 octobre au soir, la nouvelle se répand à Paris que Napoléon a débarqué à Fréjus le 9. Il a quitté l'Égypte en laissant son armée en bonne posture. La frégate *le Muiron*, sur laquelle il s'est embarqué avec quelques compagnons, les généraux Berthier, Lannes, Murat, Marmont, Andréossi et les savants Monge et Berthollet, l'a porté, après quarante-sept jours de traversée, sur les côtes de France. Il a échappé miraculeusement à la croisière anglaise. A Fréjus, les habitants, fous de curiosité, se sont précipités à l'abordage de son vaisseau pour contempler le conquérant de l'Égypte. Sitôt débarqué, il a pris, à marches forcées, la route de Paris. A Aix, à Avi-

gnon, à Valence, son passage provoque le délire. Il sera à Paris le 15 ou le 16¹.

Alors, dans les rues de la capitale court un grand frémissement. Le retour de cet être extraordinaire, du général incomparable, dont les Bulletins de victoire sont encore affichés sur les murs de toutes les communes de France, le retour de celui qu'on croyait perdu dans les déserts de l'Égypte et de la Syrie, provoque immédiatement un formidable transport. Les yeux se mouillent, les mains se cherchent et se joignent. Après tant de désastres, de batailles perdues, d'échecs répétés sur les frontières, voici que, succédant aux victoires de Bergen en Hollande et de Zurich, la rentrée de Bonaparte ouvre les cœurs à l'espérance, autorise toutes les revanches.

Quand, le 17 octobre, à une heure et demie de l'après-midi, le général fit son entrée au palais du Luxembourg, vêtu d'une redingote verdâtre, portant à son côté, attaché par un cordon de soie, un cimeterre turc, ce costume singulier, moitié civil, moitié militaire, et quelque peu oriental², frappa la foule qui se pressait dans les cours et les salles. A sa vue la garde prit les armes, de vieux soldats pleuraient, il en reconnut plusieurs et leur serra la main.

Depuis deux jours, Genève connaissait la nouvelle. Le département du Léman avait salué par une salve de douze coups de canon le débarquement de Fréjus³. Et, à mesure qu'arrivaient de Paris les dépêches racontant le retour du « héros », l'accueil débordant des Parisiens, l'attitude si modeste du général

1. ALBERT VANDAL, *l'Avènement de Bonaparte*, t. I, pp. 237 et ss.

2. *L'Ami des lois*, N° 1512.

3. *Journal d'Ami Dunant*.

se dérochant aux honneurs, ne paraissant préoccupé que des intérêts de l'État, inquiet du désarroi général, les Genevois s'associaient avec enthousiasme aux grandes espérances suscitées partout par le « réparateur ».

Eux aussi soupiraient après la paix, qui rendrait la vie à leur ville, à leur commerce anéanti par les guerres d'Helvétie et d'Italie. Ce qu'on voulait, ce qu'on désirait ardemment de Bonaparte, ce n'était pas de nouvelles victoires. Le sang des républicains français avait assez coulé. C'était la paix, la paix sur les frontières, la paix à l'intérieur, la fin des réquisitions militaires, de la chasse aux conscrits et aux prêtres, la suppression de la loi des otages. En lui, on n'entendait acclamer que « le précurseur de la paix ¹ ».

Aussi, le coup d'État du 18 brumaire balayant les « rois du Luxembourg » et les législateurs de Saint-Cloud, pour les remplacer par un gouvernement nouveau, le Consulat provisoire, devait-il être applaudi à Genève. Qui sait? Cette œuvre d'assainissement entreprise par le sauveur de la République, ne serait-elle pas suivie d'un grand acte de justice? Le « héros » n'aurait-il pas à cœur d'effacer la perfidie du Directoire et de rendre aux Genevois leur indépendance?

Bien des Genevois — le fait est aujourd'hui prouvé² — s'abandonnèrent à ces illusions, oubliant qu'une première fois déjà, en 1797, quand il se rendait

1. VANDAL, *ouvr. cité*, p. 237.

2. CHARLES BORGEAUD, *l'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon*, p. 211. *Appel à la justice ou adresse des Genevois à Bonaparte*, 30 janvier 1800.

à Rastadt, le général les avait comblés de protestations et puis les avait abandonnés à leur malheureux sort. Non seulement, le Premier Consul refuserait de rien entendre sur ce sujet, mais il concevrait un violent ressentiment contre les Genevois qui, par une faute incompréhensible, avaient fait appel à l'Angleterre pour obtenir satisfaction.

Treize ans encore, la République subirait, humiliée, les volontés du dictateur, dont elle avait salué l'avènement avec tant d'allégresse.

Du moins, le Premier Consul, à l'aurore de son règne, s'efforça-t-il de traiter avec ménagement la patrie de Rousseau. Ses bonnes dispositions étaient évidentes. Les fonctionnaires qu'il envoya à Genève en qualité de préfets, d'Eymar, de Barante, étaient des hommes de valeur, dont nous tenterons peut-être un jour de raconter l'activité féconde.

APPENDICE

DESPORTES A MARC-AUGUSTE PICTET.

(*Papiers du docteur Frédéric Rilliet.*)

Cf. p. 117.

[Genève] 22 thermidor.
9 août [1796].

Je ne puis trop vous exprimer ma reconnaissance, mon très cher professeur, pour l'empressement aimable que vous avez mis à m'envoyer les livres dont j'ai besoin. Je pense que c'est chez Triboulet que vous avez fait prendre le premier volume de l'histoire de la Confédération helvétique. Comme le second volume m'offrira peut-être les développements politiques que j'y cherche, je vais le faire demander en votre nom. Si vous connaissez quelqu'autre ouvrage qui puisse me donner des lumières sur la politique intérieure de la Confédération en général et sur l'existence civile des citoyens *en dehors* comme *en dedans* de leur patrie, vous me rendrez un vrai service de m'en indiquer le titre.

Au moment où j'ai reçu votre petit billet, j'étais occupé délicieusement à lire votre excellente analyse de l'ouvrage du comte de Rumford. L'introduction est un des plus beaux, des plus touchants morceaux que j'ai depuis longtemps distingués. Continuez, mon très cher professeur, à inspirer le goût de la morale à vos lecteurs. Vous vous acquittez si bien de cette tâche, la vertu devient si attrayante sous vos pinceaux, qu'il est impossible qu'en vous lisant, on n'éprouve point ce tressaillement que font naître les épisodes de Fielding, et que par conséquent vous n'arrachiez bientôt à l'endurcissement et à la dépravation de notre siècle de fer tous les cœurs de ceux qui cherchent à s'instruire dans votre bibliothèque. Je vous offre...

DESSPORTES A MARC-AUGUSTE PICTET

(Papiers du docteur Frédéric Rilliet).

Cf. p. 117.

Aix-les-Bains, 25 fructidor.
11 septembre [1796].

Je viens de recevoir votre lettre du 7 septembre, mon cher professeur, ainsi que l'incluse de M. Mallet-Butiny; vous ne devez pas douter combien j'ai été sensible à la situation malheureuse de M. Segond. Naguère, j'eusse été trop flatté de pouvoir rendre à cet artiste estimable tous les services qu'il a droit d'attendre de tous ceux qui s'honorent d'aimer et d'encourager les arts, mais vous ne pouvez ignorer que depuis un an ma fortune a essuyé plusieurs échecs presque irréparables. Je me vois donc, avec le plus vif regret, privé du plaisir de faire pour un homme auquel vous vous intéressez, tout ce que mon cœur m'inspire. Si vous voyez, mon cher professeur, que la modique somme de quarante-huit livres puisse lui être de quelque utilité, ayez la complaisance de la lui porter sur-le-champ, sans me faire connaître; dites-lui que le Français qui vous a prié de lui offrir ce faible secours, gémit de ne pouvoir lui témoigner d'une manière plus efficace combien il aurait désiré de pouvoir adoucir ses maux, et qu'il souhaite bien ardemment d'apprendre le retour d'une santé que M. Segond a rendue précieuse aux amis de l'art dramatique.

Je serai à Genève dans cinq jours, mon cher professeur; mon premier soin sera de vous rembourser cette petite somme.

J'ai lu avec toute la réflexion qu'elles méritaient vos observations politiques. Pourquoi voulez-vous que je blâme notre silence sur vos affaires?

Parcourez nos diverses feuilles publiques, et voyez comme elles sont salies par les injures que se prodiguent mutuellement vos chers concitoyens! ils ne m'épargnent même pas, moi qui n'ai jamais fait que du bien à leur patrie! Que serait-ce, si j'allais me mêler officiellement d'approuver ou d'improver ce qui plaît aux uns, ce qui fait le désespoir des

autres? C'est pour le coup que vos A..., vos D..., vos B..., vos R... me taxeraient d'inconsidération et m'accuseraient de vouloir blesser votre indépendance! Des hommes, des monstres... osent bien me représenter en Suisse et à Paris, comme le *facteur secret* de votre mouvement du 20 juillet! C'en serait fait de moi, si je devenais l'apologiste ou le détracteur de la conduite de tels ou tels personnages! Je vous ai sauvés, une fois, de vos fureurs, vous vous êtes retournés pour me mordre... j'en ai assez! c'est à Dieu, et non à vos voisins, d'entreprendre de vous rendre sages; malgré vos injustices, je vous aime trop encore, pour ne pas espérer que vous allez le devenir.

J'abandonne la diplomatie pour vous féliciter sur l'abondante collection de souscripteurs qui vous arrive. Tant mieux! mille fois tant mieux! Ce vœu n'est pas pour vous seul, mon cher professeur; car vous deviendrez bientôt riche sans doute; mais mon pays?... Ne sera-t-il pas aussi enrichi d'un excellent ouvrage, qui tortifiera chez la plupart d'entre nous le goût pour l'instruction, chez nos savants le désir des découvertes, et chez nos gens de bien l'amour de l'humanité? Qu'ils vous viennent donc les souscripteurs français et qu'ils vous viennent *en masse!* C'est le souhait le plus sincère de votre tout dévoué.

FÉLIX DESPORTES.

P. S. — Ne m'oubliez pas, je vous prie, auprès de M. Maurice non plus qu'auprès de son fils, jeune homme d'une grande espérance, qu'il faut absolument envoyer à Paris, et à qui je puis promettre que tous les cœurs de mes concitoyens seront des *Cœurs à la Delalande*.

3

VOYAGE ET SÉJOUR DE JEAN JANOT A PARIS (NOVEMBRE 1796)

Extraits de son journal.

(*Communication de M. Ami Bordier.*)

Cf. p. 134.

Je suis parti de Genève le 3 novembre 1796. Arrivé à Paris

le 7 du même mois à sept heures et demie du soir. J'ai dépensé non compris ce que je dois à Vicat pour m'avoir conduit jusqu'à Moret 343 livres de France.

Dès que j'ai été arrivé, j'ai fait demander Delaplanche, qui est venu me voir; je lui ai remis les dépêches du Conseil qui lui étaient adressées comme ministre de notre République, dont j'étais chargé. Il m'a dit qu'il avait été annoncé depuis dix jours au ministre des Relations extérieures, dont il n'avait reçu aucune nouvelle; il paraît qu'il prend des informations, et que lui Delaplanche s'attend à être refusé.

J'ai écrit le 8 une lettre à ma femme, à ma cousine Butin, et au citoyen Guérin.

J'ai reçu dans la matinée les visites des citoyens Thuillier, Veyrat, Blanc-Mavit et Delaplanche. Nous nous sommes occupés, par la conversation, des intérêts de notre commune patrie; je les ai éclairés sur les faits récents qui ne leur étaient pas connus. Nous avons été invités à dîner chez un restaurateur par Veyrat, et de là nous avons été au spectacle Feydeau.

Du 9 dit. — J'ai eu la visite de Moïse Moricand, qui m'a promis de la musique pour Ferdinand et nous sommes convenus d'aller demain voir l'audience publique du Directoire. J'attends l'adresse de Girard que Tuillier m'a promise.

J'ai été faire visite à Delaplanche et de là chez Des Gouttes. Je lui ai donné aussi la commission de trois cahiers de musique pour mon fils. Je lui ai parlé de l'arrêté de notre Conseil concernant Nachon, le voiturier de Fernex, et de celui en représailles rendu par le gouvernement de France contre le voiturier de Genève, envoyé au bureau de douane depuis huit à douze jours. Il m'a dit ne rien connaître de cette affaire. J'ai été dîner chez le citoyen Veyrat qui ne me quitte pas, et qui a la complaisance de m'accompagner partout avec toutes sortes de bonne volonté. J'y ai passé la soirée et je me suis retiré à dix heures.

Du jeudi 10 novembre. — J'ai écrit une lettre à Flournois le syndic concernant l'affaire des voituriers, en l'informant des faits, et en lui faisant considérer les inconvénients qui résulteraient de l'état actuel des choses. J'ai écrit par l'occasion de Flournois un billet à ma femme, et j'ai porté ma lettre à notre ministre pour qu'il la mit dans sa dépêche pour le Conseil.

J'ai déjeuné chez Des Gouttes; il m'a dit qu'on espérait davantage, en ce moment, des négociations de l'ambassadeur

d'Angleterre; qu'en général on n'était pas éclairé ici sur ce qu'était Genève, sa véritable position et même sa population : qu'un envoyé Souche (?), ici, l'évaluait à 500.000 âmes.

J'ai été avec Veyrat au Bureau central pour avoir une carte de sûreté, mais étant décadi, le bureau était fermé. Nous avons été au Luxembourg à l'audience du Directoire. A midi et demi Laréveillère-Lepaux a donné l'audience, il recevait les pétitions avec affabilité et douceur. Nous avons vu défiler la garde du Luxembourg à une heure; elle était composée d'environ 300 grenadiers et 120 dragons. Nous avons été de là voir un cabinet d'anatomie en cire, fort intéressant. Toutes les parties du corps sont rendues d'après nature et l'homme est suivi depuis la conception jusqu'à la mort, surtout pour les maladies. Nous vîmes ensuite le Panthéon français, c'est un superbe morceau qui inspire le respect et l'admiration; il n'est pas encore achevé; on a même suspendu depuis peu le travail à cause d'un mouvement remarqué dans le dôme qui fait craindre pour sa solidité. Nous observâmes le télégraphe placé sur le Louvre. De là, je payai à dîner à Veyrat, chez un restaurateur et nous allâmes à l'Opéra, où tous les plus fameux danseurs, Vestris excepté, parurent sur le théâtre.

Du samedi 12 novembre. — J'ai rendu visite à Delaplanche où j'ai trouvé Des Gouttes, qui revenait de chez le ministre pour savoir quelle réponse il avait à faire concernant Delaplanche. Il a rapporté que le ministre lui a répondu : *Qu'il attendait que le Directoire lui fit connaître ses intentions à ce sujet.* Je crois que 4, 5, 18, 7, 14, 21, 19, 19, 5, 18¹, ne sont pas de bonne foi, qu'il est dans la confiance des tracasseries et qu'il s'entend avec eux pour tromper 4, 5, 11, 1, 15, 11, 1, 13, 3, 8, 3. Il a dit ici : J'ai la conviction que si l'on avait nommé ou mon collègue ou moi, l'un ou l'autre aurait été reçu avec plaisir. Il a dit : je suis d'accord avec la police; si quelqu'un devait être expulsé, je dirais un mot et tout serait dit sans qu'on sût d'où le coup serait parti.

Veyrat me donna à dîner et nous allâmes à l'Opéra où l'on jouait *Orphée* suivi d'un charmant ballet pantomime.

J'ai omis de noter que j'ai paru aujourd'hui à la municipalité pour faire viser mon passeport, qu'en sortant de là j'ai été au Bureau central pour obtenir une carte de sûreté, et qu'après avoir été inscrit, un citoyen m'a dit : Il y a un em-

1. Nous ne possédons pas la clef de ce chiffre.

bargo entre le Directoire et le ministre sur les cartes de sûreté, demeurez tranquille jusqu'à ce que je vous fasse demander.

Du dimanche 13 novembre. — Veyrat est venu me prendre pour dîner, et il m'a dit qu'il sortait de chez 4-3 où il avait trouvé 4-18 (Des Gouttes) qui venait lui communiquer une lettre de 4-22 (Delacroix), portant : « J'ai reçu la lettre que vous m'aviez adressée et je la communiquerai à 4-19-3 ». Remarquez : 1° que la note est du 5 courant ; 2° que 4-18 (Des Gouttes) est allé le 22 du courant chez (Delacroix) que celui-ci lui a dit : « J'attends les ordres de 4-19-3 » ; 3° que la lettre est datée du 21, et que c'est le 23 qu'il dit l'avoir reçue ; 4° qu'il a dit dans le temps qu'il l'avait remise lui-même. Toutes ces contradictions démontrent la part que 4-18 (Des Gouttes) prend à l'intrigue. Remarquez encore que 4-18 (Des Gouttes) n'a pas voulu remettre à 4-3 la lettre originale, ayant cependant consenti qu'il en prît copie, Je mets quelque importance à ce que quelqu'un de notre gouvernement sache ce qui se passe.

Dans la journée, la garde arrêtait dans les rues les citoyens qui portaient leurs cheveux relevés en tresses ; il y a eu quelques résistances, quelques-uns même ont été enlevés à la garde, mais celle-ci, fonçant avec la baïonnette, a garanti ses captures. Il paraît qu'il y avait un ordre général dans les postes à ce sujet. Cela faisait le sujet de la conversation dans les cafés. Nous avons dîné avec Veyrat et de là nous avons été au spectacle au Théâtre de la République, où l'on donnait *Robert chef des Brigands*.

Lundi 14 novembre, soit 24 brumaire. — J'ai eu la visite de Delaplanche, qui me fit part de la visite qu'il venait de faire à Méran, son ancien collègue. Celui-ci lui a dit qu'ici on n'entendait parler de Genève qu'avec peine, que l'ancien secrétaire de Reybaz ayant voulu parler avec feu sur notre compte et en notre faveur, il s'était agi de lui intimer de se retirer du territoire français.

Il paraît en général que B[arras], et C[arnot] sont nos ennemis particuliers, car la lettre qui annonçait que Reybaz n'était plus agréable était partie depuis trois ou quatre jours, que I. traitait avec K. de l'inclusion de Genève dans le traité de paix et qu'il la promettait.

Du vendredi 18 novembre. — J'ai été avec Veyrat au Conseil des Cinq-Cents ; de là nous avons été aux Anciens, mais après

avoir attendu longtemps, nous n'avons pas pu entrer. De là nous avons été aux Invalides, nous avons examiné le bâtiment, mais nous n'avons pu voir le dôme de l'église, attendu qu'elle sert de magasin.

Dimanche 20 novembre, soit 30 brumaire. — Nous avons été avec Moricand à Versailles. Nous sommes partis à dix heures en fiacre, on paye 30 d. par personne, et un trinkguelt au cocher, nous y sommes arrivés à midi et demi. Nous avons dîné chez Guérin le jeune sur la place du côté des Grandes Ecuries. Nous avons ensuite visité le château, le muséum, la chapelle, les parcs, le salon de bain, la colonnade, la salle de danse; de là nous avons été à Trianon; nous avons vu le Grand et le Petit, et nous avons été de retour à Paris à 7 heures et demie du soir.

Un citoyen, marchand de bois, qui était dans notre fiacre en allant à Versailles, lequel n'était pas républicain, nous disait à l'occasion des pieds de bois vendus aux Tuileries, qu'on y avait trouvé des vers dont le sens était : *On offre à vendre 500 bûches pour un louis, en prévenant qu'on ne les livrera qu'à la corde.*

Du lundi 21 novembre, soit 1^{er} frimaire. — J'ai été au théâtre Montensier, j'ai payé 40 d.; on donnait *le Mariage de Figaro*. Quand celui-ci est à son monologue du dernier acte et qu'il parle de ceux qui gouvernent et qu'il dit : *Ah ! si je les tenais seulement quatre jours, etc.*, le public a applaudi à tout rompre en criant *bis*. Dans le courant de la pièce, Suzon donne un soufflet à Figaro, lequel a été bien appliqué, et un plaisant a crié *bis*.

J'espérais en rentrant chez moi, à dix heures moins un quart, trouver des lettres de ma famille, mais hélas ! j'ai encore été trompé dans mon attente. Ne m'ont-ils pas écrit ? Les lettres sont-elles retardées ou sont-elles interceptées ? Voilà ce que je me demande et que je ne puis résoudre.

Mardi 22 novembre soit 2 frimaire. — En rentrant à dix heures, je trouvais une lettre de ma femme et une de Guérin. La première avait été évidemment ouverte, l'autre paraissait l'avoir été, mais comme ce n'était pas jour du courrier, pourquoi auraient-elles été retardées d'un jour, si on n'en avait pas eu besoin ? Ces lettres m'annoncent l'aventure des deux syndics Delor et Solomiac et du juge de paix et autres condamnés aux prisons et à l'amende, pour s'être trouvés après

dix heures du soir dans une auberge contre la publication de police.

Mercredi 23 novembre, soit 3 frimaire. — Delaplanche a reçu une lettre de Didier, avec charge de faire mettre sur quelques papiers l'affaire de l'auberge des Balances, dont il lui rendait compte. J'ai passé chez Delaplanche qui avait écrit à Des Gouttes qu'il se chargeait d'une rédaction pour les papiers ; j'ai dit au rédacteur qu'il conviendrait de dire un mot des deux Français prévenus d'assassinat, arrêtés à Genève, pour démontrer l'exactitude de notre police ; il me l'a promis.

Veyrat a dîné chez moi. Robillard est venu me faire une visite et m'a invité à dîner pour demain. Nous avons été au spectacle de la rue Feydeau où on donnait *le Mont-Blanc et les deux Hermites*. Ces deux pièces ont été très bien rendues, et m'ont fait le plus grand plaisir.

Vendredi 25 novembre, soit 5 frimaire. — J'ai été avec Delaplanche faire visite au citoyen Chavanne, premier secrétaire d'Adet, qui est ici depuis six mois pour objet concernant sa mission en Amérique. Il nous a dit qu'Adet serait de retour dans trois ou quatre mois, et qu'il n'osait point perdre l'espoir de revenir près de nous, que lorsqu'il y vint pour la première fois, il avait la commission de congédier durement Delhorme, qu'il n'usa qu'avec ménagement de cette autorité, ajoutant, qu'à cette époque, d'Arneville n'était pas même porté sur l'état des secrétaires de légation. Il espère la paix plus tôt qu'on ne croit. Il assure que C. est bien assuré dans la place par des causes particulières. Comme il écrivait ce jour à Adet, nous l'avons chargé de lui dire mille choses. Veyrat est venu me prendre ce matin à midi pour aller à la place de Grève, où l'on devait guillotiner un émigré, mais des farceurs qui étaient sur la dite place nous ont dit qu'il l'avait été la veille entre trois et quatre heures. L'on m'a fait remarquer la trop fameuse lanterne qui est en face de la Maison de Ville. En revenant, nous sommes entrés dans la halle du bled, c'est un superbe morceau moderne. Elle est en forme de rotonde, une colonnade règne intérieurement et supporte les faces de chambre intérieure, de laquelle s'élève une immense et majestueuse coupole à jour, qui éclaire ce vaste bâtiment dans lequel des sacs entassés de farine assurent l'approvisionnement de la capitale. Nous avons dîné dans ma chambre et nous sommes allés à la comédie au

Théâtre de la République où l'on donnait *Fénelon ou les religieuses de Cambrai*. Mouvel faisait le rôle principal et quoique âgé et les dents lui manquant, il a rempli son rôle avec habileté; cette pièce m'a fait le plus grand plaisir.

Comme on a vendu des pieds d'arbres aux Tuileries et qu'ils ont été marqués pour être abattus, on a trouvé affiché à l'un d'eux les vers suivants :

On dit que dans les Tuileries
Est un chantier très apparent,
Où cinq cents bûches bien choisies,
Sont à livrer en ce moment.
Le vendeur dit à qui l'aborde :
Cinq cent bûches pour un louis,
Mais, bien entendu, mes amis,
Qu'on ne les livre qu'à la corde !

Samedi 26 novembre, soit 6 frimaire. — J'ai reçu un billet du Bureau central pour m'y rendre demain dans la matinée.

Comme je dois attendre jusqu'à demain la réponse de Presseux, j'ai raisonné sur le moment de mon départ, que je préjuge avoir lieu vendredi prochain. Moricand est venu, il désire partir avec moi, mais il a beaucoup de bagages, nous verrons à nous arranger.

Je me suis déterminé à reprendre la route par laquelle je suis venu dans la crainte qu'en en prenant une autre : 1° les chevaux ne fussent pas bien servis; 2° devant passer près de Lyon, les assassinats qui s'y commettent me font renoncer à passer par là.

Du 27 novembre, soit 7 frimaire. — Delaplanche est venu me prendre à dix heures pour aller faire visite au citoyen Regnier, nous y avons été bien reçus. Il nous a dit que Gosse sortait de chez lui, qu'ils avaient diné ensemble. En sortant de chez Regnier, nous sommes allés au Bureau central, et nous avons été ballottés d'un bureau à l'autre; enfin parvenus au chef du bureau de sûreté, il a pris un arrêté du Directoire et m'a dit : « Nous sommes chargés de vous communiquer l'ordre de quitter Paris dans 24 heures. » Je vis l'arrêté; Reybaz est dans le même cas que moi. Je ne fus point surpris de cet ordre, à la manière dont on me faisait trotter de bureau en bureau, je n'augurais rien de bon. Je demandais copie de cet ordre, alors le commis m'adresse dans la chambre à côté du chef pour savoir si j'en aurais copie. Celui-ci me dit qu'on devait me le signifier officiellement chez moi et que

j'y trouverais cette copie. Le commis demanda s'il ne devait pas dresser une déclaration que je signerai pour m'engager à obéir. Le chef répondit : « Il signera chez lui. » Le commis garda la lettre du Bureau central qui m'invitait à m'y rendre, et je me retirai. Lorsque nous fûmes dehors, Delaplanche me dit : « Pendant que vous étiez dans la chambre du chef, j'ai lu l'arrêté du Directoire en son entier, il porte de plus que le ministre notifiera au citoyen Des Gouttes que le Directoire ne peut nommer Delaplanche pour ministre et qu'ils sont l'un et l'autre (Des Gouttes et Delaplanche) invités à ne pas prolonger plus longtemps leur séjour ici. » Cela nous étonna. Je quittais Delaplanche et j'allais chez Moricand qui nous donna à dîner, à Perlet et à moi. De là, j'allai avec le premier voir le cabinet du Jardin des Plantes, et à mon retour chez moi, je crus y trouver l'ordre du Directoire mais pas du tout. Veyrat étant venu, nous allâmes passer la veillée chez Delaplanche, qui avait pris bravement son parti de cet événement, et nous résolûmes de faire part à Des Gouttes de ce qui se passait.

Pour cet effet, je l'ai invité à venir déjeuner demain avec moi.

Lundi 28 novembre, soit 8 frimaire. — Des Gouttes et Delaplanche sont venus ; Des Gouttes ne savait rien, seulement il savait que Reybaz était menacé d'expulsion. Pendant que nous étions à déjeuner, deux juges de paix sont venus me notifier l'arrêté ; j'ai signé la réception, et ils m'ont laissé copie de l'arrêté ; ils avaient semblable ordre pour Reybaz, qu'ils m'ont montré. Moricand est venu me dire qu'il partirait avec moi demain à dix heures. Dès ce moment, j'ai mis ordre à mes affaires.

4

MÉMOIRE DE SOULAVIE CONTRE JEAN JANOT

Annexé à l'arrêté du Directoire du 3 frimaire an V,
23 novembre 1796.

(Archives nationales, AF III 46, plaq. 2319.)

Cf. p. 134.

Mémoire relatif à Janot, envoyé de Genève à Paris, pour y négocier la réception de La Planche désigné ministre et l'accession du

parti révolutionnaire genevois comme partie intéressée ou même contractante dans le traité de paix définitif et pièces diplomatiques ou judiciaires relatives à La Planche, Reybaz, Gasc et Desgouttes.

La nature des lettres que je reçois de Genève.

L'arrêté du Directoire relatif à l'élection de Gasc.

L'acte public d'Angleterre qui le nomme commissaire pour la répartition du subside. Cet acte de subside accordé par Georges III au parti des révolutionnaires expulsés de Genève par la proclamation de France, de Suisse et de Piémont.

Le texte de cette proclamation qui exile Gasc et Janot comme incendiaires et les excepte de toute amnistie.

L'envoi actuel à Paris de Janot pour faire accepter son complice La Planche ou pour se faire agréer, pour intriguer avec Reybaz et obtenir l'accession de son parti comme partie intéressée ou contractante dans le traité de paix définitif et donner à ce parti et à sa constitution une stabilité diplomatique.

Les observations offensantes dans les journaux attribuées à Reybaz relativement aux refus successifs des ministres de sa nation, et sa permanence contre tous les usages dans ce pays qui l'a fait rappeler.

La sagesse de Vergennes qui protégea la révolution d'Amérique, ennemie des Anglais et poursuivit les révolutionnaires de Genève, soldés par l'Angleterre.

Le rapport diplomatique signé à Genève par La Planche, Gasc et Janot, pour faire périr après le 31 mai les amis de la France, *sous le prétexte qu'ils étaient de la faction de Brissot*, quoique Brissot eût protégé la rentrée triomphante de Gasc et Janot.

Les actes publics de Janot, chef et directeur de la force armée des clubs insurgés en 1794 et les sentences de mort du tribunal révolutionnaire établi par les clubs.

L'envoi à Paris de Mathey, membre de ce tribunal et l'envoi de Des Gouttes, auteur de l'enquête juridique qui constata à Robespierre que Soulavie, envoyé de France, avait donné un asile à un député mis hors la loi, et retint Soulavie pendant huit mois sous la peine.

Les procédures simulées de Janot quand je lui montrai l'opération qui fit passer de Londres par Genève dans Lyon les sommes nécessaires à soutenir et animer en mai 1793, le parti Châlier contre les sections et le parti Précý contre celui des Jacobins.

Le supplice de Vitel et Conte, genevois juridiquement fusillés par le tribunal révolutionnaire trois jours après leur motion publique de poursuivre enfin l'affaire des louis envoyés à Lyon.

Les huit mois de prison de Pradier qui constata dans la légation de France que Janot avait introduit dans Lyon avant le siège les émigrés Taulignan, Depreville, La Baume, etc., etc., avec des passeports et certificats de civisme genevois.

Le silence de Janot sur les vingt journaux qui lui attribuent le récent assassinat de Pradier dans le dernier massacre de Genève.

L'extrait en forme que je joins ici de la déclaration de Pradier sur Janot. Ce sont, citoyens Directeurs, des actes publics, diplomatiques ou judiciaires qui constatent que le parti révolutionnaire genevois est ferme dans la résolution de vous destiner des ministres qui ont palpé le subside britannique ou trempé leurs mains dans le sang des Genevois, qui ont montré de l'horreur pour les intrigues anglaises.

Si vous acceptez *Janot*, l'avoyer Steyguer, le meilleur ami que vous ayez à Berne, pourra dire avec vérité dans le Sénat : *Nous n'avons pour les 13 cantons aucun résident à Paris et le Directoire accepte tantôt deux Genevois, tantôt un seul et notamment Janot que j'ai excepté de l'annistie et exilé de Genève pour les crimes les plus graves.*

Le parti révolutionnaire genevois n'a cessé de révolutionner en France à côté de Mirabeau et de Brissot contre les deux monarchies et dans Lyon, Toulon, Marseille, Rouen et contre la République ; le genevois Sandoz fusillé dans l'affaire de Grenelle en est le dernier exemple. Je vous demande donc l'exécution de la loi sur les étrangers pour Reybaz, Laplanche et Janot.

Je vous offre, citoyens directeurs, de soutenir contradictoirement avec Janot, avec Mathey, avec Des Gouttes, avec Reybaz la validité des actes publics que je vous cite et si vous refusez ce combat, je ne puis m'empêcher d'adjoindre Janot dans la procédure que j'ai commencée contre Bousquet, président du tribunal révolutionnaire pour leurs libelles.

Extrait de ma correspondance officielle du 9 pluviôse an II, n° 69 et de la déclaration signée Pradier, déposée dans la légation de France :

« Je déclare que j'ai vu délivrer par un membre du Comité de sûreté de la République de Genève un passeport et un certificat de civisme à un émigré français donné sous un nom genevois, tous deux légalisés par le président du Comité

de sûreté générale pour aller à Lyon quelque temps avant le siège. Je déclare avoir vu à Lyon, quelques jours avant le siège, plusieurs émigrés français avec des passeports genevois signés du président Janot, entre autres les sieurs Labaume, du parlement de Dijon, les frères Petisson, Depreville, de Vienne, MM. de Taulignan, Gaynard, Martini. »

A Genève, le 2 janvier 1794, signé PRADIER ¹.

Pour copie conforme :

SOULAVIE.

Ancien ministre de France à Genève.

5

MANGOURIT AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

(*Archives des Affaires étrangères. Valais, vol. 5, p. 146.*)

Cf. p. 179.

Genève, 10 nivôse an VI,
30 décembre 1797.

*Dépêche sans n° qui sera mise à la poste de Carouge
par une main sûre.*

... Je voudrais reposer votre attention sur les beaux lieux que j'ai parcourus, sur cette Sibérie que j'ai traversée, sur ce lac de Genève que me dérobaient les nues de toutes couleurs qui flottaient sur ses eaux, sur les verdure printanières du pays de Vaud qui défatiguaient mes yeux de l'âpre blancheur des neiges glacées, sur des forêts de pins, sur l'aiguille imposante du Mont-Blanc servant d'obélisque aux montagnes, aux châteaux et aux chaumières, donnant un air divin à la conque du Léman — mais Genève est trop attrayante pour que je ne m'empresse pas de vous y faire entrer avec moi, avec la permission de *Messieurs ses citoyens* syndics — ils sont venus aussitôt mon arrivée rendre hommage à la grande nation.

1. Cette déclaration a coûté à Pradier huit mois de prison et enfin la mort. Janot a fait enlever une copie de cet acte dans les papiers de Pradier.

J'ai vu le lendemain le citoyen Desportes dont l'amabilité et les formes agréables m'étaient déjà connues. Il est venu de sa campagne à sa résidence que j'avais acceptée et nous avons été vers Carouge, mais le pont d'Arve était fermé à raison d'une fusillade du poste genevois sur nos troupes. Les procès-verbaux du général Pouget et les dépêches du résident me défendent d'entrer dans d'inutiles détails. Tout ce que je me permettrai sur cet événement se réduit à vous dire que le gouvernement genevois est faible et chatouilleux sur son indépendance, qu'on l'assure que le D. E. veut lui enlever, que la faction de l'étranger et l'oligarchie helvétique augmentent ses frayeurs, que j'ai aperçu, que sans nuire au bien du service, mais aussi sans force d'unité, les mesures n'étaient pas aussi correspondantes qu'elles devaient l'être; que ces divisions entre l'agent civil et l'agent militaire avaient été semées à dessein; que le premier accuserait le second de trop de précipitation, tandis que Pouget reprocherait à Desportes trop de lenteur; qu'il n'en est pas moins vrai que Genève a tiré sur la France et que la fermeture du pont d'Arve qui continue prive 3 à 400 ouvriers de Carouge de tous métiers et arts de pourvoir à la subsistance qu'ils reçoivent de Genève; qu'à Carouge beaucoup de gens sont intéressés à la contrebande, mais comme instruments, tandis que la main motrice et payante est dans la petite république; que le général Pouget en correspondance avec le représentant du peuple Gauthier (de l'Ain) veut forcer les Genevois à demander la réunion, en garnissant tous les points d'où débouche à Genève la contrebande, en surveillant son mandement et son lac et en empêchant l'arrivée du pain sur un état qui ne recueille pas un grain de blé; que le résident Desportes, auquel j'ai communiqué de la part du représentant Gauthier de l'Ain les intentions du gouvernement sur Genève, et qui déjà les avait connues par une lettre de ce député dont on lui avait donné lecture, est dans l'indécision la plus marquée sur ce qu'il doit faire, n'ayant aucun ordre formel du Directoire.

Tel est l'état des choses dans lequel je laisse Genève pour me rendre à Lausanne. La correspondance du résident, celle du Général doivent être très actives sur ce point et le citoyen Desportes m'a dit hier qu'il allait envoyer son frère à l'effet de s'expliquer avec le gouvernement sur sa détermination, bien décidé qu'il est, m'a-t-il dit, d'exécuter, quel que soit le vœu du Directoire.

On a avisé le citoyen Desportes que sa résidence était supprimée; s'il était moins républicain, cet avis pourrait attiédir

son zèle, à moins qu'une nouvelle confiance du gouvernement ne lui rendit son ressort.

Le pays de Vaud, dans le petit coin que j'en ai parcouru, m'a paru tranquille. On y disait à Nyon que le Directoire était divisé dans son sein et séparé des conseils. On a rapporté au général Doppet que l'on répandait au pays de Vaud que sous un mois, il y aurait un mouvement à Paris.

Trois sénateurs de Berne parcourent ce pays et sans que leur mission soit connue, il est facile d'en deviner l'objet. Au reste, l'explosion dont on avait tant grandi l'effet à Paris avant mon départ se borne à quelques communes. Le colonel La Harpe ne s'est point assez découvert dans ses écrits sur le sort des campagnes; on persuade aux paysans que dans le nouveau plan, les villes réservent la servitude aux campagnes. Il serait à propos que le colonel La Harpe rassurât ses concitoyens. A Lauzanne, j'espère tirer quelques lumières d'un aristocrate de ma connaissance. Dans trois jours, je serai à mon poste.

Salut, etc.

P.-S. — Il est indispensable de rétablir aux Rousses et jusqu'à Genève les postes françaises. On prend arbitrairement 12 et 9 livres par couple de cheval et l'on estime de même les distances.

J'ai négocié avec le général Doppet concernant son journal de *l'Écho des Alpes*. J'ai vu ses registres; ils sont fort en règle. Mais il n'a que 37 abonnés. Je vous fais passer sa demande pour le soutenir; il ne veut faire aucun bénéfice sur cet objet, la pension de retraite suffisant au général et sur la demande de 1700 quelques livres qu'il fait, il ne la considère que comme avance. Il comptera de cleric à maître avec le résident de Genève au fur et à mesure des abonnés qu'il recevra. Je l'ai assuré que Maingot (*sic*), Desportes et moi alimenterions l'intérêt de son journal et je l'ai prié de soigner son ouvrage et de le mettre à la portée des campagnes du pays de Vaud et du Bas Valais.

6

GAUTHIER DE L'AIN AU DIRECTOIRE

(Archives Nationales, AF III 493, plaq. 3088.)

Cf. p. 186.

Paris, 15 nivôse, an VI,
4 janvier 1798.

CITOYENS DIRECTEURS,

Il ne reste qu'une trouée à boucher sur l'immense étendue de nos frontières. Vous savez que la difficulté ne provient que de ce qu'elle est gardée par des gouvernements faibles et qui ont quelque forme républicaine.

Déjà vous avez ordonné l'établissement de douanes sur le lac de Genève. Cette mesure n'a pu être exécutée qu'imparfaitement et cependant elle produit les meilleurs effets. Vous avez promis votre protection aux Valaisans qui seraient vexés à raison de leurs efforts louables pour se soustraire à l'oligarchie des Suisses. Assurez, citoyens directeurs, le succès de ces mesures, par le changement du citoyen Desportes, envoyé de la république à Genève. Une multitude de lettres que je reçois de l'étranger et de nos frontières me prouve qu'il ne convient point à l'objet de sa mission.

Tout est disposé à vous procurer l'ascendant nécessaire pour opérer le bien dans cette partie; quelques propos tenus par les amis du résident dans le sens inverse de vos opérations paralysent tout. On insinue qu'il faut attendre le résultat des prochaines élections. On dit à Genève comme à Berne que deux directeurs seulement sont pour les ordres donnés et que leur influence cessant, ils seront retirés.

On dit que vous n'accepteriez pas ce que l'intérêt respectif paraît commander. On ne fait pas sentir les avantages que nos alliés trouveraient dans cet immense transport qui se ferait sur leur territoire, en communiquant les eaux du Rhin à celles du Rhône, par les lacs de Genève et de Neuchâtel. Citoyens directeurs, vous avez entrepris de grandes choses à l'est de la France; vous ne céderez point à quelques difficultés. Agréez que je vous invite de ne pas négliger un moyen faible en apparence mais grand par ses conséquences, celui de changer le ministre de la république à Genève.

Employez si vous le jugez bon ailleurs ses talents, mais donnez à un autre une mission qui ne lui convient pas.

Salut et fraternité.

7

GAUTHIER DE L'AIN AU DIRECTOIRE

(*Archives Nationales, AF III 493, plaq. 3088.*)

Cf. p. 186.

Paris, 16 nivôse an VI,
5 janvier 1798.

Je mets sous vos yeux deux lettres que vient de m'écrire le général Pouget, commandant à Carouge. Vous connaîtrez par ces deux lettres la conduite infâme de quelques Genevois et même du gouvernement de ce petit État. Vous verrez qu'il a l'audace de faire appuyer les contrebandiers par la force armée qui est à sa solde et qu'il fait tirer sur les postes français.

Croyez-m'en, citoyens directeurs, c'est l'or de l'Angleterre qui corrompt tout jusqu'à cette téméraire magistrature, qui vous envoie ici trois députés vous affirmer qu'ils n'ont pas un quintal de farine dans Genève, tandis que jamais cette ville n'a fait des approvisionnements aussi considérables.

Ces hommes, dont la turbulence est soudoyée, se plaignent de votre projet de faire construire un pont sur le Rhône. Les habitants de l'Ain et du Mont-Blanc vous en remercient, et le général Pougel joint à des lettres des certificats qui prouvent que le gouvernement de Genève a fait cesser la distribution des subsistances aux troupes stationnées dans le pays de Gex en fermant ses portes.

Hâtez-vous, citoyens directeurs, de témoigner votre mécontentement à ces hommes qui se targuent de patriotisme et d'attachement à la France, tandis qu'ils sont les agents décidés de l'Angleterre; chargez ces trois députés extraordinaires d'être eux-mêmes les interprètes de vos sentiments. Vous ne sauriez trop tôt les renvoyer pour leur prouver que le temps de la corruption et la surprise est passé.

8

LE GÉNÉRAL POUGET AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Archives historiques du ministère de la Guerre,
Correspondance générale.)

Cf. p. 196.

Carouge, 11 pluviôse an VI,
30 janvier 1798.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 du passé par laquelle vous me marquez que le Directoire exécutif n'a point approuvé l'ordre que j'ai donné à nos troupes dans l'affaire du 8 du même mois, de rentrer, pendant qu'elles poursuivaient les soldats de Genève qui leur avaient tiré dessus.

Il me suffira, citoyen ministre, de vous faire connaître les motifs qui m'ont porté à donner cet ordre pour vous convaincre que je n'ai eu aucun tort.

Les soldats de Genève étaient embusqués sur leur frontière, lorsqu'ils firent feu sur nos troupes qui passaient sur les nôtres; ils furent repoussés et suivis sur le territoire genevois, jusqu'auprès du pont d'Arve à la distance d'une portée de fusil de nos limites. J'arrivai au moment où l'avant-poste de Genève allait être enlevé, et sans connaître encore ce qui s'était passé, j'ordonnai aux troupes de rentrer. Voilà pourquoi j'ai été autorisé à dire *que les soldats de Genève avaient eu la honte d'être désarmés et conduits à Carouge, si je n'étais arrivé à temps pour l'empêcher.*

Vous sentez, citoyen ministre, que n'ayant point d'ordre précis pour entrer sur un territoire étranger, je devais empêcher l'invasion à main armée du poste genevois. Je le devais d'autant plus que huit jours auparavant, dans une affaire de pareille nature, un individu avait été arrêté en flagrant délit, sur le territoire genevois. Le résident français m'avait requis de le remettre entre les mains de son gouvernement.

Je n'ai pas perdu un instant de vue l'intérêt de la République et j'ai eu soin de faire respecter les troupes que j'ai l'honneur de commander. Ce n'est donc qu'un défaut d'explication de ma part ou un malentendu qui a pu faire dé-

sapprouver la conduite que j'ai tenue dans cette circonstance.

Dans toutes les occasions, je n'ai cessé de demander qu'on adopte des mesures coercitives pour réprimer l'audace des brigands, qui, à la faveur de l'impunité qu'ils trouvent toujours sur le territoire de Genève, insultent journallement les postes établis sur nos frontières.

Je ne négligerai rien pour exécuter ponctuellement les dispositions de l'arrêté du Directoire exécutif du 8 nivôse. J'aurai l'honneur de vous instruire du résultat de mes démarches à cet égard.

9

LE GÉNÉRAL BRUNE A DESPORTES

(*Archives des Affaires étrangères, Genève, vol. 7 suppl. fol. 298.*)

Cf. p. 200.

Lausanne, 5 ventôse an VI,
23 février 1798.

Je vous dois réponse à trois lettres, citoyen résident. Je recevais celle du 28 pluviôse comme je revenais de Payerne et les deux autres, datées du 2 ventôse, m'ont été remises au retour d'une visite de postes que j'ai poussée jusqu'à Bex à la frontière du Valais. J'ai profité de ce voisinage pour aller à Saint-Maurice voir votre collègue Mangourit. Je désirerais bien qu'une excursion près de Genève me fût possible, pour avoir le plaisir de m'entretenir avec vous et de profiter de vos observations sur nos rapports actuels avec la Suisse.

Vous êtes impatient de savoir ce qui a été fait à Payerne : il ne s'y est rien fait. Je crois cependant que vous ne lirez pas sans intérêt la note qui m'a été remise par MM. Tschärner et Frisching, députés bernois. Je vais vous donner un exposé très précis de l'origine de cette négociation. Faisant la visite de mes postes, il y a près de 15 jours, je rencontrai à Moudon un vieillard de Morat, nommé Herrenschwand, qui me parla de paix, d'arrangements possibles. Je lui demandai s'il était autorisé par Berne, il me répondit qu'il n'avait pas de pouvoirs formels, mais qu'il était sûr de n'être pas désapprouvé et que le général d'Erlach lui avait donné une lettre de parlementaire qu'il me fit voir; il ajouta que les affaires pourraient tourner favorablement pour les deux nations, si

je consentais à recevoir deux députés pour conférer avec eux. J'y consentis et je reçus quelques jours après une lettre du magnifique conseil et une autre de M. d'Erlach par lesquelles on me demandait des passeports pour les négociateurs. J'expédiai les passeports. Le 27 pluviôse au soir, j'arrivai à Payerne. Les Bernois y étaient arrivés quelques heures auparavant, ainsi que trois députés de Fribourg que j'avais déjà vus à Lausanne et parmi lesquels était un d'Affry. Ils me firent complimenter et demander si je voulais les recevoir dans la soirée; je ne les vis que le lendemain. Tscherner et Frisching étaient accompagnés par un jeune homme nommé Haller, parent de l'administrateur des finances de l'armée d'Italie, recevant d'eux la qualité de secrétaire et par le vieillard Herrenschand, l'hermite médiateur. Notre conférence dura une heure. Je plaidai pour la démocratie, l'unité, le projet de constitution que vous connaissez, ils se retranchèrent sur leur indépendance; le lendemain, ils me remirent la note qui renferme leurs soumissions et leurs demandes et dont vous trouverez copie sous n° 4. Je n'ai point exigé qu'ils signassent cette note et n'ai point voulu la signer; les députés me déclarèrent verbalement *qu'ils ne seraient pas éloignés* de reconnaître l'indépendance du pays de Vaud et que leur conseil serait disposé à établir sur-le-champ un gouvernement démocratique. Quant à la fédération, ils en changeraient les formes, ils constitueraient un corps central avec lequel la France pût traiter promptement et sûrement, mais ils risqueraient tout plutôt que de plier leurs usages variés, leurs règles locales sous des lois uniformes.

Quelques jours avant cette négociation, le 24 pluviôse, il s'en était ouvert une autre à Bâle par le citoyen Mengaud; ce chargé d'affaires avait signifié à une députation bernoise une note dont vous verrez copie n° 2 et qui, excepté l'abdication actuelle de tous les oligarques, contient en demandes ce qui m'est offert en concessions. Les Bernois ont fait à Mengaud le 30 pluviôse une réponse que vous verrez sous le n° 3, réponse qui est à peu près négative.

J'ai expédié le 1^{er} de ce mois un courrier extraordinaire qui me rapportera demain ou après-demain les ordres du Directoire exécutif. Comme j'aurai à agir sous peu de jours, je vous prie, citoyen résident, de presser les envois de cartouches. Le chef de l'état-major a dû vous faire passer les récépissés des envois qui ont été faits en cartouches, pierres à fusil, souliers.

J'ai recommandé au comité militaire et au chef de l'armée

vaudoise le citoyen César Monod de Morges, au patriotisme duquel l'on se plaît à rendre hommage.

P. S. — Je reçois en ce moment par la route de Bâle un courrier du Directoire qui m'apporte des ordres du gouvernement et une lettre du citoyen Mengaud; en même temps un particulier de Lausanne me communique une lettre qu'il a reçue de Bâle et dans laquelle on lui donne connaissance de ce qui est contenu dans la dépêche du Directoire. *Vive le secret!*

10

DESPORTES A FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU

(Archives nationales, AF III 514, plaq. 3266.)

Cf. p. 207.

Genève, 26 ventôse an VI,
16 mars 1798.

C'est une opération très difficile que de faire solliciter par les Genevois eux-mêmes la réunion de leur pays à la France. Ce peuple, nourri depuis trois cents ans des idées les plus républicaines, idolâtre de son indépendance, fier du petit rôle qu'elle lui permettait de jouer entre de grands États, et connu d'ailleurs par l'opiniâtreté de son caractère, ne peut être amené qu'avec des peines infinies au point où l'on veut le conduire. Néanmoins le résident est loin de voir de l'impossibilité à cette entreprise.

Pour en assurer aujourd'hui la réussite, ce ne sont point les intrigants ou les anarchistes qu'il doit mettre secrètement en action. Les moyens d'émeutes, de dissensions intestines ont été plusieurs fois employés et toujours sans succès. Une mesure de ce genre faciliterait sans doute, autoriserait même l'entrée des Français dans Genève, mais son motif ne serait un mystère pour personne, et de plus il est douteux que son résultat entraînant les Genevois à seconder les intentions du résident. C'est donc par les hommes tranquilles, par ceux dont la réputation de probité et de véritable patriotisme a surnagé à la Révolution, qu'il peut espérer de faire goûter ses vues à cette peuplade ombrageuse et presque intraitable.

Tel est le parti que le Résident a embrassé; il a entamé hier des conférences particulières avec les chefs de l'opinion publique; ses insinuations ont été *fortes*, mais amicales. Il a vi-

vement appuyé sur la juste vengeance que la France avait droit d'exercer contre un État qui s'est constamment montré le foyer de la contrebande, et n'a cessé d'être le dépôt principal de l'Angleterre. Il a fait sentir que ce dangereux abus devait avoir un terme, *et un terme très prompt*. Il n'a pas dissimulé que, pour y arriver, on emploierait, s'il le fallait, les voies les plus énergiques et les plus fatales au commerce de Genève. Mais il a déclaré que la générosité française serait bien autrement satisfaite si, par un rapprochement intime, par une association toute fraternelle, les Genevois s'empressaient d'étouffer le principe d'éloignement et de haine que leurs torts réitérés envers la France ont dû nécessairement faire naître. Il a fini par développer la nécessité et les convenances réciproques du système de réunion. Cette nécessité, ces convenances n'ont été que faiblement combattues par les interlocuteurs; ils ont même généralement paru à peu près d'accord sur le fond, mais la plupart ont différé sur les moyens d'exécution. Les uns (les chefs des démocrates et des révolutionnaires) voulaient que pour sauver l'amour-propre de leurs concitoyens, la France fit une démonstration militaire ou que, du moins, le ministre de Genève à Paris reçût un avis quelconque des dispositions du Directoire, et dans l'un de ces deux cas, ils promettaient que le *consentement* à la réunion serait unanime.

Les autres (les chefs des aristocrates et des modérés, qui forment la majorité de la nation) n'étaient pas aussi éloignés d'accéder aux propositions du résident; mais ils exigeaient un concordat, une espèce de capitulation secrète. Ils désiraient :

1° Que leur hôpital fût conservé tel qu'il est administré, avec la jouissance indéfinie de ses biens et revenus, et qu'il obtint même une augmentation de secours, dont il a le plus grand besoin.

2° Qu'il ne fût apporté aucun changement à l'institution de leur collège, afin que l'éducation des enfants ne souffrît point d'atteinte, jusqu'à ce que le plan d'instruction publique soit déterminément organisé en France.

3° Que le culte calviniste fût maintenu dans Genève et que le traitement de leurs pasteurs, montant annuellement à environ vingt-huit mille livres, fût tacitement garanti; qu'en conséquence, ils eussent la faculté de pourvoir, soit avant, soit après la réunion, à ce traitement par une constitution de rente ou par l'achat d'un fonds dont les revenus seraient spécialement affectés aux frais du culte.

4° Qu'aucun établissement public ne fût détruit ou même changé, surtout celui de la *Caisse d'escompte, d'épargne et de dépôt*, riche d'à peu près cinq cent mille livres, et qui a été fondée pour subvenir aux besoins des négociants genevois, lorsque des affaires imprévues ou une gêne momentanée les obligent de recourir à un emprunt. C'est sur le capital de cette caisse qu'ils se proposeraient d'assurer les honoraires de leurs pasteurs.

Enfin, ils demandaient les mêmes faveurs, qui, disaient-ils, ont été accordées aux habitants de Mulhausen, savoir : une exemption de contributions pendant deux années et de toutes réquisitions jusqu'à la paix, ainsi que l'application au bénéfice de la ville de toutes les sommes mobilières qui sont en ce moment disponibles dans le trésor national.

Le Résident s'est engagé à présenter, à faire valoir même ces diverses demandes en tant qu'elles ne blesseraient point les principes de la constitution française; il attend des instructions pour développer ou modifier ses promesses. S'il peut faire une réponse favorable, il ose espérer que l'issue de cette négociation remplira son attente, mais il est essentiel pour la rapidité de son succès que le ministre Micheli ne puisse pas continuer à entretenir, comme il l'a fait encore par le dernier courrier, les vaines espérances de ses concitoyens.

11

LES DERNIERS JOURS DE L'INDÉPENDANCE GENEVOISE

Extraits de la correspondance de l'ancien syndic Jean Louis Micheli du Crest avec son fils Louis, officier au service de Saxe à Dresde.

(*Papiers Edmond Pictet. Bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, cahier 124.*)

Cf. p. 206.

Du Crest, 16 mars 1798.

Genève est bien décidément réunie. On bataille avec le résident de France sur *le mode*. Le résident, comme organe de son gouvernement, voudrait nous faire demander la réunion et les cœurs genevois résistent à exprimer un vœu qui est si contraire à leurs sentiments et à leurs désirs. Pour le fond

c'est la même chose, mais l'amour-propre désespéré s'irrite de cette dernière humiliation. Cependant, il serait important d'obtenir quelques conditions essentielles, qui rendraient cette transaction plus supportable, et si ce n'est pas le conseil du sentiment, ce serait du moins celui de la raison. Je ne sais pas comment finira cette lutte, à laquelle je suis étranger tout au moins par mon absence de la ville et par mon état de maladie. Nous aurons d'ici à peu de jours des troupes françaises dans Genève et sur son territoire, du moins je n'estime pas qu'on les évite pour la prise de possession.

Je m'attends donc à avoir à en loger ici ce qui sera frayeux (*sic*) et pénible. Cet événement, sur lequel je t'ai manifesté mes soupçons depuis plusieurs mois, m'étonne peu, mais il porte l'effroi dans mon âme pour le présent comme pour l'avenir. Il consomme ou augmente ma ruine, et j'en crains les contre-coups pour toi et pour ton frère. Mon désir se borne seulement à ce qu'ils ne soient pas prochains...

La Suisse est occupée par les Français jusqu'à la Reuss et peut-être jusqu'à Zurich. Je ne crois point que son sort futur soit connu, et je m'étonnerais peu qu'elle devint le partage de la France et de l'Empereur. La partie vaudoise paraît entrer dans le plan de notre réunion pour faire partie du département dont nous allons être le chef-lieu...

Tu m'as souvent trouvé un prophète de malheur, dont l'imagination était bien rembrunie. Malheureusement je n'ai vu que trop vrai et trop juste.

12

DESPORTES A FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

(Archives nationales, AF III 514, plaq. 3266.)

Cf. p. 208.

Genève, 28 ventôse an VI,
18 mars 1798.

Le résident est parvenu à se placer dans la position la plus favorable vis-à-vis des Genevois; leurs cœurs étaient à lui; il a profité de son empire, quoique ce soit une entreprise très hasardeuse que d'amener, *par le seul moyen de la persuasion*, un peuple entier à faire le sacrifice du plus beau, du plus sacré de ses droits, à se dépouiller lui-même de sa

souveraineté; quoique la grandeur de ce sacrifice soit profondément sentie dans Genève; quoiqu'une douleur générale y pénètre, y absorbe les esprits, comme les citoyens Ginguéné et Garat, qui ont passé hier la journée avec le résident, ont pu s'en convaincre par leurs propres yeux; quoique enfin les meneurs des cercles de la Grille et du Faisceau redoublent en ce moment d'efforts pour entraver les succès du résident; cependant, il triomphera; l'intérêt, l'ambition, le sentiment, l'amour même de la patrie combattent pour lui; dès lors, l'opposition de quelques terroristes ne peut plus être bien redoutable. Il a su tirer parti d'une saisie assez considérable de montres et de soierie, faite l'avant-dernière nuit sur le lac, pour prouver aux nombreux négociants qui y étaient intéressés, et auxquels il l'a fait restituer, combien ils peuvent gagner en servant ses projets, combien ils pourraient perdre en ne s'empressant pas de les favoriser. Ainsi donc la réunion de Genève à la France paraît à peu près infaillible. Elle sera sollicitée par les Genevois eux-mêmes; et la demande solennelle en doit être faite au plus tard sous huit jours. Telle est la marche qu'on va suivre dans cette importante affaire.

« *Vu les localités*, le conseil législatif proposera au souverain d'autoriser tous ses magistrats à demander au Directoire exécutif cette réunion par une députation, réservant à Genève tout ce que la constitution française peut permettre de conserver parmi les établissements publics et les institutions particulières de cette ville. »

Déjà le Conseil législatif a nommé hier une Commission composée de six membres, presque tous à la dévotion du résident; ils sont expressément chargés de sonder l'opinion publique, c'est-à-dire de préparer les Genevois à ce dernier acte de leur indépendance. La proposition en sera portée en assemblée souveraine, aussitôt que ces membres pourront se garantir le résultat de leurs insinuations.

D'après la disposition des esprits, le résident ne croit pas nécessaire de mettre d'abord en garnison plus de six cents hommes dans Genève. Cette garnison sera nourrie et entretenue par la République française; il est essentiel que la personne de l'officier général qui la commandera ne rappelle point de fâcheux souvenirs aux Genevois. Il faut que ce soit un *homme nouveau* pour eux; il faut que son affabilité lui gagne la confiance. Il devra faire observer la plus sévère discipline à ses soldats. Le résident désire donc que le Directoire exécutif le rende maître de ce choix, de concert avec le gé-

néral Brune auquel il sera autorisé à demander sur-le-champ les six cents hommes dont il a besoin. Il les fera caserner dans Genève, avec le consentement du Conseil administratif, sous prétexte du maintien de la police, dès que l'assemblée souveraine aura prononcé affirmativement son vœu sur la question qui va lui être soumise.

Le résident regarde inutile de répéter que toutes ses démarches sont inofficielles et que le gouvernement français y est absolument étranger; mais il doit en même temps déclarer que leur succès dépend entièrement du silence que l'on opposera aux ouvertures du ministre Micheli; autrement l'espoir du résident s'évanouirait à l'instant même, et la force seule pourrait désormais réunir Genève à la France.

13

MICHELI AU CONSEIL DE GENÈVE

(Archives d'État de Genève. Portefeuille historique 5504 bis.)

Cf. p. 208.

Paris, 19 mars 1798.

Je ne vous parle point de l'impression qu'a produite sur moi votre dépêche du 15. Tout ce que vous avez éprouvé de pénible à Genève, je l'ai éprouvé ici, avec le degré de force et de vivacité que la position particulière où je me trouve devait naturellement donner à mes sentiments. Serait-il donc vrai que le dévouement et les sacrifices de tant de bons Genevois seraient perdus pour la patrie? Ah! je me flatte que non. Malgré la gravité des circonstances et les inquiétudes les plus alarmantes, j'ose encore conserver quelque espérance.

Les informations que vous m'avez fait passer ne m'ont pas surpris. Depuis bien longtemps, je vois notre horizon s'obscurcir; la tournure des affaires de Suisse a singulièrement aggravé le danger de notre position. C'est ce que j'avais prévu et annoncé d'avance dans ma correspondance. Il serait superflu de vous faire part de certaines données qui tendraient à confirmer ce qui a été communiqué au syndic Butin. Je vous ai continuellement recommandé, citoyens magistrats, une extrême déférence pour tout ce qui pourrait contribuer à prouver notre dévouement à la grande nation. Mais, en même temps, je vous ai demandé d'unir la fermeté à la complai-

sance et de faire en sorte que celle-ci ne pût pas dégénérer en faiblesse et en lâcheté. En vous invitant à ne pas mettre trop d'importance à des phrases ou à des accessoires, j'ai pensé que vous ne pouviez donner trop d'attention aux choses essentielles, et qui tenaient aux principes fondamentaux de notre bonheur et de notre existence politique. Aujourd'hui, une prudente fermeté et un courage réfléchi doivent, maintenant plus que jamais, être à l'ordre du jour et quelques conséquences que puissent avoir pour moi les déterminations qui vous paraîtront convenables, je vous demanderai de compter pour rien mes intérêts et de tout sacrifier au salut de l'État. En vous exhortant à une sage fermeté, je suis loin cependant de prétendre vous exciter par là à des décisions disproportionnées à vos moyens, inappropriées aux circonstances et qui ne feraient qu'accélérer votre ruine. Mettez votre courage à bien juger du résultat des différents partis qui se présenteraient et déterminez-vous en faveur du parti qui sera réellement le plus avantageux à vos concitoyens.

Ainsi, dans les circonstances où vous vous trouvez, je crois par exemple que vous devez éviter toute précipitation et chercher à gagner du temps. Si vous étiez trop pressés par le résident, vous pourriez lui répondre que vous m'avez chargé de tâcher de connaître les intentions du Directoire et que vous attendez le résultat de mes démarches pour juger du parti qui sera le plus convenable. La nécessité de préparer les esprits, de recevoir des pouvoirs particuliers du peuple pour des cas aussi imprévus, de ménager les intérêts d'un grand nombre de citoyens, et ôter le prétexte à l'Angleterre de confisquer à son profit les fonds des Genevois qui sont entre ses mains, et bien d'autres raisons, sont des motifs suffisants pour éloigner une décision prise trop à la hâte.

Le résident nous a souvent donné des assurances officielles de l'intérêt que le gouvernement français prenait à notre indépendance. On peut bien attendre de lui une forme aussi authentique pour confirmer des déclarations contraires. Les variations qui ont eu lieu sur la constitution de la République helvétique vous prouvent que ce que le général propose n'est pas toujours irrévocablement arrêté...

Je pourrai peut-être bientôt vous mander quelque chose de plus positif. De mon côté, j'attends depuis assez longtemps et avec impatience un travail qui doit m'éclairer sur notre sort et m'indiquer le moment où il faudra provoquer une décision de la part du Directoire. Votre dépêche m'engagera peut-être à ne pas différer plus longtemps, et mon

plan est de solliciter du Directoire qu'il nomme un militaire, un homme versé en finances, qui ait sa confiance, pour examiner la question conjointement avec moi, dans le cas où il n'aurait pas le temps de le faire lui-même. Je suis persuadé que le résultat d'un semblable travail serait de prouver que la réunion ne convient à la France ni sous le rapport militaire ni sous ceux des finances, de la politique ou du commerce, et si ces vérités étaient bien démontrées, il me semble que je serais bien placé pour obtenir une décision favorable.

Ce plan de conduite suppose de la patience et de la constance de la part de nos concitoyens et tout ce que j'apprends de leur dévouement confirme l'opinion que j'en avais. S'il en était autrement, sans doute on ne pourrait suivre la même marche. C'est à votre vigilance, citoyens magistrats, à prévoir leurs dispositions, les événements et à votre sagesse à prendre les mesures les plus utiles et les plus convenables suivant les circonstances. Je vous écris dans la nuit et après en avoir conféré avec notre concitoyen Gosse. Nous avons cru important de vous faire connaître le plus tôt possible qu'elle est notre manière de voir sur les circonstances actuelles. Nous n'avons pas besoin sans doute de vous assurer de notre zèle et de notre dévouement.

Daignez,....

14

DESPORTES A FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

(Archives nationales, AF III 514, plaquette 3266.)

Cf. p. 209

Genève, 30 ventôse an VI.
20 mars 1798.

Les succès du résident surpassent son attente ! Il a réussi à faire concourir tous les partis à l'accomplissement de ses desseins. L'esprit de faction, les haines individuelles s'anéantissent devant la grande idée de la *Réunion à la France*. Gasc, Bourdillon, Janot, chefs des ultra-révolutionnaires, réunis hier matin chez le résident avec les chefs de l'aristocratie, avec Pictet, Lasserre et Roux-Dassier, ont juré entre ses mains de ne plus écouter d'autre sentiment que celui de l'amour pour leur nouvelle patrie. Tous les torts, toutes les

erreurs respectives ont été oubliées; une accolade fraternelle a scellé la réconciliation et le résultat de cette démarche solennelle a été l'acceptation par le souverain du projet de loi dont cinq exemplaires sont ci-joints. Sur 3.936 votants (nombre inouï depuis les divisions de Genève !) 3.501 ont donné leur suffrage au projet; 384 seulement l'ont refusé; 51 billets se sont trouvés nuls.

Le résident ne souffre pas que ces bonnes dispositions puissent se refroidir par le moindre délai. La Commission instituée par le souverain *pour prendre et exécuter définitivement toutes les résolutions qu'elle estimera nécessaires au salut des citoyens, c'est-à-dire pour demander au Directoire exécutif la réunion de Genève à la République Française en le priant de réserver aux Genevois, sans blesser les principes de la Constitution, tous les établissements, toutes les institutions dont l'intérêt de leur commerce, leur religion, leurs habitudes, leurs mœurs sollicitent la conservation*, cette Commission dictatoriale s'assemble aujourd'hui; elle est composée d'environ 180 membres, tous fonctionnaires publics ou élus pour remplir des magistratures au 12 germinal prochain. Ses propositions ne seront point exagérées, du moins le résident le suppose, mais comme il n'a aucune instruction, soit pour y condescendre, soit pour les rejeter, il se bornera à s'en faire rendre compte, à les modifier, à les simplifier le plus possible, avant qu'elles soient présentées au Directoire exécutif par une députation qu'il fera partir pour Paris au plus tard sous six jours.

Le temps ne permettant pas au résident d'attendre les ordres du Directoire sur le choix de l'officier général qui devra commander la garnison de Genève aussitôt après le départ de la députation, il a pris sur lui de désigner au citoyen Brune, le général de brigade Girard dit Vieux, militaire aussi distingué par son aménité que par sa valeur, le même qui est entré le premier dans Soleure et dans Berne à la tête de l'avant-garde de l'armée de Schambourg. Sa nomination sera d'autant plus agréable aux Genevois qu'il a pris naissance dans leurs murs. Le résident a encore proposé au général Brune de nommer provisoirement comme commandant de la place le citoyen Dommenget, revêtu de cette qualité à Carouge. Les quarante blessures dont ce brave soldat est couvert, son activité, sa prudence, son respect sévère pour la discipline ne peuvent que lui mériter la considération et la confiance des Genevois.

Le résident espère que le Directoire exécutif aura la bonté de ne pas désapprouver la restitution qu'il a fait faire à plu-

sieurs négociants Genevois, d'une saisie de montres et de 12 ballots de soierie, dont il ne manquera pas d'envoyer par le courrier prochain les procès-verbaux au Directoire. Cette restitution a produit le plus heureux effet dans Genève. La reconnaissance générale qui en a été le tribut, les cris de *Vive le Directoire* qu'elle a fait pousser, ont valu au résident plus de quinze cents voix dans l'assemblée souveraine.

Dès l'instant que la Commission extraordinaire aura terminé ses opérations, le résident s'empressera d'en donner la nouvelle au ministre des Relations extérieures par un courrier particulier.

15

DESSPORTES A FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

(Archives nationales, AF III 514, plaq. 3266.)

Cf. p. 212.

Genève, 12 germinal an VI,
22 mars 1798.

L'incident le plus fâcheux entrave en ce moment la négociation que le résident a entreprise.

Le courrier de Suisse a répandu hier matin dans Genève plusieurs exemplaires d'un règlement du général Brune par lequel il constitue, de son *autorité privée*, une république rhodanique.

En même temps, un grand nombre de lettres particulières apportées par ce courrier ont appris que le colonel Laharpe avait mandé officiellement à l'assemblée représentative provisoire du pays de Vaud *qu'elle ne devait tenir aucun compte de tous les plans constitutionnels qui lui seraient présentés par les généraux français, attendu que le Directoire exécutif voulait que la constitution helvétique fût seule mise en activité.*

De cette divergence entre la conduite du général Brune et les volontés du Directoire la Commission Extraordinaire et tous les Genevois ont inféré, non sans quelque apparence de raison, que le résident pouvait bien n'être pas mieux fondé dans les vues particulières dont il proposait l'adoption.

Déjà les sectateurs de *l'indépendance* soutiennent que si le vainqueur de Berne, agissant officiellement, est désavoué, à plus forte raison le résident est exposé à l'être, puisque

dans une conjoncture aussi importante il se dépouille, pour ainsi dire, de son caractère diplomatique, et ne prend que celui d'un conseiller bienveillant, d'un ami, qui en cherchant à assurer le bonheur des Genevois ne peut pas *garantir* que son gouvernement partagera ses dispositions bienveillantes et agréera la réunion avec les modifications que comportent les localités et la nature du commerce de Genève. Aussi tous les révolutionnaires ont-ils été d'avis, non seulement d'interrompre, mais même de terminer à l'instant la discussion sur le projet de cette réunion. Les nombreux partisans du résident n'ont pas cru devoir dans cette circonstance délicate heurter de front l'opinion de leurs adversaires, ils se sont bornés à obtenir que la commission ne prît aucune décision, *sans un examen mûrement approfondi*.

Tel est l'état actuel des choses.

Quelque confiance que le résident puisse avoir dans le dévouement absolu de la majorité des Genevois à ses désirs, néanmoins il ne peut pas se dissimuler que cet instant ne soit très défavorable pour leur accomplissement. Isolé, sans appui, privé d'instruction, il doit représenter qu'il n'a que ses seules forces pour combattre l'opposition d'une multitude qui se croit autorisée à prétendre que le Directoire exécutif ne consentira peut-être jamais lui-même à la réunion, d'autant plus que le ministre Micheli continue à déclarer *qu'avec de la prudence et une grande harmonie entre eux les Genevois conserveront infailliblement leur indépendance*.

Cependant le résident se flatte toujours qu'il terminera heureusement et sans aucune secousse son opération. Mais il a grandement besoin que son gouvernement le seconde, au moins d'une manière indirecte. Le titre qui lui est nécessaire pourrait être à peu près ainsi conçu :

« Le Directoire exécutif informé que la nation genevoise désire la réunion de son territoire à la République française pour être régi d'après les lois de la Constitution de l'an III, autorise le résident à déclarer que cette réunion ne peut qu'être agréable à la grande nation. »

Cette simple déclaration anéantirait tous les doutes sur l'adoption du système du résident; et dans ce cas, il répond que le vœu des Genevois pour la réunion serait aussitôt porté à Paris par une députation solennelle. Mais il ne ferait usage de cette déclaration qu'autant que les moyens persuasifs qu'il persévère à employer, ne détermineraient pas la Commission Extraordinaire à prévenir, de son propre mouvement, une semblable ouverture.

Le résident attend avec la plus vive impatience une réponse à sa proposition.

16

FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU A MERLIN, PRÉSIDENT
DU DIRECTOIRE

(*Archives nationales, AF III 514, plaq. 2266.*)

Cf. p. 212.

Paris, 3 germinal an VI,
23 mars 1798.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Je m'empresse de transmettre au Directoire exécutif les nouveaux renseignements précis et satisfaisants que vient de me faire passer le résident de Genève; son zèle mérite d'être soutenu.

Je n'ai plus de fièvre, mais la goutte tient bon.

Je vous renouvelle ainsi qu'à nos chers collègues l'hommage de mon sincère et respectueux attachement.

FRANÇOIS (de Neufchâteau).

17

FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU A MERLIN

(*Archives nationales, AF III 68.*)

Cf. p. 214.

Paris, 9 germinal an VI,
29 mars 1798.

Citoyen Président, je m'empresse de vous transmettre cette nouvelle dépêche du citoyen Desportes, en date du 4 de ce mois. J'aurais eu bien du plaisir à pouvoir vous la porter moi-même; mais trois nuits d'insomnie consécutives m'ont abattu tout à fait. Je tâcherai cependant de me faire transporter près (*sic*) midi au Directoire. Je vous prie, ainsi que nos

chers collègues, d'agréer mes tendres et respectueux hommages.

FRANÇOIS (de Neufchâteau).

18

DESPORTES A FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

(Archives nationales, AF III 68.)

Cf. p. 214.

Genève, 4 germinal an VI,
24 mars 1798.

La Commission extraordinaire a reçu hier matin, de la part des syndics et Conseil, la communication de deux dépêches, l'une du citoyen Micheli, l'autre du pharmacien Gosse, envoyé secrètement ces jours derniers à Paris pour sonder l'opinion publique et plus particulièrement les dispositions de quelques-uns de nos premiers magistrats dont ses connaissances distinguées en botanique et en chimie lui ont mérité la bienveillance. Ces deux agents, le dernier surtout, invitent les Genevois à *louvoyer*, à *temporiser*, moyen unique *mais sûr*, à ce qu'ils prétendent, de *sauver* l'indépendance.

Docile à cet avis, la Commission cherche, par tous les déclinatoires, à éluder la question principale qu'elle est chargée de résoudre. Pour gagner du temps, elle a fait proposer au résident, par l'organe des syndics et Conseil, d'annoncer au Directoire exécutif « que la nation genevoise ayant considéré les grands changements survenus par la force des choses dans sa situation politique, était prête à se conformer à tous les arrangements que la France jugerait convenables, *sous la réserve expresse de son indépendance*, etc. »

Le résident, prévenu des motifs qui l'ont agité la Commission, et sentant le dédale de discussions dans lequel une pareille proposition allait l'engager, a refusé d'en entendre officiellement aucune, avant que la Commission se fût catégoriquement expliquée sur la *réunion pure et simple de Genève à la France, conformément au vœu du peuple genevois*. Voici le résumé de sa réponse verbale.

Il a déclaré que la démarche des syndics et Conseil ne remplirait pas l'attente de leurs concitoyens qui, lassés de traîner leur pénible existence sous les lois d'une Constitution vicieuse, sous un régime constamment révolutionnaire, soupiraient depuis longtemps après cette réunion ; que leur volonté à cet égard s'était hautement prononcée dans l'Assemblée souveraine du 18 mars ; que si dans ce moment ils ne la manifestaient pas une seconde fois malgré que les délais de la Commission excitassent visiblement leur impatience, c'était sans doute par respect pour elle autant que par mépris pour les clameurs d'une poignée de factieux qui se sont accoutumés à regarder les emplois et le trésor de la République comme leur patrimoine ; qu'à la vérité, le nombre de ces anarchistes était si petit, que leurs vociférations devaient à peine être entendues par les Pères de la Patrie, et que la Commission ayant le droit absolu de *prendre et exécuter définitivement toutes les résolutions qu'elle estimera nécessaires au salut des citoyens*, celle dont le résident parlait lui paraissait, ainsi qu'aux Genevois, la seule propre à garantir leur bonheur.

Quant à la France, il a fait sentir que la proposition des syndics et Conseil ne lui offrait aucun avantage, qu'elle était même complètement illusoire, puisque le territoire de Genève, enclavé, éparpillé dans le territoire de la grande République, était par le fait soumis à tous les règlements que l'intérêt de notre commerce et la sûreté de nos frontières ont pu et pourraient dicter encore à la sollicitude de nos magistrats ; conséquemment, que les Genevois en nous cédant par un consentement surrogatoire tout ce dont nous jouissons par la seule force des localités, mais en s'isolant de nous sous les rapports politiques, se flatteraient en vain d'obtenir un allègement aux entraves que leur qualité d'étrangers nous forcera toujours d'opposer au développement de leur industrie ; que dans le cas contraire, c'est-à-dire en abordant franchement la question principale, en demandant purement et simplement la réunion, comme l'immense majorité des Genevois en reconnaît la nécessité, la Commission préparerait les plus heureuses destinées à Genève qu'elle assurerait même réellement son indépendance, puisque dès lors les Genevois seraient appelés à partager avec les Français non seulement tous les avantages, tous les droits politiques dont la Constitution de l'an III est pour eux le gage impérissable dans l'intérieur de leur Empire, mais encore toute la considération, tout le respect que l'éclat de leurs

triumphes et la grandeur de leur puissance leur attirent dans les États étrangers.

Le résident a fini par insinuer qu'il était essentiel pour le succès de cette demande que la Commission prît un parti prompt et décisif, parce que les ordres du Directoire exécutif l'appelant en d'autres lieux pour un terme illimité¹, les Genevois auraient la disgrâce de voir suspendre une négociation dont l'issue leur serait si favorable; que de plus l'absence du ministre français arrêterait toutes leurs relations commerciales et leur procurerait beaucoup mieux que des arguments, ce que c'est au fond que cette prétendue indépendance à laquelle la Commission seule semble attacher quelque prix; au lieu que si la sagesse de ses réflexions la portait à considérer les véritables intérêts de ses concitoyens, à demander sans retard la réunion, alors le résident solliciterait lui-même la permission de rester à Genève pour terminer l'arrangement amical et fraternel dont il est uniquement question.

La réponse inofficielle du résident a été de suite portée à la Commission qui a arrêté de discuter dans une nouvelle séance le parti qu'il lui convient de prendre.

Si ce parti n'est pas conforme aux vues du résident, comme la ville jouit de la plus profonde tranquillité et qu'il n'est pas présumable que les clubs de la Grille et du Faisceau, privés de leurs principaux chefs par la défection de Gasc, de Didier et de Janot, osent troubler d'ici à quelque temps le bon ordre par une démarche séditieuse, le résident partira presque aussitôt pour Berne. Pendant cet intervalle, la Commission, convaincue combien l'effet de son absence est funeste aux communications et aux affaires journalières des Genevois avec l'extérieur, sera sans doute amenée à adopter la seule résolution que commande impérieusement aujourd'hui le salut des Genevois.

Nota : Pressé par le départ du courrier, le résident a été forcé de rédiger à la hâte cette dépêche; mais elle présente textuellement sa conférence avec la députation des syndics et Conseil.

1. Le Directoire exécutif, par sa lettre du 30 ventôse (20 mars), a prescrit en effet au résident de se rendre sur-le-champ à Berne pour y conférer avec le citoyen Lecarlier, son commissaire près l'armée française en Suisse.

QUELQUES PRÉCAUTIONS EN CAS DE RÉUNION

Note de Soulavie.

(Archives nationales, AF III 514, plaq. 3268.)

Cf. p. 216.

[25 mars 1798.]

1^o) Renvoi dans Genève des ouvriers genevois établis à Besançon et à Versailles, s'ils n'y sont pas utiles à la République, parce que leurs chefs fusillés en 1794 à Genève, par la férocité de Gasque (*sic*) et Janot y renforceront le parti français.

2^o) La nation genevoise n'a aucune part aux intelligences de Gasque et Janot et autres chefs de retour de Londres dans Genève; et c'est au nom de l'égalité et de la liberté que les chefs de troubles impriment le mouvement révolutionnaire, organisent les massacres que le Directoire depuis son établissement doit connaître par la voie de son agent; éloigner de Genève les quatre ou cinq auteurs des derniers massacres qui sont les chefs de l'opposition ouverte à la réunion, serait très utile au repos public dans le pays.

3^o) Éloigner de nos bureaux de police le nommé Bousquet qui s'y est insinué, *sans place*, et qui fut le président du tribunal révolutionnaire des clubs genevois qui sous Gasque et Janot décimèrent cette infortunée Genève. Ce Bousquet, en une nuit, imagina et exécuta les mesures d'arrestation d'un cinquième de toute la nation; il supposa une conjuration qui était son ouvrage. Ce Genevois ourdira, s'il ne l'a fait, une conjuration en ce pays-ci. Il vous portera à des démarches qui ont l'air d'avoir des bases; il fera emprisonner les plus innocents citoyens; s'il était vrai qu'en ce moment il y eût par vos ordres 2 ou 300 citoyens en prison pour quelque conjuration qui ne vous serait pas prouvée, comme on l'assure, c'est à cet homme cruel et profond dans l'art des révolutions que vous en seriez redevable. Il fut l'agent du gouvernement révolutionnaire genevois, avant Reybaz, près Robespierre et les Jacobins de 1794. Il retourna dans Genève en juillet 1794; il y fit la révolution des clubs avec Gasc et

Janot; il déclare avoir fait la révolution contre la légation de France, dans ses mémoires publiés; il fut président du tribunal révolutionnaire des clubs; il fut chassé de Genève trois mois après; riche de butin, il s'est retiré en France, et il révolutionne vos bureaux de la police par des fausses délations.

Voilà, citoyen directeur, des faits que je livre à votre sagesse et à votre amour de la gloire de notre pays. Je n'ai jamais eu d'autre principe moteur. Les légations de France à Genève, à Philadelphie, à Gênes ont été dévastées par l'affreuse réaction, parce qu'elles ont fait ce que la haine du parti anglais leur inspirait: 1^o à Genève, lorsque les collègues de lord Green-ville entrèrent dans le gouvernement de Genève; 2^o à Gênes, lorsque le parti anglais y massacrait nos concitoyens; 3^o à Philadelphie, lorsque le parti anglais attirait à lui le parti du gouvernement et traitait avec lui à notre préjudice. Nous avons été emprisonnés pour avoir été républicains dans ces trois postes et pour y avoir témoigné notre haine aux ennemis de notre nation. J'ai oublié que le prétexte de mon emprisonnement fut d'avoir voulu rendre Genève française et d'avoir peu ménagé les Suisses; je n'ai point varié dans mes principes sur ces objets; ils sont établis sur les faits établis en cette lettre, et je persiste à croire que la réunion de Genève est le plus funeste présent que puisse accepter la République française.

Salut, respect, fraternité.

SOULAVIE.

20

LES DERNIERS TEMPS DE L'INDÉPENDANCE GENEVOISE

Extraits des lettres adressées de Genève par Guillaume-Antoine de Luc-Mercklin à son frère Jean-André de Luc à Hanovre.

(Papiers Edmond Pictet, cahier 59. Bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.)

Cf. p. 225.

20 mars 1798.

Lorsque cette lettre te parviendra, mon cher frère, il n'est que trop vraisemblable que la ville de ta naissance ne sera plus ta patrie, car Genève — une fois française — n'est plus

la patrie d'un Genevois. Nous étions menacés depuis longtemps de cette catastrophe et la destruction du corps helvétique vient de la décider. Ce corps antique n'existe plus. Les divisions intestines l'ont détruit autant et bien plus encore que l'épée de l'ennemi qui les a excités. *Unis*, les Suisses n'auraient pas été vaincus. Genève demeurant ainsi seule, sans appui, tombait inévitablement sous la main de la puissance qui la cerne de toutes parts, du moment que celle-ci ne voulait plus tenir les *promesses solennelles* qu'elle avait données et souvent réitérées de nous maintenir République indépendante.

Dès jeudi dernier (15 mars), le résident de France annonça cette résolution du Directoire à plusieurs citoyens...

27 mars 1798.

Je t'écris encore de Genève indépendante... Le corps de l'armée d'Italie qui avait passé par Genève s'en retourne à grandes marches. Heureusement pour nous, il suit la route du fort de l'Écluse (par le pays de Gex). Ces troupes vont, dit-on, s'embarquer à Marseille et à Toulon, ce qui les met de très mauvaise humeur.

10 avril 1798, mardi.

C'est encore au milieu du peuple genevois que je t'écris, mon cher frère, mais cet état antique est bien près de finir. Ne pouvoir opposer qu'une négative à la réunion qu'on exige de nous est une bien faible ressource contre une volonté absolue et puissante.

Cette négative aurait encore quelque efficace si l'on n'était en train d'extorquer le *oui* par une sorte de torture, en nous cernant comme une place assiégée, où l'on ne laisse rien entrer ni sortir. Et ce n'est pas encore là le seul moyen qu'on emploie ; on nous environne de pièges et d'embûches.

24 avril 1798.

Voilà une *querelle française*¹... Je passe quatre fois par jour devant la Résidence, en allant et en revenant de mon cercle, et je puis affirmer que je n'y ai jamais vu aucune espèce de rassemblement, que je n'y ai entendu aucun bruit ni propos

1. De Luc a communiqué à son frère la fameuse note de Desportes du 14 avril : Des scélérats noirs de crimes...

quelconque. « Que pensez-vous de cette note ? » demandai-je au syndic Gervais. « Ce que vous en pensez vous-même », me répondit-il. « Et ces *stipendiés de l'Angleterre*, qu'en dites-vous ? » Il leva les épaules sans répondre.

Immédiatement après l'entrée des Français, le résident remit [à l'administration] une seconde note. Il l'avait fait imprimer à l'avance à Carouge, et les exemplaires étaient prêts à être répandus dans le public, au cas où la Commission n'eût pas voté le vœu de réunion, mais la réunion ayant été votée, il fit jeter toute l'édition au feu. Je n'ai pas pu m'en procurer l'exemplaire ni même copie du texte... Je viens d'entendre lire la lettre adressée par le résident au Directoire... elle est imprimée dans le journal *le Rédacteur*. On croirait lire un conte des *Mille et une nuits*... On peut partir de là pour juger ce que doivent être tous les rapports envoyés par les agents du Directoire.

1^{er} mai 1798.

(Texte de la seconde note de Desportes : « Citoyens, le crime s'agite dans ces murs... ») Cette note fut remise aux syndics et Conseil le 15 avril, à une heure après midi environ, c'est-à-dire après que les troupes françaises au nombre de 1.600 hommes furent entrées dans la ville et eurent pris possession de tous les postes... Les officiers et les soldats qui ont lu la relation de l'entrée par Desportes, sont les premiers à en rire. Il y est dit entre autres que les amis de la France ont aussitôt arboré la cocarde tricolore ; or, jusqu'à présent, je n'ai pas rencontré un seul Genevois, qui n'eût la cocarde genevoise. Chacun se fait un devoir et un point d'honneur de la porter aussi longtemps que cela sera possible. Peut-être y a-t-il une ou deux exceptions, mais je ne les ai pas rencontrées. Le moment où il faudra la poser ne viendra que trop tôt ! Ce sera celui sans doute, où l'on recevra de Paris la ratification des conditions qu'on a pu obtenir...

25 mai 1798.

Les Suisses continuent à être horriblement maltraités...

5 juin 1798.

Nous portons encore la cocarde genevoise... On espérait obtenir une valeur quelconque en argent contre l'artillerie,

l'arsenal et les munitions, mais on nous l'a refusée, quoique le résident l'eût promise au début. Et quand on lui a rappelé sa promesse, il a répondu que si l'on s'était réuni volontairement, cette promesse aurait eu son effet, réponse curieuse quand on la compare à la relation qu'il a donnée de cette réunion ! On a demandé aussi d'être maintenu pendant la présente guerre dans la neutralité où la réunion nous a trouvés. Cette demande a été repoussée comme l'autre.

19 juin 1798.

(Proclamation d'adieu des syndics, signée Gasc.)

Si cette proclamation *d'adieu* eût été faite par le gouvernement légitime, l'ancienne constitution de Genève existante, c'eût été pour tout vrai Genevois une journée de deuil et de désespoir. Mais, comme je l'ai déjà dit, nous ne tombons pas, comme les Bernois par exemple, de toute notre hauteur. On ne peut se dissimuler que le gouvernement et l'état de choses qui viennent de finir ne sont pas à regretter... Je me suis tenu chez moi pendant toute la cérémonie, ainsi que bien d'autres. ...La troupe française en garnison ici n'a donné jusqu'à présent aucun sujet de plainte. Quand on porte ses regards sur les scènes de désolation qui se passent ailleurs, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Genève est traitée, en effet, « avec distinction », et *comparativement*, on doit s'estimer fort heureux.

21

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF A DESPORTES ¹

(Archives nationales, AF III 514, plaquette 3266.)

Cf p. 216.

5 germinal an VI,
25 mars 1798.

Le Directoire exécutif, citoyen, a pris connaissance de notes que vous avez adressées à l'un de ses membres les 26, 28 et 30 ventôse dernier et le 2 de ce mois, concernant le projet de réunion de Genève et de son territoire à la République française.

1. Cette minute est de la main de Merlin.

Il a pris en conséquence deux arrêtés ci-joints qui vous investissent de tous les pouvoirs nécessaires pour adhérer à ce projet et le conduire à une prompte et heureuse fin.

Quant aux conditions proposées dans la première de vos notes, voici ce que vous pouvez répondre :

1° Le peuple genevois peut, avant de traiter avec vous pour la réunion, faire une loi par laquelle il déclarera communaux tous les biens tant meubles qu'immeubles qu'il possède actuellement comme nationaux ; il évitera par ce moyen l'inconvénient dans lequel est tombée la République de Mulhouse d'être obligée d'en faire l'objet d'une stipulation expresse dans le traité, inconvénient qui a vivement frappé le Corps législatif et qui aurait peut-être déterminé le rejet du projet, s'il n'eût été balancé par d'autres considérations.

Rien n'empêchera néanmoins que dans le traité à passer entre le peuple genevois et vous, le peuple genevois ne stipule l'exécution de la loi par laquelle il aura préalablement converti ses propriétés nationales en propriétés communales.

2° Il ne peut y avoir aucune difficulté à maintenir l'hôpital et le collège de Genève dans leur état actuel en déclarant quant au premier qu'il est en tous points assimilé aux hôpitaux des communes de la République, lesquels jouissent de tous les biens qui leur avaient été attribués avant la Révolution, et qui bien certainement n'en pourraient être privés par un nouveau système de législation, qu'au moyen de remplacements avantageux, et quand au second, qu'il ne sera apporté aucun changement à l'institution du collège jusqu'à ce que le plan d'instruction publique soit entièrement organisé dans le département auquel sera incorporée la République de Genève.

3° A l'égard du culte, la République de Genève ne peut que suivre l'exemple de celle de Mulhausen, qui n'en a pas parlé dans son traité de réunion.

La loi du 7 vendémiaire an IV s'oppose formellement à ce qu'il soit établi aucune taxe et à ce qu'il soit fait aucune dotation, soit en biens fonds, soit en rente, pour les frais du culte, le salaire et le logement de ses ministres. Il est impossible de rien stipuler de contraire à cette disposition qui n'est d'ailleurs que le corollaire d'un article de l'acte constitutionnel. Mais rien n'empêche que les citoyens de Genève ne prennent entre eux individuellement tels engagements volontaires et ne fassent telles souscriptions qu'ils jugeront à propos pour fournir à ces dépenses. C'est ainsi qu'en ont usé les citoyens de Mulhausen.

On avait donné à ceux-ci l'idée de faire un partage de communaux entre les citoyens et de faire faire par chacun d'eux une souscription où l'on n'eût pas cependant parlé de partage. Cette idée pourrait être rétablie à Genève.

4^o Les citoyens de Genève ne peuvent avoir aucune inquiétude sur leur caisse d'escompte, d'épargne et de dépôt. Ils ne doivent pas ignorer qu'il existe des établissements semblables dans plusieurs communes de la République, notamment à Paris et à Rouen et qu'ils sont autorisés par les lois; il est donc inutile sous ce rapport d'en faire la matière d'un article du traité.

5^o Il n'est pas vrai que les citoyens de Mulhausen aient obtenu par leur traité de réunion l'exemption de toutes impositions pendant deux années.

6^o Nulle difficulté d'assurer aux Genevois, comme on l'a fait aux Mulhausiens, jusqu'à la paix générale, la dispense de toutes réquisitions réelles et personnelles ayant trait à la guerre. Seulement, il faudrait en soigner la rédaction mieux qu'on ne l'a fait dans le traité de réunion de Mulhausen, c'est-à-dire ne pas stipuler formellement la prolongation de la neutralité de Genève, car il n'est pas bien raisonnable d'établir entre les anciens et les nouveaux Français une pareille démarcation qui ne pourrait avoir aucun effet à l'extérieur et dont l'objet est entièrement rempli, quant à l'intérieur, par l'exemption de toutes réquisitions pendant la guerre actuelle.

Vous pouvez au surplus et à cette modification près prendre pour modèle le traité de réunion de Mulhausen en supprimant cependant tout ce que le peuple genevois fera lui-même par des lois antécédentes.

REUBELL, MERLIN, LA RÉVELLIÈRE-LEPEAUX, P. BARRAS.

22

FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU A MERLIN

(*Archives nationales, AF III 514, plaq. 3266.*)

Cf. p. 212.

5 germinal an VI,
25 mars 1798.

Un courrier arrivé cette nuit m'a apporté le détail ci-joint d'un incident qui contrarie l'opération de Genève. Peut-être

en êtes-vous déjà instruit. Je m'empresse néanmoins de vous l'adresser. Il me semble que l'intention du Directoire est de se prononcer nettement et de finir toutes ces incertitudes.

Je voudrais bien que son autorité s'étendit sur la goutte. Elle est tenace. J'ai pourtant un peu dormi cette nuit.

23

LE DIRECTOIRE A DESPORTES

(Archives nationales, AF III 514, plaq. 3268.)

Cf. p. 216.

Paris, 6 germinal an VI,
26 mars 1798.

Il importe, citoyen, que dans le traité que vous aurez vraisemblablement à passer avec le peuple genevois pour sa réunion à la République, il soit ajouté à l'article par lequel les citoyens de Genève seront déclarés citoyens français, une disposition qui en excepte Mallet-Dupan, Divernois, Duroverai et les autres que vous pourrez désigner nominativement comme ayant écrit ou manœuvré ouvertement contre la République française.

Le Directoire exécutif compte à cet égard sur votre zèle et votre patriotisme.

MERLIN, LA RÉVELLIÈRE, LEPEAUX, REUBELL¹.

24

SCHAUENBOURG, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'HELVÉTIÉ,
AU CITOYEN SCHÉRER, MINISTRE DE LA GUERRE

(Archives historiques du ministère de la Guerre. Armée d'Helvétie.)

Cf. p. 225.

Au quartier général de Berne.
1^{er} avril 1798 (12 germinal an VI).

CITOYEN MINISTRE,

Je reçois votre lettre du 7 du courant, à laquelle était joint

1. Cette minute est de la main de Merlin.

un arrêté du Directoire du 5 dudit, qui autorise le résident de la République française à Genève à me requérir pour envoyer dans cette ville la force armée nécessaire au maintien de la tranquillité publique, ainsi qu'à la solennité qui pourrait y avoir lieu à l'occasion de sa réunion à la France. Je m'y conformerai si le cas y échet. Je dois vous observer que déjà la division qui a été dirigée en ce pays, de l'armée du Rhin, a été diminuée de 2 bataillons de la 89^e demi-brigade et du 17^e régiment de dragons qui sont partis pour l'armée d'Angleterre. Je dois cependant avec ce qui reste de cette division garder la partie de la Suisse qu'occupait la division de l'armée d'Italie qui était commandée par le général Brune, et qui vient de partir avec lui, ce qui fait que mes troupes sont disséminées sur une grande étendue de pays. Si je dois encore en distraire pour satisfaire à l'arrêté du Directoire, il devient indispensable, citoyen ministre, que vous me donniez un renfort de troupes, surtout en cavalerie, et dans ce cas je vous prie de m'accorder le 14^e régiment de cavalerie actuellement à Nancy et le 4^e de hussards qui fait partie de l'armée de Mayence.

Salut et considération.

SCHAUENBOURG.

P.-S. — Il faut en ce pays en imposer par notre cavalerie que l'on craint beaucoup. Il en résulte encore pour la France un avantage, en faisant nourrir sa cavalerie ; plus on en enverra, plus on gagnera.

25

EXPOSÉ DE LA CONDUITE DU CITOYEN DESPORTES A L'OCCASION DES INSULTES FAITES AU DRAPEAU TRICOLERE A GENÈVE

(Archives nationales, AF III 68.)

Cf. p. 221.

Genève, ce 10 germinal an VI,
30 mars 1798.

Lorsque cette dépêche sera mise sous les yeux du Directoire exécutif, le Ministre des Relations extérieures lui aura

sans doute déjà rendu compte et de l'insulte faite dans Genève au drapeau français pendant la nuit du 7 au 8 de ce mois, et de la conduite que le Résident a tenue dans cette circonstance.

Quelques individus, domiciliés aux portes de Genève, et bien moins jaloux d'assurer la gloire de l'État que de satisfaire des haines personnelles, auraient voulu que le Résident faisant semblant de confondre le Peuple genevois avec les auteurs de l'attentat qu'il doit venger, eût refusé les réparations qui lui étaient offertes, *et forcé à l'instant même la reddition de Genève*. Ils oubliaient que ce n'est pas *sa reddition*, mais *sa réunion* qu'il faut opérer.

Si le Résident avait eu la faiblesse d'écouter des insinuations pareilles, si moins pénétré de la sagesse de ses instructions et s'abandonnant à un mouvement irréfléchi, il eut fait entrer des troupes dans Genève, la calomnie n'aurait pas manqué de publier que l'offense faite aux couleurs nationales n'était qu'un artifice grossier, qu'une machination ourdie dans son cabinet, pour trancher toutes les difficultés de la négociation, pour asservir des républicains qui avaient le noble courage de repousser ses propositions.

Et certes, il ne s'agit pas de renverser les remparts de Genève: elle n'opposerait aucune résistance. La menacer même serait peu digne des Français. Il ne s'agit pas non plus de faire craindre le Directoire: toute la terre tremble devant sa puissance et Genève est bien loin d'être étrangère au sentiment de respect qu'il inspire. Mais il s'agit de le faire adorer; il s'agit d'amener, par la reconnaissance autant que par l'espoir d'une situation plus prospère, les Genevois à solliciter eux-mêmes leur association au grand Peuple.

Le Résident le déclare; s'il n'avait eu à traiter qu'avec des plénipotentiaires, sa marche eût été bien différente; ses modèles sont à Rastadt et leur exemple n'eût pas été perdu pour lui. Mais la Commission extraordinaire de Genève n'est à son égard qu'un vain simulacre d'autorité; c'est avec l'opinion de tout un peuple qu'il négocie, d'un peuple distingué par ses lumières, idolâtre de sa souveraineté, l'exerçant par lui-même, concentrant toutes ses idées d'honneur dans son indépendance, et regardant *l'aveu* du sacrifice de cette chimère comme le signal de sa flétrissure aux yeux de l'Europe. Il faut donc à force de complaisances et de bontés vaincre sa répugnance; il faut émouvoir, frapper sa sensibilité par des actions grandes et généreuses; il faut le séduire, l'enthousiasmer.

Pour y parvenir, le Résident a osé s'élever un moment à la hauteur du Directoire exécutif ; il a usé de toute la clémence, de toute la magnanimité de son gouvernement ; il reçoit aujourd'hui le prix le plus flatteur de son heureuse témérité. Tous les cœurs sont préparés à la réunion, toutes les bouches la demandent ; encore quelques jours, et Genève se précipite elle-même tout entière dans les bras de la France !

Le Résident, vaincu par les sollicitations de la Commission extraordinaire, a suspendu son départ pour Berne. Cette déférence ne contribuera pas peu à hâter le résultat de sa négociation. Il va informer le Citoyen Le Carlier du motif qui le retient à Genève. Si cependant ce citoyen jugeait la présence du résident absolument nécessaire à Berne, il s'empresserait de s'y rendre, bien convaincu que son éloignement momentané de Genève ne peut plus rien changer aux bonnes dispositions de ses habitants.

26

LE GÉNÉRAL SCHAUBENBOURG A SCHÉRER

(Archives historiques de la guerre. Armée d'Helvétie.)

Cf. p. 225.

Berne, 15 germinal an VI,
4 avril 1798.

CITOYEN MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je viens de donner les ordres nécessaires pour faire partir un détachement pour se rendre à Genève, d'après l'ordre que vous m'avez donné de déférer à la demande du citoyen Desportes, qui m'a envoyé un courrier à cet effet, en me témoignant le désir d'avoir une force conséquente composée de toutes armes et accompagnée d'une musique. Je vous déclare bien franchement, citoyen ministre, que c'est avec le plus grand regret que je me suis déterminé à lui envoyer un bataillon et 25 hussards, vu l'éloignement de ma position, à Genève, le grand front que je suis obligé de tenir avec ce qui me reste de troupes, et que bien véritablement le citoyen Desportes aurait pu se passer de faire faire une si longue promenade à des troupes fatiguées et mal habillées, tandis qu'il y a à Carouge, sur les glacis de Genève, un officier géné-

ral Pouget, qui a 600 hommes avec lui, qui seraient plus que suffisants pour parader dans cette ville...

27

FÉLIX DESPORTES, COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

(Archives nationales, AF III 517, plaq. 3316.)

Cf. p. 236.

26 germinal,
16 avril 1798.

CITOYENS DIRECTEURS,

Genève est dans l'allégresse et le bonheur ! Sa réunion à la République française a été unanimement prononcée hier à six heures du soir par la Commission extraordinaire, à la suite du conseil souverain qui s'était tenu dans la matinée. Une députation solennelle, précédée d'une foule de citoyens qui faisaient retentir l'air des cris de *Vive la grande nation, Vive le Directoire exécutif*, est venu m'annoncer cette résolution. J'ai accepté en votre nom le vœu du peuple genevois.

Les intrigues les plus criminelles, les plus odieux complots avaient été ourdis pour faire manquer le Conseil souverain. La horde des anarchistes voulait tromper l'espérance du peuple ; *soutenue secrètement par les nouveaux syndics et par quelques autres membres de l'administration*¹, elle voulait empêcher la prolongation des pouvoirs de la Commission. Mais les patriotes genevois, *rassurés par la promesse que je leur avais faite de les couvrir de votre protection*, ont bravé les vociférations et les poignards de leurs tyrans ; et sur 3.497 votants, 2.204 ont donné leurs suffrages à la prolongation ; 33 billets ont été nuls. Alors la commission ne pouvant plus douter de la volonté des citoyens, s'est empressée de satisfaire à leur impatience. Aujourd'hui même, son comité va entamer avec moi la négociation du traité de réunion.

Après la tenue du Conseil souverain et sur la demande expresse des Genevois, j'ai fait entrer dans leurs murs une forte armée, commandée par le général Girard et composée

1. Les passages en italique ont été supprimés dans les nombreux journaux de l'époque, qui reproduisirent cette lettre historique.

simplement d'environ douze cents hommes. Elle a suffi pour comprimer la fureur des brigands qui menaçaient d'égorger les amis de la France. La moitié de cette force va retourner ce matin dans ses cantonnements de Carouge et Ferney; le surplus restera caserné dans Genève; tel est le vœu du peuple genevois; et c'est sur ma parole de conserver les vainqueurs du Rhin au milieu d'eux, que les amis de la France ont arboré la cocarde tricolore.

Je ne vous parlerai point, citoyens directeurs, du sentiment d'ivresse avec lequel nos braves défenseurs ont été reçus par leurs nouveaux concitoyens; tous leurs besoins ont été prévenus; chacun se faisait une fête de leur procurer des jouissances; on n'entendait de toutes parts que les chants qui rappellent les hauts faits des héros français; les liens de la plus antique fraternité semblaient unir tous les cœurs! Un accueil si flatteur, un attachement si vrai vous prouvent, citoyens directeurs, combien le rameau genevois est digne de figurer dans le faisceau de la grande République!

Par ma note du 26, j'avais requis les syndics et Conseil de faire apposer les scellés sur les deux clubs qui depuis quatre ans tyrannisaient Genève; cette mesure a été sur-le-champ exécutée aux acclamations universelles. C'est pour les citoyens une satisfaction bien douce de voir enfin leurs bourreaux pénétrés à leur tour de la terreur sous laquelle ils faisaient gémir la patrie. Mais, du moment que le traité de réunion sera signé, si je n'ai plus à me plaindre de la conduite des individus qui composaient ces clubs, si le bon ordre n'a point été troublé par leurs manœuvres, pour éteindre dans Genève jusqu'au souvenir des factions dont nous venons de la délivrer, je ne consentirai à donner aucune suite à cette affaire; et même, lors de la composition des autorités administratives et judiciaires que vous m'avez chargé d'organiser, je ne ferai aucune distinction des partis; je choisirai dans les uns et les autres les hommes les plus éclairés, s'ils me paraissent mériter votre confiance.

Salut et respect.

28

MICHELI AUX SYNDICS DE GENÈVE

(Archives d'État de Genève. Portefeuille historique 5538 ter.)

Cf. p. 237.

Paris, 15 avril 1798.

CITOYENS MAGISTRATS,

J'ai reçu hier à une heure après-midi le paquet du 11 que vous m'aviez expédié par un courrier de dépêches. Il a été retardé par les obstacles que l'on éprouve pour franchir la frontière avec des passeports genevois.

Je me fais, citoyens magistrats, une idée bien affligeante et trop juste de la position où se trouvent mes concitoyens, je sens toutes leurs privations, toutes leurs peines, et je désire qu'ils ne partagent pas les miennes. Mais enfin j'espère qu'il y aura un terme aux rigueurs qu'ils éprouvent et qu'ils seront récompensés des sacrifices qu'ils auront faits à la patrie. Que ne puis-je en accélérer le moment et vous apprendre par le retour de ce courrier, que le Directoire exécutif est éclairé sur leurs véritables sentiments et qu'il va faire cesser des mesures qu'il croyait destinées à empêcher une minorité factieuse de gêner le peuple genevois dans la libre émission de son vœu.

Les choses me paraissent n'avoir éprouvé ici aucun changement depuis le départ de Tournier. Le gouvernement français est toujours dans l'opinion que la grande majorité du peuple genevois désire la réunion et que, sans quelques intrigants, il se déclarerait hautement pour cette réunion. Ce que je pourrais dire, ce que je dis en effet, pour prouver le contraire, ne suffit pas pour persuader. Les démarches que pourrait même faire la Commission ne seraient regardées que comme les résultats de l'influence de quelques individus.

Je ne pense donc pas que le Directoire consente à donner aucune réponse jusqu'à ce qu'il puisse connaître d'une manière incontestable les dispositions libres du peuple genevois. Tout me porte à croire que son intention n'est point d'user de violence envers nous, et quant à moi en particulier, je suis tellement convaincu de sa loyauté et de sa jus-

tice, que je ne crains pas de m'exposer à aucun ressentiment de sa part en excitant mes concitoyens à émettre librement leur vœu sur la question de l'indépendance. Si d'un côté je désire rassurer ceux qui pourraient redouter de se trouver exposés à des vengeances particulières pour avoir voulu rester Genevois, de l'autre je souhaite que l'on ne cherche point à effrayer par des menaces ceux qui voudraient la réunion, de telle manière que le résultat d'un Conseil général convoqué pour décider cette importante question, puisse être véritablement regardé comme le vœu libre des citoyens de Genève.

Je chercherais inutilement à presser une réponse catégorique et officielle ainsi que vous le désirez; il s'écoulerait nécessairement plusieurs jours avant de pouvoir l'obtenir; dans la position où vous vous trouvez, je crois devoir, sans perdre de temps, vous faire passer les observations et informations que renferme cette lettre; elles ne sont pas aussi conjecturales que vous semblez le penser; mais le doute et l'incertitude sont inévitables dans les affaires de cette nature.

C'est une grande entreprise que de prétendre forcer le Directoire à s'expliquer. Au milieu des agitations des élections et dans ce cas particulier, la chose devient plus difficile encore. Cependant, je ne la perdrai point de vue. Je fus hier au Luxembourg dans l'espérance de vous procurer quelques lumières, mais le Directeur à qui je comptais m'adresser pour cela était sorti.

La manière dont vous parlez de la *marche circonspecte et des mesures de prudence auxquelles j'ai dû m'assujettir jusqu'à présent* paraît supposer que j'aurais pu agir différemment et que cela aurait mieux valu. Je ne pense pas cependant avoir négligé aucune des commissions dont vous m'aviez chargé et je crois m'en être acquitté avec autant d'énergie au moins que vous me l'aviez prescrit. Dans ces derniers temps encore, lorsque vous m'avez demandé de faire connaître au Directoire exécutif les notes que le résident n'avait pas voulu accepter, vous m'avez laissé le maître de le faire officiellement ou non, de présenter ou de glisser cette déclaration. J'ai choisi la manière la plus solennelle pour cela, je me suis adressé directement au président du Directoire exécutif. Ma lettre contenait non seulement l'extrait de ces notes, mais encore des détails sur les adresses de nos cercles, sur l'affaire du drapeau. Depuis lors, j'ai donné au ministre des Relations extérieures une note très pressante sur notre cerne-

ment que je soutenais être contraire *aux traités, aux lois françaises et même au droit des nations*. Vous ne m'aviez cependant pas chargé de cette démarche, vous ne m'aviez même fait parvenir à ce sujet aucune plainte ni aucune information officielle, car les lettres du syndic Butin ne peuvent être regardées comme telles. J'ai bien voulu en prendre sur moi la responsabilité. Cette pièce a été remise avant-hier sous les yeux du Directoire. Mais quelque fondées que ces réclamations puissent lui paraître, il attendra sans doute pour y répondre que le vœu des Genevois soit prononcé. Je pourrais ajouter bien d'autres détails à ces informations, si j'avais à m'occuper de ce qui me regarde, mais je ne vois en ce moment que ce qui est relatif au bien public.

Je conviens, citoyens magistrats, que vos communications diplomatiques ont pris une tournure embarrassante, mais il me semble qu'il n'est pas impossible de les ramener à un point plus favorable. Je ne puis m'empêcher de vous témoigner mon étonnement de ce que sur de simples propos, sur des conversations non officielles, on se soit engagé au point de traiter les questions les plus essentielles, que l'on ait même négligé de se faire donner communication des pouvoirs ainsi que cela est d'usage; il est même reçu d'en donner des copies authentiques. La communication faite à un citoyen ne dispensait point d'une formalité qui devait assurer la base de toute espèce de négociation quelconque, surtout vis-à-vis d'une puissance aussi disproportionnée en force... Mais j'oublie les circonstances par lesquelles vous avez passé. Puissent mes vœux et mes travaux se réunir aux vôtres pour le bonheur de nos concitoyens. Recevez...

29

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE GAUTHIER DE L'AIN
AU DIRECTEUR REUBELL

(Archives nationales, AF III 517, plaq. 3315.)

Cf. p. 239.

Paris, 28 germinal an VI,
17 avril 1798.

J'ai fait, depuis hier, quelques réflexions sur Genève. Elles m'ont convaincu que votre projet d'y faire passer le citoyen

Mangourit vaudrait mieux que celui de rappeler le citoyen Desportes et de renvoyer le citoyen Micheli.

Ce dernier parti peut avoir l'inconvénient très grave d'exposer les citoyens de Genève qui se sont prêtés à demander la réunion à la fureur d'une certaine classe d'hommes très agités et que le gouvernement de Genève pourrait ne vouloir ou pouvoir contenir.

Je joins à cette lettre copie de celle qui m'a été écrite par votre commissaire près le canton de Gex; elle prouvera au Directoire la nécessité d'amener les négociations à un terme prochain et surtout de faire respecter la grande nation; elle a été violemment insultée dans la nuit du 7 au 8 germinal. Le Directoire peut seul remettre l'offense; je vous propose un projet d'arrêté qui rentre dans le plan dont vous m'avez fait part; j'espère qu'il produira un effet aussi prompt qu'avantageux.

Copie d'une lettre écrite par le citoyen Girod, commissaire du pouvoir exécutif à Gex, à son père.

Je présume que le résident de France à Genève instruira cette fois-ci le gouvernement de ce qui vient de se passer sous ses yeux dans la nuit du 7 au 8 germinal.

On a couvert d'ordures le drapeau français suspendu à l'hôtel de la Résidence.

Depuis le commencement de la Révolution, les couleurs nationales n'ont reçu nulle part un pareil outrage. L'envoyé de France ayant porté ses plaintes aux *magnifiques seigneurs*, ceux-ci ont fait les bons apôtres, ont cherché à laver le peuple genevois de l'insulte faite à la nation française. Ils ont remplacé le drapeau souillé par un autre drapeau neuf et il paraît que le résident s'est contenté de ces simagrées-là. Le Directoire aurait bien peu de dignité si on ne tirait pas une vengeance éclatante de ce fait-là et si l'on ne profitait pas de l'occasion pour humilier la peuplade la plus vaine de l'univers. Il est bien à souhaiter pour ces pays-ci que le sort de Genève se décide promptement, car l'irrésolution du gouvernement français paralyse toute circulation et tout commerce; si la grande nation est décidée à s'humilier devant les agioteurs de Genève, il faut que l'on sache de part et d'autre à quoi s'en tenir.

30

ARRÊTÉ DU DIRECTOIRE

(*Archives des Affaires étrangères, Genève,*
vol. 6 supplément, p. 125.)

Cf. p. 239.

28 germinal, an VI,
17 avril 1798.

ART. 1^{er}.

Les légations du Valais et de Genève demeurent provisoirement réunies.

Elles seront exercées cumulativement par le citoyen Mangourit, actuellement résident en Valais. Il fixera sa résidence à Genève. Tous les pouvoirs précédemment donnés au citoyen Desportes lui sont attribués et il les exercera en la même qualité que celui-ci.

ART. 2.

Le citoyen Desportes est rappelé. Il se rendra immédiatement à Paris pour donner des renseignements sur la contrebande que les Genevois continuent de pratiquer et les moyens de la faire cesser, sur l'assassinat réitéré des préposés aux douanes et sur les poursuites qui ont dû être faites contre les Genevois auteurs ou provocateurs de ces délits, enfin sur l'insulte faite dans la nuit du 7 au 8 de ce mois aux couleurs nationales de la République française et les mesures prises par le gouvernement de Genève pour en faire punir les auteurs.

ART. 3.

Le ministre des Relations extérieures est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé.

Le président du Directoire exécutif :

Merlin.

GUILLAUME-ANTOINE DE LUC-MERCKLIN A SON FRÈRE
JEAN-ANDRÉ DE LUC A HANOVRE

(*Papiers Edmond Pictet. Cahier 146. Bibliothèque de
la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*)

Cf. p. 230.

Genève, 17 avril 1798.

... Après avoir donné mon vote, ce dit dimanche 15, en Conseil général (il pouvait être midi) je fus à mon cercle dans la maison de Boisy, rue Neuve-des-Granges. En m'y acheminant, je m'aperçus qu'il se répandait un bruit que les Français entreraient ce jour-même; je n'y ajoutai aucune foi, de pareils bruits circulant fort souvent. En entrant dans notre cercle, j'y trouve tout le monde tranquille, ne s'entretenant que du résultat présumé du Conseil général. Au bout d'un quart d'heure, peut-être, nous remarquons que beaucoup de personnes qui se promenaient sur la Treille s'approchaient de la barrière pour regarder du côté du glacis et du chemin du pont d'Arve. Nous étions sur la terrasse du cercle, nous regardons à notre tour dans la direction indiquée et nous voyons en effet venir de la troupe. Cette vue ne nous étonna point; depuis l'invasion de la Suisse, il en traversait fréquemment. Je descendis par l'escalier de la terrasse pour aller à la porte Neuve. Il ne tarda pas de paraître une compagnie d'hussards, le sabre à la main. Je m'attendais à la voir tourner par la Corraterie, pour se diriger sur la porte de Cornavin, mais elle se rangea au bord de la rampe de la Treille. Elle était suivie immédiatement par deux pièces de canon — portant les armoiries de Berne — avec leurs caissons et les canonniers, et à leur suite, venait un corps d'*éclaireurs* ou chasseurs, dont l'arme est une carabine rayée. Ce corps se rangea en bataille; la compagnie d'hussards prit alors le galop par-dessous la Treille, et dès qu'un corps d'infanterie qui suivait se fut engagé sous la porte, les chasseurs ou carabiniers montèrent la Treille. — Plus de doute, me dis-je alors, ils s'emparent de la ville! Eh! bien, puisque la catastrophe était inévitable, il vaut mieux qu'elle arrive ainsi. Notre honneur au moins est sauf! On ne pourra pas nous

reprocher et nous ne nous reprocherons pas à nous-mêmes, d'avoir été au-devant de cette réunion ! Je m'acheminai alors tristement à la maison, ne rencontrant que des visages étonnés ou consternés... Tandis que ces choses se passaient à Neuve, il en arrivait autant aux deux autres portes. Ils sont entrés ainsi de trois côtés à la fois, d'ailleurs tranquillement et sans proférer aucun propos désagréable.

32

MÉMOIRE DE GIROD DE L'AIN SUR LA RÉUNION DE GENÈVE

(*Papiers Girod de l'Ain.*)

P. 263.

Floréal an VI,
avril-mai 1798.

Je n'examinerai point si cette réunion est le produit d'un vœu librement et régulièrement exprimé, si les menaces, le blocus le plus rigoureux, la crainte d'essuyer un sort semblable à celui de la Suisse, la prohibition de l'entrée de tous les comestibles et la violation des lois sur cet objet, la mort de deux individus qui avaient voulu user de cette faculté légitime, dont l'un était une laitière, la perspective de la détresse, de la faim, de la misère, la lettre adressée par le résident le 25 germinal aux syndics et conseils, l'entrée des troupes le 26, n'ont point influé sur cette détermination. Je n'examinerai point non plus les circonstances, les formes qui ont accompagné les délibérations du Conseil général et de la Commission, ainsi que la nature et le véritable caractère de leurs opérations, je ne demanderai point la représentation des actes du Conseil général sur la nomination de la Commission, ses pouvoirs et sa composition, je me bornerai à envisager le traité uniquement sous le point de vue propre à nos véritables intérêts.

Devons-nous en bonne politique accepter une pareille réunion ? 1° Ne reproduira-t-on point ce reproche de vues ambitieuses, de projets d'envahissement, propres à ombrager, à alarmer les puissances étrangères ? Il semblerait même que la faiblesse d'un petit État devrait être la garantie de son indépendance envers une nation généreuse, envers la grande nation.

2° A ne consulter que notre intérêt, machiavéliquement

parlant, si je puis employer une pareille expression, qu'est-ce qui nous importe, c'est de faire prospérer les diverses parties de notre territoire. Or, Genève libre et indépendante fleurira et fera fleurir les départements environnants, sous les rapports agricoles, commerciaux et industriels; ce sera la ruche d'abeilles et nous aurons le miel. Genève, cette cité si intéressante que les arts, les sciences, la philosophie ont rendue fameuse, cette ville si féconde en grands hommes, en établissements utiles perdra tous ces avantages après la réunion. Genève, dont les habitants font le négoce d'une manière si fructueuse, si étendue, qui a des maisons de commerce, de banque, sur toutes les parties du globe, parce que sa situation politique favorise le caractère national, parce que le Genevois est en paix avec tout le monde, est ami de tous les peuples, voit ses propriétés et son industrie respectées et protégées au milieu des guerres qui désolent les pays divers qu'il habite. Genève devenue ville française perdra ses établissements, ses comptoirs. Le Genevois ne pourra plus s'enrichir à Londres, à Madras, en Russie; les trésors acquis dans ces contrées lointaines seront du moins perdus pour son ancienne patrie. Il est en effet reconnu que le Genevois allait faire fortune en tous pays, parce que ne craignant aucunement les démêlés qui pourraient survenir entre les nations et n'y prenant jamais part, il profitait avec sécurité de cette position. Il est notoire aussi qu'après avoir fait fortune, il rapportait dans sa patrie indépendante et où il exerçait sa part de souveraineté, ses capitaux et toutes ses facultés intellectuelles et morales.

C'était là une véritable source de prospérité, car pour soutenir ses manufactures en bijouterie, horlogerie, il faut des capitaux et des capitaux fournis à un intérêt modéré. Par la réunion, le Genevois n'ayant plus les mêmes facilités, ne se livrera plus aux mêmes spéculations; un grand nombre de Genevois sortira de Genève, ceux qui sont dehors ne rentreront pas, le numéraire y deviendra rare, et cette ville sera perdue pour elle et pour nous en raison de ces diverses circonstances; je dis pour nous, car nous seuls pourrions recueillir les fruits de sa prospérité; c'était pour nous que l'industrie genevoise mettait les nations à contribution; nous repompions nécessairement toutes ses richesses; nos productions territoriales elle les consommait; nos manufactures et notre industrie, elle les animait, les vivifiait. Indépendamment de ces considérations générales, comment peut-on croire qu'une ville comme Genève puisse se soutenir quand après

avoir eu son gouvernement et toutes les parties de son gouvernement, elle sera obligée d'aller à trente lieues de poste chercher tout ce qui tient à l'administration, la justice et toutes les parties du service public.

Ce sont donc des vues fausses, étroites, novatrices ou tracassières de quelques colporteurs d'intrigues qui pour se faire valoir ou par d'autres motifs ont trompé le gouvernement et lui ont fait voir de l'avantage où il n'existait que perte, ruine et destruction.

Combien cela est-il loin de ce caractère de modération, de cet esprit conservateur, réparateur vers lequel la pluralité de la grande nation veut s'acheminer pour son bonheur et celui du genre humain. Suivons ces principes envers Genève; laissons cette peuplade vivre avec des institutions qui lui ont donné les Bonnet, les Burlamaqui, les J.-J. Rousseau et tant de grands hommes, car ce ne sera pas une école centrale qui pourra remplacer son académie, des institutions qui ont développé les principes de notre Révolution; c'est le berceau de notre liberté, gardons-nous d'y toucher, laissons ce peuple prospère, comme il l'a fait jusqu'ici par son activité, ses mœurs; qu'on sache qu'avant la Révolution, il avait de toutes les parties du globe aspiré des capitaux assez considérables indépendamment de ce qui servait à vivifier les fabriques du pays; il peut en être placé dans nos fonds publics au delà de 130 millions.

Mais, dira-t-on, Genève est absolument enclavée, Genève fait la contrebande, on est obligé de multiplier les bureaux des douanes, ce régime est pernicieux pour cette partie de la frontière, pour Genève elle-même parce que tous les maux qui accompagnent le trafic honteux de la contrebande s'y naturalisent et y font de grands ravages au détriment des deux pays. J'en suis parfaitement d'accord et personne plus que moi n'ignore combien il est précieux d'écarter le scandale de la contrebande; mais pour arriver à ce but autour de Genève, il n'est point nécessaire de prendre le parti proposé et d'opérer une réunion, d'ailleurs si désastreuse.

Un moyen bien simple se présente et pour qui connaît les localités, c'est une démonstration; il s'agit de suivre une idée qui avait été saisie avec sagacité par le ministre des Finances Ramel; ce serait de municipaliser Genève quant aux douanes, c'est-à-dire de lever les barrières autour de son territoire et de les porter sur la frontière du pays de Vaud où la ligne existera dans tous les cas et en barrant le lac Léman depuis Versoix à la rive opposée. Pour lors Genève

importerait ou exporterait comme nous, aux mêmes conditions et en acquittant les mêmes droits; les plus grands avantages en résulteraient sans aucun désavantage.

Que nous importe d'ailleurs désormais Genève, si non réuni il existe comme s'il était à nous, si à la forme des traités, nos troupes peuvent y prendre passage, si aucune gêne, aucune entrave n'arrête nos communications, si son gouvernement démocratique comme le nôtre ne peut présenter à ses voisins aucune idée politique dangereuse, si même cette petite place, envisagée comme place de guerre, est à notre disposition et que la garde ne nous coûte rien. Quant à moi et indépendamment de toute autre considération, il me paraît que cette réunion est un grand contresens politique. Je devais ces réflexions au conseil parce que c'est la dette de ma conscience, parce que je connais les localités et l'espèce d'hommes qui peuplent cette petite république; mon langage sera d'autant moins suspect que je fais ici le sacrifice de mes intérêts personnels, de mes convenances et d'une partie des agréments de ma vie. Car dans quelque état que soit Genève après sa réunion, habitant le ci-devant pays de Gex et à la porte de cette ville, il nous serait toujours utile, agréable et commode d'y trouver une ville française. Je ne finirai pas avant d'avoir fait remarquer au conseil combien mes observations sur la prochaine décadence de Genève auront plus de force si cette ville ne devient pas seulement chef-lieu et si contre le vœu de la nature lui-même qui a placé Genève au milieu du bassin creusé entre les Alpes et le Jura, qui a séparé son territoire du département de l'Ain par les sommités de ces montagnes, sommités que dans certains temps de l'année on ne peut franchir à cause de l'abondance des neiges et de l'impraticabilité des chemins...

33

FÉLIX DESPORTES AU DIRECTOIRE

(Archives nationales, AF III 68.)

Cf. p. 243.

Genève, 30 germinal, an VI,
19 avril 1798.

CITOYENS DIRECTEURS,

La paix la plus profonde, la plus douce harmonie con-

tinue à régner parmi les Genevois. Depuis la demande en réunion, ils jouissent d'une félicité si parfaite, qu'ils sont presque tentés de la regarder comme un songe. Les cœurs s'exaltent dans la perspective du bonheur qui va se développer pour Genève. Il n'est pas même jusqu'au parti vaincu qui n'aspire enfin à l'honneur de porter le nom français ! Le soin que j'ai eu en frappant en masse la tourbe des tyrans du peuple, de ménager tous les individus, de n'en désigner nominativement aucun à la justice de leurs concitoyens, les a tous pénétrés d'un sentiment d'admiration et de reconnaissance pour la générosité de mon gouvernement. Ils commencent à retourner à leurs ateliers ; ils reconnaissent que ce n'est plus que par le travail qu'ils pourront subvenir honorablement aux besoins de leurs familles ; ils abandonnent la politique et ses erreurs ; ils redeviendront peut-être d'excellents citoyens. Cependant je ne souffre point encore qu'ils forment des liaisons avec nos soldats. Ils avaient employé tous les moyens imaginables pour se rapprocher d'eux, pour paraître leur être utiles à l'instant même de leur entrée dans Genève ; ils s'étaient établis les quartiers-maitres de leur caserne. J'ai formellement requis le Comité militaire de les éloigner de ce genre de fonction, en déclarant que ce n'était qu'à des mains sans tache que devait être réservé l'honneur de servir les héros français.

Pour anéantir plus promptement la faction des anarchistes, j'en avais détaché quelques-uns de ses chefs ; ceux-ci ramenés à l'amour de l'ordre par l'espoir que leurs torts seraient pour jamais oubliés, m'ont servi avec une dextérité, avec un zèle dont ils trouvent aujourd'hui le prix dans la manifestation de ma bienveillance.

La conduite du brave général Girard et de sa petite troupe est au-dessus de mes éloges. Les qualités du commandant semblent être devenues le partage de chacun de ses soldats ; quelque vigilance que j'apporte à les observer, il ne m'a pas été possible même de soupçonner qu'un seul d'entre eux méritât le plus léger reproche. Avec des défenseurs tels que les nôtres, ce ne sont point les baïonnettes, ce sont les cœurs qui font des conquêtes.

Le Comité diplomatique suit avec beaucoup d'activité la négociation du traité de réunion ; j'en ai déjà réglé à peu près tous les articles. Lorsque leur rédaction sera définitivement arrêtée, et avant de signer le traité, j'aurai l'honneur de vous en adresser une copie avec des notes sur les clauses qui seront susceptibles d'explication. Il me faut si peu de

temps pour recevoir votre réponse, que ce nouveau délai ne peut entraîner aucun inconvénient.

Les affaires se multiplient si considérablement dans mon bureau, que je me vois contraint pour ne pas faire manquer le service public, de prendre un secrétaire et de donner un adjoint à mon copiste. Je porterai le traitement du premier à deux mille livres par année, et j'accorderai douze cents francs à chacun des deux autres. Daignez me faire savoir, Citoyens Directeurs, si vous ne désapprouvez pas cette disposition.

Permettez-moi encore de vous représenter qu'il m'est dû huit mois de mon traitement, et à peu près cinq mille livres pour les services ordinaire et secret de ma légation depuis un an. Les dépenses que ma nouvelle position m'oblige de faire ont rendu mes besoins plus pressants. Si vous avez la bonté d'ordonner qu'il me soit du moins alloué un acompte, d'après les états que j'ai fournis au bureau des fonds des Relations extérieures, je vous en aurai, Citoyens Directeurs, la plus vive reconnaissance.

Salut et respect.

FÉLIX DESPORTES.

34

DESSPORTES AU DIRECTOIRE

(*Archives nationales, AF III 68.*)

Cf. p. 243.

Genève, 4 floréal an VI,
23 avril 1798.

CITOYENS DIRECTEURS,

J'ai reçu avant-hier vos deux dépêches et votre arrêté du 29 germinal, une heure après la lettre du ministre des Relations extérieures, par laquelle il me notifiait votre arrêté du 23. Que votre agent fidèle a été bien dédommagé de cette heure d'affliction mortelle, par la certitude que vous le jugiez toujours digne de votre confiance et de vos bontés ! Si j'ai paru temporiser avec mes devoirs, ce n'était pas défaut d'énergie ou d'activité; peut-on en manquer quand on sert le Directoire ! Je n'étais animé que par le désir de me conformer plus scrupuleusement à vos instructions; je les ai remplies. La reconnaissance, l'amour que les Genevois

font éclater aujourd'hui pour vous, Citoyens Directeurs, les sentiments qui les transportent pour leur nouvelle patrie, rendront sans doute à vos yeux bien pardonnable la lenteur qu'ils ont mise dans leur détermination.

Par ma dépêche du 30 germinal, j'avais l'honneur de vous prévenir qu'avant de signer le traité de réunion de Genève à la France, je vous en adresserais le projet pour obtenir votre approbation sur toutes les clauses que ce traité doit renfermer. Mais votre arrêté du 28 me faisant assez comprendre que cette négociation ne peut plus entraîner de délais et le traité presque entièrement basé sur celui de Mulhausen, ne comportant d'ailleurs aucun article susceptible de discussion ou de refus de votre part, puisque nous ne faisons aucune concession, que nous n'accordons aucun privilège à Genève, je sens qu'il serait inutile d'en suspendre la signature. Cette opération sera donc consommée après-demain, en présence du peuple, avec toute la solennité qui doit accompagner un si grand acte. A l'instant même de sa conclusion, je m'empresserai, Citoyens Directeurs, de vous le faire porter par un courrier extraordinaire.

Salut et respect,

FÉLIX DESPORTES.

35

FÉLIX DESPORTES, COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT,
AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Archives historiques du ministère de la Guerre. Armée d'Helvétie.)

Cf. p. 247.

Genève, 28 floréal an VI,
17 mai 1798.

CITOYEN MINISTRE,

Aussitôt la réception de votre lettre du 22 de ce mois par laquelle vous m'annoncez que « le Directoire exécutif est instruit qu'on exige des Genevois l'entretien d'une table pour l'état-major et le commandant de la place, dont les frais s'élèvent journallement à 360 francs et que les officiers de la garnison, ainsi que leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques et leurs chevaux sont logés et nourris par les

habitants de la ville de Genève », j'ai cherché à me procurer les renseignements les plus positifs sur des abus aussi condamnables et je m'empresse de rectifier à vos yeux, Citoyen Ministre, ce que le rapport fait au Directoire exécutif présente d'exagéré.

Il est très vrai que dans le premier moment de l'arrivée de nos troupes à Genève, les habitants accueillirent les officiers dans leurs maisons. Quelques-uns d'entre eux forcèrent leurs hôtes de prendre place à leurs tables; mais cet acte de bienveillance ne put pas leur être onéreux, puisque peu de jours après, tous les officiers, à l'exception des capitaines, furent logés dans les casernes.

Il est encore très vrai que le général et le commandant de la place eurent une table aux frais du gouvernement genevois, mais ce gouvernement lui-même les contraignit à l'accepter. Ils s'y étaient fortement opposés; et, je dois le dire, j'ai été plusieurs fois témoin de la répugnance qu'ils ont manifestée d'être ainsi plus longtemps défrayés par l'administration. Mais celle-ci récidiva si souvent ses instances, qu'ils crurent de leur délicatesse de se rendre momentanément à ses offres. Au surplus, le général a déjà notifié au gouvernement qu'il ne souffrirait plus qu'aucune fourniture fût faite gratuitement pour sa table, non plus que pour celle du commandant.

A l'égard « des dépenses faites dans les auberges par les charretiers, fournisseurs et entrepreneurs des différents services attachés à la garnison ainsi que par leurs femmes et leurs chevaux », je n'ai nulle connaissance de pareils désordres. Jamais aucun citoyen ne m'en a porté plainte. Je n'entends au contraire que faire de toutes parts l'éloge de la discrétion de nos militaires et des employés à leur service. L'affection touchante dont les Genevois paraissent animés pour eux, l'empressement avec lequel ils les recherchent, le besoin qu'ils semblent éprouver de les voir partager tous leurs plaisirs, toutes leurs fêtes, prouvent évidemment qu'ils n'en reçoivent que de bons procédés et que ces braves gens sont loin de leur être à charge. Certainement le général Girard, si connu de vous, Citoyen Ministre, par la sévérité de sa discipline, autant que par sa bravoure, n'aurait pas permis plus que moi que les Genevois, en se réunissant de leur plein gré au peuple français fussent soumis à des vexations que le Directoire exécutif a frappées de toute son improbation, même dans les pays conquis.

Telle est la vérité, Citoyen Ministre. Mais en rendant jus-

tice à notre administration militaire, je n'en surveillerai pas moins exactement toutes ses parties, puisque vous m'y autorisez, et si j'apprenais qu'il s'y glissât quelque abus, daignez croire que je ne perdrais aucun moment à vous en instruire.

Salut et fraternité,

FÉLIX DESPORTES.

36

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE GIRARD DIT VIEUX
AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Archives historiques du ministère de la Guerre. Armée d'Helvétie.)

Cf. p. 247.

Au quartier-général à Genève, ce 28 floréal an VI,
17 mai 1798.

CITOYEN MINISTRE,

J'étais loin de penser que je serais obligé de vous entretenir de ma conduite, que je croyais assez connue pour qu'il ne fût pas besoin d'en parler moi-même. Si le poste que j'ai accepté, après avoir été fortement sollicité, fait des envieux, je suis prêt à le céder et à reprendre celui qui n'en a pas tant et que j'ose dire avoir rempli avec honneur. Vous connaissez déjà ma manière de servir, citoyen ministre, elle est toujours la même, elle sera invariable.

Voici, citoyen ministre, le détail simple et vrai de ce qui s'est passé dans cette ville.

Alors que les troupes françaises sont entrées dans Genève, les casernes étaient hors d'état de les recevoir. Pendant tout le temps qu'il a fallu pour les réparer, les soldats étaient ou de service ou au *bivouac* et aucun n'a été logé chez l'habitant. Les officiers ont été logés chez les citoyens, parce que le pavillon des casernes n'était point propre à les recevoir et qu'il a fallu attendre aussi qu'il fût réparé. Si quelques officiers ont reçu des honnêtetés de leur hôte, sans en avoir rien exigé, c'est que le comité chargé du logement avait mis sur les billets : *avec la table*. Je m'en suis aperçu et j'ai prié le Comité de supprimer cette condition et cela a été fait de suite.

Je dois encore rendre cette justice à plusieurs officiers qui ont eula délicatesse de rayer eux-mêmes, avant de se présenter dans leurs logements, ces mots : *avec la table*. Tous les offi-

ciers n'ont pas pu loger aux casernes; ceux qui sont en ville y sont à leurs frais d'après les arrangements qu'ils ont pris de gré à gré avec leurs hôtes.

Maintenant, citoyen ministre, voici le détail concernant l'État-major. Dès mon arrivée, le gouverneur m'envoya un de ses membres, pour me manifester ses intentions qui étaient de fournir la table de l'État-major. Je m'y refusai, il persista et me força d'accepter douze couverts. Jamais ce nombre n'a été dépassé.

Si j'avais besoin de me justifier, s'il était possible qu'un officier général probe et sans reproche eût besoin d'une attestation authentique, pour prouver sa conduite intacte, j'aurais de suite une attestation signée du peuple entier de Genève et des troupes que j'ai l'honneur de commander.

Je me réclame au surplus du citoyen Desportes, commissaire du Directoire exécutif; c'est à lui qu'il appartient de me rendre la justice que je mérite, parce qu'il m'a vu agir, parce qu'il a pu me juger et apprécier ma conduite envers les Genevois, les soins que je me suis donnés pour remplir les intentions du gouvernement français, qui m'a honoré de sa confiance en me plaçant au rang de ses généraux, confiance que je n'ai jamais trompée et que je ne tromperai jamais.

Voilà, citoyen ministre, un détail auquel je n'aurais jamais songé, parce que je ne me doutais point qu'il fût jamais nécessaire, mais c'est mot pour mot ce qui s'est passé depuis mon entrée à Genève.

Salut et respect,

GIRARD DIT VIEUX.

37

DESPORTES AU DIRECTEUR REUBELL ¹

(Archives historiques du ministère de la Guerre. Armée d'Helvétie.

Cf. p. 247.

Genève, 30 floréal an VI.
19 mai 1798.

CITOYEN DIRECTEUR,

La rumeur publique annonce que le général Girard dit Vieux va recevoir l'ordre de rejoindre l'armée française en

1. « Répondre à Desportes que le général Girard sera conservé, mais qu'il faut renvoyer à Schauenbourg les troupes qu'il demande, réduire la garnison à 500 ou 600 hommes. »

Suisse et que le général Pouget doit lui succéder dans le commandement de la place de Genève.

Permettez-moi de verser dans votre sein, citoyen directeur, les inquiétudes que cette nouvelle me cause. Je ne puis vous laisser ignorer que l'approche du général Pouget est le but de tous les désirs des terroristes genevois. Ils espèrent se venger, sous ses auspices, du mépris universel dont ils sont enfin couverts depuis six semaines. Ils se flattent surtout que, bravant l'opinion générale, cet officier fera de son autorité privée rouvrir les clubs du *Faisceau* et de la *Grille* où ces hommes de sang conspiraient naguère contre la vie de ceux de leurs concitoyens qui sollicitaient auprès de moi la réunion de Genève à la France. Enfin, dans leur aveugle fureur et préluant à leur triomphe, ils osent déjà signaler la rage qui les transporte contre les partisans de la République française et même contre ses principaux agents. Vous en jugerez, citoyen directeur, par l'abominable chanson dont ils faisaient retentir avant-hier les antres où ils se rassemblent encore.

J'aime à croire que le général Pouget est incapable de seconder les vœux infâmes de cette horde de scélérats. Mais la nation genevoise suppose qu'il a entretenu des relations assez suivies avec quelques-uns de leurs chefs, qu'il les voit encore, que même il les accueille et que souvent ils prennent place à sa table. Les amis de la France en tirent, peut-être injustement, l'induction que, si un général impartial n'était plus là pour les protéger, ils seraient bientôt sacrifiés à leurs anciens bourreaux, que le Directoire exécutif serait trompé sur leurs principes et sur leurs intentions par des dénonciations secrètes dont ils ne pourraient parer les coups, et que livrés ainsi sans défense à tous les dangers, à tous les maux que la calomnie ferait fondre sur leurs têtes, ils n'auraient plus de salut que dans leur désespoir.

Non, citoyen directeur, vous ne souffrirez pas que la réunion de Genève à la République française soit une source de calamités pour ses habitants. Votre âme énergique et vertueuse se roidira contre des sollicitations qui n'ont pas le bien public pour objet. Le général Girard va voir son commandement passer dans les mains d'un autre. Il doit, dit-on, rejoindre sans délai l'armée française en Suisse... Eh ! quel service peut-il rendre encore à la République ? La guerre est terminée dans les cantons ; sa valeur et ses talents y seraient donc absolument inutiles. La confiance du Directoire exécutif l'a appelé à l'armée d'Angleterre. Lorsque le signal des

combats sera donné, qu'il aille se mêler dans les rangs de nos braves, qu'il abandonne Genève; son départ sera justifié par l'honneur. Mais, jusque-là, j'ose vous adjurer, citoyen directeur, de le conserver dans une ville où sa présence fait jouir les citoyens d'une tranquillité si profonde, que les Genevois, même du plus grand âge, confessent que cet heureux état de choses est pour eux sans exemple. Sa vigilance, sa fermeté, sa sagesse sont un bouclier contre lequel viennent se briser tous les traits de l'anarchie. L'industrie genevoise reprend quelque activité; le commerce commence à reflourir; les mœurs enfin se radoucissent; et tous ces avantages sont dus à la paix, à la bonne harmonie que le respectable chef de nos troupes sait maintenir dans Genève.

En lui payant ce tribut d'éloges, je ne suis entraîné par aucun motif particulier. Je ne connaissais point le général Girard un mois avant la réunion; je ne l'avais même jamais vu; sa réputation seule lui avait mérité mon estime. Mais depuis, son patriotisme et ses vertus me l'ont rendu cher. Je vais bientôt m'éloigner de Genève où mes travaux touchent à leur fin. Il convient sans doute que l'homme qui y sera revêtu du pouvoir militaire, soit en même temps environné de la confiance générale. Le citoyen Girard la possède tout entière. C'est donc un devoir pour moi de le recommander à vos bontés, citoyen directeur. En l'honorant de votre protection et en prolongeant son séjour au milieu des Genevois, vous acquérez tous les droits à leur reconnaissance et vous assurez leur bonheur.

Daignez agréer, citoyen directeur, l'hommage de mon profond respect et de mon attachement inaltérable.

FÉLIX DESPORTES.

38

LETTRE D'UNE DAME MALLET OU LULLIN

(*Papiers de M. Eugène Lullin.*)

Cf. p. 251.

Lundi mai (!) 1798.

... M. Boin est retourné et arrive en masse définitivement vendredi ou samedi. En attendant, il a une trime incroyable pour des testaments. Tout le monde s'en va mourir ou fait

tout comme. Il les fait par fournées. Nous rîmes hier au soir quand il me dit qu'il en avait pris 5 à la fois à la même heure parce que, comme il faut 7 témoins, il les fit venir une fois pour toutes. C'était, à ce qu'il me dit, une scène de comédie où ils rirent comme des fous. Mad. Vebre en était une et Mad. Lassere Dejean. Les cavaliers étaient Perdriau, M. Bois-sier le professeur et Roux Dacier... Le fait qu'il y a sur les donations des lois différentes en France et qu'on veut profiter du pauvre règne genevois pour régler ses affaires en conséquence, comme on se court tous après comme des moutons, nous allons faire le nôtre...

Voici cette semaine où nous avalerons bien des couleuvres. Plus de cloches diront dimanche, la cocarde, la ratification, le cœur se serre à tout cela... M. et Mlle Berthod sont tombés hier aussi chez Mme Rilliet pour quelques jours, plus élégants que jamais. J'y étais. Ils nous parlèrent de Genève en entrant dans nos peines par honnêteté, comprenant notre malheur que je leur dépeignis aussi vif qu'on le doit sentir... Les Barabant vinrent vendredi ; nous nous fîmes de grandes amitiés, c'est vraiment nos plus aimables gens et de plus grande ressource pour l'agrément, la conversation et le solide même. Mais pour notre chère Genève, ils sont intolérables, et jamais je ne me suis indignée et disputée d'aussi bon cœur qu'avec eux. J'aime mille fois mieux M. Flournoy et je l'ai dit en tout autant de termes à M. Barabant, je peux pardonner à M. Flournoy, vieillard de 82 ans qui n'a plus qu'à rire et s'amuser de tout, mais non pas à vous. Nous bataillâmes moi seule et eux deux une bonne heure. Ils s'amusaient de la vivacité que j'y mettais, mais pour te dire le fait, c'est que leur manière de voir part d'une aristocratie foncière et outrée, en sorte qu'à prendre depuis 89, ils trouvent que Genève est tombée, et enfin en 94 au point que nous n'avons plus rien à perdre. Notre corruption n'a plus de progrès à faire, on ne peut être plus mal que nous l'étions, donc nous ne perdons rien. Ils aiment mieux le gouvernement des Français que de la Grille, sans comparaison et mille fois mieux Domanget à Genève que Janot, etc., qui nous gouvernait absolument. Le culte ? Ils croient qu'il nous restera, que d'ailleurs les pasteurs ne pouvaient plus rien sur l'esprit public. *La Comédie* ? Ils trouvent que ce n'est point un mal, que cela ne fait rien aux mœurs, que la ville fourmille sans cela de filles et de libertins, et qu'il vaut mieux cela que les cercles. En conséquence de tous ces raisonnements, ils sont du plus beau sang-froid sur la perte de l'indépendance, vont à présent à Genève sou-

vent et avec moins de répugnance. Voilà le genre, ma chère, et des gens estimables, d'esprit religieux, qui me protestaient qu'ils avaient chéri Genève à l'excès, mais que dans l'état où elle était avilie, la chute n'en était plus une.

A tout cela, je leur répondis, je te promets, sanglé. Je leur dis que cette manière de voir était le fruit de leur absence, qu'ils s'étaient détachés de Genève absolument et calomniaient notre ville de toute manière, que nous perdions tout et qu'ils le verraient par la suite, qu'il nous restait mille douceurs et mille bienfaits de notre patrie que nous perdions sans ressource. A cela il me dit qu'en effet on s'était accoutumé à tout à Genève, à voir des assassins partout dans les rues, etc., et même à s'amuser, à se trouver heureux au milieu de tout cela. Alors je lui fis une sortie sur les émigrés, je lui [dis] que c'était là encore une de leurs injustices de s'imaginer que les gens qui n'avaient point quitté Genève s'étaient endurci le cœur, fasciné les yeux et faits au sang et aux choses les plus atroces. — Nous avons un cœur et une âme, Monsieur, quand même nous n'avons point quitté Genève, lui ai-je dit ! Et nombre de gens qui auraient pu s'en aller restaient par choix et croyant non seulement d'être moins malheureux mais aussi d'être plus utiles à Genève, etc.

39

M. NAVILLE-RILLIET A M. DE CANDOLLE

à Champagne, près Grandson.

(*Papiers de M. Casimir de Candolle.*)

Cf. p. 251.

[Céligny], 7 mai 1798.

C'est un grand plaisir, mon bon ami, dans ces temps déplorables de recevoir quelquefois des nouvelles de ceux qu'on aime, quoiqu'on ait rarement quelque chose de consolant à se dire. Vous avez pu comprendre mieux que personne ce que j'ai éprouvé en voyant notre malheureuse patrie succomber enfin sous les coups multipliés qu'on lui a portés. On pouvait prévoir cette catastrophe depuis longtemps, mais nous pensions avoir acquis le droit de compter toujours sur de nouveaux miracles de la Providence pour nous sauver

malgré nos crimes et nos folies. Ah ! j'ai bien senti que je n'étais point détaché de Genève et que les sentiments sucés avec le lait n'avaient rien perdu de leur force. Si vous avez su les visites et les fêtes que nous avons eues ici, vous aurez été en peine de moi et vous m'aurez plaint. La première fois que le R[ésident] vint, j'allai le voir. Je l'invitai à dîner, ce qu'il n'accepta pas. Il fut fort honnête avec moi. Il me parla de la réunion. Je lui répondis avec franchise et modération et il n'a pas paru mécontent. Le jour du dîner, j'avais une petite attaque de goutte qui m'empêcha d'y assister. Nos dames n'y assistèrent pas non plus mais reçurent le R[ésident], qui vint même se reposer chez nous. Le R[ésident] dit qu'il voulait venir me voir. Il vint avec tout son monde. Je le reçus de mon mieux. La musique les avait suivis ; on se mit à danser dans le salon. Je fis un compliment au général Guerre sur sa conduite à Genève, dont il parut fort touché. Cela se passa fort bien et je trouve que j'en ai été quitte à bon marché. Au reste, nous avons bien fourni notre contingent en tables, fayence, linge, verres, etc. Il en coûtera près de 40 louis à la commune et nos paysans commencent à ne pas trouver cela très bon, et à murmurer de cette distinction. Vous comprendrez cette dépense, lorsque vous saurez que le R[ésident] était venu avec plus de 60 personnes et 48 chevaux. Nous croyons tous que cette fête était liée avec quelque projet relatif à la Suisse et nous comptions qu'il arriverait ici quelque députation. Rien ne parut et je ne puis comprendre le but de cet étalage. Il y a beaucoup de fermentation dans notre voisinage. Les communes exigent absolument l'abolition des droits féodaux. On s'attendait même à une insurrection, mais l'affaire est portée au Directoire et aux Conseils. Il faut voir ce qui sera décidé. S'il n'était question que des intérêts des seigneurs de fiefs, je crois qu'ils seraient sacrifiés, mais vous aurez vu par le rapport que les trois quarts des droits féodaux appartenaient à LL. EE., en sorte que si on les abolit il faudra les remplacer par quelque autre imposition, et le paysan n'y gagnera rien. Hier, il y eut à Nyon un dîner civique, à la suite duquel il y eut grand tapage.

A Genève, plusieurs de nos anciens collègues ont accepté de prendre la direction des affaires pécuniaires et de l'hôpital. Je les admire, mais je n'en aurais pas fait autant, quoiqu'il soit fort heureux que cela tombe entre les mains de gens de bien. Mais il me semble qu'il ne manquait pas de gens capables, sans y appeler d'anciens magistrats, très marquants.

C'est un peu se presser. Dieu bénisse leurs intentions, que je crois excellentes.

Notre voisin Bonafous est violemment tourmenté par les créanciers. Il a cent pieds d'eau sur la tête pour les billets solidaires. Les hypothécaires seront à peine payés, à supposer que son fonds se vende très bien. Que deviendra-t-il ensuite et de quoi vivra-t-il ? Nous sommes tous bien tristes de son malheur.

J'ai eu le plaisir de posséder ici pendant un jour ou deux M. Bourgeois de Marlion (!) et Mlle Caroline Burnand. Nous avons beaucoup parlé d'Hy (!) dont je regrette souvent les habitants et le voisinage. Je m'applaudis tous les jours du parti que j'ai pris de revenir ici. Je sens que c'est ma place et que j'y suis mieux campé que partout ailleurs pour attendre les événements quels qu'ils soient. Nous n'y avons pas éprouvé jusqu'ici le moindre désagrément personnel. L'ancien syndic Bordier loge dans ma petite maison. Il a [loué] ! l'ancienne maison Bordier conjointement avec le capitaine Bonnet. [M. Rilliet] se porte à merveille, ainsi que Mme Rilliet. Ma femme et moi avons... plus souffert des circonstances.

Votre fils nous a donné en détail de vos nouvelles. Je voudrais bien que vous ne fussiez pas trop longtemps seuls. Vous avez l'un et l'autre besoin de distraction. Vous n'aurez pas de sitôt à ce qu'il paraît vos parents de Paris. M. Humbert nous a donné hier des nouvelles de notre cher Pyrame. Je ne suis point en peine de lui. Son goût pour l'étude est une ressource inépuisable et qui avec le temps pourra devenir utile. Rien n'allège plus les chagrins qu'une occupation aussi intéressante.

Je comprends comment vous avez pu être surpris du parti que j'ai pris tout à coup d'écrire de l'affaire de Reymondin. Je m'y étais toujours refusé. Mais voyant le colonel La Harpe y revenir dans tous ses libelles et me calomnier de la façon la plus odieuse, je crus ne pouvoir me dispenser d'éclairer le public dans un moment où le calomniateur devenant tout-puissant pouvait me causer de grands désagréments. Outre cela j'avais reçu des lettres anonymes et d'autres signées, de Genève, qui me prouvaient qu'on réveillait cette affaire. Ma brochure a fort bien réussi à Genève. Je sais que Gasc ayant fait des recherches dans les registres fut forcé d'avouer au cercle du Faisceau que tout ce que je disais était exactement vrai. Reymondin lui-même qui est arrivé peu après, m'a rendu publiquement justice ; il voulait

même venir me voir pour me remercier. En Suisse il a publié une justification et les obligations qu'il m'avait, encore que j'espère avoir réussi à me procurer à cet égard un repos complet.

Adieu, très cher et très excellent ami. Nous vous embrassons tous les deux de tout notre cœur en nous recommandant à votre souvenir.

40

M. NAVILLE-RILLIET A M. DE CANDOLLE

(*Papiers de M. Casimir de Candolle.*)

Cf. p. 251.

Lundi soir [18 juin 1798].

J'attendais pour vous écrire, mon bon ami, que notre sort fût fixé et de pouvoir vous donner des nouvelles un peu certaines de ce qui se passait chez nous. Les événements m'ont tenu dès lors dans la plus pénible oppression. Et le dénouement, comme vous aurez pu le savoir, s'est fait longtemps attendre au point que l'on ne savait qu'en conclure. Je n'ai pas le courage de vous raconter ce qui s'est passé à Genève. Les lettres de l'ami M. vous en auront donné le détail. Vous aurez su aussi les querelles du commissaire français avec nos gouvernants. Vous aurez lu les notes, réponses et répliques et vous auriez peut-être, ainsi que moi, cherché comment ce ton d'exaspération contre les buveurs de sang pouvait se concilier avec les places qu'il a données aux membres mêmes des tribunaux révolutionnaires, comme O[di]e[r], G[as]c, R[omill]y, etc., et à plusieurs autres de leurs principaux adhérents. On n'y comprend rien. On a donné la volée à nos *Aigles*, ainsi elles ne feront pas le voyage de Paris. Mais les Français ont bien gardé les clefs au grand dommage de ceux qui les leur ont laissé prendre.

Il paraît qu'on est fort triste à Genève, excepté le très petit nombre de ceux qui espèrent y gagner quelque chose. Les Grillards semblent prêts à se livrer à quelque acte de désespoir, mais on espère qu'ils contiendront cette folle boutade. Ces misérables n'ont jamais d'énergie que pour faire le mal. Aujourd'hui, ce n'est pas la République qu'ils regrettent,

c'est leur empire et le profit qu'ils en tiraient. Pour moi, je ne puis pas vous dire à quel point je suis pâtissant. Chaque événement, quoique prévu, est un coup de poignard. Les publications, les fêtes, la cocarde, tous ces détails journaliers me navrent. Il n'y a de content ici que Fatio et Chenevard qui sont ivres de joie de leurs places et de leurs belles écharpes. Plus de cloches pour notre culte. Le ministre sera obligé de s'habiller dans l'église, ne pouvant plus paraître en robe. On s'attend que bientôt on nous dira : Si vous voulez un ministre, payez-le. Le nôtre est toujours le même, et sa femme aussi. Demain le citoyen Monachon, qui est à présent un homme éminent dans notre pays, vient ici se marier avec la citoyenne fille du feu général Rocmondet. On nous débite bien des choses de la Suisse et sur la Suisse. Il me semble impossible que ce pays-là reste longtemps comme il est, vu la manière dont on le traite. On dit que le commissaire Desportes est nommé commissaire au pays de Vaud et qu'il ira s'y établir quand il aura fini sa besogne à Genève. Ce que je trouve de plus fort, c'est qu'on laisse quant à présent Genève former un petit canton isolé. Il est clair que ce n'est qu'en attendant, mais qu'est-ce qu'on attend ? Il y a beaucoup d'inquiétude dans notre voisinage. Les choses ne sont pas comme l'avaient espéré ceux qui avaient donné le branle ; il s'en faut bien.

Mon beau-frère qui est avec nous depuis longtemps nous a quittés ce matin pour aller aux Promotions voir prendre à son fils le premier prix de lettres ; il a outre cela le premier prix de piété et est conférent (*sic*) de version. Cela ne va pas mal. Cette cérémonie sera bien triste pour les vrais Genevois.

Votre voisine Mad. de Luse fait un pénible voyage. Nous eûmes le plaisir de la voir ici il y a quinze jours ; elle dina et coucha chez Mad. Dunant, puis elle alla à Genève, tomba malade chez M^e Tremblay Van Berchem à Sacconnex et y est restée jusqu'à hier, qu'elle est arrivée à Begnins, où sa santé à ce qu'on nous marque l'a encore forcée de s'arrêter. Je ne sais quand ni comment elle pourra regagner ses foyers. Votre belle-sœur Brière T. nous arriva hier (chez les Basin) mais les grandes occupations de son mari ne lui ont pas permis de l'accompagner.

J'espère que vous avez de bonnes nouvelles de mon cher Pyrame et que cela vous fait du bien ainsi qu'à votre chère femme. Je vous félicite de la bonne société que Paris vous a rendue, elle doit bien contribuer à l'agrément de votre exis-

tence. Dites à ces aimables revenants bien des choses de notre part, je vous prie.

Voici le vrai de l'histoire de la pétition que j'ai refusé de signer. On nous en apporta d'abord une première, non pas pour déclarer simplement qu'on voulait rester attachés au sort de Genève, mais pour témoigner la joie d'être Français, l'horreur qu'inspirait la crainte de devenir Suisse et pour conseiller amicalement au Directoire de s'emparer de la baronnie de Coppet pour nous désenclaver. Cette belle pièce excita notre indignation, d'autant plus qu'alors notre sort n'était pas fixé et deux jours après, vint la nouvelle presque officielle du traité qui nous réunissait à l'Helvétie. On revint à la charge, je ne sais pas pourquoi, et l'on nous apporta une nouvelle pièce où les idées étaient un peu adoucies et le conseil d'usurpation supprimé; mais toujours contenait-elle une grande joie d'être Français et des injures aux Suisses. On la fit signer presque par force aux paysans, leur disant qu'il le fallait et dans le fait presque aucun ne se souciait d'être helvétique. Je ne m'en souciais pas plus qu'eux et j'étais même déterminé, si nous l'étions devenu, à me prévaloir de mes droits pour demeurer ici comme étranger genevois sous la protection de la France. Mais, je refusai de signer cette pièce, qui me paraissait aussi inutile que dangereuse pour moi qui ne veux me mêler de rien et ne crois pas devoir choquer personne. Le syndic Bordier, le pasteur Dunant, Mourier, Basin, Claparède et cinq de nos meilleurs paysans refusèrent pareillement de signer. Bonafous ne signa que par peur, dit-il hautement, des deux Satans qui étaient à la tête; c'étaient les deux T. qui ont eu avec lui les plus abominables procédés.

Nous passons de cruels moments. Ma santé déperit. J'avais commencé des remèdes d'un très habile homme, que nous avons dans notre voisinage, mais le chagrin me fait plus de mal que le docteur ne peut me faire de bien. J'avais le projet de faire une course à Genève et une à Lausanne pour affaires importantes. Je ne m'en sens pas le courage. Je n'ai plus de cheval. J'ai vendu le mien presque en arrivant ici, par économie, quelque besoin que j'eusse de cet exercice. Ma seule ressource c'est de me livrer à ces occupations que je sais me faire. Je me promène chez moi et ne sors presque pas de mon enclos.

Mlle Rilliet est à Begnins chez Grenus depuis dimanche passé huit jours. Elle compte ensuite aller à Genève. Nous avons ici Mad. Crofts qui est bonne compagnie. Quant aux

nouvelles étrangères, la prise de Malte ne se confirme pas, mais bien l'entrée de l'amiral Saint-Vincent dans la Méditerranée avec une forte escadre. Les lettres particulières confirment aussi le duel de M. Pict, qui a fort bien réussi. Quelques jours après, jour de sa naissance, il a eu une cour magnifique. On donne des détails fort curieux sur l'étendue et la nature du complot découvert en Irlande ; s'il eut réussi, la partie était perdue sans ressources.

Adieu, cher ami, vous avez mille amitiés de tous les miens. Donnez-moi de vos nouvelles et aussi de notre cher Pyrame. J'ai envie de lui écrire un de ces jours, faites-moi le plaisir de me donner son adresse, car il a changé de logement.

Mardi. — On dit et on répète que le résident va s'établir à Lausanne quand il nous aura achevés. On y travaille fortement pour la réunion. Où en est le procès entre les frères Derchon. Ce qu'on m'en a conté m'a paru drôle.

41

DESPORTES AU DIRECTEUR MERLIN
(Archives nationales, AF III 540, plaq. 3579.)
Cf. p. 267.

Genève, 28 thermidor an VI,
15 août 1798.

Faire un arrêté de rappel du
cit. Desportes. (Note de la main
de Merlin.)

CITOYEN DIRECTEUR,

Permettez-moi de vous détourner un moment de vos nombreuses occupations pour fixer vos regards sur l'organisation des deux principales autorités du département dont Genève va devenir le chef-lieu. Il importe trop à la prospérité de cette commune et à la sûreté de l'État que ces autorités ne soient composées que de citoyens éclairés et patriotes, pour que le gouvernement n'apporte pas l'attention la plus sévère sur leur formation. Plusieurs listes de candidats sont déjà, m'assure-t-on, sous les yeux de vos collègues, citoyens directeurs. Aucune ne m'ayant été communiquée, je n'ai pu remplir que d'après des données générales celles que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui. Les représentants du

peuple des départements du Mont-Blanc et de l'Ain vous diront si ceux de leurs concitoyens qui figurent dans ces listes sont dignes de la confiance du Directoire exécutif mais comme ils pourraient ne pas connaître aussi bien les Genevois que je propose, je vais les distinguer par la qualification du parti dans lequel le peuple de Genève lui-même les range. P. signifie *patriote* ou partisan du régime qui a succédé dans cette ville à celui des *magnifiques*. A. veut dire *aristocrate* ou ancien partisan des *magnifiques*. L'épithète d'aristocrate ne doit pas se prendre ici dans l'acception que nous lui donnons habituellement. Les citoyens que je désigne ainsi sont d'excellents républicains qui seulement ne partageaient pas les opinions des révolutionnaires genevois, mais qui ne jouissent pas moins de toute leur estime.

Daignez, Citoyen Directeur, me faire connaître si ces choix seraient agréables au gouvernement; une simple barre sur les noms suffira pour m'indiquer ceux que le Directoire exécutif ne juge pas mériter son approbation.

Je ne laisserai pas échapper cette occasion de vous prier de me continuer vos bontés, Citoyen Directeur, et de vous réitérer l'hommage du tendre et respectueux attachement que je vous ai voué pour la vie.

42

PROPOSITIONS DE FONCTIONNAIRES POUR LE DÉPARTEMENT
DU LÉMAN FAITES PAR DESPORTES

(Archives nationales, AF III 540, plaq. 3579.)

Cf. p. 267.

15 août 1798.

Administration centrale.

Frarin, membre du département du Mont-Blanc.
Ballaloud, commissaire du Directoire exécutif à Samoëns.
Fabry, président de l'administration municipale de Gex.
Claude-Étienne Martin, de Genève; p.
Henry Deonna, ex-administrateur de Genève, p.

Commissaire du Directoire.

Riboud
ou Brillat Savarin, ex-constituant.

Remplacement à la municipalité intérieure de Genève.

Horace Bénédicte Rilliet et de la Rive.	}	Hommes probes et à talents. Présumés a... mais au fond n'appartenant à aucun parti, à la place des citoyens Schmidtmeier et Argand.
---	---	--

Commissaire du Directoire.

Charles Monachon à la place du citoyen Picollet.

Le citoyen Monachon est originaire du pays de Vaud; mais pendant toute la révolution, il a occupé des places administratives à Carouge et il s'en est acquitté avec la plus grande distinction. A la morale la plus austère, aux principes les plus républicains, il joint de vastes connaissances et un dévouement sincère au Directoire exécutif. Il a rendu de grands services à la France dans la dernière révolution du pays de Vaud.

Tribunal civil.

Juges.

Schmidtmeier Argand	}	a... mais chauds partisans de la réunion.
------------------------	---	---

Marc-Jules Pictet, a... plein d'esprit et de connaissances.

Rocca Aubert	}	Juges de paix à Genève.	}	Ils n'appartiennent à aucune faction; ce sont des hommes très instruits et très vertueux.
-----------------	---	-------------------------	---	---

DESSPORTES AU MINISTRE DE LA POLICE

(Archives nationales, F⁷ 6161.)

Cf. p. 259.

Genève, 9 fructidor,
26 août 1798.

Je n'ai reçu qu'avant-hier votre lettre du 17 thermidor, à laquelle était jointe la copie d'une note que le Directoire exécutif vous a transmise sur un Genevois nommé Grenus. Vous me demandez les renseignements nécessaires pour

apprécier le contenu de cette note et vous mettre à même de l'utiliser, s'il y a lieu. Je vais vous offrir, Citoyen Ministre, tous ceux qui sont ici à la connaissance du public.

Jacques Grenus, avocat, se disant issu d'une famille patriecienne, a été constamment depuis vingt ans le fléau de son pays. Libelliste effréné, sans principes comme sans pudeur, il a attaqué tour à tour, soit dans nos journaux, soit dans des pamphlets particuliers, les différents partis qu'il avait d'abord encensés. Rien n'est sacré pour lui; si sa jalousie contre quelques scélérats momentanément en faveur le porta à les démasquer, la vertu la plus pure, le patriotisme le plus signalé furent toujours le principal point de mire de ses calomnies. Malgré l'ambition qui le dévore, il n'a jamais été, à proprement dire, le chef d'aucune faction, parce que sa lâcheté surpasse encore sa turbulence; mais il sait se mêler adroitement dans le premier rang des agitateurs; son rôle est d'exciter les audacieux, d'enflammer les haines entre les citoyens, de les rendre irréconciliables. Il ne paraît pas avoir un plan décidé; la désorganisation, la destruction, voilà son élément. Se présente-t-il une cause immorale à plaider et qu'aucun avocat ne veut entreprendre, des contrebandiers veulent-ils échapper aux poursuites de notre gouvernement, est-il question d'arracher au glaive de la loi les plus infâmes assassins? La plume et la voix de Grenus sont toujours prêtes à les défendre. Je ne finirais point si j'entreprenais l'énumération de toutes les turpitudes de sa vie civile et politique; un seul trait suffira pour le peindre : mauvais époux, mauvais citoyen, nouveau Thersite, il est couvert dans Genève du mépris et de l'horreur publique.

Cependant il est redouté. Ses nombreuses disgrâces en France, l'expulsion même que le Directoire exécutif lui a fait subir à la fin de l'an IV n'ont pu dessiller les yeux de ses concitoyens. Intrigant profond et rusé, il n'est indiscret que par calcul; ses jactances les plus ridicules l'ont toujours merveilleusement servi. On lui suppose du crédit auprès de notre gouvernement par ses correspondants; j'y ai été trompé moi-même, et j'ai dû l'être, lorsque j'ai pu me convaincre qu'il était en relation intime avec des représentants du peuple, non moins recommandables par leur probité et leurs lumières que par les services qu'ils ont rendus à la Révolution. Placé sous l'égide de ces représentants, il s'amuse à faire trembler la multitude; il se donne pour l'unique dispensateur des réputations et des grâces; il montre à qui veut les voir les lettres amicales des citoyens Gauthier (de

l'Ain) et Chastel (du Mont-Blanc); il ne craint pas de compromettre ces respectables députés en interprétant à sa façon leurs confidences; il annonce insolemment qu'il va opérer à lui seul de grands changements dans l'ordre établi depuis la réunion dans Genève; et il décourage ainsi les bons citoyens qui exercent en ce moment les fonctions publiques.

Pour découvrir le secret d'une conduite aussi singulière, j'ai cherché à rapprocher de moi cet individu; je l'ai accablé des meilleurs procédés; j'étais même parvenu à suspendre pendant quelques instants l'indignation dont il pénètre toute la ville. Mais je me suis bientôt aperçu que c'était un serpent que je réchauffais dans mon sein, et j'ai été obligé de l'éloigner de ma maison, comme un homme sans foi, comme un traître qui n'a d'instinct que pour le mal.

Ce jugement est bien rigoureux sans doute, mais il est fondé sur les faits les plus notoires. Eh ! que penser d'un homme qui, le 4 avril 1783, fut nommé par un acte solennel du parlement d'Angleterre, commissaire du subside de cinquante mille livres sterling accordé aux Genevois qui avaient eu la bassesse de pactiser avec le gouvernement britannique pour transplanter en Irlande la fabrique d'horlogerie de leur pays? Que penser d'un homme qui, dit-on, retourna en 1794 à Londres, y eut des conférences secrètes avec Lord Greenville, à la suite desquelles il fut chassé *avec éclat* de l'Angleterre, et qui à partir de cette époque recommença, soit à Genève, soit en France sa vie ultra-révolutionnaire? Que penser enfin d'un caméléon politique, qui arbora successivement toutes les couleurs, mais qui toujours fidèle à son système ne cessa point de dénigrer même ceux dont il suivait la bannière? Encore aujourd'hui, l'ordre des choses est selon lui détestable; les patriotes sont foulés; les royalistes triomphent et tous les fonctionnaires sont des stipendiés de Pitt et de Thugut.

Tel est, citoyen ministre, l'être sur lequel l'auteur de la note que vous m'avez communiquée témoigne de si vives inquiétudes au nom des habitants de Genève. Quoique je n'aie pu acquérir la preuve qu'il soit lui-même un agent de Pitt, je crois qu'il n'en doit pas être moins soigneusement surveillé; je crois surtout qu'il convient, pour la tranquillité de Genève, que je sois autorisé à déclarer que Grenus n'a aucune part à la confiance du gouvernement.

45

MICHELI A GIROD DE L'AIN

(Papiers Girod de l'Ain.)

Cf. p. 298.

Genève, 3 brumaire [an VII]
24 octobre 1798.

Quoi c'est vous, vous mon cher Girod pour qui j'ai professé une si haute estime, vous dont j'ai apprécié si justement la droiture et les talents, vous dont j'ai si fort vanté le dévouement pour mes compatriotes, en leur répétant plus de cent fois *qu'il n'y avait aucun Genevois qui eût montré autant de zèle pour Genève que vous l'aviez fait*, vous enfin qui avez été le témoin de mon attachement à mon ancienne patrie et à ses habitants et de tous mes efforts pour les servir même depuis leur réunion, c'est vous aujourd'hui qui venez m'accuser d'avoir mal soigné leurs intérêts et d'être la cause de ce que le territoire genevois a été grevé par une taxe disproportionnée à sa valeur ! C'est du moins ce que l'on peut conclure d'une lettre de Philippe à la municipalité, dans laquelle il paraît que cette taxe a été assise sur les bases que j'avais présentées et que vous lui avez dit avoir été avec moi à la commission des impositions où j'avais refusé d'adhérer aux bases que vous aviez proposées et qui nous étaient beaucoup plus avantageuses. Cette inculpation, peut-être aggravée et exagérée, a circulé dans le public et a dû comme vous le croirez aisément m'être extrêmement sensible. Aussi puis-je vous assurer, mon cher législateur, que parmi les chagrins qu'ont pu m'attirer les suites de mon dévouement pour le bien public, celui-là est un de ceux qui m'ont affecté le plus profondément et le plus péniblement.

Je suis bien éloigné de croire que vous ayez eu l'intention de me nuire ; je vous connais trop pour cela ; mais c'est un regret de plus pour moi de penser que ce que vous avez dit a produit un effet que vous n'avez point eu le dessein d'opérer.

Vous m'avez vu servir les Genevois non seulement avec tout le dévouement qui convenait à un ardent ami de sa patrie, mais j'ose le dire, avec quelque habileté et avec quelques succès et même dans des occasions assez importantes,

et qui pourrait juger de mes travaux mieux que vous, qui les avez partagés !

Dans un moment où aucun Genevois ne songeait à parler en leur faveur relativement à leurs impositions, je craignis la fausée opinion qu'on avait de leurs richesses, je remis au rapporteur un mémoire qui prouvait non seulement que Genève était une ville des plus pauvres, mais encore qu'il y avait de pressantes raisons pour la ménager. Ce mémoire me parut faire l'effet que j'en attendais. D'après ce préliminaire, et à la suite de quelques conférences que j'eus avec le citoyen Favre du Mont-Blanc et avec le citoyen Saint-Thorens, il fut convenu que la contribution de Genève et de son territoire serait fixée à 74 ou 77 mille livres. Vous devez vous rappeler que nous n'allâmes point ensemble ni à la commission ni chez Saint-Thorens ; vous me trouvâtes par hasard chez ce dernier, un jour que vous veniez réclamer pour les habitants du ci-devant district de Gex et nous n'y fîmes aucun travail relativement à Genève. Je conviendrai cependant que dans des conversations particulières, vous me montrâtes le désir d'obtenir encore des conditions plus favorables. J'avouerai encore que je crus qu'il y aurait des inconvénients à ne pas adhérer à la taxe de 75 mille livres qui avait paru raisonnable aux Genevois, je craignis qu'en demandant davantage on n'excitât des réclamations de communes moins bien traitées telles que :

Dijon	qui pour	18.000	âmes	paye	148.000
Grenoble	—	22.000	—	—	99.000
Montauban	—	20.000	—	—	126.000
Sedan	—	12.000	—	—	75.000

. Cette taxe que j'avais cru arrêtée se trouva fort augmentée dans le rapport qui eut lieu trois jours après ma dernière visite à Saint-Thorens.

Lorsque je voulus faire quelques plaintes sur ce changement, on m'assura que dans une conférence que le ministre des Finances avait eue avec la commission, il avait demandé ce changement en s'autorisant pour cela de renseignements qu'il avait récemment reçus sur la situation de Genève. Ces divers détails seront encore présents à la mémoire du citoyen Favre.

Ce ne fut que depuis ce rapport que nous fîmes quelques tentatives ensemble pour obtenir quelques redressements. Nous vîmes le citoyen Arnoult, le citoyen Aubert, de la Seine,

nous fîmes des mémoires... encore chez les citoyens Malès, d'Auchy de l'Oise, etc. On nous montra le désir de nous rendre justice pour l'année suivante et même de nous assigner pour l'année des dégrèvements sur les fonds de non-valeur. A propos de quoi aurais-je pris toute cette peine, me serais-je donné tout ce mouvement ? De quel droit aurais-je osé me plaindre et réclamer, si l'on eût adopté mes idées ? Si j'ai été coulant sur quelques points que j'aurais pu contester, c'est parce que, de l'ensemble, il ne résultait qu'une taxe de 75.000 dont les Genevois ne se seraient point cru surchargés.

Vous me trouverez peut-être un peu susceptible. Eh bien, à la bonne heure ! J'ai voulu vous dire ce que j'avais sur le cœur. Cela fait, je ne vous en réitérerai pas moins franchement les assurances de mon sincère attachement.

MICHEL.

46

LE RECEVEUR DE L'ENREGISTREMENT AU BUREAU
DE GENÈVE AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

(Archives nationales, AF III 570, plaq. 3871.)

Cf. p. 304.

Genève, 8 nivôse an VII,
28 décembre 1798.

CITOYENS DIRECTEURS,

Appelé par délibération de la régie nationale de l'enregistrement du 13 frimaire dernier à remplir les fonctions de receveur de l'enregistrement à Genève, j'ai cru y trouver des républicains; il est arrivé tout le contraire. Les dispositions haineuses des Genevois envers ce qu'ils appellent français ne font qu'augmenter tous les jours.

Je dois vous entretenir d'une provocation directe, peut-être prématurée. Il y a quelques jours que l'on donnait au spectacle le petit opéra de *Jean-Baptiste* fait par le cousin Jacques. Dans cette pièce il est une fois question de papier timbré; l'acteur, croyant faire sa cour à l'aristocratie genevoise, a parsemé son rôle de plus d'une rame de papier timbré, qu'il distribuait à plaisir à chaque phrase, bien sûr d'être

applaudi par les marchands de cette ville, qui grincent les dents de payer les droits d'enregistrement, du timbre et des patentes.

Cette provocation de l'acteur a tellement enflammé la rage de quelques individus, qu'un de nos vérificateurs et mon surnuméraire, faillirent être assassinés, que les assommeurs qui ne sont rien autre chose que des stipendiés de l'Angleterre osèrent dire que la poignée de Français qui prétendaient faire la loi à Genève y serait exterminée sous peu par les Genevois.

Vous comprenez à merveille qu'au milieu d'une chouannerie, où Charette ne serait pas même au deuxième rang, ce qu'ils appellent *ceux qui font la loi*, n'est que la désignation des Français chargés de faire exécuter les lois, et qui avant de venir ici étaient bien déterminés à périr s'il le fallait pour la défense des intérêts du gouvernement. Ce qu'il y a de désolant, c'est que parmi les administrateurs municipaux, il y a des hommes qui ne craignent pas de dire publiquement que comme fonctionnaires publics, nous avons raison de faire exécuter ces lois, qu'eux en leurs qualités, ils ne doivent point faire autrement, mais que dépouillés de ce titre, ils peuvent dire à leurs concitoyens de se soustraire aux lois (confession qui m'a été faite dans mon bureau, en présence de dix personnes). De ce nombre est le président, qui ne cesse de souffler le feu de la discorde et qui peut-être n'est pas étranger aux insultes faites aux Français. Je vous laisse à juger les difficultés que j'éprouve dans l'exercice de mes fonctions et des injures qui me sont proférées tous les jours, sans oser dire mot. Heureusement que l'administration centrale est bien composée et qu'elle fait son possible pour réprimer l'audace des agitateurs. Heureusement surtout que votre commissaire près icelle, homme à la fois instruit, sage et énergique, ne néglige rien pour assurer, sinon notre tranquillité du moins notre existence. Le ministre de la police doit être instruit par lui de tout ce qui se passe ici.

Le ressentiment des Genevois va si loin qu'ils osent faire des provocations jusques aux militaires; ils insultent les sentinelles à leurs postes.

N'osant pas tout à fait faire éprouver leur haine à force ouverte et au milieu du jour aux Français, la gente mercantile a établi deux prix dans tous les objets de commerce; cela s'étend jusqu'aux loyers, de manière que tout est hors de proportion pour nous qui sommes harcelés et rançonnés d'une manière indécente.

Je vous ai parlé plus haut des stipendiés de l'Angleterre. Cette ville renferme un nombre infini d'écrivassiers, tous n'ayant pas les talents de Mallet-Dupan, mais beaucoup ayant ses principes. Comme ce Dupan est en Angleterre et que l'opinion est qu'il est bien avec Pitt, je ne serais point étonné qu'il ait des correspondants ici et que le feu qui commence à paraître, surtout depuis qu'il est question de guerre, ne soit soufflé et attisé par l'Angleterre, car MM. les aristocrates lèvent la tête et nous feraient baisser les yeux si des républicains étaient susceptibles de crainte; peut-être ces Messieurs font entrer dans leurs relations commerciales avec l'Anglais le bescin pressant de nous exterminer, peut-être sera-t-il prudent de s'en assurer en autorisant votre commissaire près le département à ouvrir les lettres venant de l'étranger.

Il me paraît d'autant mieux qu'il ferait des découvertes intéressantes pour la sûreté des Français que Genève est un pays de taquins, d'ergoteurs et de gens qui ont tous les jours vingt sociétés populaires où vingt mauvaises (*sic*) cherchent impunément à y prêcher et organiser des vespres siciliennes.

J'ai cru, Citoyens Directeurs, devoir vous mettre sous les yeux le tableau des dangers que courent ici les Français, des insultes et provocations qui leur sont faites tous les jours. Vous sentirez combien les employés de la régie, chargés d'y organiser une branche financière intéressante, y sont surtout exposés, et je ne doute pas que dans votre sagesse, vous ne preniez des mesures promptes et efficaces pour garantir tous les Français des malheurs qui les menacent.

Je fais des vœux sincères pour la prospérité de la République française et du gouvernement. Salut et respect aux magistrats.

GUÉDÉ.

47

MARC-AUGUSTE PICTET A DESPORTES

(*Papiers du docteur Frédéric Rilliet.*)

Cf. pp. 306 et 311.

Genève, 8 germinal an VIII,
28 mars 1799.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour la Société des Arts m'est parvenue le lendemain du jour de

sa séance. J'ai éprouvé un véritable regret de n'avoir pu la mettre sous ses yeux à cette époque, mais en attendant qu'elle puisse en prendre une lecture officielle dans une assemblée prochaine, je me suis empressé de la communiquer individuellement à plusieurs de ses membres, et je puis vous exprimer déjà toute leur sensibilité et la mienne en particulier, à l'intérêt actif et éclairé qui dicte toutes vos démarches en faveur de la Société. La lettre du ministre est extrêmement satisfaisante, et nous avons tout à espérer sur l'objet de la demande. Mais où placerons-nous ces chefs-d'œuvre ? Où logerons-nous les collections relatives à l'histoire naturelle, que nous tenons déjà de la munificence du Gouvernement ? Où s'établira enfin l'école centrale, depuis que le seul local qui fût applicable à l'établissement d'un musée d'instruction lui a été enlevé par l'administration du département ? C'est là pour moi un problème insoluble et qui ajourne nécessairement à un temps peut-être très éloigné l'exécution des projets de ce genre les plus utiles et les mieux calculés.

La tenue des assemblées primaires occupe depuis huit jours un assez grand nombre de citoyens de cette commune. Les anarchistes se trouvant en minorité, ont fait scission dans quelques arrondissements sur les prétextes les plus frivoles, et dans l'arrondissement du collège auquel j'appartiens, cette scission a été accompagnée d'un acte de violence très caractérisé, savoir l'enlèvement du registre de l'assemblée, enlèvement dont le citoyen Saran s'est rendu coupable.

On a retrouvé le registre et le ravisseur est incarcéré, mais ces symptômes de l'audace d'une faction, qui a si longtemps troublé notre tranquillité sont effrayants pour les républicains honnêtes, et qui voudraient consolider par de bons choix la constitution à laquelle ils ont juré d'être fidèles. Celui des électeurs fait par les assemblées non scissionnaires est assez bon ; on ne sait point encore comment les scissionnaires dirigeront les leurs.

Le Jury d'instruction met beaucoup d'attention et de suite au travail honorable qui lui a été confié, et qui sera bientôt terminé, du moins dans tout ce qui concerne le chef-lieu. Nous désirons vivement que son travail soit agréé du ministre et du citoyen qui a sans doute particulièrement influé sur le choix des collaborateurs.

P.-S. — Je viens d'apprendre que le brave J. Martin, négociant, a été arrêté par suite d'un mandat d'amener et va faire le voyage de Paris. C'est sans doute quelque dénonciation du

genre de celle qui y conduisit le citoyen Monty il y a quelque temps, et vous donna l'occasion de déployer en sa faveur un zèle si efficace. Le citoyen Martin, en sa qualité de père de famille et par les nombreuses relations qu'il a dans sa patrie, où il est aimé et considéré, mérite, à bien plus d'égards encore, que ses amis s'intéressent à abrégé une détention, qui serait infiniment préjudiciable à ses affaires personnelles, et dont l'effet aurait une réaction fâcheuse sur le commerce de la place, qu'il importe de soutenir dans les circonstances actuelles. Je ne vous en dis pas davantage, persuadé qu'il trouvera en la personne du citoyen Desportes un ami et un protecteur.

48

DESPORTES A MARC-AUGUSTE PICTET

(Papiers du docteur Frédéric Rilliet.)

Cf. p. 306.

Paris, 16 germinal an VIII,
6 avril 1799.

CITOYEN PRÉSIDENT,

J'ai fait part au directeur Reubell de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois et dans laquelle vous m'exprimez vos inquiétudes sur le placement des diverses collections que la commune de Genève a obtenues et qu'elle obtiendra encore de la munificence du gouvernement. Il m'a chargé de vous rassurer complètement sur ce point. Des fonds ont été faits pour l'établissement de l'école centrale. Ils sont assez considérables pour lever toutes les difficultés qu'une institution de cette importance pourrait entraîner après elle. Les tableaux devant être mis sous la sauvegarde de la Société des Arts, nos collègues ont dû s'occuper déjà du soin de les offrir aux regards de leurs concitoyens, dans un local convenable à leur prix et digne de l'autorité qui en fait le présent. Il me semble qu'il existait derrière le salon des plâtres une galerie qui pouvait être employée utilement comme muséum de peinture. Si je me suis trompé, veuillez rectifier mon erreur ; mais s'il ne s'agit que d'une somme quelconque à mettre à la disposition de notre société, pour tirer de la maison du Calabri tout le parti dont.

sous ce rapport, elle m'avait paru susceptible, vous aurez la complaisance de m'en informer, afin que j'agisse en conséquence d'après ses vues.

Dans les conférences que j'ai eues avec le ministre de l'Intérieur relativement à l'édifice qui peut être destiné à l'école centrale dans votre commune, je ne vous dissimulerai pas, Citoyen Président, que mon opinion n'a point été favorable à son placement dans le ci-devant hôtel de France. Des motifs politiques s'opposent trop impérieusement à l'exécution de ce projet, et le local a par lui-même trop peu d'étendue, pour que vous ne partagiez pas l'avis que le ministre a cru devoir adopter. Mais le temple de la Fusterie pourra au moyen de quelques réparations remplacer très avantageusement la Résidence. Le Gouvernement facilitera de tous ses moyens cet arrangement, si la Société économique, toujours animée du bien public, montre de l'empressement à abandonner la jouissance de ce temple. Le travail du jury d'instruction déterminera en tout état de cause, plus positivement la décision du Directoire. J'apporterai le plus vif intérêt à la lecture de ce mémoire, puisque ses auteurs sont des hommes dont je n'estime pas moins les vertus civiques que j'en honore leurs talents.

Le cⁿ Lasserre sort de chez moi en cet instant. Je l'ai prévenu des choses obligeantes que vous m'aviez marquées en faveur du sieur Martin. Le désir que vous m'exprimez de me voir être utile à cet infortuné sera rempli, je vous le jure, Citoyen Président; jamais vous n'aurez réclamé inutilement mon zèle, et je serai très flatté de vous offrir cette nouvelle preuve de la considération et de l'attachement que je vous ai toujours portés.

49

DESPORTES AU GÉNÉRAL GIRARD, DIT VIEUX

(Collection de l'auteur.)

Cf. p. 310.

Paris, 13 ventôse an VIII,
3 mars 1799.

J'ai appris avec la plus vive affliction, mon cher et digne général, par votre lettre du 4 de ce mois que vous aviez

reçu l'ordre de vous rendre à Perpignan pour continuer vos bons services à la République dans la 10^e division militaire. Votre présence me semblait si nécessaire à Genève, du moins encore pendant quelques mois, que je ne puis m'empêcher de regarder votre trop subit éloignement comme un très grand malheur pour elle. Le ministre Schérer m'avait d'ailleurs promis de ne vous renvoyer que sur un théâtre que vous aviez déjà illustré par vos exploits. Je comptais donc vous voir figurer une seconde fois à la tête de nos héros sur les bords du Rhin. J'avais même lieu de croire, d'après l'éloge que l'on faisait de votre patriotisme et de vos talents si distingués, que vous seriez un des premiers à obtenir un autre grade à la dernière promotion. Toutes mes espérances ont été ajournées, mais elles ne seront point déçues. J'en ai pour gages la justice du gouvernement, les droits que vous vous êtes acquis à sa bienveillance, et, peut-être aussi mon zèle inaltérable à les faire valoir.

Le départ du ministre Schérer ne changera rien aux moyens que je puis avoir de vous servir. Je connais son successeur, et je suis bien sûr qu'il lui suffira d'apprendre à vous connaître pour lui inspirer le désir de vous obliger. Je vais sur-le-champ lui recommander votre affaire en indemnité. Vous voudrez bien m'indiquer où je pourrai vous adresser sa réponse.

Veillez être très assuré, mon bon et tendre ami, que dans quelque lieu que vous portiez vos pas, vous retrouverez toujours mon cœur animé pour vous des mêmes sentiments dont vous le vîtes pénétré, lorsque nous soutenions, à côté l'un de l'autre, les intérêts de la République. Mon affection pour un brave et respectable homme tel que vous ne peut jamais varier. Je vous l'ai déjà dit, mon général, entre nous l'amitié est à la vie et à la mort.

FÉLIX DESPORTES.

Mon épouse, ma sœur et mes enfants qui vous aiment comme moi-même, mon cher général, se rappellent à votre souvenir et vous embrassent de toutes les puissances de leur cœur.

FIN

TABLE DES GRAVURES

	Pages.
FÉLIX DESPORTES, d'après un tableau de Decker, au Musée de Colmar.	Frontispice.
MADAME BENJAMIN DESPORTES-KUNKLER. Miniature d'Isabey, appartenant à Mme Auguste de Beaumont, et reproduite dans <i>Nos Anciens et leurs Œuvres</i>	32
PREMIER REFUGE DU MONTANVERS au-dessus de la Mer de glace, d'après une miniature de Hackert, 1781.	39
VUE DE GENÈVE PRISE DE LA MAISON DE FÉLIX DESPORTES, A SAINT-JEAN.	59
ENTRÉE DE BONAPARTE A GENÈVE EN 1797, d'après une gravure du temps	163
L'ANCIEN PONT D'ARVE AU XVIII ^e SIÈCLE.	176
LE MARÉCHAL BRUNE, d'après une gravure de J.-J.-F. Tassaert.	197
TOMBE DE FÉLIX ET BENJAMIN DESPORTES au cimetière du Calvaire, à Montmartre	278

PLANS.

PLAN DE LA CAMPAGNE DE SAINT-JEAN, habitée par Félix Desportes	60
THÉÂTRE DE L'INCIDENT DU PONT D'ARVE (décembre 1797), d'après un plan contemporain	176

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ⁽¹⁾

- Adet*, pp. 11, 21 n., 156, 330.
Affry (d'), p. 342.
Albille, p. 72 n.
Andréossy, p. 316.
Argand, pp. 270, 271 n., 398.
Arnoult, p. 402.
Arpaud, p. 67.
Aubert, p. 402.
Aubert (Mme), p. 260.
Aubert (Guillaume), pp. 178, 181, 197 n., 204, 206, 214, 219, 228, 270, 398.
Auchy (d'), p. 403.
Audeoud (Michel), pp. 14, 51 n.
Augereau, pp. 156, 157.
Aussel (Mme), pp. 87, 224.
Autié, p. 192 et n.
- Bailly*, p. 7.
Badollet (Thomas), 269 n.
Ballaloud, p. 397.
Buraban, pp. 250, 389.
Baraguey d'Hilliers, p. 199.
Barante, p. 319.
Barras, pp. 43, 44, 50 n., 137, 138, 167 n., 168 n., 240, 328.
Barthélemy, pp. 23, 24, 41 et n., 154, 156 n., 157, 158, 163 n.
Basin, p. 395.
- Baudit*, pp. 103, 104, 121, 122, 123, 124, 125 n., 133, 149 n., 267.
Bavière (électeur palatin de), pp. 27 et n., 28.
Beaulieu, p. 100 n.
Beaulieu (général), p. 78.
Beccadelli, p. 301.
Bellamy, p. 223.
Benezech, p. 48 n.
Béranger (Jean-Pierre), pp. 21 n., 31 n., 64 et n., 83, 86, 97, 103, 107 n., 108 n., 124, 152, 228.
Bernard, p. 92.
Berryer (Victoire), femme de Félix Desportes, pp. 4 n., 58, 260, 278 n.
Berthier, p. 316.
Berthod, p. 389.
Bertholet, pp. 57 n, 316.
Bertholon, p. 31.
Bertrand, p. 276.
Bertrand (Madeleine), p. 67.
Berville, p. 302.
Beurnonville, p. 7.
Binet (Raymond), p. 204 n.
Blair, p. 39.
Blanc-Mavil, p. 326.
Boin, p. 388.

(1) Le nom de Félix Desportes n'a pas été relevé.

- Boissier* (Henri), pp. 259, 297 n., 314, 389.
Boissier (Mme), p. 260.
Boissy d'Anglas, pp. 27 n., 34, 41, 56, 160.
Bonafous, pp. 392, 395.
Bonaparte, pp. 45 n., 77, 78, 115, 147, 148, 162, 164, 166 et n., 168 et n., 169, 170 et n., 171, 172, 173, 187 et n., 272, 273, 274 n., 276, 277, 316, 317, 318.
Bonnet (capitaine), p. 392.
Bonnet (Charles), pp. 300, 379.
Bonnier, pp. 69, 74, 140 n., 313.
Bonlems, pp. 167, 168 et n., 170.
Bordeau, p. 8.
Bordier, pp. 392, 395.
Bornes, p. 168 n.
Bosson, p. 204 n.
Boucheporn (Bertrand de), p. 278 n.
Bouillé (abbé de), p. 73.
Bourdillon-Dieday (Isaac), pp. 51 n., 110, 350.
Bourgeois, p. 392.
Bourrit, p. 39.
Bridel (Georges), p. 100 n.
Bousquet (Alexandre), pp. 119 et n., 139, 334, 358.
Brillat-Savarin, pp. 266, 397.
Brissot, pp. 333, 334.
Brune (général), pp. 197, 198 n., 199, 200 et n., 202, 203, 204 n., 206, 209, 210, 211 et n., 212, 214, 222, 223, 225, 341, 348, 351, 352, 366.
Brutus, p. 300.
Buache, p. 45.
Burlamachi, p. 379.
Burnand, p. 392.
Bulin, pp. 135, 181, 204, 205, 226, 241, 242, 243, 244, 246, 251, 270, 271 n., 281, 348, 373.
Bulin (Jean-François), p. 144.
Calès, p. 2 n.
Calvin, pp. 12, 169, 297.
Cambacérés, pp. 23, 27 n., 34, 41.
Candolle, pp. 390, 393.
Candolle (Pyrame de), pp. 392, 394, 396.
Capelle (comte de), p. 118.
Carnot, pp. 27 n., 43, 44, 90, 138, 154, 157, 158, 163 n., 167, 168 et n., 169, 195, 275, 276, 328.
Carteaux, p. 162 n.
Casatti, pp. 167 et n., 168 n.
Caulaincourt, pp. 276, 277.
Cayla, p. 14.
Céard, pp. 311, 315.
Cellier, p. 125.
Châlier, p. 333.
Chalumeau, p. 215.
Chalumeau (Catherine-Alexandrine), p. 25 n.
Chambrier (André), pp. 64 et n., 123, 124.
Championnet, pp. 314, 315.
Chaponnière, p. 301.
Charette, pp. 303, 404.
Charles, p. 168 n.
Chastel, pp. 111, 169, 265.
Chastel (Amédée-Pierre), p. 111 n.
Chastel (François), p. 111 n., 153, 400.
Chastel (Michel-Balthazar-Marie), pp. 111 n., 160, 161.
Chauffat (Gabriel-Robert), pp. 123, 124.
Chavanne, p. 330.
Chenet, p. 68.
Chenevard, pp. 225, 394.
Chénier (Marie-Joseph), pp. 263, 265, 267.
Chevassine, p. 292.
Chevrier, p. 249.
Claparède, p. 395.
Cobourg, p. 47.
Colli (baron de), p. 78.
Collin, p. 260.
Collioud (Marie), p. 291.
Constançon, p. 201.
Constant (Benjamin), pp. 67, 74, 310 n.
Constant (Charles de), p. 96.
Constant (Rosalie de), p. 96.

- Constant* (Samuel de), pp. 60, 61, 62, 141.
Conte, p. 334.
Coquet, p. 30.
Cornaud (Isaac), pp. 215, 229 n., 257, 258, 271.
Coitel, p. 57 n.
Counclair-Beaumont, voir *Kunkler* (Elisabeth).
Couteran, p. 40 n.
Crofts, p. 395.
Curial, p. 265.

Dandré, p. 67.
Danton, p. 7.
Darneville, pp. 13 et n., 35, 65, 148, 151 et n., 330.
Dassier (Jean), p. 139 n.
Dassier (Pierre), pp. 139 n. 140 n.
Dejean, pp. 63, 209.
Delacroix (Charles), pp. 41 n., 45, 51 n., 52, 53, 54, 55, 66, 68, 74, 76, 78, 79, 81, 85, 87 et n., 91, 95, 109, 112, 114, 120, 126, 130, 132 et n., 133, 137, 145, 146, 150, 154 n., 155, 172, 173, 328.
Delaplanche (Lazard), pp. 3 n., 126, 127 et n., 134, 206, 267, 326, 327, 328, 330, 331, 332, 333, 334.
Delhorme (Barthélemy-Albin-Fleury), pp. 13 et n., 14, 65, 104, 105, 330.
Delor (Gaspard-Pierre-Alexandre), pp. 64 et n., 135, 136 n., 329.
Delorme, horloger, p. 14.
De Luc (Guillaume-Antoine), pp. 225 et n., 257 n., 376.
De Luc (Jean-André), p. 225.
Deonna, pp. 165 n., 178, 185, 186, 193, 228, 397.
Depreuve, pp. 334, 335.
Derchon, p. 396.
Des Gouttes (Henri-Zacharie), pp. 77, 87, 88, 89, 95, 96, 112, 115, 126, 134, 326, 327, 328, 330, 332, 333, 334.

Desonna, p. 25 n.
Desportes (Benjamin), pp. 1, 4 n., 58, 278 n., 279 et n.
Desportes (Mme), voir *Victoire Berryer*.
Desportes (Flore), pp. 5. 278 n.
Desportes (Lucile), pp. 5, 278 n.
Desportes (Jacques-Félix), p. 4 n.
Dessaix, pp. 265, 289 n.
De Tournes, pp. 10, 201.
Deux-Ponts (duc de), pp. 6, 28.
Didier, pp. 29 n., 84 n., 165, 330, 357.
Diodati, p. 260.
Divos (Félix-Desportes), pp. 241, 242, 243 n., 271 n.
Domangel (Claude), pp. 165 n., 233 n., 351, 389.
Dominicé (Etiennette-Louise), p. 118 n.
Doppet (général), 140 n., 161, 162 et n., 165 n., 170 n., 181 n., 184 et n., 289, 337.
Doulcet de Pontécoulant, p. 40 n.
Drouot, p. 276.
Dubarry, p. 132.
Dubreuil, p. 259.
Dugommier, p. 140.
Duhem, p. 169.
Dumolard, p. 160.
Dumont, p. 267.
Dumouriez, pp. 6 et n., 7.
Dunant (Ami), pp. 229 n., 395.
Dunant (Mme), p. 394.
Duplantier, p. 160 n.
Dupont de Nemours, pp. 100, 119, 132.
Duport, p. 67.
Dupré, p. 279 n.
Dupré (des Eaux-Vives), p. 205.
Durand, p. 103.
Duroveray, pp. 216, 365.
Duval, pp. 51 n., 304, 307.
Duval (Joseph), p. 31.
Duvillard, p. 310 n.

Ebneter (Henry), 68 et n.
Erlach (d'), pp. 69, 73, 203, 341, 342.

- Esebeck*, (baron d'), p. 27.
Eymar (d'), p. 319.
Fabre d'Eglantine, p. 284.
Fabry, p. 397.
Fatio (Jean-Baptiste-François), p. 14.
Fatio, p. 394.
Favre, pp. 52, 402.
Fazy, p. 62.
Férino, p. 310 n.
Ferrier (Pierre), p. 147.
Fielding, p. 323.
Fischer (Christian-Auguste), p. 39 n.
Fléchère de Veyrier (Comte de), p. 17 n.,
Flournois-Delisle, pp. 113, 135 n., 136, 326, 389.
Fol, p. 189.
Fouché, p. 277.
Fourcroy, pp. 27 n., 187.
François I^{er}, p. 94.
François de Neufchâteau, pp. 37, 38, 158, 174, 207, 209, 213, 215, 268, 287, 288, 296 n., 297, 298, 343, 346, 350, 352, 354, 355, 364.
Frarin, pp. 267, 310 n., 311, 397.
Fréron, p. 29 n.
Frisching, pp. 341, 342.

Gaillard (François), pp. 64 et n., 96, 102, 105, 106, 107, 110 et n., 113.
Galitzine (princesse), p. 279.
Galline, p. 30.
Garat, p. 347.
Garnier de l'Aube, pp. 32, 190.
Gasc (Esaïe), pp. 118 et n., 120, 121, 136 n., 218, 220, 241, 244, 333, 350, 357, 358, 362, 393.
Gastrez, p. 275 n.
Gauffel, p. 45.
Gauthier, p. 72 n.
Gauthier de l'Ain, pp. 134, 179, 180, 186, 238, 239, 253, 259 n., 281, 283, 292 n., 305 n., 336, 338, 339, 373, 399.
Gavard, pp. 265, 315.

Gay, pp. 142, 143, 144.
Gaynard, p. 335.
Georges III, p. 333.
Gervais (Pierre), pp. 91 n., 148, 166, 175, 187, 360.
Ginguené, p. 347.
Girard dit Vieux (général Jean-Pierre), pp. 210 et n., 232, 233, 234, 246, 247, 251, 254, 255, 256, 258, 259, 261, 271 et n., 295, 304, 309, 310 n., 350, 369, 381, 384, 388, 394, 408.
Girard, p. 326.
Girod, pp. 267, 374.
Girod de l'Ain (Jean-Louis), pp. 91 n., 93, 94-95, 155, 238, 259 n., 262, 265, 266, 283, 298 n., 310 n., 377, 401.
Glaesner, p. 92.
Gorani, p. 213.
Gosse (Henri-Albert), pp. 20, 169, 175, 187, 196, 215, 217, 235, 297 n., 350, 355.
Graffenried, p. 203.
Granger, p. 139 n.
Greenville (lord), pp. 359, 400.
Grenus (Jacques), pp. 25 et n., 53, 87 n., 91, 92 et n., 94, 125 n., 134, 144, 215, 229 n., 258, 259 n., 395, 398, 399, 400.
Grenus (Jean-Gabriel), p. 25 n.
Grenus (baron de), p. 25 n.
Grillon, pp. 310 et n., 314.
Guédé, pp. 303, 304, 401-403.
Guérin (Louis) pp. 97, 223, 329.
Guinet, pp. 111, 166 n.
Guiraudet, p. 140 n.,
Guyton, p. 27 n.

Haller, p. 342.
Harpe (Frédéric-César de la), pp. 100 n., 171, 182, 193, 195, 211, 213, 248, 337, 352, 392.
Helpfingier, p. 79.
Helvétius, p. 73.
Hentsch, pp. 167, 168.
Hérault, p. 140 n.
Herbin, p. 314.
Herpin, p. 148.

- Herrenschwand*, p. 200 n., 341, 342.
Hirziguer, p. 92.
Humbert, p. 392.
Ivernois (d'), pp. 216, 365.
Jacques, p. 302.
Janot (André), p. 19 n.
Janot (Ferdinand), p. 326.
Janot (Jean), pp. 19 et n., 20 et n., 24 n., 64, 83, 86, 101, 105, 108 et n., 112, 134, 149 n., 270, 325-332, 333, 334, 335 et n., 350, 357, 358, 389.
Jaquet, pp. 260, 305 n.
Jecq (de), p. 7 n.
Johannot, p. 95 et n.
Jollivet, p. 263 n.
Joséphine, p. 273.
Joubert, p. 299.
Jourdan, p. 263.
Jullian (Martin), p. 291.
Jullien, p. 291.
Jurine, pp. 20, 226.

Karamzine, pp. 16, 22.
Kellermann, pp. 139 et n., 149, 199.
Kunkler (Anne-Elisabeth), 278 n., 279 n.
Kunkler pp. 260, 271 n.
Kunkler (Elisabeth), pp. 32, 131, 161, 163 n., 206.

Labauve, pp. 334, 335.
Lacépède, p. 57 n.
Lagarde, p. 140 n.
Lagier, p. 205.
Lameth (Alexandre de), p. 160 n.
Lameth (Théodore de), pp. 67, 160 n.
Lamireaux (Marie-Madeleine-Barbe), p. 4 n.
Lannes, p. 316.
Laplace (de), p. 48 n.
La Revellière-Lépeaux, pp. 43, 44, 45, 90, 154, 167 n., 174, 187, 285, 327.

Larivière (Henri), p. 34.
Lasserre (Jacques), 201, 204, 220, 350, 408.
Lasserre-Dejean, p. 389.
Leborgne, p. 265.
Lebrun, pp. 7, 28.
Lecarlier, pp. 226, 357 n., 368.
Lecourbe, p. 316.
Le Fort (Jacques), pp. 20, 297 n.
Legrand (Louis), p. 278 n.
Le Jecq, p. 7 n.
Lemaire, p. 92.
Lemoine (J.-E.), p. 131.
Lendy, p. 141.
Lesage, p. 20.
Leschevin, p. 39 n.
Lessart (de), p. 6 n.
L'Huillier (Simon), p. 297 n.
Lelourneur, pp. 43, 44.
Louis XVI, pp. 300, 301.
Louis XVIII, p. 156.
Louise (princesse), p. 160 n.
Lucien, p. 273.
Lullin, p. 58 n.
Luze (de), p. 394.

Madame Élisabeth, p. 90.
Magnien, p. 151 n.
Magnin, p. 291.
Malan (Louis), p. 169.
Malès, p. 403.
Maligny, p. 77 n.
Mallet-Bulini, p. 324.
Mallet-Dupan, pp. 67, 216, 274 et n., 303, 365, 405.
Mangourit (Michel-Ange), 178 et n., 179, 180, 181, 182, 183, 195, 239, 240 n., 335, 341, 374, 375.
Mansord, p. 265.
Marie-Antoinette, p. 139.
Marmont, pp. 169, 187, 316.
Martin (Claude-Etienne), p. 397.
Martin-Dassier (Jacques-Daniel), 51 n., 151 n., 223, 406, 407, 408.
Martine (de), pp. 230, 231.
Martini, p. 335.
Masséna, pp. 311, 314, 315.
Matthey (David), 87, 89, 95, 96, 112, 115, 333, 334.

- Maurice* (Frédéric-Guillaume), pp. 20, 47, 118 n., 325.
Mégevand, p. 90.
Ménard (Philippe-Romain), pp. 190, 192 et n., 194, 195, 197, 198.
Mejean (Laurent), 278 n.
Mengaud (Antoine), 274 n.
Mengaud (Joseph), 200, 274 n., 337, 342, 343.
Méran, p. 328.
Meric, 310 n.
Merlin de Douai, pp. 23, 24 n., 27 n., 28, 29 n., 158, 167 n., 174, 199, 216, 240, 354, 364, 396.
Merlin (François), p. 291.
Meusnier (Elisabeth), p. 58.
Micheli (Jean-Louis), p. 345.
Micheli (Louis), p. 345.
Micheli (Michel), pp. 99, 138, 139, 140 et n., 141, 154 et n., 155, 173, 174, 188, 202, 206, 208, 215, 218, 226, 228, 229 n., 237, 239, 241, 244, 245, 251, 259 n., 262, 263, 264, 266, 267, 271 n., 283, 293, 345, 348, 353, 355, 371, 374, 401.
Mirabeau, pp. 33, 334.
Molitor, p. 316.
Monachon (Charles), pp. 71 et n., 72 n., 73 et n., 171, 249, 254 n., 394, 398.
Monge, p. 316.
Monnier, p. 250.
Monod (César), p. 343.
Montesquieu, p. 25 n.
Monti, pp. 304, 305 et n.
Morand, p. 70.
Motu, p. 271 n.
Moreau, pp. 131, 274 et n.
Moricand (Moïse), pp. 223, 326, 329, 331, 332.
Mourier, pp. 96, 223, 395.
Mauvel, p. 331.
Mun (de), p. 73.
Murat, pp. 163, 316.
Mussard (Samuel), pp. 106 n., 223, 241.
Nachon, p. 326.
Napoléon, voir *Bonaparte*.
Narbonne, pp. 67, 69.
Naville (François-André), p. 14.
Naville-Rilliet, pp. 251, 390.
Necker, pp. 68, 85.
Necker de Germany, p. 74.
Neff, p. 223.
Nicoud, p. 92.
Noblet, pp. 168, 254.
Ochs (Pierre), pp. 182, 211, 213.
Odier-Chevrier (Jacques), pp. 91 n., 175, 187, 189, 249, 256, 393.
Odier (Louis), p. 297 n.
Oubxel (César), pp. 142 et n., 147, 165.
Paccard, p. 269, n.
Paillard, p. 92.
Panchaud, p. 85.
Pelleport, p. 190 n.
Perdriau, p. 389.
Perlet, p. 332.
Pérouse (Suzanne), p. 139 n.
Petisson, p. 335.
Pfeffel, p. 27.
Pichegru, p. 156.
Picollet, p. 398.
Pictet-Diodati (Marc-Auguste), pp. 20 et n., 21, 40 n., 47, 48 et n., 57, 58 n., 116, 117, 151 n., 177, 201, 220, 297 n., 310 n., 350, 398, 405, 407.
Pictet de Rochemont (Charles), p. 20.
Pijon, pp. 202, 203.
Pitt, pp. 47, 400, 405.
Philippe (François-Gérôme), pp. 266, 267, 270, 271 n., 281, 282, 283, 286, 287, 288, 289 et n., 290, 291, 292, 293, 295, 296 n., 298, 299 et n., 301, 302, 305 et n., 306, 307, 308, 309, 310 et n., 311, 312, 315, 401.
Pommarel, p. 125 n.
Pouget (Jean-Pierre), pp. 165 et n., 177, 179, 180, 181 et n., 186, 196, 246, 336, 339, 340, 369, 387,

- Poullier* (François), pp. 99, 100 n., 132, 134, 188, 217.
- Pradier* (Germain), pp. 103, 104, 121, 122, 123, 124, 125 n., 133, 149 n., 267, 334, 335 n.
- Précy*, p. 333.
- Presseux*, p. 331.
- Prevost* (Pierre), p. 20.
- Prieur de la Marne*, p. 27 n.
- Prior*, p. 48.
- Puysegur* (comte de), p. 161 n.
- Raffinesque*, p. 169.
- Ramel*, p. 379.
- Rampon*, p. 192.
- Rannaud* (Claude-François), p. 292.
- Resnier*, pp. 38 et n., 45, 46, 49, 50, 52, 56 n., 78, 331.
- Reubell*, pp. 43, 44 et n., 45, 50 n., 69, 90, 95, 120, 140 n., 149 et n., 167 n., 174, 187, 226, 238, 240, 246, 373, 386, 407.
- Rey*, p. 199.
- Reybaz* (Etienne-Salomon), pp. 29 n., 33, 34 et n., 36, 38, 44, 49, 50 et n., 51, 52, 53, 54, 56, 57, 65, 76, 77, 80, 81, 82, 83, 84 et n., 85, 86, 87 n., 88 et n., 89, 90, 91, 92 et n., 93, 118, 119, 126, 128, 132 et n., 134, 138, 174, 224, 328, 331, 332, 333, 334, 358.
- Reymondin*, p. 392.
- Riboud*, p. 397.
- Richard* (Jean-Jacques), pp. 27 n., 154, 155, 156, 219.
- Richert*, p. 275 n.
- Rigaud* (Anne-Sophie-Adélaïde), p. 230 n.
- Rigaud* (Pierre-André), pp. 54, 230 n.
- Rilliet*, pp. 106 n., 201, 389, 392, 395.
- Rilliet* (Horace-Bénédicté), p. 398.
- Rival* (Paul-Louis), p. 223.
- Rivard*, p. 305 n.
- Rive* (de la), 398.
- Roberjot*, p. 313.
- Robespierre*, pp. 2 n., 14, 22, 33, 311, 333, 358.
- Robillard*, p. 330.
- Rocca*, p. 398.
- Rochemont* (de), p. 14.
- Rocmondet*, p. 394.
- Rohan* (duc de), p. 36.
- Roissard*, p. 144.
- Rolland*, p. 67.
- Romilly*, 259 n., 393.
- Rousseau* (Jean-Jacques), pp. 3 n., 100, 101, 256, 260, 296, 300, 319.
- Rousselet*, p. 70.
- Roux* (Ferdinand), pp. 31, 32.
- Roux* (Pierre), 58.
- Roux-Dassier*, pp. 350, 389.
- Rumford* (comte de), p. 323.
- Saint-Géran*, pp. 296, 301.
- Saint-Omer* (Adélaïde), p. 58.
- Saint-Ours*, pp. 148, 250.
- Saint-Thorens*, p. 402.
- Salabert* (de), pp. 40, 41.
- Saladin*, pp. 32, 54, 234.
- Sandoz*, pp. 92, 334.
- Sarasin*, p. 119 n.
- Saran*, p. 406.
- Sauret*, p. 310 n.
- Saussure* (Horace-Bénédicté de), pp. 20, 24 n., 38, 47, 297 n., 304.
- Sautler*, p. 30.
- Say* (J.-B.), p. 310 n.
- Schauenbourg*, pp. 199, 202, 203, 210, 225, 351, 365, 368, 386 n.
- Schérer*, pp. 365, 368, 409.
- Schmidmeyer*, pp. 302, 307, 398.
- Second*, pp. 229 n., 254 n.
- Segond*, p. 323.
- Semonville*, p. 39.
- Serment*, p. 136.
- Servan*, p. 196.
- Sestié*, p. 136.
- Sieyès*, pp. 34, 38, 118.
- Simon*, p. 140 n.
- Solomiac* (Guillaume), pp. 113, 135, 136 n., 267, 329.
- Sonnenberg*, p. 139 n.
- Soulavie*, pp. 11, 21, 42, 56, 120,

- 133, 134, 140 et n., 148, 149 n.,
216, 281, 332, 333, 335, 358, 359.
Souvarov, p. 316.
Staël (de), p. 74.
Staël (baronne de), pp. 68, 69 et
n., 70, 73, 140, 155, 160, 249.
Steiger (de), pp. 6, 69, 277, 334.
Stettler, p. 203.
Suard, p. 160.
Suchel, p. 190 n.
Sussy (comte de), voir *Collin*.
Swetchine (Mme), p. 279.
Soret, p. 259 n.
- Talleyrand* (Charles-Maurice de),
pp. 155 et n., 158 et n., 163 et n.,
167 n., 173, 175, 184 et n., 188,
194, 195, 197, 199, 201, 235, 238,
239, 242, 245, 246, 258, 269, 272.
Tallien, p. 29 n.
Taulignan, pp. 334, 335.
Thouin, pp. 45, 57 n.
Thugut, p. 400.
Thuillier, *Tuillier*, p. 326.
Thuriot, p. 27.
Tille, p. 271 n.
Tingry, p. 20.
Tournier, p. 371.
Trembley van Berchem (Mme),
p. 394.
Triboulet, libraire, p. 323.
- Tronchin*, pp. 54, 215.
Tschanner, p. 341.
Turc (François), p. 133 n.
Turrellini, p. 15.
- Vebre*, p. 389.
Vergennes, p. 35 n.
Veillard, pp. 176, 177, 189.
Vergennes, p. 333.
Verniac, p. 45.
Verre, p. 92.
Vernes, pp. 172, 214.
Vestris, p. 327.
Veyrat (Hugues-Pierre), pp. 134,
326, 327, 328, 330, 332.
Vical, pp. 164, 326.
Victor, pp. 190, 197 n.
Victor-Amédée II, p. 17 n.
Victor-Amédée III, pp. 79, 81.
Vieuville (de la), p. 275 n.
Vincent, p. 51 n.
Vitel, p. 334.
Vivalda, p. 167 n.
Voltaire, pp. 10, 31, 62, 300.
Vuagnieux, p. 92.
- Wickham*, pp. 54, 66, 67, 51 n.,
68, 69, 73, 75.
Wyss (de), p. 277.
- Zaehringen*, p. 203.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION	vii
CHAPITRE PREMIER. — De Montmartre à Genève.	1
— II. — L'Attente	43
— III. — Un second bail.	59
— IV. — Genève en insurrection	99
— V. — Les rigueurs du Directoire	128
— VI. — Desportes en disgrâce	142
— VII. — Suprêmes résistances	176
— VIII. — La chute	218
— IX. — Félix Desportes maître de Genève	235
— X. — Treize mois de politique directoriale. La chasse aux prêtres	280
APPENDICE	321
TABLE DES GRAVURES ET PLANS	410
TABLE DES NOMS DE PERSONNES	411

3938. — TOURS, IMPRIMERIE E. ARRAULT ET C^{ie}.

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



A 000 665 873 6

